This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600049856

3974 d. 843

I. 6b

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VI

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VI

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION

TOME VI

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

BODLEIANA
RADCLIVIANA

DEUXIÈME PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA DEUXIÈME PARTIE

DU TOME VI DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Pages.

Recherches critiques sur l'Histoire de la Grèce pendant la période des guerres Médiques, par M. de Koutorga..... 1

Mémoire sur les fouilles exécutées à Santa-Sabina (1855-1857), par M. Descemet..... 165

Mémoire sur le lieu de la bataille livrée avant le siége d'Alesia, par M. Gustave Gouget..... 203

Mémoire sur trois inscriptions grecques inédites, par M. Rangabé.. 261

Mémoire sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène, par M. Th. H. Martin..... 295

L'Islande avant le Christianisme, d'après les Grágás et les Sagas, par M. A. Geffroy..... 327

Mémoire sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens, sur la période d'Apis et sur la période de 36,525 ans, par M. Th. H. Martin..... 441

Mémoire sur la période égyptienne du Phénix, par le même..... 473

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RECHERCHES

CRITIQUES

SUR L'HISTOIRE DE LA GRÈCE

PENDANT

LA PÉRIODE DES GUERRES MÉDIQUES,

PAR M. DE KOUTORGA,

PROFESSEUR D'HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ DE SAINT-PÉTERSBOURG.

INTRODUCTION.

Le but des recherches que nous nous proposons d'exposer dans une suite de dissertations critiques est de porter la lumière sur quelques points obscurs de l'histoire de la République d'Athènes, et surtout de fixer la chronologie des événements qui appartiennent à l'époque des guerres médiques, depuis l'archontat de Thémistocle jusqu'à sa mort et jusqu'à la victoire de l'Eurymédon. Cette époque, illustrée par Miltiade, Pausanias, Thémistocle, Aristide et Cimon, forme un tout complet; elle se termine à l'entrée de Périclès sur la scène politique,

événement qui ouvre, pour la République, une phase non moins brillante, quoique d'un caractère différent. L'histoire des guerres médiques a été écrite avec les plus grands détails par Hérodote, Thucydide, Diodore et Plutarque, et, en outre, on trouve fréquemment, dans les autres historiens grecs, des passages et des indications qui ont rapport au même sujet. Celui qui veut étudier cette partie de l'histoire grecque souffre moins du défaut que de l'abondance des documents. A ces richesses du monde ancien viennent encore se joindre les travaux, si dignes d'être consultés, des philologues les plus marquants des trois derniers siècles, et, entre autres, ceux de Sigonius, de Scaliger, de Petau, de Dodwell, de Corsini, de Larcher, et, parmi les contemporains, de Biot, d'Ideler, de Boeckh, de Krüger et de Clinton. Ces savants ont consacré leurs travaux à éclaircir la chronologie technique et historique, et ont donné des règles et des principes arrêtés à cette science, jusque-là obscure et embrouillée.

En présence de documents si nombreux et des travaux modernes qui les éclaircissent et les complètent, il semblerait superflu de se livrer à de nouvelles recherches, si l'expérience ne montrait que, presque à chaque pas, dans cette période de l'histoire, on vient se heurter contre des obstacles chronologiques qui interrompent les études et arrêtent tout à coup l'investigateur. Cela tient surtout au système artificiel de chronologie adopté par Diodore.

On sait que les peuples anciens n'avaient pas d'ère générale qui servît de point de départ, comme la naissance de Jésus-Christ pour les chrétiens, et l'hégire pour les mahométans. Dans le monde ancien, chaque État avait son système particulier pour la supputation des dates, et, quoique, en général, on rapportât les événements à l'année de l'administration de tel ou tel chef, néanmoins l'abondance des faits en rendait souvent difficile le classement synchronique. Dans l'Orient, les peuples signalaient les événements par les années du règne de leurs souverains. A l'exemple des Orientaux, les Grecs fixèrent la date des faits mémorables d'après les années d'exercice des grands prêtres ou prêtresses, des archontes, éphores, etc. Mais, comme ces person-

nages étaient élus, les uns pour une année, les autres, comme les grandes prêtresses de Junon à Argos, probablement pour toute leur vie, et qu'en outre l'époque du renouvellement de l'année n'était pas la même pour tous les États et variait quelquefois dans une même république, on se fera facilement une idée des obstacles qu'une telle complication opposait à la précision chronologique. Tous les anciens historiens grecs ont senti cette difficulté et tâché d'y remédier par l'adoption d'une ère commune, qui servît de base et de point de départ pour une chronologie universelle. Ils ont choisi celle de la célébration des jeux olympiques, parce que cette solennité, à laquelle prenaient part les diverses républiques, était populaire dans toute la Grèce, et que la liste des vainqueurs, surtout de ceux qui avaient obtenu le prix de la course dans le stade (les *σταδιοδρόμοι* ou les *σταδιονῖκαι*), avait été, de tous temps, conservée à Olympie.

Le nom des vainqueurs aux jeux olympiques devint un des éléments du nouveau système de chronologie, et il était cité en même temps que l'olympiade où ils avaient obtenu leur triomphe. Ce système se répandit ; un grand nombre d'écrivains publièrent la liste complète des stadiodromes, et facilitèrent ainsi les recherches des historiens proprement dits. Le premier qui nous soit connu pour avoir donné ces listes, qu'on appelait *ἀναγραφὴ Ὀλυμπιονικῶν*, fut l'Éléen Hippias, dont Plutarque fait mention dans la Vie de Numa, en avertissant que ce chronologiste est inexact et mérite peu de confiance[1]. On cite après lui Aristote, comme ayant composé une de ces tables que Diogène Laërce[2] nomme *Ὀλυμπιονῖκαι α'*. Nous trouvons ensuite Ératosthène, qui ne se contente plus de donner les noms des vainqueurs aux jeux olympiques, mais qui, à en juger par ce que dit Athénée[3], joint à cette liste quelques détails historiques.

[1] Plut. *Numa*, I : *ὃν (τῶν Ὀλυμπιονικῶν) τὴν ἀναγραφὴν ὑφὲ ϕασὶν Ἱππίαν ἐκδοῦναι τὸν Ἠλεῖον, ἀπ' οὐδενὸς ὁρμώμενον ἀναγκαίου πρὸς πίστιν.*

[2] Diog. Laert. V, 1, 26.

[3] Athénée, IV, XXXIX (Schweigh.), p. 154 : *Ἐρατοσθένης δ' ἐν πρώτῳ Ὀλυμπιονικῶν, τοὺς Τυρρηνοὺς ϕησι πρὸς αὐλὸν πυκτεύειν.*

Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que, pour fixer les dates d'une manière plus précise, il fallait ajouter aux indications que fournissaient les jeux olympiques celle de quelque autre fait constant et périodique, afin que ces deux autorités, en s'appuyant l'une sur l'autre, se servissent réciproquement de contrôle et de garantie. Dans cette vue, on eut recours aux listes des éponymes d'Athènes, d'abord parce que ces magistrats étaient élus annuellement, et surtout parce que la supériorité politique et littéraire de cette république dans la Grèce faisait que les dates empruntées aux années d'exercice des éponymes avaient une grande notoriété. Ainsi se répandit, mais assez tard, l'usage de fixer la date des événements par l'année de l'olympiade, en y joignant celle de l'archonte athénien. Hérodote ne l'emploie qu'une seule fois, à propos de la prise d'Athènes, sous l'archontat de Calliade; Thucydide en fait plus souvent usage; mais l'adoption n'en devint générale qu'au siècle des Ptolémées, chez les écrivains de l'école d'Alexandrie. Les érudits de cette école n'étaient pas des historiens, dans la haute acception du mot, mais des investigateurs qui se bornaient à commenter leurs célèbres devanciers. Ils s'occupèrent surtout de chronologie, inventèrent différents systèmes, et finirent par adopter l'ère de Nabonassar pour les événements de l'histoire d'Orient, et l'ère des olympiades, combinée avec la date des éponymes d'Athènes, pour les faits de l'histoire de la Grèce. D'ailleurs, ces systèmes n'eurent jamais un caractère officiel, et furent seulement à l'usage des érudits et des lettrés. C'est cette même chronologie que les historiens postérieurs à l'école d'Alexandrie ont constamment suivie, et leur exemple a servi de règle jusqu'à nos jours. Malheureusement, de tant de travaux anciens, on n'a conservé que la Bibliothèque de Diodore de Sicile, contemporain de Jules César, et encore ce livre n'est pas parvenu tout entier jusqu'à nous. Cependant, malgré de regrettables lacunes, l'ouvrage de Diodore de Sicile est d'une importance qu'on ne saurait trop apprécier : les faits y sont datés avec une rigoureuse méthode; partout on y trouve l'indication des olympiades à côté de celle des vainqueurs du stade, des archontes d'A-

thènes et même des consuls romains ; l'auteur n'a rien négligé pour conserver l'unité du récit, et il a l'art de rapprocher et de grouper les événements pour y répandre de la clarté et de l'intérêt. Diodore a été le modèle et le guide des chronographes byzantins, qui professaient pour lui une grande estime, comme on peut s'en convaincre par les éloges que lui donne Photius ; il est le vrai fondateur de la chronologie historique.

Toutefois, les érudits modernes sont loin de s'accorder sur son mérite. Attaqué avec une violence extrême par l'Espagnol Vivès (mort en 1540), il fut défendu par Henri Estienne avec un enthousiasme qui étonne de la part d'un tel savant[1]. Henri Estienne ne se contente pas de réfuter les critiques de Vivès, il lui répond sur le même ton et avec les mêmes armes [2]. Après ces exagérations déplacées on aime à relire le jugement sage et mesuré de Bodin dans sa *Methodus historica*. Mais ce jugement n'a pas mis fin aux querelles; et, de nos jours, les savants qui ont apprécié Diodore ne sont rien moins que d'accord entre eux. D'abord on ne voyait en lui que l'écrivain; plus tard on s'en est occupé aussi comme d'un chronologiste. Sous ce dernier rapport les arrêts sont, s'il est possible, plus sévères encore; de sorte qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'une voix contre lui. Au nombre de ses détracteurs paraissent d'abord Sigonius et Pighius, puis Scaliger et Petau, et enfin le plus hostile de tous, du moins quant à l'époque des guerres médiques, Dodwell, qui l'a attaqué dans ses *Annales Thucydidei*, et dont l'opinion est presque généralement adoptée par les chronologistes modernes. On ne peut nier que cette opinion ne soit assez souvent justifiée; car on rencontre dans Diodore

[1] « Quantum enim lumen solis inter « stellas, tantum inter omnes, quotquot « ad nostra tempora pervenerunt, histo- « ricos, si utilitatis potius quam volup- « tatis habenda sit ratio, noster hic Dio- « dorus eminere dici potest. Ac quanto « universus orbis civitate aut gente una est « capacior aut amplior, tanto major est « Diodori, si eorum argumentum specte- « mus, quam ullius eorum qui exstant his- « toricorum magnitudo. »

[2] « Hæc et alia, quorum consideratio « virum judicio præditum decebat, si con- « siderasset Vives, non tam aperte, dum « Diodorum nugacem appellat, nugatus « ipsemet fuisset. »

des données qui sont en désaccord ou en contradiction avec des écrivains dignes de foi, et quelquefois des erreurs manifestes. Mais ces défauts ne proviennent pas de sa négligence, car chaque page porte le cachet d'une sérieuse attention; encore moins peuvent-ils être attribués à la précipitation, puisqu'il a consacré trente années à la composition de son histoire; ils viennent, selon nous, de ses procédés chronologiques. Les érudits, faute d'avoir bien compris son système, ont été quelquefois complétement déroutés et se sont affermis dans l'opinion qu'il était impossible de concilier Diodore avec Thucydide, ce qui a produit une double chronologie pour l'époque des guerres médiques. La différence entre ces deux chronologies est quelquefois très-grande; elle est, par exemple, de vingt ans pour la mort de Thémistocle. Afin de résoudre ces difficiles problèmes, commençons par donner une idée sommaire de son système chronologique et de sa manière particulière de raconter les événements.

Diodore commence son XI^e^ livre par une indication chronologique d'une exactitude rigoureuse. « L'expédition de Xerxès, dit-il[1], a eu « lieu sous l'archonte athénien Calliade, l'année où les Romains élu- « rent pour consuls Spurius Cassius et Proclus Virginius Tricostus, « et où les Éléens célébrèrent la 75^e^ olympiade et couronnèrent, « comme vainqueur, Astyle de Syracuse. » Des indications semblables se suivent d'année en année, sans interruption, dans les livres XI et XII d'après un système chronologique rigoureusement observé, et dans lequel il fait correspondre le commencement des olympiades avec l'élection des archontes d'Athènes. Mais, comme les jeux olympiques se célébraient au milieu de l'été et que l'année olympique commençait également à cette époque, on est naturellement porté à croire que, dans le sens admis par Diodore, la nouvelle année chez les Athéniens, c'est-à-dire leur année civile, commençait au milieu de l'été, conformément avec l'année olympique. C'est ce que, sur la

[1] Diod. XI, 1 : Ἐπ' ἄρχοντος γὰρ Ἀθήνησι Καλλιάδου Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτους Σπόριον Κάσσιον καὶ Πρόκλον Οὐεργίνιον Τρίκοστον· ἤχθη δὲ καὶ παρ' Ἠλείοις Ὀλυμπιὰς πέμπτη πρὸς ταῖς ἑβδομήκοντα, καθ' ἣν ἐνίκα στάδιον Ἀστύλαος Συρακόσιος.

foi de Diodore, Clinton s'efforce d'établir, en disant que le mois d'hécatombéon ouvrit constamment l'année athénienne. Mais il n'en était pas ainsi. Le commencement de l'année athénienne n'a été fixé en été que par Méton, 432 ans avant Jésus-Christ; avant Méton et, par conséquent, à l'époque des guerres médiques, les Athéniens commençaient l'année et faisaient entrer en fonctions leurs magistrats en hiver. On peut regarder ce fait comme certain, et l'on en trouve la preuve dans le récit de Diodore lui-même. Il est probable qu'il ne l'ignorait pas, mais il n'en a pas fait mention, afin de conserver l'unité dans son système chronologique. Il a compté, pendant la guerre contre les Perses, les années athéniennes comme les années olympiques, c'est-à-dire en les faisant commencer au milieu de l'été, et il a sacrifié l'exactitude à l'uniformité.

Diodore, ayant accepté ce commencement de l'année athénienne, en a dû subir les conséquences; il fut obligé de porter atteinte à la série des archontes. A partir de Calliade il donne une série tellement complète des archontes athéniens, qu'on pourrait la croire copiée sur des registres officiels du gouvernement. Mais un examen attentif fait voir que l'écrivain arrange cette liste pour la conformer à son système. Si Calliade a été élu en hiver, et s'il a exercé l'archontat durant tout le cours de l'année 480 avant Jésus-Christ, il faut admettre que, de cet archontat à celui de Pythodore, qui fut nommé dans l'été de l'année 432 avant Jésus-Christ, il s'est écoulé 48 ans et demi, et, dans cet espace de temps, on doit compter quarante-neuf archontes, tandis que Diodore n'en signale que quarante-huit. Corsini s'efforce d'écarter cette difficulté en supposant que l'archonte Apseudès, qui avait précédé Pythodore, était resté en fonction au delà du temps prescrit, c'est-à-dire dix-huit mois; mais cette hypothèse est à peine soutenable. La vraie cause de cette difficulté doit être cherchée dans Diodore lui-même. Comme il était, avant tout, préoccupé de faire accorder les années archontiques avec celles des olympiades, nous croyons qu'il a volontairement omis un archonte, et nous espérons le prouver dans la suite.

Le procédé systématique de l'historien se révèle en outre dans son récit des événements contemporains de la bataille de l'Eurymédon. Nous tâcherons d'établir plus loin que, sur le règne de Xerxès, il y avait dans l'antiquité deux données chronologiques, qui diffèrent entre elles de dix ans. Thucydide fait croire que Xerxès ne régna que onze années; Diodore, au contraire, assigne près de vingt et un ans à son règne. D'après lui, la fuite de Thémistocle en Perse, l'expédition de Cimon, et la victoire de l'Eurymédon, auraient eu lieu sous le règne de Xerxès; tandis que Thucydide place ces faits sous Artaxerce Longue-main. Cette erreur, déjà grave en elle-même, fut la source de plusieurs autres. Diodore, ayant trouvé que la première alliance entre les Athéniens et les Égyptiens, la révolte d'Inaros et la paix de Cimon, ou, du moins, les négociations dont elle était l'objet, se trouvaient décrits par tous les historiens comme ayant eu lieu sous le règne d'Artaxerce Ier Longue-main, a dû, pour rester fidèle à son système, reporter cette paix, ainsi que le traité d'Athènes avec Inaros, à l'époque de la deuxième expédition de Cimon, suivie de la mort de ce capitaine. Par ce procédé Diodore a jeté la plus grande confusion dans l'histoire des guerres médiques.

Enfin, la manière particulière employée par Diodore dans ses narrations a produit de fréquentes méprises. Il se plaît à rassembler les divers faits qui ont rapport à un même personnage, à présenter dans le même tableau des événements qui ne sont point synchroniques, mais qui produisent, ainsi rassemblés, un effet plus dramatique. Il a l'air cependant de les exposer dans un ordre chronologique, car il commence toujours son récit par l'indication de l'année olympique et par celle de l'archonte ou du consul romain en fonction; mais, en réalité, il procède tout différemment. Il a l'habitude de comprendre dans le même récit, et, en apparence, sous la même date, des événements qui se sont accomplis en plusieurs années. On est porté naturellement à se demander ce que pouvait signifier, au point de vue de l'historien, l'année olympique placée en tête de chaque division du récit. Désigne-t-elle les événements du commencement ou

de la fin de cette division? Petau, Dodwell et beaucoup d'autres chronologistes n'ont pas même vu là une question, et ont adopté tout simplement cette date comme celle du premier événement raconté par l'historien. Ils ne se sont pas inquiétés de la confusion qui en résulte pour la suite du récit, et ont été forcés de dater par approximation, ou d'après d'autres témoignages, des faits mentionnés à la fin des récits partiels de Diodore. Pour nous, après une étude approfondie de cet historien, nous nous sommes convaincu que l'année olympique, mise par Diodore en tête des divisions de son récit, indique la date de l'événement mentionné à la fin, et que c'est là sa méthode chronologique. Ce principe une fois admis, on voit disparaître une grande partie des difficultés de l'histoire des guerres médiques, ainsi que des contradictions qui ont été signalées, surtout par Dodwell, entre le récit de Thucydide et celui de Diodore. Par exemple, dans le livre XI de sa *Bibliothèque historique,* on trouve une description fort belle et fort soignée des derniers événements de la vie de Thémistocle, depuis son ostracisme jusqu'à sa mort; il y consacre six chapitres (XI, LIV-LIX) qui forment toute une division de l'ouvrage. Or les événements compris dans ce récit répondent à plusieurs années; mais, suivant son habitude, Diodore se contente de dire : « Dans la seconde année de la 77^{e} olympiade, sous l'archonte athénien Praxiergue, Aulus Virginius Tricostus et Caius « Servilius Structus étaient consuls à Rome. » A quoi se rapporte cette indication? à l'ostracisme de Thémistocle ou à sa mort? Dodwell, Corsini, Clinton, acceptent que Diodore voulait désigner la date de l'ostracisme, ce qui détruit tout ordre chronologique; si, au contraire, nous rapportons cette indication à l'événement que Diodore mentionne à la fin de son récit, c'est-à-dire à la mort de Thémistocle, alors toutes les difficultés et les prétendues contradictions des historiens s'évanouissent, et la chronologie d'Athènes reprend sa régularité.

Faute d'avoir observé plus attentivement ses procédés, des érudits modernes ont non-seulement refusé tout mérite à ses travaux, mais

ils se sont souvent exprimés avec dédain à son égard. On conçoit néanmoins l'entraînement de ses admirateurs; car, là où il n'a pas besoin d'employer son système chronologique, son récit prend une importance incontestable, et ses dates peuvent être considérées comme l'un des plus précieux documents de l'antiquité. Le problème que la critique moderne doit s'efforcer de résoudre, c'est de faire concorder, autant que possible, le récit de Diodore avec ceux de Thucydide et de Plutarque, de rétablir par ce moyen une chronologie exacte, et d'assigner les dates précises aux événements des guerres persiques. C'est ce problème que nous nous sommes proposé en nous tenant en garde contre les conjectures et en nous attachant, avant tout, au sens réel des anciens auteurs. L'historien a pour premier devoir de ne rejeter *a priori* aucun renseignement, mais d'éclaircir et d'interpréter, autant qu'il peut, les divers témoignages; il ne doit recourir aux hypothèses que là où les témoignages directs manquent absolument.

Les recherches qui suivent se divisent en deux parties. Dans la première sont traitées les questions de principes et de faits qui servent de base à la chronologie de cette période; je veux dire la détermination de la saison dans laquelle les Athéniens commençaient leur année, puis la série des archontes éponymes, l'avénement au trône d'Artaxerxe Longue-main, l'insurrection de l'Égypte sous ce prince et le règne de Gélon à Syracuse. Dans la seconde partie je discuterai les faits relatifs aux principaux personnages qui ont pris une part active dans les guerres persiques : Pausanias, Aristide, Cimon et Thémistocle.

PREMIÈRE PARTIE.

COMMENCEMENT DE L'ANNÉE ATHÉNIENNE EN HIVER; SÉRIE DES ARCHONTES ÉPONYMES; AVÉNEMENT AU TRÔNE D'ARTAXERCE LONGUE-MAIN; INSURRECTION DE L'ÉGYPTE; CHRONOLOGIE DU RÈGNE DE GÉLON.

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENT DE L'ANNÉE ATHÉNIENNE EN HIVER À L'ÉPOQUE DES GUERRES MÉDIQUES.

Dans la deuxième moitié du cinquième siècle avant Jésus-Christ, et nommément depuis la guerre du Péloponnèse, l'année athénienne commençait au mois d'hécatombéon. Le témoignage de Thucydide est positif à cet égard. En commençant, dans son II^e^ livre, le récit de la guerre, il fixe avec une grande exactitude l'époque des premières hostilités. Il dit [1] que les Thébains ouvrirent la guerre au printemps de la quinzième année après la conclusion du traité de trente ans, le sixième mois après la bataille de Potidée, lorsque Chrysis était prêtresse de Junon à Argos, Énésias éphore à Sparte, et Pythodore archonte à Athènes; il ajoute que ce dernier n'avait plus que deux mois à rester en charge. On voit, par ce témoignage, que l'année athénienne finissait dans deux mois et qu'elle recommençait en été.

Mais ce mois d'hécatombéon était-il aussi le premier de l'année pendant les guerres médiques? C'est une question que

[1] Thucyd. II, II : *Ἐπὶ Χρυσίδος ἐν Ἄργει τότε πεντήκοντα δυοῖν δέοντα ἔτη ἱερωμένης καὶ Αἰνησίου ἐφόρου ἐν Σπάρτῃ καὶ Πυθοδώρου ἔτι δύο μῆνας ἄρχοντος Ἀθηναίοις, μετὰ τὴν ἐν Ποτιδαίᾳ μάχην μηνὶ ἕκτῳ καὶ ἅμα ἦρι ἀρχομένῳ*, etc.

nous allons tâcher de résoudre, et qui a une très-grande importance; car, les Athéniens fondant leur chronologie sur les années archontiques, il serait impossible, sans connaître au juste le commencement de l'année, de rétablir la série des archontes éponymes, et, avec elle, la date précise des événements.

Scaliger [1], le célèbre fondateur de la science chronologique, a ingénieusement supposé que l'adoption du mois d'hécatombéon pour le premier de l'année était une innovation; que les Athéniens suivaient primitivement l'usage qui existe chez nous, en commençant la nouvelle année en hiver, et que, dans les années embolimiques, ils ajoutaient, à la fin de l'année, un mois supplémentaire, qu'ils nommaient posidéon second. Quoique Scaliger n'ait pas apporté de preuves à l'appui de son opinion, elle fut néanmoins adoptée par Petau [2], Dodwell [3], Corsini [4], Larcher [5], Ideler [6], et beaucoup d'autres chronologistes modernes. Petau observe, en outre, que cette innovation n'était elle-même qu'un retour à un usage plus ancien. Les Athéniens, dit-il, firent commencer leur année d'abord en été, puis en hiver, au mois de gamélion, et enfin revinrent une seconde fois au mois d'hécatombéon. Jackson [7] fournit des preuves à l'appui des conjectures de Petau; mais il a eu le tort, selon nous, de vouloir assigner des dates précises à ces divers changements de calendrier. Il dit qu'avant

[1] Josephi Scaligeri opus *De emendatione temporum*, edit. secunda (Genevæ, 1629, in-fol.), p. 41 sq.

[2] Dionysii Petavii opus *De doctrina temporum* (Lut. Par. 1627, in-fol.), vol. I, p. 46 : *Caput tetraëteridis vel octaëteridis Gamelion. Nam a bruma veteres annum inchoabant.*

[3] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis* (Oxon. 1701, in-4°), I, 4; III, 35.

[4] *Fasti Attici*. Dissert. II, § 22 (vol. I, p. 91 sq.)

[5] Hérodote, I, p. 238, 246; VII, 103, 456, 543.

[6] Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie* (Berlin, 1825, in-8°), I, p. 286 sqq.

[7] Johann Jackson, *Chronologische Alterthümer*, übersetzt von Windheim (Nürnberg, 1756, in-4°), p. 382, 399.

Solon les Athéniens commencèrent leur année par le mois d'hécatombéon; que ce législateur la fit dater ensuite du mois de gamélion, et qu'enfin Méton reprit l'ancien usage de la commencer en été, pour la faire coïncider avec l'année olympique. Les chronologistes modernes suivent pour la plupart l'opinion de Scaliger et de Petau, et ne diffèrent entre eux que sur l'époque où le commencement de l'année fut replacé en été.

Il y a une opinion toute différente de celle de Scaliger, d'après laquelle le commencement de l'année athénienne n'aurait jamais cessé d'avoir lieu en été, au mois d'hécatombéon; Méton n'aurait fait qu'introduire un nouveau cycle, sans changer l'ancien usage. Cette opinion fut présentée pour la première fois par Fréret [1], et développée surtout par Clinton [2]. Mais ces deux éminents critiques se fondaient en cela sur l'autorité trompeuse de Diodore, dont ils n'avaient pas bien compris le procédé chronologique.

Entre ces deux opinions contraires, nous ne pouvons prendre un parti sans remonter aux textes mêmes. Nous avons dit, dans notre introduction, que la translation du commencement de l'année au milieu de l'été fut opérée après que les jeux olympiques eurent pris, en Grèce, une grande importance, et parce que les Athéniens désiraient accorder les dates olympiques avec les dates archontiques. Il en était autrement dans les temps reculés, car, d'après le Grand Étymologique [3], le mois hivernal de lénéon, nommé par Hésiode, était le premier des mois, c'est-à-dire qu'il commençait l'année. Or, comme ce mois de lénéon se trouvait anciennement parmi les

[1] Fréret, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVI, 163 sq.

[2] *Fasti Hellenici*, conversi a Kruegero (Lips. 1830, in-4°), p. XVII-XXIII.

[3] *Etymolog. magn.* vid. Ληναιών..... Ἐκλήθη δὲ ληναιὼν, διὰ τὸ τοὺς οἴνους ἐν αὐτῷ κομίζειν· οὗτος δὲ ὁ μὴν ἀρχὴ μηνῶν ἐστίν.

mois attiques, on pourrait en conclure qu'il était le premier pour les Athéniens.

Cette supposition acquerrait une plus grande probabilité, si, dans les calendriers des républiques d'origine ionienne, à laquelle appartenaient les habitants de l'Attique, nous trouvions le même usage quant au commencement de l'année. M. Bergk[1], dans ses Additions à l'étude des mois grecs, a fait cette judicieuse remarque, que, dans les villes d'origine ionienne, malgré la distance qui les séparait et malgré l'influence de l'étranger, on rencontre partout une grande concordance, presque l'identité, dans les noms et dans la succession des mois. Cette concordance prouve que, pour toute la race ionienne, il existait autrefois un calendrier uniforme; que ce calendrier était en usage depuis la plus haute antiquité, et que les changements qu'il présente ne furent introduits que postérieurement, par des causes locales. Cette remarque de M. Bergk nous permet une autre induction plus en rapport avec notre sujet. Si, dans les villes d'origine ionienne, on trouve une telle uniformité pour le nom et la succession des mois, il est permis de penser que ces villes avaient eu autrefois le même commencement d'année. Or, en examinant les divers renseignements que l'on possède sur l'ancien calendrier ionien, on observe que, dans aucune ville de cette origine, le nouvel an ne commence en été, mais quelquefois en hiver, comme M. Gibert[2] l'a montré pour l'île de Paros. Il est donc probable que, dans

[1] Theodor Bergk, *Beiträge zur griechischen Monatskunde* (Giessen, 1845, in-8°), p. 23, 27, sqq. Il dit, page 28 : « Ich beschränke mich daher auf ein Beispiel, den ionischen Calender, um an ihm darzuthun dass die Verschiedenheiten gar nicht so gross und wesentlich sind, als man annimmt; sondern ungeachtet der Variationen sich überall das Gemeinsame wahrnehmen lässt, ein bestimmtes System, eine Art Normalcalender zu Grunde liegt. »

[2] *Mémoires de l'Académie des inscript.* t. XXIII.

les temps anciens, l'année athénienne commençait aussi en hiver.

Mais quittons les conjectures pour examiner les documents positifs qui existent, sur ce sujet, pour la période des guerres médiques, où nous voulons nous renfermer.

Hérodote, après avoir raconté la bataille de Mycale, qui fut donnée le même jour que celle de Platée, gagnée, d'après Plutarque, le 3 de boédromion, Hérodote dit que les Grecs mirent le feu aux vaisseaux et au camp ennemis, et firent voile tout de suite pour l'île de Samos. Ils y tinrent conseil sur les affaires de l'Ionie, admirent les habitants de Samos, de Chio, de Lesbos et d'autres îles dans la ligue des Hellènes, et partirent pour l'Hellespont, afin de détruire le pont qu'avait bâti Xerxès. Après leur arrivée à Abydos, les alliés se séparèrent; les Spartiates, voyant que le pont était déjà détruit, retournèrent dans le Péloponnèse. Les Athéniens, au contraire, allèrent mettre le siége devant Sestos et le poussèrent avec vigueur. L'automne arriva [1]; l'armée fatiguée désira se retirer, mais les chefs ne le permirent pas. Le siége fut continué malgré la saison avancée, et ils parvinrent à faire capituler la ville. Après avoir accompli cette œuvre, les Athéniens revinrent avec un riche butin en Hellade et firent des offrandes aux dieux protecteurs. Hérodote termine ainsi [2] : « Après cela il n'arriva rien dans cette « année. » Cette dernière phrase montre clairement que l'année finissait en hiver. Hérodote suit l'ordre des événements et nomme la fin de l'automne comme la saison où la ville de Sestos s'est rendue aux Athéniens. Il est de toute évidence que

[1] Hérod. IX, CXVII : *Ἐπεὶ δὲ πολιορκεομένοισί σφι φθινόπωρον ἐπεγίνετο.*

[2] *Idem*, IX, CXXI : *Ταῦτα δὲ ποιήσαντες ἀπέπλωον ἐς τὴν Ἑλλάδα, τά τε ἄλλα χρήματα ἄγοντες καὶ δὴ καὶ τὰ ὅπλα τῶν γεφυρέων ὡς ἀναθήσοντες ἐς τὰ ἱρά. Καὶ κατὰ τὸ ἔτος τοῦτο οὐδὲν ἔτι πλέον τούτων ἐγένετο.*

la flotte ne retourna pas en Attique plus tard qu'au mois de posidéon.

Dans une autre partie de son histoire Hérodote indique d'une manière aussi précise le commencement de l'année athénienne. Il raconte dans son VI^e^ livre les mouvements de la flotte phénicienne pendant toute la bonne saison, c'est-à-dire du printemps à l'automne[1]. Il décrit la prise des îles de l'Hellespont, de Byzance, mentionne la fuite de Miltiade en Attique, et, après avoir conduit son récit jusqu'en automne, il ajoute[2] : « Dans le reste de cette année les Ioniens n'eurent rien à souf« frir des Perses. » Quand donc peut-on penser que l'année se termina? Nous croyons que par ces mots, « le reste de l'année, » Hérodote ne pouvait désigner que l'hiver. Mais lui-même se charge de fournir un peu plus loin la réponse. « Avec le « printemps suivant, dit-il[3], Mardonius, fils de Gobryas, arriva « à la mer à la tête de grandes forces. » On voit par ces deux passages qu'une année avait fini après l'automne; qu'une autre avait recommencé avant le printemps, c'est-à-dire en hiver.

Ailleurs, après avoir parlé de l'arrivée de Xerxès en Béotie, à la suite de la bataille de Salamine, Hérodote écrit[4] : « Mar-

[1] Hérod. VI, XXXI : Ὁ δὲ ναυτικὸς στρατὸς ὁ Περσέων χειμερίσας περὶ Μίλητον, τῷ δευτέρῳ ἔτεϊ ὡς ἀνέπλωσε, etc.

[2] *Idem*, VI, XLII : Καὶ κατὰ τὸ ἔτος τοῦτο ἐκ τῶν Περσέων οὐδὲν ἔτι πλέον ἐγένετο τούτων ἐς νεῖκος φέρον Ἴωσι.

[3] *Idem*, VI, XLIII : Ἅμα δὲ τῷ ἔαρι.... Μαρδόνιος ὁ Γωβρύεω κατέβαινε ἐπὶ Θάλασσαν, etc.

[4] *Idem*, VIII, CXIII : Ἔδοξε γὰρ Μαρδονίῳ ἅμα μὲν προπέμψαι βασιλέα, ἅμα δὲ ἀνωρίην εἶναι τοῦ ἔτεος πολεμέειν· χειμερίσαι δὲ ἄμεινον εἶναι ἐν Θεσσαλίῃ καὶ ἔπειτεν ἅμα τῷ ἔαρι πειρᾶσθαι τῆς Πελοποννήσου. Ce passage d'Hérodote offrant quelque difficulté, nous devons en connaître le sens précis. Dans l'édition de *la Bibliothèque grecque* de M. Firmin Didot il est traduit ainsi : « Quia opportunum non « esset anni tempus ad bellum gerendum. » Larcher traduit de même : « Parce que la « saison n'était plus propre aux opérations « de la guerre. » Les deux traductions inclinent manifestement à l'opinion qu'Hérodote voulait désigner la saison avancée de l'année. Cette opinion est exprimée encore plus clairement par M. Passow, qui, dans son Dictionnaire, donne aux mots

« donius, considérant qu'il fallait accompagner le roi, et ne « prévoyant pas l'utilité de continuer la guerre cette année, « résolut de passer l'hiver commodément en Thessalie et de « pénétrer dans le Péloponnèse au commencement du prin- « temps suivant. »

Ouvrons maintenant la Chronique de Paros. On y lit : « De « la construction du pont sur l'Hellespont par Xerxès; du per- « cement du mont Athos; du combat des Thermopyles; de la « bataille de Salamine, gagnée par les Hellènes contre les Perses, « 217 ans, Calliade étant archonte d'Athènes [1]. » Avant de nous servir de cette inscription, arrêtons-nous sur cette date : « 217 « ans, Calliade étant archonte d'Athènes. »

L'auteur de la Chronique de Paros suit, dans sa table, le même système que nous employons maintenant. Nous rapportons les événements du monde ancien à l'année de la naissance de Jésus-Christ; il les rapporte à l'année de l'archontat d'Astyanax à Paros, ainsi qu'il l'a dit lui-même [2]. Ainsi,

ἀνωρίη τοῦ ἔτεος le sens de l'hiver. Contre cette interprétation, nous pourrions remarquer que Mardonius prit sa résolution aussitôt après la bataille de Salamine, qui a été livrée au mois de boédromion, et que, par conséquent, de là à l'hiver, il restait encore beaucoup de temps, même pour continuer la campagne, comme il est arrivé l'année suivante aux Grecs, qui, après la victoire de Mycale, entreprirent le siége de Sestos. Mais c'est surtout le sens du mot *ἀνωρία* qui s'oppose à cette interprétation. Ce mot signifie, comme on sait, le *contre-temps*, et s'emploie surtout dans le sens de *prématuré*. C'est ainsi qu'il se trouve chez Hérodote dans le chap. LXXIX du livre II, où l'historien dit que les Égyptiens pleurèrent le fils du roi *ἀποθανόντα δ' αὐτὸν ἄνωρον*, c'est-à-dire, mort prématurément. En prenant le mot *ἀνωρία* dans ce sens, nous traduisons ainsi le passage d'Hérodote, « et qu'il était prématuré d'en- « trer en campagne cette année; » cela veut dire : ne prévoyant pas l'utilité de continuer la guerre cette année.

[1] *Ἀφ' οὗ Ξέρξης τὴν σχεδίαν ἔζευξεν ἐν Ἑλλησπόντῳ καὶ τὸν Ἄθω διώρυξε, καὶ ἡ ἐν Θερμοπύλαις μάχη ἐγένετο, καὶ ναυμαχία τοῖς Ἕλλησι περὶ Σαλαμῖνα πρὸς τοὺς Πέρσας, ἣν ἐνίκων οἱ Ἕλληνες, ἔτη* ΗΗΔΓΙΙ, *ἄρχοντος Ἀθήνησι Καλλιάδου.*

[2] *.....ἀνέγραψα τοὺς .....ἀρξάμενος ἀπὸ Κέκροπος, τοῦ πρώτου βασιλεύσαντος Ἀθηνῶν εἶως ἄρχοντος ἐμ Πάρῳ ...νάνακτος.*

d'après notre chronologie, la bataille de Marathon a eu lieu 490 ans avant Jésus-Christ; d'après le marbre de Paros, 227 ans avant l'archontat d'Astyanax. Or, cette dernière magistrature, il la fait coïncider avec celle de Diognète à Athènes, c'est-à-dire avec la première année de la 129e olympiade, laquelle durait de l'été 264 jusqu'à l'été 263 avant Jésus-Christ; et, comme l'année parienne commençait en hiver, il s'ensuit que l'archontat d'Astyanax pouvait correspondre, soit à l'année 264, soit à l'année 263 avant Jésus-Christ. Larcher[1], en reproduisant l'opinion de Taylor[2], de Corsini[3] et de Fréret[4], accepte la première date; mais l'opinion de Selden et celle de Prideaux, qui adoptent l'année 263, nous paraît plus probable, car elle concorde presque toujours avec la chronologie des autres écrivains grecs, au moins pour le temps des guerres médiques. C'est ainsi qu'en ajoutant 227 ans, écoulés, d'après le marbre de Paros, depuis la bataille de Marathon jusqu'à Astyanax, à 263 ans, depuis Astyanax jusqu'à notre ère, nous aurons 490 ans avant Jésus-Christ, qui est la date reconnue de cette bataille. De la même manière, 217 ans avant Astyanax, ajoutés à 263, feront 480 ans avant Jésus-Christ, date de l'invasion de Xerxès. Puis, 216 ans, assignés par le marbre à la bataille de Platée, joints à 263, feront 479, date de cette bataille avant Jésus-Christ. Revenant à notre citation du marbre de Paros, nous voyons que la date 217, donnée par ce marbre à l'invasion de Xerxès, s'accorde avec celle qui est reconnue par tous les historiens grecs pour cet événement.

Venons maintenant à l'archonte Calliade, nommé dans ce

[1] Hérodote, t. I, p. 238.
[2] *Marmor Sandwicense*, p. 5.
[3] *Fasti Attici*, t. IV, p. 88.
[4] Éclaircissement sur la nature des années employées par l'auteur de la chronique de Paros (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXVI), p. 200 sq.

marbre. Dodwell[1] et Corsini[2] ont très-justement remarqué que l'élection des fonctionnaires annuels, dans la république d'Athènes, avait toujours eu lieu aux derniers jours de l'année, afin qu'ils pussent entrer en fonction avec le nouvel an. Ces deux savants ont prouvé que l'année administrative, ou, comme l'appelle Corsini, l'année archontique, correspondait à l'année civile. Si nous trouvons donc que l'archonte, à une époque quelconque, était élu en été, cela voudrait dire qu'à cette époque l'année commençait en été. C'est ce que nous avons vu d'ailleurs pour la guerre du Péloponnèse, où Thucydide dit qu'au commencement de cette guerre l'archonte Pythodore n'avait plus à exercer que deux mois de magistrature. Et, de même, si l'on trouvait qu'à une autre époque un archonte exerçait, non d'un été à l'autre, mais d'un hiver à l'autre, cela prouverait que l'année civile commençait dans ce temps-là en hiver. Pour cela le marbre de Paros est précieux à consulter; il porte que l'invasion des Perses en Grèce sous le commandement du roi Xerxès, c'est-à-dire que la guerre, depuis la construction du pont sur l'Hellespont jusqu'à la victoire de Salamine, eut lieu sous l'archontat de Calliade. Or, d'après Hérodote, cette campagne fut entreprise avec le printemps[3]. Si donc Xerxès a ouvert les hostilités sous l'archontat de Calliade, il est évident que cet archonte entra en charge, non en été, mais en hiver.

On nous objectera peut-être que le marbre de Paros ne saurait avoir une grande importance, vu que tous les écrivains qui mentionnent Calliade placent son archontat dans la pre-

[1] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, Dissert. III, sect. XXXV.

[2] *Fasti Attici*, Dissert. II, § 22 (t. I, p. 91).

[3] Hérod. VII, XXXVII : *Ἅμα τῷ ἦρι παρεσκευασμένος ὁ στρατὸς ἐκ τῶν Σαρδίων ὥρμᾶτο.*

mière année de la 75e olympiade, et que, par conséquent, il faudrait rapporter son élection à l'été de l'année 480 avant Jésus-Christ. Cette objection n'est que spécieuse. La manière de compter par olympiades étant devenue générale, les historiens, qui cherchaient à accorder la chronologie des différentes républiques avec les dates olympiques, avaient pour règle de désigner toute la durée d'un archontat athénien par l'année olympique dont le commencement se trouvait au milieu de cet archontat[1]. C'est cette règle que suivirent Diogène Laërce[2] et les autres historiens, qui placent Calliade dans la première année de la 75e olympiade, et qui ne contredit nullement son élection en hiver. Si pourtant un écrivain voulait être très-exact, il ajoutait à sa date olympique, comme complément, une circonstance quelconque. C'est ce qui se voit en effet chez Denys d'Halicarnasse, où ce complément est d'autant plus curieux, qu'il se rapporte à l'archonte Calliade et appuie le témoignage du marbre de Paros. « Le sénat de Rome, « dit Denys[3], élut consul Cæso Fabius, et les plébéiens, Spurius « Furius, dans la 75e olympiade, sous l'archonte athénien Cal- « liade, au temps, ajoute-t-il, où Xerxès entreprit la guerre « contre la Grèce. » Denys a placé ici l'année olympique d'après la règle générale, en ayant soin de montrer, par cette circonstance additionnelle, que Calliade était en fonction avant le commencement de cette année olympique. En même temps Denys

[1] Voyez là-dessus le chapitre suivant, où sont exposées les deux manières de fixer la date des événements, adoptées par les écrivains anciens.

[2] Diog. Laërce, l. II, chap. v, § 24 : *Εὐριπίδης, ὃς καὶ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἑβδομηκοστῆς πέμπτης ὀλυμπιάδος ἐγεννήθη ἐπὶ Καλλιάδου.*

[3] Denys d'Halic. IX, 1 : *Καὶ ἐπιδείκνυται Καίσων μὲν Φάβιος τὸ δεύτερον ὑπὸ τῆς βουλῆς, ὁ τὸν Κάσσιον ἐπὶ τῇ τυραννίδι κρίνας, Σπόριος δὲ Φούριος ὑπὸ τῶν δημοτικῶν, ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ πέμπτης ὀλυμπιάδος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Καλλιάδου, καθ' ὃν χρόνον ἐστράτευσε Ξέρξης ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα.*

offre ici une nouvelle preuve qu'à l'époque des guerres médiques les archontes d'Athènes étaient élus en hiver.

Les renseignements donnés ci-dessus sur le commencement de l'année viennent de deux genres de témoignages, qui néanmoins s'accordent entre eux : Hérodote mentionne l'année civile; Denys et le marbre de Paros l'année archontique; Diodore de Sicile réunit ces deux sortes d'indications. On sait que cet écrivain, quand il donne une date, fait toujours coïncider l'année athénienne avec l'année olympique; mais, dans son récit, s'il commence par marquer l'année olympique, il fait ensuite succéder les événements par années archontiques commençant en hiver.

Dans le récit des faits concernant Xerxès et Mardonius, Diodore établit que la guerre se termina par la prise de Sestos, et dura deux ans[1]. Il nomme les deux archontes qui se sont succédé, et il décrit tous les événements qui se sont passés sous chacun d'eux, en notant chaque fois la fin de l'année civile. Il commence sa narration par ces paroles[2] : « Le X^e^ livre « de notre ouvrage se termine aux événements accomplis pen- « dant l'année qui précédait le passage de Xerxès en Europe, « et à l'exposé des discussions qui ont eu lieu au congrès des « Hellènes à Corinthe, concernant l'alliance des Grecs avec « Gélon. Dans le présent livre XI^e^, pour nous conformer à « l'ordre des faits, nous commencerons par la campagne de « Xerxès contre les Grecs, et nous poursuivrons notre récit « jusqu'à l'année qui précéda l'expédition des Athéniens en « Chypre, sous le commandement de Cimon. Car, sous l'ar- « chontat de Calliade à Athènes, les Romains élurent consuls « Spurius Cassius et Proclus Virginius Tricostus; les Éléens

[1] Diod. XI, XXXVII : Ὁ μὲν οὖν μηδικὸς ὀνομασθεὶς πόλεμος γενόμενος διετὴς τοῦτο ἔσχε τὸ πέρας. — [2] *Idem*, XI, 1.

« célébrèrent la 75e olympiade, dans laquelle Astyle de Syra-« cuse fut vainqueur au stade. C'est à ce moment que le roi « Xerxès a entrepris la guerre contre la Grèce, par les raisons « suivantes. »

Jamais un écrivain, vivant plusieurs siècles après les événements qu'il raconte, ne pourrait montrer plus d'exactitude; c'est avec la même précision qu'il continue son histoire des deux années en question. Pour nous borner à la première partie de ce récit, il dit que l'année qui précéda l'expédition de Xerxès finit par la convocation d'une diète des Hellènes à Corinthe, où l'on prit la résolution d'inviter Gélon de Syracuse à réunir ses forces avec celles des Grecs contre le roi des Perses. Mais le Xe livre, où étaient rapportées les décisions de cette diète, étant perdu, il nous faut recourir à Hérodote, qui en parle longuement. Or, d'après Hérodote, les conférences de Corinthe eurent lieu, sinon dans l'automne, au moins dans le commencement de l'hiver; car toutes les décisions de la diète étaient mises à exécution avant que Xerxès eût quitté la ville de Sardes. Ces décisions, d'après Hérodote[1], étaient les suivantes : envoyer en Asie des agents pour étudier secrètement les affaires du roi; faire proposer aux Argiens d'entrer dans la ligue contre le Perse, et envoyer des ambassadeurs à Corcyre et auprès de Gélon, en Sicile, et dans l'île de Crète. Continuant son récit, Hérodote raconte tout ce qui est arrivé à ces ambassadeurs; mais nous nous bornerons à parler de ceux qui ont été envoyés en Asie et en Sicile. « Les agents, dit-il[2], arrivés à Sardes,

[1] Hérod. VII, CXLV : *Μετὰ δὲ συνθεμένοι Ξέρξεα σὺν τῷ στρατῷ εἶναι ἐν Σάρδισι, ἐβουλεύσαντο κατασκόπους πέμπειν ἐς τὴν Ἀσίην τῶν βασιλέος πρηγμάτων, ἐς Ἄργος τε ἀγγέλους δραιχμὴν συνθησομένους πρὸς τὸν Πέρσην, καὶ ἐς Σικελίην ἄλλους πέμπειν παρὰ Γέλωνα τὸν Δεινομένεος, ἐς τε Κέρκυραν, κελεύσοντας βοηθέειν τῇ Ἑλλάδι, καὶ ἐς Κρήτην ἄλλους.*

[2] Hérod. VII, CXLVI : *Οἱ δὲ ἀπικόμενοί τε εἰς Σάρδις καὶ καταμαθόντες τὴν βασιλέος στρατιήν.*

« observèrent l'armée royale, » ce qui veut dire que l'armée campait encore à Sardes, et qu'ils étaient dans cette ville avant la fin de l'hiver, puisque, avec le commencement du printemps, Xerxès mit son armée en marche pour l'Hellespont. La même saison de l'année est indiquée dans le récit que fait Hérodote de l'ambassade en Sicile. Les envoyés dirent à Gélon[1] : « Les « Lacédémoniens, les Athéniens et leurs alliés t'invitent à en- « trer dans leur ligue contre l'ennemi de la Grèce. Tu sais, sans « doute, que le Perse se propose de réunir par un pont les « deux côtes de l'Hellespont, de transporter de l'Asie toute l'ar- « mée d'Orient, et de marcher en guerre sur l'Hellade. » Hérodote ne parle ici que du dessein de Xerxès de passer en Europe, et on voit, par ce qu'il ajoute, qu'il donne précisément ce sens aux paroles des ambassadeurs. Il dit[2] qu'après le départ des envoyés grecs, Gélon, ayant reçu la nouvelle du passage de l'Hellespont par Xerxès, envoya Cadme à Delphes, porteur de grands trésors, avec l'ordre d'offrir au roi Xerxès la terre et l'eau.

Cette narration d'Hérodote, qui s'accorde entièrement avec celle de Diodore, prouve que le congrès de Corinthe tint ses assemblées au commencement de l'hiver qui précéda le passage de Xerxès en Europe. Et comme, d'après Diodore, l'année se termina par les décisions de ce congrès, il est évident que le nouvel an, aussi bien que l'archontat de Calliade, commençait, à cette époque, en hiver.

[1] Hérod. VII, CLVII : *Ἔπεμψαν ἡμέας Λακεδαιμόνιοι καὶ Ἀθηναῖοι καὶ οἱ τούτων σύμμαχοι παραλαμψομένους σε πρὸς τὸν βάρβαρον, τὸν γὰρ ἐπιόντα ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα πάντως που πυνθάνεαι, ὅτι Πέρσης ἀνὴρ μέλλει, ζεύξας τὸν Ἑλλήσποντον καὶ ἐπάγων πάντα τὸν ἠῷον στρατὸν ἐκ τῆς Ἀσίης, στρατηλατήσειν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα.*

[2] Hérod. VII, CLXIII : *Οἱ μὲν δὴ τῶν Ἑλλήνων ἄγγελοι τοσαῦτα τῷ Γέλωνι χρηματισάμενοι ἐπέπλεον..... ἅτε τὰ τάχιστα ἐπύθετο τὸν Πέρσην διαβεβηκότα τὸν Ἑλλήσποντον, πέμπει*, etc.

Cet historien commence son XI^e^ livre par les événements qui ont eu lieu dans la première année de la guerre, sous l'archontat de Calliade, et il les décrit jusqu'au retour de l'hiver. Il finit par ces mots[1] : « Tels furent les événements les plus « mémorables qui se sont accomplis pendant la durée de cette « année. » Ensuite il passe à la deuxième année, en commençant par sa formule habituelle[2] : « Sous l'archontat de Xanthippe, les « Romains, etc. » Il conduit son récit jusqu'à la capitulation de la ville de Sestos. Il suit en grande partie Hérodote, et sa narration nous fournit une preuve de plus que notre interprétation du passage de cet auteur, relative au siége de Sestos, est conforme à la vérité. Car, en disant que Xanthippe, après le débarquement de son armée, marcha directement sur la ville et la prit d'assaut[3], il montre, comme nous l'avons pensé, que le siége ne dura pas longtemps. Enfin il termine en disant : « Ces « faits ont été accomplis dans le cours de cette année[4]. » Quand on lit ces dernières paroles, on se rappelle involontairement les expressions employées par Hérodote après la capitulation de Sestos : « Il n'arriva plus rien après cela dans cette année. » Or il est certain que la bataille de Mycale a été livrée au mois de Boédromion, et que la ville de Sestos s'est rendue en automne, et, si ce fait fut le dernier de l'année, il ne peut y avoir de doute qu'Hérodote et Diodore plaçaient tous deux en hiver la fin et le commencement des années.

En résumé, les preuves exposées ci-dessus renversent l'opinion de Fréret et de Clinton, et donnent à l'hypothèse de Scaliger la valeur d'une vérité historique. Pour compléter notre

[illegible]

[illegible] Ξανθίππου,

[1] Diod. XI, XXXVII : Ξανθίππου δὲ ὁ στρατηγὸς εὐθὺς ἐκ καταπλου προσβολὰς τῇ πόλει ποιησάμενος εἶλε Σηστόν.

[2] Ταῦτα μὲν οὖν ἐπράχθη κατὰ τοῦτον τὸν ἐνιαυτόν.

travail, passons maintenant à une autre question, intimement liée à celle-ci, et cherchons à quelle époque les Athéniens ont transporté le commencement de l'année de l'hiver à l'été.

Scaliger ne s'est pas prononcé à cet égard. Petau[1] s'est occupé de cette question sans la résoudre. Les savants de notre siècle l'ont traitée avec beaucoup de soin, mais sans s'accorder entre eux. Ideler[2] dit que ce changement a été effectué avant les guerres persiques; il suit en cela M. Boeckh, qui, empruntant l'hypothèse de Fréret, cherche à prouver que la bataille de Marathon a été livrée dans le mois de métagitnion, et non dans celui de boédromion, comme le certifie Plutarque. M. Boeckh croit établir sa démonstration en montrant, d'après Hérodote, que la tribu Éantide avait occupé la première place à la bataille de Marathon; que, par conséquent, cette tribu remplissait la première prytanie et que l'année commençait au mois d'hécatombéon. Cette déduction n'est nullement fondée, car l'ordre suivant lequel les tribus se succédaient dans les prytanies, était déterminé par le sort au commencement de chaque année; chaque tribu occupait, pendant la prytanie qui lui était assignée, la première place aussi bien dans les fonctions civiles qu'à l'armée. On ne peut tirer de là aucune induction quant au commencement de l'année.

Dodwell[3], Corsini[4], Larcher[5], et la plupart des chronologistes

[1] Petav. *De doctrina temporum*, lib. I, cap. XXIV, p. 65 : « Gamelionem aliquando « principem fuisse mensium probabile « facit Posideon mensis intercalaris, qui « proxime illum antecedit. Sed quando- « nam usu receptum fuerit, ac quo pri- « mum tempore in ejus locum successerit « Hecatombæon, incertum est. »

[2] Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 288-292.

[3] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, dissert. I, sect. IV, p. 6-8; dissert. III, sect. XXXV, p. 182 : « Jam enim « supra probavimus anni civilis initium a « Metone esse mutatum a bruma ad sol- « stitium æstivum. »

[4] *Fasti Attici*, t. I, p. 91 (dissert. II, § 22).

[5] Hérod. *Chronologie*, p. 103, 543, 559.

qui acceptent le mois de gamélion comme le premier de l'année, ont pensé que cet usage a duré jusqu'au commencement de la 87ᵉ olympiade, et ne fut changé que par Méton, qui introduisit le cycle de dix-neuf ans. Nous partageons cette opinion, car elle est fondée sur un témoignage positif, celui de Festus Avienus, dans les vers duquel se trouve la description la plus exacte du changement opéré par l'astronome Méton. Il est vrai qu'Ideler[1] repousse le témoignage de Festus, en le qualifiant d'idée de poëte. Mais il a tort; ces vers n'ont que la forme de poétique, ils contiennent une description très-précise, que nous chercherions inutilement chez d'autres écrivains[2].

Nam qui solem hiberna novem putat æthere volvi,
Ut lunæ spatium redeat, vetus Harpalus, ipsam
Ocius in sedes momentaque prisca reducit.
Illius ad numeros prolixa decennia rursum
Adjecisse Meton Cecropia dicitur arte;
Inseditque animis, tenuit rem Græcia solers,
Protinus, et longos inventum misit in annos.
Sed primæva Meton exordia sumpsit ab anno,
Torreret rutilo quum Phœbus sidere Cancrum, etc.

En voyant ce témoignage, on a une preuve de plus, qu'à l'époque des guerres médiques les Athéniens commencèrent leur année civile en hiver, et on ne saurait douter que le changement n'ait été effectué par le gouvernement de la république, sur la proposition de Méton.

[1] *Handbuch der Chronologie*, I, p. 287.

[2] Rufi Festi Avieni *Aratea* (Dans Arati Solensis *Phænomena et Diosemea*, græce et latine ad codd. mss. fidem recensita curavit J. T. Buhle. Gott. 1801, in-8°, 2 vol.), *Prognostica*, v. 41-49, t. II, p. 177.

CHAPITRE II.

SÉRIE DES ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES PENDANT LES GUERRES MÉDIQUES.

Les deux éléments constitutifs de la chronologie grecque sont : 1° le cycle de quatre ans ou *olympiade*, qui sépare les jeux célébrés à Olympie ; 2° la durée annuelle des fonctions d'archonte à Athènes. La suite des olympiades présente maintenant un tel degré d'exactitude, qu'on peut la regarder comme définitivement établie. La série des archontes athéniens, au contraire, offre encore beaucoup de points obscurs et mérite d'être étudiée avec soin : c'est ce que nous essayons dans ce second chapitre.

Quand l'usage de compter les temps d'après les années archontiques fut généralement adopté à Athènes, le gouvernement de la république tint des listes officielles de ces fonctionnaires. C'est à ces actes que Démétrius de Phalère et Stésiclide, cité par Diogène Laërce[1], aussi bien que Philochore, se sont rapportés. Ils y ont puisé leurs renseignements chronologiques, et eux-mêmes, au moins Stésiclide, en ont dressé et publié de pareilles ; mais ni les actes ni les travaux de ces écrivains ne se sont conservés jusqu'à nous. Cette perte est compensée cependant par les indications d'autres écrivains, qui permettent de rétablir la série des éponymes sans interruption pendant près de deux siècles. Guidé par ces indications, mais sans les avoir discutées, Sigonius a dressé une liste des archontes éponymes et l'a publiée à Bologne, en 1564[2].

[1] Diog. Laërce, II, VI, 56 : *Στησικλείδης ὁ Ἀθηναῖος ἐν τῇ τῶν ἀρχόντων καὶ ὀλυμπιονικῶν ἀναγραφῇ.*

[2] Voir Caroli Sigonii *Opera omnia* ed. Argelatus. Mediol. 1737, in-fol. La liste des éponymes se trouve dans le V^e^ volume ; elle est accompagnée d'un traité : « In li- « brum C. Sigonii de Atheniensium Lace-

Les écrivains postérieurs n'ont guère fait que compléter cette œuvre remarquable, la justifier le plus souvent par de nouvelles preuves; quelquefois aussi la confiance des successeurs de Sigonius est allée jusqu'à perpétuer des erreurs qu'il avait commises et qu'il eût été facile de corriger: par exemple, l'erreur faite par Sigonius en plaçant dans la quatrième année de la 77ᵉ olympiade deux archontes, Apséphion et Phédon, ce qui a troublé si profondément la chronologie de cette époque.

Après Sigonius, Scaliger, dans son *Thesaurus temporum*, a mis comme supplément et en langue grecque un canon chronologique, dressé d'après les olympiades et contenant, outre les noms des vainqueurs aux jeux olympiques, la série des archontes éponymes d'Athènes[1]. Scaliger s'est évidemment servi de la liste de Sigonius; il l'a un peu augmentée, mais il l'a changée en beaucoup d'endroits, souvent sans aucun fondement et presque toujours d'une manière arbitraire. Malgré ces défauts, la réputation de Scaliger donna à son travail une grande autorité et fut cause d'une singulière méprise. Cette série des olympioniques et des archontes éponymes, étant rédigée en grec, fut prise par Meursius[2] comme l'œuvre d'un auteur anonyme de l'antiquité, que Scaliger avait eu le bonheur de découvrir. Il l'a citée constamment sous le titre de *Anonymus in descriptione olympiadum*, et lui donne quelquefois plus de valeur qu'aux véritables historiens grecs; il change même le texte des auteurs anciens lorsqu'ils sont en contradiction avec son pré-

« daemoniorumque temporibus Auctarium « chronologicum ab Anonymo de Societate « Jesu. »

[1] *Ἱστοριῶν συναγωγή. Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή.* Dans le *Thesaurus temporum* (ed. sec. Amstelod. 1658, in-fol.), p. 313-351. (Vid. Josephi Scaligeri *Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή*, edidit Evaldus Scheibel. Berolin. 1852, in-4°.)

[2] *De Atheniens. archontibus.*

tendu auteur anonyme. C'est Bentley[1] qui a mis en évidence la grande méprise de Meursius, et qui a empêché les autres savants d'y tomber après lui.

En 1628, quelques années après la publication du livre de Meursius sur les archontes, Petau a publié son grand traité de *Doctrina temporum*, qui fait époque dans la science historique; il a placé dans le IIe volume une table chronologique avec une série des archontes éponymes, qui est incomparablement supérieure à celle de Meursius. Petau, ayant surtout en vue d'éclaircir la chronologie technique, n'a ajouté cette liste que comme un appendice; il a eu le mérite de suivre Sigonius presque pas à pas et de rétablir sa chronologie, quoiqu'il ne fasse nulle mention de lui dans cette partie de son ouvrage.

Indépendamment de Sigonius et de Petau, les érudits anglais, d'abord les éditeurs des *Marmora Oxoniensia*[2], et puis Dodwell dans les *Annales Thucydidei*[3], s'occupèrent de cette question; mais leurs travaux (nous ne parlons ici que de la série des archontes) ne furent pas d'une grande utilité. La liste qu'ils ont dressée est quelquefois en contradiction avec les témoignages les plus sûrs de l'antiquité, et très-souvent elle n'est fondée que sur leurs hypothèses. Ce reproche tombe surtout sur Dodwell, qui, malgré sa vaste érudition et sa sagacité, est

[1] *De origine tragœdiæ* (dans les Richardi Bentleji *Opuscula philologica*. Lipsiæ, 1781, in-8°), p. 309: « Post Meursius, qui, per « errorem, istam Ὀλυμπιάδων ἀναγραφὴν « opus existimavit esse antiquum, pri« mum editum e ms. a Scaligero, quum « videret Aphepsionem ibi dici magistra« tum olymp. LXXIV, 4, interpolavit Laer« tium, ut cum ea consentientem illum « faceret: qua ratione bis peccavit in con« textu Laertii, qui sine vitio erat ante. »

[2] *Marmora Oxoniensia*, expl. Humphridus Prideaux, appositis Seldeni et Lydiati annotationibus (Oxonii, 1676, in-fol.), p. 82-86.

[3] Les *Annales Thucydidei* sont réimprimés dans le IIe volume intitulé: Thucydidis *De bello Peloponnesiaco* libri VIII, ad editionem Dukeri, Gottleberi et Baueri, absolvit Beckius. Lips. 1804, in-4°.

entraîné par l'exemple de Scaliger à procéder arbitrairement dans ses calculs.

Vers la moitié du XVIII^e^ siècle, l'ouvrage de Corsini parut sous le titre de *Fasti Attici*[1]. A dater de là, la chronologie d'Athènes, en y comprenant la série des archontes, est établie sur une base solide. Corsini a rendu pleine justice à Sigonius, et il a prouvé par des textes anciens l'exactitude de la série des archontes composée par ce savant. Il est allé plus loin; il a déterminé la chronologie des événements, réuni et éclairci les témoignages des anciens historiens; en un mot, il est le véritable fondateur de la chronologie athénienne.

Parmi ceux qui adoptèrent ses idées, la première place appartient, sans conteste, à Larcher[2], qui ne se contenta pas de répéter la chronologie de son prédécesseur, mais qui l'a vérifiée par ses propres recherches. Le plus moderne des chronologistes anglais, M. Clinton, l'auteur des *Fasti Hellenici*, s'éloigne beaucoup plus de Corsini; mais, en cela, il n'est pas toujours heureux. Nous avons déjà indiqué l'erreur bien grave qu'il a commise en plaçant le commencement de l'année athénienne au mois d'hécatombéon. Des erreurs non moins fâcheuses se trouvent chez lui dans la série des archontes; elles proviennent de sa trop grande confiance en Dodwell.

Malgré ces savants travaux, la série des archontes athéniens n'est pas encore définitivement éclaircie; elle offre souvent de grandes difficultés, au nombre desquelles il faut compter la durée de l'archontat d'Apseudès. Selon Corsini[3], cet archonte

[1] *Fasti Attici, in quibus archontum Atheniensium series, philosophorum aliorumque illustrium virorum ætas atque præcipua Atticæ historiæ capita per olympicos annos disposita describuntur novisque observationibus illustrantur, auctore* Ed. Corsino. 4 vol. in-4°. Florentiæ 1744-1756.

[2] *Histoire d'Hérodote* traduite du grec par Larcher. Paris, an XI-1802. 9 vol. in-8°.

[3] *Fasti Attici*, I, p. 93.

resta en fonction pendant une année et demie. Dodwell[1], au contraire, cherche à prouver qu'il ne resta qu'une demi-année. Chacune de ces deux assertions a trouvé de zélés défenseurs, d'où il résulte une double chronologie des événements de la république d'Athènes depuis l'archontat de Théagénide jusqu'à celui de Pythodore.

La manière de compter les années d'après les archontes et en même temps d'après les olympiades a donné lieu à beaucoup d'incertitudes et de difficultés. A la vérité, les archontes étant élus en hiver, et l'année olympique commençant en été, l'année archontique correspondait naturellement à deux moitiés de deux différentes années des olympiades, c'est-à-dire à la dernière moitié d'une année olympique et à la première de la suivante. De même, l'année olympique se rapportait à deux archontes, l'un qui finissait le temps de sa magistrature dans la première moitié de l'année olympique, et l'autre qui commençait la sienne dans la deuxième moitié de cette même année olympique. D'après cela, les savants modernes trouvent qu'il est très-difficile et quelquefois même impossible d'arriver à une chronologie précise. Ils se demandent laquelle des deux années olympiques répondait à un archontat, celle dont le commencement précède l'archontat et finit avec le premier semestre, ou celle qui commence avec le second semestre de l'archontat. Ils concluent que les anciens n'avaient pas de règle positive et générale pour accorder les années olympiques avec les années archontiques. Nous ne saurions partager cette opinion.

En examinant de plus près cette question, on trouve que les historiens anciens avaient deux manières de fixer la date

[1] *De cyclis*, dissert. III, sect. 35, p. 183.

des événements. Lorsqu'ils n'avaient à s'occuper que d'un seul fait, ils en déterminaient rigoureusement la date en nommant l'archonte qui se trouvait en fonction au moment de ce fait et l'année olympique coïncidente. Mais, quand ils racontaient les événements de toute une année archontique, ils ne prenaient pour indication chronologique que l'année olympique qui commençait au milieu de l'année archontique. Éclaircissons notre pensée par des exemples.

Dans la Didascalie, publiée par feu M. Franz, il est dit qu'Eschyle remporta sa victoire tragique sous Théagénide, dans la première année de la 78e olympiade. Cette indication ne peut être prise qu'à la lettre, car il s'agit ici d'un seul fait; l'auteur nomme l'année olympique et l'année archontique qui couraient au moment de ce fait.

Mais, lorsque Diodore, racontant l'invasion de Xerxès et ce qui s'est passé dans cette première année des guerres persiques, dit que cette invasion a eu lieu sous l'archontat de Calliade, la première année de la 75e olympiade, l'auteur n'a nommé que l'année olympique, dont le premier jour se trouvait au milieu de l'année archontique. De sorte que les événements du premier semestre de l'année archontique sont sans date olympique.

Cette double manière est employée par tous les écrivains anciens qui racontent les événements des guerres médiques.

En un mot la série des archontes athéniens n'est pas encore définitivement établie, et des recherches nouvelles seront loin d'être inutiles. C'est ce travail que nous avons cru devoir entreprendre, regardant comme superflu de discuter les époques qui ont été sûrement déterminées par d'autres.

§ I. — Des archontes antérieurs à Thémistocle.

On ne peut faire remonter la succession des archontes au delà de la chute des Pisistratides, qui est contemporaine de l'exil de Tarquin le Superbe de Rome. Cette succession, parfois interrompue par des lacunes, ne se retrouve aujourd'hui que chez Denys d'Halicarnasse, seul guide pour cette époque de la chronologie d'Athènes.

L'archonte le plus ancien est Isagoras, nommé deux fois par Denys. « Le gouvernement royal des Romains, dit-il [1], « tomba au commencement de la 68e olympiade, lorsque Ischo« machus de Crotone fut vainqueur au stade, sous l'archonte « d'Athènes Isagoras. » Ailleurs, il ajoute que « les premiers « consuls de Rome furent élus pendant l'archontat d'Isagoras « dans la première année de la 68e olympiade [2]. » En réunissant ces deux témoignages et en considérant que les archontes entraient en fonction en hiver, nous devons admettre que l'archontat d'Isagoras correspond à l'année entière 508 avant Jésus-Christ; car, dans le commencement de la première année de cette olympiade, il portait déjà le titre d'éponyme. Isagoras est certainement nommé par l'auteur du marbre de Paros, à l'époque 46, où il fait mention du premier concours des chœurs d'hommes qui a eu lieu à Athènes sous cet archonte. Mais la pierre est mutilée à deux places principales dans cet endroit de l'inscription : il y manque la première lettre du nom de

[1] Denys d'Halic. V, 1 : Ἡ μὲν δὴ βασιλικὴ Ῥωμαίων πολιτεία... κατελύθη.... ὀλυμπιάδος μὲν ὀγδόης καὶ ἑξηκοστῆς ἐνεστώσης, καθ' ἣν ἐνίκα σταδίου Ἰσχόμαχος Κροτωνιάτης, Ἀθήνησι δὲ τὴν ἐνιαύσιον ἀρχὴν ἔχοντος Ἰσαγόρου.

[2] Denys d'Halic. V, LXXIV : Ἀνάγκη τοὺς πρώτους ἀποδειχθέντας ὑπάτους ὁμολογεῖν ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ἰσαγόρου παρειληφέναι τὴν ἀρχήν, κατὰ τὸ πρῶτον ἔτος τῆ ὀγδόης καὶ ἑξηκοστῆς ὀλυμπιάδος.

l'archonte de cette époque et le dernier chiffre de l'année. On lit dans l'état actuel[1] : « Du concours des chœurs d'hommes « 24. ans, sous l'archonte d'Athènes .sagoras. » On ne saurait douter que l'auteur n'ait voulu désigner Isagoras ; il faut donc mettre un Γ (5) pour le chiffre effacé et lire 245 et non 244, ce qu'ont fait les éditeurs modernes du marbre. Car, ajoutant 245 à 263, nous aurons l'année 508 correspondante à l'archontat d'Isagoras.

Il n'y a pas trace dans les monuments anciens des noms des archontes pendant les années 507, 506 et 505 avant Jésus-Christ ; mais en 504 ce titre a été porté par Acestoride que mentionne Denys d'Halicarnasse[2].

Après Acestoride il y a une lacune de trois ans, et de nouveau Denys d'Halicarnasse cite le nom de l'archonte Myros[3] dont l'année correspond à l'année 500 avant Jésus-Christ.

Ici nouvelle lacune de trois ans, après laquelle nous retrouvons le secours de Denys. Au commencement de la 71ᵉ olympiade, il nomme Hipparque[4] comme étant l'archonte d'Athènes, ce qui permet de rapporter la date de sa magistrature à l'année 496 avant Jésus-Christ.

Denys nous abandonne en cet endroit ; mais, heureusement, l'auteur inconnu de la biographie de Sophocle[5] indique pour la deuxième année de la 71ᵉ olympiade, c'est-à-dire 495 avant

[1] Ἀφ' οὗ χοροὶ πρῶτον ἠγωνίσαντο ἀνδρῶν : . . . . . ἔτη ΗΗΔΔΔΔ . . . , ἄρχοντος Ἀθήνησιν .σαγόρου.

[2] Denys d'Halic. V, XXXVII : Ἐνιαυτῷ δὲ πέμπτῳ μετὰ τὴν ἔκβολὴν τῶν βασιλέων, ὀλυμπιὰς μὲν ἦν ἐνάτη καὶ ἑξηκοστή, ἣν ἐνίκα σλάδιον Ἰσχόμαχος Κροτωνιάτης, Ἀθήνησι δὲ τὸ δεύτερον ἄρχων Ἀκεσορίδης.

[3] *Idem*, V, L : Ἐπὶ δὲ τῆς ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα σλάδιον Νικαίας ὁ Λοκρὸς ἐξ Ὀπούντος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Μύρου.

[4] Denys d'Halic. VI, I : Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ πρώτης ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα σλάδιον Τισιμράτης Κροτωνιάτης, ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ἱππάρχου.

[5] Γεννηθῆναι αὐτὸν φασιν ἑβδομηκοστῇ πρώτῃ ὀλυμπιάδι κατὰ τὸ δεύτερον ἔτος, ἐπὶ ἄρχοντος Ἀθήνησι Φιλίππου.

Jésus-Christ, l'archonte Philippe, et la chronique de Paros[1] son successeur Pythocrite, 494 avant Jésus-Christ.

Ainsi, la chronologie des archontes athéniens qui ont rempli cette charge avant Thémistocle et dont le nom nous est parvenu, est la suivante :

Isagoras,	olymp. 68, 1, pendant la durée de l'année	508 avant J. C.
Acestoride,	—— 69, 1, ——	504
Myros,	—— 70, 1, ——	500
Hipparque,	—— 71, 1, ——	496
Philippe,	—— 71, 2, ——	495
Pythocrite,	—— 71, 3, ——	494

§ II. — Archontat de Thémistocle.

La date de l'archontat de Thémistocle a, comme il était naturel, beaucoup plus occupé les savants modernes. Ils ont réuni et comparé avec soin tous les témoignages de l'antiquité sur ce sujet, et cependant ils ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Mais peut-être cela vient-il de ce qu'ils ont attaché trop d'importance à des détails qui, selon nous, ne sont que secondaires; on en jugera par ce qui suit.

Thémistocle s'éleva lentement, dans sa longue carrière, des plus modestes fonctions jusqu'aux plus élevées. Plutarque[2], sans indiquer l'époque, fait mention de lui comme inspecteur des eaux de la ville; Thucydide, au sujet de la construction du Pirée, parle de la fonction plus importante d'archonte que Thémistocle remplissait alors[3]. Pausanias[4] en témoigne dans

[1] Époque 47 : Ἀφ' οὗ Νε... ἱππία ἐτελεύτησεν Ἀθήνησιν ἔτη ΗΗΔΔΔΙ ἄρχοντος Ἀθήνησιν Πυθοκρίτου.

[2] *Vie de Thémist.* 31.

[3] Thucyd. I, XCIII : Τὸ τεῖχος δ' αὐτοῦ πρότερον ἐπὶ τῆς ἐκείνου ἀρχῆς ἢ κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναίοις ἦρξεν.

[4] Paus. I, 1, 2 : Ὁ δὲ Πειραιεὺς δῆμος μὲν ἦν ἐκ παλαιοῦ, πρότερον δὲ πρὶν ἢ Θεμιστοκλῆς Ἀθηναίοις ἦρξεν ἐπίνειον οὐκ ἦν.

les mêmes termes que Thucydide. Tous deux, bien entendu, parlent ici de la fonction d'archonte éponyme au nom duquel était rattachée l'année athénienne. Si Thucydide et Pausanias, comme M. Boeckh[1] l'a justement remarqué, avaient voulu désigner l'un des autres archontes, ils auraient certainement ajouté, selon l'usage, le titre distinctif de *roi*, de *polémarque* ou de *thesmothète*. On peut donc conclure de ces deux témoignages: 1° que Thémistocle n'a rempli les fonctions d'archonte qu'une seule fois; et 2° que l'année de son archontat coïncidait avec l'année de la construction du Pirée.

Quant à l'archontat de Thémistocle, les paroles de Thucydide sont appuyées par le récit de l'historien Stésimbrote, que cite Plutarque dans la Vie de Thémistocle. Stésimbrote était le contemporain de Cimon, fils de Miltiade; il pouvait connaître, par des témoins oculaires, le fait dont il parle. Son récit a donc une très-grande importance; M. Droysen l'a senti et l'a signalé le premier[2]. Après avoir raconté les services rendus à sa patrie par l'archonte Thémistocle, qui lui donna une marine et prépara ainsi sa future grandeur, Plutarque[3] ajoute que les projets de cet homme d'État rencontrèrent une vive opposition de la part de Miltiade. Or Miltiade ne put faire cette opposition qu'avant la bataille de Marathon; car, immédiatement après la victoire, il entreprit son expédition contre Paros, et, après son retour, il fut mis en jugement et mourut en prison[4]. Conséquemment l'archontat durant lequel Thémistocle

[1] Aug. Boeckh, *De arch. Attic. pseudep.* (dans les *Abhandlungen der historisch-philologischen Klasse der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1830, in-4°), p. 132.

[2] Droysen, *Phrynichos, Aischylos und die Trilogie* (dans les *Kieler philologische Studien*, Kiel, 1841, in-8°), p. 79.

[3] Plut. *Thémist.* 4 : Ἔπραξε δὲ ταῦτα Μιλτιάδου κρατήσας ἀντιλέγοντος, ὡς ἱστορεῖ Στησίμβροτος.

[4] Ce fait est exposé en détail dans mon ouvrage, écrit en russe, *Histoire de la République d'Athènes, depuis la mort d'Hipparque jusqu'à celle de Miltiade* (Исторія

présenta le projet de construction du Pirée ne peut se placer qu'avant la bataille de Marathon. En effet, le scholiaste de Thucydide dit que Thémistocle remplit ces fonctions pendant la durée d'une année avant les guerres médiques[1]. Cherchons maintenant à quelle partie de l'olympiade cette année répondait. Eusèbe[2] place la construction du Pirée par Thémistocle dans la 71ᵉ olympiade, où doit par conséquent se placer l'archontat de Thémistocle. Denys d'Halicarnasse parle plus précisément encore : « Après cela, dit-il[3], furent élus consuls « Aulus Virginius Montanus et Titus Veturius Geminus, du « temps de l'archonte athénien Thémistocle, 260 ans de la « fondation de Rome, dans l'année qui précéda la 72ᵉ olym- « piade. » Donc l'archontat de Thémistocle correspond à la quatrième année de la 71ᵉ olympiade. N'oublions pas, enfin, que Thucydide, en employant l'expression *guerre médique*, comprend toujours les deux invasions, de Darius et de Xerxès; et qu'il donne lui-même deux fois dans son ouvrage le sens de cette expression[4]. Il dit d'abord que la guerre se termina par deux victoires sur terre (Marathon et Platée) et par deux défaites de la flotte ennemie (Salamine et Mycale). Il s'exprime plus clairement encore lorsque, pour déterminer l'époque d'un événement, il ajoute qu'il eut lieu peu de temps avant la guerre médique et avant la mort de Darius, fils d'Hystaspe[5]. Les his-

Аѳинской республики отъ увленія Ипиарха до смерти Мильтіада), Saint-Pétersbourg, 1848, in-8°, p. 169-172.

[1] Scholiaste de Thucyd. I, XCIII : Πρὸ δὲ τῶν Μηδικῶν ἦρξε Θεμιστοκλῆς ἐνιαυτὸν ἕνα.

[2] Eusebii Pamphili *Chronicorum Canonum libri duo*, edd. Ang. Mai. et Zohrab. (Mediol. 1818), p. 337.

[3] Denys d'Halic. VI, XXXIV : Μετὰ ταῦτα παραλαμβάνουσι τὴν ὑπατικὴν ἀρχὴν Αὖλος Οὐεργίνιος Μοντανὸς καὶ Τῖτος Οὐετούριος Γέμινος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Θεμιστοκλέους, ἑξηκοστῷ καὶ διακοσιοστῷ μετὰ τὴν κτίσιν ἔτει, μελλούσης εἰς ταὐτὸν τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ δευτέρας ὀλυμπιάδος.

[4] Thucyd. I, XXIII, 14.

[5] Ὀλίγον τε πρὸ τῶν Μηδικῶν καὶ τοῦ Δαρείου θανάτου.

toriens anciens plaçaient donc l'archontat de Thémistocle dans la quatrième année de la 71e olympiade. Mais, les archontes étant élus en hiver, il reste à savoir avec quelle année avant Jésus-Christ coïncide l'archontat de Thémistocle. En d'autres termes, Thémistocle était-il éponyme en 493 ou en 492 avant Jésus-Christ? Denys d'Halicarnasse ne nous donne pas les moyens de résoudre cette question; car ces mots, *μελλούσης εἰς τοὐπιὸν*, qui signifient avant le commencement de l'olympiade, permettent, à la rigueur, d'accepter l'année 492. Mais, en considérant toute la suite du récit de l'historien et encore plus cette circonstance, qu'après Thémistocle les Athéniens nommèrent Diognète, puis Hybrilide, et en dernier lieu Phénippe, qui était archonte du temps de la bataille de Marathon, c'est-à-dire 490 avant Jésus-Christ, il faudra placer Thémistocle en l'année 493 avant Jésus-Christ.

Sigonius est le premier parmi les savants modernes qui ait placé Thémistocle dans la 71e olympiade, mais en assignant à son élection la troisième et non la quatrième année. Larcher, suivi en cela par MM. Boeckh[1], Schultz[2], Droysen[3], Finck[4], rapporte l'archontat de Thémistocle à la quatrième année. Mais Lydiat[5] et, après lui, Corsini[6] et Krüger[7], quoiqu'ils se contredisent quand ils veulent assigner à son élection une date certaine, cherchent cependant à renverser sur ce point les témoignages des écrivains anciens, et à prouver que Thémistocle était trop jeune alors pour pouvoir être élu. Nous ne pouvons partager cette opinion, car nous ne trouvons nulle part

[1] *De archont. pseudepon.* p. 132 et 133.

[2] Schultz, *Beitrag zu genaueren Zeitbestimmungen der hellenischen Geschichten* (dans les *Kieler philologische Studien*), p. 197.

[3] *Phrynichos*, etc. p. 79 et 80.

[4] Finck, *Themistoclis vita* (Gott. 1849, in-8°), p. 18 sq.

[5] *Marmora Oxoniensia*, p. 76 sq.

[6] *Fasti Attici*, t. I, p. 336 sq.

[7] Krüger, *Historisch-philologische Studien*, t. I (Berlin, 1836, in-8°), p. 13 sq.

chez les écrivains grecs qu'un certain âge fût exigé pour cette magistrature. En admettant même l'existence d'une pareille disposition de la loi athénienne, nous espérons démontrer plus loin que Thémistocle était, pendant son archontat, d'un âge très-mûr [1]. L'opinion de Lydiat, de Corsini et de Krüger tombe donc d'elle-même.

Il y a cependant un passage d'Hérodote que plusieurs critiques croient en contradiction avec le récit de Denys. On sait que les Athéniens, voyant Xerxès envahir la Grèce, firent partir une ambassade pour Delphes afin de prier Apollon de leur être favorable [2]. La pythie répondit par le célèbre oracle qui mit les citoyens dans la plus grande perplexité, mais que Thémistocle interpréta si heureusement pour le salut de toute la Grèce. Or Hérodote dit, à cette occasion, que Thémistocle s'était placé depuis peu parmi les *premiers* [3]. Plusieurs savants s'appuient de cette expression pour établir que Thémistocle n'était pas archonte avant la bataille de Marathon; car autrement, disent-ils, il eût été à cette époque « parmi les premiers. » Mais une telle explication ne peut être acceptée.

A la suite des réformes de Clisthène, les fonctions d'archonte perdirent de leur importance et devinrent secondaires. L'archonte éponyme gardait le privilége de marquer de son nom l'année athénienne, mais il n'était plus le chef de la république. L'autorité supérieure se trouvait dans les mains de quelques hauts dignitaires : les membres prédominants de l'assemblée, les généraux et les questeurs. Ces fonctionnaires gouvernaient la république. Tel nous voyons Périclès dans les fonctions de

[1] Voyez ci-dessous le chapitre sur l'époque de la naissance de Thémistocle.

[2] Hérod. VII, 141 :

Τεῖχος Τριτογενὲς ξύλινον δοῦναι ἐρύσσαι Ζεὺς
Μοῦνον ἀκήρατον τελέθειν, τὸ σὲ τέκνα τ' ὀνῆσαι.

Le double sens de l'oracle vient du mot τεῖχος qui signifie, 1° mur, 2° place forte.

[3] Hérod. VII, CXLIII : Ἀνὴρ δὲ πρώτους νεωστὶ παριών.

stratégos, de *tamias* et comme membre influent de l'*Ecclésie*, sans jamais avoir la charge d'archonte. Nous pensons que le mot πρῶτοι était employé à Athènes pour désigner les hauts dignitaires de la République que nous venons de nommer. Il correspondait à ce que les Romains appelaient *principes*. Nous en trouvons la preuve dans l'inscription conservée par Philochore, et après lui par Harpocration, et qui se rapporte à la construction des murs d'Athènes. « En commençant la cons-« truction des murailles, y est-il dit[1], les πρῶτοι ont consacré « au dieu la statue. » Or il est constant que les travaux publics étaient, à Athènes, du ressort du tamias et des stratéges, non des archontes; Harpocration a commis une erreur en attribuant cette inscription aux neuf archontes.

Si nous voyons Hérodote dire de Thémistocle, à l'époque de son explication de l'oracle, qu'il était placé depuis peu au rang des premiers, cela veut dire qu'il était pour la première fois nommé stratége; et il n'est pas permis de conclure de ces paroles qu'il n'avait pas été archonte jusque-là. Cet historien lui-même nous autorise à croire le contraire. Dans le chapitre suivant, Hérodote loue beaucoup Thémistocle de son projet de loi consistant à faire employer les revenus des mines de Laurium à la construction de la flotte, et il dit que ce projet a été présenté par Thémistocle avant son explication de l'oracle, c'est-à-dire avant d'avoir obtenu le rang des premiers. Or, selon Thucydide, la fondation du Pirée et la construction des vaisseaux a été décidée pendant l'archontat de Thémistocle; en réunissant donc le témoignage de Thucydide et celui d'Hérodote, on peut en conclure que Thémistocle fut archonte en 493 sans être parvenu au rang des premiers.

[1] Harpocrat. s. v. Πρὸς τῇ πυλίδι Ἑρμῆς.

Ἀρξάμενοι πρῶτοι τειχίζειν, τὸν δ' ἀνέθηκαν
Βουλῆς καὶ δήμου δόγμασι πειθόμενοι.

§ III. — Série des archontes éponymes depuis Thémistocle jusqu'à Calliade.

Le successeur de Thémistocle fut vraisemblablement Diognète, mentionné seulement par Denys d'Halicarnasse; nous disons vraisemblablement, car il est probable qu'il y a une erreur dans le texte de cet historien. Après avoir parlé de l'élection des consuls, Denys ajoute que cette élection a eu lieu sous l'archonte athénien Diognète, dans la 77e olympiade, où Tisicrate de Crotone fut vainqueur au stade[1]; mais, à un autre endroit de son histoire, Denys dit que, dans la 77e olympiade, Datès d'Argos fut le vainqueur au stade, tandis que Charès était l'archonte d'Athènes[2]. Cette dernière assertion est confirmée par le témoignage de Diodore et par celui de la chronique de Paros : le premier texte de Denys est donc altéré. Mais la correction en est facile, car, d'après le témoignage de Pausanias[3], Tisicrate, dont parle Denys, a remporté la victoire à Olympie dans la 72e olympiade, c'est-à-dire dans l'été de l'an 492 avant Jésus-Christ : cette année sera la date de l'archontat de Diognète.

L'année suivante, 491, le titre d'archonte éponyme était porté par Hybrilide, dont le nom se rencontre chez Denys et chez Pausanias[4]; ces deux auteurs le placent dans la deuxième année de la 72e olympiade. Hybrilide fut suivi par Phénippe,

[1] Denys d'Halic. VI, XLIX : *Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ ἑβδόμης ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα στάδιον Τισικράτης Κροτωνιάτης, ἄρχοντος Ἀθήνησι Διογνήτου.*

[2] *Idem*, IX, XXXVII : *Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ ἑβδόμης ὀλυμπιάδος ἣν ἐνίκα στάδιον Δάτης Ἀργεῖος, Ἀθήνησι δὲ ἄρχοντος Χάρητος.*

[3] Pausanias, VI, IX, 5 : . . . . *Τῆς δευτέρας καὶ ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν Τισικράτης ἐνίκα Κροτωνιάτης στάδιον.*

[4] Denys d'Halic. VII, I : *Κατὰ τὸν δεύτερον ἐνιαυτὸν τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ δευτέρας ὀλυμπιάδος, ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ὑβριλίδου.* (Comp. Paus. VI, IX, 5.)

l'an 490 avant Jésus-Christ, sous lequel a été livré la bataille de Marathon; puis, l'an 489 avant Jésus-Christ, par le célèbre Aristide. Ces deux archontes sont nommés par Plutarque[1]. Après eux, selon Denys d'Halicarnasse[2], fut élu Anchise, dont l'archontat correspondrait à l'an 488 avant Jésus-Christ. Puis vient une lacune de deux ans. Il est vrai que Sigonius et Corsini remplissent cette lacune en y plaçant les noms de Lacratide et de Miltiade; mais, pour prouver l'archontat de Lacratide, Corsini n'a que le texte fort vague d'un scholiaste d'Aristophane, d'après lequel il y aurait eu, au temps du roi Darius, un *ancien* archonte nommé Lacratide[3]. Or le mot *ancien* ne s'emploie pas chez les Grecs quand il s'agit du temps des guerres médiques. On ne s'en sert jamais pour désigner l'époque qui suit l'expulsion des Pisistratides, mais seulement pour désigner l'époque antérieure. D'après cela il serait plus logique de placer l'archontat de Lacratide sous le gouvernement des fils de Pisistrate. L'hypothèse de Corsini concernant l'archontat de Miltiade, en 486, n'est pas mieux prouvée. Car il est certain que Miltiade mourut bientôt après son retour de l'île de Paros, c'est-à-dire vers la fin de l'année 490. Larcher, dans son Canon chronologique, cherche à corriger cette erreur par une autre hypothèse. Il dit[4] que le Miltiade archonte de l'année 486 n'avait d'autre rapport que le nom avec le vainqueur de Marathon; c'est encore là une conjecture toute gratuite.

Pour l'année 485, on trouve l'archonte Philocrate inscrit ainsi dans le marbre de Paros : « De la première victoire tra-

[1] *Arist.* 5 : *Μετὰ δὲ Φαίνιππον, ἐφ' οὗ τὴν ἐν Μαραθῶνι μάχην ἐνίκων, εὐθὺς Ἀριστείδης ἄρχων ἀναγέγραπται.*

[2] Denys d'Halic. VIII, 1.

[3] Scholiaste d'Aristophane, *Achar néens*, v. 220 : *Λαχρατίδης ἀρχαῖος ἄρχων Ἀθήνησιν, ὡς καὶ Φιλόχορος· ἦρξε δὲ ἐπὶ τῶν χρόνων Δαρείου.* (Comp. Suidas s. v. et *Anecdota græca*, ed. Villoison, t. I, p. 274.)

[4] *Canon chronologique*, p. 642.

« gique du poëte Eschyle; de la naissance d'Euripide et de l'ar-
« rivée en Grèce du poëte Stésichore, 222 ans, sous Philocrate,
« archonte athénien[1]. » En ajoutant à ce chiffre celui de 263, nous avons 485 avant Jésus-Christ. Cette date paraît certaine, quoiqu'il y ait une autre version sur la naissance d'Euripide. Si l'auteur du marbre de Paros avait pu être induit en erreur sur cette naissance, ou même sur le triomphe d'Eschyle, il ne pouvait jamais s'être trompé quant à l'année archontique, puisqu'il avait sous les yeux des listes officielles des archontes. Après Philocrate, les Athéniens élurent archonte Léostrate, qui, d'après Denys[2], remplit sa charge au commencement de la 74e olympiade, c'est-à-dire 484 ans avant Jésus-Christ. Cet historien désigne plus loin un autre archonte du nom de Nicodème, sans lui assigner aucune date olympique, mais en le plaçant à l'an 270 de la fondation de la ville de Rome[3]. Or, l'année de la fondation de Rome étant controversée, cette date est comprise différemment par les savants modernes. Corsini et Larcher y voient l'année 482 avant Jésus-Christ; Clinton, l'année 483[4]. Nous ne nous prononcerons pas. Nous parlerons seulement de l'erreur de Dodwell[5], qui, après avoir lu dans le scholiaste d'Eschine que Nicophème fut éponyme avant Thémistocle, et pensant, d'après son propre calcul, que ce dernier fut archonte l'année qui précéda l'invasion de Xerxès, a subitement conclu que Nicophème et Nicodème étaient un seul et même personnage, dont le nom aurait été altéré par les copistes. A la suite de cette supposition, et sans même avoir consulté les paroles de l'orateur, il place Nicophème ou Nico-

[1] Ἀφ' οὗ Αἰσχύλος ὁ ποιητὴς τραγῳδίᾳ πρῶτον ἐνίκησε, καὶ Εὐριπίδης ὁ ποιητὴς ἐγένετο, καὶ Στησίχορος ποιητὴς εἰς τὴν Ἑλλάδα ἀφίκετο, ἔτη ΗΗΔΔΙΙ, ἄρχοντος Ἀθήνησιν Φιλοκράτους.

[2] Denys d'Halic. VII, LXXVII.

[3] *Idem*, VIII, LXXXIII.

[4] Corsini, III, p. 159; Larcher, p. 643; Clinton, p. 30.

[5] *Annales Thucyd.* p. 615, ad ann. 481.

dème en 483 avant Jésus-Christ. Mais Corsini[1] a déjà corrigé cette erreur et a montré que l'interprétation du scholiaste est contraire au texte d'Eschine, puisque l'orateur parle de l'archonte Nicophème comme de son contemporain, remplissant sa charge dans la quatrième année de la 184ᵉ olympiade. L'hypothèse de Dodwell est toute gratuite.

Dans la dernière année qui précéda l'archontat de Calliade, Dodwell et, d'après lui, Clinton, placèrent l'archontat de Thémistocle, mais sans apporter de preuves suffisantes, comme nous croyons l'avoir démontré plus haut. L'archonte de cette année est inconnu.

La série des archontes depuis Thémistocle jusqu'à Calliade est la suivante :

Thémistocle,	olympiade	71, 4, pendant la durée de l'année	493 av. J. C.
Diognète,	———	72, 1, ———	492
Hybrilide,	———	72, 2, ———	491
Phénippe,	———	72, 3, ———	490
Aristide,	———	72, 4, ———	489
Anchise,	———	73, 1, ———	488
		73, 2, ———	487
		73, 3, ———	486
Philocrate,	———	73, 4, ———	485
Léostrate,	———	74, 1, ———	484
Nicodème,	———	———	483 ou 482
		74, 4, ———	481

§ IV. — Série des archontes depuis Calliade jusqu'à Apséphion.

C'est à Calliade que commence la série non interrompue des archontes éponymes, qui se continue pendant deux siècles et qui sert de base à la chronologie positive de la république

[1] *Fasti Attici*, III, p. 161.

d'Athènes. Calliade fut élu avant l'invasion des Perses en Grèce, lorsque Xerxès hivernait à Sardes. Son archontat dura toute l'année 480. Quelques contestations se sont élevées au sujet de son nom, le biographe d'Euripide voulant l'appeler Callias. Mais l'autorité d'Hérodote, qui le nomme Calliade, a prévalu, d'autant plus qu'il lui a fait la distinction de le mentionner seul parmi tous les autres archontes éponymes.

A partir de Calliade jusqu'à Apséphion on trouve dix archontes, dont la succession, établie par Sigonius avec une grande exactitude, est acceptée de tous les savants modernes, excepté Dodwell, qui supprime Démotion de la liste et place Aristide comme archonte entre Adimante et Phédon. Mais ici, comme presque partout, il n'a eu aucun égard pour les témoignages des écrivains anciens, et n'a suivi que sa propre inspiration, sans fournir aucune preuve.

Il faut dire cependant que la composition de cette série des archontes, telle que nous la trouvons dans Sigonius, n'offrait pas de difficultés, car elle se trouve tout entière chez Diodore. Cet écrivain, dans son onzième livre, marche d'une année à l'autre, nomme successivement tous les archontes et n'oublie pas de noter chaque fois la célébration des jeux olympiques. Son récit (nous ne parlons que de la série des archontes qui précédèrent Apséphion) est entièrement d'accord avec celui des autres historiens. Ne voulant pas nous livrer à des vérifications qui seraient inutiles, nous acceptons la liste de Sigonius, en rappelant seulement que les archontes entraient en fonction en hiver et que leur autorité durait toute une année correspondante à la nôtre.

Calliade, olympiade 75, 1, pendant la durée de l'année 480 av. J. C.
Xanthippe, ——— 75, 2, ——— 479

Timosthène,	olympiade	75,	3, pendant la durée de l'année	478 av. J. C.
Adimante,	———	75,	4, ———	477
Phédon,	———	76,	1, ———	476
Dromoclide,	———	76,	2, ———	475
Acestoride,	———	76,	3, ———	474
Ménon,	———	76,	4, ———	473
Charès,	———	77,	1, ———	472
Praxiergue,	———	77,	2, ———	471
Démotion,	———	77,	3, ———	470

§ V. — Les archontes éponymes Apséphion, Phéon et Théagénide.

Les années archontiques de ces trois personnages constituent l'une des parties les plus difficiles et les plus contestées de la chronologie athénienne. Diodore de Sicile, qui donne pour chaque année les archontes éponymes, place après Démotion l'archonte Phéon, puis Théagénide; il ne nomme pas Apséphion. D'autres historiens, au contraire, citent l'archonte Apséphion, le placent également après Démotion et ne parlent point du tout de Phéon.

Sigonius aperçut le premier cette difficulté. Il crut la résoudre en mettant après Démotion, dans sa liste, un archonte sous une double appellation. Il regarda en outre le mot Phéon comme une faute de copiste, et le changea en celui de Phédon : *Apsephio*, dit-il, *alias Phædo*. Scaliger a emprunté à Sigonius ce changement du mot de Phéon en celui de Phédon, et voit dans les noms de Phédon et d'Apséphion ceux de deux archontes distincts; mais il les sépare par un assez grand nombre d'années. Dans l'Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή il a placé Phédon après Démotion, tandis qu'il place, on ne sait par quel motif, Apséphion dans la quatrième année de la 74ᵉ olympiade (481).

Au contraire, Paumier, suivi en cela par plusieurs autres

critiques, pense[1] que le texte de Diodore est altéré, que le nom de Phéon n'est que celui d'Apséphion abrégé par erreur des copistes, et que cet archonte doit être placé entre Démotion et Théagénide. On peut objecter à cela que le nom de Phéon est donné par tous les manuscrits de Diodore, sans exception; mais, malgré cette raison, l'opinion de Paumier a été acceptée par Bentley[2], et, après lui, par d'autres savants, au nombre desquels on compte l'illustre M. Boeckh[3].

Ainsi s'est formée une tradition d'après laquelle tous les critiques croient que le nom de Phéon n'est pas le nom véritable de l'archonte mentionné par Diodore; mais, parmi ces critiques, les uns ont suivi Sigonius et changé ce nom en celui de Phédon; d'autres, adoptant la correction de Paumier, ont nommé cet archonte Apséphion. Tous ont senti, cependant, que ces deux corrections laissaient à désirer.

Corsini[4] a entrepris, le premier, de combler cette lacune. Ne voulant pas rejeter les témoignages des écrivains anciens, et s'efforçant de les interpréter et de les éclaircir, il reconnut les deux noms d'archonte comme désignant des personnages différents; mais là se borne son mérite, car il les a placés tous deux dans la même année athénienne, supposant, mais sans fournir de preuves, que Phédon remplissait les fonctions d'archonte dans la deuxième moitié de la quatrième année de la 77ᵉ olympiade, c'est-à-dire dans la première moitié de l'année 469 avant Jésus-Christ, et Apséphion dans la deuxième moitié de l'année 469 (première moitié de la première année

[1] Jacobi Palmerii *Exercitationes in auctores Græcos* (Lugd. Batav. 1668, in-4°), p. 109: Ἐπ' ἄρχοντος Ἀθήνησι Φαίωνος, lege Ἀψηφίωνος ex marmore Arundeliano, linea 72, cui concordat Diogenes Laërtius in *Socrate*

[2] Bentleji *Opuscula*, p. 308.

[3] Voir la nouvelle édition de l'Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή par Ev. Scheibel (Berlin, 1852, in-8°), p. 52 et 58.

[4] *Fasti Attici*, t. III, p. 181-190.

de la 77e olympiade). Corsini ne put, en outre, se délivrer tout à fait de l'influence de Sigonius, et continua d'employer le mot Phédon, adopté par lui pour Phéon. Larcher a suivi l'opinion de Corsini sur l'existence de deux éponymes dans la même année; mais il substitue à la succession hypothétique de ce dernier une autre succession tout aussi peu fondée : il place Apséphion le premier et Phédon le second; et il dit que, « Apséphion étant mort ou ayant été dépossédé pour quelque « cause que l'on ignore, Phédon lui succéda vers le milieu de « l'année [1]. » Tel est, jusqu'à présent, l'état de la question.

Observons d'abord que ce fait de l'existence de deux archontes dans une même année n'est fondé sur aucun document, et que, s'il était vrai, il serait trop extraordinaire pour être resté inaperçu des historiens. Or, non-seulement les historiens se taisent là-dessus, mais leurs écrits établissent positivement qu'Apséphion porta le titre d'archonte pendant toute l'année 469 avant Jésus-Christ. Ainsi, Diogène Laërce, parlant de la naissance de Socrate : « D'après les chroniques d'Apollodore, « dit-il, Socrate naquit sous l'archontat d'Apséphion, dans la « quatrième année de la 77e olympiade, le sixième jour du mois « de thargélion, lorsque les Athéniens fêtent la consécration « de la ville et les Déliens la naissance d'Artémis [2]. » Or, de quelle manière Apollodore se sert-il de l'année olympique? Est-ce pour désigner un fait particulier, ou pour déterminer la durée de l'archontat d'Apséphion [3]? Quoique Diogène ne cite ici qu'un fait particulier, il l'emprunte aux chroniques d'Apollodore, qui étaient un grand et savant ouvrage, écrit par un chronologiste

[1] Hérodote, t. VII, p. 648.

[2] Diog. II, v, 44 : *Ἐγεννήθη δὲ, καθά φησιν Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς χρονικοῖς, ἐπὶ Ἀψηφίωνος ἐν τῷ τετάρτῳ ἔτει τῆς ἑβδομηκοστῆς ἕκτης ὀλυμπιάδος, Θαργηλιῶνος ἕκτῃ, ὅτε καθαίρουσιν Ἀθηναῖοι τὴν πόλιν καὶ τὴν Ἄρτεμιν Δήλιοι γενέσθαι φασίν.*

[3] Voy. plus haut, p. 31 sq.

de profession, qui aura, par conséquent, assigné à l'archontat d'Apséphion une date d'après la manière générale des historiens, c'est-à-dire en nommant l'année olympique dont le commencement se trouvait au milieu de l'année archontique. La quatrième année de la 77e olympiade dura de l'été 469 jusqu'à l'été 468 avant Jésus-Christ. Si Apollodore a suivi la règle générale des écrivains anciens, il a nommé cette année olympique pour désigner toute l'année archontique d'Apséphion; il s'ensuivrait que l'archontat d'Apséphion répond à l'année 469 avant Jésus-Christ; autrement, il faudrait penser qu'Apséphion était archonte en 468 et que la naissance de Socrate eut lieu au mois de thargélion de l'année 468. Mais ce calcul est contredit par les données très-exactes que l'on a sur la mort de Socrate. Diogène continue, « Socrate mourut dans la première « année de la 95e olympiade, âgé de soixante et dix ans[1]; » et cette date est confirmée par plusieurs autres écrivains grecs[2], qui ajoutent encore que Socrate mourut sous l'archontat de Lachès, et par Platon[3], qui donne en outre à son maître un peu plus de soixante et dix ans. Or, comme Lachès était archonte depuis le mois d'hécatombéon de l'année 400 avant Jésus-Christ jusqu'au même mois de l'année 399, et, outre cela, comme il est certain que Socrate mourut dans cette dernière année, il faut nécessairement placer le jour de sa naissance au mois de thargélion de l'année 469, c'est-à-dire soixante et dix ans avant.

Ce calcul est encore fortifié par un récit de Plutarque[4], qui place sous Apséphion le concours célèbre où le jeune

[1] Diog. II, v, 44 : Ἐτελεύτησε δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἐννενηκοστῆς πέμπτης ὀλυμπιάδος, γεγονὼς ἐτῶν ἑβδομήκοντα.

[2] Diodore, XIV, XXXVII; Aristide, t. II, p. 286 (Jebb.).

[3] Plat. *Apologia Socratis*, I : Νῦν ἐγὼ πρῶτον ἐπὶ δικαστήριον ἀναβέβηκα ἔτη γεγονὼς πλείω ἑβδομήκοντα.

[4] Plut. *Cimon*, VIII.

Sophocle fut couronné par Cimon. Or le marbre de Paros porte : « De la victoire tragique de Sophocle, fils de Sophile, de « Colone, âgé de vingt-huit ans, deux cent six ans, sous Apsé- « phion, archonte d'Athènes[1]. » Si l'on ajoute à ces deux cent six ans 263, on aura 469 avant Jésus-Christ, qui sera l'année de l'archontat d'Apséphion. Les représentations dramatiques, qui étaient présidées par l'archonte éponyme, avaient toujours lieu aux grandes Dionysies, dans le mois d'élaphébolion. Et comme Sophocle fit jouer son drame sous Apséphion, il est évident que ce dernier *était en fonction dans la première moitié de l'année 469 avant Jésus-Christ.*

Mais, outre cela, le témoignage de Diogène Laërce, ou plutôt celui d'Apollodore, ne laisse pas douter que ce même *Apséphion n'ait continué ses fonctions dans la seconde moitié de l'année 469,* car, en nommant l'année olympique au milieu de l'année archontique, il sous-entendait par cela l'occupation de l'archontat par Apséphion dans la première moitié de cette année olympique. Si Apséphion, comme dit Larcher, « eût été mort « ou dépossédé au milieu de son année, » Apollodore parlerait de lui dans la troisième année de la 77e olympiade, et non dans la quatrième.

De tous ces faits on peut conclure que *l'archontat d'Apséphion dura pendant toute l'année 469 avant Jésus-Christ.*

Quant à l'archontat de Théagénide, il est impossible d'accepter pour lui l'année 468 avant Jésus-Christ, car cette date est en contradiction manifeste avec la didascalie découverte à Florence par M. Franz. Les didascalies indiquent les noms des poëtes, leurs œuvres et l'époque des premières représentations; elles ont une grande importance, parce qu'elles établis-

[1] Ἀφ' οὗ Σοφοκλῆς ὁ Σοφίλλου ὁ ἐκ Κολωνοῦ ἐνίκησε τραγῳδίᾳ ἐτῶν ὢν ΔΔΓΙΙΙ, ἔτη ΗΗΙΓΙ, ἄρχοντος Ἀθήνησι Ἀψηφίονος.

sent les dates de ces solennités avec une exactitude rigoureuse, et que l'archonte éponyme lui-même présidait le concours; elles suppléent parfaitement aux documents officiels, malheureusement perdus. La didascalie publiée par M. Franz se rapporte directement à notre sujet. Elle porte : « Sous l'archontat de Théagène (Théagénide), dans la 78e olympiade « (première année), Eschyle remporta la victoire avec Laïus, « Œdipe, les Sept devant Thèbes et le Sphinx, drame satyrique[1]. » Cette année olympique ayant duré de l'été 468 à l'été 467, il s'ensuit que le concours des poëtes a eu lieu dans la première moitié de l'année 467 avant Jésus-Christ, et, comme Théagénide le présidait, son archontat ne peut être placé que dans cette année 467 avant Jésus-Christ. Autrement, si l'opinion qui veut mettre Théagénide en 468 était vraie, l'auteur de la didascalie n'aurait pas nommé la première année de la 78e olympiade, mais bien la dernière de la 77e. Sa date est précise, car il ne parle que de ce seul fait.

Ainsi Apséphion occupa l'archontat en 469, et Théagénide en 467. Reste une lacune d'une année. En voyant ce résultat déduit rigoureusement des témoignages anciens, on est naturellement induit à penser que Phéon nommé par Diodore est l'archonte qui occupe l'intervalle des deux éponymies.

Cette induction se fortifie encore de l'autorité de Thomas Magister[2] et du biographe anonyme d'Euripide que nous a fait connaître M. Rossignol[3]. Ces deux grammairiens donnent

[1] Franz, *Die Didaskalie zu Æschylus Septem contra Thebas* (Berlin, 1848, in-4°) : *Ἐδιδάχθη ἐπὶ Θεαγένους ὀλυμπιάδι οη· ἐνίκα Λαΐῳ, Οἰδίποδι, Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, Σφιγγὶ σατυρικῇ.*

[2] Thomas Magister, dans *Euripidis opera omnia* (Glasguæ, cura et typis Duncan. 1821, in-8°), t. I, LXXV : *Ἐνίκησε δὲ ἐν πᾶσι τούτοις τοῖς δράμασι νίκας πεντεκαίδεκα· ἤρξατο δὲ τοῦ περὶ ταῦτα ἀγῶνος, ἐτῶν πέντε καὶ εἴκοσι γεγονώς.*

[3] M. Rossignol, *Découverte de deux fragments inédits, l'un appartenant à Aristophane, et l'autre à Euripide.* Dans le

le nombre des années, ou, ce qui revient au même, celui des archontes, depuis Calliade jusqu'à Callias. Ils parlent de la première représentation des *Péliades* d'Euripide, et ils indiquent en même temps l'âge qu'avait le poëte à cette époque. Ils disent tous deux que les *Péliades* ont été jouées sous l'archontat de Callias, dans la première année de la 81e olympiade (commencement de 455 avant Jésus-Christ), mais ils diffèrent l'un de l'autre quant à l'âge d'Euripide. Thomas Magister lui donne vingt-cinq ans et l'Anonyme vingt-six. Cette différence est facile à expliquer. Les anciens grammairiens se servaient de la liste des archontes et notaient d'après cette liste leurs données chronologiques. Ils comptaient les éponymes qui s'étaient succédé d'un événement à l'autre; et, comme chaque éponyme était le signe d'une année, ils comptaient autant d'années qu'il y avait d'éponymes entre les deux événements. Cette manière de supputer entraînait naturellement quelques erreurs. Car, faisant le calcul des années écoulées entre deux archontes, on peut comprendre dans le chiffre le dernier archonte, ou l'excepter. C'est ce qui arriva sans doute à ces deux grammairiens. Thomas Magister, exceptant Callias, ne compte que vingt-cinq archontes; tandis que l'Anonyme de M. Rossignol, comprenant le dernier archonte Callias, en trouve vingt-six. Mais d'où font-ils partir leur calcul? Il y a, comme on sait, deux variantes sur l'époque de la naissance d'Euripide : l'une donnée par le marbre de Paros, l'autre venant de Diogène Laërce, de Plutarque et de Suidas. La supputation des deux grammairiens s'accorde avec le récit de ces derniers auteurs et se complète

Journal des Savants, avril 1832, p. 240 sqq. *ἄρξασθαι δὲ ἀγωνίζεσθαι, γενόμενον ἐτῶν εἰκοσιέξ.* Il ajoute un peu plus loin: *ἤρξατο δὲ διδάσκειν ἐπὶ Καλλίου ἄρχοντος, κατὰ ὀλυμπιάδα ὀγδοηκοστὴν πρώτην. Πρῶτον δὲ ἐδίδαξε τὰς Πελιάδας ἐτεῖ πρώτῳ ὅτε καὶ τρίτος ἐγένετο.*

par ce récit. Diogène Laërce, dans le passage déjà cité [1], dit que le poëte Euripide naquit sous l'archontat de Calliade, dans la première année de la 75e olympiade; indication conforme au témoignage de Plutarque [2] et de Suidas, car ces deux auteurs rapportent que le poëte naquit le jour de la victoire de Salamine, et Suidas ajoute que, pendant le passage de Xerxès en Europe, Euripide était dans le sein de sa mère [3]. Nous avons dit que les deux grammairiens suivent la même chronologie que ces historiens. En effet, partant de Calliade et allant, sans supprimer Apséphion ni Phéon, jusqu'à Callias, on trouve vingt-cinq archontes sans compter Callias, et vingt-six en le comptant.

On nous objectera peut-être que les deux grammairiens ne donnent pas le nombre des archontes, mais seulement le chiffre des années de l'âge d'Euripide. Nous répondrons que, si l'on veut savoir le véritable âge d'Euripide, on trouvera que les indications de ces deux grammairiens manquent d'exactitude; car Euripide, étant né lors de la bataille de Salamine (en 480), n'avait que vingt-quatre ans et demi à la fête des Dionysies sous Callias, en 455. Et, si Thomas Magister lui a assigné vingt-cinq ans, et l'Anonyme de M. Rossignol vingt-six, cela prouve, à n'en pas douter, que tous deux n'ont fait que consulter la liste des archontes, et qu'ils n'ont pas indiqué l'âge d'Euripide d'après la date précise de ces deux événements. Ainsi l'un mettait au compte de l'âge d'Euripide toute l'année archontique de Calliade, et l'autre, non-seulement cette année, mais encore celle de l'archontat de Callias.

[1] Voy. p. 20.

[2] Plut. *Sympos.* VIII, 1 : *Γενομένου μὲν ἡμέρᾳ καθ' ἣν οἱ Ἕλληνες ἐναυμάχουν ἐν Σαλαμῖνι πρὸς τὸν Μῆδον.*

[3] Suidas v. *Εὐριπίδης. . . . ἐν δὲ τῇ διαβάσει Ξέρξου ἐκυοφορεῖτο ὑπὸ τῆς μητρὸς, καὶ ἐτέχθη καθ' ἣν ἡμέραν Ἕλληνες ἐτρέψαντο τοὺς Πέρσας.*

Envisagé ainsi, le témoignage de ces deux écrivains est d'un grand poids. En donnant à Euripide, l'un vingt-cinq ans, l'autre vingt-six ans, ils attestaient que de Calliade à Callias on comptait vingt-cinq ou vingt-six archontes; et il n'est pas douteux que ces deux grammairiens, ou les auteurs qu'ils ont copiés, ne possédassent la liste officielle des archontes éponymes d'Athènes. Que si Diodore ne compte, pour cet espace de temps, que vingt-quatre archontes, ou vingt-cinq en y comprenant Callias, c'est, probablement, qu'il a omis Apséphion, sous l'archontat duquel aucun fait politique remarquable ne s'est passé. Ce calcul des deux grammairiens atteste, par conséquent, l'existence réelle de l'archontat de Phéon; car ce n'est qu'avec ces deux noms d'Apséphion et Phéon que nous aurons le nombre de vingt-cinq ou vingt-six archontes admis par ces grammairiens. Nous ne trouvons donc pas de motifs suffisants pour rejeter l'un ou l'autre de ces deux archontes, et nous croyons pouvoir continuer la liste des archontes éponymes de la manière qui suit :

Apséphion, pendant la durée de l'année 469 avant J. C.
Phéon, ——— 468
Théagénide, ——— 467

§ VI. — Série des archontes depuis Théagénide jusqu'à Apseudès.

Nous avons tâché d'éclaircir un des points les plus difficiles de la chronologie athénienne et de trouver la clef du système chronologique de Diodore de Sicile. Si notre opinion est adoptée, la suite des archontes, depuis Théagénide jusqu'à Apseudès, n'offrira plus aucune difficulté. Ce dernier, Apseudès, que la réforme de Méton a atteint, n'aura fonctionné qu'une demi-année; ce qui est beaucoup plus conforme à l'ordre administratif de la République que la supposition de Corsini,

qui lui assigne une durée d'un an et demi. Nous donnons ici, comme supplément et sans apporter de preuves, la liste des archontes jusqu'à Apseudès, ne voulant embrasser dans nos recherches que les guerres persiques qui se terminent à la victoire de l'Eurymédon.

Lysistrate,	pendant la durée de l'année	466 avant J. C.
Lysanias,	———	465
Lysithée,	———	464
Archidémide,	———	463
Tlépolème,	———	462
Conon, .	———	461
Evippe,	———	460
Phrasiclide,	———	459
Philoclès,	———	458
Bion,	———	457
Mnésithidès,	———	456
Callias,	———	455
Sosistrate,	———	454
Ariston,	———	453
Lysicrate,	———	452
Chéréphane,	———	451
Antidote,	———	450
Euthydème,	———	449
Pédiéus,	———	448
Philiscus,	———	447
Timarchide,	———	446
Callimaque,	———	445
Lysimachide,	———	444
Praxitèle,	———	443
Lysanias,	———	442
Diphile,	———	441
Timoclès,	———	440
Myrichide,	———	439
Glaucide,	———	438

Théodore, pendant la durée de l'année 437 avant J. C.
Euthymène, ——— 436
Lysimaque, ——— 435
Antilochide (Antiochide), ——— 434
Charès, ——— 433
Apseudès, seulement jusqu'à l'été de l'année 432

CHAPITRE III.

AVÉNEMENT AU TRÔNE DU ROI DE PERSE ARTAXERCE Ier LONGUE-MAIN.

Avant d'entrer dans l'examen des événements de la guerre médique, il faut résoudre une question de chronologie qui touche particulièrement aux dernières années de la vie de Thémistocle et qui se rattache à un grand nombre de faits importants de l'histoire grecque : nous voulons parler de l'avénement au trône d'Artaxerce Ier, surnommé Longue-main.

Les anciens historiens qui racontent la fuite de Thémistocle en Perse, non-seulement ne donnent pas la date de ce fait par les olympiades et par les années archontiques, mais ils sont en désaccord sur le monarque perse qui régnait alors. Selon Diodore, c'était Xerxès; selon Thucydide, c'était Artaxerce, successeur de ce prince. Thucydide ne se borne pas à dire le fait, il cite à l'appui de son assertion une circonstance très-importante. Thémistocle, dit-il[1], à son arrivée dans l'Asie Mineure, envoya une lettre à Artaxerce, qui *venait de monter sur le trône* (*νεωστὶ βασιλεύοντα*). Ces derniers mots prouvent que le nom d'Artaxerce n'est pas cité au hasard par l'historien. Mais l'assertion de Diodore n'est pas moins affirmative quand il rapporte l'arrivée de Thémistocle au règne de Xerxès. Cette divergence entre deux historiens éminents nous a paru mériter

[1] Thucyd. I, CXXXVII.

un curieux examen, car, tant qu'elle subsiste, il est impossible de déterminer avec exactitude la date des faits contemporains. Et d'abord fixons l'époque de l'avénement au trône de Xerxès, successeur de Darius: cela nous servira d'appui et de point de départ pour des recherches ultérieures.

Au commencement du VII^e^ livre de son histoire, Hérodote parle des suites du combat de Marathon. « Recevant cette nou-« velle, dit-il[1], Darius envoya partout des courriers avec l'ordre « d'armer une flotte et de lever des troupes. Ces préparatifs « durèrent trois ans, et donnèrent lieu à une grande agitation « dans toute l'Asie (*ἡ Ἀσίη ἐδονέετο ἐπὶ τρία ἔτεα*[2]); dans la « quatrième année, il y eut en Égypte une révolte qui sus-« pendit les projets de Darius, et l'année suivante (c'est-à-dire « la cinquième[3]), le roi de Perse mourut. »

Ce passage est clair, et, après le commentaire de Clinton[4], il n'y a plus moyen de s'y méprendre. Il est évident qu'ici Hérodote ne compte pas par années astronomiques, mais par le temps qui s'est écoulé depuis la bataille de Marathon. Il se sert de l'expression *l'année suivante* (*τῷ ὑστέρῳ ἔτεϊ*), comme il dit *dans la quatrième année* (*τετάρτῳ ἔτεϊ*), *dans la cinquième* (*πέμπτῳ*), *dans la seconde* (*δευτέρῳ*[5]), ce qui signifie que l'année qu'il cite n'était pas écoulée quand le fait dont il est question s'est produit. Ainsi, d'après Hérodote, la mort de Darius, fils d'Hystaspe, a eu lieu dans le courant de la cinquième année, après

[1] Hérod. VII, 1: *Ἐπεὶ δὲ ἡ ἀγγελίη ἀπίκετο περὶ τῆς μάχης τῆς ἐν Μαραθῶνι γενομένης παρὰ βασιλέα Δαρεῖον τὸν Ὑστάσπεος... καὶ μᾶλλον ὥρμητο στρατεύεσθαι ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα. Καὶ αὐτίκα μὲν ἐπηγγέλλετο, πέμπων ἀγγέλους κατὰ πόλις, ἑτοιμάζειν στρατιήν.*

[2] MM. Passow et Pape, dans leurs Dictionnaires de la langue grecque, traduisent le mot *ἐδονέετο* par *être en révolte*; ce mot signifie simplement: *être agité.*

[3] Hérod. VII, IV: *Ἀλλὰ γὰρ μετὰ ταῦτά τε καὶ Αἰγύπτου ἀπόστασιν τῷ ὑστέρῳ ἔτεϊ παρασκευαζόμενον, συνήνεικε αὐτὸν Δαρεῖον... ἀποθανέειν.*

[4] *Fasti Hellenici* conversi a Krügero, p. 261.

[5] Hérod. VII, VII, XX; VI, XXXI, XLVI.

la bataille de Marathon; et, comme, suivant le témoignage de Plutarque, cette bataille eut lieu au mois de boédromion, 490 ans avant Jésus-Christ, la cinquième année correspond à l'espace de temps écoulé depuis le mois de boédromion 486 jusqu'au même mois de l'année 485, et cette époque sera celle de la mort de Darius. Empruntons, pour plus de clarté, la démonstration de Clinton.

Depuis la bataille de Marathon :

1re année, de boédromion	490	au même mois	489
2e	489		488
3e	488		487
4e	487		486
5e	486		485

Mort de Darius dans le courant de cette cinquième année. Hérodote ajoute que Darius régna en tout trente-six ans (*Δαρεῖον βασιλεύσαντα τὰ πάντα ἔτεα ἓξ καὶ τριήκοντα*); il est à regretter qu'il n'indique ni le mois, ni même la saison de sa mort. Mais cette lacune est remplie par le Canon des rois (*Κανὼν βασιλέων*, ou *βασιλειῶν*), que nous a conservé Ptolémée, et qui n'est qu'une table chronologique contenant la suite des rois d'Assyrie, de Perse, de Macédoine et de Rome, à partir de Nabonassar. Ici le Canon des rois est d'accord avec Hérodote pour donner à Darius, fils d'Hystaspe, trente-six ans de règne, et à Cambyse, avec son successeur Smerdis, un règne de huit années. Chez l'historien et dans le Canon, ces deux derniers princes sont réunis dans la même période, comme s'ils ne désignaient qu'un seul et même règne. Hérodote[1] signale directement cette dernière circonstance, et dit que les sept mois pendant lesquels Smerdis occupa le trône complètent la hui-

[1] Hérod. III, LXVII : *Ὁ δὲ δὴ Μάγος... ἐβασίλευσε... μῆνας ἑπτὰ τοὺς ἐπιλοίπους Καμβύσῃ ἐς τὰ ὀκτὼ ἔτεα τῆς πληρώσιος.*

tième année du règne de Cambyse. D'après le Canon des rois [1], l'avénement de Xerxès correspond au commencement de l'année 263 de l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire, selon la table de M. Biot[2], au 23 décembre de l'année 486 avant Jésus-Christ. Il est vrai que la date qu'indique le Canon n'a point une exactitude mathématique, car il ne donne que des années en nombre rond sans faire mention des mois, et, en outre, il fait toujours commencer chaque règne au 1^er^ du mois de thoth. Cependant on peut la regarder comme très-voisine de la date véritable, puisqu'elle s'accorde avec le récit détaillé d'Hérodote. Dans tous les cas, on peut admettre que l'année 486 avant Jésus-Christ fut la dernière de la vie de Darius et l'époque de l'avénement au trône de Xerxès.

C'est ici que commencent les difficultés chronologiques. Tout le monde est d'accord sur l'époque de l'avénement de Xerxès, mais on cesse de l'être sur la durée de son règne. Diodore de Sicile[3] dit que ce prince a occupé le trône pendant plus de vingt ans, et son témoignage est d'accord avec celui de Manéthon[4], qui écrivait vers le milieu du III^e^ siècle avant Jésus-Christ, et avec le Canon des rois déjà cité; seulement, dans ces deux derniers documents, on attribue à Xerxès vingt et une années de règne, selon la règle de mettre le nombre rond des années, sans tenir compte des mois. Cette circonstance de trois assertions chronologiques distinctes donne à penser que les trois auteurs ont puisé à une seule et même source, ou que le plus ancien a puisé seul à cette source et a été suivi par les deux autres. Malheureusement cette source est inconnue. Il ne

[1] Publié dans Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 112.

[2] M. Biot, *Résumé de chronologie astronomique*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de l'Institut de France*, t. XXII, p. 278.

[3] Diod. XI, LXIX: Βασιλεύσας τῶν Περσῶν ἔτη πλείω τῶν εἴκοσι.

[4] *Fragmenta historicorum Græcorum*, ed. Müller. v. II, p. 605.

nous reste qu'à indiquer quel est le plus ancien des trois ouvrages. Or il n'est guère douteux que la priorité n'appartienne au Canon, qui fut constamment en usage parmi les érudits de l'école d'Alexandrie. On peut présumer que Manéthon et Diodore en avaient connaissance, et l'ont pris pour base de leur chronologie, ou qu'ils ont aussi connu le document primitif et qu'ils l'ont suivi. Eux-mêmes, à leur tour, ont été copiés par d'autres écrivains, et c'est dans leurs ouvrages qu'ont puisé Africanus, Eusèbe, Syncelle et les chronographes postérieurs dont les travaux embrassaient cette période de l'histoire. De sorte que, pendant une suite de siècles, les auteurs se sont copiés les uns les autres, en reproduisant la chronologie de Diodore et de Manéthon, et ils ont donné à Xerxès un règne de vingt ou vingt et une années.

Les données de ces auteurs ont été réunies et commentées, dans tous leurs détails et avec le plus grand soin, par Kleinert, dans son savant ouvrage *Sur l'époque de l'avénement au trône d'Artaxerce Longue-main*[1]. Tout en rendant justice à l'œuvre consciencieuse et peu connue de cet auteur, on ne saurait partager son opinion sur la valeur historique de tous les chronographes qu'il a cités. Kleinert prétend qu'en donnant à Xerxès vingt et un ans de règne, on ne fait que se conformer à la chronologie acceptée généralement par les anciens, laquelle repose sur des données sûres et précises, et qui témoignent unanimement, comme il le dit lui-même, de l'époque de l'avénement du monarque persan. D'après Kleinert, il y a sur cette question le *consensus antiquitatis*, et, si l'on trouve quelques divergences, elles sont de celles qu'on ne peut guère éviter dans un

[1] Kleinert, *Ueber den Regierungsantritt des Artaxerxes Longimanus*, dans les *Beytrāge zu den theologischen Wissenschaften*, von den Professoren der Theologie zu Dorpat, Hamburg, 1833, in-8°, t. II, p. 1-232, et p. 364-413.

pareil sujet[1]. Selon nous, l'auteur a donné à ces chronographes une importance beaucoup trop grande. S'ils sont entièrement d'accord au sujet de Xerxès, ce n'est pas parce que leurs indications reposent sur des recherches qui leur appartiennent en propre, mais uniquement parce qu'ils se sont copiés les uns les autres, ou qu'ils se sont bornés à reproduire les historiens anciens. Il n'y a d'originaux véritables que Diodore, Manéthon et le Canon royal. La chronologie de ces trois auteurs a une importance réelle, et il faut qu'elle ait joui d'une grande autorité, pour qu'elle se soit transmise de siècle en siècle, et de chronographe en chronographe. Il serait d'un haut intérêt d'en connaître l'origine, et de savoir à quelle époque elle a été définitivement acceptée; mais nous manquons de documents. Nous savons que les meilleurs érudits d'Alexandrie recouraient constamment à cette chronologie, et qu'ils ont surtout contribué à en répandre l'usage; nous en trouvons des traces à une époque encore plus ancienne. Selon Plutarque[2], Éphore, disciple d'Isocrate et contemporain de Théopompe, suivait cette chronologie, mais il ne touche ce point qu'en passant, et l'on ne peut tirer de ses paroles aucune indication sur l'origine de cette chronologie. Le plus ancien témoignage à cet égard appartient au Canon royal; il faut donc nous en contenter et le prendre pour base de l'assertion qui assigne à Xerxès vingt et un ans de règne. D'après ce Canon, Xerxès occupa le trône depuis le 1er de thoth de l'année 263 jusqu'au 1er du même mois de l'année 284, c'est-à-dire depuis le 23 décembre 486 jusqu'au 17 décembre 465 avant Jésus-Christ.

Mais il y a, sur la durée du règne de Xerxès une autre affirmation chronologique, indépendante de celle que nous venons d'étudier, et qui mérite d'autant plus l'attention, qu'elle fut

[1] Kleinert, *ibid.* p. 11-13. — [2] Plut. *Thémist.* XXVII.

admise par Thucydide et par Charon de Lampsaque, contemporain de Xerxès [1]. Ctésias paraît aussi l'adopter, autant qu'on peut le voir par les fragments de cet auteur recueillis dans la bibliothèque de Photius [2]. Il est évident que ces auteurs donnent à Xerxès un règne beaucoup moins long que Diodore et les historiens dont nous avons parlé précédemment; mais ils n'indiquent pas le nombre d'années qu'a duré ce règne. Cette lacune, laissée par leur silence, est heureusement remplie par la découverte d'un document historique qui offre toutes les garanties d'exactitude et qui corrobore le dire de Charon et de Thucydide. Nous voulons parler de la Chronique d'Alexandrie, ou, pour mieux dire, des fragments d'une chronique anonyme du commencement du VI^e^ siècle après Jésus-Christ, publiée par Scaliger [3] et parfaitement éclaircie par Kleinert [4]. La Chronique alexandrine est une fort mauvaise traduction en latin, faite sur le texte grec, par un homme d'une ignorance telle, qu'elle est quelquefois inintelligible. L'original, d'ailleurs, n'est pas une chronique suivie, mais un mélange de renseignements chronologiques fondés sur des documents divers et même contradictoires; c'est une compilation faite sans système, sans liaison, et quelquefois sans intelligence. Mais ce caractère même en garantit l'authenticité, car on est sûr que l'auteur n'y a rien mis du sien, et qu'il s'est borné à reproduire les données des autres écrivains. Ainsi, en ce qui concerne la durée du règne de Xerxès, il nous a transmis un renseignement précieux et unique. « Après Darius, dit-il (on ignore pourquoi il donne

[1] Plut. *Thémist.* XXVII.

[2] Voy. là-dessus Kleinert, p. 19-22, et p. 364-366.

[3] Scaligeri *Thesaurus temporum* (edit. secunda, Amstel. 1618, in-fol.); elle s'y trouve dans la seconde partie, p. 58-85, sous le titre: *Excerpta utilissima ex priore libro chronologico Eusebii et Africano et aliis, latine conversa ab homine barbaro, inepto, hellenismi et latinitatis imperitissimo.*

[4] Kleinert, p. 53 sq.

« à ce prince le surnom de *Stultus*), vint Xerxès, dont le règne « dura onze ans, ce qui fait (avec les chiffres précédents) en « somme totale cinq mille trois ans[1]. » Notons cette somme totale, car elle prouve qu'il n'y a pas eu erreur dans ce chiffre de onze ans, qu'il l'a littéralement copié d'un chronographe. Quant à cette durée du règne de Xerxès fixée à onze années, elle s'accorde avec le récit historique de Ctésias et de Thucydide, qui très-probablement auraient suivi tous deux la même autorité chronologique. D'après cette donnée, Xerxès aurait régné depuis la fin de l'année 486 jusqu'à la fin de 475 ou jusqu'au commencement de 474 avant Jésus-Christ.

Ainsi, en ce qui regarde la durée du règne de Xerxès, il n'y a rien qui ressemble à ce *consensus antiquitatis* dont parle Kleinert; au lieu de cela nous avons deux assertions différentes et presque contemporaines : l'une, qui attribue à ce prince un règne de vingt et un ans, et l'autre un règne de onze. Ne perdons pas de vue que ces deux données chronologiques comptent chacune, parmi ceux qui les ont suivies, un des historiens les plus célèbres de la Grèce, d'un côté Thucydide, et de l'autre Diodore de Sicile : celui-ci donne à Xerxès vingt et un ans de règne, celui-là onze. On doit nécessairement en conclure que cette double donnée n'est pas une erreur accidentelle, un fait d'inattention chez ces deux auteurs, comme les savants modernes le supposent; mais qu'elle représente deux opinions distinctes et réfléchies, qui avaient cours dans le même temps, avec la même autorité. C'est ce que prouve encore le traducteur latin du *Chronicon Alexandrinum*, qui, après avoir mentionné l'une,

[1] *Thesaurus temporum*, p. 72 (IIe partie) : « Post Cambysum autem regnavit Darius « Stultus.... Post Darium autem Stultum « regnavit Xerxes Persus annos XI. Fiunt « simul anni V millia III. Iste est Xerxes, « qui expugnavit universa, et in Athinas « (*sic*) veniens combussit eas, et suspirio- « sus factus in Babylonia reversus est. Post « Xerxem autem regnavit Artaxerxes. »

passe à l'autre comme pour les mettre en opposition [1]. « Xerxès, « dit-il, a régné vingt ans et Artaban sept (probablement sept « mois, car il y a une lacune dans ce passage), ce qui donne « vingt et un ans. » L'on ne peut pas regarder cette indication comme une erreur, car il l'a fait suivre de la somme totale que donnent les années de règne de tous les rois de Perse [2].

En présence de ce désaccord, on voudrait savoir quelle confiance mérite chacune de ces deux données chronologiques, et fixer en conséquence la date de l'avénement d'Artaxerce Longue-main. On aimerait aussi à connaître la cause du désaccord. Mais il faudrait pour cela que la découverte de quelque nouvelle source fournît d'autres éléments d'appréciation. Nous nous bornerons donc à dire avec Cornélius Népos [3] : « Je sais « qu'on a avancé que Thémistocle s'était rendu en Asie sous « le règne de Xerxès, mais j'aime mieux m'en tenir à l'autorité « de Thucydide. » Nous remarquerons surtout que ce désaccord étrange n'a pas, en définitive, l'importance que les critiques modernes lui attribuent, car, dans le récit de Thucydide et de Diodore, la détermination chronologique des faits n'est point du tout liée à la durée du règne de Xerxès.

Diodore et Thucydide suivent la chronologie grecque et non celle des Perses; ils n'ont en vue que la marche des faits dans l'histoire grecque. Ils rapportent même les événements particuliers de la Perse à ceux de leur propre patrie, comptant toujours les années par les olympiades et les archontes. De là vient que l'époque de l'avénement au trône et de la mort des

[1] *Thesaurus temporum*, p. 78 : « Regni « Persarum tempora. Xerxes major ann. xx. « Artabanus. . . vii. »

[2] « Tenuit autem Persarum regnum « usque Darium, quem Alexander Ma- « cedo et conditor occidit, annos ccxxx. »

[3] *Themist.* cap. ix : « Scio plerosque ita « scripsisse, Themistoclem Xerxe regnante « in Asiam transiisse ; sed ego potissimum « Thucydidi credo. »

rois de Perse n'est point une question de premier ordre pour eux, et n'a aucune influence sur leur propre chronologie, où ils sont, d'ailleurs, en un remarquable accord.

Ainsi il est hors de doute que Thucydide et Diodore ne se contredisent pas sur la date de la bataille de l'Eurymédon; seulement Thucydide [1], qui raconte cette bataille après avoir parlé de la soumission de l'île de Naxos, laquelle eut lieu selon lui sous Artaxerce, indique par là que cette victoire a été aussi remportée sous le même règne; tandis que, d'après Diodore [2], cette victoire a été remportée du temps de Xerxès, attendu que, suivant la chronologie qu'il a adoptée, le trône de Perse était occupé par ce prince à cette époque. Ici, l'un ou l'autre des deux historiens s'est certainement trompé; mais cette erreur ne fait rien à la date de la victoire de l'Eurymédon, qui repose sur des données grecques. La date grecque (troisième année de la 77ᵉ olympiade, 470 avant Jésus-Christ) reste la même dans l'un et dans l'autre historien, lesquels ne diffèrent entre eux que sur un point accessoire, la mort de Xerxès, que l'un place avant la bataille de l'Eurymédon, et l'autre après. Quant aux faits historiques en général, leur date n'a rien de directement commun avec l'avénement au trône du roi de Perse, et doit être fixée sur des données purement grecques. Pour arriver à une chronologie sûre, il faut séparer la question de l'avénement au trône du roi de Perse, de celle de la marche générale des faits. En suivant cette règle, on peut écarter beaucoup de difficultés et trouver une suffisante concordance entre le récit des deux historiens.

Telle n'est pas la marche qu'a suivie Julius Africanus, chronographe du IIIᵉ siècle, qui servit de guide à Eusèbe, à Syncelle et à d'autres écrivains postérieurs. On sait que l'ouvrage

[1] Thucyd. I, CXXXVII; comp. XCVIII. — [2] Diod. XI, LX et LXIX.

d'Africanus est perdu; mais, par les indications que fournissent ses imitateurs, et sur un fragment conservé par saint Jérôme, que Kleinert [1] a parfaitement éclairci, il est possible de se faire une idée exacte de sa manière de procéder.

Africanus n'a pas donné assez d'attention au système chronologique des historiens grecs que nous venons d'indiquer; se conformant, au contraire, à l'usage qui régnait à Alexandrie et dans tout l'Orient, il a pris pour point de départ de sa chronologie, non pas les événements eux-mêmes, mais la somme des années des règnes, et il a subordonné les faits à cette indication générale. Cette marche, toute contraire à celle de Diodore et de Thucydide, l'entraîne, ainsi que ses imitateurs, dans un grand nombre d'erreurs, dont nous allons voir un exemple. Julius Africanus et ceux qui l'ont suivi empruntent à Diodore la durée de vingt et un ans pour le règne de Xerxès, et ils suivent Thucydide pour la marche des événements, sans se douter que celui-ci n'assigne à Xerxès que onze ans de règne. Voyant que Thucydide place dans le règne d'Artaxerce la fuite de Thémistocle, ainsi que la bataille de l'Eurymédon, et trouvant chez Diodore que ce roi monta sur le trône dans la quatrième année de la 79^{e} olympiade, 465 avant Jésus-Christ, ils ont placé ces événements après l'an 465 avant notre ère, distribuant ainsi dans l'espace de vingt et un ans les faits qui se sont accomplis pendant dix ou onze ans. Ils auraient pu voir que Diodore les contredit, tout en assignant vingt et un ans de règne à Xerxès, et qu'il classe ces événements dans une période antérieure; mais ils ont négligé le témoignage de cet historien, faute d'avoir compris son système et d'avoir remarqué qu'il distingue entre l'époque de l'avénement d'Artaxerce et la chronologie des faits établie par les olympiades, les ar-

[1] Kleinert, p. 29.

chontes d'Athènes et les consuls romains; de là, chez eux, une grande confusion dans la chronologie de cette période.

Ce procédé des chronographes a été suivi par Petau, Dodwell, Clinton et un grand nombre de chronologistes modernes, qui ne diffèrent entre eux que sur la durée du règne de Xerxès. Les uns, comme Uscher [1], Vitringa [2], Rollin [3] et autres [4], adoptent dix années et quelque chose en plus; les autres, tels que Dodwell [5], Clinton [6], Kleinert [7], donnent à Xerxès vingt années et plus de règne. Il en résulte une différence considérable dans la chronologie des faits eux-mêmes, qui se trouvent ainsi reculés ou rapprochés de dix ans, selon le parti pris de l'écrivain. Et, de plus, comme ils ne pouvaient accorder les dates de Diodore avec la narration de Thucydide, ils ont cru voir chez ces deux auteurs une foule de contradictions, d'inexactitudes et d'erreurs; en conséquence, ils ont admis ou rejeté arbitrairement leurs assertions, et ont fini par établir une chronologie nouvelle, chronologie toute conjecturale et arbitraire, dont les conséquences fâcheuses se montrent à tous les yeux. Quand donc Dodwell, commençant ses recherches sur Pausanias, Thémistocle et Cimon, dit [8] que la chronologie de Diodore est entièrement vicieuse, on pourrait avec plus de raison retourner cette accusation contre lui-même.

Résumons brièvement le résultat de nos recherches :

1° Il existe chez les anciens, sur la durée du règne de Xerxès,

[1] Jacobi Usserii *Annales Veteris et Novi Testamenti*, editio nova (Veronæ, 1741, in-fol.), p. 83.

[2] Vitringa, *Observatt. sacrr. libri sex* (Ienæ, 1723, in-4°). Je ne connais cet ouvrage que par la citation de Kleinert.

[3] Rollin, *Œuvres complètes* (Paris, chez Auguste Desrez, 1837, in-8° maj.), t. III, p. 697.

[4] Je n'ai pas pu consulter l'ouvrage de M. Hengstenberg.

[5] *Annales Thucydidei*, p. 631.

[6] *Fasti Hellenici*, p. 42.

[7] *Loc. laud.*

[8] P. 623 : « Tandem aliquando ad Pausaniæ, Themistoclis et Cimonis chronologiam constituendam accingimur, quæ « omnis est in Diodoro vitiosissima. »

« blir les Perses, et de s'approprier l'Égypte, grâce à cette fa-
« veur de la fortune; elle décida, en conséquence, qu'on accep-
« terait la proposition d'Inarus, et qu'on armerait trois cents
« trirèmes pour aller secourir les Égyptiens. »

L'historien parle, comme on le voit, de la politique des Athéniens, de leurs rapports diplomatiques et de leurs alliances; il montre la grandeur de leurs entreprises et de leurs expéditions militaires; en un mot, il jette un nouveau jour sur la dernière époque de la guerre médique.

A propos de cet important témoignage, nous ferons d'abord observer que le fait de l'alliance de la République avec Inarus, et de l'envoi d'une flotte athénienne en Égypte, ne peut faire l'objet d'un doute, puisqu'il est rapporté par tous les auteurs anciens. Mais Diodore, seul entre tous, fait la remarque importante que la révolte des Égyptiens et l'arrivée en Égypte de la flotte athénienne suivirent de près la mort de Xerxès, et coïncidèrent avec les troubles dont la Perse fut le théâtre à l'avénement au trône d'Artaxerce Ier Longue-main.

D'accord avec Diodore, Plutarque fait mention de ces événements dans la biographie de Thémistocle [1], à l'endroit où il parle des motifs qui ont déterminé Artaxerce à tirer Thémistocle de la retraite où il vivait. Le biographe décrit la situation difficile du roi de Perse, qui, obligé de lutter à l'intérieur contre les conspirations des grands, se trouvait hors d'état d'agir contre les Grecs, et voyait, en outre, l'insurrection et la perte imminente de l'Égypte. Le récit du biographe indique que tous ces faits étaient contemporains; il ajoute même que l'Égypte s'était déjà séparée de la Perse et avait reçu des secours d'Athènes, quand Cimon fit voile pour Chypre et pour les rivages de la Cilicie, ce qui revient à dire que la révolte de

[1] Plutarq. *Thémist.* XXXI.

l'Égypte a eu lieu peu de temps après la mort de Xerxès et avant la victoire de l'Eurymédon.

Plutarque ne désigne pas la source où il a puisé ses renseignements; mais il est probable qu'il les aura empruntés à un historien très-ancien et peut-être contemporain, car un récit complétement semblable au sien se trouve chez Platon, qui était né quarante ans après les événements dont il s'agit. Au commencement de son *Ménexène*, Platon énumère les hauts faits de ses concitoyens, et, laissant de côté les temps antiques célébrés par les poëtes [1], il passe sans transition à la guerre contre les Perses, comme à l'époque la plus brillante de l'histoire de l'Attique. Il cite tour à tour les victoires de Marathon, de Salamine et de Platée, puis il ajoute [2] : « Il est juste cependant de ne pas oublier ceux qui ont achevé notre délivrance, « en expulsant entièrement les barbares et en purgeant les mers « de leur présence; ceux qui ont combattu près de l'Eurymédon, qui ont porté la guerre dans l'île de Chypre, et ont fait « une expédition en Égypte et dans beaucoup d'autres contrées. « Nous devons nous souvenir d'eux avec reconnaissance pour « avoir empêché le roi de Perse de former des desseins nuisibles « aux Grecs, en le forçant à s'occuper de son propre salut. »

Il est évident que tous ces faits sont présentés par Platon comme contemporains; mais ce qui détruit jusqu'au dernier doute, c'est que Platon ajoute qu'à la suite de ces mêmes évé-

[1] Plat. *Ménex.* 9 : *Ποιηταί τ'αὐτῶν ἤδη ἱκανῶς τὴν ἀρετὴν ἐν μουσικῇ ὑμνήσαντες εἰς πάντας μεμηνύκασιν.*

[2] Chap. XII : *Δίκαιον δὴ καὶ τούτων ἡμᾶς ἐπιμνησθῆναι, οἳ τοῖς τῶν προτέρων ἔργοις τέλος τῆς σωτηρίας ἐπέθεσαν ἀναλαβηράμενοι καὶ ἐξελάσαντες πᾶν τὸ βάρβαρον ἐκ τῆς θαλάττης. Ἦσαν δ' οὗτοι οἵ τ' ἐπ' Εὐρυμέδοντι ναυμαχήσαντες καὶ οἱ εἰς Κύπρον στρατεύσαντες καὶ οἱ εἰς Αἴγυπτον πλεύσαντες καὶ ἄλλοσε πολλαχόσε, ὧν χρὴ μεμνῆσθαι καὶ χάριν αὐτοῖς εἰδέναι, ὅτι βασιλέα ἀπορήσαν δείσαντα τῇ ἑαυτοῦ σωτηρίᾳ τὸν νοῦν προσέχειν, ἀλλὰ μὴ τῇ τῶν Ἑλλήνων ἐπιβουλεύειν φθορᾷ.*

... mais la paix fut conclue avec la Perse. Or, comme cette paix se fit après la bataille de l'Eurymédon, il s'ensuit que le départ de la flotte athénienne pour l'Égypte doit être rapporté à l'époque de la bataille de l'Eurymédon. Platon, en parlant de l'Égypte, dit, en outre, que les Athéniens firent des expéditions maritimes dans beaucoup d'autres pays. Ces derniers mots sont pris habituellement pour une simple amplification de rhétorique; nous y voyons, au contraire, l'expression de l'esprit d'entreprise qui poussait les Athéniens à envahir, partout où ils purent, les possessions des rois de Perse et à ravager les côtes de leur empire. Ces paroles du philosophe trouvent, d'ailleurs, une confirmation dans le discours de Lycurgue, qui nous fait comprendre les motifs du roi de Perse d'entrer en négociations pacifiques avec les Grecs. « Les Athéniens, dit l'orateur[1], ont ravagé la Phénicie et la « Cilicie, remporté, près de l'Eurymédon, deux victoires, l'une « sur terre et l'autre sur mer; ils ont pris à l'ennemi cent ga- « lères, et, toujours victorieux, ils ont dévasté tout le littoral « de l'Asie. »

Enfin, Ctésias, le plus ancien des historiens qui ont parlé de la révolte de l'Égypte, dit de même[2] : « L'Égypte se sépara « de la Perse à l'instigation du Libyen Inarus et d'un autre « personnage qui était Égyptien. Ils préparèrent tout pour la « guerre, et obtinrent, en outre, des Athéniens un secours de « quarante vaisseaux. » Ce passage de Ctésias, sauf le nombre de vaisseaux, est semblable, disons plus, est presque iden-

[1] Lycurgue, ch. XVII : *Φοινίκην δὲ καὶ Κιλικίαν ἐπόρθησαν, ἐπ' Εὐρυμέδοντι δὲ καὶ πεζομαχοῦντες καὶ ναυμαχοῦντες ἐνίκησαν, ἑκατὸν δὲ τριήρεις τῶν βαρβάρων αἰχμαλώτους ἔλαβον, ἅπασαν δὲ τὴν Ἀσίαν κακῶς ποιοῦντες περιέπλευσαν.*

[2] Ctésias, *Persica*, ch. XXXII : *Ἀφίστανται Αἴγυπτος, Ἰνάρου Λιβύου ἀνδρὸς καὶ ἑτέρου Αἰγυπτίου τὴν ἀπόστασιν μελετήσαντος, καὶ εἰστρεπίζεται τὰ πρὸς πόλεμον· πέμπουσι καὶ Ἀθηναῖοι, αἰτησαμένου αὐτοῦ τεσσαράκοντα νῆας.*

tique au récit de Diodore. Les deux historiens placent le fait au commencement du règne d'Artaxerce, et tous deux font mention du traité conclu entre l'Égypte et Athènes. Quant à la différence sur le nombre des navires envoyés, nous adopterons plutôt le chiffre de Ctésias, non-seulement parce que son témoignage est le plus ancien, mais, par cette autre considération, que les Athéniens, si occupés alors de leur guerre contre les Perses, auraient pu difficilement équiper une autre flotte considérable pour un intérêt secondaire. Ils envoyèrent, en effet, une grande flotte en Égypte, mais ce fut plus tard.

Ainsi les témoignages ci-dessus, bien qu'empruntés à des auteurs si divers à tous égards, ne concordent pas moins entre eux sur le fait principal : la révolte de l'Égypte et le traité d'alliance avec les Athéniens. En outre, Platon et Plutarque rapportent les relations avec Inarus à l'époque qui précéda la bataille de l'Eurymédon; le récit de Ctésias ne les contredit en aucune manière. Toutefois Diodore assigne à l'événement principal une date qui se trouve en contradiction avec son récit; il le place sous l'archontat de Tlépolème, dans la deuxième année de la 79e olympiade, 462 ans avant Jésus-Christ. Là, sans doute, est l'erreur, qu'il aura commise en nommant cet archonte d'après sa propre supputation, et non d'après des renseignements positifs.

Nous avons montré qu'en ce qui touche le règne de Xerxès il y avait, dans l'antiquité, deux opinions, qui diffèrent de dix années, et qui sont représentées par Thucydide et par Diodore. L'enchaînement des faits est le même chez les deux historiens: l'un place sous le règne de Xerxès ce que l'autre attribue à Artaxerce. Diodore reste ordinairement fidèle à son système chronologique; mais il s'en est écarté, peut-être à son insu, lorsqu'il parle de la révolte de l'Égypte. L'insurrection de

l'Égypte étant contemporaine de la bataille de l'Eurymédon, Diodore aurait dû la placer sous le règne de Xerxès, comme il a fait pour cette bataille. Il l'a placée sous Artaxerce, et a commis cette erreur parce qu'il a lu, dans les meilleurs auteurs, que les Athéniens contractèrent une alliance avec les Égyptiens au commencement du règne d'Artaxerce, sans rencontrer nulle part une date précise; et, d'un autre côté, en voyant que la campagne du roi de Perse contre Inarus n'a été entreprise que beaucoup plus tard, et nommément sous l'archonte Conon, dans la troisième année de la 79e olympiade, 461 ans avant Jésus-Christ, et que les Athéniens se trouvaient aussi, pendant cette même année, en Égypte, il aura rapporté, par son propre calcul, l'alliance en question à l'année précédente, c'est-à-dire à l'archontat de Tlépolème. Mais, nous objectera-t-on, s'il y a erreur sur ce point, ou même simple inadvertance de Diodore, on trouverait quelque part une indication chronologique, dont l'auteur, en admettant la durée de vingt et un ans pour le règne de Xerxès, aurait parlé de la révolte de l'Égypte et du secours accordé par les Athéniens comme d'événements appartenant au règne de ce prince. Or c'est justement ce qui a lieu. Des indications de cette nature se sont conservées : on en trouve jusqu'à trois dans les scholies d'Aristophane. Par exemple, les scholiastes, en interprétant ces paroles de Carion dans le *Plutus, Est-ce que l'alliance avec les Égyptiens ne te regarde pas?* [1] disent qu'il est ici question du corps auxiliaire que les Athéniens avaient envoyé en Égypte, du temps de la révolte de ce pays contre Xerxès [2].

Nous nous croyons donc en droit d'admettre : 1° que la

[1] Aristoph. *Plutus*, v. 178 : Ἡ ξυμμαχία δ' οὐ διὰ σὲ τοῖς Αἰγυπτίοις;

[2] Ὅτε Ξέρξης ἐπ' Αἰγυπτίους ἐστράτευετο, οἱ Ἀθηναῖοι συμμαχίαν αὐτοῖς ἀπέστειλαν. (Comp. la seconde et la troisième scholie.)

révolte des Égyptiens, à laquelle les Athéniens prirent part en concluant avec eux un premier traité d'alliance, eut lieu dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre la mort de Xerxès et la bataille de l'Eurymédon, c'est-à-dire entre les années 475 et 470 avant Jésus-Christ;

2° Que la république d'Athènes, occupée de la guerre contre Artaxerce, n'envoya alors que quarante vaisseaux de guerre aux Égyptiens;

3° Enfin que la campagne d'Artaxerce contre Inarus eut lieu beaucoup plus tard, à l'époque où ce prince avait mis fin aux dissensions intérieures et à la guerre contre les Grecs.

CHAPITRE V.

RECHERCHES CHRONOLOGIQUES SUR LE RÈGNE DE GÉLON, TYRAN DE SYRACUSE.

La chronologie des événements dont la Sicile a été le théâtre, durant la période qui nous occupe, n'offre pas moins de difficultés que l'avénement d'Artaxerce Ier au trône.

A quelle époque Gélon fut-il reconnu comme tyran de Syracuse, et quelle est la date de la mort de ce souverain?

Ici nous trouvons de notables dissidences, non-seulement parmi les auteurs modernes, mais encore chez quelques historiens de l'antiquité. Cette dernière circonstance est d'autant plus digne d'une attention sérieuse, qu'elle se trouve liée à d'autres données chronologiques. Sans vouloir discuter en détail toutes les hypothèses des savants sur ce sujet, examinons, du moins, l'opinion de deux érudits, Larcher et Boeckh, auxquels revient le droit d'être cités en première ligne[1]. Larcher a examiné les témoignages des anciens historiens, les a

[1] *Histoire d'Hérodote* par Larcher, t. VII, p. 452-458. *Pindari opera*, ed. Boeckhius, t. II, part. II, p. 100 sq et 114 sq.

comparés, en s'efforçant de faire disparaître leurs contradictions, et il a établi une chronologie que les critiques modernes ont adoptée pour la plupart. D'après lui, Gélon a obtenu la souveraineté à Géla, dans la première moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ, et à Syracuse, sous l'archonte Léostrate, en 484, et il est mort durant l'archontat de Timosthène, en 478, laissant le trône à son frère Hiéron. M. Boeckh a adopté cette chronologie, et, dans ses commentaires sur Pindare, il s'est efforcé de corroborer l'opinion de Larcher par le témoignage de divers scholiastes; mais, malgré l'autorité de ces deux savants, qu'ont suivie Ottfried Müller[1], M. Brunet de Presle[2] et beaucoup d'écrivains, nous ne pouvons être d'accord avec eux, attendu que des diverses dates ci-dessus rappelées, la première seule s'accorde avec les données des auteurs anciens, dont nous allons de nouveau examiner les témoignages.

Hérodote, d'abord, fait mention de l'ambassade que les Grecs envoyèrent en Sicile, lors de l'invasion de Xerxès, et, à ce propos, il expose en détail des faits dont la succession nous est importante à constater. On y voit[3] que les Syracusains furent vaincus à Élore sous le règne d'Hippocrate, tyran de Géla; qu'un peu plus tard eurent lieu la mort de ce souverain, le détrônement de ses fils et l'avénement au pouvoir de Gélon. Postérieurement à ces faits, ce prince s'empara de Syracuse; un dernier acte, mentionné par cet historien, est la ruine de Camarine. On remarquera que tous ces événements se sont effectués dans un espace de temps assez court, et que, en particulier, l'occupation de Syracuse a suivi de près l'avénement au pouvoir de Gélon. A cet égard, le texte d'Hérodote ne laisse

[1] Otfried Müller, *Die Dorier* (2e édit. Breslau, 1844, in-8°), t. II, p. 151 sq.

[2] M. Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (Paris, 1845, in-8°), p. 121.

[3] Hérod VII, CLIII-CLVII.

aucun doute : « Après cette acquisition inattendue (la souve-« raineté dans la ville de Géla), dit l'historien [1], Gélon, qui « avait accompagné les Gamores (ou patriciens), soumit aussi à « son pouvoir Syracuse. »

Malheureusement, Hérodote ne cite dans ce passage aucune date, mais d'autres écrivains grecs dignes de foi suppléent à son silence. Ainsi Denys d'Halicarnasse fait mention de l'expulsion des Gamores de Syracuse et en détermine l'époque d'une manière si précise, qu'il n'y a pas lieu de nier son assertion. Il décrit la séance du sénat romain à l'occasion des différends entre les plébéiens et les patriciens, et donne le discours prononcé à ce sujet par Appius Claudius. L'orateur exhorte ses collègues à ne point faire de concessions, ce qui exposerait à des dangers le gouvernement lui-même. « Les plébéiens, « ajoute-t-il, vous chasseront de la ville, comme ils l'ont fait « dans un grand nombre d'autres républiques, et comme *tout « récemment les Pélates ont expulsé les Gamores de Syracuse* [2]. » Cette séance du sénat se tint immédiatement après l'élection des consuls qui, selon le même auteur [3], entrèrent alors en fonctions aux calendes de septembre, sous l'archonte athénien Diognète (première année de la 72e olympiade), quand Tisicrate de Crotone remporta le prix du stade, c'est-à-dire, suivant notre chronologie, dans la deuxième moitié de l'année 492 avant Jésus-Christ. Il en résulte que l'exil des Gamores n'a pu avoir lieu postérieurement à l'été de cette même année 492. Pausanias, de son côté, fixe la date de la prise de possession de Syracuse : « Gélon, dit-il [4], soumit Syracuse sous l'archonte

[1] Hérod. VII, CLV : *Μετὰ δὲ τοῦτο τὸ εὕρημα, τοὺς Γαμόρους . . . . . ὁ Γέλων κατειργάσθη, τούτους ἐς τὰς Συρηκούσας ἔσχε καὶ τούτους.*

[2] Denys d'Halic. VI, LXII.

[3] *Idem*, VI, XLIX.

[4] Pausan. VI, IX, 5 : *Γέλων δὲ ὁ Δεινομένους τυραννήσας Συρακουσίων ἔσχεν, Ὕβρι-*

comparés, en s... ...ème année de la 72e olympiade, tions, et il a ... remporta le prix du stade, » ce qui ont ado... ...ant Jésus-Christ. Ce témoignage, accompagné de ... particularités, présente, au premier coup d'... ...ractères de vraisemblance, mais il acquiert ... encore des circonstances suivantes. Pausanias ... du char que les anciens croyaient avoir été consacré à Jupiter olympien par Gélon de Syracuse, en mémoire de la victoire qu'il remporta dans la 73e olympiade. Mais Pausanias n'est pas d'accord avec l'opinion générale; il cite[1] les propres termes de l'inscription que portait le char, il les discute et finit par conclure que le Gélon qui avait consacré le char n'était pas le tyran de Syracuse, mais un simple particulier, originaire de la ville de Géla. On voit que l'auteur ne s'est décidé qu'après un soigneux examen.

Larcher croit que le périégète s'est trompé, et qu'il aura confondu l'avénement de Gélon au trône de Géla avec celui de ce prince au pouvoir suprême à Syracuse; comme si Pausanias avait voulu dire que, sous l'archonte Hybrilide, Gélon était parvenu à la tyrannie dans Géla. Mais Pausanias lui-même cite l'année de la soumission de Syracuse, justement parce que, dans l'inscription qu'il rapporte, il est question de Gélon de Géla et non de Gélon de Syracuse. Si Pausanias avait eu l'intention de parler de l'avénement de Gélon au trône de Géla, il n'aurait pas eu besoin de contredire les autres écrivains, ni de parler de Syracuse, ni enfin de contester l'identité de Gélon, donateur du char, avec Gélon le tyran.

Ἀθήνῃ μὲν Ἀθηναίοις ἄρχοντος, δευτέρῳ δὲ ἔτει τῆς δευτέρας καὶ ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν Τισικράτης ἐνίκα Κροτωνιάτης στάδιον

[1] Pausan. VI, 9, 4: Ἐπιγράμματα μὲν δή ἐστιν αὐτῷ Γέλωνα Δεινομένους ἀναθεῖναι Γελῷον.

Ce témoignage de Pausanias est confirmé par Denys, qui fait mention de Gélon à propos de l'ambassade en Sicile de Géganius et de Valérius Publicola, envoyés pour y acheter du blé. « En ce temps, dit-il[1], les villes étaient gouvernées par « des tyrans, dont le plus remarquable était Gélon, *qui avait* « *succédé depuis peu à Hippocrate;* c'est donc par erreur, et pour « avoir mal observé l'ordre des faits, que Licinius, Gellius et « beaucoup d'autres historiens romains, ont nommé Denys, « tyran de Syracuse; au reste, eux-mêmes et presque tous les « écrivains, s'accordent sur ce point que l'ambassade en Sicile « a eu lieu dans la deuxième année de la 72e olympiade, sous « l'archontat d'Hybrilide, dix-sept ans après l'expulsion des « rois de Rome. » Denys[2] ajoute plus loin : « Pendant leur na- « vigation vers la Sicile, les ambassadeurs furent assaillis par « une tempête et forcés de tourner autour de l'île, ce qui re- « tarda leur arrivée à la cour du tyran. » Dans ces deux passages, l'auteur parle évidemment de l'arrivée des envoyés romains à Syracuse; il est question, dans le récit, du tyran Gélon, et il est sous-entendu que ce prince règne à Syracuse. C'est seulement au moyen de cet éclaircissement, comme le remarque Denys lui-même, qu'on peut expliquer la méprise des chronologistes précédents, qui, ayant appris que le tyran de Syracuse avait fait don à la république romaine d'une grande quantité de grains, auront pris Denys pour Gélon. L'auteur dit enfin que Géganius et Valérius Publicola passèrent tout l'hiver en Sicile, et ne revinrent en Italie qu'au printemps.

En réunissant les données de Pausanias et de Denys d'Halicarnasse, nous arrivons donc à ce résultat : La soumission de Syracuse à Gélon a eu lieu au commencement de la deuxième

[1] Denys d'Halic. VI, I. — [2] Denys d'Halic. VII, II.

année de la 72e olympiade (deuxième moitié de 491 avant Jésus-Christ).

Avec des données si positives sur l'expulsion des Gamores et sur la soumission de Syracuse, il nous est désormais facile de déterminer également l'époque où commença la tyrannie de Gélon dans la ville de Géla, d'autant plus que Denys d'Halicarnasse, parlant, dans le passage cité, des tyrans qui gouvernaient alors les villes de la Sicile, nomme Gélon comme venant de succéder à la tyrannie d'Hippocrate (*νεωστὶ τὴν Ἱπποκράτους τυραννίδα παρειληφώς*). Or Hippocrate régnait à Géla et l'ambassade a été envoyée dans l'automne de l'année 491. En conséquence, comme l'a parfaitement démontré Larcher[1], l'usurpation de Gélon a été consommée sous l'archontat d'Hybrilide, dans la seconde moitié de la première année de la 72e olympiade (491 avant Jésus-Christ).

Mais, comme Hippocrate a régné sept ans, de même que Cléandre, son frère et prédécesseur, il s'ensuit que Cléandre est monté sur le trône de Géla dans la première moitié de l'an 505 avant Jésus-Christ, et qu'Hippocrate a commencé son règne dans la première moitié de l'année 498.

Quant à la victoire remportée près du fleuve Élore par Hippocrate sur les Syracusains, on n'en trouve la date dans aucun historien. Nous laisserons de côté les hypothèses sur cette date, et nous nous bornerons à faire observer qu'en tout cas cette bataille a dû précéder l'an 491 avant Jésus-Christ. M. Schultz la rapporte, sans preuve suffisante, à l'année de l'archontat d'Hybrilide[2].

Les scholies sur Pindare indiquent la date de la destruction

[1] *Hist. d'Hérod.* VII, 155.

[2] Schultz, *Beitrag zu genaueren Bestimmungen der hellenischen Geschichten*, dans les *Kieler philologische Studien* (Kiel, 1841, in-8°), p. 200.

de Camarine par Gélon, d'après Timée[1], qui la plaçait dans le même temps que l'expédition de Darius, c'est-à-dire en 490 avant Jésus-Christ, ou peu de temps après la soumission de Syracuse par Gélon; cela s'accorde avec le passage d'Hérodote cité plus haut. Or, si la destruction de Camarine eut lieu en 490, il devient impossible d'admettre, avec Larcher et ceux qui l'ont suivi, que la conquête de Syracuse se rapporte à l'année 484 avant Jésus-Christ, qui est celle de l'archontat de Léostrate.

Il semble donc que nous pouvons tenir pour certaines les dates suivantes :

1° Cléandre a commencé son règne à Géla, dans la première moitié de l'an 505 avant Jésus-Christ;

2° Hippocrate a succédé à son frère dans la première moitié de l'an 498 avant Jésus-Christ;

3° L'expulsion des Gamores de Syracuse a eu lieu dans l'été de l'an 492 avant Jésus-Christ;

4° Le discours d'Appius Claudius a été prononcé dans la deuxième moitié de l'an 492 avant Jésus-Christ;

5° Gélon s'est emparé du pouvoir, à Géla, dans la première moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ;

6° La soumission de Syracuse par Gélon a eu lieu dans la deuxième moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ;

7° La destruction de Camarine date de l'année 490 avant Jésus-Christ.

Passons maintenant à l'époque de la mort du tyran Gélon, en prenant pour point de départ le témoignage d'Aristote, dans sa Politique[2]. « La tyrannie de Gélon et celle d'Hiéron ne

[1] Schol. ad *Olymp.* V, v. 19 (dans *Pindari opera*, ed. Boeckh. vol. II, part. II, p. 121): Ἡ δὲ ἅλωσις ἐγένετο κατὰ τὴν Δαρείου τοῦ Ὑστάσπου διάβασιν. (Comp. *Fragmenta historicorum Græcorum*, edd. Car. et Th. Müller. (Didot), t. I, p. 215.)

[2] V (VIII d'après M. Barthélemy St-Hilaire), IX, 23 : Τῶν δὲ λοιπῶν ἡ περὶ

« furent pas longues, et ne durèrent ensemble que dix-huit « ans ; Gélon a gouverné Syracuse, comme tyran, pendant sept « années, et il est mort dans la huitième de son règne. Hiéron « a occupé le trône dix ans, et Thrasybule a été renversé dans « le onzième mois de son avénement au pouvoir. » Ces dates, évidemment, ne sont pas marquées au hasard. Examinons donc jusqu'à quel point elles se trouvent d'accord avec les données d'autres écrivains grecs. Commençons par la chute de Thrasybule, dont la date n'est point douteuse.

Diodore[1] rapporte que les Syracusains se révoltèrent contre Thrasybule et le forcèrent à s'éloigner de la ville, dans la troisième année de la 78e olympiade, sous l'archonte athénien Lysanias (465 avant Jésus-Christ), et un peu plus loin il ajoute[2] que Syracuse conserva le gouvernement démocratique pendant près de soixante années, jusqu'à la tyrannie de Denys. Cette addition permet de déterminer d'une manière encore plus exacte l'époque de l'expulsion de Thrasybule. Denys d'Halicarnasse, dans le passage déjà cité, où il contredit Licinius et Gellius, fait aussi mention du tyran Denys, et il rapporte[3] que celui-ci s'est déclaré souverain quatre-vingt-cinq ans après l'ambassade des Romains en Sicile, dans la troisième année de la 93e olympiade, sous l'archontat de Callias, qui fut éponyme depuis l'été de l'année 406 jusqu'à l'été de 405 avant Jésus-Christ. Ce renseignement est complété par Diodore[4] dans sa description détaillée des actions de Denys le tyran, où nous voyons que la tyrannie fut établie à Syracuse peu de temps après la prise d'Agrigente par les Carthaginois, l'événe-

Ἱέρωνα καὶ Γέλωνα περὶ Συρρακούσαις· ὅτι δ' οὐδ' αὐτὴ πολλὰ διέμεινεν, ἀλλὰ τὰ σύμπαντα δυοῖν δέουτα εἴκοσι. Γέλων μὲν γὰρ ἁπλᾶ τυραννεύσας τῷ ὀγδόῳ τὸν βίον ἐτελεύτησε· δέκα δ' Ἱέρων· Θρασύβουλος δὲ τῷ ἑνδεκατῷ μηνὶ ἐξέπεσεν.

[1] Diod. XI, LXVII.
[2] *Idem*, XI, LXVIII.
[3] *Antiq. rom.* VII, I.
[4] Diod. XIII, XCI-XCVII.

ment qui s'accomplit un peu avant le solstice d'hiver (*μικρὸν πρὸ τῆς χειμερινῆς τροπῆς*). De tous ces témoignages, Clinton[1] déduit avec raison que Denys s'arrogea le pouvoir suprême en décembre de l'année 406 avant Jésus-Christ. En admettant cette date, nous trouvons que l'expulsion de Thrasybule, qui eut lieu près de soixante ans avant la tyrannie de Denys, doit être placée au commencement de l'année 465 avant Jésus-Christ, précisément à l'époque indiquée par Diodore, c'est-à-dire sous l'archontat de Lysanias. Et, comme Thrasybule n'a exercé le pouvoir que pendant dix mois, son frère et prédécesseur Hiéron est mort dans l'été de l'année précédente, 466 ans avant Jésus-Christ. C'est dans cette même année que Diodore[2] place la mort d'Hiéron, en disant qu'elle arriva sous l'archontat de Lysistrate, lequel, d'après nos recherches, exerça le pouvoir durant toute l'année 466 avant Jésus-Christ. C'est aussi l'époque indiquée par le scholiaste de Pindare[3]. Un tel accord dans les témoignages fixe nettement la date en question.

Cela posé, Aristote attribue dix années de règne à Hiéron. Si ce prince est mort dans l'été de 466 avant Jésus-Christ, il faut qu'il soit monté sur le trône de Syracuse en 476, et que la mort de son frère ait eu lieu dans l'été de la même année. C'est, en effet, ce qui se voit nommément par les lettres de Thémistocle[4], lettres qui, authentiques ou apocryphes, gardent toujours quelque autorité pour la chronologie, comme Dodwell[5] l'a judicieusement remarqué. Or, dans la lettre à Poly-

[1] *Fasti Hellenici*, ed. Krüger, p. 88.

[2] Diod. XI, LXVI.

[3] Schol. ad *Olymp.* I, (p. 21 de l'édit. de M. Boeckh) : *Συνέβη δὲ αὐτὸν νικήσαντα τεθρίππῳ τὴν ογ' ὀλυμπιάδα ἐν ταύτῃ τελευτῆσαι.*

[4] *Themistoclis epistolarum* quæ feruntur ab Antonio Westermanno denuo recensitarum pars prima et pars altera, 1858; pars tertia, 1859. Lipsiæ, in-4°.

[5] *Annales Thucyd.* p. 630 : « Non om-« nia spernenda arbitror quæ occurrunt

gnote, il est dit que Thémistocle apprit la mort de Gélon à l'instant même où il venait de louer un navire avec l'intention de se rendre de Corcyre en Sicile près de ce souverain, et que cette nouvelle le força d'aller trouver le roi des Molosses[1]. Mais sa fuite, comme nous le verrons plus tard, eut lieu vers la fin de l'été de cette même année 476, après les jeux olympiques, où il reçut un accueil enthousiaste. Il suit de là que la chronologie de la lettre est parfaitement d'accord avec la chronologie d'Aristote. A ces deux témoignages viennent se joindre celui du scholiaste de Pindare[2] et, enfin, celui du chronographe Eusèbe[3], qui s'accordent tous deux à placer le commencement du règne d'Hiéron dans la 76e olympiade.

Toutefois, selon Diodore, Gélon serait mort sous l'archonte Timosthène, la troisième année de la 75e olympiade (478 avant Jésus-Christ); grave dissentiment, surtout par rapport à la Sicile, qui était la patrie de Diodore. Ici, nous ne dirons pas qu'entre l'autorité de Diodore et celle d'Aristote nous pencherions involontairement pour ce dernier, d'autant plus que sa chronologie, en ce qui regarde les tyrans de Syracuse, n'est point approximative, mais est nettement déterminée; tandis que Diodore se réfute lui-même, en donnant, dans un passage de

« in sophistis. Multæ tum exstabant quæ « jam perierunt historiæ. Et veras illi per- « sonas ex historiis hauserunt, cum quibus « commercium habere potuerint quarum « nomine epistolas concipiendas existima- « bant. Cur itaque dubitemus, quin mul- « tas etiam rerum gestarum circumstantias « ex iisdem haurire potuerint qui tamen « jam interciderint historiis? »

[1] Lettre XX : Ἔγνων ἐπὶ Σικελίαν τε καὶ πρὸς Γέλωνα πλεῖν. Γέλων γὰρ δὴ τότε Συρακουσίων ἐμονάρχει, καὶ ἤρτητο οὐ παρέργως ἡμῶν, καὶ οὐκ ἐμελλεν Ἀθηναίοις πεισθήσεσθαι. Νῆα δὴ σκέπτομαι ἀνδρῶν λευκαδίων, καὶ τῇ ἐπιούσῃ ἡμέρᾳ ἐμελλον εἰς τὸ Ἀσσόνιον ἐμβάλλειν· καί με ἀπέστρεψεν κομισθεῖσα ἀγγελία. Ἐτεθνήκει γὰρ ἤδη Γέλων, καὶ πολλὴ περιειστήκει ταραχὴ Ἱέρωνα τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ ἀρτι τὴν μοναρχίαν καθιστάμενον.

[2] Schol. ad *Pyth.* III : Καθίσταται δὲ ὁ Ἱέρων βασιλεὺς κατὰ τὴν ἑβδομηκοστὴν ἕκτην ὀλυμπιάδα.

[3] *Eusebii Chron. Can.* libri duo, edd. Angel. Mai. et Zohrab. p. 338.

son histoire, onze ans de règne à Hiéron, et, dans un autre, onze ans et huit mois[1]. Le motif qui nous détermine, c'est que la chronologie d'Aristote s'accorde avec la marche générale des événements de ce temps, que contredit la date adoptée par Diodore, et par lui seul, dans toute l'antiquité. Il est vrai que M. Boeckh cite à l'appui de Diodore le scholiaste de Pindare, qui aurait placé la mort d'Hiéron dans la 75e olympiade; mais cette citation n'est pas très-exacte : c'est la 85e olympiade qu'indique le scholiaste, et non la 75e (*τῇ ὀγδοηκοστῇ πέμπτῃ ὀλυμπιάδι*); seulement Wesseling a proposé de changer le chiffre 85 des olympiades en celui de 75[2]. Sans doute il y a une faute dans le scholiaste, tout aussi bien que dans le marbre de Paros[3], où il est dit qu'Hiéron a commencé son règne à Syracuse sous l'archonte Charès, c'est-à-dire dans la première année de la 77e olympiade. Mais la correction de Wesseling n'est qu'une conjecture sans preuve, et que nous avons tout droit d'écarter.

Mais il se présente une nouvelle et grave difficulté. Nous avons vu qu'Aristote attribue à Gélon sept années de règne à Syracuse, et que, sur ce point, il est d'accord avec Diodore, ainsi qu'avec la chronologie du marbre de Paros. On peut donc, ainsi que l'a prouvé Larcher[4], admettre comme un fait

[1] Diod. XI, LXVI : Οὗτος (Ἱέρων) *μὲν οὖν ἀρξας ἔτη ἑνδεκα κατέλιπε τὴν βασιλείαν Θρασυβούλῳ τῷ ἀδελφῷ.* (Comp. XI, 38 : *Ἱέρων δὲ.... ἐβασίλευσε τῶν Συρακοσίων ἔτη ἑνδεκα καὶ μῆνας ὀκτώ.*)

[2] Wesseling, dans son édition de Diodore (Amstel. 1746, 2 vol. in-fol.), t. I, p. 434, note 46 (ad. XI, XXXVIII) : « Longius abest schol. ad Pind. *Pyth. I*, princ. « Hieronem adfirmans Syracusis principatum obtinuisse *μετὰ τὴν τοῦ Γέλωνος τοῦ ἀδελφοῦ τῇ ὀγδοηκοστῇ πέμπτῃ ὀλυμπιάδι*, si tamen sani illi numeri sunt, de « quo dubito. Scripseris *ἑβδομηκοστῇ πέμπτῃ*, et nostro consentiet : *Neque id tamen facere sustineo.* »

[3] *Marmor Parium* cum commentario Car. Müllleri (dans le premier volume des *Fragmenta historicorum Græcorum*), p. 550, § 71.

[4] *Histoire d'Hérod.* VII, p. 454.

que la tyrannie de Gélon à Syracuse n'a duré que sept années; et, comme il est mort en 476, il a dû commencer à régner dans cette ville au commencement de l'année 483. Mais cette assertion est contredite par Pausanias, qui affirme que Gélon régnait sur Syracuse dans la deuxième moitié de l'an 491, c'est-à-dire qu'il comptait plus de quatorze ans de règne à l'époque de sa mort. Ainsi, si nous voulions nous en tenir à la chronologie de Pausanias, il nous faudrait reporter la mort de Gélon à la deuxième moitié de l'année 484 avant Jésus-Christ, ce qui est impossible, puisque ce prince occupait le trône à l'époque de l'expédition de Xerxès, et qu'Hérodote parle avec détail de l'ambassade envoyée par les Grecs au tyran de Syracuse, pour lui demander secours. En vue d'écarter ces difficultés, Larcher pense qu'il faut admettre ici, de préférence, la donnée de Diodore, et rejeter le témoignage de Pausanias. Il déclare que Pausanias s'est trompé, et que la soumission de Syracuse à Gélon date de l'année 484. Nous croyons que ces contradictions sont plus apparentes que réelles.

Dans l'histoire des tyrans de Sicile, et, en général, dans celle des tyrans grecs, on remarque, pour ainsi dire, deux périodes et deux politiques distinctes. A partir de la fin du v^e^ siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire depuis le temps de Denys de Syracuse, les tyrans prirent le pouvoir par des moyens violents et au mépris du droit et de la légalité; tandis que la plupart des tyrans antérieurs s'étaient élevés par des voies légales, et même par le choix des citoyens.

Dans les villes de l'ancienne Sicile, de même que dans les républiques de la Grèce proprement dite, il y a eu entre les patriciens et les plébéiens des luttes sérieuses, souvent sanglantes, et suivies d'une véritable anarchie. Alors, pour rétablir l'ordre, on élisait un gouverneur auquel on confiait un

pouvoir illimité. Ce chef, revêtu d'une autorité temporaire, s'appelait *ésymnète* (*αἰσυμνήτης*). Quelquefois il n'était élu qu'en vue d'une circonstance particulière, comme lorsque les Mityléniens choisirent Pittacus, un des sept Sages de la Grèce, pour défendre leur ville contre le poëte Alcée, qui marchait contre eux à la tête d'autres bannis. Après s'être acquitté de sa mission, l'ésymnète déposait sa charge et remettait son pouvoir à l'assemblée publique; mais il arrivait fréquemment qu'après s'être concilié la confiance de ses concitoyens il s'emparait violemment du pouvoir et le gardait jusqu'à sa mort. A partir de la fin du VI^e^ siècle, le mot ésymnète tombe de plus en plus en désuétude et est remplacé par ceux de *μόναρχος* (monarque) et *τύραννος* (tyran); quelquefois on donnait au chef le nom de roi (*βασιλεὺς*), mais, à ce qu'il semble, uniquement à titre d'honneur, absolument comme on accordait le titre de bienfaiteur (*εὐεργέτης*) ou celui de sauveur (*σωτήρ*). Le mot tyran a fini par l'emporter, et il est devenu d'un usage général. Hérodote[1] appelle indistinctement les souverains de Sicile monarques et tyrans, et Aristote, dans le fragment précieux que nous a conservé le scholiaste de Sophocle[2], dit positivement que le mot ésymnète était l'ancienne dénomination de tyran. Dans sa Politique, il examine le sens du mot ésymnète; il indique l'élection comme le caractère essentiel de ce

[1] Hérod. VII, CLIV et dans d'autres passages.

[2] Argument. Sophoc. *Œd. tyran.* (dans les *Fragm. historic. Græc.* vol. II, p. 163): *Ὅτι δὲ νεώτερον τὸ τοῦ τυράννου ὄνομα δῆλον· οὔτε γὰρ Ὅμηρος, οὔτε Ἡσίοδος, οὔτε ἄλλος οὐδεὶς τῶν παλαιῶν τύραννον ἐν ταῖς ποιήσεσι ὀνομάζει· ὁ δὲ Ἀριστοτέλης ἐν Κυμαίων πολιτείᾳ τοὺς τυράννους φησὶ τὸ πρότερον αἰσυμνήτας προσαγορεύεσθαι. Εὐφημότερόν γ' ἐκεῖνο τοὔνομα.* [Le nom d'ésymnète paraît désigner une magistrature régulière et peut-être annuelle chez les Téiens, au V^e^ siècle avant l'ère chrétienne. Voy. l'inscription antique de Téos dans le *Corpus inscription. græc.* n° 3,044, et dans Franz, *Elem. epigraph. Græcæ*, n° 46. E. Egger.]

gouvernement, qu'il nomme même une tyrannie élective[1]. Denys d'Halicarnasse compare les tyrans aux dictateurs; il ajoute même que les Romains ont emprunté aux Grecs cette institution[2]. Le mot tyran se rencontre quelquefois avec la signification d'un simple gouverneur de ville, qui a reçu pouvoir du tyran en chef, auquel il est subordonné. Par exemple, Pisistrate avait nommé son fils naturel, Hégésistrate, tyran de Sigée, ville qu'il avait prise aux Mityléniens[3]. C'était dans cet état de dépendance et de subordination que se trouvaient les tyrans des villes grecques de l'Asie Mineure, par rapport au roi de Perse. Mais cette tyrannie dépendante ne fut établie que plus tard et comme exception à la règle générale. Cependant, bien que les tyrans eussent établi quelquefois leur pouvoir par la violence, ou en provoquant des séditions, ou bien, comme Gélon à Syracuse, par voie de conquête, ils s'efforçaient, néanmoins, de lui donner une apparence de légalité. Dans cette vue, après avoir appelé leurs partisans dans l'assemblée des citoyens, ils faisaient promulguer la loi qui les confirmait dans leur dignité. Telle fut, à notre avis, la position de Gélon. Il gouverna longtemps Syracuse, mais sans titre légal; il était bien tyran de Géla, mais non de la république de Syracuse, qu'il avait soumise; seulement, il tendait à le devenir.

Diodore[4] décrit d'une manière très-curieuse comment Gélon obtint le titre de roi de Syracuse. Ce récit jette une vive lumière sur les menées des tyrans et des hommes dévoués à

[1] Arist. *La Politiq.* III, IX, 5 : *Ἔστι δὲ τοιοῦτ', ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν, αἱρετὴ τυραννίς.*

[2] Denys d'Halic. V, LXXIII : *Ἔστι γὰρ αἱρετὴ τυραννὶς ἡ δικτατωρία. Δοκοῦσι δέ μοι καὶ τοῦτο παρ' Ἑλλήνων οἱ Ῥωμαῖοι τὸ πολίτευμα λαβεῖν. Οἱ γὰρ αἰσυμνῆται καλούμενοι παρ' Ἕλλησι τὸ ἀρχαῖον, ὡς ἐν τοῖς Περὶ βασιλείας ἱστορεῖ Θεόφραστος, αἱρετοί τινες ἦσαν τύραννοι.*

[3] Hérod. V, XCIV : *Τὸ (Σίγειον) εἶλε Πεισίστρατος αἰχμῇ παρὰ Μιτυληναίων· κρατήσας δὲ αὐτοῦ, κατέστησε τύραννον εἶναι παῖδα τὸν ἑωυτοῦ νόθον, Ἡγησίστρατον.*

[4] *Bibl. hist.* XI, XXVI, 5.

leur cause; il prouve en même temps combien les premiers tenaient à une consécration légale de leur pouvoir, et donne une idée des moyens qu'ils mettaient en œuvre pour réussir. Ce fait a eu lieu en 480 avant Jésus-Christ. L'historien ajoute, dans un autre passage[1], que Gélon avait su gagner une si grande popularité, qu'après sa mort les Syracusains voulurent conserver le pouvoir suprême à sa famille.

En rapportant ce fait, Diodore parle de Gélon comme d'un chef portant déjà le nom de tyran[2]; il fallait donc qu'on lui eût décerné ce titre précédemment, et il est probable qu'il l'aura obtenu par les mêmes moyens que celui de roi. L'historien ne dit pas à quelle époque ce fait eut lieu, ni dans quelles circonstances. Mais Élien complète le récit de Diodore par des détails très-remarquables, quoique présentés, à la manière de cet écrivain, sous la forme anecdotique. Gélon, dit-il[3], informé qu'il se tramait un complot contre sa vie, convoqua l'assemblée publique, et s'y présenta armé de toutes pièces. Après avoir rappelé aux Syracusains tout ce qu'il avait fait pour l'État, il exposa les embûches de ses ennemis, et enfin, jetant ses armes, il se mit à la discrétion de l'assemblée. Alors, les citoyens, émus jusqu'à l'admiration, condamnèrent les conjurés et décernèrent à Gélon le pouvoir souverain. C'est ainsi que Gélon obtint le titre de tyran de Syracuse; or, comme il régna sept ans en cette qualité et qu'il mourut en 476, on doit en conclure que sa nomination comme tyran eut lieu vers le milieu de 483 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire près de huit ans après que Syracuse se fut soumise à son autorité.

En déterminant de cette manière le temps du règne de Gélon, il devient facile d'éclaircir ce que dit Pausanias relati-

[1] *Bibl. hist.* XI, XXIII, 3.

[2] Diod. XI, XXVI, 6.

[3] Ælianus, *Variæ hist.* XIII, XXXVII.

vement au char consacré par ce souverain, circonstance qui n'a pas médiocrement embarrassé le périégète. Pausanias avait devant les yeux deux données positives : la victoire aux jeux olympiques remportée par Gélon dans la 73e olympiade, 488, et la soumission de Syracuse, qui eut lieu la deuxième année de la 72e olympiade, 491, et il ne pouvait comprendre pourquoi ce prince, qui était déjà maître de Syracuse à l'époque de sa victoire, se donnait pour Gélon de Géla et non pour Gélon de Syracuse. C'est que, à cette époque, il n'était pas encore reconnu comme tyran dans cette dernière ville, et que, par conséquent, il ne pouvait inscrire ce titre sur le char.

Nous pouvons résumer nos recherches sur ce sujet par les dates suivantes :

1° Victoire de Gélon aux jeux olympiques, 73e olympiade, 488 avant Jésus-Christ.

2° Élection de Gélon comme tyran de Syracuse, 483 avant Jésus-Christ;

3° Avénement de Gélon, comme roi de Syracuse, 480 avant Jésus-Christ;

4° Mort de Gélon, 476 avant Jésus-Christ;

5° Mort d'Hiéron, 466 avant Jésus-Christ;

6° Expulsion de Syracuse du tyran Thrasybule, 465 avant Jésus-Christ.

DEUXIÈME PARTIE.

PAUSANIAS, ARISTIDE, CIMON, THÉMISTOCLE.

CHAPITRE PREMIER.

CAMPAGNE DE PAUSANIAS, SA TRAHISON ET SA MORT.

Les événements qui se rapportent à l'expédition de Pausanias contre les Perses sont racontés par Thucydide, Diodore et Plutarque, et leurs récits se trouvent en parfait accord entre eux. Toutefois, Diodore, selon sa manière [1], rassemble comme en un faisceau tout ce qui regarde Pausanias, depuis le commencement de la campagne jusqu'à la mort de ce chef. Il retrace dans le même tableau son départ à la tête de la flotte, ses conquêtes en Chypre et dans le Bosphore, sa correspondance avec Xerxès, sa trahison, et, enfin, sa mise en jugement par les Spartiates et sa mort. Il termine ce récit en exprimant l'indignation que lui inspire le crime de cet homme d'État. Cette partie est écrite avec beaucoup d'art et forme un tout complet, où l'auteur a fait entrer des événements qui se sont passés dans le cours de deux années. Il est vrai que Diodore inscrit comme date l'archonte Adimante et la quatrième année de la 75e olympiade, 477 avant Jésus-Christ; mais, selon son usage, l'année indiquée n'est relative qu'à la fin du récit [2], c'est-à-dire à la mort de Pausanias. Il est de toute évidence que le commencement de la campagne avait eu lieu avant cette date.

La détermination des dates de cette campagne a beaucoup

[1] Voyez l'introduction, p. 8. — [2] *Ibid.* p. 9.

[illegible] les érudits modernes : par exemple, Dodwell[1] et Corsini[2] s'efforcent de prouver que la guerre contre Xerxès n'a [illegible] tandis que Dahlmann[3] et Krüger[4] la font commencer au printemps de l'année 477. Ces derniers pensent, d'ailleurs, que l'expédition de Pausanias, la conquête de Chypre et de Byzance, la trahison du général grec, sa condamnation [illegible] et sa mort, se sont accomplis dans l'espace d'un peu [illegible] ce qui est contre la vraisemblance et les témoignages des anciens auteurs. Nous croyons, pour notre part, que la flotte [illegible] pour aller attaquer les Perses [illegible] dans la seconde année de [illegible] jusqu'à la mort de [illegible]

[illegible]

[illegible]

« Hellènes, fut envoyé de Lacédémone avec vingt vaisseaux du « Péloponnèse. Les Athéniens joignirent à cette flotte trente « navires, et les alliés en fournirent un grand nombre. Les « Grecs firent voile vers Chypre, soumirent beaucoup de places « de cette île, se dirigèrent ensuite sur Byzance, qu'occu- « paient les Mèdes, et s'en emparèrent, sous le même comman- « dement [1]. »

Là finit l'expédition de Pausanias; la flotte ne retourna pas encore en Grèce, mais la guerre fut suspendue pendant quelque temps. On ignore dans quel mois les Grecs s'étaient rendus maîtres de Byzance; mais nous pouvons le conjecturer avec assez de vraisemblance d'après une expédition qui offrit beaucoup de rapport avec celle-ci : l'expédition de Datis et d'Artapherne dans l'Attique. La flotte des Perses se rallia dans le voisinage de Chypre, près de la plaine d'Alium, cingla directement vers la Grèce, ne s'arrêta que fort peu de temps autour des Cyclades et de l'Eubée, et aborda près de Marathon vers le mois de septembre. En comparant les deux expéditions, on voit que les deux flottes ont parcouru en sens opposé la distance qui sépare la Syrie des rivages de la Grèce; que les armées ont chacune livré deux combats, la première aux Cyclades et à Eubée, la seconde en Chypre et sur le Bos-

[1] Thucyd. I, XCIV. Nous traduisons par *sous le même commandement* l'expression de Thucydide, *ἐν τῇδε τῇ ἡγεμονίᾳ*, et nous terminons ainsi, comme la plupart des éditeurs, le chapitre XCIV du livre I^er^. Estienne et beaucoup d'autres après lui, Krüger entre autres, rattachent cette phrase au chapitre XCV, et rejettent la particule δὲ dans les mots ἦδη δὲ βιαίου, par lesquels on fait ordinairement commencer ce chapitre. Mais ce changement et cette transposition sont parfaitement inutiles; ils nuisent même à la clarté de l'exposition. Le mot *ἡγεμονία* est employé ici par Thucydide dans le sens de *στρατηγία*, comme l'a judicieusement observé Estienne lui-même (quod *ἡγεμονίαν* hic vocat, aliquanto post *στρατηγίαν* appellat), et il indique que tous les événements mentionnés ont eu lieu dans la même campagne, sous le commandement de Pausanias.

phore; mais la flotte grecque dut, en outre, après la conquête de Chypre, se rendre à Byzance. En tenant compte de cela, on peut, sans trop de témérité, supposer que l'expédition de Pausanias a duré autant que celle de Datis, et même un peu plus: ainsi la prise de Byzance n'a guère pu avoir lieu avant le mois de septembre 478.

Mais Pausanias méditait de livrer au roi de Perse sa patrie et toute la Grèce, dans l'espoir d'y exercer l'autorité en qualité de lieutenant du roi. Il se rapprocha donc de Gongyle, natif d'Érétrie, son complice, et ils agirent de concert aussitôt que les Grecs furent maîtres de Byzance. Pausanias commença par donner la liberté aux Mèdes et aux parents du roi qui étaient tombés en son pouvoir. Il envoya ensuite vers Xerxès Gongyle, avec une lettre dans laquelle il demandait la main de la fille du roi, en lui promettant dévouement et soumission. Xerxès accueillit favorablement cette démarche, et, pour s'entendre avec lui sans éveiller de soupçons, il nomma Artabaze satrape de Dascylitis et le chargea d'une lettre pour Pausanias, en lui donnant plein pouvoir.

La missive du roi produisit tout l'effet que Xerxès pouvait en attendre. « Pausanias, dit Thucydide[1], qui jouissait d'une « grande considération parmi les Grecs, à cause de la victoire « de Platée, conçut encore plus d'orgueil; il cessa de vivre se- « lon les habitudes et les mœurs de la Grèce, etc. » Rien ne prouve mieux les vues ambitieuses du général spartiate que l'inscription gravée sur la coupe de bronze qu'il consacra à Neptune; ce qui blessa tellement le sentiment religieux des Grecs, que le souvenir en resta pour eux ineffaçable[2].

[1] Thucyd. I, CXXX.

[2] Athénée, XII, L (p. 536). Il est également fait mention de cette coupe dans Hérodote (IV, LXXXI), qui l'avait vue probablement.

Cette conduite de Pausanias souleva [1] un mécontentement général dans l'armée des Grecs, mais surtout parmi les Ioniens et tous ceux qui venaient d'être affranchis du joug de la Perse. Ils s'adressèrent aux chefs athéniens, en demandant à passer sous leur commandement. Aristide et Cimon saisirent l'occasion, et prirent les alliés sous la protection d'Athènes, ce qui donna l'hégémonie à cette république. Cependant le bruit des menées de Pausanias commençait à parvenir jusqu'à Sparte, et le gouvernement s'en alarmait. Les plaintes portées contre Pausanias par les Grecs qui se rendaient à Lacédémone produisirent encore plus d'effet. Les éphores n'hésitèrent plus, et s'empressèrent de rappeler le général, qui, docile à cet ordre, revint à Sparte.

Hérodote [2] décrit avec le plus grand détail la route de Sardes à Suse; il nomme les lieux et les stations royales qui se trouvent sur son parcours, et dit qu'elle a 13,500 stades; il ajoute plus loin que d'Éphèse à Sardes on compte 540 stades, et que la distance totale, depuis le rivage de la mer Égée jusqu'à la capitale de la Perse, est de 14,040 stades. Comme la différence en étendue entre les deux routes, de Suse à Éphèse et de Suse à Byzance, ne peut être considérable, nous admettons que cette dernière avait à peu près la même longueur. Pour faire ce chemin il fallait alors trois semaines au moins. Ainsi la lettre de Xerxès n'a pu être remise à Pausanias avant six semaines, à partir du départ de Gongyle pour Suse. N'oublions pas que Gongyle partit après la soumission de Byzance, et que le changement opéré dans l'esprit du général grec avait été causé par la réponse du roi de Perse. On ignore combien de temps les alliés restèrent spectateurs paisibles des menées de leur chef; mais, pour que les plaintes parvinssent à

[1] Thucyd. I, xcv. — [2] Hérod. V, lii-lv.

Sparte, pour que l'ordre des éphores pût arriver à Pausanias, et que ce dernier eût le temps de faire le voyage, il faut encore au moins six semaines. De toutes ces suppositions nous croyons pouvoir déduire que Pausanias revint en Laconie au commencement de l'hiver de la troisième année de la 75e olympiade, c'est-à-dire vers la fin de 478 avant Jésus-Christ.

C'est aussi l'époque marquée par Thucydide, qui, en faisant mention de Pausanias et du jugement qu'il subit à Sparte, ajoute[1] que « les Spartiates ne lui rendirent pas son commandement *au printemps suivant,* mais qu'ils envoyèrent à sa place « Dorcis et quelques autres chefs avec un faible détachement. » Cela montre que Pausanias quitta Byzance et revint dans le Péloponnèse avec toute la flotte des Spartiates et de leurs alliés. Or ce mouvement ne pouvait être ordonné qu'à l'approche de l'hiver, quand les opérations militaires étaient en grande partie suspendues. En toute autre saison les éphores se seraient contentés de changer le général, mais ils n'auraient pas rappelé l'armée. « Les Spartiates, ajoute Thucydide, envoyèrent « Dorcis avec d'autres chefs; mais, comme les alliés ne reconnaissaient plus leur hégémonie, il retourna sur ses pas, et les « Lacédémoniens n'envoyèrent plus personne. Ils craignaient « que leurs compatriotes ne se corrompissent à l'étranger, « comme cela était arrivé à Pausanias; ils renoncèrent à la « guerre contre les Mèdes, laissant aux Athéniens le soin de la « continuer, et la bonne intelligence entre les deux républiques « n'en fut point altérée[2]. » C'est ainsi que les Spartiates sortirent de la ligue grecque, et qu'ils abandonnèrent l'hégémonie aux Athéniens. Cet événement d'une grave importance eut lieu au printemps de la troisième année de la 75e olympiade (477 avant Jésus-Christ).

[1] Thucyd. I, xcv. — [2] *Id. ibid.*

Cependant Pausanias ne discontinuait pas ses intrigues : « Sans l'autorisation de son gouvernement (*ἄνευ Λακεδαιμο-*« *νίων*), il monta sur une galère de la ville d'Hermione, qu'il « avait louée, et navigua vers l'Hellespont, sous prétexte de « prendre part à la guerre nationale, mais, en réalité, pour « renouer ses intrigues avec le roi de Perse et tenter de par- « venir au pouvoir souverain dans sa patrie[1]. » Il voulut rentrer à Byzance, mais les Athéniens s'opposèrent à son débarquement. C'est alors qu'au lieu de revenir à Sparte il alla passer quelque temps à Colones, dans la Troade, où il continua ses menées[2]. Ici Plutarque, dans son récit, commet une erreur légère, quand il parle d'un acte insultant d'agression contre Pausanias. Il rapporte ce fait à l'année précédente, lors du premier séjour du général à Byzance. « Le comman- « dant de Samos, Uliade, dit-il[3], et Antagoras, de Chio, après « s'être concertés ensemble, tombèrent à l'improviste, près de « Byzance, sur la trirème qui voguait en avant et que montait « Pausanias, et l'enveloppèrent avec leurs navires. Pausanias, « furieux, les menaça de son ressentiment et leur dit que, par « cet acte de violence, ils s'attaquaient, non-seulement à son « vaisseau, mais à leur propre patrie. Ils lui intimèrent, néan- « moins, l'ordre de rétrograder, en disant qu'il devait remer- « cier les dieux de sa victoire de Platée, car ce souvenir seul « lui valait d'échapper au châtiment qu'il méritait. » Est-il admissible que l'agression contre Pausanias ait eu lieu quand il était encore généralissime de la Grèce? Quelle que pût être l'indignation qu'inspirait sa conduite, son grade le mettait à l'abri d'un tel affront, d'autant plus que les Spartiates et les Péloponnésiens, qu'il protégeait, lui restèrent fidèles[4]. Mais le

[1] Thucyd. I, CXXVIII.
[2] *Id. ibid.* CXXXI.
[3] Plut. *Aristide*, XXIII.
[4] *Id. ibid.* ch. XXIII, § 3 : Στιβάδα

fait d'Antagoras et d'Uliade devient tout simple, si nous le transportons à l'année suivante, époque de la seconde arrivée de Pausanias, lorsqu'il était privé de son autorité. Uliade et Antagoras avaient résolu de lui défendre l'accès de la ville, et, ayant rencontré sa galère, ils le forcèrent à rebrousser chemin.

Pausanias résidait à Colones pendant l'été de l'année 477 avant Jésus-Christ; il y épousa la fille d'Achéménide Mégabate[1]; mais les Spartiates ne lui permirent pas d'y rester longtemps. « Ayant été informés de sa conduite, dit Thucydide[2], « les éphores ne voulurent plus la tolérer, et ils lui envoyèrent, « par un exprès, la scytale qui lui enjoignait de suivre cet en- « voyé (*τοῦ κήρυκος μὴ λείπεσθαι*), s'il ne voulait pas se dé- « clarer en guerre ouverte avec le gouvernement de Sparte. « Pausanias, qui tenait à écarter tous les soupçons, et qui es- « pérait se justifier de l'accusation en répandant de l'argent, « revint à Sparte pour la seconde fois. »

Les faits que nous venons de rapporter se sont passés pendant le printemps et l'été de l'année 477 avant Jésus-Christ. Tous les événements subséquents de la vie de Pausanias ont eu lieu à la date indiquée par Diodore, c'est-à-dire dans la première moitié de la quatrième année de la 75ᵉ olympiade (fin de 477 avant J. C.).

Pausanias ne s'était pas trompé dans son espoir: il déploya dans tout le procès tant de présence d'esprit, d'art et de finesse, qu'il déconcerta ses accusateurs et fit suspendre l'arrêt de condamnation. Mis d'abord en prison, il fut relâché ensuite, de

δ' οὐκ ἦν λαβεῖν, οὐδὲ χόρτον, οὐδὲ κρήνη προσελθεῖν ὑφρενούμενον οὐδένα πρὸ τῶν Σπαρτιατῶν. (Comp. Thucyd. I, XCV : *Ξυνέβη τε αὐτῷ καλεῖσθαί τε ἅμα καὶ τοὺς ξυμμάχους τῷ ἐκείνου ἔχθει παρ' Ἀθηναίους μετατάξασθαι πλὴν τῶν ἀπὸ Πελοποννήσου στρατιωτῶν.*)

[1] Hérod. V, XXXII.

[2] Thucyd. I, CXXXI.

sorte que, selon Thucydide[1], « ni le gouvernement de Sparte, « ni ses ennemis personnels, ni personne dans toute la ville, « ne purent prouver qu'il était coupable. » Pausanias entra en correspondance secrète avec Thémistocle, alors exilé, et qui se trouvait à Argos; il l'engagea, dans une lettre, à faire cause commune avec lui et à se déclarer pour la Perse. Thémistocle repoussa cette ouverture, sans toutefois la communiquer à personne. Pausanias essaya également de soulever les Hilotes, en leur promettant la liberté et les droits civils. Les Hilotes eux-mêmes le dénoncèrent, mais on refusa de les croire. « Les « Spartiates, en cette circonstance, dit Thucydide[2], ne dévièrent « pas de leurs principes; jamais, en l'absence de preuves in- « contestables, ils ne condamnèrent aucun de leurs conci- « toyens. » Le procès se poursuivit avec une grande lenteur; mais enfin un accusateur se présenta. Un certain habitant d'Argile se rendit en Laconie et remit aux éphores la lettre autographe que Pausanias avait écrite au roi de Perse. Les éphores assistèrent, sans que l'accusé le sût, à l'entrevue de cet Argilien avec Pausanias, et les paroles de ce dernier ne leur laissèrent aucun doute sur sa culpabilité. Alors ils donnèrent l'ordre de l'arrêter; mais il eut le temps de se réfugier dans l'enceinte sacrée du temple de Minerve Chalcièque. Il y fut cerné, et mourut de faim.

Plutarque rapporte[3] que Pausanias s'adressa à Thémistocle dans le temps où, après son ostracisme, il s'était retiré à Argos. Nous verrons plus tard que l'ostracisme de Thémistocle fut prononcé vers la fin de l'été ou dans l'automne de 477. Nous croyons donc être autorisé à admettre que Pausanias

[1] Thucyd. I, CXXXII : *Καὶ φανερὸν μὲν εἶχον οὐδὲν οἱ Σπαρτιᾶται σημεῖον, οὔτε οἱ ἐχθροὶ, οὔτε ἡ πᾶσα πόλις.*

[2] *Id. ibid.* CXXXII.

[3] Plut. *Themist.* XXIII.

expédia sa lettre à Argos pendant l'automne, et qu'il mourut peu de temps après, vers la fin de cette même année, sous l'archontat d'Adimante, 477 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

ARISTIDE.

§ I. — Diète de Platée.

Après les victoires remportées sur les armées et les flottes de Xerxès et la prise de Sestos, il se fit un grand changement dans la politique des hommes d'État de la Grèce, et surtout dans la politique d'Athènes. Persuadés de la faiblesse réelle de l'empire des Perses, confiants, d'ailleurs, dans le génie et l'activité de leurs concitoyens, les chefs grecs résolurent de prévenir à jamais les invasions, et d'attaquer la suprématie des rois de Perse en portant la guerre au sein de leurs possessions orientales. Les historiens modernes s'accordent là-dessus; mais personne, jusqu'ici, n'a signalé, avec l'attention qu'elle mérite, cette circonstance, qu'une entreprise si vaste nécessitait des conventions préalables, un véritable pacte d'alliance. En effet, un congrès fut rassemblé à Platée, et ses délibérations furent le premier acte d'une politique qui eut une influence puissante sur les destinées de la Grèce ancienne. Plutarque en a témoigné dans un récit d'autant plus précieux, qu'il paraît se fonder sur le texte officiel des conventions alors conclues entre les Grecs : « Après la victoire de Platée, dit-il [1], « on convoqua une diète générale des Hellènes, où Aristide « proposa de rassembler à Platée, chaque année, les proboules « et les théores de la Grèce; de célébrer tous les cinq ans les

[1] Plut. *Aristide*, XXI.

« Éleuthéries; de former contre les barbares une force mili-« taire de 10,000 fantassins, 1,000 cavaliers et 100 vais-« seaux. » Cette proposition d'Aristide fut accueillie avec faveur par les membres de l'assemblée; tous les articles en furent adoptés : la diète prit la résolution de continuer la guerre contre Xerxès. Elle ne se contenta pas cependant de déclarer simplement la guerre, elle s'occupa aussi des moyens de la faire avec succès. A cela, Plutarque ajoute un renseignement non moins concluant; c'est que, du temps de l'hégémonie des Spartiates, c'est-à-dire dans la première année de la guerre, les divers États de la Grèce fournirent chacun leur contingent d'impôt pour cette guerre [1] : une telle répartition n'a pu être réglée que par cette diète.

Le biographe, il est vrai, ne désigne pas l'année, ni le lieu où se tint la diète; mais on peut voir, d'après sa narration, que ce fut à Platée, après la bataille même de Platée, c'est-à-dire en 479 avant Jésus-Christ. Jusqu'au temps de Plutarque, les habitants de cette ville n'avaient pas cessé de se conformer au décret de cette assemblée, en célébrant, le 16 du mois de mémactérion, les sacrifices prescrits. Or, comme, dans l'ancienne Grèce, ces sortes de fêtes tombaient ordinairement au même jour que la célébration des premières actions de grâces, on est en droit de supposer que la diète de Platée eut lieu également dans l'automne de l'année 479 avant Jésus-Christ.

§ II. — Hégémonie de la république d'Athènes.

Depuis Solon, le gouvernement d'Athènes s'occupa constamment d'étendre le commerce, d'augmenter la flotte, et, en

[1] Plut. *Arist.* XXIV : Οἱ δ' Ἕλληνες ἐτέλουν μέν τινα καὶ Λακεδαιμονίων ἡγουμένων ἀποφορὰν εἰς τὸν πόλεμον.

général, de diriger les forces de la république vers la mer, comme le prescrit la situation géographique du pays. Solon institua quarante-huit naucraties, leur imposa l'obligation d'entretenir chacune un navire de guerre, et eut ainsi une flotte de quarante-huit vaisseaux. Clisthène en porta le nombre à cinquante. Pisistrate accrut le territoire de l'Attique de quelques possessions maritimes; mais Thémistocle fit plus qu'aucun d'eux, en créant une flotte puissante et en fondant le Pirée[1]. C'est alors que les vues des chefs athéniens s'agrandirent, et, avec elles, le cercle de leurs opérations.

« Mais, lorsque l'expédition contre les Perses fut décidée, dit « Isocrate[2], à qui convenait-il de confier l'hégémonie? N'était-« ce pas à ceux qui s'étaient distingués entre tous les Grecs dans « la guerre précédente; qui, souvent, sans être secourus, avaient « arrêté l'ennemi, et qui, mêlés aux autres, s'étaient fait remar-« quer par leur courage? N'était-ce pas à ceux qui, pour la dé-« fense commune, avaient quitté le sol de la patrie; aux fon-« dateurs de tant de villes, qu'ils surent préserver des derniers « malheurs? Il serait injuste de décerner de moindres hon-« neurs à la ville qui a surmonté le plus d'obstacles, et de pla-« cer à un rang subordonné ceux qui ont marché les premiers « au moment du danger. » En conséquence, les hommes d'état d'Athènes ambitionnèrent l'*hégémonie* dans cette guerre. Hérodote[3] rapporte que les Athéniens avaient manifesté les mêmes intentions dès le commencement de la lutte, mais qu'ils y avaient renoncé, dans la crainte de soulever des rivalités. Leur ambition fut satisfaite à la suite de la trahison de Pausanias.

[1] Voyez Исторія Аѳинской республики, p. 90 et suiv.

[2] Isocrate, *le Panégyrique*, p. 61, § 99 (Didot). (Comp. Lysias, § 47, p. 195.)

[3] Hérod. VIII, III.

Ce grand changement s'accomplit avec calme et sans lutte intérieure. « La conduite orgueilleuse de Pausanias, dit Thucydide [1], révolta tous les Grecs; elle irrita surtout les Ioniens et « tous ceux qui avaient secoué récemment le joug des Perses. « Ils se tournèrent vers les chefs athéniens, leur offrirent le « commandement suprême, en les suppliant de ne pas repousser la demande de leurs compatriotes et de ne pas permettre « que Pausanias usât de contrainte à leur égard. »

En lisant Thucydide, on est frappé de l'adresse avec laquelle Aristide et Cimon surent amener les alliés à une telle résolution. « Les Athéniens, poursuit l'historien, accueillirent leur « offre, et leur promirent de ne pas les laisser sans défense. » Ceci se passait peu de temps avant que Pausanias fût rappelé de Byzance par le gouvernement lacédémonien, c'est-à-dire, ainsi qu'il a été ci-dessus démontré [2], dans l'hiver de 478 à 477 avant Jésus-Christ.

Ainsi déchue du commandement supérieur, Sparte déclara que la Laconie et ses alliés Doriens cessaient de prendre part à la guerre contre Xerxès, et qu'en conséquence ils rappelaient leurs troupes; ce qui rendit nécessaire la convocation d'une nouvelle assemblée des Hellènes. Cette assemblée, moins générale que celle de Platée, et où ne siégèrent que des députés des îles et de l'Ionie, s'occupa des conditions en vertu desquelles les Athéniens prenaient le commandement suprême, qui leur était unanimement offert par les alliés. Parmi ces conditions les principales étaient les suivantes : les Athéniens étaient reconnus chefs de la nouvelle alliance (*ξυμμαχία*) formée pour continuer la guerre contre les Perses; les diverses républiques s'obligèrent à mettre à la disposition de la ligue toutes les ressources nécessaires pour la guerre, et

[1] Thucyd. I, xcv. — [2] Voy. p. 96.

ce furent les Athéniens qui durent déterminer le contingent de chacun des peuples alliés. « Alors, dit Thucydide[1], on créa « la charge des hellénotamies (ἑλληνοταμίαι, trésoriers des « Hellènes) pour veiller à la rentrée des contributions, dont la « première s'éleva à 460 talents. On choisit Délos pour y dé- « poser les sommes recueillies, et ce fut dans cette île qu'eurent « lieu les délibérations des alliés. » Le traité une fois sanctionné par l'assemblée des citoyens d'Athènes et par les autres républiques, Aristide fut chargé d'en arrêter définitivement la teneur[2]. Les alliés jurèrent solennellement d'en observer toutes les stipulations, et, après eux, Aristide prêta le même serment au nom des Athéniens. Il prononça des imprécations contre quiconque violerait les conventions jurées, et jeta dans la mer un fer rouge[3]. Aristide avait conduit toute cette grande affaire; par son autorité et par sa haute réputation de justice, il en avait aplani les nombreuses difficultés.

L'origine de l'hégémonie des Athéniens a été fort bien exposée par Barbeyrac[4]; mais il se trompe en lui donnant pour date, d'après la chronologie de Dodwell[5], l'an 470 avant Jésus-Christ. M. Boeckh[6], au contraire, s'appuyant sur l'autorité de Diodore[7], adopte la date de 477-476 avant Jésus-Christ, supposant toutefois que l'hégémonie ne fut pas en vigueur avant 476-475 avant Jésus-Christ. C'est aussi l'opinion de Larcher[8] et de Clinton[9], qui estiment que l'hégémonie

[1] Thucyd. I, XCVI.

[2] Diod. XI, XLVII.

[3] Plut. *Arist.* XXV.

[4] Barbeyrac : *Histoire des anciens traitez, depuis les tems les plus reculez jusques à l'empereur Charlemagne* (Amsterdam et la Haye, 1739, in-fol.), t. I, p. 86, art. 121.

[5] *Annales Thucydid.* p. 623. Dodwell est suivi, en outre, par Corsini (*Fasti Attici*, t. III, p. 181) et Wesseling (dans son édition de Diodore).

[6] *Die Staatshaushaltung der Athener* (2e édit.), t. I, p. 521.

[7] Diod. XI, XLVII.

[8] *Histoire d'Hérod.* t. VII, p. 646.

[9] *Fasti Hellenici* conversi a Krügero, p. 32 et 262.

athénienne commença dans l'automne de 477. Mais, en plaçant l'hégémonie à la quatrième année de la 75e olympiade, Diodore, selon son usage, n'a pas en vue le commencement, mais l'établissement définitif de cette direction suprême. Cette considération met d'accord le témoignage de Diodore et celui de Thucydide, et fortifie l'un par l'autre. Le récit de Thucydide indique, à n'en pas douter, que les alliés remirent le commandement suprême aux généraux athéniens dans l'espace de temps qui s'est écoulé entre le départ de Pausanias de Byzance et l'arrivée de Dorcis, de sorte que ce dernier, voyant le changement qui avait eu lieu dans l'état des choses, s'embarqua pour Sparte. Et, comme Dorcis était parti de la Laconie au printemps de 477, l'hégémonie a dû être conférée aux Athéniens en hiver, vers la fin de 478 (premier semestre de la troisième année de la 75e olympiade, sous l'archontat de Timosthène). Quant à la répartition de l'impôt de guerre et à l'établissement du trésor à Délos, ils n'ont eu lieu qu'un peu plus tard. Plutarque[1] rapporte que, sur la demande des alliés, le gouvernement d'Athènes donna l'ordre à Aristide de prendre en considération l'importance des villes de la ligue et leurs revenus, et de proportionner l'impôt à leurs ressources. Aristide s'occupa de ce soin avec zèle, et, comme le dit Diodore[2], il s'acquitta de la mission qu'on lui confia, aussitôt que les conditions du traité eurent été acceptées par les Athéniens. On en déduit naturellement que, pendant l'été de cette même année 477, date de l'archontat d'Adimante, qui est précisément indiquée par cet historien, l'hégémonie était en plein exercice.

[1] Plut. *Aristide*, XXIV : *Οἱ δ' Ἕλληνες... ἠτήσαντο παρὰ τῶν Ἀθηναίων Ἀριστείδην καὶ προσέταξαν αὐτῷ χώραν τε καὶ πρόσοδους ἐπισκεψάμενον ὁρίσαι τὸ κατ' ἀξίαν ἑκάστῳ καὶ δύναμιν.*

[2] Diod. XI, XLVII.

§ III. — Date de la mort d'Aristide.

On est étonné de ne pas avoir de notions précises sur l'époque de la mort d'un homme aussi éminent qu'Aristide. Selon les uns, il est mort pendant son voyage dans le Pont, où l'appelaient les affaires de l'État; selon d'autres, il termina sa carrière à Athènes, dans un âge avancé; Cratère le Macédonien prétend qu'il fut accusé par un certain Diophante d'Amphitrope d'avoir reçu de l'argent des Ioniens dans le prélèvement des impôts; qu'il fut condamné à une amende, et que, n'ayant pu la payer, il s'éloigna d'Athènes et alla finir ses jours en Ionie. Plutarque [1] rejette ces assertions, et, se fondant sur ce qu'on montrait à Phalère le tombeau d'Aristide, il affirme qu'il est mort en Attique. La seule indication un peu précise se trouve dans Cornélius Népos : « Aristide mourut, « dit-il [2], environ quatre ans après que Thémistocle eut été « exilé d'Athènes. » Si vague que soit encore cette indication, on voit cependant qu'en employant le mot d'*exilé* pour caractériser la position de Thémistocle, Cornélius ne pouvait entendre que l'ostracisme de ce capitaine. Et, comme cet ostracisme fut décrété, selon nous [3], sous l'archonte Adimante, dans le deuxième semestre de l'année 477 avant Jésus-Christ, il s'ensuit que la mort d'Aristide, qui a eu lieu environ quatre ans plus tard, arriva sous l'archontat de Ménon (deuxième moitié de l'an 473 avant Jésus-Christ). Si l'on aimait mieux admettre que les paroles de Cornélius se rapportent à l'éloignement volontaire de Thémistocle, à son départ d'Argos

[1] Plut. *Aristide*, XXVI.

[2] Corn. Népos, *Aristide*, III : « Decessit « autem fere post annum quartum quam « Themistocles Athenis erat expulsus. »

[3] Voir plus bas le chapitre sur l'ostracisme de Thémistocle.

pour Corcyre, la différence chronologique serait légère : la mort d'Aristide aurait eu lieu dans la seconde moitié de 472, sous l'archontat de Charès.

Ce résultat s'accorde parfaitement avec les données positives de Plutarque sur le début politique de Périclès. Le biographe dit[1] que Périclès gouverna pendant quarante ans la république d'Athènes jusqu'à sa mort, ce qui veut dire depuis 469 jusqu'à 429, et que son début politique eut lieu après la mort d'Aristide. Il est donc de toute évidence qu'Aristide est mort avant 469 avant Jésus-Christ. Mais cette date paraît être en contradiction manifeste avec l'importante didascalie publiée par feu M. Franz, et qui a fourni plusieurs indications nouvelles pour la chronologie du théâtre grec.

« Sous l'archonte Théagène, dit cette célèbre didascalie, dans « la 78e olympiade, Eschyle fit représenter : Laïus, Œdipe, les « Sept Chefs devant Thèbes, le Sphinx, drame satyrique, et il « fut proclamé vainqueur. »

Théagène, ou, selon les historiens, Théagénide, exerçait, comme on l'a vu plus haut[2], l'archontat durant l'année 467. Ainsi la représentation de la tétralogie d'Eschyle eut lieu au commencement de la même année. Or cette représentation fut, dit-on, accompagnée d'une circonstance relative au célèbre Aristide, et que Plutarque rapporte en ces termes[3] : « Un jour, « comme on prononçait au théâtre ce vers d'Eschyle sur Am- « phiaraüs :

Il ne veut pas seulement paraître juste, mais l'être réellement,

[1] Plut. *Périclès*, ch. VII. Ce passage est discuté en détail, plus loin, dans le chapitre sur la chorégie et l'ostracisme de Thémistocle.

[2] Voyez page 50 sq.

[3] Plut. *Aristide*, III : Ὅθεν, ὡς ἔοικε, τῶν εἰς Ἀμφιάραον ὑπ' Αἰσχύλου πεποιημένων ἰαμβείων ἐν τῷ θεάτρῳ λεγομένων,

Οὐ γὰρ δοκεῖν δίκαιος, ἀλλ' εἶναι θέλει,

πάντες ἐπέβλεψαν εἰς Ἀριστείδην, ὡς ἐκείνῳ μάλιστα τῆς ἀρετῆς ταύτης προσηκούσης.

« tous les regards se portèrent sur Aristide, à la vertu duquel « cet éloge semblait s'adresser. »

Le vers cité se trouve dans la tragédie d'Eschyle, *les Sept Chefs devant Thèbes;* or, comme cette pièce, suivant la didascalie, a été représentée sous l'archonte Théagénide, et qu'Aristide assistait à la première représentation, il s'ensuit que sa mort n'a pu avoir lieu qu'après cette époque, et non pas avant la deuxième moitié de l'an 467 avant Jésus-Christ. Mais on ne peut admettre qu'Aristide soit mort en cette année, puisque tous les témoignages, et Plutarque lui-même, disent le contraire. Devant une telle contradiction, il est difficile de ne pas admettre que Plutarque s'est laissé séduire par quelqu'une de ces anecdotes qui avaient cours dans les écoles des rhéteurs et que répétaient étourdiment les panégyristes. L'altération qu'il a fait subir au texte même d'Eschyle en est pour nous une preuve. Il y a dans Eschyle: « Il ne veut pas seulement paraître « *courageux, οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος*, mais l'être réellement; » et, comme, selon la tradition, Aristide avait été surnommé le Juste, Δίκαιος, Plutarque a changé le vers d'Eschyle, et, au lieu de *courageux, ἄριστος*, il a mis *juste, δίκαιος*.

Le témoignage de Plutarque étant ainsi écarté, la didascalie n'est plus en désaccord avec le résultat de nos recherches, et l'année de la mort d'Aristide se trouve fixée comme nous l'avons dit. Nous pourrions nous arrêter ici, mais nous regardons comme un devoir de discuter une remarque de Barbeyrac [1], souvent reproduite par les écrivains modernes, et qui serait de nature à faire naître quelques doutes.

Selon Plutarque, dans la *Vie d'Aristide*[2], Callias le Dadouque fut un jour accusé par ses ennemis d'un certain délit; mais il se défendit avec tant d'art, que les juges paraissaient disposés

[1] Voyez l'ouvrage cité plus haut, t. I, p. 99. — [2] Ch. XXV.

à l'absoudre. La partie adverse, prévoyant cet acquittement, eut recours à la ruse et présenta Callias comme un homme pervers, qui, malgré son opulence, avait laissé dans la pauvreté Aristide, son parent. Bien que cette accusation fût étrangère à la cause principale, et ne fût qu'une invention des accusateurs pour agir sur les juges, Callias voulut la détruire, et, ayant fait citer Aristide devant le tribunal, il le pria de s'expliquer sur les rapports qui existaient entre eux. Aristide y consentit, et sa déposition justifia Callias.

Démosthène fait mention de ce Callias dans son discours *sur l'Ambassade,* et parle d'une autre accusation portée contre lui, et dont il indique la nature : Callias, dit-il [1], condamné pour avoir reçu des présents du roi du temps de son ambassade, fut sur le point de subir la peine capitale, et dut payer une amende de 50 talents.

Barbeyrac réunit ces deux procès, qui n'ont rien de commun entre eux, et dit, « Il y a toutes les apparences du monde que « c'est la même accusation dont parle Démosthène ; » il en déduit l'époque de la conclusion du traité de paix de Cimon et l'année de la mort d'Aristide. Mais, sans même regarder de très-près les passages des deux auteurs cités, il est facile de voir que, d'après leur texte, il n'y a pas lieu de faire cette confusion. Tandis que Plutarque nous montre Callias acquitté et ses ennemis confondus, Démosthène nous parle d'un procès à la suite duquel Callias est condamné à une peine pécuniaire. Il s'agit donc bien de deux procès distincts, dont l'un eut lieu du vivant d'Aristide, et l'autre après sa mort.

Nous sommes, par conséquent, fondé à admettre qu'Aristide est mort en l'année 473 ou 472 avant Jésus-Christ, peu de temps avant la mort de Thémistocle.

[1] § 273.

CHAPITRE III.

VICTOIRES DE CIMON.

§ I^er^. — Soumission d'Éion.

Peu de temps après que l'hégémonie eut été déférée aux Athéniens, la campagne contre les Perses commença et fut suivie par de nouvelles et non moins brillantes victoires des Grecs. La flotte alliée sortit de Byzance et ouvrit les hostilités sur le rivage septentrional de la mer Égée, où les Perses étaient restés maîtres de plusieurs places fortes. D'après Hérodote[1], ces places maritimes se trouvaient dans la Thrace et sur les bords de l'Hellespont; et, comme la Thrace, ainsi qu'il le dit lui-même[2], s'étendait jusqu'au Strymon, il faut en conclure qu'après la défaite de Platée les Perses retirèrent leurs garnisons des villes situées à l'ouest de ce fleuve et concentrèrent leurs forces dans la Thrace. Ce passage d'Hérodote est confirmé par Thucydide[3], qui fait mention des impôts (φόροι) levés du temps d'Aristide sur les villes d'Argile, Stagire, Acanthe, Scole, Olynthe et Spartole. Si ces villes se fussent trouvées, à cette époque, sous la dépendance des Perses, comme le prétend M. Grote[4], elles n'auraient pas figuré dans l'alliance générale grecque, et n'auraient pas été libres de fournir leur contingent aux Athéniens.

La position des chefs de l'armée perse devenait de plus en

[1] Hérod. VII, cvi : Κατέσλασαν γὰρ ὅτι πρότερον ταύτης τῆς ἐλάσσως ὑπαρχοι ἐν τῇ Θρηΐκῃ καὶ τοῦ Ἑλλησπόντου πανταχῇ.

[2] Hérod. VII, xxv. Comp. Thucyd. I, c. Le scholiaste d'Eschine (dans l'édit. de Reiske, t. III, p. 754) : Ἐννέα ὁδοί· ὅς ἐστι νῦν τῆς Θρᾴκης.

[3] Thucyd. V, xviii, 5.

[4] Grote, *History of Greece*, vol. V (éd. de 1849. Londres, in-8°), p. 358.

plus critique. La perte de Sestos et de Byzance, en leur fermant le Bosphore et l'Hellespont, avait coupé leurs communications avec l'Asie Mineure, de sorte qu'ils étaient réduits à leurs propres ressources. Ils ne perdirent cependant pas courage; ils s'enfermèrent dans Éïon et Dorisque, et attendirent résolûment l'ennemi. Mascame commandait à Dorisque et Vogès dans Éïon. Placés aux postes les plus dangereux, ils justifièrent la confiance de leur souverain. Hérodote rapporte que les Grecs assaillirent Dorisque à plusieurs reprises (πολλῶν πειρησαμένων), mais que Mascame résista victorieusement. L'historien ajoute que Mascame reçut, pendant toute sa vie, des présents du roi pour sa belle conduite à Dorisque [1]. On peut conclure de ces dernières expressions qu'il ne sortit de cette forteresse que volontairement, ou, peut-être, par l'ordre de Xerxès; mais on ignore à quelle époque.

Ce fut avec autant de bravoure, bien qu'avec moins de succès, que les Perses se défendirent sous la conduite de Vogès. Cimon, en partant de Byzance, fit voile vers l'embouchure du Strymon, où s'élevait Éïon, et il établit ses troupes sur le rivage. Vogès sortit de la ville et alla attaquer les Grecs, mais il fut battu et contraint de se renfermer dans la place. Cimon, ne jugeant pas à propos de le suivre, tourna ses armes contre les Thraces qui habitaient le long du Strymon, et qui fournissaient des approvisionnements aux assiégés. Il les défit complétement, les obligea à quitter leurs demeures, et, après s'être rendu maître de tout le pays circonvoisin, il retourna devant Éïon pour en commencer le siége [2]. La défense fut opiniâtre; mais les Grecs surmontèrent tous les obstacles, battirent l'ennemi et entrèrent en vainqueurs dans la ville. Selon Démos-

[1] Hérod. VII, cvi : Διὰ τοῦτο δέ οἱ τὰ δῶρα πέμπεται παρὰ τοῦ *βασιλέοντος αἰεὶ ἐν Πέρσῃσι*. — [2] Plut. *Cimon*, chap. VII.

thène[1], Cimon trouva un allié actif dans Ménon de Pharsale, qui lui amena un secours de trois cents cavaliers, ses propres pénestes, et qui sacrifia pour le succès de cette guerre douze talents d'argent. Il est vrai que plusieurs savants, M. Weber entre autres[2], placent ce secours de Ménon à une époque postérieure, à la guerre d'Amphipolis par les Athéniens, mais l'orateur doit avoir eu en vue le temps de la guerre contre les Perses; il nomme même la ville d'Éïon, qui fut détruite, comme on sait, par Cimon. Nous croyons plus volontiers, avec M. Weissenborn[3], que l'indication de Démosthène a trait au siége de cette ville et à la prise de la forteresse par Cimon.

Il est probable que l'expédition contre Éïon a été entreprise peu de temps après l'établissement de l'hégémonie des Athéniens. Thucydide[4] parle de la soumission de cette ville comme du premier fait d'armes des Athéniens, et Diodore rapporte que Cimon se rendit directement de Byzance à Éïon[5]; et, comme l'hégémonie d'Athènes commença dans la première moitié de 477[6], le siége d'Éïon a dû être entrepris au printemps, ou, au plus tard, dans l'été de cette même année; mais il fut long et difficile. Les Athéniens, au témoignage d'Eschine[7], étaient environnés de grands dangers, et ils furent longtemps arrêtés devant les murs de cette place. L'orateur cite, en outre, quelques inscriptions, que l'on voyait encore de son temps,

[1] Démosthène *contre Aristocrate*, § 199 : *Ἐκεῖνοι Μένωνι τῷ Φαρσαλίῳ δώδεκα μὲν τάλαντ' ἀργυρίου δόντι πρὸς τὸν ἐπ' Ἠιόνι τῇ πρὸς Ἀμφιπόλει πόλεμον, τριακοσίοις δ' ἱππεῦσι, πενέσταις ἰδίοις, βοηθήσαντι . . . πολιτείαν ἔδοσαν.*

[2] *Demosthenis oratio in Aristocratem*, ed. Weber (Ienæ, 1845, in-8°), p. 507.

[3] Weissenborn, *Hellen.* (Ienæ, 1844, in-8°), p. 141, note 22.

[4] Thucyd. I, XCVIII : *Πρῶτον μὲν Ἠιόνα... πολιορκίᾳ εἷλον.*

[5] Diod. XI, LX.

[6] Voy. plus haut, II[e] partie, chap. II, p. 101-105.

[7] Esch. *contre Ctésiph.* p. 80, (Reiske) : *Ἅπαν τοῦς κατὰ τοὺς τότε καιροὺς, οἱ πολλοὺς πολὺν ὑπομείναντες χρόνον καὶ μεγάλους κινδύνους, ἐπὶ τῷ Στρυμόνι ποταμῷ ἐνίκων μαχόμενοι Μήδους.*

et qui célébraient les exploits des Athéniens sur le Strymon, devant Éïon. Dans la première il est dit que la ville fut réduite par la famine et les armes [1]. Ce grave témoignage est confirmé par tous les écrivains qui ont mentionné ce fait. C'est ainsi que nous lisons dans Hérodote [2] que Vogès se défendit avec le courage du désespoir, rejeta toutes les propositions, résista jusqu'à la dernière extrémité [3], et qu'après avoir épuisé tous ses vivres, aimant mieux mourir que de rendre la forteresse, il fit dresser un bûcher où il périt lui et toute sa famille. Plutarque, dans la vie de Cimon, est d'accord avec Hérodote; Pausanias [4] ajoute que Cimon détourna le fleuve Strymon, et qu'ayant dirigé son cours contre les murailles de la ville, il parvint ainsi à les renverser. En un mot, tout prouve que la ville d'Éïon ne fut prise qu'après un long siége. Il n'est pas téméraire de croire que la chute de cette ville eut lieu vers la fin de l'automne de 477 (première moitié de la quatrième année de la 75e olympiade, archontat d'Adimante). Ce résultat est confirmé par le témoignage d'Eschine et de son scholiaste.

Eschine dit plus loin que le gouvernement d'Athènes récompensa les services du général, et qu'au retour de la flotte il autorisa Cimon à faire élever trois Hermès avec des inscriptions rappelant sa victoire. Or, comme cette inscription ne parle que d'Éïon et d'aucun autre fait d'armes, on peut en conclure que la récompense fut accordée immédiatement après la prise de cette place, ou, en d'autres termes, qu'Éïon étant tombée, la flotte revint directement à Athènes. Ce retour eut lieu, au plus tard, vers la fin de l'automne pour l'hivernement des vaisseaux dans le Pirée, pendant la saison où les opérations mili-

[1] Λιμόν τ' αἰθωνα κρατερόν τ' ἐπάγοντες, Ἄρηα, etc.

[2] Hérod. VII, CVII.

[3] Διεκαρτέρεε ἐς τὸ ἔσχατον.

[4] Paus. VIII. VIII, 9.

latives étaient suspendues; ainsi le siége d'Éion se serait terminé en automne.

Le passage où le scholiaste d'Eschine[1] parle des colonies de l'Attique dans la Thrace est plus concluant encore.

Le gouvernement, s'empressant de mettre à profit la possession des bouches du Strymon, y envoya une colonie de *Cléruques*. Ces colons s'y rendirent sous la conduite de Lysistrate, de Lycurgue et de Cratinus; ils occupèrent Éion, mais ils furent défaits par les Thraces et périrent sous l'archontat de Phédon, 476 avant Jésus-Christ. Or le départ des colons n'a pu avoir lieu immédiatement après la nouvelle de la chute d'Éion, car l'organisation d'une colonie demandait un temps assez considérable[2]. Nous ne nous éloignons donc pas beaucoup de la vérité, en admettant que la défaite des colons d'Athènes n'arriva que six mois ou même un an après la prise d'Éion, et, comme le scholiaste dit que cette défaite eut lieu la première année de la 76e olympiade, la prise d'Éion a dû tomber dans la dernière année de l'olympiade précédente, ou dans l'automne de l'an 477 avant Jésus-Christ.

§ II. — Soumission de l'île de Scyros.

Après la prise d'Éion, dit Thucydide[3], les Athéniens conquirent l'île de Scyros dans la mer Égée, réduisirent en esclavage les Dolopes qui l'habitaient, et y établirent une colonie. Diodore attribue[4] cette conquête à Cimon, et place cet événement après la prise d'Éion. Plutarque[5] raconte en outre com-

[1] Dans l'édit. de Reiske, vol. III, p. 753.

[2] Voir, sur ce sujet, quelques détails dans Thirlwall, Argument du discours de Démosthène sur la Chersonèse.

[3] Thucyd. I. xcviii.

[4] Diod. XI. lx, 2.

[5] Plut. Cimon, viii; Thésée, xxxvi.

ment le même Cimon fit transporter à Athènes, avec les plus grands honneurs, les restes de Thésée. Pausanias parle de cette cérémonie, mais en s'écartant un peu du récit de Plutarque. Selon ce dernier, Cimon rechercha et découvrit les restes de Thésée, lorsque Scyros était déjà conquise; Pausanias dit[1] au contraire que, d'après une prédiction de la Pythie, les Athéniens ne pouvaient s'emparer de cette île qu'après avoir rapporté à Athènes les restes de Thésée; que Cimon commença par remplir la volonté d'Apollon, et que le dieu, comme pour récompenser les Athéniens de leur piété, ajouta Scyros à leurs possessions. Cette divergence entre les deux auteurs ne doit pas nous arrêter. Ne perdons pas de vue que Pausanias, écrivain fort religieux, recueille surtout les légendes et les prédictions qui pouvaient servir à la gloire des dieux de la Grèce. Il n'est donc pas étonnant qu'il regarde la conquête de Scyros comme la conséquence de la translation des restes de Thésée. Son récit prouve, du moins, que les deux événements, la conquête de Scyros et la translation des restes du héros, se suivirent de très-près. C'est ainsi que les présente Plutarque, qui les classe tous deux sous l'archontat de Phédon et ajoute plus loin, qu'en mémoire de ces faits on fonda, quelques années plus tard, à Athènes, sous l'archonte Apséphion, un concours solennel où les poëtes tragiques se disputaient le prix, et où le jeune Sophocle l'emporta sur Eschyle. Cette fête ne fut peut-être instituée si tard que parce qu'il fallut attendre que le nouveau tombeau de Thésée fût construit et décoré. Quoi qu'il en soit du motif de ce retard, Plutarque parle du concours pour la poésie tragique comme ayant eu lieu postérieurement à cette translation. En lisant la description si claire du biographe, on ne peut que s'étonner que Corsini[2] et, après lui,

[1] Paus. III, III, 7. — [2] Corsini, *Fasti Attici*, t. III, p. 189.

Ouwersloot[1], s'efforcent de prouver que la translation des restes de Thésée par Cimon a eu lieu sous l'archonte Apséphion[2]. Nous établissons donc que l'île de Scyros a été conquise sous l'archontat de Phédon, qui était en exercice, comme on l'a vu plus haut[3], pendant tout le cours de l'année 476; mais, comme la flotte athénienne, à son retour de la Thrace, a hiverné dans l'Attique pour ne rentrer probablement en campagne qu'au printemps, c'est en été, ou au plus tard en automne, qu'a dû s'accomplir la soumission de Scyros.

§ III. — Victoire de l'Eurymédon.

Tous ces exploits de Cimon n'étaient que le prélude de la victoire éclatante qui le plaça à côté de Miltiade et de Thémistocle, et que Pausanias[4] appelle le grand fait d'armes de l'Eurymédon (*τὸ μέγα ἔργον ἐπ' Εὐρυμέδοντι*). D'après Diodore de Sicile[5], Cimon, sorti du Pirée à la tête de deux cents trirèmes, fit voile vers l'Asie Mineure, où il réunit à sa flotte cent vaisseaux des alliés, et se dirigea vers la Carie, qui était alors soumise aux Perses. Dès qu'il parut, les villes maritimes fondées par des colons grecs se détachèrent de la Perse pour se ranger de son parti; mais celles qui étaient occupées par des forces persanes, et dont les habitants, à cause de leur origine mélangée, parlaient les deux langues (*δίγλωττοι*), le reçurent en ennemi. Cimon les réduisit par la force et soumit à l'hégémonie d'Athènes, non-seulement la Carie, mais la Lycie. Lorsqu'il eut chassé les garnisons de l'ennemi, il alla avec deux

[1] Ouwersloot, *Specimen literarium inaugurale continens quasdam observationes de rebus Cimonis*, Harlemi, 1849, in-8°, p. 7.

[2] Ce serait en 469 avant Jésus-Christ.

[3] Voyez ci-dessus la série des archontes éponymes d'Athènes.

[4] Paus. I, XXIX, 14.

[5] Diod. XI, LX, LXI.

cent cinquante galères au-devant des forces principales des Perses, dans le dessein de leur livrer bataille. Cependant le roi de Perse s'était préparé de son côté; il avait mis une flotte de trois cent cinquante vaisseaux et une armée nombreuse sous le commandement de Tithrauste, fils de Xerxès, pour les opposer aux Athéniens. La flotte stationnait dans la mer de Pamphylie, près de Chypre, et l'armée campait sur les bords de l'Eurymédon, fleuve qui se jette dans cette mer. C'est là que Cimon gagna la célèbre bataille dite *de l'Eurymédon;* il eut la gloire d'avoir triomphé, le même jour, sur mer et sur terre, et d'avoir remporté deux grandes victoires, l'une sur la flotte phénicienne dans les parages de Chypre, l'autre sur l'armée perse sur les bords de l'Eurymédon [1]. Cependant la guerre n'était pas terminée : on apprit qu'une autre escadre phénicienne, forte de quatre-vingts galères, ignorant que la grande flotte avait été battue, s'avançait pour la secourir, et se trouvait déjà dans les eaux de la Cilicie. Cimon se porta à sa rencontre, lui offrit le combat, et la mit complétement en déroute [2].

D'après Diodore [3], Cimon remporta ces diverses victoires sous l'archontat de Démotion (3e année de la 77e olympiade). Cette date s'accorde bien avec le récit de Thucydide, qui, sans indiquer précisément l'année, place la bataille de l'Eurymédon entre la guerre de Naxos et celle de Thasos. Il est vrai que Diodore a été contredit par Dodwell [4] et Clinton [5], et même en termes assez durs. Mais nous rejetons leur assertion, comme ne reposant sur aucune donnée positive, et nous adoptons la date

[1] Diod. *l. l.*

[2] Plut. *Cimon*, XIII.

[3] Diod. XI, LXIII : *Ταῦτα μὲν οὖν ἐπράχθη κατὰ τοῦτον τὸν ἐνιαυτόν.*

[4] Dodwell, *Annales Thucydidei*, p. 623.

[5] Clinton, *Fasti Hellenici conversi a Krügero*, p. 40.

de Diodore avec Usser et Larcher[1]. Nous ne saurions partager non plus l'opinion de Krüger[2], qui place la victoire de l'Eurymédon, non dans l'automne de 470, mais au printemps de 469. On sait que les expéditions militaires des Grecs se faisaient, sauf de rares exceptions, dans la plus belle saison de l'année et surtout en été. La flotte entrait ordinairement en campagne au printemps et revenait en automne pour hiverner au Pirée. Or, si l'opinion de M. Krüger était vraie, pour que la flotte pût être de retour à Athènes dans le printemps même où elle en était partie, il faudrait supposer, contre l'évidence des faits connus, que la campagne n'aurait été qu'un rapide coup de main.

A l'appui de son opinion, Krüger cite la célèbre anecdote racontée par Plutarque au sujet du début dramatique de Sophocle et de son triomphe sur Eschyle. La plus grande agitation régnait, dit-on, dans le théâtre[3]; l'archonte, voulant en prévenir les excès, ne tira pas les juges au sort, mais pria Cimon et les autres stratéges de prononcer le jugement; Cimon y consentit et décerna le premier prix à Sophocle. Krüger ajoute que Cimon et ses collègues, rentrés alors dans Athènes après leur victoire, s'étaient rendus directement au théâtre dès leur arrivée[4]; mais Plutarque dit simplement que les chefs entrèrent au théâtre pour y faire des libations au dieu (*ἐποιήσατο τῷ θεῷ τὰς νενομισμένας σπονδάς*); ce qui indique qu'ils séjournaient alors à Athènes. En outre, la bataille de l'Eurymédon a été livrée sous l'archonte Démotion, et le triomphe de Sophocle eut lieu l'année suivante, sous l'archontat d'Ap-

[1] Jacobi Usserii *Annales Veteris et Novi Testamenti*, p. 84. Larcher, *Histoire d'Hérodote*, VII, p. 648.

[2] Krüger, *l. l.* p. 52.

[3] Plut. *Cimon*, VIII : *Φιλονεικίας οὔσης καὶ παρατάξεως τῶν θεατῶν.*

[4] Krüger : *Die eben heimgekehrten Sieger.* Compar. p. 45.

séphion, selon l'indication de Plutarque lui-même [1]. Ces deux faits sont donc entièrement indépendants l'un de l'autre.

Ainsi la défaite des Perses sur l'Eurymédon arriva sous l'archontat de Démotion, dans la première moitié de la 3e année de la 77e olympiade, en l'automne de l'année 470 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE IV.

THÉMISTOCLE.

Nous nous proposons, dans ce chapitre, d'examiner les points suivants : 1° l'augmentation de la flotte et la fondation d'un port militaire au Pirée; 2° la construction d'un mur d'enceinte pour défendre Athènes; 3° la fortification du Pirée, et 4° la médiation de Thémistocle entre Corcyre et Corinthe.

§ Ier. — Augmentation de la flotte et fondation d'un port militaire au Pirée.

La puissance de l'Attique remonte au gouvernement des Pisistratides, à la fin du vie siècle avant Jésus-Christ. Les Athéniens, si faibles jusqu'alors, qu'ils ne pouvaient tenir tête à Mégare, conquirent Lemnos et la Chersonèse de Thrace, vainquirent les Béotiens et prirent la ville de Chalcis [2]. Ces conquêtes donnèrent aux Athéniens la suprématie sur les républiques voisines, éveillèrent leur ambition, et leur firent sentir le besoin d'avoir une marine. L'expédition de Darius et une guerre avec les Éginètes, qui dominaient alors dans l'Archipel

[1] Plut. *Cimon*, chap. VIII : *Ἔθεντο δ' εἰς μνήμην αὐτοῦ καὶ τὴν τῶν τραγῳδῶν κρίσιν ὀνομαστὴν γενομένην. Πρώτῳ γὰρ διδασκαλίαν τοῦ Σοφοκλέους ἔτι νέου καθέντος Ἀρχεψίων ὁ ἄρχων*, κ. τ. λ.

[2] L'histoire de ces événements est exposée dans mon ouvrage Исторія Аѳинской республики. С. Петербургъ. 1849, in-8°.

et pouvaient nuire à leur commerce et à leurs villes maritimes[1], augmenta ce besoin et leur fit un devoir de se créer des forces maritimes. C'est ce que comprit Thémistocle et ce qu'il exécuta pendant l'année de son archontat.

Les mines d'argent qu'on avait trouvées dans les montagnes de Laurium en Attique étaient exploitées au compte de l'État, et le revenu se partageait entre les citoyens, à raison de dix drachmes par tête. D'après Hérodote[2], Thémistocle présenta et fit adopter par l'assemblée un projet de loi (*ἡ γνώμη*) pour « abroger ce partage et employer le revenu des mines à l'équi- « pement d'une flotte de 200 galères, » et, lorsque Xerxès envahit l'Attique, ils avaient déjà une flotte considérable.

L'expression d'Hérodote : *νέας ποιήσασθαι διηκοσίας* (employer l'argent pour former une flotte de deux cents vaisseaux), montre clairement que la construction des deux cents vaisseaux demandés par le décret n'a pas été entreprise en même temps, comme le suppose à tort M. Krüger[3], mais au fur et à mesure du revenu de ces mines. Hérodote le laisse bien voir en ajoutant que les deux cents vaisseaux étaient prêts lors de l'invasion de Xerxès, et que les Athéniens se proposaient d'en équiper encore d'autres[4]. Son récit est complété par Diodore[5], qui rapporte que Thémistocle persuada à l'assemblée d'ajouter vingt vaisseaux au nombre déjà existant. Cet auteur ne parle de cette proposition de Thémistocle qu'incidemment, dans le

[1] Georg. Syncellus (ed. Dindorf, Bonnæ 1829, in-8°), p. 247. Eusebii *Chron.* edd. Mai et Zohrab, p. 169. Plut. *Themist.* c. IV. Καὶ κατεῖχον οἱ Αἰγινῆται πλῆθει [illegible] τὴν θάλασσαν.

[2] Herod. VII, CXLIV : Τότε Θεμιστοκλέης [illegible] Ἀθηναίοισι τῆς διαιρέσιος ταύτης [illegible] νέας τούτων τῶν χρημάτων [illegible] διηκοσίας

[3] Krüger, *Studien*, p. 26.

[4] Herod. VII, CXLIV : Αὗταί τε δὴ αἱ νέες τοῖσι Ἀθηναίοισι προκοτηθεῖσαι ὑπῆρχον, ἑτέρας τε ἔδεε προσναυπηγέεσθαι.

[5] Diod. XI, XLIII : Ἔπεισε δὲ τὸν δῆμον καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις ναυσὶν εἴκοσι τριήρεις προσκατασκευάζειν.

récit de ses autres actes bien postérieurs; nous pensons néanmoins avec M. Boeckh [1], que l'assertion de Diodore se rapporte à l'année de l'archontat de Thémistocle. Hérodote lui-même [2] constate que les Athéniens, dont la flotte ne s'élevait précédemment qu'à cinquante galères, et qui, dans leur guerre avec Égine, s'étaient vus forcés de demander du secours à Corinthe, furent en état d'envoyer contre Paros soixante et dix galères sous le commandement de Miltiade. Cette expédition ayant eu lieu dans la deuxième moitié de 490 avant Jésus-Christ, la construction de nouveaux navires n'a pu commencer que vers 492; l'augmentation de la flotte, décrétée par la loi de Thémistocle, s'est donc opérée comme le rapporte Diodore.

§ II. — Construction d'un mur d'enceinte pour la défense d'Athènes.

A l'époque où Xanthippe, vainqueur de Mycale, soumettait Sestos et la Chersonèse de Thrace et faisait rentrer Athènes dans ses anciennes possessions, Thémistocle conçut le projet de fortifier la ville en l'entourant de murailles. « Immédiate-« ment après que l'ennemi se fut éloigné, dit Thucydide [3], les « Athéniens ramenèrent leurs femmes, leurs enfants, avec ce « qui leur restait de fortune, et se préparèrent à reconstruire « la ville et les murailles. » Par l'*éloignement de l'ennemi*, il faut comprendre la fuite des Perses après la bataille de Platée, ce que Diodore confirme en ces termes [4] : « Après la bataille de « Platée, les Athéniens ramenèrent de Trézène et de Salamine « leurs femmes et leurs enfants, et commencèrent immédiate-« ment la construction d'un mur d'enceinte autour de leur

[1] *Die Staatshaushaltung der Athener*, vol. I, p. 350.

[2] Hérod. VI, LXXXIX et CXXXII.

[3] Thucyd. I, LXXXIX.

[4] Diod. XI, XLI, XLIII.

« ville. » Les deux auteurs emploient l'expression *immédiatement* (εὐθὺς), ce qui indique que les citoyens se sont mis à l'ouvrage sitôt après leur retour à Athènes. Nous croyons même que le soin de rebâtir leurs murailles a passé avant tous les autres, sans en excepter la reconstruction des maisons. En effet, Thémistocle savait que ces fortifications exciteraient le mécontentement des Spartiates et de leurs alliés, et il voulait prévenir tout empêchement en pressant les travaux. D'un autre côté, la présence prolongée des Perses dans l'Attique avait livré le pays à la dévastation et à la ruine; et le départ des citoyens, l'interruption du commerce, avaient tari la source des revenus publics. Les ressources manquaient pour la construction des murailles. Ce grand acte ne pouvait être accompli que par le concours dévoué de tous les habitants sans distinction; mais ce concours n'était possible qu'au moment du retour, lorsque l'âme des Athéniens serait émue par le spectacle de la dévastation et des ruines, et exaltée par le sentiment de la gloire qu'ils avaient acquise. C'est de ce moment que Thémistocle sut profiter pour les entraîner à ce nouvel effort patriotique. Thucydide et Diodore[1] s'accordent à dire que l'enthousiasme fut général; cela prouve assez que le travail des fortifications fut entrepris aussitôt après le retour à Athènes et avant que les habitants s'occupassent de leurs affaires privées. Il est vrai que Dodwell[2] cherche à démontrer que les Athéniens s'occupèrent avant tout de rebâtir leur ville, et que ce fut plus tard qu'ils commencèrent à la fortifier. Mais Thucydide dit[3] que

[1] Thucyd. I, xc. Τειχίζειν δὲ [illegible] πανδημεὶ τοὺς ἐν τῇ πόλει καὶ αὐτοὺς καὶ γυναῖκας καὶ παῖδας. Diod. XI, xl.

[2] Annales Thucydidei, p. 621 : « Restauratis ædificiis et reversis uxoribus liberisque, tum demum se ad muros urbis suæ reficiendos accingunt Athenienses. »

[3] Thucyd. I, xc : [illegible]

les Athéniens prirent des matériaux partout, sans épargner ni leurs propres demeures, ni les édifices publics, employant tout ce qu'ils jugeaient pouvoir servir. Si l'opinion de Dodwell était vraie, il faudrait supposer l'impossible : que les Athéniens ont commencé par rebâtir leurs maisons, et qu'ensuite ils les ont démolies pour construire le mur d'enceinte. La ville était en ruines; un grand nombre de maisons s'étaient écroulées[1]; les Athéniens en firent le sacrifice : ils portèrent la pioche dans ces décombres, et employèrent les matériaux à la construction de leurs fortifications.

On peut donc regarder comme démontré que les travaux des murs d'enceinte d'Athènes ont été commencés immédiatement après la rentrée des citoyens dans cette ville, et qu'ils ont précédé la reconstruction des maisons particulières. Il est possible de déterminer encore plus exactement cette époque.

Après la victoire de Platée, les Grecs marchèrent contre Thèbes, châtièrent cette ville pour avoir fait alliance avec les Perses, retournèrent ensuite à Platée rendre des actions de grâces aux dieux, et rentrèrent enfin dans leurs foyers. D'après les recherches de Fréret[2], avec lequel M. Boeckh est d'accord, les sacrifices d'actions de grâces eurent lieu le 4 de boédromion, et, comme Platée n'est qu'à une distance de dix à douze heures d'Athènes, les Athéniens purent rentrer chez eux le 6 ou le 7, et leurs familles les rejoindre vers la fin du même mois; de sorte que les fortifications furent probablement entreprises dans les premiers jours de pyanepsion.

Les travaux, au témoignage de Thucydide[3], furent poussés

[1] Thucyd. I, LXXXIX : Καὶ οἰκίαι αἱ μὲν πολλαὶ κατέπεσον.

[2] Fréret, *sur la date de la bataille de Platée* (dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. XVIII, Paris, 1753), p. 139-143.

[3] Thucyd. I, XCIII.

avec une grande ardeur et une grande promptitude. Il le fallait; car, dit le même historien [1], « les alliés redoutaient les « Athéniens à cause de la puissance de leur flotte et de la bra« voure qu'ils avaient montrée dans la guerre contre les Perses; » ils pouvaient, en conséquence, vouloir contraindre les Athéniens à laisser leur ville ouverte. Les Éginètes, particulièrement, surveillaient avec un soin jaloux tout ce qui se faisait dans l'Attique. Informés de l'entreprise de Thémistocle, ils dépêchèrent à Sparte un exprès, nommé Poliarque, pour porter le fait à la connaissance des éphores [2]. Les Spartiates envoyèrent sans retard [3] des ambassadeurs en Attique, avec la mission de détourner les Athéniens de leur résolution. Ceux-ci reçurent solennellement les ambassadeurs dans l'assemblée publique, écoutèrent leurs représentations, et s'empressèrent de les renvoyer, en leur disant qu'on allait expédier à Sparte des délégués pour négocier sur ce point. Ils tinrent parole, et nommèrent Thémistocle, Abronichus et Aristide. Le premier partit sur-le-champ; les deux autres retardèrent leur départ.

D'après le récit de Thucydide, Sparte envoya ses délégués sur la nouvelle que les Athéniens avaient l'intention de fortifier Athènes [4], et les délégués arrivèrent dans cette ville avant le commencement des travaux. Diodore dit, au contraire, que les travaux étaient déjà commencés; il ajoute même que les députés de Sparte s'adressèrent aux citoyens qui travaillaient et leur ordonnèrent de cesser. Mais, puisque, selon le même historien, le gouvernement de Sparte manda Thémistocle et lui fit des reproches au sujet des fortifications d'Athènes; puisque celui-ci nia le fait et engagea les éphores à ne pas ajouter foi

[1] Thucyd. I, xc.

[2] Plut. *Thémist.* ch. xix.

[3] Diod. XI, xxxix : *Εὐθὺς οὖν πρέσβεις ἐξέπεμψαν* (Λακεδαιμόνιοι) *εἰς τὰς Ἀθήνας.*

[4] Thucyd. I, xc : *Λακεδαιμόνιοι δὲ αἰσθόμενοι τὸ μέλλον.*

à de vains bruits[1]; comment Thémistocle aurait-il pu démentir ou qualifier de vains bruits le rapport officiel des ambassadeurs lacédémoniens, qu'un faux rapport aurait rendus passibles de la peine capitale? Le récit de Thucydide est bien plus vraisemblable.

Conformément aux usages des Grecs, les ambassadeurs étaient reçus solennellement dans l'assemblée, et, là, ils expliquaient l'objet de leur mission; puis venaient les négociations, qui se passaient entre eux et les hauts fonctionnaires de l'État. On sait comment Thémistocle, qui voulait gagner du temps, éluda ces formalités jusqu'à ce qu'il apprît que les murs avaient atteint une hauteur suffisante pour défendre la ville. Alors, seulement, il demanda une réception officielle, se présenta devant l'assemblée, et déclara que les murailles d'Athènes étaient effectivement construites.

Ainsi, d'après Thucydide, on bâtit ces remparts pendant la mission de Thémistocle à Sparte. Le séjour qu'il y fit n'a pu être de longue durée. Le peu de distance qui sépare la Laconie de l'Attique; l'intérêt tout particulier que prenaient à la question les alliés et les Spartiates; enfin, le rang de l'ambassadeur athénien, dont les hautes fonctions ne lui permettaient pas de retarder trop longtemps sa réception officielle; tout indique que cette mission dut être courte. Nous sommes donc fondés à supposer que la construction des murs s'est faite pendant le mois de pyanepsion. Cela s'accorde bien avec ce que nous apprenons par Plutarque, dans la vie d'Aristide[2], sur la diète générale de Platée. Cette assemblée ne put se réunir qu'après le rétablissement de la tranquillité à l'intérieur, et lorsque le mécontentement contre Thémistocle se fut un

[1] Diod. XI, XL : Μὴ πιστεύειν ψευδέσι φήμαις.

[2] Plut. *Aristid.* ch. XXI.

peu calmé. Or elle se tint, comme on a vu [1], dans le mois de mémactérion ; donc la construction des murs d'Athènes s'est faite le mois précédent, en pyanepsion.

Toutefois, Thucydide dit positivement que les murailles ne furent point terminées, mais qu'on se contenta de les élever assez pour qu'elles pussent servir de défense contre une attaque éventuelle [2]. Or à quelle époque acheva-t-on cette construction ? Diodore rapporte [3] que ce fut sous l'archonte Timosthène (troisième année de la 75e olympiade, 478 avant J. C.). La date inscrite par Diodore en tête de son récit se rapporte, en effet, comme nous l'avons montré précédemment, à l'événement par lequel il se termine.

En résumé, les Athéniens ont commencé la construction du mur d'enceinte de leur cité aussitôt après leur retour à Athènes, et ils ont achevé ce premier travail dans le courant du mois de pyanepsion, la deuxième année de la 75e olympiade, 479. Après avoir élevé le rempart à une hauteur convenable, ils suspendirent les travaux pour reconstruire leurs propres demeures et pour mettre ordre à leurs affaires. Les remparts furent continués aux frais de l'État, et terminés l'année suivante, 478, qui était la troisième de la 75e olympiade, sous l'archontat de Timosthène.

§ III. — Fortification du Pirée.

La construction du mur d'enceinte, sans la fortification du Pirée, n'eût assuré qu'incomplétement la sécurité de l'Attique. C'est ce qui n'avait pas échappé à Thémistocle ; aussi, avant les guerres persiques, il avait représenté aux Athéniens les

[1] Voyez ci-dessus, IIe partie, ch. II, § 1 : Diète de Platée, p. 100.

[2] Thucyd. I, XC.

[3] Diod. XI, XXXVIII, XXXIX, XL.

avantages de la position du Pirée, et, pendant l'année de son archontat, il parvint à y fonder un port de guerre et de commerce; plus tard, il désira voir compléter son œuvre, et il proposa aux Athéniens et fit adopter le projet d'entourer de murs ce même port. Diodore rapporte[1] que cette construction s'acheva sous l'archonte Adimante (quatrième année de la 75e olympiade, 477 avant J. C.). Ce travail fut exécuté avec beaucoup plus de soin que l'enceinte de la ville. Thucydide dit[2] que Thémistocle lui-même en traça le plan et qu'on y employa des pierres de taille réunies ensemble par des attaches de fer. La double assertion de Thucydide confirme la donnée chronologique de Diodore; néanmoins, des savants modernes produisent, en outre, un passage important de Philochorus, où ils prétendent trouver une contradiction formelle avec ces témoignages.

Dans le discours de Démosthène contre Évergos et Mnésibule, le plaideur dit simplement qu'il a vu Théodème près de l'*Hermès de la petite porte*[3]. Harpocration[4] explique à deux reprises cette expression de l'orateur, et cite un passage de Philochorus où il dit que l'Hermès de la porte avait été consacré par les archontes comme on commençait à construire les murs du Pirée (*ἀρξάμενοι τειχίζειν τὸν Πειραῖα*). On ne connaît nulle autre mention de cet Hermès; mais il est souvent question, dans les auteurs grecs, d'un autre Hermès, qu'on appelait l'*Hermès du marché* (*ἀγοραῖος*). Pausanias[5] dit que celui-ci se trouvait aussi près de la porte, et Hésychius[6] ajoute que l'Hermès avait encore un autre nom. Meursius[7] a réuni

[1] Diod. XI, XLI, XLIII.
[2] Thucyd. I, XCIII.
[3] Démosth. p. 1146 (§ 26, éd. Didot).
[4] Harpocrat. s. v. Ἑρμῆς ὁ παὶ τῇ πυλίδι, et s. v. Πρὸς τῇ πυλίδι Ἑρμῆς.
[5] Pausan. I, XV, 1.
[6] Hesych. s. v. Ἀγοραῖος Ἑρμῆς.
[7] *Athenæ Atticæ*, l. I, ch. V.

ces différents témoignages et cherché à prouver que les deux dénominations, *Hermès de la porte* et *Hermès du marché*, désignent une seule et même statue, et que l'expression *Hermès de la porte* était justement la seconde désignation de l'*Hermès du marché* que signale Hésychius, sans la rapporter; « d'autant plus, dit-il, que ce dernier était positivement placé « près de la porte. » Corsini[1], Boeckh[2], Leake[3] et autres adoptent l'opinion de Meursius et supposent qu'on pourrait lire dans Démosthène : *ὁ ἀγοραῖος* au lieu de *ὁ ὡρος τῇ πυλίδι*. Or, comme, d'après ce même Philochorus, cité par Hésychius, l'Hermès du marché avait été érigé sous l'archonte Kébris (*Κεβρίδος ἄρξαντος*), Corsini, Boeckh et Leake en déduisent que les murs du Pirée, qui ont motivé la consécration de la statue, ont été commencés sous le même archontat. Voyant que cette date est en contradiction manifeste avec Thucydide et Diodore, ils s'efforcent de faire disparaître la contradiction; mais ils ont, pour cela, recours à des moyens par trop arbitraires. Corsini déclare que l'archonte Kébris est un archonte pseudéponyme, et M. Boeckh change même ce nom en celui d'Hybrilide et le place à la deuxième année de la 72ᵉ olympiade (491 avant J. C.). Toutes ces conjectures tombent devant un examen impartial des textes.

Hésychius dit[4] : « Hermès du marché est le nom véritable « de la statue qui a été érigée sous Kébris, comme l'atteste « Philochorus dans son IIIᵉ livre. » Le grammairien ne donne ici qu'un seul nom, en ajoutant que c'est le véritable (*ὄντως*), ce qui indique que cet Hermès en avait encore un autre. Il

[1] *Fasti Attici*, vol. I, p. 332.

[2] *De archontibus Atticis qui vocantur pseudeponymi*, p. 131.

[3] *Topographie Athens*, übers. v. Baiter et Sauppe (Zürich, 1844, in-8°), p. 452.

[4] *Ἀγοραῖος Ἑρμῆς · οὕτως ἐλέγετο ὄντως, καὶ ἐβέβρυτο Κεβρίδος ἄρξαντος, ὡς μαρτυρεῖ Φιλόχορος ἐν τρίτῳ.*

est probable que cet autre nom était un terme emprunté au langage populaire, et peut-être un terme inconvenant que l'auteur n'a pas cru devoir reproduire. Meursius pense que cet autre nom était ὁ πρὸς τῇ πυλίδι, parce que l'Hermès se trouvait près de la porte. Mais il y avait à Athènes beaucoup de portes dans le voisinage desquelles s'élevaient des Hermès; un seul cependant portait le nom d'*Hermès de la porte*. Il y avait aussi plusieurs Hermès sur l'agora d'Athènes, et cependant il n'y avait qu'un *Hermès du marché*. En outre, Démosthène n'a dû employer que le nom véritable. Enfin, Philochorus lui-même parle d'ailleurs de ces deux statues séparément; l'une est nommée dans le III^e^, et l'autre dans le V^e^ livre de son Atthide. Nouvelle raison pour ne pas les identifier l'une avec l'autre. Mais bornons-nous à l'*Hermès de la porte*, dont parle Harpocration, d'après le V^e^ livre de l'Atthide de Philochorus. La citation textuelle de l'historien a ici beaucoup d'importance, en ce qu'elle s'appuie sur des inscriptions officielles du temps. Il dit que l'Hermès de la porte fut érigé par les neuf archontes, à l'occasion du commencement de la construction des murs du Pirée, et qu'on y avait gravé l'inscription suivante : « En commençant la construction des murailles, « on a consacré au dieu cette statue, par ordre du conseil et « de l'assemblée. » Harpocration, ou Philochorus lui-même, ne donne ici qu'un fragment de l'inscription, et garde le silence quant à l'époque où elle fut gravée, peut-être parce qu'il suppose cette époque suffisamment connue. Les savants modernes rapportent cette inscription au temps de la guerre médique, et ne diffèrent que sur l'année. Mais elle doit appartenir au IV^e^ et non au V^e^ siècle avant Jésus-Christ, et, par conséquent, elle se rapporte, selon nous, à la reconstruction des murs du Pirée, accomplie sous Conon. Il est donc naturel que Philo-

chorus en parle dans son V^e^ livre de l'Atthide, où il raconte les événements compris entre la guerre du Péloponnèse et le règne de Philippe de Macédoine, comme M. Müller[1] l'a établi par ses savantes recherches.

D'après ce qui précède, il n'y a pas lieu de mettre en doute la date de Diodore, selon laquelle les fortifications du Pirée, commencées sous Thémistocle, auraient été achevées sous l'archonte Adimante, 477 ans avant Jésus-Christ.

§ IV. — Médiation de Thémistocle entre Corcyre et Corinthe.

Si, après le combat de Salamine, dans le conseil assemblé pour décerner des récompenses aux plus dignes stratéges, Thémistocle n'obtint que le second prix, ce jugement ne fut pas l'expression du sentiment public, mais l'effet de l'ambition personnelle et de la jalousie de quelques chefs; la nation grecque, au contraire, rendait hommage aux services signalés de Thémistocle. Son nom était en haute estime parmi ses concitoyens, et même parmi les Spartiates, qui le manifestèrent avant les autres Hellènes, en invitant Thémistocle à se rendre chez eux, et en le recevant avec les plus grands honneurs[2]. Tels étaient l'estime et le crédit dont jouissait alors Thémistocle, que plusieurs républiques le prirent pour arbitre dans des contestations importantes, et se soumirent à sa décision. C'est ainsi qu'il fut choisi pour régler un différend entre Corinthe et Corcyre.

Ces deux villes avaient des prétentions sur Leucade, et chacune voulait réunir cette île à son territoire. D'après le récit de Plutarque[3], on voit que les Corinthiens ne voulaient pas

[1] *Fragmenta historicorum Græcorum* (Firmin Didot), t. I, p. 404.

[2] Hérod. VIII, CXXIV.

[3] Plut. *Thémist.* ch. XXIV.

reconnaître à ceux de Corcyre le droit de colonisation, et qu'ils revendiquaient pour eux seuls les priviléges de la métropole. Après de longs démêlés à ce sujet, les parties convinrent de s'en remettre à Thémistocle, dont elles réclamèrent la médiation. Comme il résultait des faits, que Leucade était une colonie mixte des deux villes, Thémistocle décida qu'elle resterait sous leur souveraineté commune, et, de plus, que Corinthe payerait à Corcyre une indemnité de 20 talents. Ce jugement fut exécuté.

Cette mémorable médiation de Thémistocle jette quelque jour sur les rapports internationaux des anciennes républiques de la Grèce. Malheureusement on ignore l'époque où elle eut lieu; mais, comme un pareil arbitrage ne pouvait être conféré qu'à un homme dont la réputation était hautement établie, on peut admettre que cette médiation entre Corinthe et Corcyre n'est pas antérieure à l'invasion de Xerxès, et qu'elle eut lieu peu de temps après la bataille de Salamine.

CHAPITRE V.

CHORÉGIE ET OSTRACISME DE THÉMISTOCLE.

Malgré les éminents services qu'il avait rendus à son pays, Thémistocle éprouva les revers de la fortune, et put se convaincre que l'entraînement populaire passe vite, et avec lui la popularité. Son autorité morale et sa puissance dans le gouvernement étaient telles, qu'on y voyait un danger pour les institutions républicaines; c'est ainsi, du moins, que ses adversaires politiques le représentaient. Désirant l'amoindrir, ils eurent recours à l'ostracisme, qui le tenait pour quelques années loin des affaires publiques, sans le priver de son titre et de ses droits de citoyen. Par son orgueil et son ambition dé-

mesurée Thémistocle travaillait lui-même à rendre plus facile la tâche de ses ennemis.

Plutarque[1] rapporte que Thémistocle, voyant baisser sa faveur, revenait souvent, dans l'assemblée, sur les services qu'il avait rendus, et que cette insistance était parfois fatigante. Il excita un mécontentement plus vif encore, quand, pour rappeler sa victoire, il érigea, à ses frais, un temple en l'honneur de Diane *Aristobule,* ou la bonne conseillère, pour rappeler ce que la Grèce devait à sa sagesse. En outre, il fit don à la déesse de son propre buste, qu'il plaça, suivant la coutume des Grecs, dans ce temple, où Plutarque le vit quelques siècles plus tard.

Les ennemis de Thémistocle mirent à profit cette faiblesse; et pourtant, s'ils réussirent à diminuer l'enthousiasme des Athéniens, ils n'affaiblirent pas leurs sentiments d'estime et de reconnaissance[2]. Thémistocle vit sans doute le danger. Il s'adressa au poëte Phrynichus, auteur très-applaudi du drame *la Chute de Milet* (Μιλήτου ἅλωσις)[3], et monta à ses frais la nouvelle pièce de cet auteur, les Phéniciennes (*Φοίνισσαι*); dans laquelle on célébrait la victoire des Grecs sur les Perses et les exploits de Thémistocle. La sensation profonde que ce drame produisit excita d'autant plus le parti hostile à Thémistocle, parti dont les efforts aboutirent enfin à l'ostracisme du héros de Salamine.

La chorégie de Thémistocle, si remarquable au point de vue politique, a peut-être encore plus de valeur pour la chronologie. Plutarque la rapporte à l'archontat d'Adimante, se

[1] Plut. *Thémist.* XXII.

[2] Diod. XI, LIV, 3 : *Διόπερ εὐδοκιμοῦντος παρ' αὐτοῖς Θεμιστοκλέους καὶ μεγάλην δόξαν ἔχοντος ἐπ' ἀρετῇ.* Il ajoute un peu plus loin, § 5 : *Μέγας ἦν παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις· ἠγάπων γὰρ αὐτὸν ἐπὶ τοῖς πεπραγμένοις διαφερόντως οἱ πολῖται.*

[3] Les détails historiques de cette représentation ont été exposés dans notre ouvrage : Исторія Аѳинской республики, etc.

fondant, non sur de vagues témoignages, mais bien sur l'inscription du monument que Thémistocle avait placé lui-même en mémoire de sa victoire chorégique; inscription ainsi conçue[1] « Thémistocle de Phréarrhes a fait les frais du chœur, Phry- « nichus a composé le drame, Adimante étant archonte. » Cette représentation a pu être donnée, soit pendant les fêtes Lénéennes, ou, ce qui est plus probable, pour les grandes Dionysies, qui tombaient le 12 du mois d'élaphébolion. Quant à l'ostracisme de Thémistocle, il n'est point douteux qu'il n'ait été postérieur à la chorégie, et qu'il ne faille l'attribuer à l'impression qu'avait produite la tragédie de Phrynichus. On est d'autant plus fondé à le croire, que, d'après le témoignage de Diodore et de Plutarque[2], l'ostracisme de Thémistocle n'était pas considéré comme une punition, mais comme une mesure de sûreté pour la république, et la marque de sa grande puissance. La chorégie et l'ostracisme semblent avoir eu lieu sous l'archontat d'Adimante (477 avant Jésus-Christ). A cet égard, notre opinion s'appuie sur la chronologie de Diodore de Sicile et sur le récit de Plutarque. Nous avons vu que Diodore fixe la mort de Pausanias à l'an 477 : or Plutarque ajoute[3] que Pausanias, voyant Thémistocle banni et mécontent, tenta de l'associer à ses desseins. Cela prouve que Thémistocle était déjà exilé à Argos cette même année 477 avant Jésus-Christ. Mais on peut déterminer cette date avec plus de précision encore. Philochorus, en parlant de l'institution de l'ostracisme, dit[4] qu'on n'appliquait cette peine qu'une fois dans l'année, nom-

[1] Plut. *Thémist.* v : *Καὶ στίναχα τῆς νίκης ἀνέθηκε τοιαύτην ἐπιγραφὴν ἔχοντα· Θεμιστοκλῆς Φρεάρριος ἐχορήγει, Φρύνιχος ἐδίδασκεν, Ἀδείμαντος ἦρχεν.*

[2] Diod. XI, LV, 2-3. Plut. *Thémist.* XXII, 4.

[3] Plut. *Thémist.* XXIII, 3.

[4] *Fragmenta historicorum Græcorum*, edd. Car. et Theod. Müller. (Firm. Didot), t. I, p. 396. *Philochori fragm.* LXX, 6 : *Προχειροτονεῖ μὲν ὁ δῆμος πρὸ τῆς η' πρυτανείας εἰ δοκεῖ τὸ ὀστρακον εἰσφέρειν.*

mément avant la huitième prytanie; le scholiaste d'Aristophane[1] confirme ce renseignement, sauf l'indication du chiffre de la prytanie. Les deux auteurs paraissent avoir puisé leurs renseignements chez Aristote, qui ne diffère de Philochorus que sur le chiffre de la prytanie, et dit[2] que la votation de l'ostracisme avait lieu dans la sixième. Quoi que l'on pense de ce léger dissentiment, comme l'année athénienne se composait de dix prytanies, et commençait alors en hiver, il s'ensuit que l'assemblée où se décida la question d'ostracisme n'a pu être convoquée que dans l'été, ou, au plus tard, dans l'automne de 477.

On pourra nous objecter qu'en désignant la sixième ou la huitième prytanie, Aristote et Philochorus parlaient, non de l'ancienne année athénienne, qui commençait en hiver, mais de celle de leur temps, qui commençait en été, et que, dans ce cas, l'assemblée du peuple, quand il s'agissait d'ostracisme, était convoquée, non en automne, mais au printemps. Nous répondrons que, depuis l'adoption du calendrier de Méton, le commencement de l'année se trouvait, il est vrai, porté de l'hiver à l'été; toutefois ce changement ne pouvait altérer en rien l'ordre des institutions de l'État; en pareil cas, les chiffres seuls ont pu changer. L'assemblée des citoyens qui avait à décider sur une question d'ostracisme se réunissait toujours, avant comme après Méton, à l'époque de l'année que l'usage avait fixée. D'ailleurs Aristote, aussi bien que Philochorus, ne pouvaient parler que de l'année athénienne, qui commençait encore en hiver; car, de leur vivant, l'institution de l'ostracisme n'était plus en vigueur depuis très-longtemps.

[1] *Scholia græca in Aristophanem*, ed. Dübner. (Firmin Didot) : *in Equites*, v. 855 (p. 65).

[2] *Fragm. histor. Græc.* I, p. 397 : *Ἐπὶ δὲ τῆς ἕκτης πρυτανείας... φησὶν Ἀριστοτέλης, ἐν τῇ κυρίᾳ ἐκκλησίᾳ.... καὶ περὶ τῆς ὀστρακοφορίας ἐπιχειροτονίαν δίδοσθαι.*

Dodwell[1], Corsini[2] et Clinton[3] supposent que Thémistocle fut condamné à l'ostracisme sous l'archontat de Praxiergos, (deuxième année de la 77^e^ olympiade, 471 avant Jésus-Christ); mais leur opinion est réfutée par un fait positif, indubitable, qui, s'ils s'y étaient arrêtés plus attentivement, n'eût pas manqué de les convaincre de leur erreur. Plutarque, dans la vie de Périclès, parlant de la jeunesse de ce grand homme, de ses avantages extérieurs, qui rappelaient le tyran Pisistrate, de la noblesse de sa naissance, de ses richesses et de ses liens de parenté, qui l'attachaient aux plus grandes familles, ajoute ensuite[4] : « Périclès, dans la crainte de l'ostracisme, ne prit « longtemps aucune part aux affaires politiques, bien qu'il se « distinguât par son courage à la guerre et au milieu du dan- « ger. Cependant, plus tard, Aristide étant mort, Thémistocle « en exil, et Cimon presque toujours occupé à des expéditions « militaires hors de la Grèce, il résolut de débuter sur la scène « politique. » Un peu plus loin, le biographe dit[5] : « Périclès « tint le premier rang dans la république pendant quarante « ans, et cela à côté d'hommes tels que les Éphialte, les Léo- « crate, les Myronide, les Cimon, les Tolmide et les Thucy- « dide. » Or, comme Périclès mourut en 429 avant Jésus-Christ, il s'ensuit que sa *suprématie* dans la république a commencé en 469 avant notre ère. Admettons, par impossible, que Périclès obtint le premier rang dès son apparition à l'assemblée : ce serait donc cette année même 469 qu'il l'aurait obtenu; admet-

[1] *Annales Thucydidei.*

[2] *Fasti Attici*, t. III, p. 180.

[3] Clinton, *Fasti Hellenici*, p. 38.

[4] Plut. *Périclès*, chap. VII : *Ἐπεὶ δ' Ἀριστείδης μὲν ἀποτεθνήκει, καὶ Θεμιστοκλῆς ἐξεπεπλάκει, Κίμωνα δ' αἱ στρατεῖαι τὰ πολλὰ τῆς Ἑλλάδος ἔξω κατεῖχον*, etc.

[5] Plut. *Périclès*, chap. XVI : *Καὶ ταῦτα καιρὸς οὐκ ἦν οὐδ' ἀκμὴ καὶ χάρις ἀνθούσης ἐφ' ὥρᾳ πολιτείας, ἀλλὰ τεσσαράκοντα μὲν ἔτη πρωτεύων ἐν Ἐφιάλταις καὶ Λεωκράταις καὶ Μυρωνίδαις καὶ Κίμωσι καὶ Τολμίδαις καὶ Θουκυδίδαις*, etc.

tons encore que la mort d'Aristide, qui, d'après Plutarque, est antérieure aux débuts politiques de Périclès, avait eu lieu tout juste au moment de ses débuts, c'est-à-dire aussi en 469 : comme, d'après Cornélius Népos [1], Aristide mourut quatre ans après l'ostracisme de Thémistocle, ce serait donc en 473 qu'il faudrait placer l'ostracisme de Thémistocle. Toutes ces coïncidences forcées et hypothétiques montrent qu'il est impossible de s'arrêter à l'année 471 pour l'ostracisme de Thémistocle, comme l'ont fait Dodwell, Corsini et Clinton, et qu'il faut remonter au moins jusqu'à 473 avant Jésus-Christ.

Mais comment admettre que Périclès, quel que fût son génie, se soit placé tout d'un coup à la tête du gouvernement d'Athènes, en face de concurrents tels que Thucydide, Myronide et Cimon? Plutarque lui-même prévient une telle supposition, en distinguant d'une manière très-nette le début de Périclès et l'établissement de son influence sur l'assemblée, et c'est à cette dernière période qu'il assigne, avec Cicéron [2], une durée de quarante années. Nous sommes donc fondés à admettre que Périclès n'est parvenu à la suprématie qu'en 469, et que, dans le temps qui a précédé, il s'était efforcé de gagner la confiance des Athéniens et de jeter les fondements de son crédit; enfin, que les débuts de sa carrière politique appartiennent à l'année 471, ou même à l'année 472. D'ailleurs, Plutarque place les premiers succès de Périclès dans l'assemblée après la mort d'Aristide et pendant l'exil de Thémistocle, c'est-à-dire à une époque où ce dernier vivait encore. Or Thémistocle, comme nous le verrons plus tard, mourut en 471 avant Jésus-Christ; il faut donc de toute nécessité rapporter la première entrée de Périclès aux affaires, tout au moins à l'année précédente

[1] Cornel. Nepos, *Arist.* cap. III. — [2] Cicero, *De orat.* III, XXXIV : « Quadraginta annos « præfuit Athenis. »

(472). Plutarque lui-même confirme ce calcul quand il ajoute qu'à cette époque Cimon était presque toujours absent de l'Attique. En effet, jusqu'à la bataille de l'Eurymédon, ce capitaine fut surtout occupé d'opérations militaires qui ne lui permettaient pas de séjourner à Athènes, ce qui laissait à Périclès une entière liberté d'action. Ainsi, en admettant l'époque ci-dessus indiquée (472) pour l'entrée aux affaires de Périclès, on ne peut placer la mort d'Aristide plus loin que l'année 473, ni, en même temps, avancer l'ostracisme de Thémistocle plus près que l'année 477 avant Jésus-Christ. Ce passage de Plutarque est une nouvelle preuve de l'exactitude de notre déduction chronologique.

Ainsi, pour nous résumer, Thémistocle fut exilé par l'ostracisme sous l'archonte Adimante, dans la seconde moitié de l'année 477 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE VI.

FUITE DE THÉMISTOCLE EN PERSE.

L'éloignement de Thémistocle par l'ostracisme eut les suites les plus fatales pour ce grand homme; il fut suivi de sa condamnation et de son bannissement, qui satisfirent et la haine de ses ennemis et la jalousie des Lacédémoniens[1].

Ces dernières et malheureuses années de la vie de Thémistocle sont racontées en détail et avec un remarquable accord sur les faits principaux par les anciens historiens, en particulier par Thucydide, Diodore et Plutarque. Cependant les

[1] Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le parti persan dans la Grèce ancienne et le procès de Thémistocle. (Extrait du tome VI, 1re série, 1re partie, des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4°.

fut reçu en triomphe et acclamé comme le libérateur de la patrie. Avant le combat de Salamine, il n'avait pas encore ce prestige, et, après sa visite à Olympie, il s'enfuit de la Grèce et vécut exilé en Perse.

Pendant ce temps un grand danger se préparait pour Thémistocle.

Après la mort de Pausanias, Sparte envoie à Athènes des députés qui, devant l'assemblée, accusent Thémistocle de complicité avec lui, insistent sur les calamités dont cette trahison menaçait la Grèce, et demandent sa mise en jugement. Thémistocle s'efforça de se justifier, et, selon le témoignage de Diodore et de Plutarque[1], il présenta sa défense sous forme épistolaire. Mais les Athéniens, dit Thucydide[2], crurent à l'accusation, et envoyèrent, avec les délégués de Sparte, quelques citoyens chargés d'arrêter Thémistocle partout où ils le rencontreraient. Thémistocle, informé à temps de cette décision par Polygnote, s'enfuit d'Argos[3].

Les auteurs qui mentionnent ce fait le racontent absolument comme Thucydide; Diodore ajoute à leur récit cette circonstance très-importante, que les Spartiates représentèrent au gouvernement d'Athènes que Thémistocle avait commis un crime, non-seulement contre sa république, mais encore contre la Grèce entière, et ils obtinrent que son jugement fût prononcé, non dans sa ville natale, mais à la diète hellénique (*τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων συνέδριον*), qui, à cette époque, se rassemblait ordinairement à Sparte. Thémistocle, ajoute l'historien, qui n'augurait rien de bon d'une diète où prédominait

[1] Diod. XI, LV, 7; Plut. *Thémist.* XXIII.

[2] Thucyd. I, CXXXV.

[3] *Lettre* III : *Τὸν μὲν οὖν ἄγγελον τῆς σπουδῆς καὶ σὺ ἐπαινέσεις. Ἀφεθεὶς γὰρ ἡ τὴν ἐπὶλησίαν ἔλυσαν Ἀθηναῖοι, οὐ πόρρω τῆς ἑσπέρας, ὡς φασιν, οὔσης, μετὰ τὴν νύκτα ἐκείνην, ἡμέρας ἦν ἐν Ἄργει, μηδὲ μεσεμβρίας ἤδη βρισταμένης.*

l'influence lacédémonienne, s'empressa d'aller chercher un refuge hors du Péloponnèse[1]. Ici Diodore parle de la diète, qui, convoquée pour la première fois à Corinthe, à l'occasion de l'invasion des Perses dans la Grèce, puis transportée à Platée, avait fini par se réunir à Sparte. Nous espérons démontrer plus tard que cette assemblée générale était annuelle, et qu'elle tenait ses séances en automne. Si cela est vrai, la fuite précipitée[2] de Thémistocle d'Argos à Corcyre, ayant eu lieu entre la célébration des jeux olympiques et l'ouverture de la diète, doit être placée entre la fin de l'été et le commencement de l'automne de l'année 476.

Au reste, il importe peu, à cet égard, que la diète ne fût pas annuelle, mais seulement convoquée d'urgence. Dans le cas dont il s'agit, les Spartiates n'auraient pas différé sa convocation, pour ne pas laisser s'affaiblir l'impression produite par la trahison de Pausanias. Tout retard, en cette occasion, aurait pu faire acquitter Thémistocle et discréditer les Spartiates aux yeux des alliés. Ainsi, de toute façon, la fuite de Thémistocle eut lieu dans le commencement de l'automne. Cette date s'accorde, en outre, avec les événements de l'année suivante (475). Thémistocle arriva en Asie vers la fin de 475, c'est-à-dire un an après son départ d'Argos. Or ce temps lui suffisait à peine pour se rendre à Corcyre, puis dans le pays des Molosses; pour le séjour qu'il fit chez le roi Admète et pour un long et périlleux voyage jusqu'en Perse.

En résumé, Thémistocle s'est enfui d'Argos peu de temps après son retour des jeux olympiques, dans la première moitié de la première année de la 76e olympiade, au commencement de l'automne de l'an 476 avant Jésus-Christ.

[1] Diod. XI, LV, 4. — [2] Thucyd. I, CXXXVII, 3.

§ II. — Fuite de Thémistocle à Corcyre et de là dans le pays des Molosses, chez le roi Admète.

En quittant Argos, Thémistocle se dirigea vers Cyllène, ville maritime de l'Élide, située en face de Zacynthe et de Céphalonie; il avait l'intention d'y louer un vaisseau pour aller à Corcyre, et fit ce trajet avec une très-grande rapidité. Ces détails sont décrits dans la lettre à Polygnote, la vingtième du recueil des Lettres de Thémistocle, dont il n'y a pas lieu de suspecter ici le témoignage. Tout ce voyage paraît s'être achevé en quelques jours, et l'arrivée à Corcyre eut lieu au plus tard une semaine après le départ d'Argos.

Thémistocle avait la conviction qu'il trouverait là un sûr asile, mais il s'abusait. On lui signifia que, bien qu'en mémoire des services qu'il avait rendus on ne le livrerait point aux envoyés de Sparte et d'Athènes qui le réclamaient, on le priait de ne point prolonger son séjour à Corcyre, attendu que cette île était hors d'état d'affronter les républiques de Sparte et d'Athènes; néanmoins on s'engageait à lui fournir les moyens de s'éloigner sans danger. Ce fut alors que Thémistocle prit la résolution d'abandonner la Grèce et de se réfugier auprès de Gélon de Syracuse. Mais, comme il venait de trouver un navire et se disposait à s'embarquer, la nouvelle de la mort de Gélon se répandit à Corcyre[1], ce qui renversa tous ses plans. Se voyant de nouveau menacé et ne sachant plus quel parti prendre, il s'enfuit chez Admète, roi des Molosses.

La résolution qu'avait prise Thémistocle de passer en Sicile, coïncidant avec l'époque de la mort de Gélon, est un fait historique plein d'utiles conséquences pour la chronologie des événements de cette époque.

[1] Lettre XX (de l'édition de M. Westermann).

Il résulte des récits de Thucydide, de Diodore et de Plutarque, que Thémistocle se rendit à Corcyre après les jeux olympiques de 475. Nous savons d'ailleurs[1] que la mort de Gélon eut lieu justement dans la même année, c'est-à-dire vers la fin de l'été, ou au commencement de l'automne. Cette coïncidence est un fait chronologique que l'on peut dire positif. Ainsi les détails si précis qui se trouvent dans les Lettres de Thémistocle, et si conformes à tous les autres témoignages historiques, autorisent à penser que leur auteur, quel qu'il soit, a puisé ces renseignements aux meilleures sources. Le récit des historiens et les Lettres forment un tout si parfaitement concordant, qu'en les lisant on voit se dissiper bien des difficultés chronologiques et se compléter bien des renseignements.

§ III. — Séjour de Thémistocle dans le pays des Molosses; son départ pour l'Asie Mineure.

Comme on le voit par le témoignage, ici à peu près unique, de Plutarque, Thémistocle, se trouvant enfin hors de danger sous la protection d'Admète, put s'occuper de sa famille, de son avenir, prendre des mesures pour sauver autant que possible sa grande fortune. Sans nous arrêter pour le moment sur ce qui regarde sa famille et sa fortune, nous parlerons des projets qu'il forma pour une retraite définitive. Toute l'histoire de ses migrations prouve que, dans le principe, il ne songeait nullement à recourir au roi de Perse, et qu'il ne prit ce parti désespéré qu'après s'être vu forcé de renoncer à tous les autres. Ainsi nous lisons dans Thucydide[2] qu'à son départ de Corcyre il ne savait plus à quoi se résoudre. S'il eût conçu le

[1] Voy. plus haut, I^re^ partie, ch. v : *Recherches sur le règne de Gélon*, p. 81-90.

[2] Thucyd. I, CXXXVI, 2.

dessein d'aller en Perse dès le commencement, il aurait pu l'exécuter avec la plus grande facilité lors de son départ d'Argos, d'où rien ne l'empêchait de s'y rendre par mer directement. On a tout lieu de croire qu'il avait d'abord d'autres projets, et qu'il ne se résigna au voyage en Asie qu'après les avoir vus échouer. En effet Plutarque dit, d'après l'historien Stésimbrote[1] : « Épicrate l'Acharnien fit sortir secrètement « d'Athènes la femme et les enfants de Thémistocle, et les lui « envoya chez Admète. Cela motiva un jugement contre lui, à « la requête de Cimon, et une condamnation capitale. Toutefois, continue Plutarque, je ne comprends pas comment cet « historien, soit qu'il ait oublié ce qu'il avance lui-même, soit « qu'il représente Thémistocle comme ayant oublié sa famille, « peut dire que Thémistocle s'était rendu en Sicile près du « tyran Hiéron et avait demandé la fille de ce prince en ma- « riage, promettant de lui soumettre les Grecs, et qu'ayant « essuyé un refus, il se vit obligé de faire voile pour l'Asie. » Plutarque, il est vrai, n'ajoute pas foi à ce récit, et il le réfute en rapportant l'anecdote des jeux olympiques, ajoutant que jamais, après l'offense faite à Hiéron, Thémistocle n'aurait pu songer à se réfugier en Sicile. Les écrivains modernes, à l'exception de Dodwell, suivent en général le sens de Plutarque, et rejettent, en conséquence, les affirmations de Stésimbrote; mais Stésimbrote était contemporain de Périclès, et, par cette seule raison, son témoignage ne peut être écarté sans motifs suffisants; or nous manquons de tels motifs. La proposition de Thémistocle présentait à Hiéron de tels avantages, que le tyran pouvait facilement, sinon oublier, du moins maîtriser son ressentiment et accueillir dans ses États le proscrit athénien.

[1] Plut. *Thémist.* XXIV.

Le récit de Stésimbrote se compose de deux parties, qui sont, il est vrai, étroitement liées entre elles. L'historien parle d'abord de l'intention qu'avait Thémistocle d'épouser la fille d'Hiéron, et ensuite il fait mention de son voyage en Sicile. Examinons séparément ces deux faits.

Plutarque blâme avec indignation Stésimbrote d'attribuer à Thémistocle le désir de contracter un mariage du vivant de sa première femme; cela fait honneur à l'honnêteté de Plutarque, mais il se pourrait cependant que Stésimbrote fût plus près de la vérité. On connaît assez mal l'histoire des femmes de l'ancienne Grèce; en général, on admet avec raison la monogamie comme une institution alors dominante, mais on ne peut nier qu'il n'y ait eu des exceptions, surtout dans le v^e^ siècle, époque d'une notable décadence des mœurs. Plusieurs historiens, et Plutarque lui-même, n'ont-ils pas raconté que Socrate avait deux femmes; n'ont-ils pas donné leur nom, indiqué leur famille, et désigné nominativement les enfants qu'elles eurent l'une et l'autre. Il est vrai que Mahné[1] et Luzac[2], suivis en cela par beaucoup d'auteurs modernes, rejettent positivement ces témoignages; mais, dans leur enthousiasme irréfléchi pour les anciens Grecs, ils se sont montrés plutôt moralistes chrétiens que peintres fidèles des anciennes mœurs helléniques. D'ailleurs ils ne citent aucun texte positif à l'appui de leur opinion sur ce qu'ils appellent des *fables*, et même des *calomnies*[3]. La question mériterait d'être sérieusement étudiée. En

[1] Mahne, *Diatribe de Aristoxeno, philosopho peripatetico* (Amstelod. 1793, in-8°), p. 76-87, § 21 et 22.

[2] Luzac, *Lectiones Atticæ. De bigamia Socratis dissertatio*, ed. Sluiter. Lugd. Bat. 1809, in-4°.

[3] Luzac, p. 7 : « Calumniam autem Aristoxeni, Satyri ac Hieronymi peripatetici « fuisse, tutius adfirmabimus, etc. »

Zeller (dans le *Real-Encyclopädie des classischen Alterthums*, t. VI, p. 1240) : « Die « angebliche Doppelehe des Socrates ist « längst als Märchen anerkannt. »

attendant, et dans l'état actuel de nos connaissances fort incomplètes sur ce sujet, nul n'est en droit de prononcer un jugement décisif. En outre, Plutarque était-il sûr que la première femme de Thémistocle fût encore en vie à l'époque où cette demande passe pour avoir été faite? Thémistocle peut avoir demandé en mariage la fille du tyran, après la mort de sa femme; dans ce cas, sa conduite n'aurait plus rien de répréhensible.

Le second point du récit de Stésimbrote, le voyage de Thémistocle en Sicile, est beaucoup plus difficile à justifier, surtout à cause du silence de Thucydide. Thucydide raconte tout le voyage de Thémistocle depuis Argos jusqu'en Perse, et cependant il ne fait aucune mention de celui qu'il aurait fait en Sicile; il est vrai qu'il ne dit rien de ses plans et de ses projets, mais il signale soigneusement tous les lieux de son itinéraire; son silence est donc un indice très-important. Kleinert[1] s'en autorise pour déclarer mensonger le récit de Stésimbrote, et il suppose que cet historien avait été induit en erreur par Thémistocle lui-même, qui aurait fait répandre à dessein le bruit de son voyage en Sicile, pour détourner l'attention des Spartiates et des Athéniens du véritable but de son voyage. Quant à nous, il nous semble que Thémistocle, placé sous la protection d'Admète, n'avait nul besoin de recourir à de pareils subterfuges, et même que c'eût été le moyen de mettre ses ennemis sur la voie de ses projets. Au contraire, le récit de Stésimbrote nous semble en partie véridique et bien fait pour nous expliquer les projets du proscrit. Thémistocle avait pu s'adresser au tyran de Syracuse, non en personne, mais par l'intermédiaire de quelque affidé. Ainsi Stésimbrote aurait confondu le voyage du négociateur avec celui de Thé-

[1] Voyez l'ouvrage cité ci-dessus, p. 171 sq.

mistocle lui-même. Cette conjecture n'infirme en rien le récit de Thucydide et s'accorde avec la chronologie de Stésimbrote, qui a bien soin de rapporter cet événement, non pas à l'époque de Gélon, qui venait de mourir, mais au règne de son successeur Hiéron. On aurait là une preuve de plus de l'infortune de Thémistocle, qui lutta longtemps contre la nécessité de se réfugier en Asie, et qui ne s'y résigna qu'après que tout autre espoir lui fut interdit.

Essayons maintenant de déterminer la durée du séjour de Thémistocle chez les Molosses, ou, ce qui revient au même, l'époque de son arrivée dans l'Asie Mineure. Les chronologistes qui nous ont précédé, et Dodwell[1] à leur tête, bornent, en général, la durée de ce séjour à un temps fort restreint et même à quelques jours; mais Kleinert[2], en soumettant à un examen critique très-sévère les témoignages des anciens, prouve que le séjour de l'exilé fut plus long qu'on ne l'avait cru. Toutefois il exagère à son tour quand il assigne au séjour de Thémistocle une durée d'au moins deux années. Nous pencherons plutôt pour l'opinion de M. Krüger[3], qui, tout en suivant Kleinert dans la discussion, adopte en définitive le terme d'une année; cela s'accorde avec les témoignages positifs des anciens et avec les résultats de nos recherches précédentes.

Nous avons vu que, d'après la chronologie de Thucydide, Xerxès mourut vers la fin de l'année 475 avant Jésus-Christ, et que, selon le même historien, Thémistocle est arrivé dans l'Asie Mineure peu de temps après l'avénement au trône d'Artaxerce Longue-main. Il devait donc se trouver sur le terri-

[1] *Annales Thucyd.* p. 631 : « Inde se « ad Admetum contulit, regem Molosso- « rum. Hic tantisper hæsisse dicitur dum « illum peterent legati Atheniensium atque « Lacedæmoniorum. Ne paucos illos dies « memoremus, quibus tum, quum primum « appelleret, peregrinantem exspectavit « Admetum. Inde pedestri itinere, etc. »

[2] Kleinert, p. 166 sq.

[3] Krüger, *Studien*, p. 51.

toire de la Perse vers la fin de l'année 475 ou dans le commencement de 474; or, attendu que son arrivée chez Admète a eu lieu peu de temps après la fuite d'Argos, puisqu'il n'a fait que passer à Corcyre, son séjour chez les Molosses n'a pu se prolonger au delà d'une année, de l'automne 476 à celui de 475; mais il n'a pu durer moins. Thémistocle, après tout, n'était pas un traître comme Pausanias; il attendait que ses concitoyens revinssent à des sentiments de justice à son égard, et il espérait quelque occasion favorable de rentrer dans sa patrie. Il était de son intérêt, non-seulement de ne pas précipiter son départ, mais de chercher, au contraire, tous les moyens de conserver les généreuses faveurs de son hôte.

D'ailleurs, il devait mettre ordre à ses affaires de famille, dont son brusque départ ne lui avait pas permis de s'occuper. Il avait confié sa famille et ses richesses à des amis et à des partisans, parmi lesquels était ce fameux Épicrate qui, plus tard, paya si cher son dévouement à la cause de l'exilé[1]. Ses amis furent sans doute informés de son dessein d'aller à Corcyre, et peut-être n'ignorèrent-ils pas le mauvais accueil qui lui fut fait dans cette ville; mais ils ne purent rien savoir de ce qu'il allait devenir plus tard, puisqu'il n'avait lui-même aucun dessein arrêté. Il fallait qu'il les instruisît du lieu de sa résidence, et ensuite qu'il attendît l'arrivée de sa femme et de ses enfants, ainsi que l'argent que l'on avait ordre de lui faire passer. Et, comme tout se faisait secrètement, cela demandait un temps plus long que dans des circonstances ordinaires.

Il est donc permis de croire qu'il passa à la cour d'Admète une année entière, depuis la fin de 476 jusqu'à la fin de 475 avant Jésus-Christ, et qu'il arriva dans l'Asie Mineure à l'époque de l'avénement au trône d'Artaxerce Ier.

[1] Voyez mon Mémoire sur le procès de Thémistocle, p. 32 sq.

CHAPITRE VII.

DATE DE LA MORT DE THÉMISTOCLE.

Thémistocle passa le reste de ses jours en Asie; après avoir été le premier homme d'état d'un pays libre, il fut obligé de se faire le sujet du roi de Perse. Il fut reçu, il est vrai, avec de grands honneurs et beaucoup de distinction; on le combla de faveurs et de largesses, mais il restait proscrit; il lui fallut ménager l'orgueil des satrapes et s'incliner devant eux[1]. Cet abaissement moral lui rendit l'existence amère et dut abréger ses jours. Arrivé en Perse vers la fin de l'année 475, il y mourut, d'après Diodore[2], sous l'archontat de Praxiergos, en 471 avant Jésus-Christ. Il ne passa donc en tout que quatre années hors de la Grèce.

M. Krüger[3] et M. Hengstenberg placent cet événement en 470; Finck[4], en 469; Ussher[5], en 466; Petau[6], en 463; Kleinert[7], en 462, et Dodwell[8], en 449 avant Jésus-Christ. Corsini[9] et beaucoup d'autres suivent Dodwell; mais toutes ces opinions sont purement arbitraires et formellement contredites par le texte précis de Diodore. Fidèle à son système[10], l'historien place, en tête de la section qu'il consacre aux dernières années de Thémistocle, l'indication chronologique sui-

[1] Plut. *Thémist.* ch. XXXI.

[2] Diod. XI, LIV-LX.

[3] Krüger, *Studien*, I, 37.

[4] Finck, *Themistoclis vita*, p. 110. Il dit: « Themistoclem anno 469 diem obiisse « supremum sole clarius est. »

[5] Usserii *Annales*, p. 85.

[6] Petavii *Doctrina temporum*, vol. II, p. 571

[7] Kleinert, p. 116 et 212 sqq.

[8] Dodwell, *Annales Thucyd.* p. 643 : « Erat autem hic annus duorum præstan- « tissimorum sui seculi Græciæ ducum « morte insignissimus : Themistoclis nimi- « rum ipsiusque Cimonis. »

[9] Corsini, *Fasti Attici*, vol. III, p. 208 et ailleurs.

[10] Voyez l'introduction, p. 8 sq.

vante : « Sous l'archonte athénien Praxiergos, les Romains ont « nommé consuls Aulus Virginius Tricostus et Caïus Servilius « Structus. » Toutefois, cette désignation de l'archonte et des consuls ne se rapporte ni au récit dans son ensemble, car Diodore lui-même indique que les faits énoncés se sont accomplis en plusieurs années, ni au commencement de la narration, car il dit, Ἡμεῖς δὲ παρεσμεν ἐπὶ τὴν τελευτὴν ἀνδρὸς μεγίστου τῶν Ἑλλήνων, « Nous assistons à la mort du plus grand des Grecs, » ce qui veut dire : Nous racontons sa fin. Cette date s'applique à l'événement qui termine le récit, c'est-à-dire à la mort de Thémistocle. Et, en cela, Diodore ne fait que suivre son procédé habituel ; il ne remonte à la fuite de Thémistocle que pour présenter dans leur suite, et en un seul tableau, tous les faits qui se rapportent aux dernières années de l'illustre proscrit, depuis son ostracisme jusqu'à sa mort. C'est ce qu'a parfaitement compris Larcher, qui, seul entre tous les modernes, a placé dans son Canon la mort de Thémistocle sous l'archontat de Praxiergos, et cela sur la foi de Diodore [1].

La donnée chronologique de Diodore est d'autant plus précieuse, qu'elle s'accorde avec le récit des autres auteurs anciens qui, en faisant mention de la mort de Thémistocle, en parlent toujours comme d'un événement contemporain de la campagne de Cimon contre les Perses, et qui précéda de très-peu la bataille de l'Eurymédon ; rapprochement qui justifie une fois de plus ce que nous avons dit sur le procédé de Diodore. Rassemblons les témoignages des anciens, en commençant par celui de Plutarque.

A la fin de la Vie de Thémistocle et en racontant sa mort, Plutarque dit [2] : « Le roi de Perse, occupé des événements « qui se passaient dans la haute Asie, ne pouvait donner aux

[1] Hérod. t. VII, p. 648. — [2] Plut. *Thémist.* XXXI.

« affaires de la Grèce l'attention qu'elles méritaient. Mais, lors-
« que, avec le secours des Athéniens, l'Égypte se souleva, que
« les vaisseaux des Hellènes pénétrèrent jusqu'aux rivages de
« Chypre et de la Cilicie, et que Cimon devint maître de la
« mer, le roi fut forcé de résister aux Grecs, dont la puissance
« menaçait son trône. Les armées persanes se mirent en mou-
« vement, et les chefs reçurent ordre de se rendre à leur des-
« tination. Alors des courriers furent dépêchés à Magnésie, vers
« Thémistocle, lui portant injonction de prendre parti contre
« les Grecs et de remplir sa promesse. Mais ni le ressentiment,
« ni l'ambition, ni l'amour du commandement, ne purent en-
« traîner Thémistocle à prendre les armes contre sa patrie.
« D'abord il ne croyait pas au succès, devant les grands géné-
« raux que possédait la Grèce et après les brillantes victoires de
« Cimon ; mais ce qui l'arrêta surtout, ce fut le soin de sa gloire ;
« il ne voulut pas ternir ses propres exploits et ses anciens tro-
« phées, et, après une mûre délibération, il se décida à mourir
« plutôt que de porter les armes contre son pays. »

Dans ce passage, l'écrivain fait évidemment ressortir la noblesse d'âme de Thémistocle, qui, bien que sujet à des faiblesses et dominé par l'ambition, sut alors montrer toute la grandeur du caractère grec. Le biographe, pour exalter son héros, accepte ici trop franchement des traditions fort suspectes, puisque, d'après Thucydide[1] et Cicéron[2], Thémistocle mourut de maladie et non par le poison ; mais la tradition même que Plutarque a suivie sur ce sujet peut être considérée comme l'expression de la pensée et des sentiments publics en Grèce sur les derniers actes de Thémistocle, et, à ce point de vue, elle n'est pas sans importance.

[1] Thucyd. I, CXXXVIII : Νεοστὸς δὲ τελευτᾷ τὸν βίον.

[2] Cicéron, *De claris oratoribus*, ch. XI.

Le bruit du suicide de Thémistocle se répandit de bonne heure en Grèce, et, selon toute probabilité, peu de temps après sa mort, car Sophocle, Aristophane [1] et Thucydide, qui pouvaient l'avoir apprise des contemporains, en font mention. A en juger par la manière dont en parle ce dernier [2], le fait de l'empoisonnement ne fut pas inventé et mis en circulation par un écrivain; mais c'était un bruit populaire très-répandu en Grèce, et qui passa chez les historiens. Ce bruit est l'expression fidèle de deux sentiments, fort communs à cette époque, le patriotisme hellénique et la crainte qu'auraient inspirée à Thémistocle les exploits de Cimon. Nous ne nous occuperons, pour l'instant, que de ce dernier. Si l'on considère que les historiens qui parlent de la mort de Thémistocle font tous mention de Cimon, et que c'est lui seul qu'ils opposent à l'illustre proscrit, il faudra bien reconnaître que cette crainte n'était pas une invention populaire, mais une vérité. Quant à la mort de Thémistocle, comme, d'après Plutarque, elle eut lieu avant les expéditions de Cimon contre le roi Artaxerce, il ne reste qu'à savoir de laquelle de ses deux grandes campagnes parle Plutarque, et alors il deviendra facile de déterminer avec exactitude l'année de cette mort. Un texte de Suidas répond à cette question d'une manière très-positive. « Cimon, fils de Miltiade, dit-il [3], nommé général contre les « barbares qui s'avançaient avec Thémistocle, commença la

[1] Sur Sophocle et Aristophane voyez le scholiaste d'Aristophane, au vers 84 des *Chevaliers* (p. 36 et 37 de la bibliothèque grecque de Firmin Didot).

[2] Thucyd. l. l. : *Λέγουσι δέ τινες καὶ ἑκούσιον φαρμάκῳ ἀποθανεῖν αὐτὸν, δόξαντα νομίσαντα εἶναι ἐπιτελέσαι βασιλεῖ ἃ ὑπέσχετο.*

[3] Suidas, v. *Κίμων Μιλτιάδου · Ἐπὶ τοὺς σὺν Θεμιστοκλεῖ καταβάντας βαρβάρους ἐστρατήγησε, καὶ πλεύσας εἰς Κύπρον καὶ Παμφυλίαν ἐπολέμησε, καὶ ἐπ' Εὐρυμέδοντι ποταμῷ ναυσὶ καὶ πεζῷ ναυμαχίᾳ ἐνίκησε τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ.* (Édition de G. Bernhardy. Halis Saxonum, 1853, deux volumes in-4°.)

« guerre, navigua vers l'île de Chypre et la Pamphylie, et dé-
« fit l'ennemi le même jour sur terre et sur mer, près du fleuve
« Eurymédon. » Ces paroles du grammairien donnent la clef du récit de Plutarque, et prouvent que ce biographe avait en vue la bataille de l'Eurymédon et non la dernière campagne de Cimon en Chypre, qui se termina par la mort du célèbre capitaine. Quant au commandement qu'attribue Suidas à Thémistocle, ce ne peut être qu'une répétition du bruit populaire, qui s'est conservé chez Valérius Maximus et quelques autres écrivains [1].

Cette explication du passage de Plutarque s'accorde avec les circonstances qui, d'après le biographe, ont précédé ou accompagné la mort de Thémistocle. Plutarque expose d'abord qu'Artaxerce, occupé en Asie, ne put s'opposer à temps aux forces des Grecs. Il veut parler ici des révoltes qui ébranlèrent le trône de l'empire des Perses et qu'accompagnèrent des catastrophes sanglantes. Ctésias les mentionne dans ses *Persica* [2]; Justin [3] et Diodore [4] en parlent également. Ce sont là les troubles intérieurs auxquels Plutarque fait allusion, lorsqu'il dit qu'Artaxerce était occupé dans la haute Asie. Au reste, autant qu'on peut en juger d'après Ctésias et Plutarque, ces agitations de la Perse ne furent pas de longue durée et furent apaisées quelque temps avant la campagne de Cimon et la mort de Thémistocle. Mais à quelle date eurent lieu ces conspirations et ces révoltes? Pour répondre à cette question, il suffit de connaître l'opinion de Plutarque sur l'époque de la

[1] On lit, par exemple, chez Valérius Maximus : « Themistocles, quem virtus sua « victorem, injuria patriæ imperatorem « Persarum fecerat, etc. » De même, chez le scholiaste d'Aristophane déjà cité, au vers 84 des *Chevaliers* : Παραγενόμενος δὲ ἅμα τῷ στρατεύματι εἰς Μαγνησίαν, etc.

[2] Ctésias, aux chapitres XXIX, XXX et XXXI (dans la Bibliothèque grecque de Firmin Didot).

[3] Justin. *Histor.* l. III, ch. I.

[4] Diod. XI, LXIX.

mort de Xerxès. Adopte-t-il, à cet égard, le système de Thucydide ou celui de Diodore? Le biographe, en disant[1] que les données de Thucydide s'accordent mieux avec les chroniques, montre qu'il est du même avis que lui pour placer la mort de Xerxès en 475 avant Jésus-Christ. Il faut donc admettre, comme une conséquence naturelle, que les événements dont il fait mention ne peuvent que se rapporter à cette même époque. En d'autres termes, Plutarque, en parlant de la campagne de Cimon, ne pouvait avoir en vue que la première expédition de ce capitaine dans l'Asie Mineure, celle qui se termina près de l'Eurymédon, et, en cela, il s'accorde complétement avec Thucydide, d'après lequel cette campagne fut entreprise peu de temps après le meurtre de Xerxès, tandis que la campagne de Chypre eut lieu, comme on le sait, une vingtaine d'années plus tard.

Un autre fait mentionné par Plutarque, c'est la révolte des Égyptiens avec l'aide de la république d'Athènes. Nous avons prouvé que la première alliance de l'Égypte avec les Athéniens fut conclue peu de temps après l'avénement d'Artaxerce, en suivant, pour la date de ce dernier fait, les données de Thucydide. Nous ferons seulement remarquer que, puisqu'il est manifeste que Plutarque parle ici de l'expédition de l'Eurymédon et qu'il rapporte la révolte d'Égypte à la même époque, il s'ensuit qu'en mentionnant le secours des Athéniens il avait certainement en vue la première alliance. Il ne pouvait pas vouloir parler de celle que les Athéniens firent très-postérieurement avec l'Égypte et qui, selon Thucydide[2], fut si désastreuse.

Le texte de Plutarque nous paraît si clair, que nous sommes

[1] Plut. *Thémist.* XXVII: *Τοῖς δὲ χρονικοῖς δοκεῖ μᾶλλον ὁ Θουκυδίδης συμφέρεσθαι, καίπερ οὐδ' αὐτοῖς ἀτρέμα συνταττόμενος.*

[2] Thucyd. I, CIV, CIX sqq.

surpris de voir Dodwell et Corsini le rapporter à la dernière expédition de Chypre par Cimon, méprise qui a bouleversé toute la chronologie de l'époque et fait naître une foule de conjectures gratuites. Au reste, il faut rendre aux deux savants cette justice, qu'ils ont été logiques dans leur erreur; car, croyant voir dans le texte de Plutarque que la mort de Thémistocle était contemporaine de la dernière campagne de Cimon, ils ont placé l'un et l'autre événement sous l'archontat de Pédiée (quatrième année de la 82e olympiade, 449 avant Jésus-Christ). Il est plus difficile de justifier Kleinert, qui, après avoir adopté cette interprétation du texte de Plutarque par Dodwell et Corsini, n'en rapporte pas moins la mort de Thémistocle à l'année 462.

On trouve dans cette même biographie de Plutarque un renseignement qui, bien que d'une manière indirecte, confirme encore notre opinion. En disant[1] que Thémistocle « mourut « à Magnésie dans sa soixante-cinquième année, *après avoir « passé la plus grande partie de sa vie dans les hautes-charges pu- « bliques et le commandement des armées,* » Plutarque montre que la mort de ce grand homme se rapporte à la première et non à la deuxième expédition de Cimon; car autrement Plutarque se contredirait lui-même. Thémistocle, mourant à l'époque de la deuxième expédition, n'aurait passé que la moindre partie de sa vie dans les charges publiques, puisque de soixante-cinq ans de sa vie il eût fallu déduire vingt-cinq ans de séjour en Asie et les vingt premières années de sa jeunesse.

Il nous reste à dire quelques mots sur le passage bien connu de Cicéron, où l'orateur parle de la mort de Thémistocle; passage qui n'a pas, il est vrai, un caractère proprement his-

[1] Plut. *Thémis.*. 31 : Ἐν Μαγνησίᾳ κατέστρεψε πέντε πρὸς τοῖς ἑξήκοντα βεβιωκὼς ἔτη καὶ τὰ πλεῖστα τούτων ἐν πολιτείαις καὶ ἡγεμονίαις.

torique, car Cicéron y veut seulement prouver que l'amitié ne doit pas aller jusqu'à nous faire participer à des actes déshonorants de nos amis. Cicéron cite à ce propos l'exemple de Coriolan et celui de Thémistocle, sans entrer dans les détails. « Qui eut en Grèce, dit-il[1], plus de gloire que Thémistocle? « Qui fut plus puissant que lui? Comme général, il sauva la « Grèce de la servitude, lors de l'invasion des Perses; mais, lors- « que l'envie l'eut fait exiler, il ne put supporter, comme il « l'aurait dû, l'injustice de son ingrate patrie : il fit ce qu'avait « fait Coriolan vingt ans avant lui. Mais ni l'un ni l'autre ne « trouvèrent des complices, et tous deux se donnèrent la mort. » Si l'on oppose ce passage de Cicéron avec ce qu'il dit ailleurs dans son ouvrage *De claris oratoribus*[2], à savoir, que le suicide de Thémistocle et celui de Coriolan étaient une fiction des rhéteurs, on reconnaîtra qu'il ne se servait de cette assertion que pour soutenir sa thèse morale; on y trouve toutefois une indication digne d'être remarquée. Cicéron a pu ne pas attacher une grande importance à la vérité historique, il a pu, à dessein, attribuer certain caractère à un personnage qu'il citait; mais il n'avait nul intérêt à altérer les dates et à intervertir l'ordre naturel des faits. Or il dit ici positivement que la mort de Thémistocle a eu lieu vingt ans après celle de Coriolan, et, dans un autre endroit[3], il ajoute que la guerre des Volsques, à laquelle prit part Coriolan après son exil, eut lieu à peu près

[1] Cicéron, *Lælius*, ch. XII : « Quis cla- « rior in Græcia Themistocle? Quis poten- « tior? qui, quum imperator bello persico « servitute Græciam liberasset propterque « invidiam in exsilium isset, ingratæ pa- « triæ injuriam non tulit, quam ferre de- « buit : fecit idem quod XX annis ante « apud nos fecerat Corolianus. His adju- « tor contra patriam inventus est nemo : « itaque mortem sibi uterque conscivit. »

[2] Cicéron, *Lælius*, ch. XI : « At ille ri- « dens, Tuo vero, inquit, arbitratu : quo- « nism quidem concessum est rhetoribus « ementiri in historiis, ut aliquid dicere « possint argutius. Ut enim tu nunc de « Coriolano, sic Clitarchus, sic Stratocles « de Themistocle finxit. »

[3] *Brutus*, ch. X.

à la même époque que celle des Perses. En réunissant ces deux indications nous pouvons admettre avec certitude que, suivant le compte de Cicéron, la mort de Coriolan arriva vers l'époque de la bataille de Marathon, et que celle de Thémistocle coïncide à peu près avec la date de la victoire sur l'Eurymédon. Nous disons *à peu près*, parce que l'indication de Cicéron n'est qu'approximative; mais elle éclaircit et complète les données précises de Diodore et de Plutarque.

En résumé: 1° d'après des bruits populaires, comme d'après les données historiques, Thémistocle est mort un peu avant l'expédition de Cimon contre Artaxerce Ier.

2° Cette expédition, comme le prouvent tous les récits des anciens, est la première campagne de Cimon en Chypre et dans la Pamphylie, la même qui se termina par la victoire de l'Eurymédon.

3° L'indication chronologique de Diodore de Sicile, placée en tête de son récit sur Thémistocle, se rapporte à la mort de ce capitaine.

4° Thémistocle est mort sous l'archontat de Praxiergos, l'an 471 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE VIII.

DATE DE LA NAISSANCE DE THÉMISTOCLE.

Plutarque dit que Thémistocle vécut 65 ans; et, comme il mourut en 471 avant Jésus-Christ, il en résulte qu'il naquit en 536. Cette date peut être regardée comme certaine, car l'époque de sa mort est fondée sur le témoignage unanime des anciens écrivains. L'assertion de Plutarque sur la durée de la vie de Thémistocle paraît incontestable. En outre, elle est en parfait accord avec tous les événements politiques qui le con-

...t, en même temps qu'avec les détails qui nous sont don-... sa vie privée. Mais il y a une sorte de contradiction qui, ... elle était juste, détruirait toute la chronologie, et qui surprend d'autant plus, qu'elle provient de Plutarque lui-même.

Au commencement de la biographie de Thémistocle, Plutarque, après avoir parlé de sa vaste intelligence, des qualités supérieures de son âme et de son amour de la gloire, ajoute que la victoire de Miltiade à Marathon produisit sur lui la plus grande impression, et dit qu'il était un jeune homme à cette époque[1].

C'est ce mot de Plutarque qui a induit en erreur Dodwell, Corsini et beaucoup d'autres critiques modernes, et qui fut l'une des causes principales du chaos où se trouve jusqu'à présent la chronologie des guerres médiques. Ils ont pris ce mot avec trop de confiance, et lui ont accordé une valeur qu'il n'a pas.

Cette assertion de Plutarque est formellement contredite par ce fait que Thémistocle et Aristide sont toujours présentés, non-seulement comme contemporains, mais comme de même âge. Cornélius Népos[2], Élien[3] et Plutarque[4] lui-même, qui n'a pas remarqué sa propre contradiction, en parlent toujours ainsi. Thémistocle et Aristide furent élevés ensemble, étudièrent sous le même maître, eurent le même tuteur, et l'on raconte les querelles qu'ils eurent lorsqu'ils étaient encore tous deux enfants; d'où il résulte clairement qu'ils devaient être

[1] Plut. *Thémist.* III : *Ὥστε νέος ὢν ἔτι.*

[2] Corn. Nepos, *Aristid.* I : « Aristides, « Lysimachi filius Atheniensis, æqualis « fere fuit Themistocli. »

[3] Ælian. *Var. hist.* XIII, XLIV : *Τοὺς αὐτοὺς ἐπιτρόπους ἔσχε Θεμιστοκλῆς καὶ Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου, καὶ διὰ ταῦτά τοι, καὶ συνετράφησαν, καὶ συνεπαιδεύθησαν κοινῷ διδασκάλῳ· ἐσπασιάζέτην δὲ ὅμως καὶ ἔτι παῖδες ὄντες*, etc.

[4] Plut. *Aristid.* II : *Ἀριστείδης δὲ Κλεισθένους μὲν τοῦ κατασήσαμένου τὴν πολιτείαν μετὰ τοὺς τυράννους ἑταῖρος γενόμενος.*

presque égaux en âge. Or, d'après le témoignage de Plutarque, il est possible de déterminer l'âge d'Aristide avec certitude. Plutarque dit qu'il s'était rangé dans le parti politique de Clisthène lorsque ce dernier, après l'expulsion des tyrans, entreprit de réformer le gouvernement de la république. Les réformes de Clisthène furent accomplies dans la troisième année de la 67ᵉ olympiade, 510 avant Jésus-Christ; Aristide, pour prendre part aux affaires politiques et s'y faire remarquer, ne pouvait avoir moins de vingt ans, ce qui induirait à le faire naître au plus tard en l'an 530 avant Jésus-Christ. Or, comme la différence d'âge entre Thémistocle et Aristide ne pouvait être que fort légère, il s'ensuit que l'année de la naissance de Thémistocle ne doit pas être postérieure à 530 avant Jésus-Christ; il dut naître lorsque Pisistrate vivait encore. Cela s'accorde parfaitement avec une anecdote racontée par Élien[1]. Suivant ce récit, Thémistocle, revenant de l'école, rencontra Pisistrate, et, lorsque son pédagogue lui commandait de se ranger pour livrer passage au tyran, l'enfant répondit librement : « Est-ce « qu'il ne reste pas assez de place pour lui? » Élien voit une marque de grandeur d'âme dans cette réponse, qui montre plutôt l'impertinence d'un enfant gâté. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'anecdote fournit une indication chronologique très-précieuse à notre calcul. On sait que Pisistrate mourut dans la deuxième année de la 63ᵉ olympiade, 527 ans avant Jésus-Christ; et, si Thémistocle est né en 536, ce fait a très-bien pu se passer dans une des dernières années du règne du tyran; l'enfant aurait eu huit à neuf ans, et il ne pouvait guère être plus âgé, car le tyran, malgré sa douceur, n'eût pas souffert d'un jeune homme ce manque de respect. D'ailleurs, le récit d'Élien porte avec lui tous les caractères de la vérité. Mais il

[1] Æl. *Var. hist.* III, XXI.

embarrasse fort les savants qui placent beaucoup plus tard la naissance de Thémistocle. Aussi le passent-ils sous silence, comme s'ils ne le connaissaient pas. Kleinert[1] cependant en parle et reconnaît sa valeur historique; mais, pour qu'elle ne nuise pas à sa chronologie, il recourt à un expédient contraire à toute saine critique. Il suppose qu'Élien ne parlait pas du tyran lui-même, mais d'Hipparque ou d'Hippias, l'un de ses fils; et, partant de cette hypothèse, il établit que Thémistocle naquit en 527 avant Jésus-Christ, après la mort de Pisistrate. Avec de pareils procédés on peut arriver à tous les résultats possibles et se dispenser même d'étudier et d'analyser les pièces originales.

Nous nous sommes efforcé de réfuter le mot de Plutarque sur la jeunesse de Thémistocle lors de la bataille de Marathon, pour montrer qu'elle est peu conciliable avec les autres particularités de sa vie, racontées par le biographe lui-même; mais nous n'avons recueilli, jusqu'à présent, que des preuves, pour ainsi dire, négatives; apportons maintenant un témoignage affirmatif.

Il y a un écrivain qui dit justement le contraire de ce qui est avancé par Plutarque, et dont les paroles ont d'autant plus de poids, que l'auteur n'a pas de système historique à soutenir. Nous parlons du philosophe Jouncos (Ἰοῦγκος), dont Stobée a conservé quelques passages dans son *Florilegium*. Jouncos, discourant sur la vieillesse, s'appuie sur plusieurs faits historiques, et dit, entre autres choses, que Thémistocle était déjà âgé lorsqu'il fut général en chef des forces athéniennes dans les guerres médiques. Il n'y a ici ni erreur ni méprise, car le philosophe se plaît à opposer la conduite tenue par Thémistocle, dans sa jeunesse, avec celle de son âge mûr, faisant les

[1] Voir l'ouvrage cité, p. 213.

plus grands éloges de sa sagesse, qui a sauvé la république[1]. En comparant ce passage du philosophe avec le mot de Plutarque, et en voyant que le premier est confirmé par tous les auteurs, et qu'il est, en outre, d'accord avec tous les faits historiques, tandis que l'assertion de Plutarque se trouve en contradiction manifeste avec ces faits, il nous paraît juste de préférer le témoignage de Jouncos.

Mais Plutarque est en contradiction avec son propre récit. Nous avons examiné précédemment le passage de cet écrivain concernant la mort de Thémistocle, et nous avons montré qu'il place cette mort avant la bataille de l'Eurymédon. Nous avons vu, en outre, que, dans la question sur la durée du règne de Xerxès, il suit la chronologie de Thucydide, et que, par conséquent, l'année de la bataille de l'Eurymédon lui était positivement connue. Or, si Thémistocle mourut avant cette bataille, à l'âge de soixante-cinq ans, Plutarque ne pouvait, dans aucun cas, l'appeler jeune homme lors de la bataille de Marathon. Selon son propre calcul, il aurait dû avoir à cette époque plus de quarante ans.

Nous plaçons donc la naissance de Thémistocle dans la première année de la soixante et unième olympiade, 536 ans avant Jésus-Christ.

Nous terminons ici nos recherches, après avoir atteint le

[1] Joannis Stobæi *Florilegium*, CXVII, IX, ed. Thomas Gaisford (editio auctior, Lipsiæ, 1824, in-8°), vol. III, p. 392 : *Καὶ τοῦτο δὲ ἔλεγε· Τὸν Θεμιστοκλέα τὸν Ἀθηναῖον νέον ὄντα ὁ πατὴρ ἀπεκήρυξεν, οὐκ ἐθέλων υἱὸν ἔχειν διὰ τὰς ἐν τῇ νεότητι ἁμαρτάδας· πλησίον δὲ τοῦ γήρως γεγονόμενον, αὐτὸν ἐκεῖνον οἱ Ἀθηναῖοι στρατηγὸν εἵλοντο ἐν τῷ περσικῷ πολέμῳ· καὶ συμβουλεύοντί τε καὶ διακρίνοντι ἐπὶ τὸ σαφέστερον τὰ τοῦ Ἀπόλλωνος μαντεῖα εἶπόντο, ἀπολιπόντες τὴν πόλιν ἐρήμην, καὶ προθύμως ἐνέβαινον εἰς τὰς ναῦς, ἡγουμένου Θεμιστοκλέους, καὶ διὰ τοῦτο ἐσώζοντο.* [Le vrai nom de ce philosophe, dont Stobée nous a conservé quelques autres fragments, paraît être latin d'origine : c'est probablement une altération de *Juvencus*. E. Egger.]

but que nous nous proposions, celui d'établir la chronologie des événements qui appartiennent à l'époque des guerres médiques, depuis l'archontat de Thémistocle jusqu'à sa mort et jusqu'à la victoire de l'Eurymédon. Comme résumé de ce travail et pour en faciliter l'aperçu général, nous le faisons suivre d'une table chronologique qui ne contient que les dates que nous avons fixées. On n'oubliera pas que, les archontes athéniens étant investis de leurs fonctions en hiver, l'année archontique correspond à peu près à l'année julienne.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

DATES avant JÉSUS-CHRIST.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
536	.....	Naissance de Thémistocle.
		Vers la même époque, naissance d'Aristide.
508	Isagoras.	Premier concours des chœurs d'hommes, à Athènes.
505		Cléandre, tyran de Géla.
498		Hippocrate succède à son frère, comme tyran de Géla.
493	Thémistocle.	Emploi du revenu des mines de Laurium à l'augmentation de la flotte athénienne et à la création d'un port militaire au Pirée. Opposition de Miltiade à ce projet de Thémistocle.
492	Diognète.	Expulsion des Gamores de Syracuse, dans l'été de cette année.
		Discours d'Appius Claudius au sénat de Rome, en automne.
491	Hybrilide.	Première moitié de l'année. Gélon s'empare du pouvoir à Géla.
		Seconde moitié. Soumission de Syracuse par Gélon.
		Ambassade en Sicile de Géganius et de Valérius Publicola pour y acheter du blé.
490	Phénippe.	Bataille de Marathon.
		Mort de Miltiade.
		Destruction de Camarine par Gélon.

DATES avant JÉSUS-CHRIST.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
489	Aristide.	
488	Anchise.	Victoire de Gélon aux jeux olympiques.
487		Révolte des Égyptiens contre Darius.
486		Mort du roi Darius, fils d'Hystaspe. Avénement au trône de Xerxès.
485	Philocrate.	
484	Léostrate.	
483	Nicodème.	Élection de Gélon comme tyran de Syracuse.
482		
481		En automne. Congrès des Hellènes à Corinthe. Envoi des ambassadeurs grecs auprès de Gélon.
480	Calliade.	Invasion de Xerxès.
		Élection de Gélon comme roi de Syracuse.
479	Xanthippe.	Victoires de Platée et de Mycale. Prise de la ville de Sestos.
		Construction, dans le mois de pyanepsion, d'un mur d'enceinte pour la défense d'Athènes. Ambassade de Thémistocle à Sparte.
		Congrès des Hellènes à Platée, tenu au mois de mémactérion. Résolution de continuer la guerre contre Xerxès.
478	Timosthène.	Achèvement de la construction des murailles d'Athènes.
		Campagne de Pausanias. Ouverture des hostilités au printemps. Prise de Byzance à la fin de l'été. Trahison de Pausanias. Son rappel à Sparte vers la fin de l'année.
477	Adimante.	Fortification du Pirée.
		Chorégie et ostracisme de Thémistocle, à la fin de l'été.
		Départ de Pausanias pour l'Hellespont. Défense lui est faite d'entrer dans la ville de Byzance. Acte insultant d'Uliade et d'Antagoras. Séjour de Pausanias à Colones, durant l'été de cette année. Son nouveau rappel à Sparte. Son jugement. Sa lettre à Thémistocle. Sa mort, vers la fin de l'année.
		Arrivée de Dorcis à Byzance, au printemps, et son retour immédiat à Sparte. Les Spartiates renoncent à la guerre contre les Mèdes.
		Hégémonie de la république d'Athènes. Offre du commandement suprême aux Athéniens par les Ioniens et les insulaires à Byzance, en hiver, au commencement de l'année. Convocation d'une assemblée des Hellènes à Délos.

DATES avant JÉSUS-CHRIST.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
477	Adimante.	Organisation définitive de l'hégémonie en été. Répartition de l'impôt de guerre par Aristide. Établissement du trésor à Délos. Création de la charge des hellénotamies.
		Première campagne de Cimon après l'établissement de l'hégémonie athénienne. Siége d'Éion en été. Prise de cette ville en automne de cette année.
476	Phédon.	Soumission de l'île de Scyros. Translation des restes de Thésée à Athènes.
		Envoi d'une colonie de Cléruques à Éion sous la conduite de Lysistrate, de Lycurgue et de Cratinus. Défaite des colons par les Thraces.
		Séjour de Thémistocle à Argos. Sa visite aux jeux olympiques. Sa fuite d'Argos et son arrivée chez Admète, dans la seconde moitié de cette année.
		Mort de Gélon.
475	Dromoclide.	Mort de Xerxès. Avénement au trône d'Artaxerce Ier Longuemain.
		Arrivée de Thémistocle en Asie Mineure, à la fin de l'année.
474	Acestoride.	
473	Ménon.	Mort d'Aristide.
		Première alliance de la république d'Athènes avec l'Égypte.
472	Charès.	Débuts politiques de Périclès.
471	Praxiergos.	Mort de Thémistocle.
470	Démotion.	Victoire de l'Eurymédon.
469	Apséphion.	Naissance de Socrate, le sixième jour de thargélion.
		Victoire de Sophocle au concours tragique.
		Commencement de la suprématie politique de Périclès.
468	Phéon.	
467	Théagénide.	Victoire d'Eschyle avec *Laïus*, *Œdipe*, *les Sept chefs devant Thèbes* et *le Sphinx*, drame satirique.

MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A SANTA-SABINA

(1855-1857),

PAR M. DESCEMET,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

En octobre 1855, les Dominicains du couvent de Sainte-Sabine voulurent faire tracer un jardin sur la pente rapide et inculte qui, terminée au sommet par de vieilles murailles de briques et de tuf, descend, à l'ouest-nord-ouest de l'Aventin, vers la Marmorata et le Tibre. Les difficultés de l'entreprise furent un stimulant plutôt qu'un obstacle : tous les religieux se mirent à l'œuvre avec un zèle digne du succès, et des découvertes aussi intéressantes que nombreuses ne tardèrent point à récompenser leurs efforts.

Nous rangerons ces découvertes sous trois titres, pour les exposer avec plus d'ordre : 1° une suite de constructions appartenant à plusieurs époques, depuis le temps des rois jusqu'au XIII^e^ siècle après Jésus-Christ; 2° beaucoup d'objets divers recueillis parmi les ruines; 3° deux systèmes de conduits souterrains, percés dans la masse même de l'Aventin, s'y ra-

Le cabinet VI était d'abord séparé du n° VI′ par un refend que l'on abattit plus tard, et il fallut également démolir dans le n° VIII un large éperon *d* qui servait peut-être de base à une construction de l'étage supérieur. Il y a, de plus, au n° VII, un double pavé : l'un en petites briquettes posées sur champ, l'autre en *opus signinum;* cette pièce, aujourd'hui ruinée, continuait ici l'édifice antique. On voit enfin, au point *h,* les vestiges d'une voûte en pots qui, projetée vers le fleuve, prouve bien l'extension du palais dans cette direction. Il dominait donc alors le portique *Fabario* ou *Faberio* dont parle Vitruve.

Quant aux fouilles exécutées sur les points *b′ b′ b′*..... elles apprirent que les murs étaient en briques solidement unies, et que, pour établir les jardins actuels, on avait exécuté un remblai profond avec des terres rapportées, des gravois et des débris de toute espèce. Bien qu'on ne puisse guère en fixer la date, nous le croyons antérieur à la ruine du palais pontifical des Savelli.

L'extraction des terres, mettant à nu le fond des chambres I, II, III, IV, V, VIII et IX, révéla l'existence d'une muraille colossale construite tout autrement. Elle est formée, en effet, de gros blocs rectangulaires de tuf verdâtre, superposés sans ciment, puis ajustés côte à côte, et non en échiquier. Or ce tuf est celui de l'Aventin même, et cette disposition caractérise exactement l'*opus quadratum* le plus ancien. Une muraille semblable reparaît à ciel ouvert dans la *vigna* du noviciat des Jésuites, et même dans celle de S. Spirito, sous le prieuré de Malte. La nature des matériaux employés, ainsi que du travail, a fait reconnaître un beau reste de l'enceinte commencée par Ancus Martius (129 U. C.), et complétée, de 190 à 214 U. C., par Servius Tullius [Mastarna], et que nous retrouvons près de S^{a} Balbina, dans la *vigna* Barberini au Quirinal, et derrière

le palais Caffarelli, au-dessus de Tor de' Specchi. Denys d'Halicarnasse et Pline l'Ancien en marquaient la place au sommet de l'Aventin; mais elle était si complétement perdue, que des archéologues la cherchaient plus bas, le long du Tibre. « Cette « précieuse découverte, dit M. De Rossi, non-seulement éclaire « d'une lumière nouvelle le système de cette fameuse enceinte, « mais elle nous permet aussi d'indiquer et presque de déter- « miner mathématiquement la position exacte qu'occupaient la « *porta Trigemina*, l'antre de Cacus et l'autel consacré par Her- « cule à Jupiter Inventeur. » (De Rossi, *loc. cit.* p. 5.) Enfin toutes les chambres sont appuyées aux deux faces de la muraille servienne, qui, leur tenant lieu de paroi commune, y est complétement absorbée; et cette circonstance justifie les plaintes qu'exprimait le même Denys (IV, XIII) sur les dégradations dont avait souffert ce vénérable monument de l'époque royale. On ne se faisait aucun scrupule de le démolir quand il gênait, ou d'y adosser des constructions particulières; et cela se voit non-seulement ici, mais surtout dans la *vigna* du noviciat des Jésuites et ailleurs. Ainsi, dans la *vigna* des Dominicains, au delà du prieuré, un fragment de mur identique soutient une chambre d'habitation romaine de l'époque impériale. On a cru aussi reconnaître, dans le soubassement de l'église de Santa-Sabina, des blocs de tuf vert empruntés peut-être jadis au mur servien, qui a très-certainement défrayé plus d'une autre fabrique ancienne et moderne.

Le percement d'un gros mur vers l'est (*f*) a démasqué un escalier menant jadis à la pièce n° X, puis condamné plus tard, et un canal rectangulaire (XIII) dont les parois sont en briques, le plafond en pierres mêlées, et la couverture en dalles de travertin : le tout semble fini d'hier. Deux conduits latéraux s'y embranchent à angle droit. Le plafond de *g* consiste

en larges tuiles plates dont la pente descend vers *a'*, où un robinet en cuivre termine un tuyau de plomb qui apportait là des eaux lointaines. Quelques fouilles nouvelles donneront sans doute plus de prix à ces détails. Le canal XIII est brusquement fermé par une pierre, après s'être deux fois coudé; on n'en a jusqu'ici trouvé ni l'origine ni la fin. L'escalier *f*, qui reliait cet étage au plan supérieur, débouche dans un vestibule (?) dont le stuc recouvre un bel *opus reticulatum*. Il s'ouvrit à droite sur une fosse, relativement moderne, maçonnée en tuf rouge, pleine de squelettes humains, et située à 2 mètres au-dessous du sol actuel. Ces squelettes tombèrent presque tous en poussière et n'offrirent aucun signe particulier (armures, monnaies, ornements) capable d'expliquer leur histoire. Deux autres furent trouvés accroupis dans un coin du n° XI. Un autre encore reposait étendu au-dessus de la voûte du cabinet IV'.

Plus loin, en suivant des vestiges de construction et en déblayant les terres rapportées qui forment le sol du potager, on rendit au jour plusieurs parties du palais de la famille Savelli. On a dégagé entièrement deux salles, dont une (n° XIV), très-vaste, est pavée en tuiles trapézoïdales, comme le canal *g*; l'autre, fort irrégulière, offre des traces de mosaïque antique, et prouve que le plan de l'édifice a été souvent modifié, pour l'approprier successivement à des destinations différentes.

Si l'on poursuivait les fouilles, on exhumerait sans doute les restes du palais des papes au XIII^e^ siècle; et ces ruines doivent être chères aux enfants de saint Dominique; car c'est là que le pape Honorius III signa les deux bulles qui confirment leur institut (1216), puis donna à leur fondateur l'église avec le cloître de Santa-Sabina, pour qu'il y établît ses religieux. « L'église touchait au palais..... Des fenêtres de cette habita-« tion..... l'œil plongeait sur l'intérieur de Rome et s'arrêtait

« aux collines du Vatican. » (Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, p. 345 sq.) Et c'est encore là que saint Dominique, inaugurant les prédications quadragésimales, « expliqua les Épîtres « de saint Paul en présence d'un auditoire considérable (1217). « L'Aventin est devenu aussi solitaire que la voie Appienne, « et les oiseaux mêmes, ses premiers hôtes, ne l'habitent plus; « mais une colonie des enfants de Dominique n'a cessé de vivre « à l'ombre des murs de Sainte-Sabine, protégée aussi par la « beauté de son architecture. » (*Ibid.* p. 169, 179, 222, etc.)

Ainsi donc la muraille de Servius Tullius, qui est comme l'épine dorsale de tout le système, et qui a traversé environ deux mille quatre cents années, soutient une riche habitation datant des premiers Césars; et celle-ci, remaniée probablement au IV^e^ siècle après Jésus-Christ, s'est fondue dans le palais des souverains pontifes au moyen âge. Voilà ce que ces pierres nous racontent à défaut des régionnaires et des historiens. Et, malgré les vicissitudes qu'elles ont subies, changeant souvent de maîtres, bravant les incendies (celui de Totila, entre autres), supportant les ravages des guerres et des invasions, elles sortent aujourd'hui de terre, pour rendre un éloquent témoignage à la science du passé, et composent à elles seules comme un musée plein d'intérêt.

Pendant le cours des travaux souterrains, on a reconnu superficiellement le flanc occidental du massif, et nommément les substructions qui bordent à pic le jardin de Saint-Alexis. Là encore, des poteries, des marbres polis et d'autres vestiges, ont révélé l'existence d'anciens édifices. Or, en contemplant l'admirable vue qui se déroule ici aux pieds du spectateur, on comprend qu'à l'époque où l'Aventin était peuplé, les personnages opulents de Rome soient venus occuper cette magnifique situation, et que, plus tard, Honorius III l'ait préférée à Saint-

Jean-de-Latran. M. De Rossi, rapprochant, avec autant de science que de sagacité, des témoignages obscurs (l'inscription de Gruter, p. 287, 2, et le tuyau de plomb que cite Nerini, *De Templo et Cœnobio D. Alexii*, p. 361), a cru pouvoir placer dans le jardin même de Saint-Alexis le palais des Decius Cecina, très-puissante famille au IV^e^ et au V^e^ siècle de notre ère. Quelques travaux bien dirigés n'amèneraient-ils donc pas encore de précieuses découvertes? Les entrailles de la vieille Rome sont inépuisables.

Pour décider jusqu'où le mur servien se prolongeait vers le cloître, on exécuta une fouille importante dans le jardin dit de Sainte-Catherine, sur l'espace qui, dans le plan J, est ponctué *n, i, k, b'*; mais, au lieu de la célèbre muraille, on découvrit la base de plusieurs chambres faites en brique, et des caves remplies de poteries romaines, presque toutes brisées en menus morceaux. C'est de là néanmoins que fut extraite une belle diote de grande capacité, qui, restée intacte et bouchée, gardait encore quelques verres d'une eau limpide et très-pure. Ces larges tranchées furent ensuite comblées, afin de prévenir des écroulements dangereux; mais, si l'on peut un jour exploiter à ciel ouvert tout ce terrain, on ne regrettera, sans doute, ni la dépense, ni la fatigue.

Enfin, une dernière excavation eut lieu d'abord au sud, entre l'oranger de saint Dominique et l'espalier, puis à l'est, parallèlement au mur extérieur du réfectoire, jusqu'au palmier. On voulait rechercher ainsi les antiquités chrétiennes dont on supposait l'existence près de la basilique transformée en église. Bien que les résultats n'aient pas justifié l'espoir des savants, on a cependant trouvé, à une profondeur de 4 à 5 mètres, un pavé en fine mosaïque polychrôme, et les indices d'une fabrique importante. Puissent des recherches ulté-

rieures aider à constater s'il reste encore là quelque chose de la célèbre bibliothèque publique de Pollion, ou de l'atrium du temple de la Liberté qu'elle précédait! (Cf. Bufalini, *Pianta di Roma ant.* Canina, fol. XII de son grand plan, etc.)

Nous avons dit ci-dessus que les parois du cabinet IV′ offraient des inscriptions ou des *graphites*, et des peintures presque effacées. Ces dernières représentent : 1° un petit temple rond à colonnettes et coupole, sous lequel une déité, debout, reçoit les offrandes d'une femme que sa suivante assiste; 2° un gros oiseau aquatique marchant vers une urne sur laquelle pose un long rameau feuillu; 3° divers ornements de décoration peu soignés. Parmi les *graphites* restés sur le mur (à gauche en entrant), on distingue des dessins maladroits de trophées, récompenses et emblèmes militaires; nous y avons vu BELLONIS, avec d'autres mots peu lisibles, que la chute du stuc a emportés dès le commencement du travail.

Les inscriptions du mur à droite (au-dessus de l'escalier *m*) sont plus nombreuses et peu faciles à déchiffrer; on les a cependant à peu près relevées de la sorte :

IMVMO
FAVSTVM OPPIVMRVTVM...
EMACIDE RETOGOR TR
FAVSTVS VOTVM FECI
SIRECTE EXIERO TREΔELLI[1]
QVI ERVNT NILIΔEFICERE
INTRO VINI
SEXTARIOS
THEONAE G MOδO CONSCIVS NON
MORBVM ITA ANIMO BONO

[1] Pour expliquer cette énigme, il faut peut-être lire : « Trebelli, noli delicere.

NHAAH	MYSTES		
	AMPHIO CIC		
	FELIX		
	COMVNIS	[illegible] FPAPR	
	THVMVS	PAMPHILVTS	
	LVCANIV[illegible]	DAEDALVS	ECRSTAV
	EPAPRAPVER	LVPVS	
	CONSORS	FAVSTVS	
ADMISERETE	SOTERINVSOM	AEF	
	ATICTVS		

. . . . . .

Mais tout n'y est pas encore, et l'on a dû renoncer à plusieurs mots inintelligibles.

Quoi qu'il en soit, M. De Rossi, appuyant son opinion sur les preuves que lui fournissent la paléographie et la nomenclature, juge que ces *graffiti* remontent à la première moitié du IIIe siècle, et qu'ils peuvent fort bien être beaucoup plus anciens. On remarquera aussi que la forme de plusieurs lettres imite celles de l'inscription des frères Arvales, et que l'I final majuscule du mot FECI justifie l'opinion que l'illustre Borghesi a émise à ce sujet dans sa lettre à P. V. Aldini, en combattant les règles posées par Zaccaria, et en ne voyant là, comme Walch (*Oss. sop. i marmi strozziani*, p. 84), qu'un caprice de graveur.

Nous ne craignons pas d'affirmer que ces chambres datent des premiers empereurs. Et comme si rien ne devait manquer à cette réunion sans égale de monuments contemporains des principaux régimes politiques de Rome, nous raconterons

« modo conscius (*sis te*) non ita animo bono « (*esse*) .... » à moins qu'on ne préfère la leçon de M. De Rossi, *loc. cit.* p. 13.

[1] Cf. De Rossi, *loc. cit.* p. 13 sqq. et ses observations sur cette liste de noms propres. Les mots *admisere te* n'indiqueraient-ils pas quelque complot domestique dont faisaient partie Mystes et le reste?

bientôt la découverte d'un vaste travail de l'époque républicaine : il couronne dignement cet ensemble grandiose.

§ II. — Objets divers.

Avant de passer outre, donnons un regard aux nombreux objets retirés des déblais, et qui sont rassemblés aujourd'hui dans la chambre n° 1. Mais, pour ne pas entreprendre un catalogue inutile, bornons-nous à quelques articles remarquables des diverses sections, choisis parmi les poteries, terres cuites, marbres et pierres, métaux, verres.

A. Poteries et terres cuites. Il y a d'abord les briques. Leurs dimensions varient beaucoup et représentent à peu près toutes les grandeurs usitées dans les édifices antiques. Les marques qu'on y a déchiffrées les font remonter, en général, aux premiers temps de l'empire (1).

Ensuite viennent des ornements d'architecture (antéfixes, revêtements de bains, oves, palmettes, rosaces, etc.), dont quelques-uns coloriés. Ajoutons-y des fragments de bas-reliefs d'un assez bon style, qui doivent représenter une bacchanale et une danse de faunes pressant la vendange. Puis de petites statuettes fort curieuses, jadis peintes, et toute une collection de lampes, pour la plupart brisées, mais élégamment ornées. Enfin, des vases de toute forme et de toute mesure, cruches et plats, couvercles grands et petits, pots, urnes, amphores, diotes et poteries rouges vernissées d'Arezzo, sans oublier les restes d'un sarcophage jadis peint en bleu. On a vu qu'une diote sphérique, très-grande, renfermait de l'eau où l'analyse n'avait constaté aucune altération. Elle gisait à quatre mètres sous terre, dans un lieu fort sec et au milieu d'une masse de débris. On la trouva couchée sur le côté, ayant un tampon de

terre bien pressée qui fermait le goulot comme un bouchon. Ces détails expliquent la conservation du liquide et prouvent la qualité du récipient.

Ces poteries ont fourni les marques suivantes :

PMOCV
FIGLDO } Sur une anse, en relief.

SOS
QVA } Sur la base pointue d'une urne, en relief.

AVPXIV [*Amphoræ XIV*]. Lettres peintes en noir sur un tesson. (Cf. Fea, *Voy. à Ostie*, p. 42.)

Les vases d'Arezzo ne sont que des débris, mais on a pu y relever des monogrammes et des mots (tous en relief), que nous donnerons en note (2).

De gracieux enfants ailés ornent aussi un fragment dont le travail répond à la renommée des artistes d'Arezzo.

B. MARBRES ET PIERRES. On y distingue plusieurs variétés de marbre blanc, puis le jaune et le rouge antiques, le noir, le docimite ou phrygien (paonazetto), l'africain, le vert antique, la serpentine, le cipollin, etc.; puis du porphyre rouge, divers granits, beaucoup d'albâtre oriental, le tout très-soigneusement taillé ou poli. Une petite statue de Jupiter, œuvre médiocre; un buste sans tête, mais bien drapé, et des fragments de corniches, de chapiteaux et de piédouches sont en marbre blanc. En marbre jaune, il y avait peut-être un monument fort riche, ou du moins on le croirait en voyant deux petites têtes de bacchants, une belle corniche cannelée en travers, plusieurs ornements d'architecture, des placages de colonnes et des incrustations en pierres de couleur (*opus tessellatum?*). De même, les autres débris révèlent une mise en œuvre somptueuse et digne d'un grand palais. Il y avait aussi le chapiteau

d'un petit pilastre en rouge antique accompagné de morceaux de moulures sculptés ou ornés de dessins gravés, et enfin trois segments d'un disque en marbre blanc, sculpté sur ses deux faces. Le travail de ce dernier est assez bon : l'on y voit d'un côté une ménade de profil, échevelée et livrée à une danse folle, et au revers, un bacchant, dessiné de trois quarts, couronné de pampres et qui se retourne en dansant. Plusieurs parties gardent des traces de peinture rouge et bleue. Il faut noter en passant que beaucoup de fragments de giallo antico et d'albâtre oriental sont endommagés par le feu.

Mais ce qui est d'une rare valeur, c'est l'inscription aujourd'hui fixée sur le mur, au fond de la chambre n° 1, et qui achève le fragment noté par Marini sous le n° XXXIII. M. De Rossi a si bien déchiffré et rétabli ce monument, que l'on nous saura gré de présenter l'extrait de ce qu'il en dit. (Cf. De Rossi, *loc. cit.* p. 16 et seq.)

« Il me reste à citer une découverte opérée dans ces fouilles, « et, bien qu'elle soit complétement étrangère aux localités et « aux édifices en question, c'est peut-être, avec le mur servien, « le plus précieux résultat de ces belles recherches. Je veux « parler d'un fragment des Actes du collége des frères Arvales. « Depuis la collection capitale que Marini en a publiée, c'est à « peine si deux lambeaux en avaient été trouvés par le feu mar- « quis J. Melchiorri, qui voulait compléter l'œuvre de Marini. « Aux deux fragments de J. Melchiorri, l'on doit en ajouter un « troisième, que mon ami le docteur Mommsen [1] a tiré des papiers « de Pighius, et voici que le quatrième sort maintenant des « ruines de l'Aventin. Je vais le transcrire d'abord en caractères

[1] *Epigraph. Analekten* n° 10 (*Berichte der kön. Sächs. Gesells. der Wissensch. für* 1850, p. 231). Cf. aussi *Appendice agli Atti e monum. de' Fratelli Arvali*, Roma, 1855, in-4°, publié après la mort de J. Melchiorri.

« épigraphiques, puis en lettres ordinaires, et y joindre des « suppléments que j'expliquerai ensuite.

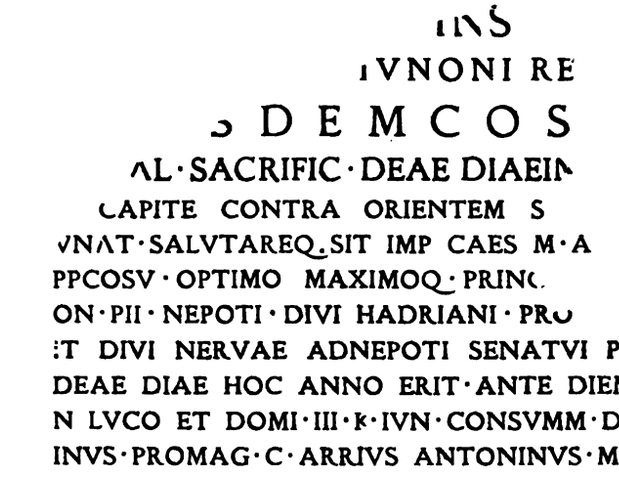

« La voici complétée :

« .....Iovi O. M. bovem marem Iunoni reginæ bovem feminam Saluti « bovem feminam. Isdem cos.....idus Ianuarias.....in pronao ædis Con- « cordiæ fratres Arvales sacrificium Deæ Diæ indixerunt ibique T. Fl. Sul- « picianus promagister velato capite contra orientem sub divo columine « quod bonum faustum felix fortunatum salutareque sit imperatori Cæs. « M. Aurelio Commodo Antonino Aug. Pio Sarm. Germ. max. P. M. P. P. « cos. V optimo maximoque principi divi M. Antonini filio divi Antonini « Pii nepoti divi Hadriani pronepoti divi Traiani Parthici abnepoti et divi « Nervæ adnepoti senatui populo Romano quiritium fratribusque Arvali- « bus sacrificium Deæ Diæ hoc anno erit ante diem VI kal. Iunias Romæ « ante diem IIII kal. Iunias in luco et domi III k. Iun. consummabitur domi.

« Adfuerunt in collegio T. Fl. Sulpicianus promagister, C. Arrius Antoni-
« nus, M. Antonius Iuvenis.

« .....vo L. Novio Rufo cos. VI k. Iunias. In palatio in divorum per pro-
« magistrum Fl. Sulpicianum fratres Arvales prætextati sacrificium Deæ
« Diæ ture et vino fecerunt ibique discumbentes toralibus segmentatis mi-
« nistrantibus pueris patrimis et matrimis Senatorum filiis Acilio Aviola et
« Acilio Severo et (M. Ulpio Boetho?) et Helvio Pertinace Iuniore cum
« Publicis ad aram retulerunt. Adfuerunt in collegio T. Fl. Sulpicianus pro-
« mag. M. Antonius Iuvenis..... etc. »

« Elle nous a suggéré les remarques suivantes :

« 1° Cette pièce, écrite entre le V^e^ et le VI^e^ consulat de Com-
« mode (186 à 190 de J. C.), relate d'abord les vœux solennels
« offerts, selon l'usage, le 3 janvier, et fixe la date des célèbres
« fêtes arvaliennes des 27, 29 et 30 mai, ainsi que leur pre-
« mière journée, c'est-à-dire le 27.....

« 2° Les mots : *per promagistrum... sacrificium fecerunt...* nous
« apprennent que le sacrifice du 27 mai n'a pas été offert comme
« d'habitude chez le magister ou le promagister, mais ailleurs;
« et voilà pourquoi, me basant sur les tables XXXVII et XLI de
« Marini, j'ai suppléé *in palatio in divorum*, et non *in domo*, ou *apud*
« *Fl. Sulpicianum*.....

« 3° Notre fragment complète celui qui se voit à Naples au
« *Museo Borbonico*, classe des inscriptions sacrées, colonne 8
(*cf.* Marini, n° XXXIII). Le titre de promagister donné à Fl.
« Sulpicianus en est la preuve, et c'est après une étude atten-
« tive que j'ai cru devoir citer M. Antoninus Juvenis, et omettre
« C. Arrius Antoninus parmi les Arvales de cette date.

« 4° Des quatre enfants nobles qui assistèrent les Arvales en
« 183 et 184, les deux premiers restèrent employés jusqu'à
« l'époque de notre fragment; le troisième, Ulp. Boethus, m'a
« semblé douteux, et quant au dernier, les lettres AGE m'ont indi-
« qué que c'était P. Helv. Pertinax le jeune, fils de P. H. Per-

« tinax, alors préfet de Rome, beau-père de T. Fl. Sulpicianus, « et plus tard empereur.....

« 5° Il faut remarquer ici le nom de L. Novius Rufus, con- « sul substitué, lieutenant de l'empereur Pertinax dans l'Es- « pagne Tarragonaise, en 946 U. C., l'un des amis d'Albinus, « que Sévère fit égorger en 950 U. C., et dont le consulat, « d'après les anciens calendriers, tombe entre 939 et 941 U.C. « (Cf. De Rossi, *loc. cit.* et Gruter 209, 1; Spartian. *Sever.* c. XIII; « Paulus, *Digest.* l. XXVIII, 5, 92, cités par Borghesi.) Enfin, le « nouveau fragment a le mérite d'apprendre le prénom d'Arrius « Antoninus, effacé sur l'inscription que lui avait dédiée la « colonie de Concordia. (*Bull. Ist. arch.* p. XII, 1854.) Sachant « donc qu'il se nommait Caïus, et non Titus, comme on le « croyait, on ne pourra plus le confondre avec l'empereur « T. Antoninus Pius, qui portait aussi ce nom d'Arrius, à lui « transmis par son aïeul maternel. » (De Rossi et Borghesi, *loc. cit.* p. 21 à 24.)

Sans rien ajouter à ces doctes commentaires, nous ferons observer, avec M. De Rossi, que la découverte d'une table des Arvales sur l'Aventin prouve une fois de plus combien on les éparpilla, puisqu'elles étaient d'abord réunies dans le célèbre lucus de la Dea Dia au quatrième mille de la Via Portuensis. (Abeken, *Ann. Ist.* 1841, p. 121; Melchiorri, *op. cit.* p. 57.)

Parmi les pierres travaillées, n'oublions pas les débris d'un monument en ardoise, orné de palmettes et d'arabesques gravées en creux, ouvrage élégant et rare, qui peut fournir matière à bien des conjectures. Enfin, nous citerons les restes d'une fontaine domestique, incrustée de jolies coquilles univalves et bivalves (toutes méditerranéennes), luxe digne de la Rome impériale, et qui s'accorde avec les conduits, les tuyaux et les réservoirs précités.

C. Métaux, verres, objets variés. On avait espéré une belle moisson de médailles; mais on n'en a recueilli qu'une dizaine, en cuivre, et de mince valeur. Elles étaient impériales et pontificales : plusieurs ont disparu depuis avec quelques menus objets, entre autres le sceau en plomb d'une bulle d'Innocent III, perte regrettable pour Santa-Sabina surtout. Il y a aussi un miroir métallique brisé, des ferrements (pentures, gonds, clous, crochets), et de petites pièces en laiton; seulement tout cela est fort oxydé. Les débris de verre antique abondent et se font remarquer par leur délicatesse, par l'éclat de leurs exfoliations irisées et par la variété de leurs formes. Bien que peu de pièces soient restées intactes, ce qui a échappé suffit pour montrer leur caractère païen et le mérite de leur fabrication. Rappelons enfin, pour terminer notre revue, une collection de styles en ivoire, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux, et, parmi quelques mosaïques brisées, des plaques de stuc d'appartement, peintes avec des couleurs aussi éclatantes, aussi fraîches et aussi solides que si l'artiste venait de les achever. Plusieurs de ces objets doivent être venus d'ailleurs, mêlés aux terres employées pour former le jardin supérieur et jetées dans toutes ces chambres par les brèches des murs et des voûtes.

§ III. — Conduits souterrains.

On a vu la grandeur et l'intérêt des travaux exposés au paragraphe premier; ils auraient satisfait plus d'un antiquaire. Mais le zèle des Dominicains de Santa-Sabina, stimulé par le succès, ne faiblit point, et une dernière découverte, vraiment capitale, fut le prix de leur énergique persévérance.

Une lourde pierre elliptique (*e*), formant couvercle, fut sou-

levée au pied du mur servien et derrière la chambre pavée en mosaïque n° II, plan I. Elle donna accès dans un puisard profond de deux mètres, où l'on descendit, non sans quelque vague espoir de retrouver un passage secret conduisant jusqu'au Tibre. Or on gagna mieux que cela, puisqu'on finit par découvrir un système de canaux, percés en plein tuf, légèrement cintrés, à parois courbes ou verticales, et distantes de 50 centimètres à 70 centimètres. Ils étaient d'abord tellement bouchés par des alluvions de fange ou d'argile humide, ou de tuf écroulé, que l'on dut y circuler en rampant. Les ténèbres, le silence, l'inconnu, donnaient une sorte de prestige à ces souterrains lugubres. Quand un travail opiniâtre les eut rendus praticables, on releva qu'ils mesuraient une longueur de 125 mètres (au 1er mai 1857) et qu'ils se ramifiaient en se décomposant selon deux directions principales orientées à angle droit : nord-est sud-ouest, et sud-est nord-ouest (plan II). Les extrémités de quatre tronçons aboutissent brusquement à un puits vertical ascendant, étroit, pentagone, intérieurement armé de plaques de tuf verdâtre, non cimentées. D'autres puits semblables s'ouvrent au coude *n'f* et le long du conduit qui côtoie sous terre le mur servien, et dont la fin (*e*) n'a pas été reconnue, tant elle est pleine de ruines. C'étaient peut-être des regards ou des évents qui affleuraient jadis la surface du sol, et dont la bouche est maintenant à 3 mètres sous terre. L'ensemble du système paraît concourir en *d*, où s'ouvre un puits rectangulaire creusé dans la roche, large de 2 mètres sur 80 centimètres et descendant à une profondeur de 7 mètres. Pour en connaître l'issue, d'intrépides explorateurs s'y risquèrent, et ils parvinrent à une sorte de caverne hémisphérique, produite par la dislocation du tuf et menaçant ruine. Loin de s'arrêter là, cependant, ils osèrent se frayer un étroit

passage entre deux blocs de tuf appuyés l'un sur l'autre; puis, glissant le long d'une pente fort roide, à 5 mèt. 50 cent. plus bas, toujours à travers de profondes et muettes ténèbres, ils débouchèrent dans un nouveau puits également vertical, rectangulaire, creusé en plein massif et profond de 10 mètres. Pour le premier des deux puits, son orifice supérieur, étant plus large que l'inférieur, lui donne une forme conique; et des entailles pratiquées symétriquement dans l'armature, en guise d'échelons, montrent qu'on y pouvait faire descendre des ouvriers. De plus, un suintement abondant d'eau calcaire avait lieu, au-dessus même des puits, par les fentes d'une plaque de travertin rompue, qui paraît fermer une ouverture jadis ménagée au bout du canal n° XIII (plan I), et à gauche de l'escalier *e*. Il serait curieux de rechercher ce cours d'eau.

On rencontre ensuite un second étage de canaux souterrains très-anciens, et situés à plus de 25 mètres au-dessous des chambres supérieures. (Voir le plan, coupe n° IV.) Mais, avant de les décrire, retournons aux premiers, où quelques détails ne manquent pas d'intérêt.

Afin d'ouvrir une communication facile et de pénétrer directement par le jardin, on perça la base des murs de soutenement, larges d'environ 2 mètres, et l'on creusa le tuf sur la longueur *ab*. C'est alors qu'on exhuma les deux pièces d'un grand et beau moulin antique marquées AЄAH, exactement pareil à ceux de Pompéi[1], et qui posait sur un fort pavé de polygones, en lave (3). Sept ou huit mètres plus loin, on mit à nu, dans la voûte du canal, un long tuyau de plomb portant deux fois la légende COSMIAVGLIBARAT (*Cosmi Augusti liberti a rationibus* (4). Il semble se diriger vers le lieu où gisait

[1] Cf. Gell et Gandy, *Pompéi*, pl. 38, moulins de la maison de Pansa. Le nôtre est en pierre dure.

le moulin, et sa soudure est caractéristique, puisqu'elle donne à la section du tuyau la figure d'un triangle sphérique. Quel était cependant le Cosmus en question? Fabriquait-il les tuyaux marqués à son nom? ou possédait-il l'habitation somptueuse dont nous croyons avoir retrouvé les caves, la boulangerie et les bains? Gruter indique, près de Santa-Sabina, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Alexis, l'inscription suivante :

IOVI OPTVMO
MAXIMO DO
LICHENO·T
FLAVIVS COS
MVS·IVSSV DEI
FECIT

(In arula marm.) Grut. XX, 6.

En ne supposant là qu'une rencontre fortuite, elle est au moins singulière. Nous penserions plutôt, par induction, qu'un riche affranchi de l'empereur, peut-être au temps des Antonins, fut alors le maître de cette demeure magnifique. Nous avouons cependant que notre opinion a besoin de s'appuyer sur des preuves plus complètes. Fabretti rapporte ces mots inscrits sur un tuyau de plomb : KOCMA IATPOY, n° 396, p. 543. Est-ce le nôtre (4)? Je ne le crois guère.

Plusieurs mètres au delà d'un petit mur en briques *h h'*, qui ferme peut-être une nouvelle branche de canaux, on reconnut dans la voûte un deuxième pavé de polygones et la circonférence d'un second moulin; il y est resté enchâssé. Or les régionnaires indiquent, de ces côtés-ci de l'Aventin, un *Forum pistoriam;* mais, comme des savants le placent près du fleuve, à portée des vastes magasins qui le bordaient, on ne pourrait guère en déterminer la position sans d'autres recherches.

Descendons maintenant 22 mètres plus bas, et pénétrons

au fond des conduits du second étage ; ils méritent un examen attentif.

Leur orientation forme un angle aigu avec celle des canaux supérieurs, dont ils diffèrent par leur coupe, par leur étendue et par les constructions auxquelles ils se relient. D'abord, leurs parois, arquées symétriquement, figurent souvent une lentille bi-convexe et se rejoignent en ogive; puis, ils ont une largeur variable de 45 à 60 centimètres et à 1 mètre 10 cent. Leur voûte est arrondie en plein cintre, ou bien irrégulière, ou formée par deux plans réciproquement inclinés (*a capanna*). Enfin, creusés sous la masse même du tuf, sans que les ouvriers aient suivi une marche constante (du dehors au dedans, ou du dedans au dehors), ils mesurent une longueur totale de 385 mètres, reconnue au 1^er^ mai 1857; mais ils doivent s'étendre beaucoup plus loin, vers l'ouest-sud-ouest, sous l'Aventin. Dans le principe, on y eut de l'eau jusqu'aux genoux, de GH en VU (plan III); il fallut y circuler tantôt à travers des débris de tuf écroulé ou de stalactites rompues, tantôt sur la roche nue et plus ou moins fangeuse, ou sur un dépôt de sulfate calcaire, tapissant, à plusieurs couches très-minces et très-friables, le plafond du canal, et aussi blanc que la neige.

De distance en distance, des barrages en briques, hauts de 75 centimètres à 1 mètre 30 cent. (HHH), fermaient le chemin; ils avaient dû briser le cours des eaux, ou retenir leur limon pour les clarifier. La base des murs de UV est revêtue d'*opus signinum* pareil à celui des chambres I et III (plan I), et une pente générale amène les eaux de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, vers la *Bocca della Verità*, et puis du sud-est au nord-ouest, vers le Tibre.

On entreprit d'égoutter ces eaux et d'ouvrir un passage moins dangereux que les puits P' P'' P''' du plan IV. A cet effet,

on creusa, au bas du talus, un puits de descente où fut construit un escalier tournant E, et l'on vint, par un tunnel T, rejoindre l'issue, d'abord fermée, du conduit courbe UV. Alors nous trouvâmes que cette artère principale, dirigée vers le fleuve, aboutissait à une salle irrégulière F, qui, pavée en mosaïque blanche et noire, avait été crépie, puis ornée de marbres. L'issue de U est basse, en plein cintre, et surmontée d'une petite niche rectangulaire en briques. Près de là débouche le conduit C, qui va rejoindre UV. On trouve, à son extrémité H, un revêtement de pierres taillées (tuf verdâtre), identique avec celui qui existe beaucoup plus loin en R; et, vers D, sept tuyaux en terre cuite juxtaposés descendent des étages supérieurs. Le tronçon O n'a pas été exploré, non plus que Z et K : tous trois sont remplis de limon boueux.

L'escalier tourne autour de l'armature du puits, qui reçoit les eaux venues de B. En suivant le tunnel, on distingue, à droite, les vestiges de murs en briques SS, et l'on arrive au nymphée N, également bâti en briques, mais d'un excellent travail, et où le bassin X, jadis revêtu de marbre, contient une eau limpide. En I existe un large escalier encore bouché et venant d'un étage supérieur ; L est un pilastre en travertin flanqué d'*opus lateritium*, et Y un bassin qui communique avec X par un petit canal souterrain.

Parcourons maintenant la section de conduit qui s'étend le plus en ligne droite, et où l'on descendit d'abord par le puits P''', et constatons sur-le-champ un phénomène essentiel, c'est que, dès le premier instant, on trouva partout ici une atmosphère pure, qui prouvait l'accès et la circulation invisible de l'air extérieur. A la jonction de V, un mur en briques rendait le passage très-pénible vers l'ouest, et le mauvais état des parois menaçant ruine y ajoutait quelque danger. Cependant on alla

reconnaître, au point G′, un puits ascendant pareil à ceux qui sont marqués P′ et P‴; en B, une source limpide qui filtrait à travers une masse de gravois, et, vers A, l'extrémité occidentale du conduit obstrué par des pierrailles. Le réseau marqué *zzz* n'a pas pu être exactement tracé, tant il était difficile d'y circuler, même en se traînant sur des fragments de tuf humide. Espérons toutefois que, plus tard, on pourra les explorer, et déboucher l'extrémité A, qui doit traverser tout l'Aventin.

De G en M, le canal court directement vers l'est-nord-est; sa largeur varie peu, ainsi que sa coupe; mais, à 130 mètres, il s'infléchit pour s'unir à un autre rameau qui semble creusé de dehors en dedans, et, de plus, il se bifurque. Le bras gauche, décrivant une courbe à grand rayon, se replie sur lui-même au nord-ouest; le droit oblique vers le nord-est, et se termine par un vaste réservoir creusé dans le tuf, mais encombré de pierres. Dans le canal de droite, à la base du mur, une rigole stuquée rappelle celles de la citerne n° III. La branche courbe offre surtout une particularité notable : c'est un revêtement construit en prismes rectangulaires de tuf, assemblé sans ciment, et destiné à protéger le pied des parois contre l'érosion des eaux. En W, des trous circulaires, percés obliquement et de bas en haut, semblent être des tuyaux où passaient des liquides qui ont laissé un dépôt très-gras et noirâtre. Il importerait de les élargir pour voir leur usage; car nous les avons sondés sans en trouver l'issue, et rien n'a pu nous les expliquer.

Du milieu des déblais, on a retiré des pièces de travertin bien taillées, des chapiteaux en marbre blanc passablement sculptés (l'un d'eux est orné de tritons), un débris de bas-relief, et enfin plusieurs tessons, avec une lampe massive en poterie noire étrusque. Ajoutons-y les fragments d'une plaque

de marbre portant cette inscription chrétienne maladroitement gravée :

ARARIV
EPOS
ER

Elle nous a fait penser à cette autre :

CVCVMIO ET VICTORIA
SE VIVOS FECERVNT
CAPSARARIVS DE ANTONINIANAS [1]

que le R. P. Marchi attribuait aux catacombes de saint Prétextat, bien qu'on l'eût trouvée à S. Callixte.

Comme on peut le croire, nos conduits, ignorés jusqu'ici des topographes modernes de Rome et oubliés depuis le v^e^ siècle, soulevèrent bien des questions. Dans le premier moment, on songea au système d'égouts qui fut, suivant Tite-Live, organisé sur l'Aventin par les soins de Caton le Censeur et de L. Valérius Flaccus. (T. L. XXXIX, XLIV.) Mais, quand le deuxième étage des canaux fut trouvé, cette hypothèse dut être rejetée. Alors, en examinant leur direction, leur étendue, leur forme et leur ensemble, j'ai cru y retrouver le plus ancien aqueduc de la ville éternelle, celui de l'Aqua Appia, exécuté, l'an 441 U. C., par l'immortel censeur Appius Claudius Crassus, surnommé Cæcus. C'est lui qui mérita cette glorieuse inscription (Cf. Malv. *Marm. felsinea,* p. 93), composée sans doute longtemps après lui, comme le remarque Gruter en la reproduisant CCCLXXXIX, 4, mais qui résume bien tous ses titres à l'immortalité :

[1] Cf. Orelli, n° 5092.

APPIVS CLAVDIVS
C·F·CAECVS
CENSOR · COS · BIS · DIC · INTERREX · II ·
PR · II · AED · CVR · II · Q. TR · MIL · III ·
COMPLVRA · OPPIDA · DE · SAMNITIBVS
CEPIT · SABINORVM · ET · TVSCORVM · EXER
CITVM · FVDIT · PACEM · FIERI · CVM · PYRRHO
REGE · PROHIBVIT · IN CENSVRA · VIAM
APPIAM · STRAVIT · ET · AQVAM · IN · VRBEM
ADDVXIT · AEDEM · BELLONAE · FECIT

Frontin, en parlant de l'Aqua Appia, dit que cette eau avait son château de distribution précisément à cette place : « Incipit distribui Appia sub Publicii clivo ad portam Trige- « minam, qui locus appellatur Salinæ. » (Front. *De aq.* p. 14, 21, 22.) Or on ne peut rien désirer de plus positif, puisque la Salara, qui désigne de nos jours les *Salinæ* antiques, borde ici le pied de l'Aventin. En outre, on vérifie, sur le plan de Cassio (*Corso dell' acq.* II, 14, Roma, 1756), que le cours de l'Appia s'accorde avec la direction de ces conduits, qui doivent s'étendre sous terre jusqu'à la porte Capène, où l'eau passait sur un bel *opus arcuatum,* et où Jos. Scaliger place le *delubrum Fontis.* (Voy. *Symmachi Epist.* XV, lib. I, G.)

Les antiquaires avaient pressenti cette découverte. Piranesi (*Antich. di Roma,* c. 1) croyait déjà que certains conduits, découverts par lui sur l'Aventin, pouvaient être les vestiges de l'aqueduc d'Appius. Canina (plan cité) l'indique, par conjecture, sur le flanc de la colline.

Il est donc probable que l'Aqua Appia parcourait jadis ces canaux pour venir alimenter plusieurs réservoirs, des bains, des fontaines publiques; ainsi, le célèbre mascaron en marbre blanc dit *Bucca* ou *Bocca della Verità* a pu orner une de ces

fontaines. On peut croire que cette eau desservait aussi les Thermes qui ont laissé des vestiges considérables dans la *vigna* Hotz, près et au nord-est de S. Sabina ; et c'est grâce à nos fouilles que l'archéologie a reconquis une partie de ce vaste ensemble.

Pour ce qui regarde l'étage supérieur des canaux, nous estimons qu'il est bien postérieur au second, et qu'il peut dater des premiers Césars. Claude, en effet, exécuta d'immenses travaux, afin de porter, depuis Subiaco jusqu'au sommet de l'Aventin, son Aqua Claudia [1]; mais, longtemps avant lui (et tout au moins sous l'édilité d'Agrippa), les eaux Marcia et Julia venaient arroser notre colline, et elles tarirent subitement lorsque Néron remania les aqueducs de Claude. Titus fit réparer ceux qui amenaient ici et au Cœlius la Marcia et la Julia; et les Thermes de Decius, dont on voit les grandes ruines enterrées dans la *vigna* au nord de S. Sabina, devaient probablement s'y rattacher. Le cruel incendie de Totila dévasta tous ces monuments d'utilité publique et privée; mais il n'atteignit point nos conduits, cachés à plusieurs mètres sous terre. Il nous semble d'ailleurs évident qu'au IIe et au IIIe siècle, le canal maçonné n° XIII, les conduits du premier étage et ceux du deuxième, mis en communication les uns avec les autres (sans préjudice de ce qui a disparu), n'ont formé qu'un seul grand système pour les besoins des nombreuses *Insulæ* qui couvraient alors l'Aventin. Des travaux plus complets que les nôtres éclairciront sans doute la question.

Mais, dès à présent, les résultats obtenus suffisent pour démontrer toute la valeur des belles découvertes opérées par les Dominicains de S. Sabina, et pour faire désirer au monde

[1] Cf. Cassiodore, lib. VII, *Variar. form.* 6. Claude termina en 803 U. C. ce travail trepris par Caligula en 789 U. C.

savant que l'on achève ces fouilles, qui ont rendu et qui peuvent rendre des services signalés à l'archéologie de Rome. Les monceaux de gravois entassés au pied de l'Aventin nous gardent sans doute plus d'une surprise, et les flancs de la colline n'ont pas encore livré tous leurs secrets : espérons donc que les moyens nécessaires pour atteindre un noble but ne manqueront pas plus au zèle des explorateurs que leur zèle n'a manqué à la science.

NOTES.

(1) « Il y a d'abord les briques; » marques qu'on y a déchiffrées :

1° RECTILIGNES.

A. U. C. 880. — N° 1.

Marques.	Interprétation.
T ATIL TIT M S QVIL CA C EX PROSPD	TITO ATILIO TITIANO MARCO SQVILLA GALLICANO COS., EX PRAEDIIS Q. SERVILII PVDENTIS FIGLINA...[1]

N° 2.

VILGA COS . . . ↄFMMV	Comme la précédente[2], mais avec une autre marque de fabrique : *M. Mmatii? (Officina).*

A. U. C. 876. — N° 3.

APRON COS A VER	L. VENVLEIO APRONIANO Q. ARTICVLEIO PAETINO COS. EX FIGLINIS ANNII VERI[3]

[1] Cf. Fabretti (*Inscript.*), p. 504. — Marini, *arval.* p. 332. — Guasco, *Mus. Capitol.* n° 1229. — Maffei, *Mus. Veron.* CIX. — Ce dernier dit ne pas connaître le consul Gallicanus.

[2] Cf. Fabretti *l. c.* p. 504. Nous avons encore trouvé à Rome chez un marbrier un fragment avec cette marque rectiligne :

MSQVILGA
...ERVPVDPAPA

Marini (mss.) donne une marque semblable en lisant ainsi les derniers mots : FAVAVE (n° 449).

[3] Cf. Guasco, *l. c.* n° 1178. A propos d'une marque semblable, il fait cette observation très-juste : « Quum proavus, avus, « pater atque unus ex M. Aurelii Antonini « liberis Annii Veri appellarentur, ideo cui « ex his, ad signandum hoc sigillum, præ« ter sibyllam declarabit nemo. »

On trouve dans le *Supplément* de Mu-

A. U. C. 888. — N° 4.

Marques.	Interprétation.
.....L COS ...SVLHERP	PONTIANO ET ATILIANO COS · EX PRAEDIIS IVNII SVLPICII HERP...[1]

A. U. C. 876? — N° 5.

AGABSVCS....	AVLI GABINII SVCCESSI SALARAE.....[2]

A. U. C. 903? — N° 6.

SES ..... CIANI	ARISTIO SVCCESSO GALLICANO ET VETERE COS·EX PRAEDIIS CAECILIAE QVINTAE SVLPICIANI[3]

N° 7.

..... SVL...	Répétition de la précédente.

N° 8.

M·PVBLICI SED TEG·TON	MARCI PVBLICII SEDATI? *vel* SEDIGITI? TEGVLA·TONNEIANA. Murat. *Thes.* CCCCXCVI, 2, lit : SED.TEC (?)[4]. — Boldetti, n° 529.

---

ratori la marque citée par Guasco, mieux lue et indiquant que cette fabrique d'Annius Verus existait près de l'Aventin, *ad Salaram*. (Cf. Donati, p. 162, n° 3. — Gori, *Donian.* n° 123. — Murat. *Thes.* CCCXXI, 3.) — Fabretti (*Inscript.* p. 509 et *Syntag. col. Traj.* 198) donne :

EX PR ANN VER EX OF ANAOS
PONTIANO ETATILIANO
C S.
O

Marini (mss. n° 418) cite :

PAPEAPRONCOS ZOSIN·ANNIVERI

[1] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 509. — Marini, Mss. n° 487.

[2] Cf. Fabretti, p. 499, 30 :

AGAB SVC·SAL·DC (O)

Marini (mss.) l'interprète par :

AVLI GABII SVCCESSI SALARAE
DOMITII CARPI (n° 554).

Amati note à Fidenæ :

A·GAVINI SVCCESSI SALAR ::SAI....
avec les consuls de l'an 876.

[3] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 521 ?

M·VLP·SVCCESS · SVLPICIANI.

[4] La beauté des caractères est remarquable. Cette fabrique *Tonneiana* devait jouir d'une certaine vogue, car on en cite de nombreux produits. (Cf. Murat. *Thes.* p. IVD, 2. — CDXCVII, 2, et D, 3. — Guasco, *Mus. capit.* n° 1227. — Fabretti, *loco citato*, p. 521.) — Muratori, *Thes.* MDCCLXXXVIII, 29, nous offre peut-être l'épitaphe d'un des propriétaires de cet établissement :

L.TONNEIVS
SECVNDVS
V·ANNIS·XLV

N° 9.

Marques.	Interprétation.
VEDI O	An : VEDII OFFICINA (?)

N° 10.

...RI Cum palma stante 9-folia.	An : IANVARI (?) [1]

2° MARQUES CIRCULAIRES.

Anni U. C. 838? — N° 11.

TEG DOL DE FIG IVLIAE PROCV... ... NEG	TEGVLA DOLIARIS DE FIGLINIS IVLIAE PROCVLAE FLV·NEG·[2]

N° 12.

·L· IANISIMPTRAI.... Palma oblique jacens 7-folia.	EX PRAEDIIS QVINTIANIS IMP. TRAIANI AVG·[3]

Anni U. C. 880. — N° 13.

DEPRDOMPFLVCQPOMEVPR SQVILLA ET TITIAN (*sic*).	DE PRAEDIIS DOMITIAE PVBLII FILIAE LVCILLAE QVINTI POMPEII EVPREPETIS? M·SQVILGA ET T· TITIANO COS·[4]

N° 14.

EX ... DISDOMININO AVGVSTISTR In centro : aquila alis expansis.	EX PRAEDIIS DOMINI NOSTRI AVGVSTI[5]

[1] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 516. — Guasco, *l. c.* n° 1194. — Gori, *Don.* 133.

[2] Cf. Fabretti, *Inscript.* p. 517. — L'inscription suivante, citée par Maffei (*Mus. Veron.* LXXXII, 2), nous permet peut-être de fixer l'époque à laquelle vivait la Julia Procula en question :

CLAVDIA ATTICA
ATTICI·AVG·LIB·ARATIONB
IN SACRARIO CERERIS ANTIATINAE
DEOS·SVA·IMPENSA·POSVIT
SACERDOTE·IVLIA·PROCVLA
IMP·CAESAR·DOMITIANO
AVG·GERMANIC·XI COS·

[3] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 521.

[4] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 512 à 513 : il y cite plusieurs fois ce nom de Domitia Lucilla. — Guasco (*Mus. Cap.* 1176) fait remarquer qu'elle ne saurait être confondue ni avec la mère de M. Aurèle, ni avec la femme de Commode, ni avec la fille de M. Aurèle et de Faustine. Mais Borghesi a bien prouvé qu'elle était la mère de M. Aurèle. (*Giorn. Arcad.* 1819, p. 359.)

[5] Contemporaine du n°. 12 ? ou peut-être même de Domitien ? — Cf. Fabretti, *l. c.* p. 501. — Muratori, *Thes.* CDXCV, 8, et ID, 1, 2.

* « Se primus omnium, Caligulam post Domitianumque, dominum palam dici passus. » (Victor, *de Cæsar. in Dioclet.*)

A. U. C. 876. — N° 15.

Marques.	Interprétation.
EX PRI . . . . . LVPION APRO ET PAETCOS	EX PRAEDIIS ARRIAE PADILLAE IVLII LVPIONIS L· APRONIANO ET Q·PAETINO COS·[1]

N° 16.

EX↓FIGQ↓ASINIMARCELOPV↓DOL CNVNNIDI FORTV PAET E APRO COS	EX FIGLINIS QVINTI ASINII MARCELLI OPVS VINARIVM DOLIARE C·NVNNIDI FORTVNATI Q·PAETINO ET L· APRONIANO COS·[2]

N° 17.

Q ASINI MA	Répétition de la précédente.

A. U. C. 892. — N° 18.

IMPANTONIN . . . . . OS D P Q S P F SER	IMPERATORE ANTONINO PIO II (?) ET C.BRVTTIO PRAESENTE II COS OPVS DOLIARE Q[V] SERVILII PVDENTIS ARABI SERVI[3]. . . . .

N° 19.

. . . . . OT METILIO . . . . . X FIC PR . . .	. . . .[4]

---

[1] Marini, mss. n° 329. Il l'avait déjà rapportée dans ses *Atti e Monumenti de' fratelli Arvali*, p. 252.

Cf. Grut. CXCV, 13; DCXXXII, 1; DCL, 1; DCLII, 6; DCCXXVII, 1.

[2] Fabretti rapporte une marque à peu près semblable, mais avec les consuls de l'année 920 U. C. Et, de plus, Grut. (CXCII, 8) donne :

Q·ASINIVS·M·F·MARCELLVS
COS

mais sans date, et pour cause.

Murat. *Thes.* append. p. MMXIV, 9, et MMXV, 2, et p. CCCXXI, 11.

[3] Marini (mss. n° 495) donne :

IMP·ANTON·II FBALBIN
COS

et le reste *ut supra*. Dans ce cas, il s'agirait de l'an 890.

[4] Fabretti, p. 517 : Q·METILI. Serait-il question du Metilius de notre n° 19 dans cette inscription de Muratori (*Thes.* MMVIII, 3)?

IMP·CAESAR
DIVI NERVAE NEPOS
DIVI TRAIANI PARTHICI F
TRAIANVS HADRIANVS
AVG·PONT·MAX·TRIB·
POT. VII COS III
VIAM A CARTHAGINE
THEVESTEN STRAVIT
PER LEG·III AVG·
P·METILIO·SECVNDO
LEG·AVG·PR·PR·

N° 20.

Marques.	Interprétation.
.... FIOBIA...	An : OFFICINA IOVIA (?)

N° 21.

....MCHARTI	(?)

N. B. Presque toutes nos marques circulaires semblent apposées sur des briques dites *bipédales*.

N° 21 *a*.

PMOCV FIGLDO	*Sur une anse.*

N° 22.

SOS QVA	*Sur une base pointue.* An ? SOSIVS QVADRATVS ?[1]

N° 23.

AR XIV	AMPHORAE XIV[2] Celle dont parle Fea était une des plus grandes de la Villa Albani. (AMP·XVIII·NESSVS).

(2) Les poteries d'Arezzo portent les marques suivantes :

N° 24.

CAEEI	C·AVFIDII ? *vel* C·ANTEROS (?) *vel potius* SAVFEII

N° 25.

CSEI	CAII SENTII[3]

N° 25 *a*.

VLAVI	SVLPICIVS ? AVILLIVS

[1] Je ne crois guère que le mot QVA soit une abréviation de la mesure dite *quadrantal* ou *amphora*, et qui s'indiquait autrement. Encore moins voudrait-elle dire *quartarius;* mais *videant docti*.

[2] Pour les marques écrites à l'encre sur les amphores, cf. Winckelmann, *Mon. ant. ined.* 260. — Marini, *Iscr. alb.* 39. — Gori, *Don.* LXXXII, etc. — Morcelli, III, 260. — Lupi, *Ep. Severæ*, 44 sqq.

[3] Fabroni (*St. degli ant. vasi fitt. Aret.* 1841) donne un autre prénom, A·SEN (t. IX, 121), en ajoutant que le nom Sentius est rare sur les poteries (*l. c.* p. 47); ni Gori, ni Alessi, ni Rossi, n'en parlent. Les monnaies nous ont conservé : L. Sentius

N° 26.

Marques.	Interprétation.
COM / VNIIS	Le même nom ne serait-il pas ainsi rapporté par Musellio (Veron. 1756), Tab. CLXXXI : CoMVNIS [1]

N° 27.

C VIBI	CAIVS VIBIVS [2]

N° 28.

P·CAVSID / IVSEROS	Peut-être : P·CAVSIDIVS·EROS [3]

Et au revers, lettres de couleur blanche, en relief : NICE.

N°s 29, 30, 31.

ROSCI
OPTATI
VTiNA

Inscrits dans un pied droit nu et posé à plat [4].

C. fil. et L. Sent. Saturninus, famille plébéienne. Guasco (*Mus. Cap.* 391) rapporte cette inscription :

C·SENTIVS MELANTHA DEC	IVNIA PRIMA MELANTHAE VXOR

Les Fastes nous donnent deux consuls du même nom, c'est-à-dire C. Sentius Saturninus, C. F. suivant Dion, A. U. C. 735, et Caius Sentius Saturninus, A. U. C. 757. Glandorp (*Onom. rom.* p. 784) le dit fils du précédent.

[1] Cf. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 434, n° 40.

[2] Fabroni (*l. c.* tab. IX, 116) indique au fond d'une lampe :

Gori et Alessi rapportent : A·VIBI· Jahn (*Fouilles de Cera*), CVIBA. L'an 710 U. C. le consul C. Vibius, C. F. C. N. est assassiné, et A. Hirtius Pansa lui succède. Cette famille d'origine plébéienne figure d'ailleurs parmi celles qui battaient monnaie. *De gente Vibia*, cf. I. Glandorp. *Onom. rom.* p. 899 et sqq. — Ficoroni, *Antich.* p. 64. — Musellio, *l. c.* même planche :

[3] Tout indique ici une famille d'origine grecque transplantée en Italie. Il est possible cependant que Causidius dérive de *Causidicus* et rappelle une célébrité oratoire latine, car je ne pense guère qu'il vienne de *καυσία*.

[4] Cette espèce de marque est, au dire de Fabroni, plus fréquente que les autres sur les poteries d'Arezzo. Le musée d'Herculanum présente également bon nombre de monogrammes inscrits dans deux pieds rapprochés, ou dans un seul isolé; mais on y trouve plus rarement une devise ou exclamation. Ces marques-pédales encadrent d'ordinaire le nom du propriétaire, ou du maître fabricant, ou de l'ar-

(3) Le moulin trouvé au premier étage des conduits souterrains est un des plus grands connus : sa meule trémie tournante (*catillus*) mesure un mètre de diamètre sur un mètre de hauteur; sa meule dormante (*meta*), formée, en une seule pièce, d'un cylindre surmonté d'un cône, est naturellement plus grande, et sa pointe est encore garnie d'une douille carrée en plomb, dans laquelle on fixait, je pense, une pièce destinée à régler la chute du grain. — Le *catillus* et la *meta* portent, vers leur base, une inscription bien gravée de quatre grandes lettres AЄAH : il est difficile de décider si elles sont latines ou grecques, si elles sont le monogramme du maître ou du fabricant, ou un chiffre de la numération par lettres, ou quelque signe de repère destiné à réappareiller les deux meules quand on les voulait repiquer ou changer. — La matière de ces meules est volcanique, et, suivant Pline, les meilleures s'extrayaient de Vulsinium (Bolsena) [cf. *Hist. nat.* lib. XXXVI, c. XVIII]. Ovide nous dit aussi : « Et quæ *pumiceas* ver- « sat asella rotas. » Celles-ci m'ont paru ressembler à la variété de calcédoine dite silex carié. On m'a assuré que ces pierres étaient exploitées à Carbognano, Marino et Capo di bove, et qu'il y en avait trois qualités, savoir : *sperone*, ou tendre, *macigno*, ou de dureté moyenne, et *selcio*, ou très-dure. Mais, je n'ai pas pu vérifier ces renseignements. — (Cf. au reste, Mongez, *Mém. de l'Acad. des inscript.* 1848, t. III, p. 441. — *Museo Borbonico*, t. VI, tab. 51, et J. B. de Rossi, *Antichi mulini*, etc. *Ann. dell' Ist. arch.* 1857.)

(4) Un tuyau de plomb, portant deux fois cette légende en relief :

COSMIAVGLIBARAT...

Il serait sans doute bien hasardeux de vouloir décider qui était ce Cosmus, *Augusti liberti a rationibus;* mais peut-être n'est-il pas entièrement inconnu aux archéologues; peut-être même possèdent-ils un fragment de sa correspondance officielle. Qui nous empêche, en effet, de le retrouver dans l'inscription étendue publiée par Grævius *in Gratero* (I, DXIII, 1), Gori (*Ex*

tiste mouleur. Nous croyons que cette figure est le signe mystérieux du droit de *possession héréditaire*, et nous espérons justifier cette opinion dans un article spécial. Remarquons, en passant, que ce symbole, retrouvé au fond des catacombes chrétiennes, y indique la profession de cordonnier.

Donianis schedis autogr. p. 83), Sallengre (*Novus Thes. ant.* III, p. 554....), Muratori (*Thes.* DCVI, 1), d'après Doni, II, 65; et enfin Mommsen (I. N. 4916)?

Voici cette inscription, telle que Gori la rapporte; nous y ajoutons les heureuses corrections de Mommsen (*l. c.*), en note et en italique :

BASSEVS[a] RVFVS ET MACRINVS VINDEX MAGG[b]

SAEPINAT[c] SALVTEM

EXEMPLVM EPISTVLAE SCRIPTAE NOBIS A COSMO AVG[d]·LIB·A RATIONIBVS·CVM HIS QVAE·IVNCTA ERANT SVBIECIMVS ET ADMONEMVS ABSTINEATIS INIVRIIS FACIENDIS CONDVCTORIBVS GREGVM OVIARICORVM CVM MAGNA FISCI INIVRIA NE NECESSE SIT RECOGNOSCI DE HOC ET IN FACTVM SI ITA RES FVERIT VINDICARI

COSMI·AVG·LIB·A·RATIONIBVS SCRIPTAE AD BASSEVM[e]

RVFVM ET AD MACRINVM VINDICEM PR·PRAET·V[f]

EXEMPLVM EPISTVL[g]·SCRIPTAE MIHI A SEPTIMIANO COLLIBERTO ET ADIVTORE MEO SVBIECI·ET PETO TANTI FACIATIS SCRIBERE MAGG·SAEPIN·ET·BOVIAN[h]·VTI·DESINANT·INIVRIAM·CONDV CTORIBVS GREGVM OVIARICORVM QVI SVNT SVB CVRA MEA FACTI[i]·VT BENEFICIO VESTRO RATIO FISCI INDEMNIS SIT

SCRIPT[j]·A·SEPTIMIANO AD COSMVM

CONDVCTORES GREGVM OVIARICORVM QVI SVNT SVB CVRA TVA IN RE PRAESENTI SVBINDE MIHI[k] QVERERENTVR PER ITINERA CALLIVM FREQVENTER INIVRIIS MAGG· P·R[l]·A STATIONARIIS ET MAGG[m]·SAEPINO ET BOVIANO EO QVOD IN TRANSITV IVMENTA ET PASTORES QVOS CONDVCTORES HABENT DICENTES FVGITIVOS ESSE ET IVMENTA ABACTIA[n] HABERE ET SVB HAC SPECIE OVES QVOQVE DOMINICAS REDIBEANT[o] IN ILLO TVMVLTV[p] NECESSE HABEAMVS ETIAM[q] SCRIBERE QVIETIVS AGERENT NE RES DOMINICA DETRIMENTVM PATERETVR·ET CVM IN EADEM CONTVMACIA PERSEVERENT DICENTES NON CVRATVROS SE NEQVE MEAS LITTERAS[r] NEQVE SI TV HIS[s]

[a] *Bassaeus.* — [b] *Magistratibus.* — [c] *Saepinatibus.* — [d] *Augusti liberto.* — [e] *Bassaeum.* — [f] PR·PR·E·V·*Praefectos Praetorio eminentissimos viros.* — [g] *Epistulae.* — [h] *Magistratibus Saepinatibus et Bovianensibus.* — [i] *Facere.* — [j] *Scriptae.* — [k] [*Cum*]. — [l] Injuri [a] s [se] a [cci] p [e] r [e]. — [m] *Magistratibus.* — [n] *Abactica.* — [o] *Redhibeunt.* — [p] *Tumulto.* — [q] *Habaimus e* [*is*] *iam.* — [r] *Neque meas litteras* omittit Momm. — [s] *Eis.*

SCRIPSISSES ITA FIERI IN LOCO DOMINI·SI TIBI VIDEBITVR INDICES BASSEO[a] RVFO ET MACRINO VINDICI P·R·PRAET[b] VT EPISTVLAS EMITTANT AD EOSDEM MAGG[c]·ET STATIONARIOS [*Neutiquam enim ad eam*] QVAM MISI VT IMPERITVM[d] FACTVM EST[1]

Ce document intéressant nous montre la filière que suivaient certaines affaires sous le régime impérial au IIe siècle, et les abus de pouvoir qui se commettaient non loin du souverain, et même à son détriment. Ce Cosmus devait d'ailleurs être un personnage, puisqu'il pouvait tancer, au nom de l'empereur, les autorités de Sæpinum et de Bovianum (Supino et Bojano), droit qui s'accorde avec ses titres de receveur général du prince et de surintendant des bergeries. Il devient dès lors moins difficile d'admettre que les ruines de l'Aventin où gisait le tuyau de plomb en question faisaient partie d'un palais habité par le puissant affranchi.

Que si, enfin, nous rapportons l'inscription précitée au temps des Antonins, on verra, par le style peu correct et peu élégant de Septimianus, ce que la langue officielle était devenue un siècle et demi environ après Auguste. Au reste, les inscriptions latines du IIe au IIIe siècle de notre ère fournissent, sur cette décadence, de curieux renseignements, comme on peut le voir même dans le Recueil d'Orelli et de Henzen, p. e. aux nos 5, 39, 775, 784, 1271, 2360, 2417, 2566..... 6029, 6086, 6087, 6133, 6416, 6429, 6487, 7168, 7170, etc. etc. en ne citant que les principaux monuments *datés*, où les barbarismes ne sont pas des fautes du lapidaire.

Le fragment suivant, édité par Muratori (*Thes.* p. DCCCXCVI, 2), rappelle encore notre Cosmus et quelque mesure administrative prise par lui. Nous le donnons pour y rectifier le nom de SEPTVMANVS qui doit évidemment se lire : SEPTIMIANVS.

.....VS·AVGG.....
..VMMIARVM·PRAEDIO.....
..QVOD·CONSTITVTVM FVERIT....
BVS·LOCVM·AD·CONSERVANDOS·LA
S·COSMVS·A·RATIONIBVS·AVGG·

[a] *Bassaeo.* — [b] PR·PR·E·V·*Praefectis Praetorio eminentissimis viris.* — [c] *Magistratus.* — [d] *Imperatum.*

[1] Mommsen ponctue chaque mot et renferme toute l'inscription dans XXII lignes, d'après celles qu'il a pu déchiffrer sur le marbre aujourd'hui illisible.

S·AD·SEPTVMANVM·ADIVTOREM·
IVS·SIT·ET·ADSIGNARI·GRATVITAM
IVM·DEDERAT.....
ATOREM·EVTYCHVM·ADIVTOREM
.....kAL·OCTOB.....
TONI·ET·SEP.....

D'après l'inscription de Gruter, XX, 6, trouvée à côté de Sancta Sabina et citée dans le texte, j'avais fait remonter notre Cosmus jusqu'à l'époque des Flaviens; mais d'abord il n'a point de prénoms, et ensuite les mots du fragment *a rationibus Augg.* m'indiquent qu'il peut dater, au plus tôt, du règne de Marc-Aurèle.

En effet, l'inscription suivante permet de déterminer l'époque à laquelle *notre* Cosmus possédait un palais sur l'Aventin, si nos conjectures sont exactes; et nous y trouvons les noms des *deux Augustes*, L. Aurelius Verus et L. Aurelius Commodus :

M. Bassaeo. M. f. Stel
Rufo Pr. Pr.
*im*peratorum. M. Aureli. Antonini. et
L. Aureli. Veri. et. L. Aureli. Commodi Augg
consularibus. ornamentis. honorato
et. ob. victoriam. Germanicam. et Sarmatic
*A*ntonini. et. Commodi. Augg. Corona
*mu*rali. Vallari. aurea. Hastis. puris. IIII
*to*tidemque. Vexillis. obsidionalibus
ab iisdem donato. praef. Aegypti. praef
ann. Proc. a. rationibus. proc. Belgicae
et duarum. Germaniarum. proc. regni
Norici. proc. Asturiae. et. Galleciae. trib
Coh. II. pr. trib. Coh. X. urb. trib. coh. V. Vigul. PP. bis
*Huic sena*tus. auctoribus. Impp. Antonino, et
*Commo*do. Augg. Statuam. auratam (?) in. foro
divi Traiani. et aliam. civili. amictu. in. templo
divi pii tertiam. loricatam. in. tem
plo. Martis. Ultoris. ponendas. censuit.

(Henzen, vol. III *Inscript. Orelli*, ad n° 3574 correx. *Supplementa* sunt Labusii et Borghesii. — Cf. Grut. CCCLXXV, 1, et Kellerm. Vig. 42. ubi legitur v. 1 : M. Bassaeo, M. p.)

Puisque en effet Cosmus était un des employés de M. Bassæus Rufus, on doit rapporter l'inscription *Basseus Rufus et Macrinus Vindex*, etc. au règne

de Marc-Aurèle, Macrinus Vindex étant mort en 925 U. C. (Momm. I. N. 4618). Cela s'accorderait d'ailleurs avec la date du fragment des Arvales cité plus haut, bien que probablement cette coïncidence soit fortuite, et qu'il y ait un intervalle de dix-huit ou vingt ans entre les deux monuments; mais leur découverte au même endroit est une rencontre singulière.

A propos de ce même fragment, il est très-exactement imprimé dans le III[e] vol. d'Orelli, par Henzen, p. 502, n° 7,419*.

MÉMOIRE

SUR LE LIEU DE LA BATAILLE

LIVRÉE

AVANT LE SIÉGE D'ALESIA,

PAR M. GUSTAVE GOUGET.

On a beaucoup discuté, dans ces derniers temps, sur le véritable emplacement d'Alesia, dont la Bourgogne et la Franche-Comté se disputent l'honneur de posséder les ruines. Une question se rattachant à ce débat est de savoir où fut livré le combat qui a précédé le siége de la ville, et dans lequel César défit la cavalerie de Vercingétorix qui était venu l'attaquer dans sa marche. Nous entreprendrons de déterminer ce point important, que n'ont pas encore fixé les recherches de ceux qui l'ont traité à l'occasion de la question principale.

I.

Le savant géographe d'Anville avait placé cette bataille sur les bords de l'Armançon, entre Tonnerre et Ravières; les partisans de la situation d'Alesia à Alaise en Franche-Comté l'ont transportée, pour le besoin de leur cause, au delà de la

Saône, sur l'Ognon; et, en dernier lieu, l'auteur anonyme de l'Étude sur la septième campagne de César dans les Gaules en a cherché le théâtre près de l'Aube, au nord de Châtillon-sur-Seine.

Nous examinerons bientôt, avant d'exposer la nôtre, chacune des deux premières opinions. La dernière, d'après laquelle la rencontre de l'armée romaine et de l'armée gauloise aurait eu lieu sur la frontière ouest du pays des Lingons, la plus éloignée de la Séquanie, ne nous semble pas pouvoir se soutenir. Cependant l'auteur avait entrevu la vérité en indiquant la marche de César pour gagner la Province romaine, et il serait arrivé à la même conclusion que nous, si, entraîné par d'autres considérations stratégiques, il n'eût bientôt quitté la bonne voie.

Les faits antérieurs à la bataille sont trop connus pour demander un long exposé; nous ne les rappellerons que très-sommairement.

Après avoir jugé nécessaire d'abandonner le siége de Gergovie, César avait résolu de repasser la Loire, afin de se rapprocher de Labienus, qu'il avait détaché avec quatre légions et une partie de sa cavalerie contre les Parisiens et les Sénonais. Il effectue ce passage à Nevers et s'avance ensuite chez les Sénonais. Labienus, de son côté, ayant battu une armée gauloise devant Paris, revient à Sens prendre les bagages qu'il y avait laissés, et en repart aussitôt pour aller rejoindre César.

On ignore où se fit leur jonction et ce que devint l'armée romaine jusqu'à ce qu'on la retrouve chez les Lingons, en marche vers la Séquanie, au moment où elle est attaquée par Vercingétorix. Les Commentaires nous apprennent seulement que, dans l'intervalle, César, « voyant l'ennemi supérieur en

« cavalerie, tous les passages fermés, l'impossibilité de rece-
« voir aucun secours ni de l'Italie ni de la Province, envoya,
« au delà du Rhin, recruter de la cavalerie chez les Germains. »

Voici dans quels termes la rencontre des deux armées est rapportée : *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit, convocatisque ad concilium præfectis equitum, venisse tempus victoriæ demonstrat, fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere*[1]. « Comme César se dirigeait, par l'extrême frontière
« des Lingons, vers la Séquanie, afin de pouvoir plus facile-
« ment porter secours à la Province, Vercingétorix vint camper
« à environ dix milles (trois lieues) des Romains, et, ayant assem-
« blé les chefs de sa cavalerie, il leur représente que le temps
« de la victoire est arrivé, que les Romains s'enfuient dans la
« Province, qu'ils vont sortir de la Gaule. »

Et, lorsque Vercingétorix a perdu la bataille qu'il est venu livrer aux Romains, il se retire à Alesia, ville des Mandubiens, où César le suit et arrive le lendemain du combat : *altero die ad Alesiam castra fecit*[2].

Le texte que nous venons de citer donne lieu à diverses questions, qu'il est indispensable de résoudre préalablement. Il importe de déterminer en quoi consistait le territoire lingon, si les Romains se trouvaient sur ce territoire lorsqu'ils furent attaqués par les Gaulois et quelle était la partie du pays qu'ils traversaient.

Les géographes modernes qui font autorité, d'Anville, Barbié du Bocage, Walckenaer, ont assigné pour limites au territoire des Lingons celles de l'ancien diocèse de Langres, d'après le principe, admis par eux, que les anciennes divisions ecclé-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI. — [2] *Ibid.* ch. LXVIII.

siastiques de la France correspondent, à peu de chose près, aux territoires des anciens peuples de la Gaule, tels qu'ils étaient au temps de César. Malgré les raisons solides dont ils l'ont appuyé, ce principe peut n'être pas inattaquable; ils reconnaissent eux-mêmes qu'on ne doit l'appliquer qu'autant qu'il n'y a pas de motifs particuliers d'y déroger; mais, en ce qui concerne le territoire lingon et pour le sujet qui nous occupe, nous pouvons le suivre sans crainte d'être induit en erreur. Nous ne voyons pas, en effet, que la carte de l'ancien diocèse de Langres diffère de l'idée qu'on se forme du pays des Lingons d'après les Commentaires et les géographes anciens. César dit qu'il était borné par les Vosges[1]; suivant Strabon le cours de la Saône le séparait de la Séquanie[2]; il résulte de plusieurs passages des Commentaires qu'il touchait, à l'ouest aux Sénonais, et, du côté sud, aux Éduens[3]. Au sud-ouest il se trouvait fortement entamé par le territoire des Mandubiens, petit peuple allié ou client des Éduens, qui avait sa frontière près de Montbard, où elle est encore marquée par le village appelé Fain (Fins, *Fines*), un de ces points précieux regardés par les géographes comme des indications certaines des limites des anciens territoires.

Ainsi limité, le territoire lingon avait environ trente-cinq lieues d'étendue de l'est à l'ouest et un peu moins du nord au sud; mais, resserré au sud-ouest par le territoire mandubien, il se terminait en pointe du côté de Chalon-sur-Saône. Sa frontière, à cette extrémité, devait se trouver entre Nuits et Dijon. Eumène parle d'un *pagus Arebrignus*, appartenant aux Éduens, qui comprenait évidemment les cantons de Nuits et de Beaune.

[1] *Comm.* l. IV, ch. x.
[2] Strabon, l. IV, ch. i.
[3] *Comm.* liv. VII, ch. ix.

Il renfermait les sources de la Marne, de l'Aube, de la Seine, le cours de l'Armançon; au delà des montagnes de la Côte-d'Or, une partie de la rivière d'Ouche, la Tille et les autres affluents de la Saône jusqu'au delà de Gray. Sa ville principale était celle qui fut nommée plus tard *Audomatunum* et qui, par un retour à l'ancienne dénomination, s'appelle aujourd'hui Langres.

Il était traversé par plusieurs voies romaines, dont une allait de Langres à Chalon-sur-Saône, en passant par Files ou Tilles (actuellement Til-Châtel) et dans les environs de Dijon, où l'on en a retrouvé les traces. Cette voie, que l'on ne connaît que par les tables du temps des empereurs, existait probablement déjà la septième année de la guerre des Gaules, car c'était le chemin le plus direct d'Autun à Langres, par où César avait conduit plus d'une fois ses légions.

Nous avons cité Strabon à propos de la frontière de la Séquanie. Nous savons que l'on a contesté son autorité, qu'on prétend que les frontières de la Séquanie ne sont pas bien connues, qu'elles pouvaient s'étendre jusqu'à la Belgique. Si d'anciens auteurs leur ont assigné cette limite, ce ne peut être que pour le temps où les Séquanais avaient étendu leur domination sur leurs voisins, comme il en a été momentanément des Éduens et des Arvernes; mais, au temps de la conquête des Gaules, il existait incontestablement un territoire lingon, limitrophe de la Séquanie et dont il faut nécessairement chercher de ce côté la limite sur une ligne allant de Chalon-sur-Saône aux Vosges, en renfermant Langres, et qui ne peut, par conséquent, s'écarter beaucoup du cours de la Saône.

Il nous suffit au surplus, à défaut de limites rigoureusement exactes, d'avoir acquis une idée juste de la configuration du

pays des Lingons, que nous voyons s'étendre en largeur du côté du nord et se prolonger en pointe au sud.

C'était une partie de ce territoire que traversait César lorsque l'armée gauloise se porta à sa rencontre; on ne saurait en douter d'après les termes des Commentaires. Cependant on a élevé, à ce sujet, des contestations qui nous forcent à insister sur le sens précis du texte.

On a prétendu qu'il ne faudrait pas entendre, comme nous le faisons, par ces mots, *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret,* que César fût en ce moment sur le territoire lingon, se disposant seulement à en sortir, mais qu'il se trouvait déjà en Séquanie. Dans cette opinion, on est obligé de traduire *per fines iter facere in,* par marcher le long, auprès des frontières; mais tous les grammairiens diront que *per* signifie par, à travers, *et iter facere in* se diriger vers. De tous les passages, et ils sont nombreux, où l'auteur des Commentaires se sert de l'expression *iter facere in* [1], on ne pourrait en citer aucun dans lequel elle ne signifie pas aller vers un lieu où l'on n'est pas encore. A l'appui de cette explication inadmissible on a invoqué le témoignage de plusieurs auteurs grecs et latins, Plutarque, Celse, Dion-Cassius, Planude, que le texte des Commentaires n'aurait pas empêchés de penser que César était alors en Séquanie; et ces auteurs ne seraient pas en contradiction avec César, auquel on sent qu'il n'y a convenablement aucune autorité à opposer, mais ils l'*interpréteraient,* le *compléteraient,* l'*éclairciraient.* Voyons ce qui en est.

Nous lisons dans Plutarque, à l'endroit cité, Διόπερ (Καῖσαρ) *κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν* [2], ce qui veut dire, je crois, fidèlement rendu

[1] *Comm.* l. I, ch. x, l. II, ch. xxix, l. IV, ch. vii, l. VII, ch. lvi.

[2] Plutarque, *Vie de César,* ch. xxvi.

en français : « C'est pourquoi César, ayant levé son camp, tra-« versa le pays des Lingons, dans l'intention de gagner la Sé-« quanie. » La traduction latine que nous avons sous les yeux l'entend de même : *Inde motis castris per Lingones in Sequanos contendit.* Cette interprétation ne diffère en rien de la nôtre.

Celse ou Pétrarque, à qui l'on attribue le commentaire de Celse, dit : *Cæsar interea in Sequanos proficiscitur*[1]. « Cependant « César partit pour la Séquanie. » Les gens qui partent pour un pays n'y sont pas encore arrivés.

On ne comprend pas que ces deux auteurs aient pu être cités pour prouver que César n'était plus sur le territoire lingon lorsqu'il fut attaqué.

Planude est un traducteur qui a mis en grec les Commentaires au XIV^e^ siècle seulement; mais sa manière est plutôt de paraphraser que de traduire, et, dans le passage, *Quum in Sequanos, etc.* ne considérant que le but des Romains de se diriger vers la Province par la Séquanie, il supprime les Lingons et substitue la Province à la Séquanie : Ἐπειδὴ ὁ Καῖσαρ εἰς τὴν ἐπαρχίαν διὰ τῆς τῶν Σηκουανῶν χώρας ἐπορεύετο[2]. C'est une licence que ne justifie nullement le texte et qui peut faire croire que Planude a suivi dans sa paraphrase la version d'un autre historien, Dion-Cassius, qui avait déjà présenté ce fait à peu près de la même manière.

Suivant le récit de ce dernier, César, en partant pour aller au secours des Allobroges, est surpris sur le territoire des Séquanais et enveloppé par l'ennemi. Πρὶν δὲ τοῦτο γενέσθαι, καταφρονήσας ὁ Οὐερκιγγετόριξ τοῦ Καίσαρος, ἐξ ὧν ἐπλαίκει, ἐπ' Ἀλλόβριγας ἐστράτευσε. Κἂν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον

[1] J. Celsi Comm. de vita J. Cæsaris.

[2] J. Cæsaris Commentariorum de bello Gallico libri septem in græcum sermonem translati, l. VII, ch. LXVI.

καὶ ἐνεκυκλώσατο[1]. A quelle source l'auteur a-t-il puisé des renseignements si peu d'accord avec les Commentaires, où l'on voit bien que les Allobroges, restés fidèles aux Romains, défendaient courageusement leurs frontières contre les Gaulois, mais nullement que ce fût à leur secours que marchât l'armée romaine? Le passage, au contraire, désigne clairement la Province: *quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset.* Les Allobroges ne sont pas même nommés. Dion-Cassius prétend que César aurait été surpris et enveloppé. Ici les circonstances de la bataille se prêteraient à une telle interprétation. Vercingétorix vint bien camper à l'improviste devant les Romains, et la disposition du combat, dans lequel les deux ailes et le centre furent attaqués en même temps, les bagages placés entre les légions, pourrait donner l'idée d'une armée surprise et enveloppée; néanmoins l'interprétation ne serait pas exacte, car César nous montre l'ennemi venu à sa rencontre et l'attaquant de front dans sa marche. Mais le point sur lequel les deux historiens sont en contradiction manifeste, c'est la marche des Romains en Séquanie. Quel intérêt César, qui connaissait assurément mieux que Dion-Cassius le territoire lingon, aurait-il eu à dire qu'il se trouvait sur ce territoire, s'il eût été en effet sur celui des Séquanais? Et pouvait-il le dire en termes plus clairs? *Quum in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret.* On ne voit aucun motif de préférer à César-Dion Cassius, qui écrivait deux siècles après lui. Ce n'est d'ailleurs pas la prétention de nos contradicteurs, qui déclarent ne vouloir qu'*interpréter, compléter, éclaicir* le texte. Malheureusement pour eux il n'y a ici aucun moyen de concilier les deux récits. Tout ce que l'on peut supposer c'est que la contrée que traversaient les Romains confinant à la Séquanie, il y ait eu une confusion

[1] Dion-Cassius, l. XL, c. XXXIX.

très-possible de la part d'un historien qui passe à juste titre pour digne de foi, mais dont les notions géographiques étaient probablement fort incomplètes et pouvaient différer de celles de ses prédécesseurs par le peu de fixité des dénominations de peuples et de territoires à l'époque où il écrivait, comme le prouve le nom de Celtes par lequel il désigne, dans la phrase suivante, les Germains que César avait envoyé recruter au delà du Rhin. Peut-être même, au IIe siècle, cette extrémité du territoire lingon, où fut livrée la bataille entre César et Vercingétorix, n'était-elle pas considérée comme faisant partie de la Séquanie?

Si l'on voulait relever toutes les inexactitudes des historiens de César, il y aurait ample matière. Plutarque, dans le passage que nous avons cité de lui, fait venir César du pays des Éduens, *κινήσας ἐκεῖθεν*, *ἐκεῖθεν* ne pouvant se rapporter qu'aux Éduens nommés dans la phrase précédente.

N'allons donc pas chercher ailleurs que dans le sens propre des mots qu'il a employés la véritable pensée de l'auteur des Commentaires, qui n'a nul besoin ici d'interprète. Tenons pour certain que les Romains marchaient sur le territoire lingon, se dirigeant vers la Séquanie, lorsque Vercingétorix vint les attaquer.

Mais dans quelle partie de ce pays? *per extremos fines*. On ne peut entendre par ces mots des frontières quelconques, simplement des parties limitrophes d'un autre pays, des confins en général. Sous ce rapport toutes les frontières sont extrêmes; il est inutile de l'exprimer; ce serait un pléonasme que n'eût pas fait César. L'adjonction d'*extremos* donne donc au mot *fines* un sens particulier : c'est alors l'extrême frontière, l'extrémité d'un pays, expression qui a une double signification suivant qu'on l'emploie au point de vue de la configuration,

ou à celui de la position relative des frontières. Dans la première signification, les extrémités d'un pays sont les parties les plus allongées, se terminant en pointe; dans la seconde acception, ce sont les frontières opposées aux autres, à un point où l'on est, d'où l'on vient, dont on parle; c'est encore la partie la plus reculée, etc. Dans ce dernier sens César nous en donne un exemple en parlant des Suèves qui s'étaient retirés à l'extrémité de leur pays, *penitus ad extremos fines sese recepisse*[1]. Et je ferai remarquer que c'est la seule fois, outre le passage en question, que l'auteur des Commentaires, qui emploie souvent l'expression de *fines*, ait ajouté *extremos*.

Lors donc que nous lisons que les Romains s'avançaient *per extremos fines Lingonum*, nous devons entendre qu'ils étaient à l'une des extrémités de ce pays, suivant le sens qui vient d'être défini, et cette extrémité par laquelle ils voulaient aller en Séquanie, *in Sequanos iter facere*, pour être plus à portée de secourir la Province, *quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset*, n'est-elle pas tout indiquée dans cette pointe au sud, touchant à la partie de la Séquanie la plus rapprochée de la Province et y conduisant directement par les bords de la Saône et du Rhône? C'est bien, en effet, en les voyant approcher de cette frontière que Vercingétorix pouvait dire des Romains qu'ils s'enfuyaient, qu'ils allaient sortir de la Gaule, *Galliaque excedere*. Elle était aussi pour eux, en considérant le but de leur marche et le point d'où ils venaient, la frontière extrême. C'est la seule des Lingons qui remplisse toutes les conditions impliquées dans les termes des Commentaires, celle, par conséquent, où doit se trouver le champ de bataille.

Mais, avant de voir les deux armées se rencontrer sur ce terrain, nous avons à apprécier les motifs qui ont fait cher-

[1] *Comm.* l. VI, ch. x.

cher ailleurs le lieu de leur collision et premièrement à nous reporter aux événements qui l'ont précédée.

Lorsque César repassa la Loire, il ne restait dans toute la Gaule que deux peuples fidèles aux Romains, les Lingons et les Rémois, les Éduens s'étant définitivement déclarés hostiles depuis la levée du siége de Gergovie. Le pays de ces derniers était même devenu le centre de l'insurrection par la présence de Vercingétorix, à qui une assemblée générale de la Gaule venait de décerner de nouveau, à Autun, le commandement suprême. C'était de cette ville qu'il organisait la guerre, qu'il pressait les peuples voisins d'attaquer la Province, qu'il envoyait un de ses lieutenants avec une armée de dix mille hommes contre les Allobroges, qu'il ordonnait des levées pour rassembler une nombreuse cavalerie, qu'il prescrivait de ravager le pays, afin d'affamer l'armée romaine qu'il annonçait être résolu à harceler, à détruire peu à peu, mais à ne pas combattre, *neque fortunam tentaturum neque acie dimicaturum*[1]. Et toutes ces choses, la réunion à Autun des chefs gaulois de toutes les parties de la Gaule, le rassemblement de l'armée qui monta à plus de quatre-vingt mille hommes, s'étaient faites depuis le passage de la Loire. Le temps qu'elles exigèrent sert à juger de celui qui s'écoula jusqu'à ce que le général romain reparût à l'extrémité du territoire lingon : peut-être près d'un mois! Où fut-il pendant ce temps? De ce que les Commentaires, après avoir dit qu'il prit le chemin des Sénonais, ne parlent plus de lui, ni de son armée, que pour signaler sa marche chez les Lingons, peut-on conclure qu'il soit resté chez les Sénonais? C'est plutôt la conséquence contraire qu'il faut en tirer, puisqu'on le retrouve quelque temps après dans le pays des Lingons. On donne pour raison

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXIV.

de son séjour chez les Sénonais l'intérêt qu'il avait à contenir l'insurrection dans cette partie de la Gaule, où les Bellovaques, un moment intimidés par la victoire de Labienus, étaient prêts à reprendre leurs préparatifs de guerre. Mais il n'était pas moins important pour lui de refaire son armée, et, dans ce but, au lieu de rester en pays ennemi, n'a-t-il pas dû aller chez les Lingons, ses alliés, dont le territoire se trouvait à deux pas de lui? Il se rapprochait en même temps de la Germanie, d'où il attendait de la cavalerie. Pourquoi d'ailleurs aurait-il fait évacuer Sens, la capitale des Sénonais, et appelé à lui son lieutenant, s'il n'avait pas eu l'intention de quitter ce pays? L'inaction dans laquelle il y serait demeuré si longtemps, entouré d'ennemis, sans qu'aucun engagement ait eu lieu entre ses troupes et les Gaulois, serait inexplicable. Tout fait présumer qu'il emmena son armée au loin. Qu'il l'ait conduite, comme on l'a supposé, dans le nord du pays des Sénonais, sur les frontières des Rémois, ses autres alliés, pour revenir ensuite dans le pays des Lingons, ou qu'il soit allé directement de la Loire chez ces derniers, on doit croire que ce fut sur leur territoire qu'il rassembla ses forces pour rompre les obstacles qui lui fermaient les chemins de la Province; car, si les Commentaires gardent le silence sur le lieu où il séjourna, il suffit, pour en juger, de cette marche vers la Séquanie par l'extrémité du pays des Lingons, qui décide son ennemi, qui n'en avait pas l'intention, à lui livrer bataille.

Nous arrivons à l'examen des deux opinions principales sur le lieu du combat.

Quels ont été les motifs de d'Anville pour le placer sur les bords de l'Armançon? Les voici textuellement: « Sur ce que « la Province romaine était menacée, César se détermina à « passer dans le pays des Séquanais pour être à portée de la

« secourir. Il part du pays des Sénonais, où il était resté depuis « sa jonction avec Labienus; il prend sa route par l'extrémité « du territoire des Lingons, qui lui étaient demeurés fidèles, « *per extremos Lingonum fines.* (Récit de la bataille.) Je pense « que la rivière sur laquelle Vercingétorix était campé, et qui « n'est pas nommée dans les Commentaires, est l'Armançon. « Cette rivière passe *per extremos Lingonum fines.* Vercingétorix « campa à dix milles des Romains; mais ceux-ci, dans leur « marche, s'approchèrent le jour suivant des Gaulois; le combat « de cavalerie se donna sur la droite de la rivière, à quelque dis- « tance des hauteurs qui bornent la vallée où elle coule, puis- « que les Romains, passant du pays des Sénonais vers les Sé- « quanais, avaient cette rivière sur leur droite. *Germani ab dextro « latere summum jugum nacti hostes loco depellunt, fugientes usque « ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, « persequuntur.* La distance depuis le lieu de la bataille jusqu'à « Alesia n'est pas bien précise dans les Commentaires; cepen- « dant, César ayant poursuivi les ennemis jusqu'à la nuit et « n'étant arrivé que le lendemain devant la ville, on peut sup- « poser qu'elle se donna à six ou sept lieues d'Alise, entre Ton- « nerre et Ravières. »

L'objet principal de la notice de d'Anville était le siége d'Alesia. Il n'a parlé de la bataille précédente que comme d'un préliminaire indispensable, mais à l'exactitude duquel il n'attachait peut-être pas toute l'importance qu'il mérite, et qu'il a traité sans avoir trop réfléchi au texte des Commentaires.

Il suppose que les Romains, partis du pays des Sénonais, traversaient le territoire lingon en remontant la rive droite de l'Armançon, et il fonde son opinion sur ce que les Romains, étant entrés chez les Sénonais, ont dû y rester jusqu'à la marche dans laquelle ils furent attaqués, attendu que les Com-

mentaires ne s'expliquent pas sur ce qu'ils sont devenus pendant le temps intermédiaire. Nous avons déjà vu quelle est la valeur de cette conséquence : c'est une simple supposition, à laquelle il en est d'autres beaucoup plus probables à opposer.

La position de la bataille sur l'Armançon n'est d'ailleurs pas conciliable avec l'évacuation de Sens par Labienus. Ce ne peut être immédiatement après avoir été rejoint par son lieutenant que César rencontre l'armée gauloise, puisque, leur jonction ayant suivi de peu de jours la bataille devant Paris, qui avait coïncidé avec le passage de la Loire [1], il ne se serait pas écoulé le temps nécessaire pour l'arrivée de la cavalerie germaine, non plus que pour les faits accomplis à Autun. L'armée romaine partait donc d'un lieu où elle avait séjourné entre Sens et Tonnerre? Mais alors il faut admettre, ce qui n'est pas croyable, que César, venant s'établir dans le Sénonais, au lieu d'occuper la capitale de ce pays, où une partie de son armée avait déjà son quartier général, fait évacuer cette ville pour camper à quelques lieues de là en attendant des renforts. L'ordre de lui amener ses bagages [2] annonce un tout autre dessein. Labienus n'a pu quitter Sens [3] que pour aller rejoindre César ou chez les Sénonais, du côté d'Auxerre, ou chez les

[1] *Comm.* l. VII, ch. LIX.

[2] *Ibid.* ch. LXII.

[3] Quelques géographes n'admettent pas que Sens soit Agendicum; mais, à supposer même que Provins ait été cette ville, sa situation ne changerait rien à la partie principale de notre raisonnement, puisqu'elle était la place d'armes de César et son quartier général habituel chez les Sénonais. Il suffit, du reste, pour acquérir la certitude que Sens est la ville nommée Agendicum dans les Commentaires, de relire, au VII^e^ livre, le récit de la bataille devant Paris. On y trouve la preuve que les Romains étaient campés sur la rive droite de la Seine, et le but de Labienus, en passant d'un bord à l'autre, étant de ne pas laisser une grande rivière, *maximum flumen*, entre lui et ses bagages restés à Agendicum, il s'ensuit que cette ville ne peut être Provins, qui était situé sur la rive droite.

Le récit entier vient à l'appui de notre assertion. Nous n'en citerons que deux passages.

Namque altera ex parte Bellovaci, quæ

Lingons, et, dans l'un et l'autre cas, la bataille n'a plus lieu sur l'Armançon.

Ramener les Romains à Sens, après qu'ils eurent évacué cette place, est une autre hypothèse qui ne peut être soutenue par personne. Aussi d'Anville ne dit pas que César était parti de *Sens,* mais du *pays des Senones,* et, par conséquent, d'un point entre Sens et Tonnerre, puisqu'il remontait l'Armançon. Mais cette position est, sous tous les rapports, inadmissible. Elle est trop rapprochée du lieu de la bataille. Vercingétorix n'aurait pas eu le temps d'arriver, ou il aurait fallu qu'il eût été instruit longtemps à l'avance du moment précis de la levée du camp des Romains; et encore comment avait-il, le soir, la certitude qu'ils se présenteraient le lendemain, pour se faire battre, sur le bord de la rivière où il les attendait? Il y serait donc venu camper, en quelque sorte, au hasard. Pour motiver la résolution qu'il exécute, il fallait que les Romains fussent infailliblement amenés dans l'espace occupé par les Gaulois, et telle était, en effet, ainsi que nous le verrons plus loin, la force des choses à l'extrémité du territoire lingon, où se livra le combat.

D'Anville ne fait encore qu'une supposition en disant que es Romains avaient la rivière à leur droite. Il le conclut de ce

civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant : alteram Camulogenus parato atque instructo exercitu tenebat. Le mot *tenebat* ne laisse aucun doute sur le sens de cette phrase, qui ne signifie pas seulement que Labienus avait à craindre en même temps les Bellovaques et l'armée de Camulogenus, mais qu'il se trouvait placé entre les deux, et, par conséquent, sur la rive droite de la Seine, puisque les Gaulois et les Romains occupaient chacun une des rives, et que Beauvais, le pays des Bellovaques, est au nord.

Il est dit que Camulogenus dirigea une petite troupe du côté de Meudon, *parva manu Metiosedum versus missa,* avec ordre de suivre les barques que Labienus avait envoyées à une lieue en aval de Paris, en en confiant la conduite à des chevaliers romains. Si les Gaulois eussent été sur la rive droite, aurait-on pu dire qu'ils envoyaient cette troupe vers Meudon, qui est situé de l'autre côté de la rivière ?

qu'ils *passaient du pays des Senones vers les Sequani :* c'est précisément ce qui est en question, et le passage du texte, *tandem Germani ab dextro latere summum jugum nacti... fugientes usque ad flumen persequuntur,* n'implique pas nécessairement que la rivière fût à la droite de l'armée romaine, puisque cela dépendait de la position de la hauteur et aussi de celle de la rivière.

L'Armançon traverse en effet le territoire lingon à l'une de ses extrémités, ce qui justifierait l'expression *extremos fines;* mais la situation de cette frontière ne répond nullement à la position des Romains telle que nous la présentent les Commentaires. Qu'on se rappelle qu'ils se dirigeaient vers la Séquanie pour porter secours à la Province, que Vercingétorix, dans son discours, la veille de la bataille, dit de plus qu'ils s'enfuient, qu'ils vont sortir de la Gaule, et pourra-t-on penser qu'ils fussent sur les bords de l'Armançon, d'où le mouvement qu'ils auraient fait n'eût pas même indiqué leur intention, car la route qu'ils auraient suivie conduisait aussi bien dans la direction d'Autun, où se trouvait rassemblée l'armée gauloise, que du côté de la Séquanie; et, pour atteindre la frontière de ce dernier pays, ils auraient eu ou à contourner le territoire des Mandubiens ou à le traverser par la route de Semur à Dijon, en passant sous les murs d'Alesia, pour se retrouver chez les Lingons, dont une partie du territoire les séparait encore de la Séquanie? Ce n'est pas de là, je le répéterai, que Vercingétorix eût dit qu'ils s'enfuyaient dans la Province, qu'ils allaient sortir de la Gaule et échapper à l'armée gauloise. On ne peut dire que cette frontière conduit en Séquanie.

La vallée de l'Armançon n'offre pas non plus un champ de bataille conforme aux indications que donne César. Vercingétorix vient camper sur une rivière à dix milles des Romains, pour leur barrer le chemin. Il est naturel de se figurer la rivière sur

laquelle ceux-ci arrivaient, coulant en travers de leur marche, et les choses se passent dans le combat de manière à confirmer cette idée, puisque l'on voit les corps de cavalerie gauloise se montrer en même temps sur chacune des ailes de l'armée romaine et l'attaque commencer au centre. Les Gaulois campés sur une rive, les Romains s'avançant le long de l'autre, on comprend difficilement comment aurait eu lieu une attaque de front. Il eût fallu que le corps de cavalerie qui parut sur l'aile gauche des Romains, et même celui qui se présenta au centre, eussent été portés à une bien grande distance au delà de la rivière, qui semble cependant avoir été la base de la bataille, et très-près de laquelle se livrait le combat, puisque les troupes avaient été rangées sur le bord, pour en être témoins [1]. Dans la disposition que l'on suppose, la partie principale de l'action se serait passée bien loin de leurs yeux, d'autant plus qu'entre la rivière et les combattants se trouvait la hauteur que gravirent les Germains, puisqu'elle était à droite du champ de bataille relativement aux Romains.

Le caractère de surprise qu'eut l'attaque, comme il résulte de ces mots, *Qua re nunciata, Cæsar suum quoque equitatum tripartito divisum* [2], devient encore plus difficile à expliquer avec les manœuvres qu'eussent nécessitées les dispositions à prendre pour une attaque de front dans de pareilles conditions, sur les bords découverts d'une rivière que remontait l'une des armées. Il fallait, pour qu'une sorte de surprise fût possible, que l'armée gauloise fût masquée par le terrain, et que les Romains arrivassent en travers de la rivière, ainsi que nous le verrons sur le véritable terrain.

La position des Gaulois sur la rive gauche donne lieu à d'autres difficultés. Pour gagner Alesia, ils auraient eu, après

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI et LXVII. — [2] *Ibid.* ch. LXVII.

leur défaite, à traverser l'Armançon. Quoique cette rivière ne soit pas très-considérable, elle était néanmoins un obstacle à franchir en présence de l'ennemi, et le passage en est d'autant plus difficile à concevoir, que, des deux armées qui venaient de se livrer bataille sur la rivière, aucune n'avait d'avance sur l'autre. Sur un pareil terrain, où rien ne protégeait sa retraite, Vercingétorix, poursuivi par de la cavalerie, aurait eu bien de la peine à atteindre la ville où il se réfugia avec la plus grande partie de son armée intacte. Son arrivée à Alesia, sans aucun combat, si ce n'est à son arrière-garde, prouve que la levée de son camp et sa marche dans sa retraite ont été favorisées par une disposition de lieux tout autre que celle de la vallée de l'Armançon.

Il n'est pas jusqu'à la hauteur voisine, *proximum collem,* où César fit amener les bagages après le combat, qui ne fasse difficulté dans cette vallée. Ce serait un des coteaux qui la bornent? mais le choix d'une telle position sur le côté et loin du champ de bataille ne s'explique pas.

En définitive, d'Anville n'apporte aucune preuve de son opinion. Lorsqu'il donne pour raison que les Romains n'avaient pas quitté le pays des Sénonais, c'est une assertion purement gratuite, qui tombe devant le fait de l'évacuation de Sens, bien qu'on ne puisse établir que par conjecture quelle marche a tenue César pour venir de la Loire à l'extrémité du territoire lingon.

Si les mots *extremos fines* conviennent à la frontière lingone où passe l'Armançon, il en est une autre, limitrophe même de la Séquanie, à laquelle ils s'appliquent encore plus justement, et où se rencontrent, au lieu de difficultés sans nombre, toutes les convenances du terrain.

D'Anville, il faut le dire, convaincu avec raison qu'Alise-

en-Auxois était l'emplacement d'Alesia, a pris pour théâtre de la bataille avant le siége de la ville, la première vallée avec une rivière que lui offraient les environs ; mais nous croyons qu'un examen plus attentif lui eût donné une tout autre manière de voir. Une cause de son erreur a été aussi de limiter à six ou sept lieues la distance du champ de bataille à la ville, qu'il pouvait étendre au double sans sortir des probabilités. Il se montre d'ailleurs peu affirmatif, puisqu'il dit: « Je pense « que la rivière sur laquelle Vercingétorix était campé est l'Ar- « mançon. »

Une autre opinion, nouvellement émise, appelle actuellement notre attention.

Lorsque l'on crut avoir découvert à Alaise, en Franche-Comté, le véritable emplacement d'Alesia, la distance de cette ville au champ de bataille se trouvant à peu près déterminée par cette circonstance que César arriva sous les murs de la place le jour suivant, il fallut chercher dans un périmètre d'une douzaine de lieues un terrain convenable, et amener l'armée romaine dans cette direction. Mais il était difficile de s'accommoder du texte des Commentaires. César ne pouvait plus être sur le territoire lingon lorsqu'il fut attaqué. On dut supposer qu'il avait passé la Saône dans les environs de Gray, et l'on s'attacha à motiver cette marche. Divers auteurs servirent plus ou moins malheureusement à interpréter le texte ; Dion-Cassius fournit le plan de campagne. Suivant cet historien, César avait voulu, en franchissant la Saône à Gray, gagner, à travers la Séquanie, Genève ou la vallée de l'Ain, pour aller au secours des Allobroges, qui soutenaient de tous leurs efforts la cause romaine, et contre lesquels Vercingétorix avait envoyé une armée. Ce plan supposé a quelque chose de spécieux. Tandis que la Gaule en armes menaçait, attaquait de toutes

parts la Province, et que l'armée romaine, rassemblée chez les Lingons, se voyait *tous les chemins fermés*, le projet de traverser la Séquanie dans sa région supérieure, atteindre par là les frontières que défendaient les Allobroges, se joindre à eux, rentrer dans la Province, et, après y avoir rallié les vingt-trois cohortes qui s'y trouvaient, venir attaquer de front les forces insurgées et les disperser par un de ces coups que savait frapper César, ce projet, dis-je, était concevable. Mais il avait ses dangers et ses difficultés. Le trajet à travers les montagnes était long; la Province, pendant ce temps, pouvait être accablée. D'autre part, en quittant le pays des Lingons pour s'engager dans l'est, le général romain laissait le champ libre à ses ennemis. La principale armée gauloise rassemblée à Autun, n'étant plus occupée à l'observer, se tournait aussitôt contre la Province; le péril était évident. Au contraire, les Romains, ne quittant le territoire lingon que pour descendre les bords de la Saône, contenaient cette armée, arrivaient sur le Rhône en divisant les forces des Gaulois, et pénétraient dans la Province par le chemin le plus court et le pays le plus favorable à leur marche. Ce dernier plan paraît certainement préférable; mais, si le premier eût, en effet, été adopté par César, on en trouverait au moins quelque indication dans ses Commentaires, tandis qu'il n'en est nullement question; pas un mot ne laisse croire qu'il allât au secours des Allobroges; la Province, au contraire, est seule et clairement désignée comme le but direct de sa marche : *quo facilius, etc.*

D'ailleurs les bords de la Saône, par où l'armée romaine aurait pénétré en Séquanie, sont, de toutes les frontières du pays des Lingons, celle qui serait le plus improprement nommée *extremos fines,* puisqu'elle court presque en droite ligne, bordant ce territoire dans sa plus grande largeur, et qu'elle ne

pouvait être non plus une extrémité du pays relativement à la partie d'où il faut admettre que venaient les Romains. En outre, dans ce système, la situation d'Alaise, comme nous l'avons déjà dit, nécessitant de placer la bataille au delà de la rive gauche de la Saône, les Romains n'eussent plus été sur le territoire lingon, et, attendu qu'il a été démontré, d'après le texte, qu'ils ne pouvaient pas ne pas y être, cette seule considération forcerait à rejeter l'opinion des Francs-Comtois.

Une rivière aussi considérable que la Saône, séparée d'Alaise par une assez grande distance et par plusieurs cours d'eau, ne permettait pas de faire de ses bords le théâtre du combat; on s'arrêta à ceux de l'Ognon. Nous aurions à examiner les opérations militaires sur ce terrain supposé; mais cet examen a été fait d'une manière plus complète et beaucoup plus savante que nous ne pourrions y prétendre, par l'auteur de l'Étude sur la septième campagne de César dans les Gaules. Nous renverrons à son judicieux travail. Il démontre combien sont improbables les conjectures stratégiques formées à l'appui du système franc-comtois. J'insisterai seulement sur une considération importante : l'impossibilité de concilier la présence de Vercingétorix à Alaise avec la détermination de César de passer la Saône vers Gray.

Il est déjà difficile de s'expliquer l'arrivée de Vercingétorix à Alaise. Le but qu'il se proposait, en y conduisant son armée, était de couper la retraite à César; mais alors, il fallait qu'il connût son dessein d'entrer en Séquanie, qu'il ne pouvait cependant avoir pénétré avant qu'il fût manifesté par le passage de la Saône, ou au moins par un mouvement vers cette rivière, après quoi Vercingétorix n'avait plus le temps d'arriver à Alaise. Mais enfin, s'y fût-il trouvé, César, à qui une marche aussi longue que celle d'Autun à Alaise n'aurait pu être dérobée, au-

rait-il passé la Saône pour venir s'exposer à l'attaque de l'armée gauloise retranchée dans les montagnes, lorsque rien ne l'y forçait; que son but bien avéré était de se rapprocher de la Province pour la secourir? On dira peut-être qu'il était dans la nécessité d'attaquer les Gaulois à Alaise, qu'il ne pouvait, en s'avançant au sud, laisser en arrière l'armée de Vercingétorix qui l'eût menacé sur ses derrières, lorsqu'il se voyait déjà les chemins fermés devant lui; mais, dans cette supposition, c'est César qui en ce moment prend l'offensive, qui va attaquer les Gaulois, ce qui se trouve formellement contraire à ce qui est rapporté, non plus seulement par César, mais par tous les historiens. Tout le monde est d'accord que ce fut Vercingétorix qui vint attaquer les Romains en marche pour se rapprocher de la Province et qui, s'ils étaient prêts à faire tête à l'ennemi, ne le cherchaient pas. Et ce serait en ces termes, *Quum in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*, que César nous aurait parlé du passage de la Saône et de sa marche pour aller attaquer les Gaulois à Alaise?

De ces raisons nous conclurons qu'il est impossible d'admettre une opinion qui place la rencontre des deux armées en Séquanie et dans une partie de ce pays aussi éloignée de la Province romaine.

Résumant ce qui précède :

Nous avons reconnu que le territoire lingon, au temps de César, ne pouvait que très-peu différer de celui de l'ancien diocèse de Langres, dont l'extrémité la plus allongée était au sud, dans la pointe qu'il projetait entre le pays des Éduens et la Séquanie.

Nous avons ensuite établi que les Romains se trouvaient sur ce territoire et non en Séquanie, lorsque Vercingétorix vint les attaquer, et que les auteurs invoqués à l'appui de l'opi-

nion contraire ont été cités à tort ou ne prouvent rien contre César; que la partie du pays des Lingons par où s'avançait l'armée romaine devait être son extrémité au sud; que cette extrémité est la frontière à laquelle s'appliquent le plus justement les mots *extremos fines* employés dans les Commentaires, et que désignent tous les passages du texte déterminant la position des Romains.

Passant à l'examen des deux opinions principales sur le lieu de la bataille, nous avons vu que d'Anville ne l'a placée dans la vallée de l'Armançon que par des raisons qu'il n'a pas suffisamment approfondies; que la marche des Romains sur les bords de cette rivière supposerait qu'ils venaient de Sens ou des environs de cette ville, ce qui est inadmissible, et qu'en outre la vallée n'offre pas de localité où l'action, telle qu'elle s'est passée, puisse s'expliquer. Quant à l'autre opinion, mise au jour et soutenue par les partisans d'Alaise en Franche-Comté, elle ne repose que sur un plan de campagne imaginaire, emprunté à un auteur dont l'autorité ne saurait contre-balancer celle de César; elle est, d'ailleurs, en contradiction directe avec le texte sainement entendu.

Après ces longs, mais indispensables détours, nous arrivons enfin sur le véritable terrain du combat.

II.

Le silence que gardent les Commentaires sur ce qui s'accomplit, depuis la jonction de César avec Labienus jusqu'à la réapparition de l'armée romaine à l'extrémité du pays des Lingons, nous montre comme une sorte de trêve entre les ennemis. La lutte, en effet, grandissait; chacun avait à s'y préparer.

César avait éprouvé des pertes au siége de Gergovie. Il ne ramenait pas entières les six légions qu'il y avait conduites, et, après avoir rallié les quatre légions de Labienus, ses forces ne s'élevaient pas à soixante mille hommes, tandis que le nombre de ses ennemis allait croissant chaque jour, surtout depuis la défection des Éduens. Il avait donc dû songer à renforcer son armée. Le pays dans le voisinage des sources de la Marne, de l'Aube et de la Seine, sur un territoire ami, touchant aux Rémois, ses autres alliés, et non loin de la Germanie, lui offrait le terrain le plus favorable à la réunion des forces qu'il voulait s'adjoindre. C'est là qu'il dut attendre la cavalerie germaine. Et, lorsque ses préparatifs sont terminés, en quelques marches il peut arriver, sans être inquiété, à cette extrémité du pays des Lingons, où son apparition vers la frontière de la Séquanie voisine de la Province fait déjà dire à Vercingétorix que les Romains sortent de la Gaule.

Vercingétorix, à Autun, mettait de son côté le temps à profit. Revêtu du commandement général, il concentrait autour de lui les contingents de la Gaule, consistant surtout en cavalerie, car il avait déclaré qu'il se contenterait de l'infanterie qu'il avait, n'ayant pas l'intention de tenter le sort d'une bataille rangée contre les Romains.

Cependant les troupes des Arvernes arrivèrent grossir ses rangs. Voyant alors tant de forces réunies, *magno horum coacto numero*, sans toutefois se départir de sa résolution primitive, il crut pouvoir, avec une cavalerie supérieure à celle de l'ennemi, appuyée d'une nombreuse infanterie, faire subir un échec humiliant à l'armée de César, avant qu'elle sortît du pays des Lingons, en la forçant, par une subite agression, à lui abandonner ses bagages, et dès lors il prit ses dispositions pour exécuter ce dessein.

Des deux armées qui allaient bientôt se rencontrer, l'une était donc rassemblée dans les environs d'Autun, l'autre sur le territoire lingon, prête à marcher vers la Séquanie.

L'auteur de l'Étude sur la septième campagne, en plaçant la bataille près de l'Aube, n'en a pas moins jugé comme nous que, pour se diriger vers la Séquanie, l'armée romaine, si elle eût continué sa marche, devait arriver au centre du pays des Lingons, et que, de ce point, le chemin, tout indiqué pour le but que se proposait César, était de descendre par les bords de la Tille jusqu'à l'extrémité du territoire lingon, entrer par là en Séquanie, traverser la Saône vers Auxonne ou Saint-Jean-de-Losne et gagner le Rhône par la Bresse. C'est lui-même qui a tracé cet itinéraire. S'il s'y était attaché, il l'eût conduit à l'endroit où devait infailliblement se livrer la bataille.

Lorsque deux armées s'avancent l'une au-devant de l'autre, il est presque toujours un point marqué d'avance par la nature du terrain pour leur collision, une position désignée que devra occuper celle des armées qui veut attaquer. Voyons donc quelle était la configuration du pays, entre les Romains placés du côté de Langres, et les Gaulois aux environs d'Autun, c'est-à-dire à une distance d'une trentaine de lieues les uns des autres [1].

Après avoir passé les montagnes à l'est d'Autun pour gagner vers Beaune la route de Chalon à Dijon, on se trouve dans la vaste plaine qui s'étend de la chaîne des montagnes de la Côte-d'Or aux bords de la Saône. Vers Dijon la distance entre ces montagnes et cette rivière n'est que de six à sept lieues, et l'Ouche, débouchant d'une gorge, en cet endroit, traverse la plaine pour aller se jeter presque directement dans la Saône. Si, maintenant, nous nous transportons vers Langres pour revenir sur l'Ouche, qui partage à peu près la distance entre cette

[1] Voir la carte n° 1.

ville et Autun, nous voyons ce pays, qui était celui des Lingons, occupé par une suite de montagnes qui versent à l'ouest et au nord les grands cours d'eau de la Marne, de l'Aube, de la Seine, et dont l'autre versant forme un bassin d'où se répandent les affluents de la Saône. Dans la partie centrale de ce bassin coule la Tille, qui se dirige sur l'Ouche et s'en approche assez près avant de courir à gauche, parallèlement à cette rivière, se jeter aussi, non loin d'elle, dans la Saône. Un peu au delà de Dijon se terminait la pointe du territoire lingon, traversée par l'Ouche et où passait la voie romaine, ou du moins le chemin de Langres à Chalon.

Une armée venant des environs de Langres par les bords de la Tille devait nécessairement arriver sur l'Ouche et passer dans l'espace de six à sept lieues entre la Saône et Dijon, et encore la partie praticable de cet espace était-elle réduite à moins de trois lieues par les marais inabordables qu'entretenaient la Tille et la Norges, au delà de Magny et de Genlis, avant qu'on eût creusé, il n'y a pas plus de quatre-vingts ans, un lit fixe à la première de ces rivières, de Cessey à Beyre.

C'était donc bien évidemment sur les bords de l'Ouche que devait se placer Vercingétorix, s'il voulait couper le chemin à l'armée romaine.

Observant les Romains rassemblés aux abords de cette route de Langres à Chalon, qui était aussi pour eux celle de la Province, et les voyant se disposer à en prendre la direction, le général gaulois jugea que, pour les atteindre, le moment était venu de porter son armée au-devant d'eux.

Il disposait d'environ quatre-vingt-dix mille hommes, dont quinze ou vingt mille cavaliers, sur lesquels il comptait pour mettre en fuite l'ennemi. Il allait même jusqu'à penser qu'à la

première attaque il abandonnerait ses bagages sans combattre, *relictis impedimentis suæ saluti consulant*[1].

C'est avec ces forces qu'il vient camper, à l'improviste, au bord de l'Ouche, à dix milles (trois lieues) du dernier campement des Romains, qui approchaient de l'extrémité du territoire lingon. La marche de ses troupes, dont une partie était probablement cantonnée dans les environs de Chalon, avait pu être assez prompte pour que leur approche pût être ignorée de César, qui paraît, en effet, ne pas s'être attendu à être attaqué.

Sur la rive droite de l'Ouche, où elles arrivaient, le terrain est entièrement plain[2], mais à peu de distance, sur l'autre rive, il s'élève et présente, sur un espace de deux lieues, de Dijon à Fauverney, des hauteurs qui forment un rideau entre cette rivière et le sol abaissé des bords de la Norges et de la Tille, où se trouvent les villages de Quetigny, Chevigny, Saint-Sauveur et Couternon, à une lieue d'Arc-sur-Tille. Le sommet de ces hauteurs, terminé par un étroit plateau, au centre duquel, et dans sa partie la plus large, est Mirande avec la ferme de Morveau, se prolonge en retour, à l'ouest, par les coteaux de l'Argentière, Champ-Maillot et Montmusard, jusqu'à Saint-Apollinaire, et se relie, à l'est, par les hauteurs de Sennecey et de Neuilly, au monticule, plus rapproché de la Norges, qui porte le village de Corcelles-en-Montveau, décrivant ainsi un vaste demi-cercle. Du pied de la hauteur de Fauverney, la plaine s'étend au loin du côté de Genlis, mais, sur la gauche, elle était restreinte à un espace assez étroit pour le passage des Romains par les marais dont nous avons parlé, et qui commençaient derrière la hauteur de Magny. Les villages sur

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI. — [2] Voir la carte du Dépôt de la Guerre, feuilles 97, 111, 112, 125.

l'Ouche, entre Fauverney et Dijon, sont Crimolois, Neuilly et Longvic[1].

Vercingétorix devait occuper toute cette partie du bord de la rivière et surveiller, du point de Fauverney, la plaine par où pouvait se présenter l'aile gauche de l'armée romaine. Les Commentaires nous apprennent qu'il établit en effet trois camps, *trinis castris consedit*[2]. Le plus rapproché de Dijon, ou plutôt de l'emplacement de cette ville, qui n'existait pas encore, s'éloignait peu des pentes des montagnes où s'ouvre la vallée de l'Ouche. Les autres devaient être échelonnés de la manière la plus convenable pour l'attaque du lendemain.

Le soir seulement Vercingétorix fait part de sa résolution aux chefs de sa cavalerie. Il leur représente que « les Romains « s'enfuient dans la Province et vont sortir de la Gaule, que le « pays peut être délivré d'eux pour le moment, mais qu'ils ne « tarderont pas à revenir avec des forces plus puissantes; qu'il « faut profiter de l'occasion, infliger une honteuse défaite à leur « armée, qui ne résistera pas au choc de la cavalerie gauloise. » Son avis est adopté avec enthousiasme : on s'engage par serment à vaincre. La cavalerie suffira pour cette victoire. L'infanterie se rangera en bataille devant les camps, seulement pour exciter le courage des combattants et imposer à l'ennemi.

Telles étaient les dispositions prises par le chef de l'armée gauloise.

Les Romains sont campés en face d'elle, à trois lieues de là seulement, *millia passuum decem*[3]. Cette distance nous porte à Arc-sur-Tille[4], et l'on trouve en effet, en ce lieu, des preuves

[1] Voir la carte n° 2.

[2] *Trinis castris* peut signifier également en trois marches et en trois camps; mais le mot *consedit* en détermine ici le sens comme nous l'expliquons.

[3] *Comm.* l. VII, ch. LXVI.

[4] M. le commandant de Coynard, en prenant *trinis castris* dans le sens de trois marches, avait déjà indiqué Arc-sur-Tille comme un des points où pouvaient être

de leur campement, que nous ferons connaître plus tard. C'était leur dernière étape avant de sortir du pays des Lingons. Peut-être y avaient-ils séjourné quelque temps pour attendre leurs derniers renforts; ce qui put inspirer à Vercingétorix sa résolution et lui faciliter les moyens de l'exécuter à l'improviste.

Il peut paraître étonnant que César n'ait pas eu connaissance de la présence de l'ennemi si proche de lui. Cela semble cependant résulter de son récit, où il est dit qu'il ne prit ses dispositions que lorsque l'on fut venu lui annoncer que son avant-garde était attaquée et que des corps ennemis paraissaient sur ses ailes.

Quoi qu'il en ait été, ses légions, qui s'étaient mises en marche le matin, accompagnées de sa cavalerie et suivies des bagages, ne tardèrent pas à rencontrer les Gaulois.

Vercingétorix, dont toutes les dispositions étaient prises la veille au soir, avait dû porter, dès le commencement de la journée, sa cavalerie sur les hauteurs au delà de la rivière. Il la divisa en trois corps : celui du milieu occupa le plateau entre Mirande et Sennecey; celui de droite, les hauteurs de Neuilly, de Fauverney et le monticule de Corcelles; celui de gauche, les sommets des coteaux près de Dijon.

L'attaque, telle que nous la représente César, correspond parfaitement à ces dispositions. Son armée, grossie des Germains et des levées qu'il avait pu faire chez ses alliés, traînant tout avec elle, était assez considérable pour embrasser dans sa marche l'espace que gardaient les trois corps de cavalerie gauloise. L'avant-garde romaine, s'avançant au centre, allait rencontrer celui du milieu. C'est aussi ce qui est rapporté : *Duæ*

campés les Romains, à la distance de dix-huit lieues d'Autun. (*Spectateur militaire* du 15 novembre 1856.)

se acies a duobus lateribus ostendunt ; una a primo agmine iter impedire cœpit[1]. L'attaque commence au centre, tandis que les ailes sont menacées par les deux autres corps.

Ce n'est qu'à la nouvelle de cette attaque, *re nunciata,* que César forme aussi trois corps de sa cavalerie ; mais en peu de temps ils sont opposés à l'ennemi. On se bat partout, et le gros de l'armée s'arrête pour mettre les bagages en sûreté au milieu des légions.

L'action durait avec des chances inégales de succès. Là où la cavalerie faiblit, le général romain fait avancer les légions qui changent de front (*aciemque converti jubet*), suivant le côté où le danger paraît le plus imminent : manœuvre parfaitement appropriée à la disposition du terrain où l'armée romaine était enfermée dans un demi-cercle d'ennemis. La vue des aigles romaines ralentit la poursuite des Gaulois. Enfin, un heureux effort de la cavalerie germaine décide la victoire. (*Tandem Germani ab dextro latere summum jugum nacti, hostes loco depellunt : fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur, compluresque interficiunt*[2].) « Les Ger- « mains, ayant gagné le sommet des hauteurs, à droite, en chas- « sent les ennemis, qui s'enfuient vers la rivière, sur le bord de « laquelle Vercingétorix avait rangé en bataille son infanterie, « les poursuivent et en tuent un grand nombre. » Ce sommet qu'atteignent les Germains est le point culminant des hauteurs entre Saint-Apollinaire et Mirande, desquelles on descend vers Dijon, où passe l'Ouche, et qui dérobaient la vue de la rivière aux Romains.

Summum jugum, qui signifie le sommet de hauteurs, quelque peu élevées qu'elles soient, peut très-bien s'appliquer à celles-ci, quoiqu'on y arrive et qu'on en redescende par des pentes peu

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVII. — [2] *Ibid.*

inclinées. Elles se trouvaient, en effet, à la droite du champ de bataille et à celle des Germains, qui avaient suivi l'impulsion du reste de l'armée.

Les cavaliers gaulois, mis en fuite, se sauvèrent jusqu'à la rivière du côté de Dijon et de Longvic. Cette déroute de la gauche des Gaulois entraîna bientôt celle du reste de leur cavalerie. La bataille avait dû se concentrer vers Morveau, entre Mirande et Sennecey, et ceux des Gaulois qui combattaient encore de ce côté, en voyant accourir les Germains maîtres des positions voisines, craignirent d'être enveloppés, et cherchèrent aussi leur salut dans la fuite. Le carnage fut grand. Trois généraux tombèrent au pouvoir des Romains. La poursuite ne s'étendit pas, pour le moment, au delà de la rivière, la cavalerie romaine ne voulant pas engager le combat avec l'infanterie gauloise.

Après la défaite de sa cavalerie, Vercingétorix ne pouvait penser à livrer une seconde bataille avec son infanterie contre l'armée victorieuse. Le seul parti qu'il eût à prendre était celui de retirer ses troupes en bon ordre et de les conduire dans un lieu où elles pussent se retrancher, si elles étaient poursuivies. Malgré sa confiance dans le succès, il avait dû prévoir le cas d'une retraite et en avoir d'avance combiné le plan. La vallée de l'Ouche conduisant, à travers les montagnes, à une place forte, Alesia, située, à treize lieues de là, chez les Mandubiens, lui offrait le chemin de retraite le plus favorable. Il n'hésita pas. Aussitôt que les débris de sa cavalerie en fuite arrivèrent sur l'Ouche, il retira ses troupes rangées en bataille sur le bord de la rivière et prit avec elles le chemin d'Alesia, en ordonnant que les bagages le suivissent immédiatement.

César, qui ne pouvait, en effet, continuer sa marche vers la Province avant d'avoir anéanti les principales forces des

Gaulois, s'était décidé à poursuivre sa victoire. Ayant fait amener ses bagages sur la hauteur voisine, *in proximum collem*[1], il les laissa sous la garde de deux légions, et se jeta sur les pas de l'ennemi.

On sait que le mot latin *collis* a une signification fort étendue, qu'il s'applique aussi bien à un coteau, à une simple pente, qu'à une montagne. César désigne ici les terrains en pente par où l'on descend vers Dijon, et sur lesquels il fit avancer les bagages, qui étaient restés, pendant l'action, à quelque distance en arrière, avec les légions qui ne furent pas engagées. La position était excellente : ils se trouvaient en face de la vallée de l'Ouche, à l'abri de toute surprise, en un lieu d'où l'on pouvait observer le camp que les Gaulois évacuaient. Ces coteaux, que César appelle *proximum collem*, et dont il nommait tout à l'heure très-justement le sommet *summum jugum*, lorsque la cavalerie germaine y était parvenue, répondent parfaitement à l'idée qu'on se fait du lieu où César a pu faire amener ses bagages après le combat : une pente en avant du champ de bataille. On ne pourrait comprendre qu'il eût choisi ou un coteau éloigné, comme on le suppose, dans la vallée de l'Armançon, ou un monticule, où il eût été bien inutile d'amener avec peine les bagages après une victoire qui l'avait rendu maître du terrain[2].

La poursuite fut vive et dura jusqu'à la nuit. Les Romains tuèrent trois mille hommes de l'arrière-garde gauloise.

L'étroite vallée de l'Ouche ne pouvait suffire à la marche d'une foule en désordre menée l'épée dans les reins ; une partie se jeta sans doute dans les montagnes et dans les gorges voisines.

Le chemin par les bords de la rivière n'était d'ailleurs pas le

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVIII. — [2] Voir les observations à la fin du mémoire.

seul pour gagner la vallée. Une partie des campements gaulois devait toucher aux pentes des montagnes du côté de Chenôve, et de là, en les gravissant, on arrivait assez promptement, par le sommet du mont Afrique, à la vallée de Notre-Dame-de-l'Étang, qui débouche sur celle de l'Ouche près de Vélars[1]. Des troupes de l'arrière-garde ont pu prendre ce chemin et y être suivies par les Romains. Un combat dans ce lieu, où d'autres Gaulois, poursuivis sur les bords de la rivière, ont pu aussi chercher un refuge, est un incident fort probable de cette retraite, qui ne fut, pour une partie des armées, qu'un long et meurtrier engagement pendant la première journée. Et, si nous trouvions dans ces rochers des traces d'un combat remontant au temps des Romains, ne serions-nous pas autorisé à le croire un de ceux qui furent livrés dans la retraite sur Alesia ? Or il existe sur le mont Afrique, près de la vallée de Notre-Dame-de-l'Étang, des restes d'anciens retranchements, connus dans le pays sous le nom de *camp de César,* qui attestent que des troupes se sont défendues en cet endroit. Peut-être existe-t-il d'autres vestiges du passage des armées gauloise et romaine, mais ils n'ont jamais été recherchés. Nous ne connaissons, dans la direction d'Alise-Sainte-Reine, que les traces d'une voie romaine qui peut remonter au temps du siége[2].

Ce ne fut qu'après le coucher du soleil que finit le carnage de cette journée. On était en plein été ; la bataille, résolue la veille, avait dû commencer le matin ; l'action, qui ne paraît pas avoir été de longue durée (car les légions ne furent pas même obligées d'y prendre part), pouvait être terminée avant

[1] Voir la carte n° 2.

[2] Nous avons appris depuis, qu'on a trouvé dans la vallée de l'Ouche, près de Plombières-lez-Dijon, des médailles, des armes et des tuiles romaines auprès d'ossements humains. Cette découverte, consignée dans *le Moniteur* du 4 septembre 1842, est à examiner.

Gaulois, s'étai
ner ses bagag
les laissa sou
de l'ennemi.

On sait q
due, qu'il s'
pente, qu'à
pente par
avancer le
quelque di
engagées.
de la vall
d'où l'on
Ces cote
nommai
gum, lor
parfaite
amene
champ
ou un
l'Arm
men
ren

I
tué

d'
s
s

[illegible] l'existence de ces retranchements a servi d'argument pour [illegible] uver que Vercingétorix était établi à Alesia avant la bataille, [illegible] que c'est de là qu'il partit pour venir la livrer; par conséent qu'il y *ramenait* ses troupes en s'y retirant, et l'on a [illegible] nné ce sens aux mots : *copias suas, ut pro castris collocaverat, [illegible] duxit*[1]. Il est presque inutile de relever l'erreur de cette [illegible] nterprétation : bien évidemment *reduxit* s'entend non de la [illegible] ille, mais du camp d'où elles étaient sorties [2]. Quant à ces re[illegible] ranchements, il n'était d'abord pas nécessaire que Vercingéorix eût été à Alesia avec son armée pour les y faire élever; ls pouvaient avoir été préparés d'avance par ses ordres ou xister depuis longtemps; il n'est pas même impossible que ce nur et ce fossé, qui n'étaient pas d'une grande étendue, fussent l'ouvrage des Gaulois depuis leur arrivée : le temps entre le moment où ils eurent atteint la ville et celui où parut César a pu leur suffire, car on sait avec quelle promptitude les Gaulois, aussi bien que les Romains, construisaient des retranchements. On en trouve un exemple remarquable au V^e^ livre

qu'avaient dû se retrancher les Gaulois, indépendamment des convenances locales, qui leur indiquaient aussi ce terrain.

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVIII.

[2] Nous pensons que Vercingétorix est parti d'Autun pour aller attaquer les Romains. On pourrait aussi soutenir qu'il venait d'Alesia, où il aurait été établi depuis quelque temps. Il eût même été, dans cette position, plus à portée de surveiller et d'inquiéter l'armée romaine qui se trouvait chez les Lingons, et il pouvait aussi facilement se porter de là à sa rencontre lorsqu'elle s'apprêta à gagner la Séquanie. Les vallées de l'Oze et de l'Ouche, par lesquelles il serait arrivé, eussent été une route très-favorable à son dessein de surprendre l'ennemi. Il eût débouché dans la plaine au pied même des hauteurs qui furent le théâtre du combat ; et le chemin qu'il prit dans sa retraite pourrait avoir été celui qui l'amena sur le champ de bataille. Dans cette hypothèse, c'est toujours sur les bords de l'Ouche, à l'endroit que nous indiquons, que devait nécessairement avoir lieu la rencontre des deux armées. Il n'y aurait de changé que le point de départ de Vercingétorix. Mais nous croyons plus conforme aux Commentaires d'adopter l'opinion que nous avons suivie. On n'y voit nulle part que Vercingétorix ait quitté Autun avant de marcher contre César.

des Commentaires. Un lieutenant de César, Cicéron, exigeait des habitants du Hainaut qu'ils missent bas les armes avant de traiter avec lui. Ceux-ci, ne voulant pas se soumettre à cette condition, résolurent d'enfermer son camp dans une enceinte de retranchements. En moins de trois heures les ouvrages furent terminés. *Quaquidem ex re hominum multitudo cognosci potest, nam minus horis tribus munitionem perfecerunt* [1]. Ils avaient cependant cinq lieues de tour : *millium passuum XV in circuitu.* Qu'était, en comparaison, le retranchement sur le terrain à l'orient d'Alesia, où le nombre d'hommes ne manquait pas non plus?

Ce même fait explique aussi comment il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les ouvrages qu'on voit sur le mont Afrique aient été élevés à la hâte dans la retraite sur Alesia. Tandis que César poursuivait sa marche vers la ville avec le gros de l'armée, des troupes restées en arrière auront eu à soutenir, dans les montagnes, un combat prolongé qui les aura forcées à se retrancher.

Après avoir conduit les Romains sous les murs d'Alesia, la tâche que nous nous proposions est terminée, et nous croyons avoir retrouvé la véritable trace de leur marche. Le lieu assigné à la bataille ressort comme une conséquence nécessaire des situations géographiques et du rapprochement des faits principaux fixés par les Commentaires. En voyant, d'une part, l'armée romaine arrivée chez les Sénonais se retrouver après un temps assez long chez les Lingons, prête à entrer en Séquanie pour porter secours à la Province; d'autre part Vercingétorix à Autun prenant, en ce moment, la résolution de l'arrêter dans sa marche, qui ne cherchera le lieu de leur rencontre sur l'Ouche, à cette pointe du territoire lingon, touchant d'un

[1] *Comm.* l. V, ch. XLII.

côté à la Séquanie, de l'autre aux Éduens, et où la route de Langres à Chalon amenait les Romains ? Ce point est indiqué aussi bien par la nature des lieux que par la position respective des adversaires, et d'ailleurs clairement désigné par ce passage de César, pour qui veut sainement l'entendre, *quum per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius, etc.* Et, lorsque, sur ce point se trouve un terrain qui remplit toutes les conditions du champ de bataille, à l'entrée d'une vallée ouvrant dans les montagnes la ligne de retraite la plus favorable sur Alesia, à une distance convenable de la ville, j'ose dire que le doute n'est plus possible. A cette démonstration s'ajoutent encore les preuves qu'on peut tirer des antiquités trouvées à Arc-sur-Tille et dans les environs, ainsi que des restes de retranchements au sommet du mont Afrique.

Nous avons visité plusieurs fois ces anciens retranchements au delà de Corcelles-les-Monts, dans les bois clair-semés qui couvrent ces hauteurs arides. Ils consistent en plusieurs redoutes semi-circulaires, disposées près du bord de la vallée du côté de Flavignerot. La tradition conservée dans le pays les attribue aux Romains, et il n'y a aucun doute qu'ils ne soient de leur époque. Ont-ils été élevés dans la retraite sur Alesia ? On ne connaît aucun autre événement qui ait pu avoir amené des combattants sur ces rochers.

La découverte d'antiquités dans les champs d'Arc-sur-Tille et la tradition qu'un camp romain y a existé m'ont souvent été attestées, et je ne doute pas que les recherches subséquentes dont elles seront l'objet ne confirment ce que je ne fais qu'indiquer aujourd'hui. Le Musée de Dijon et des collections particulières doivent posséder de ces antiques débris. Je sais particulièrement qu'une statuette représentant une divinité romaine était, il y a peu de temps, et peut-être est encore

aujourd'hui en la possession d'un vieillard sourd et aveugle, habitant Arc-sur-Tille, dont j'ai oublié le nom. M. Devosges, le directeur de l'École des beaux-arts de Dijon, la regardait comme un antique du plus grand prix. Il serait à désirer qu'elle sortît de l'obscurité où elle est restée jusqu'ici.

J'ignore ce que l'on a pu trouver autrefois sur le champ de bataille, qui n'offre aujourd'hui aucunes traces du combat; mais rien, d'ailleurs, ne s'explique plus facilement que la présence de débris d'antiquités sur l'emplacement du camp où les Romains ont séjourné probablement quelque temps, plutôt que sur le terrain d'un combat de peu de durée, livré par de la cavalerie.

Des restes d'antiquités peuvent attester des faits passés en un lieu, mais leur absence ne prouve pas que ces faits n'y aient pas été accomplis. Que de localités dans les Gaules parfaitement connues pour avoir été le théâtre d'actions dont il ne reste pas de traces! Elles disparaissent d'autant plus vite que le pays est plus fertile et mieux cultivé; c'est dans les terrains qu'on n'avait aucun intérêt à remuer qu'elles se sont conservées. C'est pour cela que les retranchements sont encore visibles au-dessus du mont Afrique, et que, dans leurs montagnes remplies de rochers, les Francs-Comtois découvrent de si nombreux ouvrages, tandis qu'ils ont entièrement disparu à Alise-Sainte-Reine.

III.

C'est indépendamment de la situation d'Alesia que nous sommes arrivé à établir quel était le lieu de la bataille avant le siége de la ville; mais, s'il est prouvé, comme nous en sommes convaincu, que cette ville était sur le mont Auxois, en Bourgogne, notre démonstration devient d'autant plus com-

plète; car il est impossible de trouver, dans un périmètre de douze ou treize lieues d'Alise-Sainte-Reine, un terrain, autre que celui que nous avons indiqué, conforme en tout au texte des Commentaires.

On pourra juger téméraire de trancher incidemment une question sur laquelle les opinions sont encore partagées; mais nous ne croyons le doute entretenu que par le prestige du nom et de l'esprit d'écrivains érudits, qui se sont donné pour tâche de soutenir une découverte récente, dont les auteurs, forts sans doute d'un tel appui, auront peine à abandonner le rêve qui leur est cher, de voir les souvenirs d'Alesia planer sur les montagnes de la Franche-Comté.

Pour nous, la question a été décidée, il y a plus d'un siècle, par d'Anville, ou, si l'on veut, par l'abbé Belley, qui passe pour l'auteur des Éclaircissements sur la géographie ancienne de la Gaule, lorsqu'il a établi la conformité du mont Auxois et de ses environs avec les lieux décrits par César. Pas plus que deux visages, il n'existe dans la nature deux lieux exactement pareils, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un ensemble de hauteurs et de vallées ayant une forme aussi caractéristique que celles du pays d'Alise. On ne retrouvera nulle part ailleurs, tel que nous le représente César, un monticule entre deux ruisseaux, avec une plaine en avant, et, entouré de tous les autres côtés de hauteurs exactement de la même élévation, séparées par de *médiocres* intervalles, et, pour particularité significative, un terrain en pente à la partie orientale du monticule.

La ressemblance avec ces lieux que l'on a cru apercevoir dans les localités d'Alaise en Franche-Comté, où la découverte de nombreuses antiquités celtiques et des traces d'ouvrages militaires ont fait naître l'idée de placer Alesia, n'offre aucune exacti-

tude. Ce n'est plus qu'un groupe confus de montagnes, au centre desquelles on a peine à reconnaître, ou plutôt on ne reconnaît pas celle dont le pied, *radices*, est baigné par les deux ruisseaux; les autres qui l'entourent ne sont pas, beaucoup s'en faut, de même hauteur; les espaces qui les séparent ne sont pas *médiocres*: les uns sont de larges plateaux, les autres d'étroits ravins; le terrain à l'orient est une plate-forme étroite terminée par des rochers à pic; la plaine, en avant du monticule, un plateau ondulé de fortes inégalités, où la cavalerie aurait peine à manœuvrer; des deux ruisseaux qui doivent passer de chaque côté du monticule, *duabus ex partibus sabluebant*, l'un, le Lison, fait plus de la moitié du tour de la montagne, et l'autre, le Todeure, la touche dans une très-petite partie. Une particularité importante qu'a fait remarquer César, c'est que, de toutes les hauteurs occupées par les camps, on avait vue sur la plaine, ce qui n'est pas possible à Alaise. Une colline jouant un rôle important dans le siége doit être au nord: elle se trouve à l'est, et encore n'est-ce pas une colline, c'est un plateau de trois lieues d'étendue.

Outre ces principales différences, il en est beaucoup d'autres pour lesquelles nous renverrons à la comparaison des cartes de l'un et de l'autre pays, et nous croyons ne pas trop dire en affirmant que cette comparaison suffit seule à dispenser d'un plus ample examen.

Nous répondrons néanmoins aux diverses objections produites contre les localités d'Alise-Sainte-Reine [1].

1° La plaine devant la ville ne doit avoir, suivant les Commentaires, que trois milles (une lieue) de longueur; ce qui ne serait pas exact à Alise-Sainte-Reine, où la plaine à l'ouest de

[1] Ces objections se trouvent résumées dans l'historique de la question d'Alesia par M. E. Desjardins.

la montagne s'étend à trois ou quatre lieues. On a déjà fait justement remarquer qu'à une lieue environ cette plaine se resserre en prenant une autre direction, et que César n'a eu en vue que la partie qui s'aperçoit de la ville et des hauteurs voisines.

2° Il n'y aurait pas eu place sur le mont Auxois pour les habitants de la ville, l'armée, les chevaux et les troupeaux avec tous les approvisionnements nécessaires. Pour que cette objection fût péremptoire, il faudrait que la chose fût absolument impossible : or elle ne l'est pas. L'espace de deux cent quatre-vingts hectares environ, que présente la superficie de la montagne et de ses dépendances, suffisait au besoin. On ne connaît d'ailleurs le chiffre de quatre-vingt mille Gaulois que par les paroles de Vercingétorix, qui avait intérêt, dans la circonstance, à augmenter le nombre des victimes menacées de périr dans Alesia, si elle n'était secourue. Son armée alors devait être sensiblement diminuée, et, en parlant de quatre-vingt mille hommes, tenait-il compte des pertes qu'elle avait subies soit dans la première bataille, soit dans la retraite, soit dans les combats sous les murs de la ville?

Il est à remarquer aussi que la circonvallation ayant onze milles (environ quatre lieues) de tour, et devant n'avoir été faite qu'à une certaine distance de l'enceinte des Gaulois, l'espace intérieur de cette enceinte ne pouvait être guère plus grand que l'emplacement occupé par le mont Auxois.

3° On a dit qu'il était inutile de faire cette circonvallation de onze milles pour enfermer un mont qui n'a pas plus de sept à huit kilomètres de tour. Mais on oublie qu'il fallait un espace entre la montagne et la circonvallation; et le récit du siége nous apprend que cet espace, qui reçut les malheureux habitants de la ville lorsqu'ils en furent renvoyés, était assez large,

puisque la circonvallation comprenait une partie des hauteurs, et que des cavaliers y furent poursuivis par l'ennemi.

4° Alesia avait une citadelle, *Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus.* On ne voit, dit-on, sur le mont Auxois, aucun sommet où elle aurait été placée. Mais une citadelle, *arx,* n'était pas toujours une éminence à côté de la ville. Celle d'Alesia pouvait être un ouvrage construit du côté le plus élevé de la montagne où le rocher à pic domine la plaine et les environs.

5° Dans le premier combat de cavalerie qui eut lieu dans la plaine, les cavaliers gaulois furent poursuivis jusqu'au mur du camp retranché qu'ils cherchaient à franchir en abandonnant leurs chevaux, et, comme la plaine est à l'ouest et que le camp était à l'est, ils auraient eu à faire un détour et à passer entre le flanc de la montagne et la ligne de circonvallation, tandis qu'il résulterait du récit que les fuyards arrivèrent directement sur le retranchement [1]. D'abord le récit ne dit pas qu'ils y arrivèrent directement; puis l'enceinte, qu'on avait dû étendre le plus possible, devait comprendre les côtés de la montagne, et il n'était pas nécessaire de faire un long détour pour atteindre le mur.

6° Les troupes assiégées, désespérant d'emporter les retranchements de la plaine, à cause de leur élévation, portent leurs efforts contre ceux des hauteurs, *desperatis campestribus locis, propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex adscensu tentant* [2]. Des lieux *escarpés* seraient impossibles à trouver à Alise. Mais la circonvallation embrassant le pied de toutes les hauteurs, plusieurs des pentes dominées par les retranchements etaient assez rapides pour être appelées *loca prærupta,* ce qui ne peut vouloir dire ici des précipices, des rochers à pic,

[1] Comm. l. VII, ch. LXX. — [2] *Ibid.* ch. LXXVI.

puisque les Gaulois tentent de les gravir sous les coups de l'ennemi.

7° Les Romains avaient établi leurs camps dans les positions les plus avantageuses, *opportunis locis*[1]. On dit qu'à Alise toutes les positions sont également bonnes, qu'il n'y avait pas lieu de distinguer, par conséquent que les mots *opportunis locis* seraient sans application. Oublie-t-on que la ligne de circonvallation passant dans les vallées et sur les montagnes, les points élevés offraient les positions les meilleures pour l'établissement des camps?

8° La colline où Vergasillaunus fut envoyé avec cinquante mille hommes des meilleures troupes gauloises et éprouva cet échec qui décida du sort d'Alesia ne pourrait pas être celle de Ménétreux, parce qu'elle est trop petite pour avoir servi de champ de bataille à une armée aussi nombreuse. Qu'on veuille bien relire le texte; on verra que la pente de cette colline était dominée par un sommet très-étroit: *exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum*[2]. C'est bien sous cet aspect que se présente l'extrémité de la hauteur de Ménétreux, derrière laquelle s'étendent un plateau et de vastes pentes où trouvèrent place et combattirent à l'aise les cinquante mille hommes envoyés pour assaillir *ce point important* par où les Gaulois avaient espéré pénétrer dans le camp des Romains.

9° Pour conduire son armée derrière cette colline, Vergasillaunus partit à six heures du soir et n'arriva qu'au point du jour. Cet espace de temps ne paraîtrait pas proportionné au peu de distance qu'il y aurait eu, même en faisant un détour, du camp des Gaulois à Ménétreux, qui n'en était séparé que par la plaine des Laumes. Mais il faut considérer que la diffi-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXIX. — [2] *Ibid.* ch. LXXXV.

culté de dérober à l'ennemi la marche de cinquante mille hommes exigeait de grandes précautions, et forçait à ne traverser la plaine qu'à son extrémité pour ne pas être aperçu des camps romains. Vergasillaunus pouvait d'ailleurs avoir pris du temps, afin de donner du repos à ses troupes avant l'attaque.

10° César dit qu'on remplit d'eau, dérivée de la rivière, les parties les plus basses du fossé intérieur de la circonvallation, *aqua ex flumine derivata*[1]. A prendre *flumine* dans un sens rigoureux, il ne serait question que d'un seul cours d'eau, tandis que la circonvallation traversait l'Oze et l'Ozerain en deux endroits et le Rabutin en un, et aurait dû réunir les eaux au moins des deux premières rivières. Cette conséquence n'est cependant pas inévitable, car, si les Romains n'ont pas jugé à propos d'inonder les fossés, il leur était facile de ménager le lit de ruisseaux de si peu de largeur en interrompant le fossé à cet endroit et y élevant, par-dessus l'eau, des défenses d'autant plus fortes. Nous avons vu, en effet, que, dans les terrains les plus bas, ceux, par conséquent, où passaient les rivières, les ouvrages étaient plus considérables : *desperatis campestribus locis, propter magnitudinem munitionum, etc.*

11° Je ne sais si les partisans d'*Alaise*, après la réfutation si péremptoire qui a été faite de leur opinion, soutiennent encore qu'*Alesia* n'était pas une ville comme toutes celles qui sont appelées dans les Commentaires du nom d'*oppidum;* mais la citation d'un *oppidum* particulier chez les Bretons, et d'un autre chez les Atlantiques, qui étaient des lieux de refuge fortifiés par l'art et la nature, et que César a pris soin de décrire précisément parce qu'ils étaient des cas exceptionnels, m'a toujours paru un argument tournant directement contre ceux qui s'en prévalent.

[1] VII, 69 init.

12° Vercingétorix ordonne de fermer les portes de la ville, *jubet portas claudi.* Alise n'en avait qu'une! Ceux qui n'ont pu trouver qu'une seule porte dans les ruines que l'on voit aujourd'hui sur le mont Auxois devraient au moins savoir que ces ruines ne sont pas celles de la ville assiégée par César.

Telles sont les principales objections opposées à Alise-Sainte-Reine. On voit combien elles sont peu fondées. Il n'en est aucune qui ne tombe d'elle-même, parce que c'est véritablement le pays qu'avait en vue César, tandis que, de l'aveu même des partisans d'Alaise en Franche-Comté, il y a des difficultés insolubles à en accorder le terrain avec la description d'Alésia. Plus tard, dit-on, ces difficultés s'expliqueront. Non : un terrain se juge du premier coup d'œil. Alaise est un corps auquel vous voulez ajuster un vêtement taillé pour un autre; il ne lui ira jamais.

Alesia était une ville mandubienne, *oppidum Mandubiorum*, César le dit, et c'est surtout d'après son autorité qu'on a placé le pays des Mandubiens en Auxois; de sorte que la position géographique de ce peuple dépend de celle qu'on doit assigner à la ville.

Cependant Strabon a parlé aussi d'Alesia, ville des Mandubiens, *peuple limitrophe des Arvernes* [1].

A l'époque du dernier soulèvement des Gaules, les Arvernes, qui avaient fourni le chef de l'insurrection, y jouèrent le rôle principal, et Vercingétorix ayant rassemblé son armée et établi le centre de son commandement à Autun, plusieurs peuples voisins des Éduens, dont cette ville était la capitale, ont pu, dit-on, être appelés alors limitrophes des Arvernes, et l'on a conclu de là que, si les Mandubiens ont été un peuple de la Séquanie sur les bords du Doubs, ils ont pu recevoir de Stra-

[1] Strabon, l. IV, p. 190.

bon cette dénomination; mais ils la méritaient mieux encore s'ils occupaient l'Auxois, qui forme comme une prolongation du territoire éduen dans celui des Lingons. Pour toucher aux Éduens, étant un peuple de la Séquanie, il eût fallu, suivant l'opinion des partisans d'Alaise, que les Mandubiens se fussent étendus sur les bords du Doubs, de Besançon à l'embouchure de cette rivière dans la Saône, ce qui en aurait fait un peuple considérable, dont il serait bien étonnant qu'on n'eût jamais parlé.

L'étymologie du nom des Mandubiens, tirée de *Dubis*, Doubs, semble des plus hasardées. On trouve plusieurs autres noms, avec le même radical et la même terminaison, qui n'ont évidemment pas cette origine. La ville de Nuits, en Bourgogne, *Nidubia*, n'a rien de commun avec le Doubs. Dans sa campagne chez les Bretons, César nomme le fils d'un ancien chef du pays, appelé *Mandubratius*[1]. Le nom des Mandubiens dériverait-il de *Dubis*, qu'il n'y aurait rien d'inadmissible encore à ce qu'ils fussent une petite colonie des habitants des bords du Doubs, établie, à la suite des guerres, sur la frontière des Éduens. Quoi qu'il en soit, ils formaient un petit peuple qui trouve parfaitement sa place en Auxois, où le fixe d'ailleurs d'une manière certaine la situation d'Alesia : client ou allié des Éduens, il avait son territoire à part, et, lorsque, après la défaite des Gaulois sous les murs d'Alesia, César dit qu'il part pour aller chez les Éduens, *proficiscitur in Æduos*[2], il s'exprime comme il devait le faire en quittant le pays des Mandubiens. Arrivé à Autun, dans la répartition qu'il fait de ses troupes, il envoie Labienus avec deux légions dans la Séquanie, *in Sequanos proficisci jubet*[3]; preuve évidente que la grande action d'Alesia ne s'était pas passée chez les Séquanais.

[1] *Comm.* l. V, ch. xx. — [2] *Ibid.* l. VII, ch. xc. — [3] *Ibid.* l. VII, ch. xc.

Quant aux opérations du siége, elles sortent du sujet dans lequel nous avons voulu nous renfermer. On les trouvera suivies et appréciées dans toutes leurs phases dans l'Étude sur la septième campagne, que nous ne saurions trop recommander à ceux qui cherchent la lumière sur ces questions.

Les Francs-Comtois font surtout valoir, à l'appui de leur cause, la richesse des découvertes archéologiques faites à Alaise.

Les traces d'immenses combats livrés dans ces montagnes, où se trouve un village dont le nom, de même que celui d'Alise, rappelle Alesia, peuvent donner lieu à réfléchir; mais, après examen, ces imposants vestiges ne paraissent plus qu'une base illusoire du système qu'ils ont servi à édifier. Ils attestent seulement qu'une grande lutte a été soutenue là entre des armées, sans pouvoir prouver que ce fut celle des Gaulois et des Romains sous les murs d'Alesia. Ils paraissent plutôt, d'après le caractère celtique des antiquités qu'ils renferment, se rattacher aux souvenirs de la guerre entre les Séquanais unis aux Allemands d'Arioviste d'une part, et les Éduens de l'autre, avant l'arrivée de César dans les Gaules [1]. On sait par lui que toute la noblesse éduenne périt dans ces batailles restées sans historien, *omni nobilitate Æduorum interfecta* [2].

Toutes les investigations faites pour retrouver dans ces anciens ouvrages ceux qu'élevèrent les Romains autour d'Alesia n'ont rien produit de convaincant. En admettant même la réalité de ces restes de tours entre lesquelles on a mesuré la distance d'environ quatre-vingts pieds indiquée dans les Commentaires, les retranchements des Gaulois et des Romains ne consistaient-ils pas, presque toujours, dans le même système d'ouvrages : un fossé avec épaulement et des tours ou des re-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVII. — [2] *Ibid.* l. VI, ch. XII.

dans à des distances qui ne devaient jamais beaucoup varier, lorsque le terrain ne l'exigeait pas?

Les noms de lieux rappelant des combats ont été cités aussi comme des preuves. Le nombre de ceux qui sont vraiment significatifs est d'abord à réduire de beaucoup; puis ils n'indiquent point, pas plus que les ruines, par qui ces combats ont été livrés.

Les noms de deux ruisseaux affluents de la Loue, le Régille et le Trébille, offrant quelque analogie avec ceux de deux lieutenants de César, *Reginus* et *Rebilus*, on a voulu les en faire dériver. Mais ces ruisseaux ne prennent leur source qu'à dix kilomètres d'Alaise, et les lieutenants défendaient, chacun avec une légion, le retranchement passant sur la colline qui fut attaquée par Vergasillaunus; ce qui ne s'accorde guère avec la supposition du commandement d'un camp avancé près du Régille et du Trébille, auxquels ils auraient laissé leurs noms. Tout cela est assez puéril; mais telles sont souvent les raisons à réfuter dans le système franc-comtois.

En définitive, les arguments qu'a fournis l'archéologie à ce système se résument dans cette assertion : le mont Auxois n'offre ni vestiges ni souvenirs du fait mémorable qu'on prétend s'y être accompli, tandis qu'aux environs d'Alaise ces vestiges et ces souvenirs se rencontrent à chaque pas.

Nous venons de voir quelle est la valeur de ces témoignages invoqués en faveur d'Alaise. Ceux qu'offre le mont Auxois sont loin d'être nuls comme on l'avance. Il a d'abord son ancienne tradition, que vous n'avez pas le droit d'arrêter au temps du moine Herric, car où avez-vous la preuve qu'il l'ait inventée au lieu de s'en être servi? De ce que cette tradition aurait été oubliée lorsque les moines ont relevé dans les Commentaires de César le fait qui intéressait le voisinage de leur couvent, ou

que, l'ayant connue, ils n'en aient pas parlé, s'en tenant à l'autorité de l'historien et à l'identité des noms d'Alise et d'Alesia, on ne peut non plus en tirer la preuve qu'elle n'ait jamais existé auparavant. Les ruines d'Alise ne sont pas sans signification, et le sol aux environs a rendu d'assez nombreux débris d'antiquités, même de squelettes humains, qu'on a toujours regardés comme des attestations du fait historique. S'il ne reste pas de vestiges des travaux du siége, ce qui est loin d'être prouvé, qu'y a-t-il d'incompréhensible à ce qu'ils aient disparu après dix-neuf cents ans? La nature du pays suffit pour l'expliquer. Que d'autres localités n'ont pas conservé de traces de bouleversements plus considérables! Qui sait d'ailleurs ce que renferme le terrain, ce que des fouilles profondes, si jamais elles sont possibles, mettront au jour à l'endroit des retranchements [1]? L'absence de souvenirs conservés dans des noms de lieux tient à des circonstances que nous ignorons. La transformation d'Alesia en puissante ville romaine dans les siècles suivants, le monastère fondé plus tard dans le voisinage, ont pu contribuer à les faire disparaître en les remplaçant par d'autres. *Les champs de l'Église* ne sont pas assurément une dénomination dont l'origine remonte au temps de César. Si l'on recherchait l'étymologie du mot *Laumes*, peut-être le nom de cette plaine aurait-il aussi sa signification.

Quant à l'origine des noms d'Alise et d'Alaise, nous croyons qu'ils peuvent provenir tous deux d'*Alesia*, et que la différence actuelle de ces noms tient à la prononciation différente des habitants des deux pays. Qui ne sait que les Francs-Comtois

[1] Depuis que ces lignes sont écrites, des fouilles, entreprises par la commission de la carte topographique des Gaules, sont déjà venues justifier nos prévisions. Des tranchées ouvertes dans la plaine des Laumes ont fait reconnaître la paroi d'un des fossés, et l'on a retiré du sol plusieurs de ces crochets en fer décrits par César.

prononcent tous les *e* très-ouverts, qu'ils disent les hommes comme si l'on écrivait *lais hommes?*

Que d'anciennes chartes désignent en latin le village d'Alaise par *Alesia*, cela ne prouve rien dans la question sur la ville des Commentaires, non plus que l'orthographe d'Alesia dans les différentes éditions de César, dont les unes donnent *Alisia*, d'autres *Alexia*, et la plupart *Alesia*.

Pour conclure avec impartialité, il faut convenir que, si Alise-Sainte-Reine n'offre pas de traces apparentes de grands travaux militaires, elle a pour elle une tradition depuis longtemps établie, des restes d'antiquités assez significatifs, et surtout une conformité de lieux incontestable, tandis qu'on ne peut retrouver dans le groupe de montagnes d'Alaise les localités décrites par César, et que les nombreux vestiges de batailles qu'il renferme ne disent rien du siége d'Alesia.

L'emplacement de la ville et le lieu de la bataille ont une corrélation qui nous a conduit à exposer les principaux motifs de maintenir l'ancienne tradition, qui place Alesia sur le mont Auxois. En nous séparant de l'opinion de d'Anville sur la question relative à la bataille, l'innovation que nous introduisons a sa raison justificative dans les antécédents. Depuis que le savant géographe avait indiqué les bords de l'Armançon pour le théâtre de la bataille, personne n'avait pensé à contrôler les preuves qu'il en apporte, jusqu'à ce que les Francs-Comtois, en revendiquant pour leur pays la possession d'Alesia, eussent appelé de nouveau l'attention sur ce sujet; mais alors, le débat s'étant engagé entre la Bourgogne et la Franche-Comté, on s'est uniquement attaché à soutenir l'ancienne localité contre la nouvelle. Plusieurs militaires de mérite, que leurs connaissances rendaient les juges les plus compétents, ont cherché à déterminer le lieu du combat dans la vallée de l'Ar-

mançon, sans qu'ils aient pu parvenir à s'entendre ni à trouver un champ de bataille qui ne donne prise aux objections de leurs adversaires. C'est qu'en effet ni la vallée de l'Armançon ni les bords de l'Ognon ne sont le terrain où César et le dernier défenseur de l'indépendance des Gaules se sont rencontrés; c'était sur la rivière d'Ouche, à l'extrémité du territoire lingon, qui conduit dans la Province par la Séquanie, qu'il fallait le chercher.

OBSERVATIONS

SUR LES CIRCONSTANCES DE LA BATAILLE EXPLIQUÉES PAR LA DISPOSITION DES LIEUX.

Depuis que l'Académie a entendu la lecture de ce mémoire, l'auteur a revu les lieux théâtre de cette bataille. Frappé de l'évidence avec laquelle s'expliquent sur place toutes les circonstances du combat mentionnées dans les Commentaires, il croit devoir présenter les nouvelles observations que lui a suggérées l'aspect du terrain.

Du sommet des hauteurs qui séparaient les deux armées, d'où le regard embrasse, d'un côté, la vaste plaine traversée par l'Ouche, et, du côté opposé, celle qui vient se terminer aux coteaux qui s'étendent en demi-cercle aux pieds du spectateur et où passent la Norges et la Tille, on se rend parfaitement compte de la marche des Romains. Arrivant du centre du pays des Lingons par les bords de la Tille, sur lesquels ils s'étaient probablement répandus (on trouve des marques de leur présence jusque près de Mirebeau, où l'on a découvert, entre autres antiquités de ce temps, des tuiles romaines dont l'une

porte le numéro de la x^e^ légion), ils quittaient à Arc-sur-Tille le cours de cette rivière pour venir rejoindre la voie romaine de Langres à Châlon-sur-Saône, qui traversait l'Ouche entre Longvic et Dijon; et leur chemin, pour atteindre ce but, était de se diriger par Couternon et Quetigny sur le plateau entre Mirande et Sennecey [1].

La disposition des lieux explique aussi comment l'attaque des Gaulois put être pour César une surprise. Ce n'est qu'après avoir dépassé Quetigny, situé dans la plaine sur une petite éminence, que l'avant-garde romaine se trouva en face de l'ennemi et qu'on put apercevoir la cavalerie gauloise qui couronnait les hauteurs de gauche et de droite. S'il y a quelque difficulté à admettre que César n'ait pas eu connaissance de l'arrivée de Vercingétorix, dont les troupes avaient campé pendant la nuit sur l'Ouche, il faut considérer que les Gaulois avaient pu n'arriver que le soir, que leurs camps étaient masqués par les hauteurs, et séparés des Romains par une distance de trois lieues. On remarque au surplus, dans les Commentaires, plusieurs exemples de pareilles surprises, qui s'expliquent encore moins que celle-ci.

La vue des lieux fait également mieux comprendre les intentions du général gaulois et donne l'intelligence des expressions employées dans le discours que les Commentaires lui font tenir, la veille de l'action, aux chefs de sa cavalerie.

Il avait précédemment manifesté l'intention de ne pas en venir à une bataille rangée contre les Romains, croyant qu'il les forcerait à sortir de la Gaule en harcelant leur armée et en dévastant le pays sur leur passage. L'attaque qu'il dispose n'est pas en contradiction avec cette résolution. Le résultat qu'il en attendait était d'obliger les Romains à lui abandonner

[1] Voir la carte n° 2.

leurs bagages, même sans combat. Et comment avait-il espéré les amener à cette nécessité? Une simple attaque, même avec l'avantage du nombre, n'eût pas suffi; il ne pouvait si mal présumer de César. Il fallait donc encore d'autres motifs à son opinion. C'est ici que la disposition du terrain va nous éclairer. En occupant avec sa cavalerie les hauteurs que nous avons décrites, il enveloppait l'espace où s'avançait l'armée romaine avec ses bagages, et, selon lui, la seule apparition de l'ennemi devait la faire renoncer à les défendre pour ne songer qu'à son salut en continuant sa marche. Or une telle résolution n'était supposable qu'autant que les Romains avaient une issue facile pour s'échapper. Ils trouvaient en effet cette issue à leur gauche par la plaine entre Magny et Fauverney, qui les conduisait également vers la Saône; et, s'ils prenaient ce parti, Vercingétorix n'avait pas l'intention de s'opposer à leur retraite, regardant comme suffisant à la délivrance des Gaules que leur armée se retirât privée de ses ressources et ayant perdu par une fuite honteuse le prestige de sa force. Si, au contraire, ce qu'il ne croyait pas, ils prenaient le parti de la résistance et s'arrêtaient à défendre leurs bagages, ils en éprouveraient un retard qui leur ôterait la possibilité d'achever leur route, *si pedites suis auxilium ferant, atque in eo morentur, iter confici non posse*[1]. Il résulte du sens de cette expression, *iter confici*, qui ne signifie par *continuer*, mais, ce qui est bien différent, *achever* leur route, que les Romains marchaient vers un but qu'ils étaient près d'atteindre, et qui est en effet indiqué quelques mots plus haut, celui de sortir de la Gaule, *Galliaque excedere*, et qu'ils regardaient comme atteint s'ils parvenaient à gagner la Séquanie en traversant la Saône, soit vers Saint-Jean-de-Losne, soit à Navilly. Vercingétorix pensait donc que, s'ils

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVI. . . .

acceptaient la bataille, ils ne sortiraient pas de la Gaule; sans doute parce qu'il se croyait assuré de la victoire dans le cas où une simple agression ne les déterminerait pas à lui livrer leurs bagages; et qu'alors il lui serait facile de leur couper la retraite par la plaine dans leur déroute. Mais, dans sa conviction, les choses ne se passeraient pas ainsi. Pas un seul cavalier romain n'oserait sortir des rangs pour combattre : *nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare*[1].

Telle devait donc être la disposition des lieux, que l'armée romaine se trouvait enveloppée et, selon toute apparence, perdue, si elle s'arrêtait à défendre ses bagages, et qu'en se décidant à les sacrifier elle pouvait aisément achever sa route, c'est-à-dire gagner la Saône. Et pareille alternative ne pouvait se présenter que sur un terrain semblable à celui de la rive gauche de l'Ouche, de Dijon à Genlis, qui semblait offrir un obstacle invincible en avant et laissait un passage ouvert sur le côté.

Si l'on demandait pourquoi d'Arc-sur-Tille l'armée romaine ne se serait pas dirigée tout d'abord sur la Saône, par la plaine entre Magny et Fauverney, au lieu d'aller gagner la voie romaine vers Longvic, il est facile de voir que cette dernière route était tout aussi directe et avait l'avantage d'un terrain meilleur pour la marche des bagages et d'un pont établi sur la rivière qui, bien que guéable partout, était encore plus commode à traverser sur ce point.

Le mode d'attaque des Gaulois et les mouvements que César fait faire aux légions pendant le combat se comprennent clairement sur le terrain[2]. C'est le corps de cavalerie du centre

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVI.

[2] On comprend aussi comment d'autres historiens ont pu dire que César avait été surpris et enveloppé.

qui marchait à la rencontre de l'avant-garde romaine en descendant du plateau de Mirande; les autres corps ne font que se montrer sur les sommets de gauche et de droite. Vercingétorix a voulu, au lieu de diriger une attaque générale contre l'ennemi, voir ce que produira une première agression. Il laisse ainsi à César le temps de former trois corps de sa cavalerie, et ce n'est qu'alors que l'action s'engage de tous côtés sur les hauteurs. Cependant le nombre des Gaulois semble devoir accabler la cavalerie de César; il devient nécessaire de la soutenir ou du moins de l'encourager; les légions qui assistent à ces combats, dans le demi-cercle formé par les coteaux, s'ébranlent et portent leurs aigles tantôt à gauche, tantôt à droite, du côté où les leurs paraissent faiblir. Mais il n'en faut pas davantage : l'action va se décider sur les hauteurs sans leur intervention.

Lorsque les Germains ont délogé des hauteurs de droite[1] les cavaliers gaulois qu'ils poursuivent, en en tuant un grand nombre, jusqu'à la rivière sur le bord de laquelle Vercingétorix avait placé son infanterie, le reste de la cavalerie gauloise aux prises avec les Romains, au centre et à l'aile gauche, prend la fuite de peur d'être enveloppé. Où ces gens pouvaient-ils fuir pour se mettre en sûreté, si ce n'est vers le camp de Vercingétorix? Et, puisque c'était sur leur gauche, par la droite des Romains, qu'ils étaient menacés de se voir couper la retraite, Vercingétorix devait alors se trouver de ce côté avec le gros de ses troupes. En se reportant sur les lieux, il est facile de voir qu'en effet la place que le général gaulois avait dû choisir pour établir son camp principal était la partie de la rive droite de l'Ouche, en face de l'emplacement actuel de Dijon, à l'ouest des hauteurs dont s'empara la cavalerie

[1] Nous avons vu qu'il s'agit des hauteurs à la droite des Romains.

germaine, et que, pendant l'action, la plus grande partie de son infanterie devait être rangée dans l'espace compris entre l'Ouche et la petite rivière de Suzon, très-rapprochée du pied des hauteurs. Cette position lui était indiquée par la proximité de la vallée de l'Ouche et des pentes des montagnes entre Chenôve et Larrey, sur lesquelles étaient favorablement placés les bagages pour être promptement acheminés par la vallée, en cas de retraite.

C'est cette même position à laquelle Vercingétorix doit, après la défaite de sa cavalerie, de pouvoir opérer aussi facilement sa retraite. La forme du récit des Commentaires indique qu'aussitôt qu'il se fut mis en marche, il se trouvait à l'abri de la poursuite de l'ennemi, car il est dit simplement qu'il retire les troupes qu'il avait rangées en avant de son camp et prend aussitôt le chemin d'Alesia, en ordonnant de faire suivre ses bagages : *fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam iter facere cœpit*[1]. Et lorsque, plus tard, César est en mesure de le poursuivre, il n'atteint que son arrière-garde. Le reste de son armée marchait en sûreté vers Alesia, puisqu'il parvint à y conduire des forces capables de résister si longtemps aux efforts des Romains, et que ceux-ci l'y trouvèrent déjà retranché.

Il n'est pas jusqu'à la position que devait occuper César pendant la bataille qui ne s'aperçoive sur le terrain : c'était évidemment l'éminence, au milieu de la plaine, sur laquelle est situé le village de Quetigny.

A la vue des lieux où se rencontrèrent César et Vercingétorix, nous nous sommes souvenu que, dix-huit siècles plus tard, les descendants de ces Germains qui avaient décidé la vic-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVIII.

toire en faveur de César avaient été ramenés par les chances de la guerre au pied de ces mêmes coteaux. Là même, en 1815, l'armée autrichienne, avant de quitter le territoire français, se trouvait rassemblée au nombre de cent cinquante mille hommes, et l'empereur d'Autriche y donnait à l'empereur Alexandre le spectacle d'une petite guerre à laquelle assistaient l'archiduc, plusieurs princes allemands et lord Wellington. Un déjeuner y fut servi aux deux souverains dans la riante prairie de Saint-Apollinaire. L'épée gauloise, brisée alors comme au temps de Vercingétorix, s'est relevée depuis avec trop de gloire pour craindre de rappeler ce souvenir.

MÉMOIRE

SUR TROIS INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES,

PAR M. RANGABÉ,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, À ATHÈNES.

I.

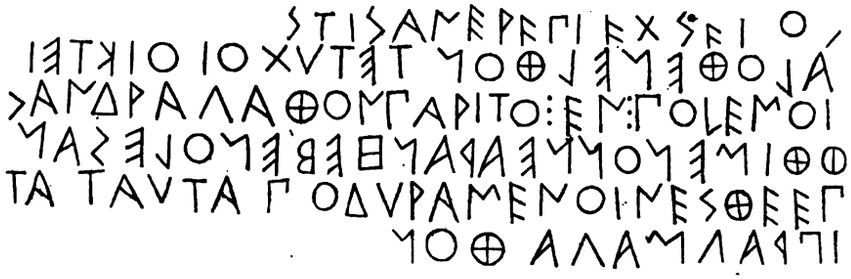

Cette inscription, fort intéressante par son caractère paléographique, se trouve dans le jardin de M. Notara, à Sépolia, à l'ouest de l'Académie et au delà de Céphise. La similitude des noms peut faire voir dans Sépolia l'ancien dème de Sypalettos. Ross[1] veut placer Sypalettos sur une hauteur par la

[1] *Ueber die Demen von Attica*, s. v. Κεττοί.

raison que la terminaison en *ητλός*, *ησσός*, *ασσός*, désigne toujours, selon lui, un lieu élevé. Cependant Γ*αργητλός*, dont le nom s'est conservé jusqu'à notre temps presque sans altération, prouve le contraire, car ce nom est donné à une partie de la plaine qui s'étend entre le Pentélique et l'Hymète.

L'inscription est écrite de la manière dite *boustrophédon*, sur le côté d'un petit piédestal, long de $0^{m},705$, qui a été creusé en auge. Dans cette opération, la partie supérieure de la pierre a été entamée avec les premières lignes de l'inscription. Les lettres sont longues de $0^{m},02$, plus ou moins. D'après ce qui en reste il n'est pas difficile de voir que nous avons sous les yeux une inscription funéraire, écrite en vers élégiaques, en l'honneur de quelque combattant mort pour la patrie, dont le nom n'a pas été conservé. C'est peut-être à quelque héros des guerres médiques qu'elle est consacrée; en tout cas elle n'est pas postérieure à ces guerres. On y peut lire :

Ἤν δ' εὔνου]ς τις ἀνὴρ ἐ[π]ίῃ ξένος, ἄλλοθεν ἐλθὼν
τῇ τύχοι, οἰκτεί[ρα]ς ἀνδρ' ἀγαθὸν παρίτω,
ἐν πολέμῳ φθίμενον, νεαρὰν ἥβην ὀλέσαντα.
Ταῦτ' ἀποδυρόμενοι, νῆσθ' ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν.

« Si quelque étranger bienveillant, venant d'un autre pays, s'arrête ici « par hasard, qu'il donne, avant de passer, un regret au brave qui est tombé « dans les combats à la fleur de sa jeunesse. Après l'avoir ainsi pleuré, allez, « et que la bonne fortune vous conduise. »

Le premier vers aurait pu être plus heureusement restauré. Quant au premier mot du second vers, je n'y puis voir que *τηΐ*, *ici*, écrit en une syllabe *τῇ* (par ellipse pour *ἐν τῇδε τῇ χώρᾳ*) pour la prosodie.

Les derniers mots, *νῆσθ' ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν*, étaient une expression probablement populaire, qui est restée dans la

bouche du peuple grec jusqu'aujourd'hui. Il dit, presque dans les mêmes termes : *Ὑπάγετε εἰς τὸ καλόν.*

II.

ΕΛΕ.....
ΧΑΛΚΟΣΕΩΝΕΘ.....
ΚΑΙΔΕΚΑΚΑΙΜΝΑΙΔΕΙ.....
ΑΚΟΝΤΑΠΕΝΤΕΔΡΑΧΜΑΙ.....
ΚΑΤΤΙΤΕΡΟΣΕΩΝΕΘΕΕΣΤΟΑΝΘΕΜΟΙ.....
ΚΑΙΗΕΜΙΤΑΛΑΝΤΟΝΚΑΙΜΝΑΙΕΙΚΟΣΙ.....
ΗΕΜΙΜΝΑΙΟΝΤΟΤΑΛΑΝΤΟΝΔΙΑΚΟΣΙΟΝΤΡΙ.....
ΟΝΤΑΔΡΑΧΜΟΝΤΙΜΕ.....
ΜΙΣΘΟΣΤΟΙΣΕΡΛΑΣΑΜΕΝΟΙΣΤΟΑΝΘΕΜΟΝΗΥΙ
ΤΕΝΑΣΠΙΔΑΚΑΙΤΟΝΠΕΤΑΛΟΝΤΟΝΗ
ΠΡΟΣΜΙΣΘΟΘΕΝΤΟΝ.....
ΜΟΛΥΒΔΟΣΤΟΙΑΝΘΕΜΟΙΚΑΙΤΟΙΣ...ΕΣ ΛΟΙΣΤΟΙ
ΛΙΘΟΝΤΟΒΑΘΡΟΚΡΑΤΕΥΤΑΙΔΟΔΕΚΑΤΙΜΕ.....
ΧΣΥΛΑΚΑΙΑΝΘΡΑΚΕΣΤΟΙ...ΟΛ..ΒΔΟΙ.....
ΤΡΑΠΕΙΑΝΠΟΙΕΣΑΝΤΙ.....
ΜΙΣΘΟΣΕΣΑΛΛΑΛΟΝΤΙΤΟΑΛΛΑΛΜΑΤΕΡΑΙ.....
ΣΤΕΣΑΝΤΙΕΝΤΟΙΝΕΟΙ.....
ΧΣΥΛΑΕΟΝΕΘΕΤΟΚΛΙΜΑΚΕΠΟΙΕΣΑΙΕΝΗΟΙΝΤΟ
ΑΛΛΑΛΜΑΤΕΕΣΕΛΕΣΘΕΝΚΑΙΕΦΟΝΗΟΙΛΙΘΟΙΕΣ
ΕΚΟΜΙΖΟΝΤΟΗΟΙΕΣΤΟΒΑΘΡΟΝΚΑΙΦΑΡΧΣΑ'
ΤΟΒΑΘΡΟΝΤΟΙΝΑΛΛΑΛΜΑΟΙΝΚΑΙΤΑΣΘΥΡΑΣ.....
ΚΑΙΙΚΡΙΟΣΑΙΠΕΡΙΤΟΑΛΛΑΛΜΑΤΕΚΑΙΚΛΙΜΑΚΕ.....
ΠΡΟΣΤΑΙΚΡΙΑ

ΚΕΦΑΛΑΙΟΝ ΗΗΗΗΗΗΗΔ...

(J'ai marqué par des points les parties qui restent en blanc sur la pierre.)

Ελε
Χαλκὸς ἐωνήθ[η εἰς τὸ ἀγάλματε τάλαντα...
καὶ δέκα, καὶ μναῖ δέ[κα, τὸ τάλαντον τεσσαρ-
άκοντα πέντε δραχμαί.
Κατ]ίτερος ἐωνήθη εἰς τὸ ἄνθεμον, [τάλαντον
καὶ ἡμιτάλαντον καὶ μναῖ εἴκοσι [καὶ
ἡμίμναιον, τὸ τάλαντον διακοσίων τρι[άκο-

ονται δραχμῶν τιμή.
Μισθὸς τοῖς ἐργασαμένοις τὸ ἄνθεμον ὑ[πὸ
τὴν ἀσπίδα, καὶ τῶν πεταλων τῶν ὑ[πὸ] τὸ ὀν?...
προσμισθωθέντων.....
Μόλυβδος τῷ ἀνθέμῳ καὶ τοῖς δεσμοῖς τῶν
λίθων τοῦ βάθρου, κρατευται δώδεκα, τιμή...
Ξύλα καὶ ἄνθρακες τῷ μολύβδῳ...
Τράπεζαν ποιήσαντι...
Μισθὸς ἐσαγαγόντι τὼ [ἀγ]άλματε καὶ
στήσαντι ἐν τῷ νεῷ...
Ξύλα ἐωνήθη τὼ κλίμακε ποιῆσαι ἐν οἷν τ[ὼ]
ἀγάλματε ἐσηγέσθην καὶ ἐφ'ὧν οἱ λίθοι ἐσ-
εκομίζοντο οἱ ἐς τὸ βάθρον, καὶ φάρξαι
τὸ βάθρον τοῖν ἀγαλμάτοιν καὶ τὰς θύρας,
καὶ ἱκριῶσαι περὶ τὼ ἀγάλματε καὶ κλίμακε
πρὸς τὰ ἱκρία.

Κεφάλαιον ΓΧΧΧΗΗΗΔ.

TRADUCTION.

§ 1, l. 2-4. Il a été acheté du cuivre pour les deux statues, dix... talents et dix mines, le talent à quarante-cinq drachmes.

§ 2, l. 5-8. De l'étain; il en a été acheté pour le fleuron un talent et demi, vingt mines et une demi-mine; le prix du talent à deux cent trente drachmes.

§ 3, l. 9-11. Salaire à ceux qui ont travaillé le fleuron sous le bouclier, et (prix) des feuilles qui sont au-dessous de..... et qui ont aussi été données en outre à forfait.

§ 4, l. 12-13. Plomb pour le fleuron et pour les crampons des pierres du piédestal, douze bâtons; leur prix.....

§ 5, l. 14. Bois et charbon pour le plomb...

§ 6, l. 15. A celui qui a fait la table.....

§ 7, l. 16-17. Salaire à celui qui a introduit et placé les deux statues dans le temple.

§ 8, l. 18-23. Du bois a été acheté pour faire les deux litières par lesquelles les deux statues ont été introduites, et sur lesquelles

les pierres pour le piédestal étaient montées; et pour enclore le piédestal des deux statues et les porter, et pour faire des échafaudages autour des statues, et deux échelles pour les échafaudages.

§ 9, l. 24. Somme totale : 5 talents 3310 dr.

Cette inscription a été trouvée, il y a quelques jours[1], sous la rue d'Hermès, au milieu de la ville d'Athènes. La pierre est du marbre pentélique; longue de $0^m,59$ sur une largeur de $0^m,43$, elle est mutilée en haut et aux deux côtés, mais de manière que les lignes, depuis la sixième, sont entières sur toute la longueur. Dans sa partie inférieure, elle se termine par une bande non polie, haute de $0^m,03$. Les lettres sont longues de 0,008, et les interlignes sont de $0^m,003$.

On voit que la partie conservée de l'inscription est le compte rendu des dépenses faites surtout pour l'introduction de deux statues dans un temple et pour leur érection. La partie qui manque traitait probablement aussi des frais du travail des statues elles-mêmes. Elle ne nomme ni le temple, ni les statues. L'indication que celles-ci étaient au nombre de deux pourrait faire penser à Cérès et Proserpine, et par conséquent à l'Éleusinium d'Athènes. Ce temple paraît avoir été situé non loin de l'endroit où l'inscription fut trouvée. Les témoignages bien connus[2] qui tracent la route de la procession panathénaïque depuis le Dipylon, par l'Agora, jusqu'à l'Éleusinium, et de là, sous le Pélasgicon, le retour vers l'Aréopage, et le texte de Xénophon[3], qui conseille aux hipparques de défiler, dans leurs revues, au pas, à travers l'Agora, puis de faire un temps de galop jusqu'à l'Éleusinium, prouvent également que ce temple était à une certaine distance de l'Agora vers l'orient et

[1] C'est-à-dire le 12 avril 1860. — [2] Philostr. *Vitæ soph.* II, 1, 5; Himer. *Orat.* III, XII. — [3] *Hipparch.* III.

dans la partie basse et unie de la ville. Il est très-probable que sa position était celle de la petite église dite Gorgopico, qui est située tout auprès de la nouvelle cathédrale, à quelques centaines de pas au sud de l'endroit où l'inscription fut trouvée. Cette chapelle est construite presque en entier de fragments antiques; l'un d'eux est tiré d'une petite frise dorique; il comprend deux triglyphes et deux métopes. L'un des triglyphes est croisé de deux flambeaux en relief, symboles de Cérès cherchant sa fille et de Proserpine, et de trois grenades, fruit que Proserpine mangea en célébrant ses noces avec le dieu des enfers; l'autre triglyphe porte en relief une plémochoé, vase qu'Athénée[1] décrit fort exactement comme ayant la forme d'une toupie (βόμβυξ), et qui, d'après lui, donnait son nom au dernier jour des Éleusinies, parce que, dans ce jour, on remplissait d'eau deux de ces vases, et que, debout, on versait le contenu de l'un vers l'orient, celui de l'autre vers l'occident, en prononçant des paroles mystérieuses. Dans le champ de l'une des métopes, dont il ne reste qu'une partie, on voit un bucrâne, qui était aussi un symbole éleusiniaque; dans l'autre, le vase dit *cernos*, qui, d'après Athénée[2], était de terre cuite et avait, comme il est représenté sur cette frise, beaucoup de petites coupes fixées sur son rebord. Ce vase servait surtout aux sacrifices de la mère des dieux[3]; mais il paraît qu'il était aussi en usage pour le culte de Cérès, car un autre fragment de frise, trouvé dans ces derniers jours à Éleusis, contient le même *cernos* à côté du bucrâne, d'un boisseau et de gerbes d'épis, symboles incontestables de la déesse du lieu.

Cependant, si ces indices prouvent en faveur de la position

[1] XI, 93 (496).
[2] XI, 476.
[3] Nicandre, *Alexiph.* 217, et schol. — Hésych. s. v. Κέρνια, Κέρνος, Κερνοφόρος. Voyez aussi Letronne, *Journ. des Savants*, 1833, p. 733.

de l'Éleusinium à la place de l'église de Gorgopico, l'inscription, malgré la proximité du lieu où elle fut trouvée, ne peut pas être attribuée aux statues de ce temple, car l'une de celles dont il y est fait mention avait un bouclier[1] et devait représenter ou Minerve ou Mars. Une pierre de cette dimension peut avoir été portée en cet endroit d'une autre partie de la ville.

L'inscription est antérieure à Euclide. La régularité dans la forme des lettres et de l'orthographe archaïque semble indiquer à peu près l'époque des inscriptions sur la construction ou l'achèvement du temple d'Érechthée; c'est la période où les Athéniens ont repris le cours de leurs travaux d'art, interrompus par les désastres de la fatale épidémie et par la mort de Périclès. Qui sait même si les statues en question n'appartenaient pas à ce temple, et ne représentaient pas Minerve Poliade et Neptune, ou Érechthée et Pandrose?

Quelle était la matière dont ces statues étaient faites? Il reste, dans la ligne 1, les lettres E ⊦ E, qui pourraient nous induire à lire ἐλέφας, et à croire que les statues étaient chryséléphantines, peut-être même que c'étaient la Minerve et la Victoire du Parthénon. Mais ce qui s'oppose à cette conjecture, c'est que, d'abord, si l'inscription contenait tous les frais de l'exécution et de l'achat des matériaux des statues, comme la mention de l'ivoire devrait le faire présumer, la somme de 5 talents 3,310 drachmes, qui est indiquée dans la ligne 24, est bien loin de répondre à la dépense, non-seulement du grand chef-d'œuvre de Phidias, dont l'or seul a coûté près de 50 talents, mais aussi de toute autre statue chryséléphantine dont les dimensions seraient telles, que, pour l'introduire dans le temple, il fallût admettre l'usage d'appareils particuliers. D'un

[1] I, 10.

autre côté, le cuivre acheté d'après le § 1 était au moins de 12 talents (*δύω*) *καὶ δέκα*, 1000 drachmes de poids du commerce, ce qui, le talent étant compté à 8,970 drachmes, les 5 mines à 323 drachmes[1] de la monnaie d'Athènes, donne 13 talents 1,396, poids de la monnaie d'Athènes, ou 477 kilogrammes 254 grammes. Cela rend incontestable que les statues entières étaient faites de cuivre, ou plutôt de bronze, c'est-à-dire de cuivre mêlé d'étain, dont l'alliage ordinaire est de 1 : 9. Ainsi la quantité entière de métal eût été de 20 talents 1,551 drachmes ou de 530,282 grammes au moins, tandis que l'or employé, en moindre épaisseur sans doute, à la statue colossale de Phidias, qui n'avait que le visage, les bras et les bouts des pieds en ivoire, n'était que de 4 ½ à 5 talents de poids[2].

Ce qui me semble aussi mettre l'ivoire hors de question, c'est que la ligne 1re n'offre pas assez d'espace pour la formule que présentent les autres paragraphes, *ἐλέ*[*φας ἐωνήθη*, etc.], avec mention de l'emploi, de la qualité et du prix par talent.

D'après ce qui précède, la ligne 2 devrait être complétée, soit, d'après la formule de la ligne 5, en *χαλκὸς ἐωνήθ*[*η ἐς τὼ ἀγάλματε, τάλαντα*... soit, d'après celle de la ligne 10, en *χαλκὸς ἐωνήθ*[*η τοῖν ἀγαλμάτοιν τάλαντα*... Dans cette dernière restitution il ne reste que la place de deux lettres pour compléter le nombre dont une partie est conservée dans la ligne 3. Il n'y a aucun nom de nombre qui puisse entrer dans cet espace. D'après l'autre restitution, la lacune est de quatre lettres, et le nombre peut avoir été *τρία*, *ὀκτώ* ou *ἐνέα* (d'après l'orthographe attique). Le plus petit de ces nombres, 13 talents 1,000 drachmes, poids de commerce, équivalait à 19 talents

[1] Bœckh, *Metrol. Unters.* p. 115 et suiv. *Staatsh. der Ath.* II, XIX, p. 361 et suiv.

[2] Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, I, 1, 6.

4,110 drachmes de la monnaie d'Athènes, et à 515,313 grammes; le plus grand, 19 talents 1,000 drachmes, équivalait à 28 talents 3,930 drachmes de la monnaie d'Athènes, ou à 750,130 grammes, quantité suffisante, avec l'alliage aussi de $\frac{1}{9}$ d'étain, pour deux statues d'assez grandes dimensions, dont l'épaisseur ne dépassait ordinairement pas beaucoup 2 ou 3 centimètres.

Le prix du talent de cuivre est ici de [τρι]άκοντα πέντε, ou [τεσσαρ]άκοντα πέντε, 35 ou 45 drachmes. M. Bœckh a montré[1] que, dans les plus anciens temps, le cuivre valait $\frac{1}{300}$ de l'argent; plus tard, il semble avoir monté de prix, c'est-à-dire que la quantité de l'argent en circulation a augmenté. Quant à la valeur du cuivre monnayé, elle était infiniment plus grande, de $\frac{1}{60}$ sous les Ptolémées[2]. Le talent de cuivre (poids de commerce) étant de 8,970 drachmes, disons, en nombre rond, de 9,000 drachmes du poids d'argent monnayé, le prix de 30 drachmes donnerait exactement le rapport de 1 : 300. Ainsi, des deux nombres qui peuvent seuls être admis dans le texte de l'inscription, 35 drachmes serait plus rapproché du prix que le cuivre paraît avoir eu dans les plus anciens temps ($\frac{1}{257}$); mais τεσσαράκοντα πέντε, qui est $\frac{1}{200}$ du prix de l'argent, remplit seul exactement la lacune. Aujourd'hui, en Grèce, le prix du cuivre est de 5 drachmes l'oke, ou 3 francs 50 centimes le kilogramme.

§ 2. L'étain, qui figure dans ce paragraphe, semble ne pas avoir servi à l'alliage du bronze pour les statues, mais bien à faire un ornement en forme de fleuron sur lequel paraît avoir posé le bouclier de l'une des statues. Le prix de l'étain à 230 drachmes le talent est cinq fois celui du cuivre. Chez les anciens, l'étain était, en effet, considéré presque comme un

[1] *Metrol. Unters.* p. 342. — [2] Bœckh, *Staatsh. der Ath.* I, 1, 6.

métal précieux. Déjà au temps d'Homère on savait le fondre avec d'autres métaux pour produire un beau bronze. Le bouclier d'Achille était un chef-d'œuvre de métallurgie et de toreutique, destiné à l'usage du plus brave des héros homériques, chanté ou inventé par le plus grand poëte de l'antiquité, et exécuté par un Dieu. Vulcain, pour le fabriquer, fondit ensemble l'étain, le cuivre, l'or et l'argent.

> *Χαλκὸν δ' ἐν πυρὶ βάλλει ἀτειρέα κασσίτερόν τε,*
> *καὶ χρυσὸν τιμῆντα καὶ ἄργυρον*[1].

Mais on l'employait aussi séparément. On en faisait les guêtres des combattants[2], et Homère lui donne les épithètes d'élégant et de brillant[3]. Il était particulièrement employé pour les parties d'ornement; ainsi la cuirasse d'Astéropée était de cuivre bordé ou entouré d'étain :

> *. . . ᾧ περὶ χεῦμα φαεινοῦ κασσιτέροιο*
> *ἀμφιδεδίνηται*[4],

tandis que celle d'Agamemnon avait des bandes d'étain qui alternaient avec des bandes d'or et des bandes d'azur[5], et son bouclier était orné de vingt boutons blancs d'étain[6]. L'une des divisions du bouclier d'Achille représentait une vigne, dont l'enclos était en étain[7], tandis que, dans l'autre division, qui représentait un troupeau de bœufs, les bœufs étaient faits d'or et d'étain, pour imiter, sans doute, au naturel la couleur fauve de ces animaux. Homère cite aussi des chars ornés d'or et d'étain[8]. Pollux raconte que Denys força les Syracusains à

[1] Hom. *Il.* Σ, 474.
[2] Hom. *Il.* Σ, 613; Φ, 592.
[3] *Ἑανός* (*Il.* Σ, 613); — *φαεινός* (*Il.* Ψ, 561).
[4] *Il.* Ψ, 561.
[5] *Il.* Α, 25.
[6] *Ibid.* 34.
[7] *Περὶ δ' ἕρκος ἐλασσεν κασσιτέρου.* (*Il.* Σ, 563.)
[8] *Ἅρματα δὲ χρυσῷ πεπυκασμένα κασσιτέρῳ τε.* (*Il.* Ψ, 503.)

frapper des monnaies d'étain au lieu de leur monnaie d'argent, et qu'il donna à la drachme d'étain quatre fois la valeur de la drachme attique[1]. C'était là sans doute un acte arbitraire du tyran, mais il était probablement justifié jusqu'à un certain point par l'apparence brillante de l'étain, et par sa rareté, qui le relevait au-dessus des métaux à bas prix. Même dans les temps moins reculés, ce métal n'était tiré, d'après le rapport de Strabon[2], que des îles Cassitérides, situées dans l'Océan atlantique, au nord-ouest du Portugal, et peut-être aussi d'une partie de la Lusitanie et des îles britanniques. Les Phéniciens s'en étaient assuré le monopole lucratif jusqu'à l'époque où les Romains découvrirent leur secret. On comprend par là qu'à l'époque de la guerre du Péloponèse l'étain ait été cinq fois plus cher que le cuivre, tandis qu'aujourd'hui il se vend presque au même prix (5 francs le kilogramme).

§ 3. Le fleuron sur lequel reposait le bouclier était donc d'étain, et, par son ton argenté, il tranchait probablement sur la couleur sombre du cuivre ou du bronze. Le mouvement et la position de la main de la statue pourraient seuls nous expliquer la raison pour laquelle le sculpteur, au lieu de poser le bouclier par terre, le fit supporter par un ornement. Il y avait aussi des feuilles appartenant peut-être à ce même ornement; mais je n'ai pas pu deviner le mot qui termine la ligne 10[3]. Ces feuilles ont été commandées aux mêmes ouvriers. Le

[1] IX, 6, 79.

[2] III, p. 175.

[3] [M. Pittakis, publiant la même inscription dans l'*Éphéméride archéologique*, n° 3753, croit pouvoir lire HYΠ I I · EPON, où il reconnaît HYΠEPTEPON, c'est-à-dire *ὑπερτέρων* : ce seraient alors *les feuilles qui sont au-dessus*. Au reste, M. le duc de Luynes, à qui j'ai communiqué ce précieux texte, aussitôt après l'avoir reçu de notre correspondant, me signale, comme pouvant jeter quelque lumière sur les difficultés que soulève la ligne 10, un texte de Pausanias (V, 10, § 4) dans sa description du temple d'Olympie. — E. Egger.]

chiffre qui représentait le salaire de ceux-ci a probablement disparu dans la ligne 11, où il semble qu'il y avait encore une lettre après *προσμισθωθέντων*.

§ 4. Le plomb a servi soit à être fondu avec l'étain du fleuron pour le rendre plus malléable, soit à fixer celui-ci au piédestal et aussi à raffermir les crampons du piédestal lui-même. Dans plusieurs monuments antiques, dans le Parthénon entre autres, on voit les crampons en fer, qui unissent les pierres entre elles, fixés avec du plomb fondu dans le trou où ils mordent.

Que signifie le mot *κρατευταὶ*, qui figure ici avant l'indication du prix? Pollux[1] cite des instruments de ce nom dans l'énumération des ustensiles de cuisine, avec les broches et les brochettes. Hésychius dit que *κρατευταὶ* signifie le support des broches, *Κρατευτέων, τῶν βάσεων ἐφ ὧν οἱ ὀβελίσκοι τίθενται πρὸς ὄπτησιν*, et ces supports étaient, d'après Eustathe, soit des pierres, soit des pieds en fer. Le même auteur ajoute cependant que, selon d'autres, ce terme signifie le manche de la broche, ou bien la broche elle-même : *Κρατευτὰς δέ φασί τινες τῶν παλαιῶν τὰς τῶν ὀβελίσκων λαβάς... Οἱ δὲ ἀκριβέστεροι τοὺς κρατευτὰς λίθους νοοῦσιν ἐφ' ὧν τὰ ἄκρα τῶν ὀβελίσκων ἐτίθετο... Παυσανίας δέ φησι· Κρατευταὶ οἱ ὀβελοί, ἢ λίθοι, ἢ σιδήρεά τινα ἐφ' ὧν οἱ ὀβελίσκοι ἐπιτίθενται.* Ce sens flottant entre le manche et le support des broches vient probablement du vers d'Homère[2] :

Πάσσε δ' ἁλὸς θείοιο, κρατευτάων ἐπαείρας·

où les uns ont compris qu'il a soulevé le rôt par le bout de la broche, les autres, avec plus de raison peut-être, qu'il l'a retiré de dessus les supports. Serait-il permis de croire que, à

[1] *Onomast.* X, 24, 95-6. — [2] *Il.* I, 214.

cause de quelque ressemblance de la forme, on employait aussi ce mot pour désigner les crampons qui reliaient les pierres? Le piédestal pourrait en avoir, dans le cas, par exemple, où, étant quadrangulaire, il aurait été formé par trois pierres de chaque côté. Mais ces crampons sont nommés dans la même phrase *δεσμοί* (ligne 12). Ensuite, le prix étant désigné par le mot *τιμή*, il est impossible que l'indication de la quantité ait manqué; mais, à la fin de la ligne 13, il n'y a que tout juste l'espace nécessaire pour le chiffre qui a disparu. Il faut donc que ce soit la quantité qui est désignée par les mots *κρατευται δώδεκα*.

Nous avons vu que, d'après Eustathe, *κρατευται* signifiait aussi des *broches* (*ὀβελοί*). Hésychius leur attribue également cette signification (*κρατευτής, ὀβελίσκος*). On pourrait donc penser qu'à cause de cette dernière acception ce terme a aussi été appliqué à des *bâtons de plomb* en forme de brochettes, qui étaient peut-être l'unité d'un poids plus ou moins constant, d'après laquelle se vendait ce métal de peu de valeur. Nous voyons, par les inscriptions relatives à la construction du temple d'Érechthée [1], que le prix de ce métal était, à l'époque même de notre inscription, de 5 drachmes par talent. Il est très-présumable qu'un objet d'un usage aussi universel se vendait, non pas au poids, mais en bâtons, dont la forme et la longueur répondaient approximativement au poids, sur lequel, à cause de l'exiguïté du prix, ni le vendeur, ni l'acheteur n'avaient d'intérêt à beaucoup insister. Il en eût été de ces baguettes de plomb comme des baguettes de cuivre qui, dans les premiers temps, étaient, avec une forme et des dimensions déterminées, l'unité de poids de ce métal, et servaient, pour cette raison, de monnaie, sous le nom d'*ὀβελός* ou *ὀβολός*, qui serait le syno-

[1] *Antiq. Hellen.* I, LVII, B.

nyme de *κρατευτής*. Je m'arrête d'autant plus à cette supposition, que Pollux cite à deux reprises [1], parmi les objets confisqués à Éleusis, des *μολυβδοκρατευταί*, où il est impossible de penser soit à des manches, soit à des pieds de broche, soit à des broches, même en plomb, car aucun ustensile de ce métal ne saurait être propre à être mis dans le feu. Les *μολυβδοκρατευταί* seraient donc des brochettes ou baguettes (des *oboles*) en plomb, ou mieux, du plomb en forme de baguettes telles qu'on les débitait probablement dans le commerce. Si cette supposition a quelque vraisemblance et si le *κρατευτής* est considéré comme répondant au plus petit poids de plomb débité pour le commerce, il ne peut avoir pesé moins de 37 à 38 drachmes, car cette quantité valait un chalcon, la plus petite des monnaies d'Athènes [2]. Si le *κρατευτής* était l'unité de poids, les 12 *κρατευταί* ne vaudraient pas plus de 12 chalca ou une $\frac{1}{2}$ obole, et le chiffre qui manque serait IC. Mais il est possible que cette unité ait été plus grande, de la valeur d'une obole, par exemple, c'est-à-dire du poids de 236 drachmes; alors le chiffre du prix qui manque serait ⊢⊢ (deux drachmes). Les *κρατευταί* peuvent enfin avoir été de grosses barres de plomb, d'un poids considérable, peut-être d'un talent. Dans ce cas, le chiffre qui manque serait ΡΔ (soixante drachmes).

§ 5. Le *bois* et le *charbon* ont servi à fondre le plomb. La somme payée a disparu.

§ 6. La *table* est peut-être celle qui était placée dans les temples pour servir aux sacrifices; mais ces tables étaient souvent faites avec recherche et couvertes de riches ornements, comme on le voit par l'exemple de celles qui étaient dans le

[1] X, xxiv, § 56 et 97.

[2] Le talent, ou 6000 drachmes, valait 5 drachmes = 60 oboles = 2[illegible]8 chalca; d'où [illegible] = 37 [illegible]

Parthénon[1]. Par conséquent, on supposera peut-être plus volontiers que cette table simplement mentionnée avait été faite de simples planches, probablement, et pour servir aux ouvriers. La valeur n'en paraît pas sur la pierre, dont la surface n'est pas assez unie et assez intacte pour permettre de dire si elle portait autrefois, à cet endroit, des caractères.

§ 7. Il en est de même du chiffre qui devait représenter le salaire payé à l'ouvrier qui a fait le transport des deux statues dans le temple, et qui les a placées sur leur piédestal.

§ 8. Ce paragraphe nous offre le détail des travaux par lesquels le transport s'est fait et de la dépense qu'il a occasionnée. Κλίμακε sont ici les litières de planches dans lesquelles on a transporté les statues et les pierres du piédestal. Ἐν οἶν paraît être une faute pour ἐν αἶν. Il est possible que la double expression ἐν οἶν et ἐφ' ὧν ne soit pas fortuite. Elle signifie peut-être que, pour le transport des statues, on ajoutait à la litière des parois et un couvercle pour les protéger de tous les côtés, et qu'on négligeait ces précautions pour les simples pierres. Εἰσηγέσθην est la troisième personne du duel de l'imparfait d'εἰσάγομαι.

On a dû aussi acheter du bois pour en entourer le piédestal, afin d'empêcher sans doute qu'il ne fût écorné pendant les travaux. Les deux statues paraissent avoir posé sur un seul piédestal; elles formaient peut-être un groupe. Φάρξαι est l'aoriste de φάργνυμι, le même mot que φράγνυμι. Il semble aussi que les portes, probablement leurs montants en marbre, ont dû être également protégées par des planches pendant qu'on introduisait les statues. La mention de plus d'une porte s'appliquerait assez au temple d'Érechthée, qui était subdivisé en compartiments et qui avait plusieurs issues. Il a fallu enfin acheter du bois pour construire les échafaudages qu'on a

[1] Τράπεζαι ἠλεφαντωμέναι. (*Ant. Hell.* I, p. 116 et 124. Cf. II, p. 524, 526, 553, 944.)

élevés autour des statues avec les échelles qui y menaient, et qui ont servi à l'érection. Pour qu'on eût besoin de ces échafaudages et des échelles, il faut que les statues aient été d'assez grandes dimensions.

§ 9. Le total de la dépense s'est élevé à 5 talents 3,310 drachmes, ou 33,310 drachmes. Des sommes conservées dans l'inscription nous n'avons tout au plus que : 862 drachmes 3 oboles pour le cuivre, si nous en supposons 19 talents; 1,000 drachmes pour l'étain; 449 drachmes 2 oboles et quelques drachmes pour le plomb, en tout 13,350 drachmes au plus. Il semble donc que la plus petite partie de la dépense totale fut afférente à l'achat des matériaux, si l'on peut considérer comme sûr que la quantité de cuivre dont il est fait mention dans la partie conservée de l'inscription soit la seule qui ait été achetée pour les deux statues tout entières. Il faut espérer qu'une bonne part de la somme dépensée avait été allouée en récompense à l'artiste qui a conçu et exécuté les statues. Les frais de moulage devaient aussi y figurer pour une bonne part; enfin nous ne pouvons pas savoir si la partie perdue de l'inscription ne se rapportait pas aussi à d'autres objets que les statues, et si le total des 5 talents 3,310 drachmes ne comprenait pas toutes ces dépenses.

III.

Il y a quelques mois, des paysans ont retiré de terre à Tégée, à une petite distance des ruines du temple de Minerve-Ailée, la pierre qui contient cette inscription. Ils l'avaient déjà brisée pour s'en servir à leurs constructions, lorsqu'on est venu la retirer de leurs mains. Le commencement et la fin n'existaient plus; le reste, long de 0^m, 9, large de 0^m, 4, était fracturé en quatre morceaux, et les lignes 21-35 étaient en grande

partie détruites. A la marge de gauche et au commencement des lignes, on voit de temps à autre quelques lettres qui paraissent indiquer que cette pierre était précédée d'une autre également inscrite, et que nous n'avons ici que la dernière moitié du document [1].

M. Régopoulos, de Tripolitza, a bien voulu m'en communiquer une copie en caractères majuscules, qui ne rendent que d'une manière générale la forme des lettres de l'inscription. J'en puis seulement inférer que le ζ y est écrit Ɪ, le π Γ, le θ Θ. M. Régopoulos a aussi publié dans un journal de Tripolitza (le journal *L'Arcadie*) une simple copie de ce document en minuscules, sans division des mots et sans accents. Il semble même que les deux copies sont faites l'une sur l'autre. Il m'a cependant été possible de rectifier, en les rapprochant, quelques erreurs qui se sont glissées dans l'une ou dans l'autre, et la copie en minuscules que je fais suivre présentera le résultat de cette comparaison.

[περι.....φι.....]
εἶκαν τι γίνητοι τοῖς ἐργώναις τοῖς ἐν τοῖ αὐτοῖ
ἔργοι, ὅσα περὶ τὸ ἔργον· ἀπ[τ]έσθω δὲ ὁ ἀδικημένος
τὸν ἀδικέντα ἐν ἀμέραις τρισὶ ἀπὺ τᾶς ἂν τὸ ἀδί-
κημα γένητοι, ὕσ[τ]ερον δὲ μή. Καὶ ὅ τι ἂγ κ[ρ]ίνωνσι
οἱ ἐσδοτῆρες, κύριον ἔσ[τ]ω. Εἰ δὲ πόλεμος δια-
κωλύσει τι τῶν ἔργων τῶν ἐσδοθέντων [ἢ] τῶν
ἠργασμένων τι φθεραῖ, οἱ τριακάσιοι διαγ[ν]όντω
τὶ δεῖ γίνεσθαι, οἱ δὲ σ[τ]ραταγοὶ πόσοδομ ποέντω

[1] [On appréciera d'autant mieux la haute importance de cette découverte, si l'on en rapproche, dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (n^os^ 1511-1533) et dans le *Voyage archéologique* de M. Le Bas (II, 336-352), le petit nombre de textes épigraphiques jusqu'ici retrouvés dans cette localité. J'ai eu, pour corriger sur épreuve le texte de la présente inscription, le secours d'une empreinte envoyée à M. Rangabé, et qu'il a bien voulu me faire parvenir; mais cette empreinte très-imparfaite laisse malheureusement subsister bien des lacunes et des leçons douteuses. E. Egger.]

εἶκαν δέατοι σΦεῖς πόλεμος ἦναι ὁ κωλύ[ω]ν ἢ ἐ-
Φθορκὼς τὰ ἔργα, λαΦυροπωλίου ἐόντος [κ]ατὺ τᾶς
πόλιος· εἰ δέ τι ἐργωνήσας μὴ ἰγκεχ[ει]ρήκο[ι] τοῖς
ἔργοις, ὁ δὲ πόλεμος διακωλύοι, ἀπυδόας [τ]ὸ ἀργύριον
τὸ ἂν λελαβηκὼς τυνχάνῃ, ἀΦεώσθω τῶ ἔργω,
εἶκαν κελεύωνσι οἱ ἐσδοτῆρες· εἰ δ' ἄν τις ἐπι-
συνισΓᾶτοι ταῖς ἐσδόσεσι τῶν ἔργων, [ἢ] λυμαίνη-
τοι κατ' εἶδέ τινα τρόπον Φθήρων, ζαμιόντω
οἱ ἐσδοτῆρες ὅσα ἂν δέατοι σΦεῖς ζαμίᾳ, καὶ
ἀγκαρυσσ[όν]τ[ω] ἰν ἐπίκρισιν, καὶ ἰναγόντω
ἰν δικασΓήριον τὸ γινόμενον τοῖ πληθι τᾶς
ζαμ[ί]αυ· μὴ ἐξέσΓω δὲ μηδὲ κοινᾶνα [γ]ενέσθαι
πλέον ἢ δύο ἐπὶ μηδενὶ τῶν ἔργων, εἰ δὲ μὴ ὀΦλέτω
ἕκασΓος πεντήκοντα δαρχμάς (sic), ἐπελα[σ]άσθων
δὲ οἱ ἀλιασΓαί· ἰμΦαίνεν δὲ τὸμ βουλόμεμο[ν] ἐπὶ τοῖ
ἡμίσσοι τᾶς ζαμίαν· κατὰ αὐτὰ δὲ καὶ εἶκαν [τ]ις
πλέον ἢ δύο ἔργα ἔχῃ τῶν ἱερῶν ἢ τῶν δαμ[ο]σίων
κατ' εἶδέ τινα τρόπον ὅ τινι ἄμ μὴ οἱ ἀλιασΓαὶ
παρετάξωνσι ὁμοθυμαδὸν πάντες, ζαμι[όντ]ω
καθ' ἕκασΓον τῶν πλεόνων ἔργων [κ]ατὺ μῆ[να]
πεντήκοντα δαρχμαῖς μεσ.....
τὰ ἔργα τὰ πλέον [τ]ῶ[ν] σ[υ]μπ[εΦωνημένων?
περὶ τὰ ἔργα σ..... .....
.....κητοι τῶν
.....κατ' εἶδε τιμη (sic)
.....εἰδένη (sic), μή οἱ ἔσΓω ἰνδικον
μη[δ]έποθι ἀλλ' ἢ ἰν Τεγέᾳ· εἰ [δ']ἂν ἰνδικάζητοι,
ἀπυτεισάτω τὸ χρέος διπλάσιον τὸ ἂν δικάζητοι·
ἔσΓω δὲ καὶ τωνὶ τῶ ἐπιζαμίω ὁ αὐτὸς ἴγγυος ὅ[σ]περ
καὶ τῶ ἔργω, ησινεσΓ (sic?)· εἰ δ' ἄν τις, ἐργωνήσας
ἔργον τι, ποσκατυΘλάψῃ τι ἄλλυ τῶν ὑπαρχόντων
ἔργων, εἴτε ἱερόν, εἴτε δαμόσιον, εἴτε ἴδιον,
πὰρ τὰν σύγγραΦον τᾶς ἐσδοκᾶυ, ἀπυκαθισΓάτω
τὸ κατυΘλαΦθὲν τοῖς ἰδίοις ἀναλώμασιν, μὴ ἧσσον
ἢ ὑπᾶρχεν τοῖ χρόνοι τᾶς ἐργωνίαυ· εἰ δ' ἄμ μὴ
κατυσΓάσῃ, τὰ ἐπιζάμια ἀπυτειέτω κατάπερ

ἐπὶ τοῖς ἄλλοις ἔργοις τοῖς ὑπεραμέροις τέταχτοι.
Εἰ δ' ἄν τις τῶν ἐργωνᾶν ἢ τῶν ἐργα[ζ]ομένων
ἐπηρειάζεν δέατοι ἰν τὰ ἔργα ἢ ἀπειθῆναι τοῖ[ς
ἐπιμελομένοις, ἢ κατυφρονῆναι τῶν ἐπιζαμίων
τῶν τεταγμένων, [κ]ύριοι ἐόντω οἱ ἐσδοτῆρες
τὸμ μὲν ἐργάταν ἐσδέλλοντες ἐς τοῖ ἔργοι,
τὸν δὲ ἐργώναν ζαμίοντες ἰν ἐπίκρισιγ, κατάπερ
τὸς ἐπισυνισταμένος ταῖς [ἐσ]δοχαῖς γέγρα[πται.
Ὅτι δ' ἄν ἐσδοθῆ ἔργον, εἴτε ἱερόν, εἴτε δαμόσι[ον,
ὑπάρχεν τὰγ κοινὰν σύγγραφον τάν[δε] κυρί[αν,
[πίστ]ιν παρεχομέναν(?)ἐς τοῖ ἔργοι γεγραμμέν..[σ]υγγρα[φ...

TRADUCTION.

L. 1-3, § 1. Si quelque chose arrive aux entrepreneurs dans le même travail, [qu'il soit fait] ainsi qu'il est réglé pour le travail.

L. 3-6, § 2. Que celui qui est lésé accuse celui qui l'aura lésé, dans le délai de trois jours depuis que le délit aura été commis, et non pas après; et que ce que les adjudicateurs auront jugé soit sans appel.

L. 6-12, § 3. Si la guerre empêche d'exécuter quelques-uns des travaux concédés, ou si elle détruit un de ceux qui sont terminés, que les Trois Cents décident ce qu'il faut faire, et que les généraux traduisent l'affaire devant eux, s'il apparaît que c'est la guerre qui a empêché ou qui a détruit les travaux, la ville ayant été saccagée.

L. 12-15, § 4. Mais, si l'entrepreneur n'avait pas commencé les travaux, et que ce fût la guerre qui l'en eût empêché, qu'il rende l'argent qu'il aura reçu, et qu'il soit déchargé du travail, si les adjudicateurs en décident ainsi.

L. 15-21, § 5. Si quelqu'un s'oppose aux concessions des travaux, ou s'il leur nuit en les détruisant de quelque manière que ce soit, que les adjudicateurs lui imposent une amende aussi grande qu'ils jugeront à propos, et qu'ils provoquent contre lui une sentence judiciaire, et que, pour l'amende, ils le citent devant le tribunal du peuple.

L. 21-23, § 6. Et qu'il ne soit pas permis que plus de deux (entrepreneurs) s'associent pour un ouvrage, sous peine, pour chacun d'eux, de payer cinquante drachmes.

K. 23-25, § 7. Que ce soient les héliastes qui les jugent, et que qui voudra les accuse, retenant la moitié de l'amende.

L. 25-31, § 8. De même, si quelqu'un a, à la fois, l'entreprise de plus de deux travaux, soit religieux, soit civils, de quelque manière que ce soit, à moins qu'ils ne soient approuvés après examen par tous les héliastes à l'unanimité, qu'il paye en sus, pour chacun des travaux, une amende de cinquante drachmes par mois, jusqu'à ce que les travaux qui seraient en sus de ceux qui ont été convenus (?).....

L. 35-36, § 9. .....Et sinon, qu'il ne soit jugé nulle part ailleurs qu'à Tégée.

L. 36-37, § 10. S'il se fait juger ailleurs (?), qu'il paye deux fois la somme à laquelle il aura été condamné.

L. 38-39, § 11. Et que, pour cette amende, le garant soit le même que celui qui est pour le travail, s'il y en a (?).

L. 39-46, § 12. Si quelqu'un, ayant entrepris un travail, endommage un autre ouvrage de ceux qui existent, soit religieux, soit civil [et, dans ce cas, soit public, soit] privé, contrairement au contrat de concession, qu'il rétablisse, à ses propres frais, ce qu'il aura endommagé, le rendant non moins parfait qu'il n'était à l'époque de la concession; et, s'il ne le rétablit pas, qu'il paye l'amende qui est fixée pour les travaux en retard.

L. 47-53, § 13. Si quelqu'un des entrepreneurs ou des ouvriers paraît nuire aux travaux, ne pas obéir aux intendants, ou faire peu de cas des amendes, que les adjudicateurs aient plein pouvoir de rendre l'ouvrier au travail, et d'infliger, par une sentence, une amende à l'entrepreneur, comme il est écrit pour ceux qui s'opposent aux concessions.

L. 54-55, § 14. Pour tout travail, soit religieux, soit civil, qui serait concédé, que cet acte public soit valable.....

Le sens général de cette inscription est aisé à saisir. C'est

un règlement sur la concession de travaux publics, sur les obligations des concessionnaires envers l'État et envers les directeurs des travaux, et sur les pénalités infligées aux contrevenants. Les syllabes conservées sur la marge gauche indiquent que la première moitié, la partie la plus importante, n'existe plus.

Quelle est la date de l'inscription? Ce n'est pas sur son caractère paléographique que nous en pouvons juger, n'ayant sous les yeux qu'une copie qui ne reproduit pas la forme des lettres. Cependant celle du Ɪ et du Γ, qui est fidèlement rendue, paraît indiquer une époque antérieure à la domination romaine. L'orthographe du datif *οι* pour *ῳ* (l. 2, 3, 20, 24, 25, etc.), à moins que ce ne soit quelque forme dialectique inconnue, et l'accusatif *τὸς ἐπισυνισταμένος* pour *τοὺς*..... (l. 53), semblent nous reporter plus haut encore, et non loin de l'époque où l'orthographe nouvelle fut adoptée à Athènes, sous l'archontat d'Euclide. La fréquence des particularités de dialecte, non moins que les indications sur l'organisation politique de Tégée, viennent corroborer ces preuves. Cette ville y paraît jouir non-seulement d'une complète indépendance, mais aussi d'une constitution démocratique. L'autorité judiciaire y est entre les mains du peuple (*δικαστήριον τὸ γινόμενον τῷ πλήθει*, si c'est ainsi qu'il faut interpréter la ligne 20), exercée par des héliastes (l. 24 et 29), comme à Athènes dans ses jours de liberté illimitée. Enfin, les dispositions contenues dans cette inscription paraissent avoir été prises au moment où Tégée se trouvait impliquée dans des guerres ou en était menacée, tandis qu'en même temps elle jouissait d'une assez grande prospérité pour s'occuper beaucoup de la construction de temples et d'autres édifices publics.

Toutes ces circonstances me semblent ne pouvoir mieux s'appliquer qu'aux temps de l'expédition d'Épaminondas,

lorsque les Tégéates, sous la conduite de Callibius, et aidés des Mantinéens, eurent terrassé le parti aristocratique de Stasippe, et définitivement établi un gouvernement républicain, calqué sans doute sur celui d'Athènes, leur grand modèle et leur principal soutien [1].

Le dialecte de l'inscription, qui présente le plus haut intérêt, est celui que parlaient les habitants du Péloponèse avant d'avoir subi la loi des Doriens, et qui a été conservé partout où, comme en Arcadie, le dorisme pur n'a pas prévalu. C'est le dialecte éolique, plein de locutions et de formes locales, dont quelques-unes nous sont révélées pour la première fois par ce document. En voici les principales :

1. L'*α* y remplace souvent, mais non pas toujours l'*η* : *τᾷ* (l. 4), *τᾶς* (l. 20, 25, 42, etc.), *ἀδικημένος* (l. 3), *ζαμία*, etc. (l. 17, 18, 19, etc.), *δαμόσιον* (l. 26), *ἀλιαστὴς* (l. 24), *ὑπᾶρχεν* (l. 44), *ὑπεραμέροις* (l. 46), *κοινὰν* (l. 55), etc. Cette permutation est commune au dialecte dorique et au dialecte éolique. Grégoire de Corinthe dit, en parlant des Éoliens [2] : *Τὸ η καὶ οὗτοι εἰς α τρέπουσι· τὸ γὰρ Μίλητος, διὰ τοῦ η γραφόμενον, Μίλατος λέγουσι, διὰ τοῦ α προφέροντες.*

2. Dans les génitifs masculins et neutres, au singulier de la deuxième déclinaison, l'*ου* est quelquefois remplacé par l'*ω*. Ainsi *τῶ ἔργω* (l. 14, 38, 39), *τῶ ἐπιζαμίω* (l. 39). Mais, en même temps *ἀργυροπωλίου* (l. 11) conserve la forme ordinaire du génitif. La forme en *ω* est également commune aux Éoliens et aux Doriens. Le même auteur dit [3] : *Τῷ ω σλοιχείῳ ἀντὶ τῆς ου διφθόγγου χρῶνται, ὡς καὶ οἱ Δωριεῖς, τὴν Μοῦσαν Μῶσαν λέγοντες, καὶ τὸ λιποῦσαι λιπῶσαι.* Tandis qu'il dit sur les Doriens [4] : *Ἀντὶ γενικῆς τῶν ἑνικῶν τῆς εἰς ου ληγούσης ἀπὸ τῆς*

[1] Voy. Xénoph. *Hell.* VI, §§ 5, 7, 8.
[2] *Éol.* § 21.
[3] *Éol.* § 8.
[4] *Dor.* § 8.

εἰς ος εὐθείας, τῇ δοτικῇ αὐτῶν χρῶνται, ὡς Θεόκριτος (où la mention du datif est évidemment erronée).

3. La diphthongue ει est quelquefois changée en η, comme dans les exemples suivants : ἦναι (l. 10), φθήρων (l. 17). C'est aussi un idiotisme commun aux deux dialectes, selon Grégoire de Corinthe[1]. Cependant notre inscription présente aussi l'ε pour la diphthongue et dans ὑπάρχεν (l. 55), et dans ἰμφαίνεν (l. 24), terminaison qui est particulièrement attribuée au dialecte dorique.

4. L'ο est changé quelquefois en υ : Ἀπὺ (l. 4), ἀπυδόας (l. 13), ἀπυκαθισλάτω (l. 42), ἀπυτειέτω (l. 45), ἄλλυ (l. 40). Ce changement est propre aux Éoliens, qui disaient : ὄνυμα pour ὄνομα, et, d'après Grégoire de Corinthe[2], ὔμοιον pour ὅμοιον, στύμα pour σλόμα. C'est ainsi que pour ἀγορὰ on disait ἀγυρὰ, comme le prouve le mot πανήγυρις. (Orion Theb.) Ils disaient aussi μύγις pour μόγις, ὔμφαλος pour ὄμφαλος, ὔρνιν pour ὄρνιν (Joannes Grammat.), ὔπισθα pour ὄπισθεν (Apollonius Dyscole), ὔσδος pour ὄζος (Schol. Hermog.), χελύνη, τέκτυν (l'ο pour ω, et l'υ pour ο; Orion Theb. Arcadius). Je trouve dans l'inscription de Cyme (*Corpus inscr. gr.* n. 3524), comme ici : ἀπυδοχὰ et ἀπυδεδόσθαι. On sait que l'éolien-béotien écrit υ pour οι. C'est, au reste, ce changement de l'ο en υ que nous offre la langue latine dans les terminaisons des noms masculins en *us* et des noms neutres en *um*, et dans quelques mots, comme *Ulyxes* pour Ὀδυσσεύς. L'élément grec du Latin appartenait, d'après Grégoire de Corinthe, à la race éolique (Éol. § 29) : Καθὰ δὴ καὶ Ῥωμαῖοι τούτων ὄντες ἄποικοι. C'est surtout avec les habitants de l'Arcadie, d'où provient notre inscription, que les Pélasges de l'Italie méridionale paraissent avoir eu communauté d'origine. Les Œnotriens, dont, entre autres, ils

[1] *Éol.* § 10. — [2] *Éol.* § 9.

[illegible]

les commentateurs du lexicographe la prennent pour une autre manière d'écrire *ειν*, pour *εις*.

Ἴμπολης, *λήσλης* (évidemment *ἐμπόλαιος*, d'après Vossius).

Ἰναχρίαν, *εἰς ἀκρισίαν*. (Ἰν *ἀκρίαν*, d'après Soping; de *κρίω, κρίνω· κρία, κρίσις*. Guyet.)

Ἰνφαος, *εἰς τὸ φῶς*. Évidemment : *ἰν φάος*. (Saumaise.)

Ἰν *ἀνάτοις, ἐν ἀπορίαις*. Saumaise y voit une expression latine : *in annatis*. Vossius lit *ἰν ἀνιάτοις*, Küster, *ἰν ἄταις* ou *ἰν ἀλύτοις*, d'après cette autre glose, Ἄλυς, *ἀπορία*. Hemsterhuis, enfin, y voit *ἰν ἀνάκαις*, pour *ἀνάγκαις*.

Ἰνάρετος, *ἰκανός, ἐνάρετος*.

Ἰνδέα, *μεσημβρία· Μακεδόνες*. D'après Vossius, *ἰν δέᾳ*, le mot *δέα* (le latin *dies*), *δεία*, étant le même que *δείλη*.

Ἴνδουρος, *ἀσπάλαξ*. D'après Vossius, *ὁ ἔνδον ἔρας (γῆς)*.

Ἰν *ἠμίνᾳ, ἐν ἡμίσει*; le mot *ἠμίνα* signifie *ἡμικοτύλιον*.

Ἰνκαφότευε, *ἐγκαταφύτευε*. D'après Hemsterhuis, ce mot doit être *ἰνκαπφύτευε*, *œolico more*, ou *ἰνκαταφύτευε* d'après Soping. Mais l'*o* pour l'*υ* ne peut pas être mis en doute.

Ἰντυῖν, *ἐν τούτῳ*. Dans une autre glose, il est dit : Τυῖ, *ὧδε· Κρῆτες*.

7. Dans le mot *κοινᾶνας* (l. 21), à moins de supposer une erreur de copie, l'*α* remplace l'*ω* à la deuxième syllabe[1]. *Κοινών, κοινῶνος*, est une forme nouvelle, pour *κοινωνός, κοινωνοῦ*. De même, *ἐργωνᾶν* (l. 47) est pour *ἐργωνῶν*[2].

8. L'*ι* remplace quelquefois l'*ει*, comme chez les Éoliens de Béotie : *ϖλήθι* (l. 20), pour *ϖλήθει*.

9. Les consonnes aspirées *θ* et *χ* sont remplacées par leurs correspondantes *τ* et *κ* dans *κατάπερ* (l. 45), *ἐσδοκᾶν* (l. 42 et 53), de même que, dans le dialecte sicilien, on disait *κύτραν*

[1] Grégoire de Corinthe, *Dor.* § 10. — [2] *Ibid.* § 37.

pour *χύτραν*, et *κιτῶνα* pour *χιτῶνα*[1]. Il est bien connu que les Éoliens étaient *ψιλωταὶ*, c'est-à-dire qu'ils évitaient l'aspiration.

10. La préposition *ἐς* est remplacée par *ἐν* (*ἰν*) (l. 19, 20, 48, 52), ou, comme Grégoire de Corinthe le dit pour le dialecte dorique, le *ς* de l'*ἐς* est changé en *ν*. Mais, en revanche, dans notre inscription, le *ν* de l'*ἐν* est aussi changé en *ς*, ou l'*ἐς* remplace l'*ἐν* (*ἐς τῷ ἔργῳ*, l. 51), de même que, dans les flexions verbales, les Doriens changeaient *μεν* en *μες*[2].

11. Dans la préposition *ϖρὸς*, le *ρ* est retranché. *Πόσοδομ* (l. 9) pour *ϖρόσοδον*, *ϖοσκατυϑλάψῃ* (l. 40) pour *ϖροσκαταϑλάψῃ*. C'est ainsi que les Doriens écrivaient *ἔμποσθεν* pour *ἔμπροσθεν*[3], et *ϖοτὶ* pour *ϖρός*.

12. Le changement du *ν* en *μ* avant le *β* (*τὸμ βουλόμενον*, l. 24), avant le *μ* (*εἰ δ' ἀμ μὴ*, l. 44), et avant le *ϖ* (*ϖόσοδομ ϖοέντων*, l. 11), et en *γ* avant le *κ* (*ἐπίκρισιγ κατάπερ*, l. 52), *τὰγ κοινὰν* (l. 55), est commun à l'orthographe archaïque de toute la Grèce.

13. La troisième personne du singulier des temps de l'optatif, au passif, a une formation toute particulière. Elle se termine en *ητοι*, au lieu de *οιτο*, comme *γίνητοι* (l. 2), *γένητοι* (l. 5), *λυμαίνητοι* (l. 16), *ἰνδικάζητοι* (l. 36); et en *ατοι*, au lieu de *αιτο*, comme *ἐπισυνισϝᾶτοι* (l. 16), *δέατοι* (l. 10, 18, 48[4]). Le mot *τέτακτοι* (l. 46), s'il n'y a pas erreur de copie, ne saurait être l'optatif; il est placé pour *τέτακται*. L'optatif actif a la forme ordinaire : *διακωλύοι* (l. 13), *ἰγκεχειρήκοι* (l. 12).

14. La troisième personne du pluriel de l'impératif actif des verbes barytons a la forme qui s'est surtout conservée dans le

[1] Grégoire de Corinthe, *Dor.* § 151.
[2] *Ibid.* § 171.
[3] *Ibid.* § 77, et Théocr. IX, 56.
[4] [Passage où j'ai cru devoir restituer au verbe dont il s'agit le sens de *videri* en latin. Cf. plus bas p. 289, note dernière. E. Egger.]

dialecte attique, sans le *ν* final, à moins de supposer que ce *ν* ait disparu par extraordinaire dans tous les exemples sur la pierre, parce que tous les impératifs se trouvent, par hasard, à la fin des lignes, excepté un seul (l. 19), où, au lieu de *ἀγκαρυσσόντω ἰν*, on pourrait lire *ἀγκαρυσσόντων*. Cependant la même construction, *ἰναγόντω ἰν*, suit dans la même ligne. *Διαγνόντω* (l. 8) est pour *διαγνότωσαν, διαγνόντων*; *ζαμιόντω* (l. 17, 28); *ἀγκαρυσσόντω* (l. 19), pour *ἀνακαρυσσέτωσαν, ἀνακηρυσσόντων*; *ἰναγόντω* (*ibid.*) pour *ἐναγέτωσαν*; *ἐόντω* (l. 50), pour *ἔσ/ωσαν*. Ici encore on remarque l'analogie du vieux dorien avec la langue latine, et cette analogie est une preuve de plus en faveur de la copie qui nous apporte ces formes jusqu'ici inconnues.

La troisième personne du pluriel, à l'impératif actif des verbes circonflexes, a une forme particulière. Au lieu de *ϖοιείτωσαν*, ou de l'attique *ϖοιούντων*, nous lisons, dans la ligne 9, *ϖοέντω*. La forme *ἀφεώσθω* (l. 14), s'il n'y a pas erreur de copie, est aussi tout à fait irrégulière pour *ἀφιέσθω*, d'*ἀφίημι*, ou plutôt, du thème *ἀφέω*. Quant à la troisième personne du passif, elle ne se présente qu'une fois et conserve le *ν* dans *ἐσελά[σ]θων*, premier aoriste moyen d'*ἐσελαύνω*, qui doit probablement avoir ici la signification de *poursuivre*.

15. La formation du participe présent actif dans ce dialecte paraît avoir été régulière pour les verbes barytons, *ἐσδέλλοντες* (l. 53). Quant aux verbes circonflexes, l'accusatif *ἀδικέντα* (l. 4) semblerait indiquer qu'il avait, dans la première conjugaison, la forme de *ενς* (*εἰς*), *έντος*, qu'il a conservée dans le latin, et qu'il a aussi en grec dans le premier aoriste passif; et celle de *ονς* (*ων*), *οντος*, dans la troisième, comme le prouve le mot *ζαμιόντες* pour *ζημιοῦντες* (l. 15). Comparez les formes *σ/οίχεις* pour *σ/οιχῶν*, *ϖροσμέτρεις* pour *ϖροσμετρῶν*, dans l'inscription éolienne du *Corpus*, n. 3524.

16. Le prétérit du participe λελαβηκώς (l. 14) vient de la forme λελάβηκα, qui s'est conservée dans le dialecte ionien. Quant au prétérit ἐφθορκὼς (l. 11), il a la terminaison régulière du premier prétérit (ἔφθαρκα), avec la voyelle *o*, qui caractérise le second (ἔφθορα).

17. Ἀπυδόας (l. 13) est le second aoriste du participe actif. Il prouve que la forme δούς est une contraction de δόας, aoriste de δόω. Comparez la troisième personne du pluriel διδόασι-διδοῦσι.

18. Les infinitifs ἀπειθῆναι et καταφρονῆναι (l. 48 et 49) sont au présent actif. Leur terminaison, qui ressemble à celle de l'aoriste passif, est probablement celle qui a produit, dans le dialecte éolique et dorique, les infinitifs en ην, et qui fait dire aux grammairiens que les Éoliens et les Doriens remplaçaient quelquefois la diphthongue ει par un η[1]. Cependant voyez les exemples donnés plus haut § 3.

19. La préposition παρὰ est réduite au monosyllabe πάρ (l. 42), comme dans le dialecte dorique. De même, la préposition ἀνὰ est tronquée, même dans les mots composés, avant une consonne, comme ἀγκαρυσσόντω (l. 19), ce qui avait également lieu chez les Doriens[2].

20. Τωνὶ (l. 38) est pour τουτουὶ ou τοῦδε, τῶ étant la forme dorique de τοῦ.

21. Κατὰ αὐτά (l. 25) est pour κατὰ ταὐτά.

22. Ἥμισσον (l. 25) est pour ἥμισυ, comme les Éoliens disaient μάρτυρος et φύλακος[3]. Cette forme a donné naissance à celle du grec moderne μισόν. Le σ est redoublé, comme c'était l'usage dans le dialecte éolique[4].

[1] Grégoire de Corinthe, *Éol.* § 10.
[2] *Id. Dor.* § 64.
[3] *Id. Éol.* § 17.
[4] *Id.* § 11 : Τὰ ἀμετάβολα διπλασιάζουσι καὶ τὸ σ.

23. Ἴγγυος (l. 38), pour ἔγγυος, est une autre forme de ἐγγυητής, *garant*. La forme σύγγραφος (l. 55), pour συγγραφή, se rencontre aussi dans d'autres inscriptions.

24. Ἐσδέλλοντες (l. 51) est un mot qui nous serait inconnu, sans Hésychius, où on lit : δέλλει, καλεῖ. Δέλλω est probablement la forme éolique de δελῶ (l'ει changé en ε, avec réduplication de la consonne immuable; Grég. *Éol.* § 11), d'où le mot δειλανθεὶς, qui, d'après Hésychius, signifie « trompé, volé. » C'est la racine de δεῖλαρ, δέλεαρ, et de δόλος. Ἐσδέλλω doit donc signifier : *appeler, attirer par un appât,* et de là, en général, *attirer, attacher.*

25. Δέατοι (l. 10, 18, 48) est le verbe homérique δόαται ou δέαται[1] : il signifie *paraître.* L'emploi de ce verbe, dans l'inscription, n'est pas très-clair[2].

26. Εἴκαν (l. 2, 10, 15, 25) est probablement, comme εἴκε ἄν, pour ἐάν.

27. Κατ' εἶδε (l. 17, 27, 34) est, d'après le sens, pour καθ' οἷον.

28. Le mot qu'on lit dans la ligne 3 me paraît être ἀπλέσθω. Ἄπλομαι, régissant le génitif, mais quelquefois aussi, comme ici, l'accusatif, signifie *prendre, se saisir;* il peut être pris ici dans le sens de poursuivre en justice.

[1] *Odyss.* VI, v. 242 : Πρόσθεν μὲν γὰρ δή μοι ἀεικέλιος δέατ' εἶναι.

[2] Hésychius, I, v. Δέαται, φαίνεται, δοκεῖ, — ἐδεάμην, ἐδοκίμαζον, ἐδόξαζον, — δειάσθην, — ἐδόκουν.

[J'ai cru pouvoir supprimer ici quelques lignes où M. Rangabé n'exprimait que ses doutes sur le sens de ce verbe et sur la syntaxe qu'il suit dans la présente inscription. En effet, la ligne 10 me paraît équivaloir, en dialecte vulgaire, à : ἐὰν δοκῇ αὐτοὺς ὁ πόλεμος εἶναι ὁ κωλύων, et la phrase de la ligne 18, à : Ζημιούντων οἱ ἐσδοτῆρες ὅσῃ ἂν δοκῇ αὐτοὺς ζημίᾳ. Dans les deux cas, σφεῖς pour αὐτοὺς se trouve ainsi le régime d'un verbe actif gouvernant l'accusatif. Au reste, quelque parti que l'on prenne à cet égard, la traduction de M. Rangabé se trouve concorder avec le sens général qui ressort de ces deux phrases. A la ligne 48, le mot δέατοι a aussi pour sujet un mot déclinable au singulier, le pronom τις. — E. Egger.]

29. Les ἐσδοτῆρες (l. 6) doivent, d'après le sens, être les magistrats qui ont donné les travaux en entreprise, quoique ἔσδοσις signifie une pétition, une supplique dans les deux seuls exemples que je connaisse de ce mot[1]. Voy. ἐσδοθέντων (l. 7).

30. D'après des informations certaines, la terminaison du génitif féminin de la première déclinaison est effectivement écrite sur la pierre, αυ, et le Υ ne peut être une erreur du lapicide pour Σ, car il se répète à quatre reprises (ζαμίαυ, l. 21 et 25; ἐσδοχᾶυ, l. 42; ἐργωνίαυ, l. 44), les seuls génitifs féminins de la première déclinaison que l'inscription contienne. Cette forme extraordinaire a de l'affinité avec la terminaison αο et εο pour ου du génitif masculin de la même déclinaison.

Quelques observations sont encore nécessaires sur le sens que j'ai cru devoir donner aux différentes parties de cette inscription, pour le rendre plus saisissable.

Celui du § 1[er] n'est pas clair. On n'y voit que la fin de la phrase.

Le § 2 veut que les contestations résultant des travaux mêmes soient vidées dans le plus bref délai, afin d'éviter les interruptions inutiles. Il paraît confier aux magistrats à la juridiction desquels appartiennent les divers édifices à élever, et qui en donnent la construction à bail, le pouvoir de terminer ces affaires à l'amiable.

§ 3. Si la guerre, qui menaçait probablement alors Tégée, devenait cause de la destruction ou de l'interruption d'un de ces travaux, il n'était pas juste que les entrepreneurs en portassent la responsabilité; mais il fallait une sentence pour les en décharger, et cette sentence devait être rendue par les Trois-Cents, qui formaient probablement le sénat de Tégée. Les gé-

[1] Aristéas, *De leg. transl.* p. 106 et 107, cité par M. Hase dans la dernière édition du *Thesaurus* d'H. Estienne.

néraux, comme les plus compétents à juger des effets de la guerre, étaient ceux qui, dans le cas où ils croiraient en effet que le dégât pouvait être attribué aux événements de la guerre, avaient à saisir le sénat de cette cause, à lui présenter les parties, à leur donner *accès*, *προσοδον*, comme on disait aussi à Athènes, lorsqu'il s'agissait du sénat. *Λαφυροπώλιον* (l. 11) est la vente du butin. Mais Hésychius donne aussi la glose : *Λαφυροπωλεῖ, αἰχμαλωτίζει.* Il est donc probable que la phrase, telle qu'elle est dans l'inscription, *λαφυροπωλίου ἐόντος*, signifie *en cas de pillage*, et que *λαφυροπώλιον* est l'équivalent de *λαφυραγωγία.*

§ 4. Il s'agit ici des travaux qui n'auraient pas encore commencé à cause de la guerre. Pour ceux-là, il n'y aurait qu'à rompre le contrat, si les magistrats trouvent qu'il y a lieu. Dans le cas contraire, ils pourraient ne pas délier les entrepreneurs de leurs obligations, que ceux-ci auraient à remplir, lorsque les circonstances le permettraient.

§ 5. Les entrepreneurs devaient être mis en sûreté contre les entreprises des gens mal intentionnés. C'est aux magistrats qu'il revient de prendre des mesures contre les coupables : ils peuvent fixer la quotité de l'amende, mais ils ne peuvent l'appliquer sans une sentence judiciaire, qu'ils doivent demander aux héliastes ou au tribunal populaire; car c'est ainsi que je crois devoir entendre, ligne 20. L'*ἐπίκρισις* (l. 19) est cette sentence du tribunal, ou cette *approbation* de l'amende fixée par les magistrats.

§ 6. La loi voulait probablement que les entreprises ne fussent confiées qu'à des capitalistes considérables, qui offrissent les garanties nécessaires.

§ 7. Chaque citoyen est autorisé à dénoncer les contrevenants selon la disposition du § 6, ainsi que la loi le permettait,

en plusieurs circonstances, à Athènes. La dénonciation doit se faire par la φάσις, qui, ici, comme dans la procédure athénienne, donne au dénonciateur un droit à la moitié de l'amende. Ἐπελασάσθων (l. 23), dans le sens de ἐπιδικάζειν, est employé ici comme dans les Tables d'Héraclée, I, LXXIII, 5 : ἀγγραψάτω καὶ ἐπελάσθω τὰ ἐπιζάμια[1].

§ 8. Dans l'intérêt de la bonne exécution des travaux, il faut qu'aucun entrepreneur ne soit concessionnaire de plus de deux entreprises à la fois. Le cas échéant, le tribunal des héliastes devait se livrer à une enquête sur la qualité et le mode d'exécution des travaux. Un vote favorable absolvait l'entrepreneur, mais il devait être unanime. Tel me paraît être le sens du verbe παρετάζω (παρεξετάζω). Hésychius dit : Παρέτασεν, ἐξέτασε. S'il n'y a pas confusion, le sens serait que nul ne peut entreprendre plus de deux travaux à la fois, à moins que les héliastes ne le lui permettent après avoir examiné ces travaux. Dans tout autre cas, l'entrepreneur était passible d'une amende de 50 drachmes pour chaque travail au delà des deux. La fin de la ligne 28 n'est pas claire. La copie en majuscules offre : ΕΡΓΩΝΝΑΤΥΜΗ..., celle en minuscules : εργωνι..ατυμη.. d'où l'on voit que le N après le mot ἔργων n'est pas sûr. J'ai cru devoir lire [κ]ατὺ μῆ[να]. L'entrepreneur aurait été tenu à payer 50 drachmes pour chaque ouvrage et pour chaque mois du temps pendant lequel il a continué d'agir en contravention à la loi. Une amende de 50 drachmes pour un ouvrage qu'il aurait entrepris sans autorisation, et que, de l'avis du tribunal, il aurait mal exécuté, par avarice, eût été bien insuffisante. Dans les lettres qui terminent la ligne 30 et la ligne 31, il faut peut-être reconnaître : μὴ σ[άν[τω]ν [δὲ] τὰ ἔργα τὰ πλέον τῶν συν[πεφωνημένων, εἴκαν τι] περὶ τὰ ἔργα, [ἀτελὲς ᾖ, etc.] En

[1] *Corpus inscript. græc.* n. 5773.

tout cas, je crois que le sens exige ici une clause qui ordonne *la démolition de travaux imparfaits qui auraient été exécutés contrairement aux dispositions de l'acte de concession.* On peut aussi lire : *ἕσ' ἂν . . . jusqu'à ce qu'(il démolisse, etc.)*

Après ce paragraphe il reste une lacune de quatre lignes à peu près.

§ 9. Il y est probablement question de procès qui pourraient être intentés par ou contre des entrepreneurs ou des artisans qui ne seraient pas originaires de Tégée. Il est décidé d'avance que les procès seront jugés à Tégée même.

§ 10. Je crois que le sens du mot *ἰνδικάζητοι* (l. 36) est celui qui est indiqué par le paragraphe précédent.

§ 11. Les entrepreneurs donnaient, comme il est naturel, des garants pour la bonne exécution des travaux. Les mêmes garants devaient aussi répondre du payement de l'amende, ce qui suppose que l'entrepreneur ait quitté la ville pour se faire juger ailleurs. Les derniers mots de ce paragraphe sont douteux. La copie en majuscules du commencement de la ligne 39 porte : ΚΑΙΤΩΕΡΓΩΗΣΙΝΕΣΤΕΙΣΙΝ. Dans celle en minuscules on lit également : *καιτωεργωησινεσ'λεισιν*. La restauration que j'ai adoptée, en attendant qu'il s'en offre une meilleure, rendrait la présentation des garants facultative.

§ 12. On prend des précautions contre les dégâts que la négligence des entrepreneurs pourrait occasionner aux travaux antérieurs. Les réparations des dommages sont à la charge des entrepreneurs. Ils les doivent au même titre que les travaux pour lesquels ils sont en retard.

§ 13. Des peines disciplinaires sont fixées contre ceux qui entravent les progrès des travaux, en refusant d'obéir à leurs supérieurs, ou en contrevenant de quelque autre manière. Quant aux simples ouvriers, il me semble que les magistrats

[illegible] LES LETTRES

[illegible] travail, et c'est la [illegible] entrepreneurs sont, [illegible] comme il a été ques- [illegible] me semble si- [illegible] est la succession [illegible] concessionnaire [illegible] (locator) [illegible] dispositions finales [illegible] tous les cas de

MÉMOIRE

SUR LES OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES

ENVOYÉES, DIT-ON, DE BABYLONE EN GRÈCE

PAR CALLISTHÈNE,

PAR M. TH. HENRI MARTIN.

On lit, dans l'édition aldine des Commentaires de Simplicius sur le traité *du Ciel,* que Callisthène, sur la demande d'Aristote, avait envoyé, de Babylone en Grèce, des observations astronomiques, qui, suivant Porphyre, embrassaient un intervalle de 1903 ans jusqu'à l'époque d'Alexandre de Macédoine.

Ce document est-il digne de la confiance qu'il a généralement obtenue des critiques modernes? Au commencement de ce siècle, cette question a été traitée par Larcher dans un Mémoire de l'Institut, et elle a été résolue par lui d'une manière entièrement négative. Mais cette solution n'a pas trouvé faveur dans le monde savant, puisque presque unanimement ce document a été maintenu au nombre des données historiques les plus importantes.

Pour ceux qui, comme moi, pensent qu'au fond Larcher avait raison dans sa conclusion principale, il est donc néces-

saire de reprendre la question, mais non au point où il l'avait laissée, car elle a entièrement changé de face par suite de la découverte de documents nouveaux et décisifs. Pourtant, jusqu'à ce jour, on a négligé d'introduire ces documents dans la discussion, ou bien on ne les y a introduits qu'avec une appréciation qui me paraît tout à fait erronée.

Larcher ne doutait pas que le nombre de 1903 ans n'appartînt bien authentiquement à l'assertion de Porphyre répétée par Simplicius. Je me propose de démontrer que le nombre de 1903 ans ne vient ni de Simplicius ni de Porphyre, mais d'un faussaire moderne, et que l'assertion de Porphyre et de Simplicius, telle qu'elle doit être rétablie d'après les manuscrits authentiques, a sa place marquée, non parmi les documents de l'astronomie ou de l'histoire, mais parmi les fables imaginées par les astrologues; d'où je conclus que les hypothèses chronologiques construites sur cette fausse donnée doivent tomber avec elle, à moins qu'elles ne réussissent à s'appuyer sur quelque autre base plus sûre. Détruire une erreur, c'est faire quelque chose pour la vérité. Tel est le but du présent Mémoire.

J'ai dit qu'avant comme depuis le Mémoire de Larcher[1], l'assertion de Porphyre et de Simplicius, telle qu'on la trouve dans l'édition aldine des Commentaires de ce dernier sur le traité *du Ciel*, a obtenu la confiance presque unanime des savants. En effet, avant Larcher, il est bien vrai que Marsham[2] et Weidler[3] avaient rejeté ce témoignage, comme invraisemblable et comme contraire à d'autres textes anciens qui ne font pas remonter au delà de l'ère de Nabonassar (747 avant J. C.) les

[1] *Mémoires envoyés à Aristote par Callisthène.* (Institut, *Hist. et littér. anc.* t. II, p. 458-486.)

[2] *Chron. canon*, p. 474 et suiv. (Lond. 1672, in-fol.)

[3] *Historia astronomiæ*, III, VII, p. 30.

observations que les Chaldéens ont faites d'une manière suivie et qu'ils ont conservées et transmises aux Grecs. Mais ce même témoignage avait été considéré comme véridique par Perizonius [1], par Desvignoles [2], par Fréret [3], par Bailly [4], par Heilbroner [5] et par bien d'autres. Depuis le Mémoire de Larcher, ce témoignage, si vivement attaqué par ce savant, n'a presque plus trouvé de contradicteurs, et il a été adopté comme historique par un concert imposant de savants du premier ordre et de critiques distingués, tels que Niebuhr [6], Ideler [7], M. Lassen [8], M. Biot [9], M. de Bunsen [10], M. Lepsius [11], M. Bœckh [12], M. Al. de Humboldt [13], M. de Gumpach [14], M. Oppert [15] et M. le colonel Rawlinson [16].

Il n'est donc pas étonnant que, tout récemment, M. Vivien de Saint-Martin [17], plein de confiance dans de si graves autorités, ait cru pouvoir s'emparer de cette donnée, et qu'établissant entre elle et les fragments chronologiques de Bérose un rapprochement déjà indiqué par Niebuhr et par M. Rawlinson, il ait cru y trouver une date incontestable, à laquelle se ratta-

[1] *Origines babyl.* chap. I, p. 6-8; chap. II, p. 17-29.

[2] *Chronologie de l'histoire sainte*, t. II, p. 632.

[3] *Académie des inscr.* t. XVI, Mémoires, p. 220-221.

[4] *Astron. anc.* Éclairc. IV, 18.

[5] *Hist. math. univ.* I, IV, p. 63.

[6] *Kleine hist. und philol. Schriften*, t. I, p. 200.

[7] *Hist. Untersuchungen über die astron. Beobachtungen der Alten*, p. 160-172, et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 217.

[8] *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 751-752.

[9] *Recherches sur l'année vague des Égypt.* (Acad. des sc. t. XIII, p. 966), et *Mémoire sur divers points d'astronomie ancienne*, p. 88. (Paris, 1846, in-4°.)

[10] *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 41.

[11] *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 9-10.

[12] *Manetho*, p. 112-113.

[13] *Cosmos*, traduction française, t. II, p. 195 et 513.

[14] *Zeitrechnung der Babylonier und Assyr.* p. 22.

[15] *Rapport sur une mission scientifique en Angleterre*, 2e partie; *Chronol. des Assyr.* (*Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1856, Ve volume, ve cahier.)

[16] *Athenæum anglais*, an. 1854, p. 342.

[17] *Revue archéologique*, février 1862, p. 136-142 et p. 150.

cheraient toutes les grandes époques de l'histoire de Ninive et de Babylone. En effet, l'entrée d'Alexandre à Babylone est de l'an 331 avant J. C. Or les cinq dynasties de Bérose antérieures à Nabonassar, depuis la dynastie mède jusqu'à la dynastie assyrienne renversée par Bélésis et Arbacès, donnent un total de 1501 ans, pourvu que, pour la seconde, dont la durée manque, on accepte le chiffre de 48 ans, donné seulement en marge par un manuscrit de la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe. Si l'on ajoute à ces 1501 ans les 416 ans écoulés entre le commencement de l'ère de Nabonassar et l'an 331 avant J. C. on obtient une somme de 1917 ans. Or, entre ces 1917 ans et les 1903 ans de l'édition aldine de Simplicius, la différence n'est que de 14 ans. La concordance approximative de ces deux nombres, qui viennent de deux sources si différentes, est, dit-on, une forte raison de croire que tous deux approchent beaucoup de la vérité, et que les observations astronomiques conservées par les Chaldéens avaient commencé avec la dynastie mède. Mais cette concordance imparfaite n'est obtenue qu'en supposant que l'ère de Nabonassar coïncide avec la fin de la dynastie assyrienne de Bérose. D'où l'on conclut que la mort de Sardanapale, dernier roi de cette dynastie, doit être placée en l'an 747 avant J. C. et non quelques années plus tôt. Ainsi le règne de Bélésis et les autres événements qui auraient pris place entre la mort de Sardanapale et l'ère de Nabonassar doivent disparaître, de peur que leur durée ne vienne s'ajouter aux 14 ans de différence entre le calcul fondé sur les dynasties de Bérose et la durée des observations chaldéennes envoyées en Grèce par Callisthène. Cela posé, d'après ces deux données presque concordantes, les cinq dynasties antérieures à Nabonassar devront occuper les 1501 ans ou 1487 ans compris entre l'an 747 avant J. C. et l'an 2248 ou 2234 avant

J. C. Ainsi la chronologie de Bérose se trouve rattachée à une ère fixe, grâce au précieux texte astronomique de l'édition aldine de Simplicius. Tel est le raisonnement spécieux de M. Vivien de Saint-Martin.

Mais que vaut le texte de l'édition aldine de Simplicius, et quelle est l'autorité de ce texte, qui sert de base à tout ce raisonnement? Il est regrettable que ni M. Vivien de Saint-Martin, ni tant de savants hommes dont il n'a fait que suivre l'exemple, ne se soient posé cette question avant d'accepter la donnée que ce texte contient. La nécessité de cette question pouvait encore passer inaperçue avant 1810, mais non depuis cette date, grâce à une docte et lumineuse dissertation de M. Amédée Peyron. Bien plus, en ce qui concerne le passage sur les observations envoyées par Callisthène, la question est résolue depuis 1836 par l'édition que M. Brandis a donnée des principaux passages du texte authentique de Simplicius[1], texte entièrement différent de celui des Aldes.

Résumons ici cette curieuse histoire du texte apocryphe d'un ouvrage authentique. Au VI^e^ siècle de notre ère, Simplicius de Cilicie, disciple du néoplatonicien Damascius, écrivait son Commentaire sur les quatre livres du traité *Du Ciel*. Au XIII^e^ siècle, le moine flamand Guillaume de Meerbeke, de l'ordre des dominicains, traduisait ce commentaire en un latin barbare et quelquefois à peine intelligible. Les manuscrits de cette traduction latine se répandaient en Occident, et même sans doute aussi en Orient, à cause de la nomination de l'auteur à l'archevêché de Corinthe. Les manuscrits du texte grec étaient rares: fabriquer de prétendus manuscrits de ce texte, ce pouvait être une opération lucrative; sans doute quelqu'un de ces

[1] *Scholia in Aristotelem*, collegit Christianus Augustus Brandis, edidit Academia regia Borussica. Berolini, 1836, in-4°.

Grecs industrieux et affamés dont Juvénal parlait déjà et dont l'espèce s'est perpétuée jusqu'à nos jours, un de ces Grecs auxquels les savants, quelquefois trop candides, devraient appliquer un mot de Virgile légèrement modifié, *Timeo Danaos venalia scripta ferentes;* sans doute, dis-je, un Grec, à une époque inconnue, s'avisa de fabriquer un manuscrit précieux, en mettant en grec la traduction latine de Guillaume de Meerbeke. Les manuscrits copiés sur celui du faussaire se multiplièrent, et c'est sur des manuscrits de cette espèce que les Aldes, en 1526, ont publié à Venise, in-folio, un texte qu'ils ont cru être celui du Commentaire de Simplicius sur le traité *Du Ciel,* d'Aristote. Puis Hieronymus Scotus, libraire vénitien, a publié, en 1540, la traduction latine de Guillaume de Meerbeke, en la corrigeant à l'aide du faux texte grec, qui a sur la traduction latine l'avantage d'un peu plus de clarté. Puis le même libraire, en 1543, en 1548, en 1555, en 1567, et son héritier, en 1584, ont publié successivement à Venise cinq éditions d'une traduction latine, qui, sous le nom de Dorothée, est donnée comme presque entièrement nouvelle et revue sur plusieurs manuscrits grecs; mais, en réalité, ce n'est que la traduction de Guillaume de Meerbeke avec de légers changements. Si Dorothée s'est servi de manuscrits grecs autres que ceux de l'œuvre du faussaire, il en a bien mal profité, puisque, dans la traduction publiée sous le nom de Dorothée, les contre-sens du faussaire grec subsistent. En tête des deux derniers livres, dans les cinq éditions données par Hieronymus Scotus et par son héritier, on lit cet aveu, échappé sans doute par mégarde : *Guillielmo Morbeto interprete.*

Trois siècles se sont écoulés, depuis la malencontreuse édition de 1526, avant que la substitution du texte apocryphe au texte authentique ait été dévoilée. Cependant il est

étonnant que quelques remarques bien simples n'aient pas été faites plus tôt, ou qu'on n'ait pas su en tirer les conséquences. Les vers d'Homère cités par Simplicius dans le traité *Du Ciel* se présentent dans l'édition aldine sous un travestissement étrange : ils ressemblent aux vers correspondants de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, comme ressembleraient aux vers de Virgile les vers d'un écolier auquel on aurait donné pour matière l'œuvre du poëte mise en prose. Les passages de Platon cités par Simplicius ont subi, dans le texte de cette édition, une métamorphose analogue. Enfin, les vers d'Empédocle et de Parménide cités par Simplicius sont bien peu grecs dans cette édition, et souvent ils n'y sont pas des vers; ils ont fait le désespoir de Fülleborn[1] et de Sturz[2], condamnés à les corriger d'abord, et à les admirer ensuite comme œuvres de deux grands poëtes de l'antiquité.

Enfin, au commencement de notre siècle, M. Amédée Peyron trouvait à Turin un manuscrit du texte authentique; il constatait que ce texte offrait une rédaction entièrement différente de celle que les Aldes avaient publiée; il reconnaissait que les citations d'Homère et de Platon y étaient fidèles, et que les vers de Parménide et d'Empédocle y étaient de vrais vers, très-différents de ceux que Fülleborn et Sturz avaient refaits à force de conjectures. En 1810, M. Peyron[3] publiait cette découverte, donnait la première édition du vrai texte de ces fragments d'Empédocle et de Parménide, et fournissait les moyens de reconnaître aisément les vrais et les faux manuscrits du Commentaire de Simplicius sur le traité *Du Ciel*. Bientôt la pré-

[1] Παρμενίδου τοῦ Ἐλεάτου λειψανα. (Züllichau, 1795.)

[2] *Empedocles Agrigent* (Leipzig, 1805, in-8°.)

[3] *Empedoclis et Parmenidis fragmenta e codice Taurinensis bibliothecæ restit.* (Leipzig, 1810, in-8°.)

sence de plusieurs manuscrits semblables à celui de Turin était constatée dans diverses bibliothèques, et c'était là et dans la savante dissertation de M. Peyron qu'on allait chercher désormais le texte authentique des fragments des deux philosophes poëtes.

Cependant, sur l'antiquité des observations chaldéennes, on a continué de s'en rapporter aveuglément au traducteur grec de la traduction latine du moine dominicain du XIII^e^ siècle, et cette confiance inexplicable n'a pas cessé jusqu'à ce jour, quoique, depuis vingt-six ans, le texte authentique de ce passage ait été publié par M. Brandis [1].

Comparons les deux textes. Donnons d'abord la parole au faussaire, qui ne se doutait pas qu'en écrivant cette phrase il posait la base d'un nouveau système de chronologie assyrienne et babylonienne.

Voici donc ce passage d'après l'édition aldine :

Ὑπ' Ἀριστοτέλους οὖν πειθομένους ἕπεσθαι δεῖ μᾶλλον τοῖς ὑστέροις, ὡς μᾶλλον σώζουσι τὰ φαινόμενα, ἐκείνων μήτε τελείως σωζόντων, μήτε τοσαῦτα φαινόμενα εἰδότων, διὰ τὸ μήπω τὰς ὑπὸ Καλλισθένους ἐκ Βαβυλῶνος πεμφθείσας παρατηρήσεις ἀφικέσθαι εἰς τὴν Ἑλλάδα, τοῦ Ἀριστοτέλους τοῦτο ἐπισκήψαντος αὐτῷ, ἄστινας διηγεῖται ὁ Πορφύριος χιλίων ἐτῶν εἶναι καὶ ἐννεακοσίων τριῶν μέχρι τοῦ χρόνου τοῦ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος σωζομένας, μηδὲ δυναμένων δεῖξαι δι' ὑποθέσεων τὰ πιστευόμενα.

Voici maintenant le texte authentique de Simplicius :

Τῷ οὖν Ἀριστοτέλει πειθομένους ἀκολουθεῖν χρὴ μᾶλλον τοῖς μεταγενεστέροις, ὡς μᾶλλον σώζουσι τὰ φαινόμενα, κἂν εἰ μηδὲ οὗτοι τελέως διασώζουσιν, ἐκείνων μήποτε τοσαῦτα ἐπισταμένων φαινόμενα, διὰ τὸ μήπω τὰς ὑπὸ Καλλισθένους ἐκ Βαβυ-

[1] *Scholia in Aristotelem*, page 503 *a*, l. 26-29. (Berlin, 1836, in-4°.)

λῶνος ἐκπεμφθείσας τηρήσεις ἥκειν εἰς τὴν Ἑλλάδα, Ἀριστοτέλους τοῦτο ἐπισκήψαντος, ἃς ἱστορεῖ Πορφύριος ἐτῶν εἶναι χιλίων καὶ μυριάδων τριῶν ἕως τῶν Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος σωζομένας χρόνων, μήτε ὁπόσα ἠπίσταντο διὰ τῶν ὑποθέσεων ἐπιδεικνύναι δυναμένων.

Comme on le voit, les deux rédactions diffèrent entièrement par les expressions, bien qu'elles se suivent mot pour mot. Mais, outre l'infériorité du style et quelques inexactitudes légères, le texte apocryphe s'écarte du texte authentique par un contre-sens et par la substitution d'un nombre à un autre. 1° Le faussaire grec fait un contre-sens, que Guillaume de Meerbeke avait évité. Le texte authentique porte : *κἂν εἰ μηδὲ οὗτοι τελέως διασώζουσιν, ἐκείνων μήποτε τοσαῦτα ἐπισταμένων φαινόμενα.* Il est clair que *οὗτοι*, ce sont les astronomes les moins anciens, qui eux-mêmes ne réussissent pas à satisfaire complétement aux phénomènes par leurs hypothèses, et que *ἐκείνων*, ce sont les astronomes plus anciens et moins riches en observations. Guillaume de Meerbeke traduit assez fidèlement : « Quamvis neque *hi* perfecte salvent, *illis* neque tot apparentia « scientibus. » Le faussaire a effacé la distinction entre *hi* et *illis*, entre *οὗτοι* et *ἐκείνων*, et il a appliqué aux astronomes les plus anciens les deux membres de phrase. 2° Quand le texte authentique dit 31000 ans, le faussaire ne donne que 1903 ans.

Ce changement énorme du nombre donné par Simplicius remonte-t-il jusqu'à Guillaume de Meerbeke, ou bien est-il l'œuvre du traducteur grec? C'est là une question que je ne puis résoudre avec une entière certitude. Le nombre 1903 se trouve dans l'édition que Hieronymus Scotus a donnée à Venise, en 1540, de la traduction latine de Guillaume de Meerbeke[1].

[1] « Simplicii, philosophi acutissimi, « commentaria in quatuor libros de celo « (*sic*) Aristotelis, Guillielmo Morbeto interprete, quæ omnia cum fidissimis codi-

Mais le titre même du volume dit que cette traduction a été revue sur *les meilleurs manuscrits grecs*, c'est-à-dire sans doute sur les manuscrits du texte apocryphe qui avaient servi pour l'édition grecque de 1526. Pour résoudre la question, il faudrait pouvoir consulter un manuscrit ancien de la traduction latine telle que Guillaume de Meerbeke l'avait faite. Mais il n'en existe aucun manuscrit à la Bibliothèque impériale.

Du reste, peu importe; car, même en supposant que Guillaume de Meerbeke eût trouvé dans un manuscrit le nombre de 1903 ans, on ne devrait pas préférer ce manuscrit, dont l'existence est si douteuse, à plusieurs manuscrits de diverses bibliothèques, que M. Brandis a comparés pour le second livre du commentaire de Simplicius[1]. J'ai collationné ce passage sur les deux seuls manuscrits de la Bibliothèque impériale[2] qui le contiennent : j'y ai bien lu en toutes lettres les mots *χιλίων καὶ μυριάδων τριῶν*.

D'ailleurs, en supposant que Guillaume de Meerbeke lui-même, et non l'éditeur vénitien, ait mis le nombre de 1903 ans dans sa traduction, il n'en faut pas conclure qu'il l'ait trouvé dans un manuscrit de Simplicius; car ce moine dominicain, plus tard archevêque de Corinthe, a pu remarquer que le nombre de 31000 ans avait le double tort de choquer à la fois la vraisemblance et surtout la chronologie biblique. Il avait pu remarquer aussi que, pour transformer en une modique période de 1903 ans ces 31,000 ans, si peu acceptables pour sa foi de chrétien et pour sa critique chronologique, il suffirait de supposer une légère erreur dans la transcription des lettres

« cibus græcis recens collata fuere. » (P. 81 recto, col. 2, Venetiis, 1540-1541, in-fol. apud Hieronymum Scotum.)

[1] Voyez sa note, p. 468, col. 1.

[2] Manusc. 190, ancien fonds, fol. 244; manusc. 16 du supplément, fol. 270, r° v°. Un troisième manuscrit (166, Coislin), offrant beaucoup de lacunes dans le second livre (fol. 170-222), ne contient pas ce passage.

numérales grecques qui pouvaient exprimer ce nombre dans quelque vieux manuscrit. En effet, suivant la remarque de M. Lepsius[1], pour l'œil il y a peu de différence entre M$^{\gamma}$ signifiant 30,000 et $\gamma\vartheta\gamma$, signifiant 903, et quant au signe $,\alpha$, qui représente 1000, c'est la partie commune aux deux nombres. Ainsi, par cette conjecture, Guillaume aurait pu concilier sa conscience de moine avec sa conscience de traducteur, si, toutefois, celle-ci avait eu besoin de se calmer par ce prétexte.

Mais M. Lepsius aime mieux supposer que 1903 est le nombre primitif donné par Simplicius, et que le nombre de 31000 ans est venu d'une erreur des copistes. Il nous paraît incroyable que les copistes chrétiens aient introduit par erreur cette leçon si contraire à leurs croyances. Il est bien plus supposable que, par une correction pieusement téméraire, le moine Guillaume a introduit dans sa traduction le nombre orthodoxe.

Mais d'autres raisons viennent s'ajouter à la vraisemblance de cette supposition, et celles-là sont décisives. D'abord, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure, le texte apocryphe du même ouvrage de Simplicius offre un autre exemple d'un changement tout à fait analogue, opéré évidemment pour le même motif religieux. Dans les deux cas, les nombres énormes d'années se trouvent dans le texte authentique, et les petits nombres dans le texte apocryphe. A cette preuve de fait vient s'ajouter une considération non moins puissante. Quand bien même le nombre de 1903 ans, au lieu de ne se rencontrer dans aucun manuscrit du texte authentique de Simplicius, se trouverait dans des manuscrits aussi nombreux et aussi dignes de confiance que ceux qui portent le nombre de 31000 ans, je n'hésite pas à dire que, même alors, ce dernier nombre devrait être maintenu dans le texte, comme exprimant la pensée de Sim-

[1] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 9, note.

plicius et de Porphyre. En effet, il ne s'agit pas ici d'examiner s'il est vraisemblable que des observations chaldéennes envoyées en Grèce par Callisthène aient embrassé réellement un intervalle de 31000 ans; mais, ce qui est bien différent, il s'agit de savoir s'il est vraisemblable que Porphyre l'ait dit et l'ait cru, et que Simplicius l'ait répété. Or Porphyre et Simplicius étaient des philosophes néoplatoniciens, et, de plus, Porphyre croyait fermement à l'astrologie, comme on peut s'en convaincre en lisant son Introduction à l'ouvrage astrologique de Ptolémée en quatre livres. La question à résoudre pour nous en ce moment est donc celle-ci : Que pensaient, sur l'antiquité des observations chaldéennes et sur leur conservation, les philosophes néoplatoniciens et les astrologues grecs?

Consultons d'abord Simplicius lui-même, mais le vrai Simplicius et non le faussaire qui s'est mis à sa place. C'est dans le second livre de son Commentaire sur le traité *Du Ciel* que Simplicius a parlé des observations chaldéennes envoyées en Grèce par Callisthène. Dans le premier livre de ce même Commentaire, d'après le texte authentique publié par M. Brandis [1], et d'après les trois manuscrits qui se trouvent à Paris et que j'ai collationnés [2], Simplicius déclare avoir *entendu dire que les observations écrites des Égyptiens ne remontent pas à moins de* 630000 *ans, ni celles des Babyloniens à moins de* 1440000 *ans.* D'après la traduction latine de Guillaume de Meerbeke [3], et d'après cette même traduction revue par Dorothée [4], Simplicius déclarerait avoir entendu dire que les observations écrites des Égyptiens ne remontent pas à moins de 5000 ans, et que

[1] *Scholia in Aristotelem*, p. 475, col. 2, l. 18-20.

[2] Manusc. gr. 1910, ancien fonds, fol. 52 v°; manusc. 166, fonds Coislin, fol. 129 r°, et manusc. 16 du suppl. fol. 168 r°-v°.

[3] Fol. 18 r°, col. 2 (Venetiis, 1540-1541, in-folio).

[4] Éd. de 1548, in-fol. fol. 19 *a*, col. 1.

celles des Babyloniens remontent *à un plus grand nombre d'années encore*. En d'autres termes, le moine dominicain a bien voulu tolérer chez les Égyptiens des observations écrites remontant jusque vers l'époque de la création du monde d'après les Septante, et conservées sans doute, malgré le déluge, sur les fabuleuses colonnes astronomiques des fils du patriarche Seth [1] : il a donc réduit à 5000 ans les 630000 ans d'observations écrites chez les Égyptiens! Quant au nombre, plus gros encore, qui concerne les observations chaldéennes, il a mieux aimé le supprimer que de le réduire. Plus scrupuleux dans son orthodoxie, le traducteur grec de la traduction latine n'a pas voulu tolérer l'existence d'observations égyptiennes et chaldéennes plus anciennes que le déluge universel. C'est pourquoi, dans ce même passage, ainsi qu'on peut le voir dans l'édition des Aldes [2], il a réduit les 5000 ans à 2000, en traduisant exactement le reste de la phrase latine. Certes on ne dira pas que ce sont les copistes chrétiens du moyen âge qui ont mis 630000 ans au lieu de 2000 ou de 5000 pour les observations égyptiennes, et qui ont inventé le nombre de 1440000 pour les observations chaldéennes; ils ont copié ces nombres, parce qu'ils les ont trouvés dans les manuscrits antérieurs. C'est Simplicius lui-même qui déclare *avoir entendu dire* que les observations écrites des Égyptiens remontaient à 630000 ans et celles des Chaldéens à 1440000. On sait que les Égyptiens et les Chaldéens se disputaient la priorité des observations astronomiques, et que les auteurs grecs se partageaient entre les deux prétentions rivales, qui allaient toujours enchérissant les

[1] Voy. Josèphe, *Ant. jud.* I, II, n° 3; le chroniqueur byzantin Joël au commencement de sa *Chronique*; Théodore Méliténiote dans Fabricius, *Bibl. gr.* (anc. éd.), t. IX, p. 204, 208, 209, et les auteurs cités par Fabricius, *Cod. pseudepigr. Vet. Test.* t. I, p. 147-152 et p. 309, et t. II, p. 51 54.

[2] Fol. 27 r°, l. 31.

unes sur les autres dans les deux écoles astrologiques. Obligé par l'édit de Justinien contre les philosophes à se réfugier près de Chosroès, Simplicius traversa sans doute la Babylonie, et il put y recueillir près des Nabathéens cette assertion favorable aux prétentions chaldéennes, et la rapporter de son exil temporaire.

Passons à des néoplatoniciens d'une époque antérieure. Au v^e^ siècle, Proclus nous dit[1] que les Chaldéens ont observé le ciel bien avant les Égyptiens, et qu'avant d'avoir observé ils avaient été instruits en astronomie par les dieux mêmes. En d'autres termes, les dynasties divines ont transmis leurs observations célestes aux dynasties humaines. Dès lors, si l'on considère l'élasticité de la durée des dynasties divines chez les Chaldéens, l'antiquité presque illimitée qu'ils assignaient à leurs observations écrites n'a rien qui doive nous étonner.

Écoutons maintenant un néoplatonicien du IV^e^ siècle, Jamblique, disciple et successeur de Porphyre. « Non-seulement, « dit Jamblique[2], les Chaldéens ont observé le ciel pendant « 270000 ans, *comme Hipparque le rapporte;* mais ils ont trans- « mis le souvenir de plusieurs de ces grandes révolutions qui « ramènent toutes les planètes à la fois à la même position. » Probablement le très-crédule et très-superstitieux philosophe a oublié de nous dire qu'en citant cette prétention des astrologues chaldéens Hipparque n'en garantissait pas la vérité. Nous verrons tout à l'heure qu'elle est contredite d'une manière très-nette, bien qu'implicite, par Ptolémée, qui, dans ses œuvres non astrologiques, s'appuie perpétuellement sur les données et les travaux d'Hipparque. Strabon[3] nous apprend

[1] Sur le Timée, p. 277 D, éd. de Bâle (p. 671 de Schneider).

[2] Dans Proclus, sur le *Timée*, p. 31 C, et 277 F, éd. de Bale (p. 72 et p. 672 de Schneider).

[3] P. 379, Casaub.

que, parmi les savants chaldéens, il y avait d'un côté des astrologues, d'un autre côté des astronomes, qui rejetaient l'astrologie. C'est aux derniers qu'Hipparque a donné sa confiance ; mais les néoplatoniciens ont donné la leur aux premiers. Ici, loin de rejeter la prétention de certains Chaldéens à une antiquité de 270000 ans pour leurs observations, Jamblique trouve cette prétention trop modérée, et justifie d'avance le nombre de 1440000 donné par Simplicius.

Passons des néoplatoniciens aux astrologues grecs : le même Jamblique nous dit[1] que les Assyriens ont conservé, *à travers tous les temps* (*διὰ παντὸς τοῦ αἰῶνος*), des observations célestes qui prouvent la vérité des prédictions astrologiques. En effet, dans l'antiquité, les partisans et les adversaires de l'astrologie étaient d'accord sur la nécessité d'observations continuées pendant des milliers de siècles, si l'on voulait prouver par l'expérience la réalité des influences précises qu'on attribuait à la variété presque infinie des configurations célestes, et si l'on voulait expliquer la découverte de ces influences mystérieuses. Au second siècle de notre ère, le philosophe Favorinus d'Arles[2] montre que, pour justifier ainsi l'astrologie, il faudrait posséder des observations continuées pendant plusieurs de ces grandes périodes qui, composées chacune d'un nombre presque infini et innombrable d'années, ramènent toutes les planètes ensemble aux mêmes lieux et dans les mêmes situations respectives. Mais Favorinus ajoute que cette prétention des astrologues est extravagante, de même que toute leur science prétendue. Cicéron[3] dit que les Chaldéens passent pour *les plus*

[1] *Mystères des Égyptiens*, section 9, chapitre IV, p. 168, l. 16 et suiv. de Gale. (Comparez Diodore de Sicile, XVII, CXII, et XIX, XXV.)

[2] Dans Aul. Gell. *N. A.* XIV, 1, §14-18

[3] *Divin.* I, 1. Voyez aussi Achille Tatius, *Introd. astr.* c. 1, p. 121 de Pétau (*Uranologium*, 1630, in-fol.).

anciens astronomes et astrologues. Puis il ajoute que la divination astrologique des Égyptiens, bien que moins ancienne, résulte, *dit-on*, d'observations faites pendant des siècles presque innombrables. Cicéron[1] introduit son frère Quintus parlant des observations astronomiques et astrologiques des Chaldéens consignées dans des mémoires qui devaient remonter à 470000 ans; mais Quintus lui-même, tout partisan qu'il est de tous les genres de divination, n'ose pas accepter comme vraies ces légendes des barbares, *accoutumés*, dit-il, *à mentir*, et Cicéron[2] s'en moque ouvertement. Diodore de Sicile[3] assure que les Chaldéens se vantaient d'avoir observé pendant 473000 ans avant l'époque d'Alexandre; mais il doute de leur véracité sur ce point, bien qu'il ajoute une foi entière à leurs prédictions[4]. Africanus[5] se moque des 480000 ans dont se vantaient les Chaldéens.

On lit dans le septième livre de l'Histoire naturelle de Pline[6] que l'astrologue Épigène, qu'il nomme un *auteur grave entre tous*, affirmait que, chez les Babyloniens, des observations de 720000 ans avaient été gravées sur des briques cuites, et Pline ajoute que, suivant l'estimation la plus modérée, celle du Chaldéen Bérose et de l'astrologue Critodème, ces observations étaient de 490000 ans. Tel est, du moins, le texte de ce passage dans la meilleure édition de Pline[7], et je prouverai tout à l'heure que c'est le texte véritable. Mais, remarquons-le bien, Pline ne dit pas que, suivant ces trois auteurs, toutes ces observations existassent encore de leur temps. Suivant George

[1] *Divin.* I, XIX. (Comparez Lactance, *Divin. instit.* VIII, XIV.)

[2] *Divin.* II, XLVI.

[3] II, XXXI.

[4] XVII, CXII, et XIX, LV.

[5] Dans George le Syncelle, *Chron.* p. 17.

[6] VII, LVII (LVI), n^os^ 192-193, t. II, p. 61 de Sillig. (Sur Épigène, outre Pline, voyez Sénèque, *Nat. quæst.* VII, III, et Censorin, ch. VII et XVII.)

[7] Celle que M. Sillig a publiée de 1851 à 1858 en huit volumes in-8°.

le Syncelle[1], Bérose disait que des documents historiques et astronomiques très-exacts, remontant à plus de 150000 ans, étaient conservés avec soin à Babylone. Nous avons vu que, suivant Porphyre, les observations envoyées de Babylone par Callisthène ne s'étendaient qu'à 31000 ans. Après tout ce que nous venons de voir, si quelque chose peut nous étonner, c'est la modicité de ce nombre. Sans doute, dans sa lettre d'envoi, Callisthène devait s'excuser de n'avoir pas eu le temps de faire traduire et copier, pendant son très-court séjour à Babylone, les observations chaldéennes remontant au delà de 31000 ans. Tel est le complément naturel que Porphyre et Simplicius auraient dû ajouter à leur anecdote.

En résumé, suivant Porphyre et Simplicius, les Grecs n'avaient reçu des Chaldéens, à l'époque d'Alexandre, que des observations embrassant 31000 ans jusqu'à cette époque. Mais, suivant le Chaldéen Bérose, qui vivait vers le milieu du III^e^ siècle avant notre ère, les Chaldéens possédaient encore alors des observations suivies pendant 150000 ans. Bérose lui-même et d'autres auteurs nous apprennent que, pour prouver, comme le dit Jamblique, la sûreté des prédictions astrologiques, les astrologues chaldéens prétendaient qu'elles se fondaient sur des observations continuées pendant beaucoup plus de 150000 ans, savoir : pendant 270000 ans suivant quelques-uns, pendant 470000 ans suivant d'autres, pendant 473000 ans, pendant 490000 ans, pendant 480000 ans, pendant 720000 ans, ou bien enfin, suivant quelques-uns, pendant 1440000 ans. Les quatre premiers de ces sept nombres n'ont aucun caractère décidément cyclique, et peuvent être dus au caprice des astrologues, jaloux d'enchérir les uns sur les autres; mais les trois derniers nombres sont cycliques

[1] *Chron.* p. 28.

et vraiment chaldéens, car le nombre de 480000 ans, donné par Africanus, est formé de 4000 *néros* ou jours cosmiques chaldéens de 120 ans; le nombre de 720000 ans, donné par Épigène, est formé de 200 *saros* ou mois cosmiques chaldéens de 3600 ans, et le nombre de 1440000 ans, donné par Simplicius, est formé de 400 *saros*.

Revenons sur le texte de Pline, pour justifier la leçon que nous avons adoptée. Il est vrai qu'au lieu de 720000 ans et de 490000 ans, la plupart des manuscrits donnent 720 et 490 ans, nombres qu'on a trouvés plus vraisemblables. Or, si ces dernières leçons étaient les véritables, il serait naturel d'entendre que les 720 ans finiraient à l'époque, d'ailleurs inconnue[1], où Épigène écrivait sur l'astrologie, et que les 490 ans finiraient à l'époque de Critodème et de Bérose, qui seraient contemporains l'un de l'autre. Or on sait que Bérose écrivait son ouvrage sur la Babylonie vers l'époque d'Antiochus I^er^ ou d'Antiochus II, rois de Syrie, c'est-à-dire entre les années 281 et 247 avant notre ère[2], et il est facile de prouver qu'on a eu tort de contester l'identité de Bérose l'historien et de Bérose l'astrologue, que Pline pourrait avoir ici en vue. Bérose et Critodème, si l'on suppose qu'ils écrivaient tous deux en même temps, l'an 257 avant J. C., feraient donc dater le commencement des observations astronomiques des Chaldéens précisé-

[1] Voyez M. Ideler, *Hist. Untersuchungen über die astronomischen Beobachtungen der Alten*, p. 172 (Berlin, 1806, in-8°). Lobeck (*Aglaophamus*, t. I, p. 341) pense qu'Épigène n'a vécu ni beaucoup avant, ni beaucoup après Alexandre le Grand. Le premier point est certain (voyez Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 350, et Schneider, sur Vitruve, IX, II, § 1, t. III, p. 187); mais le second point est douteux.

[2] Voyez Tatien, *Contre les Grecs*, ch. LVIII, p. 185 (Oxford, 1700, in-4°); Eusèbe, *Prép. évang.* X, XI, et *Chronique*, I, II, (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII, p. 8.); George le Syncelle, *Chron.* p. 15 et 28; Pline, VII, LVII (LVI), t. II, p. 61 de Sillig; Sénèque, *Nat. quæst.* III, XXVI, et Vitruve, IX, VI (VII). (Comparez Ideler, *Hist. Untersuchungen*, p. 169 et suiv. et p. 319 et suiv.)

ment de l'an 747 avant J. C. c'est-à-dire de l'ère de Nabonassar, et il en serait de même d'Épigène, en supposant qu'il écrivît environ 27 ans avant le commencement de l'ère chrétienne. Cette coïncidence a paru séduisante; mais elle est très-invraisemblable; car ce n'était point par centaines d'années, c'était par milliers de siècles, que les astrologues comptaient la durée des observations chaldéennes.

D'ailleurs il y a dans le texte de Pline quelques mots décisifs en faveur de la leçon que nous avons adoptée. En effet, que se propose Pline dans tout le passage auquel cette phrase appartient? C'est de prouver, comme il l'a annoncé, que l'écriture a existé de tout temps en Assyrie (*litteras semper Assyriis fuisse*). C'est pourquoi il allègue l'antiquité de 720000 ans attribuée par Épigène aux observations des Chaldéens écrites sur des briques cuites, et l'antiquité de 490000 ans attribuée par Bérose et par Critodème à ces mêmes observations écrites; puis il conclut que l'usage de l'écriture remonte à une antiquité infinie et comme éternelle (*ex quo apparet æternus litterarum usus*). Que deviennent cette conclusion et toute la pensée de Pline dans ce passage, si, au lieu de 720000 ans et de 490000 ans, on lit seulement 720 ans et 490 ans, comme le veulent Marsham [1], Dodwel [2], Larcher [3], et d'autres critiques? Pour Pline, cinq siècles ou huit siècles seraient-ils donc *une éternité?*

On a essayé de certains moyens pour défendre ces deux nombres apocryphes, mais sans aucun succès.

Le président de Brosses [4] pense qu'il est sous-entendu que

[1] *Chronicus canon*, p. 474 (Lond. 1672, in-fol.).

[2] *Appendix ad dissert. Cyprian.* § 24 et suiv.

[3] Instit. *Mém. d'hist. et de litt. anc.* t. IV, p. 477-478.

[4] Acad. des inscript. t. XXVII, *Mém.* p. 47, in-4°.

ces 720 ans ou 490 ans doivent se compter *avant Phoronée*, dont il a été question quelques lignes plus haut. Mais voilà ce que ni le Chaldéen Bérose, ni même les Grecs Épigène et Critodème, ne pouvaient sous-entendre, et Pline ne le pouvait pas davantage, s'il voulait être compris. Dans le témoignage de Bérose, de Critodème et d'Épigène, tel qu'il est répété par Pline, il est impossible de trouver l'indice d'une allusion quelconque à Phoronée. Pline vient bien de parler de Phoronée, mais c'est en rapportant l'opinion d'Anticlidès sur la différence d'époque entre ce premier roi grec et le premier roi égyptien Ménès.

Le P. Hardouin [1] et un commentateur plus récent de Pline [2] pensent que les dates du commencement et de la fin de ces 490 ans, ou de ces 720 ans, restent indéterminées. Alors ce texte perdrait non-seulement toute importance, mais toute signification acceptable : il ne motiverait nullement l'opinion de Pline sur l'éternité de l'écriture en Assyrie, et, par conséquent, il serait dépourvu de sens à la place où il se trouve.

Suivant M. Karl Müller [3], il est sous-entendu que ces années sont des cycles de 60, de 600 ou de 3600 années ordinaires. Mais Pline n'a pas pu sous-entendre cette explication, qui ne se devine pas d'elle-même, et sans laquelle sa phrase, pour lui-même et pour les Romains auxquels il s'adresse, ne signifierait rien ou signifierait tout le contraire de ce qu'il veut prouver.

Périzonius [4], Bayle [5], Bailly [6], Brotier [7], Harles [8], Richter [9],

[1] Dans son éd. de Pline.

[2] M. Marcus, dans le Pline latin de la [illegible] Panckoucke, t. XVI, p. 180-183.

[3] [illegible] *fragm. chronol.* p. 114, à la [illegible] Hérodote, coll. gr. lat. de M. Didot. [illegible] Babylon. c. I-II, pag. 9-21 [illegible] in-8°.

[5] *Dict. hist.* art. *Babylone.*

[6] *Astr. anc. Éclairc.* IV, XVIII-XX.

[7] Éd. de Pline, t. II, p. 468.

[8] *Bibliotheca græca Fabricii*, éd. nov. t. IV, p. 10.

[9] *Berosi Chaldæorum historiæ quæ supersunt*, p. 7-8.

Ideler[1] et M. Sillig[2], ont donc parfaitement raison de penser que la lettre M signifiant 1000, ou un autre signe de même valeur, par exemple une simple ligne droite au-dessus des chiffres romains qui signifient 720 et 490 (DCCXX et CCCCXC), a été oubliée ou peut-être retranchée à dessein par les copistes, et de lire 720000 et 490000 ans.

Cette correction est confirmée par l'étude d'un texte, également altéré, qu'aucun éditeur, du moins à ma connaissance, n'a eu l'heureuse pensée de corriger, dans le second livre de l'Histoire naturelle de Pline[3]. En effet, ce texte nous offre un autre exemple de cette même omission du mot *millia* ou du signe qui devrait en tenir lieu, car, dans ce texte, tel que les manuscrits et les éditions le donnent, on lit que, suivant les Égyptiens, le degré de l'orbite lunaire est de 33 stades : ce qui supposerait environ 1891 stades, ou un peu plus de 350 kilomètres, pour la distance de la terre à la lune ; et ce qui étonne Pline, ce n'est pas l'exiguïté de ce nombre, c'est, au contraire, l'énormité des nombres auxquels on arriverait, dit-il, en partant de cette base pour évaluer les distances des autres corps célestes plus éloignés de nous. Il est donc évident qu'au lieu de 33 stades pour le degré de l'orbite lunaire, Pline avait écrit 33000 stades. En effet, dans un bon manuscrit, au lieu de l'ablatif *stadiis*, demandé par le contexte de la phrase tel que les manuscrits le donnent, on trouve le génitif *stadiorum*, qui s'explique par le mot *millibus* à restituer, et, dans un autre bon manuscrit, on trouve *stadio*, évidemment pour *stadiorum*[4].

Mais revenons aux 720000 ans d'Épigène et aux 490000 ans

[1] *Hist. Untersuchungen*, p. 170-171, et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 216-217.

[2] T. II, p. 61 de son éd. de Pline (1851-1858).

[3] II, 23 (22), n° 8, t. I, page 131 de Sillig.

[4] Voyez les variantes au bas de la page de Sillig (t. I, p. 131).

de Critodème et de Bérose. Chose étrange! Dans le premier de ces deux nombres énormes, que M. Lepsius accepte avec raison comme appartenant au texte authentique de Pline, ce savant a cru trouver un argument en faveur du petit nombre 1903, qu'il veut maintenir dans le texte de Simplicius malgré tous les manuscrits authentiques. A l'exemple de Desvignoles[1], de Bailly[2] et d'Ideler[3], M. Lepsius[4] emploie un procédé fort commode, mais parfaitement arbitraire, pour faire rentrer dans les limites de la vraisemblance chronologique les mensonges gigantesques des astrologues chaldéens sur l'antiquité de leurs observations. Appliqué déjà à la chronologie fabuleuse des anciens peuples par Anianus et Panodorus, moines égyptiens du v^e^ siècle de notre ère, et par George le Syncelle, moine byzantin du VIII^e^, ce procédé consiste à substituer des jours aux années dans cette antiquité fabuleuse de l'astrologie des Chaldéens, de même que dans leurs traditions relatives aux 432000 ans avant le déluge, aux 2400 ans et aux 2700 ans de règne de leurs deux premiers rois après le déluge, et aux 34080 ans de règne des quatre-vingt-quatre rois suivants. Alors, pour Bailly et pour Ideler, qui emploient dans cette réduction l'année julienne de 365 jours et $\frac{1}{4}$, les 270000 ans d'antiquité des observations chaldéennes se réduisent à un peu plus de 739 ans; les 470000 ans à un peu moins de 1294 ans; les 473000 ans à un peu moins de 1298 ans; les 490000 ans à un peu plus de 1340; enfin les 720000 ans à près de 1971 ans. Pour Desvignoles et pour M. Lepsius, qui emploient dans cette même réduction l'année

[1] *Chron. de l'hist. sainte*, II, 627 et suiv.

[2] *Astr. anc. Éclairc.* IV, XVIII-XX, p. 360-363, et *Astron. indienne et orientale*, Disc. prélim. p. LXXXIV.

[3] *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 214-219.

[4] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 9, note, et p. 21.

fictive de 360 jours, les 270000 ans se réduisent tout juste à 750 ans; les 470000 ans à 1305 ans et un peu plus; les 473000 ans à un peu moins de 1314 ans; les 490000 ans à un peu plus de 1361 ans, et les 720000 ans tout juste à 2000 ans. Or il est vrai qu'entre les 1971 ans ou 2000 ans obtenus par ce double procédé de réduction, et les 1903 ans qu'on veut lire dans le texte de Simplicius, la différence n'est pas énorme. Mais, quand bien même cette coïncidence fortuite serait moins imparfaite qu'elle ne l'est, cette réduction arbitraire des 720000 ans d'Épigène à 1971 ans ou à 2000 ans ne justifierait pas la réduction, plus arbitraire encore, des 31000 ans de Porphyre et de Simplicius à 1903 ans.

Ce nombre de 1903 ans étant reconnu comme apocryphe, avec lui doivent disparaître les conséquences chronologiques qu'on avait voulu déduire de la comparaison de ce nombre avec la durée de cinq dynasties de Bérose.

Nous pourrions terminer ici cette discussion, destinée à effacer de la chronologie une fausse donnée, qui ne peut qu'en compromettre les calculs. Pourtant un dernier point reste à éclaircir. Faut-il rejeter l'assertion de Porphyre et de Simplicius tout entière, ou bien faut-il seulement taxer d'exagération le nombre de 31000 ans, durée assignée par eux aux observations chaldéennes que Callisthène aurait envoyées de Babylone en Grèce l'an 331 avant notre ère? Pour résoudre cette question, examinons encore le texte authentique de Simplicius cité plus haut d'après l'édition de Brandis.

Dans les lignes qui précèdent le passage cité, Simplicius déclare qu'il n'approuve pas l'hypothèse des sphères concentriques, telle qu'elle a été imaginée par Eudoxe et perfectionnée par Callippe, puis par Aristote; il exprime sa préférence pour l'hypothèse des épicycles et des excentriques, telle

qu'elle a été développée par Ptolémée. Il justifie cette préférence par l'exemple du jugement porté par Aristote sur les astronomes antérieurs. Aristote a compris qu'un progrès dans la connaissance des phénomènes demandait un progrès correspondant des hypothèses destinées à les représenter. Or, depuis Eudoxe et Callippe et depuis Aristote lui-même, l'astronomie grecque s'est enrichie d'observations nouvelles. Hipparque et Ptolémée ont donc eu raison d'introduire de nouvelles hypothèses en harmonie avec l'état nouveau des connaissances positives. « C'est pourquoi, dit Simplicius, pour « obéir aux principes d'Aristote, il faut suivre de préférence « les astronomes plus récents, comme s'accordant mieux avec « les phénomènes, quand bien même cet accord ne serait pas « encore parfait; car les astronomes plus anciens ne connais- « saient pas autant de phénomènes que les derniers, puisque « les observations envoyées de Babylone par Callisthène, à la « recommandation d'Aristote, n'étaient pas encore arrivées en « Grèce, observations que Porphyre dit être de 31000 ans jus- « qu'à l'époque d'Alexandre le Macédonien, et ils ne pouvaient « pas représenter par leurs hypothèses les phénomènes mêmes « qu'ils connaissaient. »

Dans cette phrase, pour ce qui concerne le fait principal, c'est-à-dire l'envoi d'observations babyloniennes en Grèce par Callisthène, Simplicius ne cite aucune autorité. Pour l'immense intervalle de temps que ces observations embrassaient, il cite Porphyre, qui n'avait pas pu donner ce détail sans parler en même temps du fait principal. Toute cette assertion de Simplicius paraît donc reposer sur un seul témoignage, sur celui de Porphyre; car rien n'indique que Simplicius en ait eu d'autres. Or le Syrien Malchus, surnommé Porphyre, n'est pas ici une autorité suffisante, car son témoignage, postérieur

de plus de six cents ans à l'événement supposé, peut n'avoir pas d'autre source que les assertions des astrologues, dont le caractère mensonger est trop reconnaissable dans ce nombre énorme de 31000 ans, et l'on sait d'ailleurs que Porphyre était un de leurs adeptes. Voilà, pour rejeter le récit tout entier, une raison décisive, que Larcher n'a pas connue et qu'il était bon de mettre en lumière.

Ajoutons que, lors même qu'on substituerait arbitrairement 1903 ans aux 31000 ans donnés par le texte authentique de Simplicius, ce témoignage de Porphyre resterait non-seulement isolé, mais inconciliable avec des faits bien avérés. En effet, suivant la remarque de Larcher, il n'y a pas de traces de ces observations chaldéennes envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène, à la recommandation d'Aristote. D'abord Aristote n'en parle pas, et pourtant il aurait eu plus d'une occasion d'en parler dans ceux de ses ouvrages que nous possédons. Ajoutons que, s'il en avait parlé dans des ouvrages connus de Simplicius et perdus aujourd'hui, Simplicius aurait cité Aristote lui-même, au lieu de citer Porphyre seul; et, si Porphyre lui-même avait puisé ce renseignement dans un ouvrage d'Aristote, il n'aurait pas manqué de le dire, ni Simplicius de le répéter. Aristote[1] dit bien, et Simplicius[2] répète, que les planètes sont quelquefois occultées par la lune, « suivant le té-« moignage des Égyptiens et des Babyloniens, qui ont observé « pendant de très-nombreuses années, et qui ont fourni beau-« coup de renseignements sur chacun de ces astres; » mais ces expressions pouvaient parfaitement s'appliquer à des renseignements généraux consignés dans des traités égyptiens et chaldéens, et non à des recueils d'observations précises et suivies;

[1] *Du Ciel*, II, XII. — [2] *Du Ciel*, p. 503, col. 1, l. 29-30 de Brandis (fol. 123 r°, l. 18, éd. des Aldes).

ou bien ces expressions pouvaient s'appliquer à des recueils d'observations chaldéennes et égyptiennes toutes postérieures à l'ère de Nabonassar ; ou bien, enfin, elles pouvaient s'appliquer à des recueils d'observations dont quelques-unes remonteraient beaucoup plus haut que cette ère, mais sans dates précises et sans indications mathématiques des positions célestes, de telle sorte qu'il en résultait seulement ce que dit Aristote, savoir, que la lune occultait quelquefois les planètes. S'il s'était agi d'observations précises et datées, remontant à 1900 ans et plus, et envoyées en Grèce par Callisthène, sur la demande d'Aristote lui-même, Aristote n'aurait pas manqué de le dire en cet endroit. S'il avait fait venir ces observations de Babylone, sans doute il aurait essayé lui-même d'en tirer quelque parti, et surtout il les aurait transmises à l'astronomie grecque. En effet, Simplicius suppose expressément que cette astronomie en a profité, puisque la supériorité des astronomes grecs postérieurs à la date de cet envoi résulte, suivant lui, de la connaissance qu'ils ont eue de ces observations remontant à 31000 ans. Mais l'assertion de Simplicius est fausse dans cette dernière partie comme dans tout le reste, car aucun auteur grec digne de foi ne mentionne l'emploi scientifique d'observations antérieures à l'ère de Nabonassar. Ptolémée n'en emploie aucune qui remonte plus haut, et cependant il montre fort bien[1] quel prix des observations, même peu précises, tirent de leur haute antiquité, pour la détermination des temps périodiques, parce que l'erreur se divise par le nombre des révolutions accomplies. Seulement il faut que ces observations soient datées dans une ère fixe ou qu'elles puissent y être ramenées. Quant à des observations sans dates, constatant vaguement et sans détails précis des occultations des planètes

[1] *Grande comp. math.* III, II, t. I, p. 160 et p. 162 d'Halma.

par la lune, on pouvait les dire aussi anciennes et aussi nombreuses qu'on voulait. Or c'est là tout ce que, dans le texte cité plus haut, Aristote attribue aux Égyptiens et aux Chaldéens.

Dira-t-on que Ptolémée a eu à sa disposition des observations chaldéennes très-antérieures à l'ère de Nabonassar, mais qu'elles étaient datées dans une chronologie trop obscure pour qu'il pût en tirer parti? Non, Ptolémée a enlevé cette ressource aux défenseurs de l'assertion de Simplicius, car il déclare [1] que c'est seulement depuis l'ère de Nabonassar qu'on a d'antiques observations, conservées en général, dit-il, jusqu'à ce jour. Ce qui signifie, 1° que l'on ne possédait aucun recueil d'observations antérieures à cette ère; 2° que les observations postérieures à cette ère n'étaient pas toutes conservées, mais qu'elles l'étaient pour la plupart. Ailleurs [2], en citant trois observations chaldéennes d'éclipses de lune appartenant à l'ère de Nabonassar, Ptolémée dit bien que ces trois observations, qu'il choisit, *paraissent avoir été relatées d'une manière incontestable;* d'où l'on pourrait être tenté de conclure qu'il les préfère, pour cette raison, à des observations beaucoup plus anciennes, mais moins sûres. Mais Ptolémée repousse cette supposition, puisqu'il dit expressément que ces trois observations sont *au nombre des plus anciennes que l'on possède.*

D'ailleurs, ce témoignage de Ptolémée s'accorde bien avec le peu que nous savons sur l'astronomie chaldéenne et sur la connaissance que les Grecs en ont eue. En effet, nous n'avons absolument aucune raison de croire que les Grecs aient connu des observations chaldéennes antérieures à l'ère de Nabonassar, et aucun indice ne nous permet de supposer qu'Hip-

[1] *Grande composition mathémat.* III, VI, t. I, p. 222 d'Halma. (Voy. le texte grec, et non la traduction française, qui est fautive.)

[2] Même ouvrage, IV, V, t. I, p. 243. (Voyez le texte grec.)

parque ait été empêché de les employer par l'obscurité, impénétrable pour lui, de la chronologie assyrienne avant cette époque[1]. Sans doute il est très-possible que les inscriptions sur briques et sur monuments, et les écrits des Chaldéens, aient mentionné, parmi les prodiges arrivés sous tel roi, une éclipse de soleil ou de lune, une occultation de telle planète ou de telle étoile fixe remarquable; mais rien ne prouve qu'avant l'ère de Nabonassar les Chaldéens aient eu des recueils d'observations de ce genre, ni que, depuis cette ère, ces recueils se soient conservés. Supposons pourtant qu'ils en eussent. C'est un fait bien connu, que les Babyloniens ne dataient pas autrement que par les années des règnes. Si donc leurs observations les plus anciennes étaient sans dates comparables entre elles, ou bien si elles étaient datées dans une chronologie devenue inextricable pour eux-mêmes, les astronomes chaldéens ont dû les négliger, surtout lorsqu'ils ont eu des observations suivies et datées d'une manière sûre et précise. Il n'est donc pas étonnant que ces dernières seules, c'est-à-dire les observations postérieures au commencement du règne de Nabonassar, aient été transmises aux Grecs.

D'ailleurs, la perte d'observations plus anciennes s'explique d'autant plus facilement, s'il est vrai, comme Bérose et Cornélius Alexander l'affirmaient, dit-on[2], que Nabonassar détruisit tous les documents historiques antérieurs à son temps. Après le long assujettissement de Babylone à Ninive, après la sujétion de Bélésis et de Babylone au Mède Arbacès, et après les temps de désordre qui suivirent, Nabonassar, devenu chef d'une dynastie indépendante, a pu vouloir rompre avec le

[1] Comparez M. Biot, *Mémoire sur divers points d'astronomie ancienne*, page 88 (Paris, 1846, in-4°), et M. de Gumpach, *Zeitrechnung der Babylonier*, page 23.

[2] Voyez George le Syncelle, *Chronol.* page 207, B. C.

passé, détruire les souvenirs d'une époque d'humiliation pour la Babylonie, et faire dater de son règne l'histoire et la chronologie chaldéennes. Il paraît probable que ce renseignement, conservé par le Syncelle, est tiré des ouvrages authentiques de Bérose[1] et de Cornélius Alexander[2], souvent cités par les auteurs païens, plutôt que des ouvrages apocryphes, composés sous les noms de ces deux auteurs par des Juifs, et cités surtout par Josèphe. En admettant donc que ce témoignage soit réellement celui des deux écrivains auxquels il est attribué, je pense, contrairement à l'opinion de Dodwel[3] et d'Ideler[4], que, si Bérose et Cornélius Alexander déclarent que les Chaldéens ne possédaient plus de documents historiques antérieurs au milieu du VIII^e^ siècle avant notre ère, il ne faut pas refuser, sur ce point, toute croyance à ces deux auteurs, dont l'un est Chaldéen, et qui tous deux ont écrit sur l'histoire primitive de l'Assyrie[5] : il faut, dis-je, ne pas leur refuser toute croyance sur ce point, car ils n'avaient nul intérêt à inventer ce fait, qui était de nature à inspirer de la défiance pour leurs récits. Seulement il ne faut pas presser trop la signification de leur témoignage; il n'en faut pas conclure que la destruction ait atteint tous les documents sans exception, et il ne faut pas nier que quelques ouvrages détruits aient pu être suppléés d'une manière plus ou moins imparfaite par des savants qui en possédaient la substance dans leur mémoire. Mais les recueils d'observations astronomiques antérieures à Nabonassar, s'il y en avait, ont dû être compris dans l'édit de proscription,

[1] Voyez Richter, *De Beroso*, en tête de son recueil des fragments de Bérose (Leipzig, 1825, in-8°).

[2] Voyez Rauch, *Commentatio de Alexandri Polyhistoris vita atque scriptis* (Heidelberg, 1845, in-8°).

[3] *Proleg. in append. ad Diss. Cyprian.* § 23.

[4] *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 217, et *Hist. Untersuch. über die astron. Beobachtungen*, p. 160-172.

[5] Voyez le Syncelle, p. 28 et p. 73 c.

puisque ces observations devaient être datées d'après les années des rois des dynasties dont on voulait abolir la mémoire, et des recueils de ce genre ne pouvaient guère ensuite être restitués d'après de simples souvenirs[1]. De même, chez les Chinois, le récit de la destruction systématique, mais nécessairement incomplète, des documents historiques de la Chine en l'année 213 avant J. C. est vrai, bien qu'exagéré, et l'histoire chinoise pour des temps antérieurs à cette destruction, histoire fondée sur des traditions recueillies après cette époque et sur quelques ouvrages et fragments retrouvés ou écrits de mémoire, est en grande partie incertaine.

Il y a donc lieu d'ajouter foi au texte de Ptolémée, d'après lequel des observations chaldéennes qui appartiennent aux premiers temps de l'ère de Nabonassar sont au nombre des plus anciennes que l'on possède. Ce texte n'est pas seulement la condamnation de l'assertion de Porphyre, d'après laquelle des observations chaldéennes envoyées de Babylone en Grèce par Callisthène et mises à profit par les astronomes grecs auraient remonté à 31000 ans, assertion qui se réfute d'elle-même par son énormité; ce même texte est aussi la condamnation de l'assertion faussement attribuée à Porphyre, et d'après laquelle ces mêmes observations auraient remonté à 1903 ans. En réduisant à 1903 ans les 31000 ans de Porphyre et des astrologues qu'il a suivis, on atténue le mensonge, qui ne devient pas pour cela un fait historique : on remplace une fable antique par une invention moderne, qui devient ensuite la base illusoire d'une hypothèse sur la chronologie babylonienne.

[1] Cependant le Syncelle (p. 28) dit que Bérose parlait de documents historiques et astronomiques conservés à Babylone et remontant à 150000 ans. Ici Bérose ne parlait plus en historien, mais en astrologue.

· déterrer cette base rui-
· laisser la place libre pour
·'el a été le but principal de
» espérer que tel sera le résul-
s. En même temps l'histoire de
arrassée d'une fausse donnée sur
ie chaldéenne avec l'astronomie

DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS

DU PAGANISME SCANDINAVE.

L'ISLANDE AVANT LE CHRISTIANISME,

D'APRÈS LE GRÁGÁS ET LES SAGAS,

PAR M. A. GEFFROY.

I.

Introduction et exposition du sujet. — Occupation du sol et premier développement de la constitution.

L'isolement géographique de l'Islande, loin de condamner cette île à l'inaction et de lui mériter l'oubli, est devenu pour elle l'occasion singulière d'un rôle historique que la science moderne ne saurait négliger. Vers la fin du IX^e^ siècle, au moment où le vieux paganisme oriental des nations scandinaves allait succomber sous l'ascendant d'une religion supérieure et sous les liens multipliés du génie classique, l'Islande a été, pour la civilisation informe mais féconde dont le reste du Nord était animé, un asile qui est resté longtemps à peu près inviolable. Les institutions, les croyances, les passions et les mœurs de la grande race germanique, qui, déjà, s'étaient conservées plus voisines du berceau commun et plus pures de

[illegible] dans la presqu'île [illegible]
[illegible] se sont réfugiées et retranchées [illegible]
[illegible] très-tard à l'abri des influences [illegible]
[illegible] transplantées sur cette terre [illegible]
[illegible] régularisées et comme condensées [illegible]
[illegible] une île jusqu'alors déserte et relé[illegible]
[illegible] devenue pour tout un monde [illegible]
[illegible] ont été, dans les temps modernes [illegible]
[illegible] siècles[1]. République floriss[illegible]
[illegible] a reproduit la civilisation [illegible]
[illegible] qui lui servait de mère patrie [illegible]
[illegible] le plus facilement cet[illegible]
[illegible] un fidèle résumé.
[illegible] mais intime société qu[illegible]
[illegible] islandais ont contracté [illegible]
[illegible] d'ordinaire et qui [illegible]
[illegible] des chroniqueurs [illegible]
[illegible] après avoir longtemps [illegible]
[illegible] à peu près exclusive[illegible]
[illegible] les caractères dont [illegible]
[illegible] c'est-à-dire au lieu [illegible]
[illegible] d'en faire un fréq[illegible]
[illegible] eussent été prese[illegible]
[illegible] ment. A partir [illegible]
[illegible] pas conservé de te[illegible]
[illegible] dans le dernier [illegible]
[illegible] ils ont [illegible]

[1] [illegible] Fornmanna[illegible], [illegible] année du [illegible] Leipzig, 1835.

coutumes et leurs lois, que chacun savait par cœur, et ils ont de la sorte laissé à l'historien, dans leurs *sagas* et leurs codes, un bon nombre de monuments authentiques et complets.

Soit qu'on étudie dans les livres islandais, écrits précisément depuis le XI^e^ siècle, les institutions et les mœurs des peuples scandinaves qui colonisèrent vers cette époque, après avoir occupé une partie de la France, l'Italie et l'Angleterre, soit que, s'appuyant sur d'évidentes analogies, on y recherche les moyens de restituer par induction la période la plus reculée de l'histoire du Nord, depuis l'occupation du sol jusqu'au IX^e^ et au X^e^ siècle, c'est-à-dire tout un passé qui doit offrir les types purement conservés et sans alliage des institutions, des idées et des mœurs germaniques, passé qui contient, par conséquent, le secret de plusieurs de nos origines, et qui n'a laissé aucun monument écrit, dans l'un ou l'autre cas l'examen de ces livres paraît devoir être également intéressant et fécond. En nous proposant ici de décrire la société islandaise du XI^e^ siècle, principalement d'après le code de lois qui la régissait, nous tentons d'esquisser une page d'une telle étude. Les institutions d'un peuple sont un reflet fidèle des idées qui l'animent et du degré de moralité auquel il a su atteindre, et un code qui nous instruira spécialement des institutions judiciaires nous éclairera en même temps sur les institutions politiques et civiles. Que sera-ce si nous pouvons invoquer pour commentaires à ce code les témoignages de narrateurs presque contemporains, racontant sans passion, avec une froide exactitude, jusque dans l'extrême détail, ce que la vie de chaque jour a amené de circonstances et de complications nouvelles pour quelques familles de ce pays et de ce temps, dont ils se sont faits les biographes?

Or nous possédons de telles sources d'information parmi les

plus anciens livres islandais. Il en est deux surtout qui sont pour l'historien de précieux monuments. En premier lieu, c'est une rédaction, faite à la fin du XIII^e^ siècle, du recueil de lois et coutumes accompagnées de commentaires auquel on a donné le nom de *Grágás,* lois et coutumes qui avaient été écrites pour la première fois en 1118, après la conversion au christianisme[1], mais après avoir subsisté pendant une longue période païenne, transmises par la tradition orale de génération en génération. En second lieu vient la saga de Nial, la plus complète et la plus intéressante de toutes les sagas islandaises, écrite en 1158, mais qui raconte des événements de la fin du X^e^ et du commencement du XI^e^ siècle, et qui offre un tableau des mœurs, des idées et des institutions de cette époque reculée. Ces deux monuments, le Grágás et la saga de Nial, se rapportent en grande partie au même temps. En certains points ils se complètent l'un l'autre, la saga nous montrant dans son développement régulier et dans son activité de chaque jour la même société dont le Grágás nous expose les lois, et nous racontant même parfois à quelles occasions et de quelle manière sont nées certaines des institutions dont le Grágás nous déroule le tableau.

Nous emprunterons d'ailleurs çà et là quelques autres commentaires du Grágás soit aux annalistes islandais, soit aux principales sagas qui, avec la saga de Nial, complètent l'œuvre historique des laborieux chroniqueurs du Nord. Ce sera le seul moyen d'obtenir l'explication de textes douteux et de lois obscures, et cette comparaison nous fournira en outre les éléments d'un tableau presque complet de la civilisation de l'Islande au XI^e^ siècle, qui résumera à nos yeux la civilisation de la Scandinavie tout entière pendant les derniers temps du paganisme.

[1] Nous donnerons plus loin toutes les preuves. — On prononce en islandais *Grógás.*

Il doit être entendu que les livres dont nous nous servons, rédigés après l'introduction du christianisme, pourront nous offrir des expressions chrétiennes, mais ces expressions mêmes revêtiront le plus souvent des descriptions et des idées toutes païennes; elles ne nous tromperont pas.

Les annalistes nous présentent un récit de la colonisation de l'Islande et de la prise de possession du sol par les immigrants norwégiens qui est l'introduction naturelle et nécessaire de l'étude que nous abordons. C'est le sujet spécial du plus ancien livre islandais qui nous soit resté, l'*Islendinga Bok*, qu'on a désigné, au moyen âge, du nom de *Schedæ* ou pages, livre écrit en 1120 par le prêtre Are Frode ou le Sage[1]. Le *Landnama Bok*, écrit à la fin du XII^e^ siècle par plusieurs auteurs, y ajoute quelques détails[2].

L'Islande n'était pas complétement inconnue ni tout à fait déserte avant l'arrivée des Scandinaves. Elle avait été visitée, au VIII^e^ siècle, par les Irlandais, que leur zèle de missionnaires chrétiens ou d'ermites avait répandus dans toutes les îles de la mer du Nord. Ce que dit le géographe Dicuil, en 825, de l'aspect du soleil sous cette latitude prouve aussi qu'il n'igno-

[1] *Arii Thorgilsis filii, cognomento Froda, id est multiscii vel polyhistoris, in Islandia quondam presbyteri, primi in septentrione historici, Schedæ seu libellus de Islandia, Islendinga-Bok dictus; e veteri islandica, vel, si mavis, danica antiqua, septentrionalibus olim communi lingua, in latinam versus ac præter necessarios indices, quorum unus est lexici instar, brevibus notis et chronologia, præmissa quoque auctoris vita, illustratus ab* Andrea Bussæo. Havniæ, 1733, in-4°. Le même volume contient, sous une pagination spéciale, le Périple d'Other et de Wulfstan. — Voy. sur Are Frode (*Ari prestr hinn fróði*) et sur son ouvrage : Dahlmann, *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*, tome I^er^, et E C. Werlauff, *De Ario Multiscio, antiquissimo Islandorum historico*. Havniæ, 1800.

[2] *Islands Landnamabok, hoc est : liber originum Islandiæ, versione latina, lectionibus.....illustratus. Ex manuscriptis legati Magnæani*. Havniæ, 1774, in-4°.

rait pas la situation de l'Islande[1]. Les Scandinaves n'avaient aucune connaissance de ces voyages, qui avaient à peine laissé quelque rare population dans l'île, quand ils la découvrirent eux-mêmes par le seul fait du hasard. Le Norwégien Naddod, en se dirigeant comme d'habitude vers les îles Féroé, fut jeté par les vents sur la côte orientale. Il gravit une montagne pour chercher, dit le Landnama Bok, s'il n'apercevrait pas de la fumée ou quelque autre signe d'habitation; ce fut en vain, et il quitta l'île en la nommant la terre de neige, *Snæ-land*. Vers le même temps un Suédois, Gardar, allant aux Hébrides pour y réclamer l'héritage de sa femme, fut assailli, au sortir du détroit de Petland, par un violent orage, qui le jeta vers l'ouest en pleine mer. Arrivé en vue de l'Islande, il aborda, par le conseil de sa mère, habile devineresse, sur un point de la côte orientale où il y avait un bon port; il fit par mer le tour de la contrée et se convainquit que c'était une île. Parvenu à un golfe de la côte nord-est, il y construisit des habitations grâce auxquelles il put hiverner; et, au printemps suivant, de retour en Scandinavie, il vanta beaucoup le nouveau pays qu'il avait visité.

Le bruit s'étant promptement répandu en Norwége qu'il y avait vers l'ouest une grande île fort souhaitable et déserte, un Norwégien, Floki, fils de Valgard, résolut de s'y rendre. A défaut de la boussole et du compas, inconnus des navigateurs scandinaves, il emporta avec lui, pour se diriger, trois corbeaux qu'il avait consacrés aux dieux. Ses deux filles l'accompagnaient avec un nombreux équipage. Après avoir fait

[1] Dicuili *Liber de mensura orbis terræ* (ed. Walckenaer, Paris, 1807), cap. VII. — Cf. Letronne, *Recherches géographiques et critiques sur le livre De mensura orbis terræ*, Paris, 1814. — Cf. Dahlman, *Beiträge zur Rechtsgeschichte des germanischen Nordens. Die Entstehung des isländischen Staats und seiner Verfassung*, München, 1852, in-8°, p. 35.

voile vers les Shetland, puis vers les Féroé, ils se confièrent à la pleine mer. Le premier des trois corbeaux, mis en liberté, s'envola en arrière pour regagner la terre qu'on avait quittée; le second, quelque temps après, plana un peu au-dessus du navire et puis revint s'y abattre; plus tard enfin le troisième s'envola droit en avant et ne reparut pas; en suivant la direction de son vol, Floki rencontra la terre. Il aborda sur la côte sud-est de la grande île qu'il cherchait, et c'est lui qui la nomma *Is-land* ou île de glace. Cependant il ne s'y établit pas, et les premiers véritables colons furent Ingolf et Leif, dont le voyage se place dans l'année 874. C'étaient deux exilés norwégiens; ils étaient de haute naissance et d'une même famille; à la suite d'un meurtre exécuté en commun, mêlant leur sang, ils étaient devenus frères d'armes. A de tels proscrits l'Islande offrait un sûr asile. Après un premier voyage pour reconnaître le pays, ils revinrent pour préparer un établissement définitif. Ingolf se chargea des dispositions à prendre en Norwége, pendant que Leif irait en Irlande afin de se procurer des provisions et des esclaves. Lorsqu'il fut de retour, ils partirent ensemble avec deux navires. Ingolf avait eu soin de consulter les dieux, que son compagnon dédaignait; lorsqu'il fut en vue de la terre, il jeta à la mer les piliers sacrés de son siége domestique[1], c'est-à-dire les deux montants antérieurs du haut-siége qu'occupait, au milieu de la grande salle, dans toute demeure islandaise, le chef de la famille; chacun d'eux était surmonté d'une tête sculptée de Thor ou d'Odin; c'étaient des images sacrées du foyer, des symboles de la puissance res-

[1] Les *öndvegis-súlur*. *Öndvegi* est le haut-siége qu'occupe le maître dans les maisons des anciens Scandinaves, « sedes primaria, » dit Sveinbiörn Egilsson dans son *Lexicon poeticum antiquæ linguæ septentrionalis*, Hafniæ, 1854-1860. — *Súla* veut dire colonne. (Voy. Leo, apud *Historisches Taschenbuch*, p. 452. — Cf. Weinhold, *Altnordisches Leben*, Berlin, 1856, in-8°, p. 220, 459.)

pectée du maître de la maison. Ingolf avait fait vœu, suivant la coutume de ces hommes de mer, de s'établir là où les flots et la volonté des dieux porteraient les *öndvegis-súlur;* mais ceux-ci disparurent, et il prit terre près d'un promontoire de la côte sud-est, qui porte encore aujourd'hui son nom. Ses esclaves les ayant retrouvés trois jours après dans une baie de la côte sud-ouest, il alla s'y fixer, et c'est précisément l'emplacement de la ville actuelle de Reikiavik. Quant au compagnon d'Ingolf, qui avait négligé de s'en rapporter aux dieux, les vents l'avaient jeté sur la côte méridionale, et il s'y était établi, mais ses esclaves irlandais l'avaient assassiné; Ingolf apprit en même temps le lieu de son établissement et sa mort. Il partit pour le venger; en trouvant son cadavre, il fut saisi de douleur : « Mourir de la main d'un esclave, dit-il, est un triste sort « et indigne d'un homme; mais je vois bien qu'une pareille « destinée est le partage de quiconque dédaigne les sacrifices. »

Ingolf passa trois années de suite dans l'île, et c'est de la sorte lui seul qui ouvrit réellement l'ère de la colonisation. Are Frode et les auteurs du Landnama Bok énumèrent ses descendants, racontent chacun de leurs voyages et montrent ainsi par quelle suite d'immigrations l'Islande devint, dans l'espace de soixante ans environ, de 874 à 934, une colonie scandinave et principalement norwégienne.

Si les premiers colons avaient été des pirates ou des criminels fuyant les lois de leur pays, les troubles politiques auxquels la péninsule scandinave était en proie allaient bientôt faire naître une source d'immigration à la fois plus abondante et plus pure. La fin du IX^e^ siècle devait, à la suite d'un grand mouvement intérieur, ouvrir une période nouvelle pour toute l'histoire du Nord. On avait vu dès 840, à l'imitation d'Egbert, roi de Wessex chez les Anglo-Saxons, le danois Gorm

l'Ancien, d'abord simple roi de Leire ou Léthra en Sélande, employant tour à tour la force ouverte et la ruse et s'aidant aussi d'alliances habilement préparées, grouper sous sa domination les nombreux petits royaumes indépendants qui l'entouraient. A la suite de ces heureuses conquêtes, poursuivies jusqu'à l'Eyder, extrême limite de la race scandinave en présence des Allemands, il avait réuni le Jutland septentrional et méridional, et, en outre, les grandes îles de Sélande et Fionie, celles de Laaland et Falster, et les trois provinces, aujourd'hui suédoises, de Scanie, Halland et Bleking.

La même révolution s'était accomplie en Suède, et la saga *Ynglinga*, écrite par Snorre Sturleson, mort en 1243, la raconte ainsi : Ingiald, fils du petit roi d'Upsal, et qui fut peut-être contemporain de nos premiers chefs carlovingiens[1], avait été vaincu dans ses jeux d'enfant par le fils d'un roi voisin, et il en avait conçu un profond ressentiment. Pour l'aider à se venger, son père nourricier avait fait rôtir le cœur d'un loup, et cette nourriture avait rendu le jeune prince fier et cruel. Quand son père mourut, lui laissant un royaume de peu d'étendue et mal assuré, il n'en voulut pas moins célébrer avec beaucoup d'apparat la cérémonie habituelle de la bière funèbre. Il fit construire une magnifique salle royale garnie de hauts-siéges ou trônes pour les rois qui se partageaient avec lui le pays de Suède, et il les invita avec leurs iarls. Sept de ces rois s'y rendirent et il leur offrit un grand repas. L'usage voulait[2] que, pendant cette fête, où, après avoir célébré le mort, on saluait le nouveau chef, celui-ci se tînt d'abord sur un escabeau au pied du trône, jusqu'à ce que les invités, qui

[1] *Ingialdr Illraði* est le dernier des rois d'Upsal, le dernier de la famille des Ynglings. Les historiens suédois placent l'époque qui finit avec lui dans le VIII^e^ siècle.

[2] V. Arnesen, *Historisk Indledning til den... Islandske Rættergang*, 1762, p. 246.

étaient ses pairs, lui présentassent la corne à boire. Il devait la saisir, faire solennellement un vœu quelconque, vider la corne, et alors seulement il montait sur le trône de son prédécesseur et devenait vraiment roi. Ingiald reçut la corne pleine et prononça le vœu d'augmenter de moitié son royaume vers les quatre points cardinaux ou de mourir à cette tâche. Dès le soir même il se mit en mesure d'accomplir ces paroles, dont nul des assistants n'avait saisi l'imminente menace. Des hommes armés furent apostés par lui à la salle du banquet, et, la nuit venue, quand tous les convives eurent bu copieusement, selon la coutume, il ordonna qu'on mît le feu à l'édifice, de sorte que, par le fer ou par le feu, ils périrent jusqu'au dernier. Quant à ceux de ses rivaux qui ne s'étaient pas laissé prendre au piége, ils se virent promptement attaqués par Ingiald; ils purent résister quelque temps avec l'aide des rois de mer, mais finalement sans succès. Ingiald réussit de cette manière à s'emparer à peu près de tout le pouvoir.

On raconte du roi de Norwége, Harald Harfager, avec d'autres circonstances, le même exploit[1]. Harald avait douze ans lorsque, épris de la beauté de Ragna la Fière, fille d'un chef norwégien, il lui déclara son amour. Elle lui répondit qu'elle n'appartiendrait qu'à celui qui soumettrait à sa domination tous les petits chefs du pays[2], et qu'elle ne voulait pas d'autre époux. Harald fit vœu de ne pas couper sa chevelure avant d'avoir conquis sa main, et, dès son avénement, il se mit à l'œuvre.

[1] Voy. le premier chapitre de la saga d'Olaf Tryggvason. Elle est traduite en danois dans le I^er^ volume des *Oldnordiske Sagaer*, Kjöbenhavn, 1826, in-8°.

[2] « Minutula Norvagiæ regna et illa tamen independentia, vix ullo nisi forte interdum militaris fœderis vinculo inter se « juncta, *Fylki* vocata sunt. Vox a *Folk* sive « *Flokr* derivata (gens sive grex); *Fylkis-* « *kongr* pæne per regem gentilem reddere « suadeo. Vehementer errant qui tales provinciales reges vocarunt. » (Note à l'édition arnamagnéenne de la *Laxdæla saga*, 1826, in-4°, p. 3.)

Pendant dix années, par la force ou par la ruse, il poursuivit ardemment son but. Il conquit d'abord le pays de Trondhiem, puis une partie de la côte occidentale, puis le Tellemark et l'Hordaland. Mais le péril renaissait toujours devant lui, les vaincus se faisant pirates et revenant sans cesse attaquer ses nouveaux domaines. Voulant même tenter un grand effort, ils se réunirent et lui livrèrent un grand combat naval dans la baie de Hafursfiörd, aujourd'hui golfe de Stavanger, à l'extrémité sud-ouest de la Norwége. C'est une journée célèbre dans les souvenirs du Nord. Harald avait à son bord les plus redoutables berserkers; l'armée ennemie se composait des plus fameux vikings, qu'avaient attirés l'amour du péril et l'appât de la récompense. La lutte, engagée au son retentissant des trompettes, se poursuivait avec la fronde, à coups de massue ou d'épieu, quand Harald, debout sur son bord, au milieu de la mêlée, fit donner sa troupe, qui s'était tenue jusque-là tout près de lui, au pied du grand mât. Ce fut le signal de sa victoire. Les principaux chefs confédérés périrent, et Snorre nous a conservé quelques fragments du chant composé en souvenir de cette bataille par le scalde royal Thorbiœrn, qui y assistait. Harald se hâta de profiter de sa victoire : après avoir épousé Ragna la Fière, dont les excitations avaient été la source de sa grandeur, il procéda, au nom de sa royauté suprême, à une véritable dépossession de ses nouveaux sujets. Non-seulement il s'appropria les fruits de l'impôt par tête et les revenus des tribunaux, mais il attribua à la royauté la propriété pleine et entière des communaux, de telle sorte que toute contribution pour droit de pêche ou de chasse, droit de coupe ou de saline, dut être acquittée désormais entre les mains du roi. Bien plus, il alla jusqu'à exiger l'impôt des terres libres, *ódal-iórd,* qui avaient toujours constitué jusqu'alors, et

depuis la première occupation du sol, un genre de propriété inaliénable et exempt de toute redevance. Les possesseurs de ces terres indépendantes, *höldar, ódalbornir menn,* se trouvèrent doublement frappés, parce que, indépendamment du privilége de ne supporter aucune charge, ils avaient encore celui de prendre à ferme avant tous les autres les terres communales. Harald n'en épargna aucun. Les uns résistèrent avec courage, mais beaucoup cédèrent lâchement. Deux frères, qui étaient chefs dans le Naumudal, étaient occupés à achever la construction d'un tertre destiné à leur servir de sépulture quand ils apprirent que Harald s'avançait contre eux. L'aîné, qui se nommait Herlaug, fit apporter une grande provision de vivres dans l'intérieur du tombeau; il y entra avec douze de ses serviteurs, et en fit murer derrière lui l'ouverture. L'autre, au contraire, ordonna qu'on préparât sur la colline royale un haut-siége et, un peu au-dessous, des bancs comme ceux où les iarls prenaient place d'ordinaire. Il alla s'asseoir une dernière fois sur le haut-siége qu'il avait, en sa qualité de chef, occupé jusqu'alors, puis, se précipitant à terre, il se laissa rouler jusqu'aux bancs des iarls, parmi lesquels il se rangeait ainsi désormais. Harald le félicita de sa bonne conduite, et, lui attachant au cou un bouclier, à la ceinture une épée, il lui donna, avec le titre d'iarl du roi de Norwége, la domination sur tout le district de son frère et le sien. La plupart des autres chefs, sans imiter précisément l'exemple de l'aîné des deux frères, préférèrent du moins à l'asservissement l'exil.

Ainsi triompha le mouvement de concentration monarchique survenu dans la péninsule scandinave vers la fin du IX^e^ siècle, peu de temps avant l'avénement du christianisme, qui allait fortifier encore l'unité politique en même temps que l'unité religieuse. Ce mouvement, qui se manifesta, comme

nous l'avons vu, dans les trois royaumes du Nord, ferma une période de ténèbres et de barbarie confuse, et ouvrit celle où chacun d'eux eut désormais son existence particulière et son histoire écrite. Mais surtout il détermina l'époque de la plus grande expansion des races scandinaves, et donna ainsi le signal d'une des phases les plus importantes de la civilisation moderne. Le génie aventureux des hommes du Nord, impatient de la vie domestique et n'ayant plus les guerres civiles, les lança vers l'Occident et l'Orient dans les expéditions ou les découvertes les plus inattendues et les plus lointaines. Tandis qu'imitant l'ancien exemple des Saxons et des Angles, Danois et Northmans envahissaient l'Angleterre et la France, ravageaient nos côtes, pillaient Rouen et Paris, et se répandaient jusque dans la Méditerranée, d'autres navigateurs, à la suite d'Other et Wulfstan, dont le roi Alfred nous a conservé les récits, partant des ports situés à l'extrémité septentrionale de la péninsule, s'en allaient exploiter la mer Blanche et visiter les bords de la Dvina, remontaient ce fleuve, comme leurs frères d'Occident avaient remonté le Rhin, la Seine, la Loire et la Garonne, effrayaient ces nouveaux rivages, dépouillaient sur la route le temple des Biarmes et la riche idole de Jumala, s'ouvraient un passage jusqu'au cours supérieur du Volga, arrivaient par ce fleuve aux rives de la mer Caspienne, et rejoignaient là une des grandes voies de l'ancien commerce de l'Asie avec l'Europe. En même temps, par la Baltique, dont ils peuplaient les îles et les côtes, ils pénétraient dans le lac de Ladoga, puis dans le vaste continent de l'Europe orientale, fondaient Novogorod, s'emparaient de Kief, se mêlaient aux origines de la Russie moderne, et s'enhardissaient, après s'être grossis, là comme partout ailleurs, de nombreux et hardis compagnons de tous pays, jusqu'à attaquer la capitale de l'empire

d'Orient, dont la faiblesse tremblait à l'aspect de ces ennemis inconnus.

Vers le nord-ouest, nous l'avons déjà vu, de nouvelles découvertes avaient été réservées à la hardiesse irréfléchie, mais prédestinée de ces barbares[1]. Au moment même où ils remplissaient l'Europe de terreur, ils avaient, en poursuivant de ce côté le commerce et la pêche, qu'ils mêlaient toujours à leurs pirateries, rencontré l'Islande, d'où on les verra partir ensuite pour aller découvrir et peupler l'Amérique. Nous avons dit qu'une cause politique allait s'ajouter aux causes diverses qui entraînaient le courant de l'émigration en Islande; nous la connaissons à présent : ce fut, dans chacun des trois royaumes de la péninsule scandinave, la volonté de se soustraire à la domination exclusive d'un roi partout vainqueur. La découverte récente offrait un asile aux victimes de la tyrannie d'Ingiald, de Harald et de Gorm. L'Islande, qui n'avait reçu jusqu'alors que des criminels fuyant les lois, ou, tout au plus, des aventuriers cherchant fortune, allait servir à de plus nobles desseins. Observons la manière dont se fit le *landnám*, c'est-à-dire la prise de possession du sol, que racontent encore en détail Are Frode et les auteurs du Landnama Bok. Ce seront les premiers traits de la civilisation que nous essayons de restituer, et nous pourrons en faire l'application plus tard à l'histoire générale de tout le Nord.

Exilés volontaires, les chefs qui allaient chercher en Islande la liberté étaient pour la plupart de nobles fils des iarls et des

[1] Les Norwégiens avaient colonisé, dès le VIII[e] siècle, l'île de Man et les Orcades. Les évêques de l'île de Man restèrent placés sous l'autorité de l'archevêque de Nidaros jusqu'à la fin du XV[e] siècle. (Voy. la savante publication du professeur P. A. Munch : *Chronica regum Manniæ et insularum*, Christiania, 1860, in-4°.) M. Munch avait trouvé, en 1850, au Musée britannique, le manuscrit original de cette chro-

rois, sinon rois eux-mêmes. Ils ne mettaient pas à la voile secrètement et comme des fugitifs, mais au grand jour, après de longues dispositions, avec femmes et enfants, serviteurs et esclaves, avec toute leur fortune qu'ils transportaient dans leur nouvelle patrie, avec tout un appareil de puissance qui les rendait redoutables encore. Ce n'était point le rebut des populations scandinaves; l'Islande recevait, au contraire, en eux les dépositaires de tout ce que le Nord connaissait de civilisation. On en jugera par le récit suivant, qui forme le début de la Laxdaela saga, rédigée dans sa forme actuelle à la fin du XII^e^ siècle. « Ketil au nez plat, riche habitant du Raumsdal en « Norwége, apprenant les envahissements d'Harald Harfager, et « prévoyant qu'il ne lui serait permis ni de venger le meurtre de « ses parents ni d'échapper lui-même à la servitude, réunit ses « proches et leur dit : Il s'agit d'éviter un grand péril; vous savez « la haine d'Harald contre nous; il ne reste que deux moyens « d'y échapper : ou bien partir en exil, ou bien mourir chacun « dans sa demeure. J'accepterais volontiers pour moi la même « mort qu'ont déjà subie mes parents, mais je ne veux pas vous « envelopper dans mon malheur, et je sais cependant que vous « ne voudrez pas m'abandonner en un tel péril. » — Biörn, fils « de Ketil, répondit : « Mon avis est qu'à l'exemple de plusieurs « chefs illustres nous quittions ce pays; et je ne pense pas qu'il « y ait grand honneur à attendre ici que les esclaves d'Harald « viennent nous dépouiller et nous donner la mort. » — Comme « presque tous les assistants applaudirent à ces paroles, Biörn

nique latine, qu'il a commentée à l'aide d'autres documents relatifs au même sujet, par lui découverts en 1860 dans la Bibliothèque du Vatican. Son commentaire et son introduction, donnant l'histoire des premières colonies norwégiennes dans ces îles, avec les inscriptions runiques trouvées dans l'île de Man, sont écrits en anglais (225 pages).

« et Helgi, son frère, proposèrent qu'on se transportât en « Islande; ils avaient entendu dire de cette île beaucoup de « bien; la terre y était bonne; il n'y avait pas besoin d'y ache- « ter de bétail; la mer y jetait fréquemment des baleines sur « les côtes, et la pêche y était abondante dans toutes les sai- « sons de l'année. — Ketil dit qu'il était trop vieux pour aller « à la recherche de ces pêcheries; il préférait les mers occiden- « tales, qu'il avait souvent parcourues en viking et où il ren- « contrerait des plages à lui connues. — Ces résolutions prises, « Ketil ordonna un grand festin, maria sa fille Thorunn à « Helgi le Maigre, et fit ensuite ses préparatifs de départ. Unnr, « sa seconde fille, et plusieurs de ses proches l'accompagnèrent, « tandis que ses fils partaient pour l'Islande. »

A peine débarqué sur la plage qui lui a été désignée, comme nous l'avons vu plus haut, par un signe des dieux, le nouvel arrivant prend possession du sol, soit en allumant à l'embouchure d'un fleuve un grand feu dont les rayons, aussi loin qu'ils se répandent, lui en soumettent les rives; soit en circonscrivant par des bûchers placés à égale distance en vue les uns des autres tout le territoire qu'on peut de la sorte entourer en un jour; soit en faisant le tour du nouveau domaine une torche allumée à la main et dans un sens opposé au cours apparent du soleil, c'est-à-dire de l'ouest à l'est; soit en lançant à travers le pays une flèche enflammée; soit en marquant son passage par des signes sur les arbres ou sur les rochers, signes que la loi reconnaît et protége; soit enfin par quelque autre de ces symboles dont les peuples primitifs sont habiles à faire un langage figuré. Le Landnama Bok en offre un grand nombre d'exemples : « Einar, que ses parents des Orcades « ne veulent pas reconnaître parce qu'il est né d'une esclave, « équipe un navire avec ses deux frères, Vestmar et Vemund; et

« émigré en Islande. En abordant, ils fichent une hache sur le « promontoire de Réitargnúp, et le golfe qui baigne son pied « en prend le nom de Eggsarfiörd ou golfe de la hache. En « un second lieu ils érigent la figure d'une aigle tournée vers « l'occident, et donnent à ce lieu le nom de Arnarthúfa, c'est- « à-dire la colline de l'aigle; en un troisième enfin ils dressent « une croix, et c'est aujourd'hui le Krossás, c'est-à-dire la col- « line de la croix; ils s'emparent ainsi de tout le golfe d'Egg- « sarfiörd. » Dans un autre récit[1], Oddr étant arrivé avec les siens dans un domaine dont l'incendie chassait l'ancien propriétaire, prend d'une des cabanes en ruine un tison enflammé, fait, à cheval, dans le sens opposé au cours du soleil, le tour de l'habitation, en portant ce tison à la main et en disant : « Je prends pour moi ce domaine, je déclare ce do- « maine désert; vous tous qui êtes ici, vous êtes mes témoins. » D'autres enfin provoquent en duel le possesseur du sol qu'ils convoitent, et, s'ils le tuent, restent légitimes propriétaires[2]. Une fois les limites tracées, on construit l'habitation du chef, avec la grande salle oblongue, munie de deux bancs parallèles aux deux parois principales; au milieu d'un de ces bancs est le haut-siége, auquel on adapte les piliers sacrés apportés de la mère patrie, et qui ont déjà servi à déterminer, au nom des dieux, où l'on a dû aborder et fixer le premier établissement. Le plus pressé est ensuite la construction d'un temple ou *hof*. Beaucoup de chefs qui, en Norwége, étaient *hofgoðar*, c'est-à-dire prêtres ou présidents d'un temple, ont apporté des fragments ou même toute la charpente de leur ancien sanctuaire, et surtout quelques poignées de terre empruntées au sol qui supportait en Norwége l'autel où étaient les statues de

[1] Voy. Finn. Johannæus, *Historia ecclesiastica Islandiæ*, Havn. 1762, in-4°, p. 9, n. — [2] *Eyrbyggia saga*, c. VIII.

leurs dieux; ces fragments ou cette terre suffisent pour que le nouveau temple soit, sous un nouveau ciel, également respectable et sacré. Le temple islandais consiste lui-même en un grand édifice dont l'enceinte forme un asile, et au milieu duquel on voit, sur un tertre, un autel supportant d'abord la flamme qui ne doit jamais s'éteindre, puis un anneau d'or ou d'argent sur lequel chacun prête serment et que le chef porte à la main pendant toutes les réunions, enfin la chaudière destinée à recevoir le sang des victimes, et l'instrument avec lequel on asperge de ce sang les murs et l'assemblée[1]. Tout autour de l'autel sont les images des dieux. On voit dans les environs la pierre aiguë sur laquelle on brise les reins des victimes humaines, un lac, une rivière ou une chute d'eau, où l'on précipite ceux qui sont voués aux dieux. Tout Islandais doit acquitter un impôt pour le temple et s'y rendre suivant les ordres de celui qui y préside. Celui-ci doit, en retour, entretenir l'édifice et subvenir aux repas qui accompagnent les fêtes religieuses. Troisièmement enfin, on s'empresse de consacrer, dans le voisinage du temple, un certain emplacement pour les séances du tribunal ou *thing* où se jugeront tous les différends et tous les méfaits, et où se décideront, en présence de tous, les questions intéressant la nouvelle colonie. Le thing est toujours établi sur quelque haut lieu, parce que les hauts lieux passent pour être habités par les génies envoyés des dieux et pour inspirer à ceux qui y méditent les résolutions les plus sages. Si l'on ne rencontre pas une hauteur que son escarpement naturel protége suffisamment, on entoure le thing d'un

[1] Voy. la saga d'Hakon *Aðalsteins fóstri*, dans l'*Heimskringla* de Snorre Sturleson, c. VIII de la saga, p. 136 de la traduction danoise de M. Grundtvig, 1818, in-4°. (Voyez, sur les sacrifices de chevaux et de menu bétail, l'*Eyrbyggia saga*, c. XVIII, p. 55.)

fossé ou d'une haie ou de quelque autre obstacle qui le mette à l'abri des agressions. Aussi voit-on les things appelés quelquefois *rettr,* mot qui désigne primitivement, dans le Grágás et les sagas, les parcs où l'on enferme, à l'automne, plus près des habitations, le menu bétail qu'on a laissé, pendant l'été, dans la montagne. *Afrett* signifie, dans le Grágás, un pâturage. Les things sont donc par excellence des lieux soigneusement fermés, comme ces pâturages ou ces parcs [1].

Le chef de la colonie préside au tribunal, comme à l'administration du temple et du culte, et il est de la sorte à la fois chef politique et civil, prêtre et magistrat. Le titre norwégien de *goði,* qu'il conserve, désigne également ces trois sortes de puissance. Le nom de *goð-orð* s'applique à la circonscription sur laquelle domine un tel chef et à sa dignité. Primitivement son autorité est grande. Aux temps les plus anciens du paganisme, lui seul égorge les victimes, prend sur l'autel l'anneau d'argent, le trempe dans le sang et en arrose l'assemblée; lui seul d'abord rend la justice dans son thing à tous ceux de son district et les commande dans les expéditions guerrières. Protecteur et gardien de la communauté, il en exerce toute la police intérieure, et tire de l'exercice de ces devoirs certains revenus. Un navire étranger aborde-t-il sur son rivage, il arrive à cheval avec quelques agents par lui désignés, au-

[1] Voy. Arnesen, *Historisk Indledning til den gamle og nye Islandske Rættergang.* (*Introduction historique à la procédure ancienne et moderne de l'Islande*), avec les notes de John Erichsen et une préface de Kofod Ancher, Copenhague, 1762, in-4°, p. 334, note. — A Rome les enceintes en bois construites au Champ de Mars pour les comices par centuries s'appelaient *septa* ou *ovilia,* « parcs de bergerie. » C'étaient les περιφράγματα de l'Attique. Les planches furent remplacées, au temps d'Auguste, par de superbes portiques en marbre portant encore le même nom : « Septa marmorea. » (Voy. Aug. Pauly, *Real-Encyclopædie,* VI Band, erste Abtheilung, s. v. Septa.)

torise le débarquement, perçoit l'impôt, fixe le prix des marchandises à importer, achète avant tous les autres, et accorde à certaines familles le droit d'acheter et de choisir immédiatement après lui. Il offre l'hospitalité aux étrangers, qui la lui payent d'ordinaire. A lui le droit d'aubaine et les amendes, et maintes prérogatives, sources de grands profits. D'ailleurs le *goðorð* est inamovible, sauf après certains délits; il est héréditaire et peut passer à une femme ou à un enfant, au nom de qui un tuteur l'administre; on peut aussi l'acheter.

L'autorité des *goðar* islandais, qui reproduit celle des chefs de famille et des petits rois de la Norwége, est, comme on voit, fort étendue. Toutefois elle se trouve corrigée et limitée par la liberté des citoyens. S'il est vrai que tout Islandais soit rigoureusement tenu de s'inscrire dans le district d'un des *goðar* voisins de son habitation, du moins il lui est permis de choisir sa résidence dans un cercle assez étendu, qui deviendra bientôt une circonscription légale comprenant trois *goðorð;* si même il se trouve mal de son premier choix, il a le droit de s'offrir au second ou au troisième de ces magistrats, à condition de présenter et de faire accepter, pour ce changement de résidence, des raisons valables; il peut, enfin, s'il compte pour rien les difficultés du climat et de la distance, réclamer justice à tel tribunal ou thing qu'il préfère. Il arrive de la sorte que celui des *goðar* qui protége mal ou qui opprime ses administrés voit son *goðorð* dépérir entre ses mains. L'indépendance personnelle, dont le sentiment est si fort inné dans le cœur des anciens Scandinaves, tempère ainsi et contient le système oligarchique, qui se montre partout dans leur histoire primitive. Ce système s'ouvrira, d'ailleurs, promptement pour laisser une place respectée à l'idée de la loi, de la loi protectrice de tous et de chacun en particulier, de la loi, dont chaque citoyen,

dans la société scandinave, se croira, si les circonstances le demandent, l'organe et l'instrument, et dont une idée exagérée de l'État ne viendra pas usurper la puissance ni gêner l'action. Nous verrons les *goðar,* bien différents en cela des seigneurs féodaux, surveiller l'administration de la justice plutôt que la rendre eux-mêmes, et s'acquitter ainsi d'une fonction plutôt qu'exercer un privilége. Tandis que la féodalité confondra le droit public et le droit privé, ils seront nettement distingués ici, sans danger qu'une centralisation extrême détruise entre eux l'équilibre.

A mesure que l'île se peupla de nouveaux colons, la constitution primitive se trouva insuffisante, et cette insuffisance engendra quelques désordres. Le temps et la nécessité amenèrent une certaine centralisation, qui dut avoir pour résultat surtout de remédier à l'isolement et à la dispersion des chefs. Un demi-siècle après le commencement de la colonisation, la législation d'Ulfliot se fonda sur la base d'un pouvoir public, unique et général.

Norwégien de naissance, Ulfliot était depuis longtemps établi en Islande, et cette île était devenue sa patrie d'adoption. Témoin de la confusion qui régnait dans la république, il conçut le projet de réunir les différents chefs par un lien commun, de les soumettre à une seule loi, à une seule juridiction qui les dominerait tous, même les plus puissants. Avant de mettre à exécution son projet, il crut nécessaire de faire un voyage vers son beau-frère le Norwégien Thorleif le Sage, *lögmaðr* ou légiste fort renommé; il voulait, comme jadis Lycurgue visitant la Crète, se retremper à la source première des institutions qu'il aspirait à réformer. Sexagénaire, il traversa de nouveau l'Océan et resta auprès de Thorleif pendant trois années; de retour en 928, il engagea les Islandais à adopter la législation

qu'ils avaient tous deux méditée et qui se modelait de plus près encore sur les lois norwégiennes.

De cette législation d'Ulfliot les auteurs du Landnama Bok nous ont conservé quelques fragments, qui n'en donnent probablement pas, il est vrai, les dispositions les plus importantes, mais dont le caractère, tout religieux, confirme bien l'antiquité :

« Le commencement de ces lois païennes était, disent-ils, au « chapitre VII de la IV^e^ partie, qu'on ne devait employer sur « mer aucune embarcation ayant à la proue une tête d'animal; « ou bien l'on devait, avant d'être en vue du rivage, enlever « cette tête, de sorte qu'il n'y eût ni visage hideux ni gueule « béante qui pût effrayer et mettre en fuite les génies tutélaires « de la contrée.

« L'anneau sacré, pesant deux onces au moins, devait être « placé sur l'autel du temple principal. Le *goði* ou prêtre devait « le tenir à la main pendant les cérémonies, après l'avoir trempé « dans le sang du taureau sacrifié.

« Quiconque avait à plaider une affaire devant le thing ou « tribunal devait commencer par prêter serment sur cet an- « neau par-devant deux ou plusieurs témoins : « Je vous prends « comme témoins, devait-il dire, que, sur l'anneau sacré, je « prête serment, serment conforme à la loi. Que Freyr m'as- « siste, et Niörd et le dieu Ase tout-puissant, comme il est vrai « que je soutiendrai cette cause avec toute la droiture, toute « la sincérité et tout le respect des lois possible, et que j'ac- « complirai de même tous les actes légaux pendant la session « de l'*Althing* ! [1] »

Les lois d'Ulfliot enjoignaient, en outre, au *goði* d'intervenir

[1] Ce serment était appelé le *Stallahrings Eidr.* (Voy. Arnesen, p. 249. — Cf. *Viga Glums saga*, c. XXV, apud Arnesen, p. 251, n. 179.)

personnellement quand abordaient les marchands étrangers, venus de Suède et de Norwége, de fixer le prix de leurs denrées, les heures et étapes de vente, les logements, etc. Elles l'autorisaient, au besoin, à leur interdire toute vente dans sa circonscription. C'est Ulfliot aussi qui exigea que tout accord entre deux personnes ou deux familles ennemies, pour être valable, fût conclu devant les tribunaux. Il voulait protéger ainsi, sans aucun doute, les plus faibles contre la tyrannie des plus puissants[1].

Telles étaient quelques-unes des dispositions particulières que l'état des mœurs en Islande avait suggérées au nouveau législateur au commencement du dixième siècle. Mais la nouveauté de sa constitution était, nous l'avons indiqué, dans la création d'un lien commun réunissant tous les différents chefs, et ce lien commun fut l'Althing ou assemblée générale présidée par un magistrat élu, qui devenait le chef suprême de la république. « Dès qu'Ulfliot fut de retour, dit le Landnama Bok, « l'Althing fut constitué et des lois communes régirent ce « pays. »

Nous étudierons dans le second chapitre l'organisation de l'Althing, qui est resté le principal organe des institutions politiques et judiciaires de l'Islande; achevons ici l'histoire de l'entier développement de cette ancienne constitution. L'œuvre n'était pas complète; l'édifice érigé par Ulfliot avait désormais un faîte, mais il y manquait des degrés. Are Frode nous apprend qu'il y eut, peu de temps après la réforme d'Ulfliot, un grand procès entre deux puissants Islandais, Thord Gellir et Tungú Oddr. Par suite de la nouvelle organisation, ce procès coûta aux parties et à leur clientèle d'innombrables voyages à l'Althing, d'incroyables dépenses, un trouble inouï, des ren-

[1] *Gull Thoris saga*, c. xv.

contres fâcheuses, des querelles privées, des désastres et des meurtres. Aussi Thord Gellir, pendant une des sessions de l'assemblée générale, dit-il publiquement combien, en beaucoup de cas, il était fâcheux d'avoir à se rendre vers des tribunaux éloignés et inconnus, et que de peine il avait eue, pour sa part, à établir sa poursuite. Sa réclamation paraissant fondée, on divisa l'île en quatre *fiorðungar* ou quartiers, chacun d'eux se subdivisant en trois things, excepté celui du Nord, qui en eut quatre. Ces things locaux devaient tenir leurs assises régulières au printemps, et prenaient de là le nom de varthings ou things du printemps; chacun d'eux se subdivisait en trois des anciennes circonscriptions nommées *goðorð;* trois chefs de ces *goðorð* composaient, comme juges, le thing du printemps.

Cette répartition, qui eut lieu en 964, effaça naturellement et absorba les things primitifs, établis arbitrairement, suivant la puissance ou le gré des chefs de l'émigration primitive, et ainsi se trouva fixée, sauf quelques modifications ultérieures, la constitution que l'Islande devait conserver pendant toute la période de son indépendance. Pour étudier cette constitution en elle-même, ayons recours au Grágás, qui en montre à la fois l'esprit et les ressorts.

II.

Institutions politiques. — L'Althing islandais considéré comme assemblée législative et politique.

On désigne sous le nom de Grágás le livre qui nous a conservé, réunies et commentées, les différentes lois que l'Islande s'est données depuis l'époque de la colonisation jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle. Nous avons conduit, dans le chapitre précédent, l'histoire de la constitution islandaise jusqu'à la fin du X^e^ siècle,

où elle atteignit son entier achèvement. Jusqu'alors les lois avaient été conservées par la seule tradition orale, à peu près exclusivement. Quand vint le christianisme, vers l'an 1000, l'Islande connut l'écriture, ou, du moins, des caractères d'un usage plus facile que n'étaient les runes. Peut-être ne s'en servit-elle pas fréquemment dès le XI^e^ siècle pour la rédaction de formules qui étaient encore familièrement fixées dans toutes les mémoires; mais, en 1117, les anciennes lois de la république étant devenues décidément trop nombreuses et trop compliquées pour être retenues, comme autrefois, par le seul souvenir, plusieurs d'entre elles ne convenant plus d'ailleurs aux récents progrès de la civilisation dans l'île, le magistrat suprême ou président de l'Althing, Bergthor fils de Rafn, proposa une rédaction définitive et complète de celles qui resteraient en vigueur. La proposition fut adoptée, et l'œuvre confiée aussitôt à Bergthor lui-même, à son frère Haflidi Másson, et à quelques autres citoyens choisis pour ce dessein. Nous apprenons par le témoignage contemporain d'Are Frode qu'Haflidi, le plus riche des Islandais, prêta sa maison et fit les frais rendus nécessaires par ce grand travail. Les délégués révisèrent toutes les lois encore en usage, retranchant et ajoutant, suivant qu'il leur semblait utile. Leur travail préparatoire fut soumis à l'Althing pendant l'été suivant, et le suffrage de cette assemblée décida, à la majorité des voix, lesquelles de ces lois ainsi modifiées feraient partie du nouveau code. Lu à l'assemblée générale de l'année 1118, le code ainsi revisé fut unanimement adopté; plusieurs copies en furent faites, et l'exemplaire dressé par les soins d'Haflidi lui-même dut être conservé chez le magistrat suprême pour servir de modèle authentique.

Toutefois cette première rédaction des lois islandaises ne fut

pas définitive. Quatre ans après la rédaction des lois civiles et criminelles, c'est-à-dire en 1123, on y ajouta un code ecclésiastique ou *Kristinna laga þáttr* dont l'auteur ou l'un des auteurs fut peut-être Saemund Frode, rédacteur présumé de l'ancienne *Edda,* et disciple de l'Université de Paris. Sept ans après, en 1130, d'importantes modifications furent apportées aux lois civiles. Il y eut encore d'autres sources d'additions et de corrections fréquentes. Une des principales fut l'introduction de nouveaux édits dans le corps général des lois en vigueur. Le magistrat suprême de la république, qui n'était autre que le président de l'assemblée générale, élu par elle pour trois ans, avait le droit et le devoir de promulguer, à son entrée en charge, non pas précisément, comme le préteur à Rome, un édit, mais une sorte de commentaire, qui, sans se substituer au code, devait le compléter, et qui était valable tant que ce magistrat restait en fonctions. Le successeur adoptait souvent les commentaires d'un de ses prédécesseurs, qui finissaient par gagner, en tout ou partie, force de loi. De plus, l'élection pouvant être renouvelée en faveur d'une même personne, certains magistrats conservaient le pouvoir pendant toute leur vie, et l'on conçoit qu'à l'aide de leur longue et durable autorité quelques-unes de leurs maximes aient pu rester inscrites parmi les lois définitives. Autres causes de changements et d'additions : la chose jugée, surtout dans les cas difficiles, faisait règle, non pas seulement pour les parties dans le présent, mais aussi pour les générations suivantes; les précédents, retenus d'abord et invoqués par la mémoire des plaideurs et des juristes, entrèrent facilement dans le corps du droit civil dès qu'on sut employer communément l'écriture; s'il arrivait qu'en présence d'un cas douteux ou de complications imprévues la loi interrogée gardât le silence, le magistrat suprême, sur la demande

de l'une ou de l'autre partie, devait convoquer les magistrats inférieurs; ce tribunal improvisé jugeait, à la majorité des voix, le cas qui lui était soumis, et la décision devenait loi pour l'avenir. Enfin, le magistrat devait lire publiquement, chaque année, une partie du code à ses administrés; à cette lecture il était tenu d'ajouter des éclaircissements sur les passages difficiles ou obscurs; il devait répondre aux citoyens qui venaient, en dehors des sessions régulières, le consulter chez lui; et l'on comprend que ces explications et ces réponses n'aient pas manqué de se glisser parmi le reste des lois.

Nous ne possédons plus le code islandais tel qu'il a été rédigé une première fois en 1118. Le manuscrit d'Haflidi et ses copies fidèles ont été perdus. Il ne nous est resté qu'un singulier recueil datant du XIII^e^ siècle, où se rencontrent, avec les principales dispositions du code de 1118, rangées dans un ordre probablement nouveau, les modifications et additions successives et les commentaires dont nous venons d'énumérer les occasions diverses. Ce recueil est ce qu'on appelle aujourd'hui le Grágás. On y reconnaît, au milieu de l'ancien texte, les décisions mêmes des magistrats, qu'un long usage y a introduites; le plus souvent on ne saurait s'y méprendre, car le discours devient subitement direct, et le magistrat parle en son propre nom; il en arrive précisément de même pour ce qui nous reste du droit prétorien dans le Digeste. On ne saurait douter, de plus, qu'un grand nombre d'interpolations, difficiles à discerner aujourd'hui, ne se soient introduites dans ce recueil, sous l'empire des différentes causes que nous avons signalées.

Le Grágás nous est resté en deux manuscrits *principes* sur parchemin, qu'une foule d'autres manuscrits sur papier ont ultérieurement reproduits. L'un des deux premiers, exécuté

plus anciennement et sur un plus ancien modèle, paraît dater de 1250, et est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Copenhague : c'est le *codex regius;* l'autre, rédigé de 1271 à 1275, fait partie de la célèbre collection arnamagnéenne à l'Université de Copenhague : c'est le *codex arnamagnæus.* Probablement nous avons dans ces deux manuscrits un simple résumé de l'ancienne loi, tel que quelque magistrat l'avait pu rédiger pour aider sa mémoire et se rendre la tâche plus facile, en se réservant d'y ajouter les nouveaux règlements, ses propres décisions, celles de ses prédécesseurs et ses commentaires personnels. Ce n'est plus un code, c'est un *compendium* raisonné que nous avons sous les yeux, ou même seulement un cahier de notes entremêlées de textes.

Quant à la dénomination de Grágás, qui désigne exclusivement ce recueil aujourd'hui, et qui s'étend à l'ancien code que seul il représente, elle est toute moderne. Inconnue dans les documents du moyen âge, elle ne commence à paraître que dans les livres du XVII^e^ siècle. On la trouve pour la première fois, suivant le témoignage du savant M. Werlauff, dans les ouvrages inédits de Biörn de Skardsá, mort en 1665. Dans son Lexique runique, publié en 1650, Olaüs Wormius désigne plusieurs fois du nom de Grágás le code le plus ancien de l'Islande. Mais on chercherait en vain la même dénomination dans le livre d'Arngrim Jonsson sur l'histoire de l'Islande publié à Hambourg sous le titre de *Crymogæa,* en 1609. Bien que l'auteur y cite précisément les mêmes titres de paragraphes et de chapitres que nous retrouvons dans nos deux manuscrits, et d'après ces manuscrits sans aucun doute, cependant il ne connaît d'autres expressions pour désigner le vieux code lui-même, dont il donne de nombreuses citations, que celles de *code primitif,* d'*ancienne loi,* etc. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que

ces érudits, Biörn de Skardsá et Olaüs Wormius, qui ont employé les premiers, au milieu du XVII^e^ siècle, le mot de Grágás, aient été les inventeurs de cette dénomination. Il est beaucoup plus probable que le peuple islandais l'avait appliquée avant eux, afin de distinguer le recueil contenant les anciennes lois des codes imposés ultérieurement par les rois de Norwége, comme le *Járnsiða* et le *Jons Bok;* les collectionneurs, les copistes et les savants n'auront fait ensuite qu'adopter et enregistrer un usage établi. Le mot de Grágás n'a lui-même d'autre sens que celui d'un âge très-avancé; il signifie oie grise; c'était une croyance populaire en Islande que les oies grises sauvages parvenaient d'ordinaire à une extrême vieillesse, et les paysans islandais se servent encore aujourd'hui de cette expression en parlant d'une personne qui a vieilli. Le mot signifiait donc, chez ce peuple habitué au style figuré, le plus ancien des codes, la plus ancienne des lois, et il désignait avec le même sens le recueil manuscrit où cette loi était contenue. Nous devons ajouter cependant qu'on propose quelquefois une autre étymologie. Le mot *gás* paraît avoir désigné le parchemin, et, par suite, un manuscrit sur parchemin ou même un volume relié en parchemin; *grágás* signifierait donc la même chose que *gráskinna*, manuscrit de parchemin ou relié en parchemin gris.

Nous possédons deux éditions imprimées du Grágás, chacune reproduisant un des deux manuscrits primitifs, avec les additions et les variantes de l'autre. La plus connue de ces deux éditions est celle qui a été donnée par les soins de la commission arnamagnéenne, en 1829, avec une traduction latine, et qui se compose de deux volumes in-quarto. La traduction, la disposition des diverses parties, les notes, les tables et les deux index, celui des choses et celui, fort précieux, des

mots, y sont l'œuvre d'un Islandais, M. Thord Sveinbiörnsson. L'introduction seule est de J. F. G. Schlegel[1]. Une autre édition, avec traduction danoise, a été entreprise par la société littéraire du Nord, *Nordiske Literatur-Samfund*, à Copenhague, et confiée aux soins de M. V. Finsen. La première partie a paru en 1850, la 4e en 1856; l'ouvrage n'est pas terminé. Les notes y sont rares, mais substantielles; la traduction est scrupuleuse et bien souvent plus claire que la traduction latine de M. Sveinbiörnsson. L'édition manque encore d'une introduction.

Pour ce qui est du contenu et des principales divisions du Grágás, il est facile de s'en rendre compte, si l'on ne se préoccupe pas des différences entre les deux manuscrits, peu importantes après tout. On rencontre d'abord dans ces deux manuscrits le code ecclésiastique, *Kristinna laga þáttr*, de 1123, et qui était la partie la plus importante aux yeux des copistes du XIIIe siècle. M. Sveinbiörnsson avait cru devoir l'omettre dans l'édition arnamagnéenne, et cette omission était d'autant plus regrettable, que la seule édition qu'on en eût, celle de Cl. Thorkelin, était fréquemment fautive. M. Finsen a inséré et traduit en tête de son travail ce code ecclésiastique, qui n'est pas d'une médiocre importance pour faire comprendre la loi judiciaire et civile, placée immédiatement après, ou même les lois religieuses du paganisme, auxquelles il fait de perpétuelles allusions. Le reste du recueil, tel qu'il se présente dans l'édition arnamagnéenne, se divise en dix sections, dont chacune se subdivise en titres. Les trois premières sec-

[1] Jean-Frédéric-Guillaume Schlegel, né le 4 octobre 1766 à Copenhague, mort le 19 juillet 1836, fut un des juristes érudits les plus distingués du Danemark. Comme son père il fut longtemps professeur à l'Université de Copenhague et élevé à plusieurs hauts emplois. On trouvera la liste de ses nombreuses publications dans le dictionnaire d'Erslew, *Almindelig Forfatter Lexicon*, tome III, pag. 58 sq.

tions traitent de l'organisation judiciaire, c'est-à-dire des droits et des devoirs du premier magistrat, de la constitution des tribunaux suprêmes, et de la procédure. Les quatrième, cinquième et sixième sections traitent du droit civil, c'est-à-dire des héritages, de la condition des pauvres, des proscrits, des affranchis, et de la condition des femmes. La septième section a pour titre ces mots, *Kaupa-Bálkr,* que M. Sveinbiörnsson traduit par *De commerciis.* Il faut l'entendre sans doute de toutes les sortes de négociations et de contrats qui peuvent survenir entre les particuliers : « C'est, dit M. Pardessus, comme quand « le droit romain dit, *res intra commercium, res extra commer-* « *cium,* ou bien comme l'entend l'article 1128 du code civil « français : Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce « qui puissent être l'objet des conventions. » La huitième section est une sorte de code criminel; la neuvième contient les dispositions relatives à la propriété foncière, et la dixième enfin est un petit code maritime.

Ce n'est pas à dire que l'ordre général soit rigoureux, ni que chaque division contienne exactement ce que son titre annonce. Soit par le peu d'expérience des rédacteurs, soit par l'effet des additions successives que nous avons signalées, soit enfin parce que cette législation reproduit naturellement la complexité un peu confuse de la société dont elle est l'image, d'une part les catégories ne sont pas nettement tranchées, et de l'autre les matières, dans chaque division, paraissent souvent confondues. Toutefois un effort excessif n'est pas nécessaire pour coordonner clairement les lois éparses et reconstruire en son entier tout l'édifice.

Les codes d'un peuple qui commence à s'ouvrir à la civilisation, surtout si ce peuple est bien doué et destiné à un grand rôle, contiennent l'expression attachante de toute sa vie mo-

rale, car il y inscrit tous ses instincts et toutes ses passions. C'est l'honneur de l'humanité de sentir de bonne heure la nécessité et la majesté de la loi, et si profondément, que les sociétés naissantes identifient, dans cette seule vue et pour ce seul intérêt, l'ordre politique, l'ordre civil, l'ordre moral et l'ordre religieux; elles sont d'autant plus portées à invoquer cette tutelle, qu'elles sont plus naïves; leur chef militaire est en même temps leur prêtre et leur juge, et, placée dans ces conditions, la loi, qu'elle soit transmise uniquement par la tradition ou bien qu'elle soit écrite, envahit bien au delà de son domaine naturel.

Le Grágás contient par-dessus tout un code judiciaire et pénal. Mais les institutions judiciaires touchent de très près aux législatives, ainsi qu'à toute l'organisation politique, chez un peuple à peine civilisé et dans un état social où la séparation des pouvoirs n'est pas encore exactement tranchée. L'administration de la justice est ici une des fonctions de la même assemblée qui fait et corrige les lois, et qui est dépositaire de toute la puissance publique. En même temps donc que le Grágás nous éclairera sur la procédure et la pénalité islandaises, il nous apprendra comment s'étaient constitués, dans un État qui reproduisait, nous l'avons dit, toutes les institutions du nord scandinave, le pouvoir législatif et le pouvoir politique. Les premiers chapitres, qui traitent de l'organisation de l'Althing, nous fourniront à eux seuls les principaux traits de ce tableau.

Mais, avant d'étudier le texte du Grágás, il faut décrire les lieux qui ont servi de théâtre aux institutions qu'il dépeint.

Le frère même d'Ulfliot, Grím à la barbe de chèvre[1], avait

[1] *Geitskôr*, à la barbe, à la chevelure de chèvre; ou bien, en lisant *Geitskór*, au soulier, au pied de chèvre.

reçu une somme, fournie en commun par tous les notables Islandais, pour visiter l'île et rechercher l'emplacement qui conviendrait le mieux à la future assemblée générale. Celui qu'il désigna correspondit singulièrement, par son étrange majesté, à la sévérité du génie scandinave et à la dignité du rôle auquel il fut réservé.

Non loin et un peu à l'est de Reikiavik[1], on remarque, sur la carte d'Islande, un lac de 50 à 60 kilomètres de tour, appelé le lac de Tingvellir. Une plaine s'étend au nord du lac; c'est la plaine de Tingvellir, formée tout entière de matières volcaniques. Jadis, sans doute, dans une des plus formidables convulsions de l'Islande, une immense nappe de lave est descendue du centre de l'île; cette nappe a rencontré le lac et ses rives; du lac elle a comblé la partie septentrionale; puis, en se refroidissant, elle s'est affaissée dans l'abîme qu'elle avait envahi, laissant à l'est et à l'ouest deux plateaux plus élevés, dont elle s'est séparée en se déchirant; l'une et l'autre déchirures sont encore visibles; elles ont formé deux immenses crevasses qui forment les limites orientale et occidentale de la plaine de Tingvellir. Celle de l'est s'appelle Hrafnagia, c'est-à-dire le ravin des corbeaux; celle de l'ouest s'appelle l'Almannagia, c'est-à-dire le ravin public ou de tous les hommes, sans doute parce que c'était là, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, qu'affluaient et s'établissaient même les nombreux spectateurs attirés chaque année par l'Althing. Le Hrafnagia, dont les parois se sont éboulées çà et là, est, à vrai dire, une médiocre tranchée; mais, au contraire, l'Almannagia excite la surprise et l'admiration. C'est un immense corridor, une sorte de rue qui semble taillée au milieu du roc volcanique dans une étendue de 8 à 10 kilomètres, sur une largeur de

[1] A une distance de 6 ou 7 heures à cheval.

15 à 20 mètres, et presque sans sinuosité. Le mur occidental est élevé de 25 à 40 mètres à pic; le mur oriental, moins régulier et généralement moins élevé, est oblique; il incline vers la plaine absolument comme au jour terrible où s'est faite la dislocation de la matière volcanique qui se contractait en se refroidissant, et comme à l'instant même où le refroidissement a arrêté subitement et solidifié dans sa chute la masse énorme détachée du plateau occidental pour aller suivre dans sa dépression toute la plaine de Tingvellir. Les traces de la séparation sont visibles, dans l'Almannagia, comme si elle avait eu lieu hier; aux angles et aux lignes d'une des deux parois correspondent les angles et les lignes de l'autre, aussi exactement que si ces parois venaient d'être détachées par des moyens mécaniques. Autre singularité, l'Almannagia est traversé obliquement, du nord-ouest au sud-est, et dans un assez court espace, par un torrent, l'Öxará, qui vient y tomber du plateau occidental en formant une première cascade de 30 mètres, puis une seconde, pour s'échapper de là dans la plaine, et se perdre, après avoir formé trois petites îles, dans le lac de Tingvellir. Quant à la plaine elle-même, ce n'est, dit un témoin oculaire[1], qu'une croûte de lave couverte de grosses

[1] M. de Saulcy, qui a bien voulu me communiquer ses dessins, ses notes, ses plans faits sous la tente, et m'éclairer de ses souvenirs. M. de Saulcy avait déjà lui-même rédigé en partie ces notes en vue d'une communication intéressante insérée dans *le Constitutionnel*, 16 et 17 septembre 1856. Plusieurs autres voyageurs qui ont accompagné en Islande S. A. I. le prince Napoléon : M. Ch. Giraut, peintre attaché à l'expédition, et qui a envoyé à l'exposition de peinture de 1861 une reproduction intéressante du paysage de Tingvellir; M. Rousseau, du muséum d'histoire naturelle; M. Hubaine, secrétaire des commandements de S. A. I. etc. m'ont aussi aidé de leurs bienveillantes informations. M. Charles Sallandrouze de Lamornais, officier de *l'Artémise* pendant la station navale de 1859-60 sur les côtes d'Islande, a fait à mon intention une nouvelle visite à Tingvellir, et a soigneusement consulté la tradition orale. Les simples rapports des guides du pays se sont trouvés d'accord avec les textes du Grágás et de la saga de Nial.

boursouflures ridées par le poids de la matière encore visqueuse, alors que son refroidissement s'opérait après sa sortie des entrailles de la terre; un réseau d'innombrables crevasses et fissures profondes de 15 à 20 mètres la découpe en tous sens; elle a environ huit kilomètres de long sur huit kilomètres de large; vers le nord elle se rejoint par une pente douce aux autres terrains, et son côté sud est baigné par le lac, dont le fond n'est encore qu'une continuation de la plaine. Son aspect, malgré les boursouflures et les crevasses, est assez riant, à cause de quelques bois de bouleaux nains et des pâturages qui bordent l'Almannagia. Cet aspect devient majestueux, si un soleil éclatant illumine au loin les sommets neigeux qui encadrent la scène, et si l'esprit du spectateur, en même temps qu'il admire l'étrangeté du site, se reporte aux époques reculées pendant lesquelles cette plaine de lave a servi de théâtre à de tumultueuses assemblées nationales.

Un caprice de la nature a isolé, au milieu des fissures de Tingvellir, un roc de lave formant un ovale allongé, d'environ 300 mètres du sud au nord sur une largeur qui varie de 8 à 20 mètres, et entouré d'une crevasse continue assez large et assez profonde pour faire du bloc une sorte d'île inabordable, excepté par un isthme étroit qui, vers l'extrémité sud-est, le joint à la plaine et donne accès sur son plateau[1]. C'est ce bloc volcanique que Grim à la barbe de chèvre avait choisi pour les séances de l'Althing islandais. Sur son côté oriental, à peu près au milieu de la longueur totale, à 150 mètres donc environ de l'isthme et à l'endroit de la plus grande largeur, se trouve une éminence d'une médiocre élévation. A 120 mètres plus loin il y en a une autre, occupant toute la pointe nord du rocher. Suivant la tradition, car les textes sont obscurs,

[1] Des éboulements ont rendu aujourd'hui cet isthme peu distinct.

la seconde de ces hauteurs, celle du nord, servait aux séances de l'assemblée législative et politique ou *lögretta*, tandis que sur la première, celle de l'est, siégeaient les tribunaux; c'était là proprement le célèbre *lögberg* ou rocher de la loi. Le président de l'Althing se plaçait au milieu du tertre, tourné vers l'occident; il voyait aisément quand la lumière du soleil commençait à éclairer le mur occidental de l'Almannagia, et la loi voulait qu'il réglât là-dessus certaines opérations des tribunaux; par exemple, et pour emprunter les expressions, cette fois pittoresques, de la traduction latine du Grágás (section 3, titre 5), on procédait à la récusation des juges « serissime cum « sol, e nomophylacis ad rupem jurisdicundi sede, occiden- « tali chasmatis rupi superinstare videretur[1]. » En présence du président ou *lögsögumadr* étaient les juges, qui entouraient le monticule. Des gardes défendaient l'entrée à l'endroit où le rocher n'a pas plus de 8 mètres de largeur totale. Outre ce poste armé on comprend que le roc était rendu inexpugnable par les crevasses dont il était et est encore entouré; ce sont, en effet, de véritables abîmes dont l'ouverture béante a de 5 à 15 mètres et dont une eau verte et bleue ne laisse pas, malgré sa transparence, calculer la profondeur. Le seul aspect en inspire aujourd'hui l'horreur et éveille de tristes souvenirs : plus d'une victime y a péri. En 1742, un fonctionnaire danois, infidèle et redoutant le châtiment de sa faute, s'est précipité volontairement dans la fissure occidentale, à laquelle il a laissé son nom; c'est le Nicola-gia[2]; de l'autre côté, au point où la

[1] Voici le texte : « Sva it si þarsta, at sol « sc a giahamri enum vestra or lögsögu- « mannz rumi til at sia a lögbergi. »

[2] *Giá* ou *Gjá* veut dire ouverture béante. (Cf. *gapa* isl. Cf. l'ancien français *gaber*. — Cf. le mot *gave*, qui désigne les eaux torrentueuses sillonnant et creusant les montagnes dans les Pyrénées. — Cf. *Chasma*, *chaos*, etc.)

fente orientale se trouve le moins large, un héros des sagas, Flosi, a été jadis plus heureux; au moment où la sentence des tribunaux qui le mettait hors la loi allait s'exécuter, il fit pour y échapper un saut formidable, de près de 5 mètres, et la fissure en a conservé le nom de Flosi-gia.

Tout ce qui environnait le bloc sur lequel l'assemblée générale se réunissait concourait d'ailleurs au même but. La plaine de Tingvellir, couverte encore aujourd'hui çà et là, parmi les débris volcaniques, de mousse, d'herbe et de bouquets de bouleaux nains, recevait la multitude des assistants. Dans la seconde cascade de l'Öxará, qui n'est guère aujourd'hui qu'un rapide formé par les eaux bouillonnantes sur un plan incliné de 30 mètres formé de rocs épars, on précipitait, dit-on, les femmes adultères[1]; enfin, l'une des petites îles que forment les eaux du torrent avant de se perdre dans le lac de Tingvellir servait de théâtre, dès les temps les plus anciens, et même avant l'institution de l'Althing, aux combats singuliers.

On désignait sous le nom d'Althing ou assemblée générale du peuple islandais deux réunions diverses qui avaient lieu concurremment : celle d'une assemblée législative et, par là, politique; le lieu de ses séances était, comme nous l'avons dit, le tertre septentrional; et celle des tribunaux supérieurs rendant la justice pour les quatre divisions de l'île; ceux-là siégeaient sur le monticule voisin de l'isthme.

Considéré comme assemblée législative, l'Althing prenait le nom de *lögretta,* c'est-à-dire qui corrige, qui précise et qui fait la loi. Aux termes du Grágás, le lögretta se réunissait pendant

[1] C'est une tradition, mais peut-être moderne; la domination danoise imposa, en 1564, ce supplice en Islande; il semble que la peine de mort n'ait pas été infligée pour adultère pendant toute l'époque du catholicisme.

les deux dimanches et pendant le dernier jour de l'Althing, lequel se tenait pendant toute la seconde moitié du mois de juin de chaque année. Il pouvait toutefois se réunir plus souvent, si son président ou la majorité des assistants le requérait. Le lögretta se composait des *goðar* ou magistrats locaux de tout le pays. Chacun d'eux se faisait accompagner de deux assesseurs choisis par lui-même entre les habitants de sa circonscription. Quatre triples rangées de bancs, une pour chaque *fiorðung* ou quartier, entouraient l'espace carré du lögretta [1]; douze *goðar* étaient assis sur le banc du milieu de chaque rangée, chacun ayant, devant et derrière soi, sur les deux autres bancs, ses deux assesseurs. Le lögretta comptait cent quarante-quatre membres sans le président. Celui-ci siégeait seul au milieu de l'espace réservé entre les bancs, dans lequel il introduisait, au besoin, un orateur. La foule des assistants se tenait debout derrière l'enceinte ainsi occupée : « Extra « subsellia sedeat multitudo [2]. »

Le président du lögretta ou lögsögumadr était tenu de réciter, comme son titre l'indique, puis, une fois qu'elles furent écrites, de lire publiquement tout l'ensemble des lois, ainsi que les formules de la procédure, dont nous verrons bientôt l'importance aux yeux des Islandais formalistes. Il devait achever la lecture entière de tout le code pendant les trois étés que durait sa charge. Si une loi était passée sous silence pendant toute une période triennale sans aucune réclamation, cette loi était réputée abolie. Le lögsögumadr était obligé d'ajouter à cette lecture les explications qui pouvaient sembler nécessaires; aussi fallait-il qu'il fût jurisconsulte habile et expérimenté. En cas d'embarras, il lui était permis d'appeler à lui

[1] Voy. le Grágás, pages 4 et 5 de l'édition arnamagnéenne. — [2] « Ut fra pöllom a « alþiþa at sitia. »

cinq juristes ou davantage, et de les consulter secrètement. Son rôle d'interprète de la loi se continuait dans l'intervalle des sessions, et tout citoyen pouvait aller à son logis le consulter à toute époque de l'année. La loi n'était modifiée qu'après la discussion et le vote des membres de l'assemblée sous la direction de leur président. Outre la lecture et l'interprétation du code, et la publication des formules, ce président comptait encore au nombre de ses principaux devoirs la proclamation des dispenses légales, des grâces et immunités accordées par le lögretta. Des parties voulaient-elles terminer par un accord un long procès ou une guerre privée, un exilé voulait-il obtenir son retour, c'était au lögretta qu'il devait s'adresser. Chaque membre émettait son avis sous serment; la majorité décidait, pourvu toutefois que la minorité ne fût pas de plus de douze membres; si le président s'était rangé avec la minorité, il fallait que la majorité comptât au moins deux voix de plus. Le Grágás règle avec minutie et en détail toutes ces dispositions; c'est l'objet de ses premières pages. Il commence de la sorte : « La loi a pris soin qu'il y ait toujours « parmi nous quelqu'un sur qui repose la fonction de réciter « la loi aux habitants. C'est le lögsögumadr. Si le lögsögumadr « vient à mourir... » Suivent les prescriptions relatives à son élection, etc.

Ainsi, en résumé, le lögretta était dépositaire de la loi; il la faisait, la modifiait et l'appliquait, à la majorité des voix; par son président il la publiait et l'interprétait.

Outre son rôle législatif, il paraît avoir encore servi d'organe et d'interprète au pouvoir administratif. C'est le lögsögumadr qui publie les divisions de la prochaine année, le commencement et la fin de chaque saison, l'époque où devront avoir lieu les divers travaux de la terre; il dit si l'année doit être ou

non bissextile, quand s'ouvrira le prochain Althing, quelles règles présideront, comme chaque année, à ses réunions, ou quelles causes pourront le faire dissoudre.

Dans cette même assemblée enfin dont nous avons vu les attributions législatives et administratives, se prennent toutes les résolutions qui concernent l'intérêt général. Par là, elle devient véritablement une assemblée politique et nationale. L'histoire des grandes mesures résolues par le lögretta sous ses divers présidents, dont on peut, avec le secours des sagas, restituer la série, serait donc l'histoire même de la république islandaise. Vers 970, Thorkell Máni y fait adopter la véritable année solaire; vers l'an 1000, le christianisme y est proclamé légalement religion de l'État. Nous dirons en détail dans ce travail même comment y furent décidées, en 1004, l'institution d'un nouveau tribunal supérieur, et, vers 1011, l'abolition du duel. La loi païenne y fut développée, en 1094, par la première rédaction du *Vígslòði* ou code criminel, et en 1118 par la révision et la rédaction définitive de la législation tout entière. La loi chrétienne enfin y fut confirmée, en 1016, par la défense d'exposer les enfants et de manger de la chair de cheval, en 1096 par l'institution de la dîme, en 1123 par la rédaction du code ecclésiastique.

Les principaux membres de l'assemblée étaient à la vérité les *goðar* ou magistrats locaux, qui occupaient les quatre bancs intermédiaires autour de l'enceinte carrée du lögretta, et ces *goðar* étaient les héritiers des anciens chefs de l'émigration, qui tenaient entre leurs mains la triple autorité militaire, judiciaire et religieuse; mais l'institution de l'Althing, en créant un pouvoir public, avait apporté des limites à leur autorité, jusque-là exclusive et sans partage. Ils n'étaient pas maîtres absolus dans le lögretta. Il est difficile de distinguer, soit d'après les indi-

cations insuffisantes du Grágás, soit d'après les sagas, quelle part les assesseurs, qu'ils étaient tenus de choisir parmi leurs administrés, prenaient dans les résolutions de l'assemblée; mais il faut que ces derniers aient acquis avec le temps, s'ils ne l'avaient tout d'abord, une autorité importante, puisque nous voyons plus tard, lors de l'institution d'un nouveau et cinquième tribunal, réclamer contre leur intervention au nom des seuls membres qui avaient le droit de siéger sur les bancs intermédiaires, c'est-à-dire des *goðar*, chefs de l'oligarchie. D'ailleurs, l'intervention des hommes libres, c'est-à-dire de la nation même, paraît s'être toujours placée dans l'Althing à côté du pouvoir des membres mêmes de l'assemblée, titulaires ou assesseurs, à défaut desquels les simples citoyens pouvaient, ce semble, et devaient même en certains cas siéger : « Si les demandes de privilèges individuels sont présentées au lögretta, dit le Grágás, « avant l'arrivée ou après le départ des membres, et que l'assistance compte quatre douzaines de personnes au moins, le « lögsögumadr peut faire occuper les bancs par les citoyens présents jusqu'à ce que le nombre légal des membres du lögretta « soit atteint; et quiconque, ainsi désigné, refuse, encourt une « amende. Les bancs intermédiaires étant de la sorte remplis, le « lögsögumadr prendra des témoins. Je vous prends comme témoins, dira-t-il, que, de mon autorité, j'ai constitué ces hommes « pour siéger au lögretta, avec le droit de travailler aux lois et « d'accorder les dispenses. Je vous atteste, par la formule légale, « dans l'intérêt de quiconque veut invoquer le droit. Cela fait, « les dispenses accordées de la sorte seront valides au même « titre que si les *goðar* eux-mêmes avaient été présents. » Bien plus, si une résolution du lögretta blessait des intérêts ou des droits, il était loisible au premier venu, se croyant lésé, d'y opposer son veto, qui suspendait et annulait immédiate-

ment toutes les opérations : « Au lögretta, dit le Grágás, sera « regardée comme consentie et adoptée toute proposition qui « n'aura pas été combattue par les juges légitimes, pourvu, « toutefois, qu'elle ne soit pas annulée par une opposition venue « du dehors. » Et nous verrons la saga de Nial confirmer et développer ce témoignage. Singulier trait de démocratie, qui rappelle les diètes polonaises, où un membre, s'il parvenait, après avoir couru dix fois le risque d'être tué sur la place, à déposer son veto, arrêtait à lui seul la volonté de tout le reste de l'assemblée. Encore fallait-il, en Pologne, faire partie de la diète, qui ne s'ouvrait pas à tous les citoyens, tandis qu'en Islande le dernier des hommes libres avait le droit de se présenter à l'Althing avec cette part excessive d'autorité. Dans la pratique, il est vrai, au lögretta islandais comme aux diètes polonaises, cette autorité de l'individu se trouvait limitée par la crainte que devait lui inspirer, s'il était seul de son avis, le courroux des autres; mais le droit subsistait; il attestait une ancienne et fière liberté, et, pour ce qui est des assemblées islandaises, il devait placer dans l'opinion publique et dans la volonté de la nation un contre-poids énergique aux volontés ou aux caprices de l'aristocratie. Qu'elle le tînt ou non de la constitution et des lois, il paraît bien que la nation islandaise revendiquait, de vive force au besoin, le droit de se mêler aux délibérations de l'assemblée générale; les mille précautions du Grágás et les récits des sagas en offrent abondamment les preuves, et c'était précisément contre les interruptions souvent tumultueuses de la foule que les dispositions du sol volcanique de Tingvellir avaient paru favorables.

La république islandaise était donc primitivement oligarchique, mais sans que les effets du sentiment de liberté personnelle profondément inné chez les peuples scandinaves s'y

fussent effacés. C'était, sans aucun doute, ce sentiment intime et vivace qui avait, en même temps, empêché l'aristocratie islandaise de resserrer ses rangs pour opprimer la république, et protégé cette même aristocratie contre le despotisme populaire. Jamais un pouvoir central fortement organisé, au nom du peuple ou de l'assemblée, ne se put établir. Le lögsögumadr, président et organe du lögretta, en qui se résumait définitivement ce qu'il y avait de gouvernement central, était bien le représentant politique du pays; mais ce n'en était pas moins un fonctionnaire payé, électif, et révocable à volonté. Il était nommé par les magistrats ses collègues, à la majorité des voix; chaque été, en rémunération de ses peines et de sa science, il recevait, sur les revenus du lögretta, formés principalement des produits d'un impôt spécial levé pour l'Althing, deux cents aunes d'étoffe, plus la moitié des amendes infligées pendant la session après certains manquements. Enfin ses collègues pouvaient le remplacer subitement.

Une autre sorte d'assemblée était destinée à servir d'organe au gouvernement central dans l'intérieur et aux extrémités de l'île. Bien que le plus grand nombre des hommes libres vinssent en effet à l'Althing, cependant ils n'y venaient pas tous. A une époque où l'écriture n'était pas dans l'usage commun, il fallait aviser aux moyens de leur faire connaître la loi; ce fut l'objet d'une institution particulière, celle du *leið*.

« Il nous faut, dit le Grágás[1], les réunions du leid. Que les « *goðar* d'un même district convoquent ensemble et tiennent « cette assemblée dans le lieu où se tient d'ordinaire leur thing « du printemps, à moins que le lögretta ne les ait autorisés à « la tenir ailleurs.

[1] *Þinkskaþa-Þáttr*, titre 5, page 122 de l'édition arnamagnéenne.

« Le leid ne doit pas être réuni plus tard que le dimanche « ouvrant la huitième semaine avant la fin de l'été, ni plus tôt « que la quinzième journée après la fin de l'Althing [1]. La réunion « ne durera pas moins d'un jour, du matin jusqu'au soir, ni « plus de deux nuits.

« On proclamera dans cette assemblée : toutes les lois nou- « velles; la répartition de l'année; si l'année est bissextile; si « des jours intercalaires doivent être ajoutés à l'été; enfin si « l'on doit se rendre au prochain Althing avant la fin de la « dixième semaine d'été. »

On voit que le leid n'avait d'autre mission que de compléter l'organisation du gouvernement central. Il se réunissait dans chaque chef-lieu de district immédiatement après la session de la grande assemblée. Les mêmes chefs ou *goðar* qui avaient assisté à celle-ci et qui avaient pris part à ses délibérations proclamaient dans le leid, à leur retour, chacun en présence de ceux de ses administrés qui n'avaient pas fait le voyage de l'Althing, tout ce qu'on y avait résolu, de telle sorte que personne ne conservât plus de raisons légitimes pour prétexter l'ignorance de la loi. Les formes extérieures du leid étaient d'ailleurs analogues à celles de la grande assemblée, à laquelle il servait simplement d'interprète et d'organe. On a quelquefois rangé le leid au nombre des tribunaux islandais. Il est vrai qu'on y publiait, avec les lois nouvelles, les sentences rendues par les tribunaux de l'Althing, mais c'était sans qu'on y pût rien changer; on y faisait aussi des dénonciations légales, par exemple celles du créancier contre le débiteur et celles qui concernaient les cas de blessure ou d'injure grave; mais c'était pour prendre date, en attendant le prochain

[1] La session de l'Althing avait lieu, comme nous l'avons dit page 364, pendant la seconde moitié du mois de juin.

Althing, et comme pour enregistrer à l'avance une plainte; on n'y jugeait pas. Le leid était donc un rouage du système législatif, administratif et politique, plutôt que du système judiciaire. Son antiquité égale celle de l'Althing, car le Landnama Bok en mentionne l'institution dès le commencement du dixième siècle. Preuve nouvelle qu'un certain esprit d'ordre, que tempérait sans le détruire le goût de l'indépendance personnelle, avait fait faire tout d'abord, et sans beaucoup de tâtonnements au gouvernement central, chez les anciens Islandais, quelques progrès très-réels.

Nous avons dit que, dans les premiers temps du *landnám*, c'est-à-dire pendant l'époque de la colonisation primitive de l'Islande, l'établissement d'un temple accompagnait d'ordinaire l'institution d'un thing ou tribunal. Les vieux livres islandais ne mentionnent cependant pas précisément à côté de l'Althing un temple et des sacrifices, et le Grágás ne place pas à la main du lögsögumadr l'anneau d'argent dont parlent les lois d'Ulfliot, mais il ne faut pas tirer de ce silence une conclusion trop absolue; plusieurs témoignages permettent de penser que le plus important tribunal de l'Islande n'avait pas primitivement fait exception à une règle générale et sacrée. Les cascades de l'Öxará avaient, sans aucun doute, servi primitivement à l'accomplissement des sacrifices. Pour tout archéologue du Nord, habitué à rencontrer auprès des ruines de temples païens une source, un fleuve, un lac ou une chute d'eau pouvant servir à laver le sang des autels et à noyer les victimes, cette conjecture ne paraît pas téméraire; bien plus, aux voyageurs modernes qui ont consulté la tradition en vue des lieux mêmes il paraît probable qu'un ancien temple païen a en effet existé sur l'emplacement, et peut-être même sur les fondations d'une petite église qu'on voit aujourd'hui

dans la plaine de Tingvellir. Le silence du Grágás, écrit dans un temps chrétien et quand la séparation des deux pouvoirs, religieux et législatif, avait d'ailleurs précédé d'un long temps la révolution chrétienne, ne contredit pas ces origines. Du reste tout caractère religieux ne manquait pas, même suivant le Grágás, aux réunions de la grande assemblée nationale. Aux approches de la session annuelle, une paix ou trêve solennelle était proclamée, qui garantissait, sous les peines les plus sévères, la sécurité des personnes et des biens dans le lieu de l'Althing et dans le pays voisin. Cette paix interdisait à toute personne de porter des armes pendant la session, et la dissolution de l'assemblée permettait seule de les reprendre; aussi le moment où on proclamait la dissolution s'appelait-il *vapnatak* ou la reprise des armes; c'était trop souvent le signal des guerres privées que venaient d'enfanter les débats judiciaires. En Norwége on entourait le thing d'un cordon attaché à des branches de coudrier fichées en terre. Cette clôture sacrée ou *ve-bönd* donnait en effet aux opérations du tribunal un caractère d'inviolabilité et de légalité qui cessait aussitôt le cordon rompu. En Islande la configuration naturelle du terrain qu'on avait choisi expliquait sans doute assez l'absence de cet usage, que la proclamation de la paix devait remplacer. Nous verrons d'ailleurs les formules de droit de l'Althing invoquer constamment l'autorité divine, et la justice rester étroitement voisine de la religion.

Nous avons dit les attributions, le caractère et la composition de l'assemblée; nous avons même décrit le lieu de la scène; essayons maintenant, en nous transportant par la pensée au milieu du dixième siècle, de reconstruire et de nous représenter la scène tout entière.

Quelques jours avant l'ouverture de la session, au milieu

de juin, quand l'absence complète de nuit rend le voyage facile, des quatre provinces de l'île arrivent vers la plaine de Tingvellir les longues files de petits chevaux islandais qui suivent à travers les champs de lave la trace frayée pendant les années précédentes, et qui portent les membres de l'assemblée, avec leurs bagages et leurs armes. On vient surtout du sud et de l'ouest, où se rencontrent le plus grand nombre d'habitations islandaises; les uns contournent le lac de Tingvellir, les autres descendent du plateau occidental dans l'Almannagia par un étroit escalier, naturellement taillé dans le roc, puis pénètrent dans la plaine. Le magistrat ou *goði* qui préside au district dans lequel est situé le lieu des séances reçoit chaque contingent; sous le nom de *Allsherjar-goði* ou magistrat de tout le monde, il est chargé de la police de l'assemblée. C'est lui qui a d'avance assigné aux citoyens de chaque circonscription une place pour leurs tentes et un pacage dans les prairies ou les forêts voisines pour leurs chevaux; ces animaux resteront confiés, pendant toute la session, à un homme désigné par lui; il faut, après les avoir dûment soignés, les rendre morts ou vifs (c'est l'expression du Grágás, qui prescrit minutieusement au gardien tous ses devoirs.) Dès qu'ils ont mis pied à terre, les nouveaux venus commencent à construire les petites habitations qui les doivent abriter pendant les deux semaines que durera l'assemblée. Ce sont des tentes, ou plutôt des cabanes, dont les assises et les murs sont formés de larges dalles de lave au-dessus desquelles deux ou trois traverses en bois sont destinées à recevoir les toiles qu'on apporte chaque fois à cet effet. Tout *goði* possède un ou plusieurs de ces campements, où il doit recevoir les hommes de son district. Il leur paye, à leur arrivée, en temps convenable, l'indemnité du voyage, sauf à percevoir à son retour une

amende de tous ceux qui ne se sont pas rendus à l'assemblée. L'avantage d'un chef est de réunir le plus de clients autour de lui; là, comme ailleurs, c'est un signe de puissance qui le fait respecter[1]; c'est un secours qui l'aide à être vainqueur dans les nombreuses querelles de l'Althing. Mais une multitude de tentes plus petites, aux extrémités et jusque dans les profondeurs de l'Almannagia, donnent asile à des groupes séparés et surtout à la foule des artisans, charrons, forgerons, menuisiers, armuriers, cordonniers et cuisiniers, rendue nécessaire pour cette foule réunie. On comprend bien, d'ailleurs, que la session de l'Althing devient l'occasion d'un concours habituel et populaire. Tous les hommes libres et non indigents doivent, il est vrai, assister à l'assemblée nationale, et c'est un déshonneur que de ne s'y pas rendre; mais l'assistance est grossie d'un grand nombre de personnes qui n'ont pas le droit de prendre part aux délibérations, femmes, enfants, esclaves, journaliers et indigents. Toute l'Islande se rend en juin à Tingvellir. C'est un marché où l'on s'approvisionne jusqu'à la saison prochaine, une rencontre solennelle où se passent les contrats, où se règlent les transactions, où se concluent les mariages. Quiconque a des relations à entretenir, quiconque tient à sa considération, à sa clientèle, à son crédit, quiconque aspire à la notoriété ou au renom, ne peut se dispenser de venir à l'Althing. Les scaldes y racontent leurs sagas ou y récitent leurs poëmes; les lutteurs y montrent leur force et leur adresse, et les spectateurs se mettent

[1] Lorsque, dans la *Laxdaela saga*, chapitre v, Unnr aborde en Islande, et qu'elle va trouver, avec une suite de vingt personnes, son frère Helgi, celui-ci vient à sa rencontre avec une suite moitié moins nombreuse; elle le reçoit donc avec dédain, et déclare qu'elle ignorait que son frère se contentât d'une si mince condition. Son autre frère Biörn vient vers elle avec un cortége considérable et l'invite chez lui avec tous les siens, connaissant sa fierté.

souvent de la partie. Le voyageur nouvellement de retour y retrouve parents et amis, raconte ce qu'il a vu en Norwége, aux îles Féroé ou en Angleterre, et vend ses cargaisons. On proclame à l'Althing les objets trouvés et perdus; on y publie, pour s'en faire honneur ou pour prendre garantie, les wehrgelds consentis ou imposés; les pêcheurs y font reconnaître la marque de leurs javelots, afin d'éviter toutes les querelles sur le partage des prises..... C'est, en un mot, dans une île d'une faible population et de communications rares, un moyen de publicité et de rapprochement mutuel. On y peut faire appel à l'opinion publique; on y peut interroger le sentiment général, et c'est aussi le plus souvent à Tingvellir, comme nous l'avons dit, que les destinées de l'Islande se décident et s'accomplissent [1].

Telle est la physionomie extérieure de l'Althing. Il serait bien difficile de restituer, d'après les expressions souvent incomplètes et obscures du Grágás, l'aspect de l'assemblée elle-même, et nous en avons d'ailleurs donné plus haut quelques principaux traits. Il suffit d'avoir constaté que, soit par le concours du peuple entier, soit par ses attributions étendues, le lögretta, c'est-à-dire l'assemblée législative de l'Althing, concentrait toute la vie politique de la république islandaise et créait une sorte d'unité dans le gouvernement. Considérons maintenant dans l'Althing l'assemblée judiciaire, les tribunaux. Cette autre étude nous montrera sous un jour particulier le génie pratique des anciens Scandinaves.

[1] La *Laxdaela saga* fait un tableau analogue d'une assemblée triennale présidée par le roi lui-même en Norwége à la fin du XI^e^ siècle. Commerce, jeux, banquets, rencontre d'Islandais, de Norwégiens, de Danois et de Russes, rien n'y manque. (Chapitre XII, p. 29 de l'édition arnamagnéenne.)

III.

Institutions judiciaires. — L'Althing islandais considéré comme cour de justice. — Des mœurs dans leurs rapports avec les institutions judiciaires, d'après la saga de Nial. — Des tribunaux. — De la procédure. — Juges, *vidr* et témoins. — Des preuves judiciaires.

Nous venons d'examiner les fonctions législatives de l'Althing, et nous avons vu que, dans la république islandaise, où le pouvoir central n'était pas fortement organisé, cette assemblée, chargée de faire et de modifier les lois, s'était trouvée en possession, par la force même des choses, de presque toute la puissance politique. Le Grágás nous a fourni à lui seul les éléments de cet examen. Il nous a montré l'Althing investi de tous les droits de la nation assemblée, et son président, le lögsögumadr, remplissant les fonctions de premier magistrat de la république.

Mais nous avons dit que l'Althing comprenait encore dans son sein les tribunaux les plus élevés du pays, et qu'il réunissait ainsi, quoique soigneusement distingués l'un de l'autre, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Ce dernier avait naturellement une grande importance dans une civilisation qui se dépouillait de la barbarie primitive, où l'idée de la protection supérieure de l'État commençait à prévaloir, et chez un peuple à l'esprit processif et subtil. Le fond de rudesse encore subsistante sur lequel se détachaient ce besoin d'un ordre nouveau et ce formalisme inné est un élément indispensable de notre enquête; les sagas nous en ont conservé la peinture animée.

Les sagas sont des récits, le plus souvent biographiques, donnant l'histoire d'un homme ou d'une famille, composés, en

grande partie, d'après la tradition orale au lendemain du christianisme, dans la langue islandaise ou norrène[1], c'est-à-dire dans le même idiome qui, parlé pendant toute la période du paganisme par les peuples scandinaves, servit de bonne heure, à une époque difficile à fixer, aux poésies de l'Edda, se modifia fort peu sans doute depuis ces temps reculés jusqu'au XII^e^ siècle, resta dans l'usage de tout le Nord jusqu'à la fin du XIV^e^, devint ensuite une langue savante, propre à la traduction des poëmes et chansons de geste, alors populaires en Europe, et se séquestra en Islande, où les paysans mêmes le comprennent encore aujourd'hui. Les sagas islandaises en particulier, écrites du XI^e^ au XIV^e^ siècle, quelquefois assez peu de temps après les faits qu'elles racontent, se présentent à nous avec un caractère de véracité et d'authenticité souvent incontestable. L'Islande résumant dans sa vie sociale et dans ses mœurs toute la civilisation de la mère patrie, elles nous offrent elles-mêmes un résumé général des mœurs, des idées, des institutions de l'ancien paganisme scandinave.

Une des plus importantes est sans aucun doute la saga de Nial, curieuse peinture de mœurs, précieuse en même temps par l'exactitude d'une partie de ses détails et par la richesse de son récit[2]. L'espace qu'elle comprend s'étend entre les années 970 et 1017; l'introduction du christianisme, vers

[1] La désignation de *langue norrène* ne s'introduit qu'à partir du commencement du XIII^e^ siècle.

[2] Elle est désignée par les différents titres de *Niáls saga*, *Niála*, *Brennu-Niáls saga*, c'est-à-dire de Nial le Brûlé, *Fliótshlíðinga saga* et *Hliðveria saga*, ces deux derniers noms rappelant les parties de l'Islande où l'action s'est passée. — Il y a deux éditions du texte, l'une sous ce titre : *Sagan af Niáli Þórgeirssyni ok Sonum hans*, etc. Copenhague, 1772, in-4°, avec préface d'Ol. Olavius; l'autre, imprimée à Videy (Videyar Klaustri), 1844, 427 p. in-8°, sans notes ni préface. — On en a une traduction latine par J. Johnsonius, sous ce titre : *Nials-Saga. Historia Niali et filiorum, latine reddita, cum adjecta chronologia, variis textus islandici lectionibus, earumque crisi, nec non glossario et indice*

l'an 1000, vient se placer de la sorte au milieu de la narration. Elle a été rédigée dans la seconde moitié du XI^e^ siècle ou dans les premières années du XII^e^, et probablement par le célèbre éditeur de l'Edda poétique, Saemund, né en 1056, mort en 1133.

Voici sur quels arguments s'appuient ces conjectures : On a de la saga de Nial un assez grand nombre de manuscrits, conservés pour la plupart à la bibliothèque de l'université de Copenhague; sept sont sur parchemin; le plus ancien date, au jugement des savants du Nord, du XIII^e^ siècle; mais son style, qui est celui d'une très-ancienne prose islandaise, fait penser à quelques-uns que la saga aurait été rédigée avant l'époque où ce manuscrit a été exécuté; ce style leur paraît être du même temps que celui d'Are Frode, l'un des auteurs du Landnama Bok, né en 1068, mort en 1148. Des personnages qui vivaient, suivant le Landnama Bok, à la fin du XI^e^ siècle, sont cités dans la saga de Nial comme contemporains. Saemund Frode, Are Frode, l'évêque Ketil, écrivains fort connus de la fin du XI^e^ et du commencement du XII^e^ siècle, y sont nommés; mais, bien que l'auteur se montre fort soigneux de développer les généalogies, celle de la famille de Saemund par exemple, il ne fait aucune mention de son fils Lopt ou Lot, ni de son petit-fils Jón Loptson, devenus cependant, de leur vivant, plus célèbres en Islande que Saemund lui-même. Toutes ces circonstances, jointes à celle-ci que Saemund Frode vivait précisément dans la partie de l'Islande où se sont passés les événements qui sont

rerum ac locorum. Accessere specimina scripturæ codicum membranearum tabulis æneis incisa. Sumtibus P. Fr. Suhmi et legati Arna-Magnæani. Havniæ, 1809, in-4°, avec un glossaire de Gudmund Magnussen. — Une traduction danoise se trouve dans N. M. Petersen, *Historiske Fortaellinger om Islændernes faerd*, t. III. — Enfin M. Dasent en a récemment publié une traduction anglaise.

mentionnés dans la saga[1], qu'il descendait de quelques-uns des héros impliqués dans le récit, que cette œuvre trahit enfin un écrivain fort instruit, pourraient rendre vraisemblable la conjecture émise par Pierre Érasme Müller, dans sa Bibliothèque des sagas, que Saemund lui-même, mort en 1133, a été cet écrivain.

Pour ce qui est de la véracité de la saga de Nial, elle se trouve confirmée par les témoignages de plusieurs autres livres islandais sur les mêmes événements, bien connus dans l'histoire du Nord, que l'auteur a consignés dans son récit. La saga est écrite, il est vrai, longtemps après les faits qu'elle raconte; mais ces faits étaient de nature, par leur importance particulière, à vivre facilement et sans s'altérer dans les souvenirs. Il s'agissait en effet, comme nous le verrons plus au long tout à l'heure, d'abord d'un grave changement introduit par Nial lui-même dans la législation islandaise, puis de quelques-uns des plus fameux procès parmi ceux que les tribunaux de l'Islande eussent eu jamais à juger, de guerres privées, enfin, entre les familles les plus puissantes de l'île, et dont les descendants se trouvaient être les hommes les plus savants du pays. Les fragments en vers dont l'ouvrage est entrecoupé ont été composés par deux des héros de la saga, Gunnar et Skarphedin, qu'on connaît d'autre part pour avoir été en effet des

[1] Après son retour de France et d'Allemagne, vers 1083, il devint prêtre à Odde, dans le diocèse de Skalholt. — Voyez, sur les traditions qui se rattachent au souvenir de ce personnage, les *Isländische Volkssagen der Gegenwart, vorwiegend nach mündlicher Ueberlieferung gesammelt und verdeutscht* von Dr Konrad Maurer, Professor des deutschen Rechts an der Münchner Hochschule, Leipzig, 1860. — Cf. la recension de cet intéressant ouvrage dans la *Revue des deux mondes* du 15 avril 1860. — V. aussi (aux pages 485 et suivantes) le premier volume du nouveau recueil de légendes et traditions islandaises publié en islandais à Leipzig, en 1862, par M. Jón Arnason, volume auquel M. Maurer a aussi donné ses soins.

scaldes renommés[1]. La narration d'une expédition en Irlande, dans les chapitres CLVI, CLVII et CLVIII, concorde bien avec l'histoire générale de ce pays. La bataille de Brian, en 1014, et la mort de Nial au milieu d'un incendie, sont des épisodes mentionnés dans les annalistes de l'Islande et dans la saga de Gunnlaug (chapitre XI). Enfin, beaucoup des personnages de la saga de Nial figurent aussi soit dans le Landnama Bok, soit dans l'Eyrbyggia, la Laxdaela et la Liosvetninga saga.

Rédigée à la fin du XI^e^ siècle, et donnant un récit qui se rapporte à la fin du X^e^ et au commencement du XI^e^, la saga de Nial est donc plus ancienne qu'une bonne partie du Grágás. Là où les deux monuments sont d'accord, nous avons évidemment, par cet accord même, un témoignage assuré des premiers temps; là où ils diffèrent, c'est la version de la saga qui nous révèle l'état le plus reculé, tandis que le Grágás consigne les modifications et les altérations ultérieures. Il est clair, du reste, que la saga, aussi bien que le Grágás, enregistre dans ses plus précieuses pages des mœurs, des idées et des institutions qui, relativement à l'époque de sa rédaction, datent de loin déjà, et qu'elle nous permet ainsi de remonter par induction jusque vers un âge antérieur à celui dont elle rapporte les événements.

Le plus intéressant est pour nous qu'elle reproduit, jusque dans le dernier détail, les épisodes et les formules judiciaires d'un temps si reculé. Elle est généralement, pour les récits de cette nature, dans un si parfait accord avec le Grágás, que certaines formules sont, dans l'un et l'autre ouvrage, absolument les mêmes. Les deux monuments se contrôlent et se complètent ainsi naturellement, le Grágás nous donnant le texte

[1] Nial lui-même était poëte, nous le savons par le témoignage de la Nouvelle Edda, qui cite quelques-uns de ses vers. (V. la préface à la traduction latine de la saga de Nial, p. 9.)

abrégé, quelquefois sec et peu clair, des prescriptions, des formalités et des lois dont la saga nous présente, en action et dans leur application pratique, le vivant commentaire; la saga nous aidant en particulier à distinguer les parties du Grágás qui remontent au moins au x^e^ siècle et qui contiennent le droit contemporain des lois d'Ulfliot, l'ancien droit païen des Islandais Scandinaves.

C'est donc à la saga de Nial que nous devrons tout d'abord demander les principaux traits des mœurs encore barbares que les diverses lois contenues dans le Grágás seront appelées à réglementer.

La saga de Nial est un ouvrage étendu; elle contient, dans le texte et dans l'édition islandaise, 160 chapitres et 282 pages d'un petit format in-quarto. Nous nous garderons, dans nos analyses, de suivre inutilement ses détails infinis. On s'attend bien à ne rencontrer, chez les anciens écrivains islandais, que peu d'habileté de composition. Comme les conteurs arabes, les auteurs des sagas laissent errer leur narration selon le caprice de leur mémoire; s'ils rencontrent un nom de lieu, ce nom leur rappelle des circonstances qu'ils exposent à l'instant. Pour chacun de leurs personnages, ils énumèrent sa généalogie, disent les actions de son père et du père de son père, et mêlent ainsi de perpétuelles digressions à leur récit principal. Qu'ils décrivent un héros ou bien un personnage tout à fait secondaire, ils rapportent son costume, les traits de sa figure, tout ce qu'a pu remarquer l'attention populaire, qui ne choisit pas et s'en tient aux impressions premières. Ne nous plaignons pas de cette abondance, quelque diffusion qu'elle puisse entraîner d'ordinaire; elle a été l'enveloppe qui nous a conservé çà et là, dans ces pages, la réalité vivante; seulement, pour dégager celle-ci et la mettre en relief, il faut un certain travail, et

l'attention du lecteur se fatiguerait sans fruit, s'il prétendait obtenir de promptes lumières, sans une assez longue étude préparatoire, d'une lecture intégrale de notre verbeuse saga. Nous n'en présenterons ici, encore une fois, que les principaux traits, ceux qui suffisent à peindre ce fond de barbarie duquel tous les récits du temps empruntent leurs plus vives couleurs, et qui forme le tissu naturel où se dessinent en relief les épisodes judiciaires.

La haine de deux femmes, puis de deux familles, les querelles, les procès, les vengeances que cette inimitié entraîne, finalement la ruine égale des deux partis, tel est l'unique sujet de la saga de Nial. La première moitié de la saga, en déroulant devant nous la première moitié du drame, nous présentera le tableau que nous cherchons et les origines que l'analyse du Grágás nous aidera ensuite à développer et comprendre; les deux études se confondront ainsi pour une instruction commune.

Nial, fils de Thorgeir fils de Thorolf, habitait à Bergthorshvol, près de la côte méridionale d'Islande. Il était riche et beau de visage, mais sans barbe. Comme habile juriste, il n'avait pas son pareil. Avisé et perspicace, d'utile conseil et prompt à obliger, quiconque le consultait dans l'embarras trouvait en lui un sauveur. Un proverbe, longtemps populaire en Islande, disait, *Niáls bíta ráðin*, c'est-à-dire les conseils de Nial ou d'un homme comme Nial profitent, ou bien (car le mot *bíta* avait les deux sens) mordent; ils profitent à qui les reçoit et nuisent à l'adversaire[1]. Sa femme, Bergthora, était courageuse et honnête, mais non sans quelque âpreté de caractère.

Non loin de Bergthorshvol, à Hlidarenda, un peu plus vers

[1] Voyez la préface et la traduction latine de la saga de Nial, p. 11.

le nord, habitait Gunnar, fils d'Hamund et de Rannveig fille de Sigfus. Gunnar était grand et fort et très-habile aux exercices des armes; il savait frapper de l'épée et jeter le javelot aussi bien de la main gauche que de la main droite, et, lorsqu'il lançait un glaive en l'air pour le recevoir et le lancer encore, c'était avec une rapidité telle, qu'il semblait qu'il y en eût toujours trois ensemble au-dessus de sa tête. Excellent archer, il ne manquait jamais le but. Tout armé, il sautait plus haut que sa hauteur, aussi loin en arrière qu'en avant; il nageait comme un chien de mer et n'avait de rival à aucun jeu; d'ailleurs agréable de visage, nez fort, œil bleu et vif, joues colorées, chevelure épaisse, bien tombante et d'une belle couleur. Il était instruit, actif, doux et patient, fidèle à ses amis, difficile dans leur choix; il jouissait enfin d'une fortune considérable.

Nial et Gunnar s'étaient unis d'une étroite amitié.

Un jour on vit s'approcher de la côte un navire venant du *Vik*. On appelait ainsi le magnifique golfe où se trouve aujourd'hui Gothenbourg, et c'était de là que sortaient les principaux pirates ou Vikings. Halvard le Blanc, qui montait ce navire, passa l'hiver chez Gunnar et le pressa de se joindre à lui pour quelque riche expédition. Nial appuya ce conseil : « Partout où tu paraîtras, dit-il à son ami, on te reconnaîtra « pour un homme d'honneur. — Veux-tu, répondit Gunnar, « prendre soin de mes biens pendant mon absence? — Très- « volontiers. — Eh bien donc, adieu! Et Gunnar partit en effet « avec Halvard, dans l'espoir d'augmenter sa fortune. »

Ils visitèrent en pillant les côtes de la Norwége, celles du Danemark et de toute la Baltique. Puis Gunnar revint chargé de butin et de gloire.

Chacun l'accueillit avec joie, Nial surtout, qu'il alla visiter

d'abord. Au long récit de son voyage, Nial lui répondit : « Tu « as acquis beaucoup d'expérience, assurément ; mais il t'en faut « pour l'avenir davantage encore, parce que tu auras beaucoup « d'envieux. — Mais, répondit Gunnar, j'entretiendrai bonne « amitié avec tout le monde. — Cela ne sera pas toujours pos- « sible, et il faudra quelquefois te mettre sur la défensive. — « J'aurai du moins la consolation d'avoir une bonne cause. — « Oui, si tu ne dois payer pour les fautes des autres. »

Avant de quitter Nial, Gunnar lui fit des présents, et le remercia d'avoir administré ses biens; puis, comme on l'engageait à aller à l'Althing, où sa renommée accrue ferait céder l'orgueil de beaucoup de gens : « Ce n'est point ce que je cherche, dit-il; « mais j'y rencontrerai avec plaisir des hommes que j'estime. »

Gunnar et les siens parurent à l'Althing en un si bel équipage, qu'on vint de toutes parts les admirer; on les interrogea sur tout ce qu'ils avaient vu pendant leur voyage. Gunnar répondit amicalement à tous, et raconta ce que chacun désirait entendre. Un jour qu'il descendait de la Montagne de la loi, il vit venir à lui une femme bien vêtue; elle le salua. Il s'arrêta et demanda qui elle était : « Je m'appelle Halgerda, répondit- « elle, et je suis fille d'Hauskuld. » Elle ajouta qu'elle désirait avoir un récit de ses voyages, et lui à son tour l'assura qu'il ne refuserait pas une conversation avec elle. Ils s'assirent donc, et elle l'écouta. Voici comment elle était habillée : jupe rouge, mante écarlate avec bordure par devant, et sa longue et belle chevelure éparse sur son sein. Gunnar portait, lui, le vêtement écarlate que le roi Harald Gormsen lui avait donné et l'anneau d'or, présent de Hakon Iarl. Ils s'entretinrent longtemps. Enfin il lui demanda si elle était mariée; elle répondit que non, et que peu d'hommes oseraient briguer sa main. « N'y a-t-il donc « personne d'assez bon pour toi ? dit-il. — Ce n'est pas cela,

« répondit-elle ; mais je suis difficile sur le choix. — Que « dirais-tu si j'osais te demander? — Ce n'est pas ta pensée. — « Si vraiment. — En ce cas, va trouver mon père. » Gunnar se rendit aussitôt vers Hauskuld, qui, avec Hrut, son frère, lui fit bon accueil. « Je consens, répondit le père, si ta « parole est vraiment sérieuse. » Cependant Hrut dit : « La « partie ne me semble pas égale, et je parlerai sincèrement. « Tu es un brave et généreux jeune homme, Gunnar; mais « le caractère d'Halgerda a ses mauvais côtés, je ne veux pas « que tu sois trompé en rien. — C'est noblement dit à toi, ré- « pondit Gunnar ; pourtant je regarderai comme un reste de « votre ancienne inimitié que vous ne me fassiez pas entendre « vos conditions. J'ai parlé avec Halgerda, et elle consent à « ma demande. » Hrut dit : « Je sais que tous deux vous désirez « cette union, et c'est aussi vous deux qui en courez les risques. » Hrut expliqua alors à Gunnar tout le caractère d'Halgerda, sans que celui-ci demandât ces explications. Gunnar s'aperçut qu'à la vérité tout n'était pas bien; mais finalement il conclut l'affaire. On envoya un messager; Halgerda vint, et s'engagea elle-même.

Gunnar, de retour bientôt après à Bergthorshvol, annonça à Nial son mariage. Celui-ci en devint tout soucieux, et, comme Gunnar lui demandait pourquoi cet accueil : « Elle « apportera ici tout le mal, dit-il. — Jamais, du moins, elle « ne détruira notre amitié. — Il s'en faudra de peu. »

Chaque hiver Gunnar et Nial se visitaient tour à tour. Cette fois c'était à Gunnar de profiter de l'hospitalité de son ami. Il alla donc avec sa femme à Bergthorshvol. Un jour Bergthora, tenant par la main une de ses brus, la conduisit vers Halgerda, qui était assise sur le banc des femmes. « Il faut « une place pour celle-ci, dit-elle. — Impossible, répondit Hal-

« gerda; je ne veux pas être reléguée dans le coin. — N'est-ce « pas moi qui suis la maîtresse? » dit alors Bergthora; et elle fit asseoir sa belle-fille. Quelques instants après, Bergthora, s'étant approchée avec l'eau pour les mains, Halgerda lui saisit la main et lui dit : « Vous vous convenez fort bien mutuelle- « ment, Nial et toi; à chaque ongle tu as un nœud, et lui n'a « pas de barbe. — C'est possible, répondit Bergthora; mais « nous ne nous combattrons pas pour cela. Le premier de tes « quatre maris avait de la barbe, et tu l'as fait mourir. » — Halgerda dit en entendant ces paroles : « Il me servira peu d'a- « voir épousé le plus courageux des Islandais, si tu ne venges « ceci, ô Gunnar! » Gunnar, à ces mots, quitta la table, et, l'entraînant au dehors : « Partons, dit-il; il eût mieux valu « rester à la maison et ne point venir chez nos amis. Je dois « beaucoup à Nial, et ne serai point ton marteau. » Halgerda, en sortant, dit à Bergthora : « Souviens-toi que nous ne serons « pas quittes de la sorte! » A quoi Bergthora répondit que son ennemie en tirerait elle-même peu d'avantage.

Nial et Gunnar possédaient ensemble une forêt qu'à cause de leur bonne entente ils avaient laissée indivise. Chacun des deux amis y coupait selon ses besoins, sans même en prévenir l'autre. Halgerda, apprenant un jour qu'un des serviteurs de Nial, nommé Svart, y faisait du bois comme de coutume, appela son intendant, Kol, qui était depuis longtemps à son service et qu'on redoutait. Elle lui dit, en lui présentant une hache : « Je t'ai préparé du travail. Va-t-en au bois, tu y trou- « veras Svart. . . — Que lui dirai-je? — Tu le demandes, « un meurtrier comme toi! Tu le tueras. — Je le ferai, mais « je le payerai de ma vie. — As-tu peur? Ne t'ai-je pas protégé « en toute occasion? J'en emploierai un autre, si tu ne l'oses « pas. » Kol prit la hache, monta sur un des chevaux de Gun-

nar, et se rendit au bois. Là il mit pied à terre, attacha son cheval, et attendit que Svart fût près de lui. Tout à coup, levant sa hache : « Il y en a d'autres que toi, s'écria-t-il, pour « bien abattre, » et il le tua. Au retour, Halgerda lui dit : « Je « saurai te protéger de telle sorte, que personne ne t'atta- « quera. »

Aussitôt qu'il eut appris ce meurtre, Gunnar alla trouver Nial : « Nous aurons souvent besoin, dit celui-ci, de nous rappeler « notre amitié. » Gunnar paya pour composition la somme fixée par Nial, et ils pensèrent que cette affaire était finie.

Nial revint de l'Althing. Quand Bergthora, sa femme, vit entre ses mains la somme qu'il apportait : « C'est bien, dit- « elle, mais il en faudra donner avant peu tout autant pour Kol « lui-même. » Quelque temps après, comme Nial était absent, Bergthora vit venir vers sa demeure un homme qui montait un cheval noir; il avait un épieu à la main et un couteau à la ceinture. Elle lui demanda son nom : « Je m'appelle Atle, dit- « il; je suis du canton de l'est. Je cherche du travail, et venais « m'offrir à Nial. — Que sais-tu faire? — Je sais labourer la « terre; j'ai d'autres connaissances encore; mais je dois dire « que j'ai le caractère un peu sombre et difficile. — Je ne te « blâme pas, interrompit Bergthora; tu n'es pas un lâche. « Écoute : je suis la femme de Nial et je commande ici autant « que lui-même. — Eh bien, veux-tu m'admettre? — Oui, mais « à la condition que tu exécuteras tous mes ordres, quand « même je t'ordonnerais un meurtre. — Tu es trop bien « pourvue de serviteurs, et tu n'as pas besoin de moi pour un « tel usage. — C'est à moi d'en juger. » Aussitôt l'accord conclu, Bergthora dit à Atle : « Je te destine un certain travail. « Tu vas aller à la recherche de Kol, l'intendant d'Halgerda. « Tu le tueras aujourd'hui même; c'est ma volonté. — Fort

« bien, dit Atle ; nous sommes deux meurtriers, lui et moi. Je « l'attaquerai de telle sorte qu'un de nous deux y restera. » Il partit aussitôt et rejoignit Kol : « Comment va le travail ? lui « demanda-t-il. — Cela ne te regarde pas, répondit celui-ci, « ni aucun des tiens. — Il te reste le plus dur à faire, s'écria « le meurtrier ; c'est de mourir. » Et il l'étendit à terre. De retour vers Bergthora : « Que pensera Nial de cette action ? dit- « il. — Il s'en réjouira, répondit-elle ; la preuve en est qu'il a « pris sur lui à l'avance une somme d'argent qu'il avait reçue « l'an dernier pour la composition d'un esclave et qu'il est allé « à l'Althing avec la pensée de la donner pour Kol ; toutefois, « tiens-toi sur tes gardes, car Halgerda refusera sans doute de « composer. »

Quand Gunnar reçut la nouvelle de cette autre violence, il y répondit par peu de paroles, et l'envoya porter à Nial. Cette fois encore ils composèrent ensemble, et le même argent qui avait payé Svart paya Kol en effet.

Peu de temps après, Halgerda dit à Bryniolf, son parent : « Atle est occupé dans le bois à faire du charbon, va le trouver « et tue-le. » Bryniolf obéit à l'instant. Quand Gunnar alla porter cette nouvelle à Nial : « Ne laissons pas périr notre amitié, dit « celui-ci... Seulement, j'ai promis à Atle d'acquitter pour lui, « s'il venait à être tué, non la composition d'un esclave, mais « celle d'un homme libre. Y consens-tu ? » Gunnar tendit sa main en signe d'acceptation. Nial prit des témoins, et ils composèrent suivant cette condition. Nial fixa la somme ; Gunnar l'acquitta immédiatement. Mais quand il retourna chez lui : « Quoi ! lui dit sa femme, tu as payé pour Atle la composition « d'un homme libre ? — Il était libre en effet, répondit Gun- « nar. — Vous vous ressemblez, répartit Halgerda ; vous êtes « tous deux des lâches ! »

Il y avait un homme qui s'appelait Thord, fils d'un affranchi. Un jour Bergthora lui dit : « Va tuer Bryniolf, le parent « d'Halgerda. — Je ne suis pas un meurtrier, répondit cet « homme ; cependant, je ferai ce que tu m'ordonnes. » Quand Nial apprit ce nouveau crime : « Il y a maintenant de par le « monde, dit-il, plus de meurtriers que je ne pensais. » Il alla trouver Gunnar, et lui paya une rançon complète, parce que Bryniolf était un homme libre.

De nouveaux meurtres eurent lieu ; l'amitié de Gunnar et de Nial subsista, il est vrai ; mais tout s'agitait autour d'eux, et bientôt Gunnar lui-même se vit entraîné dans des violences qui allaient amener sa perte. Il lui arriva de commettre deux meurtres dans la même famille, cas prévu par les lois et qui entraînait une condamnation inévitable. Gissur le Blanc le cita devant l'Althing. Gissur parla ainsi du haut de la Montagne de la loi : « Je dénonce Gunnar, fils d'Hamund, parce qu'il a « fait contre Thorgeir, fils d'Ockel, une attaque prévue par la « loi ; il lui a fait la blessure du bas-ventre, dont il est mort. « Je le déclare en conséquence exilé, sans toit, sans voile, sans « secours d'aucune sorte. De ses biens forfaits je réclame moitié « pour moi, moitié pour les hommes du fiordung, à qui elle « revient suivant la loi. Je dénonce cette cause au tribunal « du fiordung, auquel elle revient suivant la loi. Je dénonce « légalement, au vu et au su de tous, sur la Montagne de la « loi ; je réclame poursuite et punition entière suivant la loi « contre Gunnar, fils d'Hamund. » Puis il nomma ses témoins. Mais, quand il eut fini, l'habile et expérimenté Nial demanda aux témoins produits par Gissur si les hommes de Thorgeir et Thorgeir lui-même n'avaient pas eu dessein de tuer Gunnar. Ils en convinrent. Nial fit valoir ce moyen de défense, et, sur l'intervention de douze personnes, on conclut un accord ; tou-

tefois Gunnar et Kolskeg, son frère, devaient s'exiler pour trois ans, et, si Gunnar ne quittait pas le pays, les parents du mort pouvaient le tuer partout où ils le rencontreraient.

Ici vient une des plus belles pages de la saga; nous la traduisons scrupuleusement d'après l'ancien texte islandais, que les versions latine et danoise n'interprètent qu'imparfaitement et non sans erreurs.

Gunnar fit ses préparatifs d'exil. Son frère devait l'accompagner. Déjà le navire était équipé et on y avait transporté les bagages, quand Gunnar alla visiter, pour leur faire un adieu, Bergthorshvol et ses autres domaines. Il prit congé de tous les siens, qui reçurent ses paroles avec douleur. Puis, appuyant sa longue hache[1] contre terre, il monta en selle et partit avec Kolskeg. A quelque distance, son cheval fit un faux pas; Gunnar sauta à terre, et il lui arriva de rencontrer du regard la vallée et la ferme de Hlidarenda; et il dit : « Cette vallée est belle, « je ne l'ai jamais vue si belle; les blés sont mûrs, les prairies « sont fauchées. Je retourne à Hlidarenda; je ne partirai pas! » Le texte est facile à comprendre, et on admirera sa simplicité : *Fogr er hlíðin sva at mer hefir hon alldri iafnfogr synz. bleikir akrar. en slegin tún. ok man ek ríða heim aptr. ok fara hvergi.* Kolskeg lui répondit : « Ne donne pas à tes ennemis cette joie « de te voir rompre sitôt l'accord; rappelle-toi les conseils « de Nial. — Je ne partirai pas, répéta Gunnar, et je souhai- « terais que tu fisses de même. *Hvergi man ek fara. Ok sva « villda ek at þú gerðir.* — Non, reprit Kolskeg; je ne violerai « pas ma parole, pas plus dans cette occasion que dans toute « autre; tu feras mes adieux à mes parents et à ma mère, car « je ne reverrai plus l'Islande; puisque tu vas mourir, je n'y « reviendrai pas. » Ils se séparèrent. Kolskeg mit à la voile;

[1] Atgeirr, *bipennis, hastæ genus prælongæ*, disent les lexiques.

Gunnar retourna vers Hlidarenda. — Sa mère le vit revenir avec douleur; mais Halgerda, sa femme, avec une perfide joie.

La peinture n'est-elle pas achevée? Le petit drame n'est-il pas complet, avec chacun des personnages intéressant dans son rôle : Gunnar, retenu par des liens aimés, au péril de ses jours; son frère, résigné tristement à un perpétuel exil; la mère, avec sa douleur inquiète; et la mauvaise épouse, avec son humeur vindicative?

A l'Althing suivant, Gissur le Blanc réunit tous les ennemis de Gunnar, et quarante d'entre eux se liguèrent pour lui donner la mort. Ils apprirent, au commencement de l'automne, que Gunnar serait seul à Bergthorshvol, tous ses gens devant aller dans les îles pour achever la moisson. Aussitôt ils se réunirent; Gissur le Blanc était à leur tête. Arrivés à Bergthorshvol, ils commencèrent par tuer, non sans peine, le chien de Gunnar. Éveillé par les hurlements, celui-ci reconnut aussitôt le danger : « On te traite durement, mon pauvre Sam, dit-il, et il « y aura, pour la fin, peu de différence entre nous deux ! » La maison qu'habitait Gunnar était construite en bois, avec un toit goudronné. Il dormait sous cet abri avec sa femme et sa mère. Comme les meurtriers n'étaient pas encore assurés qu'il y fût, Thorgrim se glissa vers la maison; mais Gunnar, apercevant un manteau rouge qui s'approchait de la fenêtre, plongea son épée par l'ouverture et la lui passa au travers du corps. Les autres voulurent le venger. Gunnar les tint à distance par ses flèches mortelles, et trois fois ils durent se retirer. Ils s'élancèrent alors sur le toit et le mirent en pièces. Malgré les efforts de Gunnar, un des assaillants sauta dans sa chambre et lui rompit la corde de son arc. Gunnar avait déjà blessé huit hommes et il en avait tué deux; il reçut en ce moment deux blessures, mais son ardeur n'en paraissait que plus redoutable :

« Femme, s'écria-t-il en s'adressant à Halgerda pendant qu'il « se défendait avec son épée, coupe une tresse de tes cheveux ; « et toi, ma mère, fais-en vite une corde pour mon arc[1] ! — « Cela t'est-il bien nécessaire? demanda froidement Halgerda. « — Ma vie en dépend; tant que j'aurai mon arc, ils ne pour- « ront rien contre moi. — Je te ferai donc souvenir du souf- « flet que tu me donnas naguère, reprit-elle; va, peu m'importe « que tu puisses ou non te défendre! — Chacun se rend « illustre à sa manière, répondit Gunnar; je ne te prierai pas « longtemps. » Ranveig dit : « Vous vous conduisez mal, ma fille, « et l'on parlera longtemps de votre déshonneur. » — Un vieux chant des îles Féroé ajoute : « Elle pleure, la vieille mère, et « dit : Aide-toi, mon fils, avec mes cheveux blancs. » Gunnar répond : « Non, non, ma mère, les héros ne me blâmeraient- « ils pas d'avoir coupé vos cheveux blancs[2] ? » Gunnar continua de se bien défendre, et blessa encore huit hommes, la plupart mortellement; il succomba enfin, épuisé de fatigue et couvert de blessures. Sa courageuse résistance servit de sujet aux scaldes Thorkel et Thormod Olafsen.

Gissur lui-même dit : « Nous avons livré un grand combat, « qui nous a coûté beaucoup de peine, et le souvenir de sa dé- « fense vivra tant que ce pays aura des habitants. » Geir le Bon allait se vantant d'avoir donné à Gunnar le coup mortel, et Thorgeir Starkadsen se glorifiait de lui avoir porté la seconde blessure. Cependant chacun dans le pays maudissait les meurtriers et pleurait le noble Gunnar.

[1] Page 116 du texte islandais de la saga.

[2] Voy. dans la collection in-12 des *Nordiske Oldskrifter*, publiés par la *Nordiske Litteratur-Samfund*, la deuxième partie du xx^e^ volume, contenant les Chants des îles Féroé, *Faeroeiske Kvaeder*, page 50, et particulièrement le *Gunnars Kvaeði* :

Módir fellir mödig tár :
Hiálp taer sonur, vid mit hár.
— Ei skulu bragdar briga maer,
Eg reiv hár af hövdi á taer.

Cf. *Antiqvarisk Tidskrift for 1849-51*, p. 87.

C'est à dessein que nous n'avons interrompu d'aucun commentaire cette analyse rapide de toute la première moitié de la saga de Nial, afin qu'elle apparût au lecteur dans son ensemble comme un spécimen de la manière habituelle aux sagas islandaises et comme un premier tableau des mœurs scandinaves à la fin du x^e^ siècle. Bien que nous en ayons écarté les digressions, ordonné le récit, abrégé les détails, on y aura reconnu cependant les procédés ordinaires aux anciens chroniqueurs, la précision exagérée des traits, sans distinction précise entre les principaux et les moins dignes de remarque, l'observation fidèle du costume, le fréquent dialogue, les citations de formules et quelquefois de poésies devenues populaires, enfin l'absence de tout artifice dans la composition. En effet ces ouvrages étaient les fidèles échos de la tradition orale ; ils reproduisaient le style figuré des scaldes et les récits familiers des narrateurs populaires, tout hérissés de traits particuliers mis en saillie pour être facilement retenus. Comme tableau de mœurs, disions-nous, cette courte analyse peut aussi satisfaire. Elle nous a introduits dans cette petite société islandaise où se montraient réunies les coutumes et les institutions des peuples scandinaves, et elle nous a mis en présence de la réalité vive. Non-seulement Nial et Gunnar ont existé, et leur fidèle portrait nous est transmis par la saga de Nial ; mais, de plus, chacune de ces deux figures est un type vraiment scandinave, qu'on verra ensuite fréquemment reproduit dans les autres sagas du Nord. L'un, Nial, d'humeur paisible et douce, est juriste expert ; il connaît tous les piéges et toutes les ressources du droit et de la chicane; il sait par cœur toutes les formules nécessaires, qu'il faut réciter sans en changer une syllabe sous peine de nullité; nous verrons, par la suite de cette étude, quel rôle important lui réserve dans l'histoire législative du Nord sa dex-

térité juridique. Gunnar, au contraire, est l'homme d'action; il s'est plu longtemps aux combats; il a parcouru les mers; il a rapporté de ses expéditions sur toutes les côtes honneur et profit. Habile à tous les exercices du corps, il est fort et hardi; en même temps, il est riche. Il possède de grands domaines et de nombreux troupeaux; et, si, au milieu de sa vie moitié de la ville moitié des champs, il rencontre quelque bonne occasion de fortune nouvelle, il confie prudemment, comme on l'a vu, l'administration de ses biens à son ami Nial, qui saura les faire valoir; et, s'associant à quelque viking, non sans une petite cargaison en vue de quelques échanges, il va courir encore une fois les aventures, pendant la saison d'été, et piller au loin. C'est une autre face du caractère des anciens Scandinaves, la plus connue peut-être, mais présentée ici, comme dans presque toutes les sagas islandaises, avec ce trait particulier que la piraterie y apparaît plutôt comme une source de richesse régulièrement exploitée que comme un jeu sanglant ouvert à la barbarie : l'esprit d'entreprise des peuples scandinaves enfantera, dans la Baltique et dans la mer du Nord, l'activité du commerce moderne. Une fois revenu dans ses foyers, Gunnar montre des vertus paisibles, et l'on a vu, dans un récit poétique et touchant, cet ancien roi de mer, condamné par les lois de son pays, préférer une mort certaine aux douleurs de l'exil. En présence de Gunnar et de Nial, se montrent les deux héroïnes de la saga; fières et vindicatives, elles ont des paroles acérées qui blessent et qui tuent. Dans le silence même elles préparent le meurtre, et leur inspiration suffit à susciter le crime. De tels caractères abondent dans les monuments des littératures germaniques et scandinaves; on n'a pas oublié la Gudrune de l'Edda et celle des Niebelungen.

Mais le plus intéressant est peut-être de suivre, à l'aide de

la saga de Nial, les premiers progrès de la société scandinave vers une organisation offrant quelque régularité. De même que nous voyions tout à l'heure à la piraterie se mêler peu à peu le négoce, et le viking se transformer en négociant et en armateur, de même il est curieux d'observer à l'intérieur cette société islandaise sortant insensiblement de la barbarie, essayant de créer un pouvoir public, et se réfugiant sous la protection de la loi, aux arrêts de laquelle cependant son énergie encore sauvage a peine à se soumettre.

Dans les sociétés primitives les différents pouvoirs, au lieu d'être nettement et logiquement séparés, sont réunis d'ordinaire ou plutôt confondus; l'instinct des peuples leur fait craindre d'affaiblir la loi en la mutilant. Il en était ainsi, à certains égards, chez les Islandais du x^e^ et du xi^e^ siècle. De même que le magistrat y était naguère encore en même temps prêtre et chef politique, de même l'Althing, où se prenaient, en présence des hommes libres, les résolutions intéressant la communauté, où se faisaient les lois, où se célébraient, primitivement au moins, les cérémonies religieuses, était devenu le centre de la vie publique. La saga de Nial nous en a donné déjà des exemples. C'est à l'Althing que Gunnar, au retour de son expédition maritime, va raconter ses exploits et recueillir les applaudissements de ses concitoyens; c'est là qu'il rencontre Halgerda, venue à l'assemblée avec toute sa famille, et c'est là qu'il la demande en mariage. C'est là enfin que se réconcilient, pour un temps et sous les yeux des magistrats, les parties qu'une vengeance peut-être héréditaire a armées l'une contre l'autre. Le récit qui précède nous a montré aussi à l'avance quelques traits du rôle judiciaire de l'Althing; étudions-le maintenant sous cet aspect particulier, qui ne se confond pas avec celui de sa puissance législative. Nous avons dit

qu'il exerçait l'autorité judiciaire en réunissant dans son sein les tribunaux les plus élevés du pays, et nous venons de voir d'ailleurs, dans la première partie de la saga de Nial, l'exposé des mœurs qui rendaient l'intervention de la justice constamment nécessaire. Ouvrons à présent le Grágás; il nous donnera la constitution de ces divers tribunaux, ainsi que les lois et la procédure qui les régissaient; le tableau des institutions judiciaires s'ajoutera ainsi pour nous à celui des institutions politiques. La saga de Nial, dont nous ne connaissons encore qu'une partie, nous servira, comme nous l'avons annoncé, de commentaire perpétuel du Grágás dans cette nouvelle étude; certaines réformes très-importantes dans l'ordre judiciaire ne nous seront racontées et expliquées que par elle; elle nous introduira, grâce aux récits de curieux épisodes juridiques, au sein des tribunaux islandais du XI^e^ siècle, dont elle nous fera connaître, dans l'intime détail, de concert avec le Grágás, les règles et la procédure.

Le jour même de l'ouverture de l'Althing et en même temps que le lögretta inaugure ses travaux législatifs se forment aussi dans le sein de la même grande assemblée, suivant le Grágás, quatre grands tribunaux qui correspondent aux quatre régions de l'île. Chacun de ces tribunaux, dits de fiordung ou de quartier se compose, comme le lögretta, d'abord des *goðar* établis dans sa circonscription, lesquels ne jugent pas, mais nomment les juges, surveillent et dirigent les procès, puis des véritables juges désignés par eux entre leurs subordonnés. Chaque tribunal compte trente-six membres, trois douzaines, et la réunion judiciaire en compte ainsi dans son ensemble cent quarante-quatre, comme la réunion législative. On trouve nettement définies dans le Grágás les conditions requises pour la nomination des juges par les *goðar* : ils doivent avoir au

moins douze ans, être hommes libres, pourvus d'un domicile légal, valides d'esprit et de corps, et non engagés eux-mêmes de quelque façon que ce soit dans un procès; il faut, de plus, qu'ils aient appris dès l'enfance à parler la langue norrène.

« Le *goði* se rendra à l'ouverture orientale de l'Almannagia, « dit le Grágás. Il fera asseoir son juge élu; puis, prenant deux « témoins ou davantage : Je vous prends comme témoins, « dira-t-il, que je désigne cet homme, — et il dira son nom, « — pour juger toutes les causes qui seront présentées devant « ce tribunal aux termes de la loi. J'invite défendeurs et de- « mandeurs à user du droit de récusation dans les rangs de ce « tribunal; mais celui que j'ai désigné devra assister au juge- « ment, à moins qu'il ne soit légalement récusé, auquel cas je « le remplacerai par un autre. Je nomme à ce tribunal; » — il répétera le nom, et il ajoutera : « ce tribunal est, pour ce « qui nous concerne, légalement constitué. »

On reçoit à chacun des tribunaux de fiordung, dont nous verrons plus tard la procédure, les affaires que les tribunaux de printemps ou varthings, si leurs juges n'ont pu être unanimes, n'ont pas vidées; on y reçoit aussi celles que tout demandeur a droit d'y porter de préférence à la juridiction des varthings. Si un demandeur et un défendeur appartiennent à des varthings différents, on comprend que le demandeur aimera mieux ordinairement présenter l'affaire à l'Althing, où les représentants de tous les districts se trouvent réunis et où chacune des deux parties trouvera des voisins et des amis parmi lesquels elle pourra choisir ses témoins et ses *qviðr;* nous dirons tout à l'heure les attributions de ces derniers.

La session de chaque année ne durait pas plus longtemps

pour les tribunaux que pour le lögretta. Aussi les causes devinrent-elles promptement trop nombreuses pour être expédiées par cette seule juridiction centrale, vers laquelle les Islandais avaient facilement pris l'habitude de porter leurs plus importants procès. Une réforme devint urgente, et cette nécessité donna naissance à une institution nouvelle dans l'histoire du droit islandais. La saga de Nial apporte ici particulièrement un commentaire indispensable à l'étude du Grágás. Elle raconte comment un nouveau tribunal fut fondé, par l'initiative de Nial lui-même, et elle nous aide à fixer les circonstances et la date (1004) d'une innovation qui avait pour but de réformer l'ancienne constitution islandaise, et qui se proposait, à certains égards, d'en déranger l'équilibre.

Le meurtre de Gunnar, bien que légal, n'avait fait que rallumer les guerres privées entre les deux familles dont la saga rapporte l'histoire. Nial s'appliquait en vain à calmer partout les passions irritées, et, les meurtres une fois commis, à prévenir les vengeances. — Hauskuld, fils d'un de ses ennemis, s'étant trouvé orphelin par une conséquence de ces guerres incessantes, Nial l'adopta, le fit élever chez lui et fut pour cet enfant comme un père. Quand Hauskuld fut devenu jeune homme, Nial s'occupa de le marier et lui proposa la fille de Starkad, Hildigunne. Hauskuld lui répondit : « Votre choix « sera le mien, mon père. » Ils se rendirent chez Starkad : « Je « viens pour une grande affaire, dit Nial. Je voudrais fiancer « ta fille Hildigunne. — Avec qui? — Avec mon fils adoptif « Hauskuld. — Cela demande réflexion. Qu'as-tu à dire de « ton protégé? — Rien que de bon; il apportera d'ailleurs « assez d'argent pour que vous soyez tous satisfaits. — Faisons « appeler Hildigunne, répondit Starkad, et voyons ce qu'elle « en pense. » Hildigunne, mandée, se récria aussitôt, en disant

qu'on lui avait promis de ne la marier qu'à un homme revêtu de la dignité de *goði*. « Je ne refuse pas Hauskuld, dit-elle, si « on peut lui procurer un tel titre, mais c'est ma condition. » Nial répondit en demandant un délai de trois années; Hildigunne y consentit.

De retour chez lui, Nial s'occupa immédiatement de chercher à pourvoir Hauskuld; mais nul ne voulait se défaire de son *goðorð*, et il se trouvait fort embarrassé.

Bientôt la saison d'été amena l'époque de l'Althing. La session était chargée d'affaires. Bon nombre de parties consultèrent Nial, car les Islandais avaient coutume de recourir, dans leurs procès, à des jurisconsultes, à des *jurisperiti*, qui connaissaient la loi, ses formules et ses ressources, mieux que ne pouvaient faire les juges appelés par hasard pour une session ou pour une affaire, et mieux que les *goðar* eux-mêmes, auxquels n'incombait, en réalité, que la seule mission de diriger impartialement l'administration de la justice. Nial, contre leur attente, ne donna cette fois à ceux qui le consultaient que des avis incomplets, qui n'étaient de nature à procurer le succès ni aux défendeurs ni aux demandeurs. Les causes n'aboutirent pas, et il fallut, au milieu d'un profond désordre, que les plaideurs se résignassent à s'en retourner chez eux sans être accordés.

L'année suivante, quand le thing approcha, Nial engagea les parties à dénoncer leurs causes. Beaucoup lui répondirent que c'était inutile, que personne ne réussirait à être jugé, et qu'ils étaient donc préparés à faire valoir leurs droits par la pointe et le tranchant de leurs épées. Quand Nial les vit excités de la sorte : « Il ne faut pas qu'il en soit ainsi, leur dit-il. Il se « peut qu'il y ait quelque chose de vrai dans ce que vous dites; « mais il n'est pas bon que la loi chôme dans un pays. C'est à

« ceux qui connaissent les lois et qui ont à prendre soin de la « justice d'accorder les parties et de procurer la paix. » Là-dessus, il se rendit à l'Althing, et, s'adressant au président et aux autres chefs qui étaient présents : « L'administration de la « justice deviendra inextricable, dit-il, si nous n'avons pro- « chainement d'autres tribunaux que ces tribunaux de fior- « dung, où les causes se compliquent de telle sorte, qu'elles « n'ont plus d'issue possible. Je crois donc qu'il serait à pro- « pos d'instituer un cinquième tribunal (*fimtardom*) devant « lequel on poursuivrait toutes les causes non vidées aux tri- « bunaux de fiordung. » Mais le président objecta : « D'où « prendrez-vous des juges pour cette cour? » Nial répondit : « Donnons de nouveaux *goðorð* à ceux qui nous en paraissent « le plus dignes dans chaque fiordung, et que ceux à qui cela « conviendra viennent s'inscrire dans les nouvelles circonscrip- « tions. — Soit, dit le président; mais quelles sortes de causes « ressortiront à ce tribunal? — Toutes celles, reprit Nial, « qui traitent des illégalités commises à l'Althing, des faux té- « moignages et des citations erronées de témoins; toutes celles « ayant donné lieu à des décisions contradictoires; tout procès, « enfin, contre quiconque aurait accepté ou offert de l'argent « pour séduire le tribunal, ou contre quiconque aurait, par « ruse, retenu l'esclave ou le serviteur d'un autre. Aux serments « prêtés devant ce nouveau tribunal il faudra réserver le plus « de respect; chaque serment y sera confirmé par deux témoins « apportant pour garants leur honneur et leur bonne renom- « mée. La procédure sera, d'ailleurs, la même que devant le tri- « bunal du fiordung, avec cette seule différence que, quatre « douzaines de juges étant nommées pour le fimtardom, le de- « mandeur devra récuser six de ces juges et le défendeur un même nombre; si celui-ci ne le veut pas, le demandeur en

« récusera douze à lui seul; s'il ne le fait pas, la cause sera « perdue pour lui, car le jugement ne peut être prononcé que « par trois douzaines de juges.

« Nous devons aussi faire en sorte, ajoutait Nial, qu'au « lögretta la puissance législative soit à ceux qui siégent sur « les bancs du milieu, et il faut y appeler par l'élection les plus « capables et les plus sages. Le fimtardom siégera dans l'en- « ceinte du lögretta. Si les membres ne tombent pas d'accord « dans leurs délibérations, que ce soit la majorité qui décide. « Si quelqu'un, en dehors de l'enceinte du lögretta, et n'ayant « pas permission d'y entrer, se croit lésé par une résolution « de l'assemblée, qu'il prononce à haute voix son veto, de ma- « nière à être entendu, et ce veto frappera de nullité tout vote « émis et toute loi résolue. » (Pages 151 du texte islandais et 330 de la traduction latine : « Quo interdicto omnia quæ « dederunt privilegia omnesque quas indixerunt leges irrita « reddidit, idque interdictum valeat. »)

Le président, après ce discours, s'occupa de faire adopter comme loi cette institution du fimtardom avec toutes les dispositions proposées par Nial. On se rendit ensuite au rocher de la loi, et on institua les nouveaux *goðorð*. Nial demanda la parole et dit : « Beaucoup de personnes ici présentes savent comment « mes fils et mes serviteurs ont tué Thraen Sigfussen. Nous « avons conclu un accord, et j'ai adopté son fils Hauskuld; je « l'aurais même déjà marié, si j'avais pu lui procurer un « *goðorð*, mais personne ne voulait se défaire du sien. Je viens « vous prier de permettre aujourd'hui qu'un des nouveaux « *goðorð* soit érigé en son nom, à Hvidenaes. » Tous y consentirent, et l'on se dispersa. Le mariage d'Hauskuld avec Hildigunne fut célébré peu de temps après.

Tel est, en résumé, le récit de la saga de Nial. Mettons tout

de suite en regard les termes du Grágás qui se rapportent au même changement[1] :

« Nous aurons encore, y est-il dit, un cinquième tribunal, « qui prendra le nom de fimtardom. Il se composera de neuf « juges par fiordung, un pour chaque ancien *goðorð*. Les nou- « veaux *goðar* nommeront pour leur part douze juges; le total « sera ainsi de quarante-huit. Le fimtardom se constituera « aussitôt après les tribunaux de fiordung, et ils procéderont « concurremment à rendre la justice, à moins que le lögretta « n'en dispose unanimement d'autre façon. Le fimtardom sié- « gera dans l'enceinte du lögretta. Les causes suivantes res- « sortiront au fimtardom : faux verdicts de *quiðr;* faux té- « moignages et faux serments prononcés devant les tribunaux « de fiordung; tentative ou consentement de corruption; se- « cours illégaux à des proscrits ou à des débiteurs devenus les « hommes de leurs créanciers, etc. Quant au mode de nomi- « nation des juges, les *goðar* se rendront tous ensemble au « lögretta, et chacun d'eux nommera son juge. Le *goði* prendra « des témoins : Je vous prends comme témoins, dira-t-il, que « je nomme celui-ci (et il l'appellera par son nom) juge au « fimtardom, afin qu'il juge toutes les affaires qui viendront « devant ce tribunal; et je veux qu'il siége, s'il n'est pas ré- « cusé; je constitue le tribunal conformément à la loi. Puis il « prendra de nouveaux témoins, et il dira : Je vous prends « comme témoins que je prête serment, la main sur le Livre, « serment concernant le fimtardom. Puisse Dieu m'assister « dans cette vie et dans l'autre comme je crois avoir désigné « un juge tel, que nul autre homme ou habitant de ce pays ne « remplirait cet office, aux termes de la loi, mieux que celui-ci, « nommé parmi les hommes de mon district! Chaque *goði*, en

[1] Section III, titre XXIV : « Um fimtardom. »

« nommant son juge pour le fimtardom, prononcera un pareil « serment... » Suivent des dispositions relatives à la procédure, que nous n'avons pas à examiner quant à présent.

Voilà les deux textes. On voit que celui du Grágás n'ajoute presque rien à celui de la saga de Nial, qui est le plus ancien. Non-seulement la saga nous indique aussi bien que le code la composition du nouveau tribunal, mais elle nous raconte encore à quelle occasion ce tribunal fut fondé, et le récit qu'elle donne est d'autant plus détaillé, que son propre héros est le promoteur de cette innovation juridique. Il est bien permis de croire que la saga augmente à plaisir l'importance de son héros; il faut toutefois se rappeler, d'une part, que Nial exerçait, comme juriste habile, un notable ascendant au milieu de cette aristocratie et dans cette grande assemblée judiciaire, dont il faisait sans doute partie; d'autre part, qu'il n'y a rien d'étonnant à voir les Islandais professer cet esprit pratique dont une partie des peuples germaniques se sont montrés plus tard si vivement animés, et modifier chaque partie de leur législation à mesure que l'expérience de chaque jour leur en faisait sentir les lacunes ou les vices. Le nouveau tribunal ouvrit une sorte de nouvelle instance, générale et suprême, au-dessus des justices locales et des quatre grandes cours de l'Althing. Il appela à lui un certain nombre de causes spéciales, qui se trouvèrent, à cette occasion, mieux définies. Il eut une procédure plus sévère, qui servit bientôt de modèle et fut imitée. Ce fut une cour de cassation par certains côtés, et, par d'autres, une cour supérieure d'appel. De prompts résultats paraissent avoir suivi l'institution du fimtardom. A lire attentivement et à comparer les sagas, il semble qu'on ne rencontre plus dès lors tant de procès éternellement prolongés à travers des querelles sanglantes; sept ans plus tard, en 1011, la cou-

tume barbare du duel est abolie; la justice paraît être plus redoutée et mieux rendue : elle restera telle jusqu'à la fin de la république.

Nial n'était pas seulement un savant juriste, c'était aussi un bon citoyen; une partie de sa proposition, telle que la saga de Nial nous l'a rapportée, était une tentative de réforme politique. Nial s'inquiétait, pour l'avenir de la république, de l'ascendant chaque jour plus marqué de l'oligarchie des *goðar;* chaque progrès accompli vers une centralisation, d'ailleurs salutaire, se faisait au profit d'un petit nombre de familles dont la domination exclusive menaçait d'étouffer l'État dans son berceau. Nial proposa la création de nouveaux *goðorð* afin d'ouvrir les rangs serrés de cette noblesse et pour réduire ses droits en les disséminant. Ces nouveaux *goðar* ne devaient pas, il est vrai, faire partie du lögretta; mais la puissance locale qu'ils pourraient acquérir par leur crédit sur les populations balancerait l'autorité de l'assemblée législative et lui ferait échec : c'était un germe de décentralisation. Les membres du lögretta admirent cette proposition de Nial, dit la saga. En effet elle laissait intacte leur autorité dans l'Althing, et, de plus, la création de nouveaux *goðorð* flattait une sorte de noblesse inférieure, peut-être les assesseurs mêmes du lögretta. Nial proposa aussi de borner au banc du milieu, dans l'assemblée législative, le droit de voter et de faire occuper ce banc par l'élection. Cela encore était politiquement d'une grande importance. Avant la proposition de Nial les membres occupant les trois rangées de bancs avaient un droit de vote égal; il s'agissait de limiter le nombre des voix, ce qui procurerait, disait Nial, un meilleur ordre et plus de sûreté dans la délibération et la résolution; mais c'était à la condition expresse de remplacer, sur ce banc du milieu, les anciens *goðar,* mem-

bres inamovibles, par des membres élus. C'est ici que Nial voulait porter à l'aristocratie des *goðar* le coup le plus sensible, et c'est ici qu'il échoua. On admit bien que le droit de voter fût désormais le privilége exclusif de ceux qui siégeaient sur les bancs du milieu, et les assesseurs n'eurent plus qu'une voix consultative; mais les anciens *goðar* restèrent en possession de ces mêmes bancs sans que l'élection fût admise, et, par conséquent, leur pouvoir en doubla. Le résultat fut ainsi tout contraire aux désirs de Nial. Les destinées ultérieures de la république islandaise réalisèrent les maux qu'il avait voulu prévenir. Un petit nombre de nobles réunirent entre leurs mains toute la puissance. Après avoir étouffé les libertés publiques, ils se divisèrent; quelques-uns d'entre eux appelèrent au secours de leur ambition le roi de Norwége, au profit duquel on vit périr finalement, en 1264, après de longs troubles intérieurs qu'a racontés la Sturlunga saga, l'indépendance islandaise.

En résumé nous avons vu que l'Althing comprenait, outre une assemblée législative appelée lögretta, une assemblée judiciaire, composée de la réunion des quatre grands tribunaux de l'Islande, à laquelle s'est ajouté en 1004 le fimtardom. Nous avons vu se compléter une série de tribunaux fixes et réguliers créés successivement, avec des juridictions toujours plus étendues et, en même temps, plus autorisées et plus puissantes : d'abord le tribunal du *goði*, puis celui du printemps, administré par trois *goðar*, puis ceux des fiordungs, enfin, et au-dessus de tous les autres, le fimtardom; ce dernier supérieur aux précédents, non par aucune espèce de hiérarchie établie administrativement et de propos délibéré, mais à cause de son origine même et des raisons de son existence, parce qu'il était destiné à combler les lacunes et à réparer

quelques-uns des vices de l'organisation judiciaire de l'Islande, recevant, par exemple, les affaires que le principe de l'unanimité nécessaire des votes avait empêchées d'aboutir devant les autres tribunaux, et les achevant grâce à la règle, établie pour lui seul, de la pluralité des voix; revisant les cas mal jugés, et tenant lieu ainsi de cour de cassation; jugeant enfin spécialement certaines sortes de crimes, comme pour décharger peut-être les juridictions inférieures. Les mêmes coutumes et le même ordre régissent à peu près uniformément tous ces tribunaux ordinaires, comme nous le verrons plus amplement en examinant le détail de leur procédure. Partout les *goðar*, qui représentent l'État, ne font que surveiller et diriger l'administration de la justice; ils ne jugent pas eux-mêmes. Partout les juges sont de simples citoyens nommés par les *goðar* seulement pour une session, et nous verrons que ces juges eux-mêmes n'ont pas en mains toute la décision dans une cause; d'autres citoyens leur seront encore adjoints, tant se montrent sans cesse, dans l'administration de la justice suivant l'ancien droit islandais, le principe et l'habitude du *self-government*.

Ce génie n'éclate pas moins, en dehors de l'organisation régulière que nous venons d'étudier, dans toute une administration de justice locale que l'examen des sagas et du Grágás nous révèle également. A côté de l'édifice judiciaire qu'avait lentement érigé le progrès politique, et que nous avons vu se déployer au grand jour suivant un ensemble de règles toujours les mêmes, règles précisées et commentées par le magistrat suprême chaque année à l'Althing, et méritant déjà, par leur fixité et leur autorité, d'être appelées du beau nom de la loi, il y a chez les Islandais, au temps des sagas et même au temps du Grágás, toute une justice domestique et locale, de qui relèvent, afin d'échapper à l'obstacle des retards et à celui des

distances, la multitude des affaires secondaires qu'enfantent les relations les plus ordinaires de la vie civile et le grand nombre des délits ou des crimes qu'il importe de punir sur-le-champ. Les tribunaux destinés à satisfaire à cette justice de chaque jour différaient de ceux que nous venons de nommer : en ce qu'ils n'avaient pas de session régulière, mais qu'ils s'assemblaient suivant les circonstances et quand il le fallait; en ce que les juges n'y étaient point nommés par les *goðar*, mais bien par les parties elles-mêmes; en ce qu'ils n'avaient mission de juger que l'affaire pour laquelle ils étaient spécialement convoqués; en ce qu'ils se réglaient enfin sur ce qu'on peut appeler par excellence la coutume, transmise par la seule tradition vulgaire et consacrée par le consentement universel du pays. La simple majorité des voix décidait dans ces tribunaux; si on ne l'atteignait pas, l'affaire était transportée à un tribunal ordinaire inférieur ou à l'Althing. Nous touchons ici évidemment à l'organisation primitive de la justice chez les Islandais, à celle que l'institution de tribunaux réguliers a complétée, mais non supplantée entièrement. Une des plus anciennes formes que cette justice nationale ait revêtues se trouve assurément dans le tribunal du seuil de la maison, qui se tenait aux portes, *duradóm*. Le Grágás n'a conservé ni le nom ni même le souvenir très-précis de cette institution primitive ou plutôt de cet antique usage; mais il décrit longuement la visite domiciliaire à propos du vol, qui en était l'occasion ordinaire. Si le propriétaire soupçonné ne voulait pas permettre que la perquisition se fît régulièrement, à l'abri d'une paix jurée par lui-même, ou si les objets volés étaient trouvés dans sa maison, les sagas nous attestent qu'une sorte de tribunal s'improvisait à la porte de cette maison et jugeait immédiatement. L'Eyrbyggia saga raconte que Thorbiörn, à qui on avait

volé ses chevaux, prétendit faire une perquisition chez Thorarin, qui habitait à Mafahlid. Comme celui-ci refusait de se prêter à l'enquête, sous prétexte de quelque illégalité, Thorbiörn institua sur-le-champ un duradóm, nomma six juges, et fit condamner Thorarin comme voleur, ce qu'il était réellement. Il est probable que cette forme de jugement sommaire s'appliquait à beaucoup de cas dans la législation primitive de l'Islande, mais qu'on se hâta de la restreindre ou même de l'abolir dès que la loi gagna quelque crédit, pour mettre fin aux nombreuses violences qu'elle devait susciter.

De pareils tribunaux, improvisés et jugeant d'après la coutume et le bon sens populaire, devaient décider dans les nombreux différends que faisait naître la vie agricole. Il y avait le tribunal de la prairie, *engi-dóm*, pour le cas où deux voisins se disputeraient la propriété d'un champ; il y en avait un autre pour fixer à quel endroit précis devait s'élever la haie destinée à clore un pâturage appartenant à un particulier mais contigu à des communaux; il y en avait pour estimer les biens légués à un mineur, pour déterminer les droits des indigents à l'assistance, pour régler enfin les faillites, sans omettre les droits des créances hypothécaires, tant fut réelle de très-bonne heure, chez les anciens Islandais, la complexité des relations civiles et commerciales.

Nous venons d'esquisser un tableau rapide de la constitution judiciaire de l'ancienne Islande; nous avons dit comment cette constitution s'était centralisée toujours davantage, jusqu'à ce qu'elle rencontrât sa plus haute et sa plus complète expression dans l'Althing; nous avons montré enfin que cette centralisation avait laissé subsister les justices locales. Recherchons maintenant quels étaient les principaux caractères de la procédure suivie dans tous ces tribunaux.

En premier lieu, il ne faut jamais oublier que, si l'on parle, comme nous parlons ici, de l'époque dont la saga de Nial retrace l'histoire, c'est-à-dire du x^e^ siècle, la procédure n'est pas écrite. Les caractères runiques, seuls usités dans le Nord avant l'introduction du christianisme, ne servaient guère qu'à des inscriptions ou à de très-courts écrits, loin d'être alors d'un emploi général. De là un recours continuel et forcé de la procédure islandaise aux témoins. Leur mémoire et leur loyauté tiennent pour ainsi dire lieu de registres et de documents écrits, et le Grâgâs prévoit les cas où la mort ou bien des oublis involontaires viendraient mettre obstacle au contrôle de la vérité. Quelque imparfait qu'il fût, ce contrôle subsista longtemps chez ces peuples, à qui un exercice constant de la mémoire avait fait de cette faculté un instrument plus perfectionné sans doute et plus sûr que nous ne saurions l'imaginer.

Secondement, bien qu'elle ne soit pas écrite, la procédure islandaise est extrêmement compliquée, de formules dont il ne faut pas citer à faux une seule expression, de marches et de contre-marches dont on doit posséder à fond la tactique difficile. Cette complexité est précisément une suite de l'absence de l'écriture : la précision des formules et des manœuvres juridiques a paru tout d'abord nécessaire pour diriger la mémoire en parant au danger de la confusion; on a voulu corriger et simplifier successivement chaque formule et chaque manœuvre; mais on n'a pas pu, après chaque amendement, effacer immédiatement des mémoires les formes jusque-là consacrées; habile et heureux celui qui saura, au milieu du dédale, trouver pour lui-même ou indiquer aux plaideurs qu'il protége les vraies voies de droit et les formules inattaquables!

Aux termes du Grâgâs, celui auquel la loi reconnaît le droit de poursuivre une cause et de se porter comme accusateur est

avant tout la personne lésée, si elle peut exercer ce droit; sinon, c'est son plus proche parent ou héritier. Entre plusieurs parents d'un égal degré, c'est l'aîné que la loi préfère. Les sagas témoignent que le droit islandais primitif permettait aux femmes de poursuivre en justice quand la parenté les désignait. Mais l'Eyrbyggia saga raconte qu'en 993, à la suite du meurtre d'un chef illustre nommé Arnkel, des femmes se trouvèrent, en qualité d'héritières les plus proches, chargées de la poursuite; elles acceptèrent un accord qui fut conclu à l'Althing, et aux termes duquel le meurtrier fut seulement exilé pour treize ans. Cette vengeance parut médiocre pour un personnage aussi considéré que l'était Arnkel, et ceux qui avaient alors en main le gouvernement de la république décidèrent que désormais nulle poursuite ne serait plus confiée ni à une femme, ni à un jeune homme âgé de moins de seize ans. La législation islandaise resta, sur ce point, fixée de la sorte. D'après le même sentiment, si l'accusateur désigné par la loi est disposé à conclure un accord dans une affaire criminelle, mais que les autres parents, ou même un seul d'entre eux, aiment mieux poursuivre, ce dernier avis l'emporte, car il est plus honorable aux yeux de la loi d'obtenir vengeance pour l'injure faite à un parent, cette vengeance fût-elle seulement obtenue par la voie des tribunaux et non par la violence, que de se contenter d'une simple compensation. Il est, d'ailleurs, interdit (mais c'est une prescription rarement observée) de conclure un accord dans une cause importante sans l'intervention du tribunal.

S'il n'y a pas de demandeur désigné par la loi, ou si le demandeur légal s'abstient ou se trouve empêché, le premier venu, comme il arrivait à Sparte dans les causes criminelles, peut s'emparer de la plainte. Il y a, d'ailleurs, à défaut de poursuivant légal, une sorte de ministère public, puisque,

le *repp* ou canton, cinq propriétaires, nommés par leurs
itoyens ou par le sort, sont chargés de poursuivre de-
le tribunal local les délits et crimes commis dans leur
.e circonscription ; les *goðar* eux-mêmes ont, d'ailleurs, le
t et le devoir de ne pas laisser sans poursuite les crimes
ortants, alors même qu'ils ont pour auteur quelqu'un
leurs collègues. — Si l'accusateur légal se sent inhabile,
ɔi lui permet de transmettre sa cause à un légiste expé-
.enté, concession nécessaire en présence d'une procédure
npliquée, qu'il faut connaître et appliquer avec une entière
-ueur.

Une poursuite criminelle s'ouvre par la citation de l'accusé,
-ıe l'accusateur somme par-devant deux témoins d'avoir à
ɔmparaître, dans un délai fixé, devant tel tribunal. La citation,
it le Grágás, doit mentionner le nom, le domicile, la profes-
ıon de l'accusé, le nom de son père, qui tient lieu du nom de
amille, l'objet de la plainte, le lieu, l'heure, les circonstances
lu crime, enfin la peine requise. C'est, d'ordinaire, au domicile
lu prévenu que doit se faire la citation; le Grágás contient à ce
ujet des distinctions multipliées et précises. Un journalier ou
un homme de service recevra la citation dans le lieu où il aura
résidé quinze jours au moins pendant la saison dernière, ou
bien, à défaut d'une aussi longue résidence, dans celui où il
aura passé trois nuits au moins. Un pêcheur sera cité dans la
cabane où il habite avec ses camarades auprès du rivage; un
matelot descendu à terre le sera à l'endroit même des pieux
auxquels viennent s'attacher les câbles de son bâtiment.

En même temps qu'il fait par-devant témoins sa citation,
l'accusateur désigne neuf personnes voisines du lieu où le
crime s'est commis, lesquelles sont chargées de vérifier les
fondements de l'accusation pour exprimer plus tard devant le

tribunal leur avis concernant la culpabilité de l'accusé. Ce sont les quidr, dont nous examinerons tout à l'heure le rôle en détail.

Ces mesures préparatoires une fois prises, vient la session de l'Althing. La cause est portée devant celui des quatre tribunaux de la grande cour judiciaire dans le ressort duquel l'affaire s'est passée. L'accusateur, avant même que les tribunaux soient installés et ouverts, publie sa cause du haut de la Montagne de la loi; elle prend rang de la sorte parmi celles qui devront être jugées dans la session. Nous avons dit que les tribunaux de l'Althing avaient des juges nommés par les *goðar;* mais les parties peuvent les récuser; les *goðar* sont tenus de remplacer immédiatement ceux contre lesquels la récusation est admise.

Le tribunal est installé; les demandeurs sont placés au sud, les défendeurs au nord. Trois surveillants ou gardiens désignés par les *goðar* veillent au bon ordre; ils tracent deux cercles autour des bancs occupés par les juges, et, si quelqu'un des assistants les franchit, ils le punissent d'une amende. On tire ensuite au sort pour fixer l'ordre dans lequel, après les causes restées en suspens depuis l'année précédente, les affaires nouvellement dénoncées arriveront devant le tribunal. La première cause est introduite. Le demandeur ou son mandataire requiert l'adversaire d'entendre son serment; puis il jure de parler et d'agir avec une entière loyauté. Il produit ensuite les témoins de toutes les opérations qui ont déjà précédé : témoins de la première citation, témoins de la convocation des quidr, témoins de la transmission de la cause à un mandataire, s'il y a lieu. Il prouve ainsi que la procédure a été par lui, jusqu'alors, exactement suivie, et le défendeur lui en donne acte en ne s'opposant pas à ce qu'il passe outre. Cela fait, il expose

devant les juges la cause tout entière, mais, à en croire les témoignages des sagas confirmés par le Grágás, en se contentant de remplir, par sa simple indication des circonstances principales, les formules consacrées qu'il prononce; son habileté consistera donc, non pas à émouvoir ou à convaincre les juges par des plaidoiries, mais à trouver dans l'arsenal des formules légales celles auxquelles son adversaire répondra le plus difficilement, et à lui tendre même, s'il est possible, quelque embûche juridique dont ce dernier ne saura pas éluder le péril. La cause une fois exposée par le demandeur, il introduit ses quidr, invite le défendeur à exercer son droit de récusation contre eux, leur fait prononcer leur verdict et requiert ensuite son adversaire de présenter sa défense.

Le défendeur s'avance alors. Il est rare qu'il fasse défaut, car il n'y a pas de honte, suivant les mœurs et aux yeux mêmes de la loi, à avoir tué un homme, si l'on prouve qu'on n'a fait que repousser ou punir une injure méritant la mort, et les mœurs ainsi que la loi reconnaissent beaucoup d'injures de cette sorte. Bien plutôt le meurtrier serait tenté de se vanter publiquement de ce qu'il a fait. Le défendeur commence par accomplir les mêmes formalités que le demandeur a accomplies. Au préalable il a, lui aussi, désigné ses quidr, et il les a fait asseoir près du tribunal. Il prête serment de loyauté, ce qui n'empêche pas que, loin de songer tout simplement à se reconnaître coupable, s'il l'est en effet, il s'applique d'abord à présenter les objections capables d'anéantir la poursuite, à récuser, s'il peut, tous les quidr de son adversaire, et à prévenir ainsi les effets de l'avis qu'ils pourraient exprimer, à trouver enfin quelque vice de forme par où l'accusation offre un cas de nullité. S'il ne peut d'aucune façon anéantir les opérations de son adversaire, alors seulement il se détermine à repousser l'ac-

cusation en démontrant à sa manière son innocence, et il produit ensuite ses quidr, qui viennent exposer leur avis pour ou contre lui. Le défendeur lui-même n'est pas interrogé; nul ne tente d'obtenir son aveu, de le convaincre, de lui arracher la vérité.

Chacune des deux parties a plaidé ou plutôt conduit sa cause sur la tête d'un des juges, dit le Grágás; c'est-à-dire que chacun, en prononçant ses formules, s'est adressé spécialement à un des juges du tribunal, et même, à ce qu'il semble, en posant les mains par derrière sur ses épaules ou en se plaçant immédiatement devant lui. Les deux juges auxquels on s'est ainsi adressé doivent, après que le demandeur et le défendeur et leurs quidr ont été entendus, reprendre la cause et en faire deux résumés, l'un énumérant les formalités remplies, les arguments et les moyens de droit employés par le demandeur, l'autre ceux dont le défendeur s'est servi.

C'est ensuite à l'ensemble des juges nommés par les *goðar* à prononcer le jugement, non sans tenir compte, pour former leur avis, de l'opinion exprimée par les quidr. L'unanimité des voix est, comme nous l'avons dit, nécessaire dans tous les tribunaux, excepté le fimtardom. Si elles se trouvent partagées également ou divisées suivant plusieurs avis, les juges quittent leurs places et se divisent en groupes. Chaque parti cherche alors, en affirmant que sa propre décision est la bonne, à attirer tous ses collègues à lui. Si, par ces moyens fort élémentaires, aucun d'eux ne peut triompher et emporter le vote, un autre moyen, tout aussi primitif, est invoqué. Le juge qui a été rapporteur au nom du demandeur déclare le défendeur coupable, et c'est une nouvelle expérience pour voir combien de ses collègues l'appuieront; mais, aussitôt après, l'autre rapporteur fait la contre-épreuve en déclarant le de-

mandeur non recevable, et l'on voit de nouveau combien de juges votent avec lui. Si le résultat reste le même, le demandeur et le défendeur se rendent sur la Montagne de la loi; chacun d'eux réclame la peine de l'exil contre les juges qui l'ont condamné, et la cause est portée devant le fimtardom. Dans le cas où les juges sont unanimes, leur sentence, qui sera souveraine, est prononcée par un des rapporteurs, par celui de la défense si l'accusation est mise à néant, par celui du demandeur si la plainte est admise : « Je pense, doit-il dire, « que nous jugeons bien en jugeant ainsi, » et il dit la sentence; il ajoute : « Nous jugeons tous de la sorte; » et tous les juges ses collègues expriment leur assentiment. Quelquefois un accord est conclu en présence du tribunal et sous sa garantie. Mais le plus souvent, il est vrai, la violence interrompt le développement de la procédure, et la force ouverte se substitue à l'action des lois. Le Grágás prévoit ces cas; il prononce certains châtiments contre qui troublera, ne fût-ce que par la parole, les séances des tribunaux; il frappe de l'exil celui qui les dispersera par la force, et il veut qu'en pareil cas le siége légal de l'assemblée soit transporté dans quelque autre lieu désigné par le rapporteur de la plainte, et où la présence de six juges suffira pour que leur sentence soit valable. Par ces précautions mêmes la loi témoigne combien elle se trouve fréquemment impuissante. Mais c'est ici que le tableau de la constitution judiciaire de la république islandaise resterait incomplet sans celui des mœurs. Ouvrons de nouveau la saga de Nial; elle déroulera devant nos yeux, dans leur réalité vivante, une série d'épisodes qui ont eu pour théâtre l'Althing, et dont l'authenticité, la date, la physionomie entière, n'auront pour nous rien d'incertain ni de suspect. Nous y verrons en jeu, d'un seul regard, tout le mécanisme péniblement décrit par le Grágás;

sur cette trame ardue le récit de la saga répandra l'intérêt et la couleur d'un drame fidèlement transmis. Empruntons-lui l'exemple d'une cause criminelle qui donne lieu précisément à un luxe inouï de formules, d'arguments, de ruses judiciaires, de répliques et de dupliques : tout le développement de la procédure dont nous venons d'esquisser les principaux traits nous y apparaîtra.

Le développement des guerres privées qui divisaient les familles de Sigfus et de Nial avait amené un grand désastre. Les fils de Sigfus avaient mis le feu à la demeure de Nial, et il avait péri dans les flammes avec sa femme Bergthora et ses fils. Kaare, son gendre, avait cependant échappé. De concert avec ceux des parents de Nial qui n'avaient pas été atteints, il poursuivit les meurtriers devant l'Althing. Il se chargea pour sa part de porter plainte contre Flose, qui avait tué de sa main Helge, fils de Nial. Attachons-nous à cette seule action, et voyons à quelle longue procédure elle donna lieu.

Le demandeur ayant transmis son action à Moerd, habile en droit et puissant par sa clientèle, celui-ci dénonça la cause de la façon suivante : il convoqua neuf quidr, voisins du lieu où le crime avait été commis; il les appela par leurs noms et leur dit : « Je dénonce Flose Thordsen comme ayant pratiqué « sur Helge, fils de Nial, blessure de tête ou blessure du bas-« ventre ou blessure attaquant la moelle, blessure mortelle et « qui a été suivie de mort. » Il devait sans doute se contenter de prononcer ainsi tout d'abord la formule générale, sauf à préciser ensuite, dans le cours des débats. Il ajouta : « Je dé-« nonce la cause en présence de ces quidr, » et il les désigna tous par leurs noms. « Je dénonce dénonciation légale, je dé-« nonce pour celui qui m'a transmis la cause. » Puis il assigna

les quidr à se rendre au prochain Althing, afin d'y déclarer si Flose Thordsen avait ou non commis le crime dont il l'accusait. Quand on fut à l'Althing, Moerd se présenta sur la Montagne de la loi (chapitre CXLII du texte islandais, p. 229), prit des témoins et dit : « Je dénonce l'agression prévue par la loi « que Flose Thordsen a effectuée contre Helge Nialsen, à qui « il a fait blessure de bas-ventre ou blessure attaquant la moelle, « blessure mortelle et qui a entraîné la mort; et je dépose l'avis « que, pour ce crime, il soit condamné à l'exil, devenant sans « refuge, sans abri, sans secours d'aucune manière; ses biens « étant forfaits, moitié pour moi, moitié pour les habitants du « fiordung de l'Est. Je dénonce cette cause criminelle pour être « poursuivie devant le tribunal auquel, suivant la loi, elle ap- « partient. Je dénonce dénonciation légale, suivant la formule « que la loi prescrit. Je dénonce pour la poursuite avoir lieu « pendant cette session et le châtiment atteindre pleinement « Flose Thordsen. Je dénonce la cause qui m'a été légalement « transmise. » Il se tut, dit la saga; de bouche en bouche on répéta sur la Montagne de la loi que Moerd avait bien et bravement parlé. Il reprit la parole, redit la formule, en s'adressant directement cette fois à Flose; puis il s'assit. Flose l'avait écouté avec une attention profonde; l'action était désormais introduite.

Flose, de son côté, avait transmis sa cause à un légiste habile, nommé Eyolf Boelverksen. De retour dans sa tente, Flose lui demanda si, contre l'accusation ainsi posée, il trouvait quelque échappatoire. — « En voici une, répondit Eyolf. Il faut « aliéner ton *goðorð*, le transmettre à ton frère Thorgils, et te « faire recevoir dans la circonscription d'Askel, fils de Thor- « ketil. Si ton adversaire n'est pas informé de ce changement « de résidence, il poursuivra devant le tribunal de l'Est au lieu

« de poursuivre devant celui du Nord, et son action cessera d'être « légale; tu pourras alors l'accuser toi-même et le citer devant « le fimtardom pour s'être trompé de tribunal. Si les autres « moyens de défense nous manquent, nous nous servirons de « celui-là. » Flose suivit ce conseil sans que la partie adverse en apprît en effet un seul mot, et la poursuite se trouva de la sorte grevée au préalable d'un motif légal de nullité.

Le jour venu où les débats devaient s'ouvrir, on tira au sort pour savoir dans quel ordre les différents demandeurs seraient entendus, qu'ils eussent une ou plusieurs causes à exposer. Le sort désigna avant tous les autres Moerd, l'adversaire de Flose.

Moerd s'avança devant le tribunal de l'Est, comme il avait annoncé qu'il le ferait. Il prit des témoins : « Je réserve, dit-il, « toutes les irrégularités que je pourrais commettre. Si je dis « plus ou autrement que je ne dois dire, j'aurai le droit de « rectifier mes paroles jusqu'à ce que ma cause soit bien et lé- « galement instruite. » Il continua en disant : « J'invite Flose « Thordsen ou tout homme qui aurait entrepris sa défense à « écouter mon serment, mon exposition de la cause, et toutes « les preuves que j'ai l'intention de produire contre lui. Je fais « cette invitation légale en présence du tribunal, à haute voix, « de sorte que les juges l'entendent à travers cet espace. » Puis il dit : « Je fais serment, serment légal, que je poursuivrai cette « cause de la manière la plus complète, la plus sincère et la « plus légale, et que j'userai, tant que durera cette cause, de « tous les moyens que me fournira la loi. » Il reprit : « J'ai pris « Thorod et Thorbioern comme témoins que je dénonçais, sui- « vant les termes de la loi, l'agression effectuée par Flose Thord- « sen, dans le lieu du meurtre, là où Flose Thordsen a blessé « Helge Nialsen d'une blessure au bas-ventre où attaquant la

« moelle, blessure mortelle qu'a suivie la mort de Helge. J'ai « déclaré qu'il avait, pour ce crime, encouru la peine de l'exil, « devenant sans refuge, sans abri, sans secours d'aucune ma- « nière, ses biens étant forfaits, la moitié pour moi, la moitié « pour les habitants du fiordung de l'Est. J'ai dénoncé la cause « devant le tribunal auquel, suivant la loi, elle appartient. J'ai « dénoncé dénonciation légale, sur la Montagne de la loi, sui- « vant la formule consacrée. J'ai dénoncé pour la poursuite avoir « lieu dans cette session et le châtiment atteindre pleinement « Flose Thordsen. J'ai dénoncé la cause qui m'avait été trans- « mise. Je me suis servi, dans la dénonciation de la cause, des « mêmes termes que je viens d'employer pour son exposition. « Cette cause entraînant l'exil, je l'expose ici telle qu'elle est « devant le tribunal de l'Est sur la tête de Jón ici présent. » Moerd introduisit alors les quidr qu'il avait convoqués. Prenant des témoins, il dit: « J'invite les neuf quidr que j'ai désignés pour « cette cause à prendre place à l'ouest du rivage (sur un des « bords de la rivière Öxará), et j'invite mon adversaire à dire « s'il a des objections à faire valoir contre eux. J'en fais l'invi- « tation suivant les termes de la loi, en présence du tribunal, « et de telle sorte que les juges m'entendent à travers cet espace. « Je prends témoins comme quoi j'ai produit toutes les preuves « requises. » La partie adverse s'avança alors; Eyolf prit des témoins et dit : « Je récuse ces deux quidr; » il les nomma par leurs noms et par ceux de leurs pères; « je les récuse par cette « raison qu'ils sont parents de Moerd qui poursuit la cause, « motif de récusation prévu par la loi. » Et se tournant vers eux : « Aux termes de la loi, dit-il, vous n'êtes pas quidr légaux; « examen légal a été fait de vous. Je vous récuse d'après le droit « de l'Althing et la loi du pays. Je vous récuse dans la cause « qui m'a été transmise par Flose Thordsen. »

En entendant ces mots, la foule des assistants s'écria que la poursuite venait de subir un grave échec, et l'on s'accorda à dire que la défense était plus habile que l'accusation.

Moerd, embarrassé, envoya demander conseil à Thorhall, qui avait la réputation d'être fort expert. Un messager exposa en détail comment Flose paraissait avoir récusé justement deux des quidr. Thorhall répondit : « Votre cause n'est pas « perdue pour si peu; il faut dire à Flose qu'on ne se laissera « pas imposer par ses tracasseries maladroites; avec toute sa « prudence, Eyolf s'est abusé. Pars au plus vite. Que Moerd se « présente au tribunal et qu'il prenne des témoins de l'illéga- « lité de leur enquête; » et il lui dit en détail comment il devait se conduire. Après le retour du messager, Moerd se présenta au tribunal, prit des témoins et dit : « Je déclare illégale « l'enquête faite ici par Eyolf, parce qu'il n'a pas eu égard au « vrai demandeur, mais bien à celui à qui la poursuite a été « transmise. » Il se rendit ensuite vers les quidr, fit asseoir ceux qui s'étaient levés pour s'en aller, et les déclara dûment et légalement nommés.

Et tout le peuple prononça que Thorhall lui avait été là d'un bon secours, et que la poursuite l'emportait à cette heure sur la défense.

Flose dit à Eyolf : « Penses-tu qu'ils aient raison? — Oui, « répondit-il, et nous nous sommes en effet fourvoyés. Mais « nous allons essayer d'un autre moyen : « Je récuse ces quidr, » dit il à haute voix, et il les désigna par leurs noms, « parce « qu'ils sont métayers et non propriétaires. Je ne leur reconnais « pas le droit de siéger dans le tribunal; une enquête légale et « régulière les a frappés. Je les récuse d'après le droit de l'Al- « thing et la loi du pays. »

L'assemblée dit alors que la défense allait mieux à présent

que la poursuite; on donna beaucoup de louanges à Eyolf, et l'on pensa que personne ne pouvait rivaliser avec lui pour la connaissance parfaite des lois.

Informé de ce nouvel incident, Thorhall demanda si ces deux jurés étaient donc des mendiants et en quoi consistait leur avoir. On lui répondit que l'un vivait de la vente des produits de son bétail et qu'il avait des vaches et des brebis, que l'autre possédait le tiers de la terre sur laquelle ils habitaient tous deux, n'ayant ensemble qu'un foyer et qu'un berger. Thorhall dit alors : « Nos adversaires se trompent encore, et « je vais le leur faire voir, malgré les grands mots d'Eyolf. » Et il expliqua au messager comment on devait procéder. En conséquence, Moerd se présenta devant le tribunal et prit des témoins : « Je déclare irrégulière, dit-il, la nouvelle enquête « faite par Eyolf, à la suite de laquelle il a récusé deux quidr « ayant droit de siéger ici. Tout homme peut être admis parmi « les quidr qui possède un bien-fonds, même sans aucun bétail, « et de même tout homme qui vit de la vente des produits de « son bétail, quand même il ne posséderait pas de terre à donner « à loyer. » Là-dessus il alla vers les quidr, les fit asseoir, et leur dit qu'ils étaient légalement élus.

Aussitôt les cris retentirent de toutes parts; chacun dit que l'affaire de Flose et d'Eyolf allait mal, et l'on convint que la poursuite était supérieure à la défense.

Flose dit à Eyolf : « Est-ce que notre adversaire est dans son « droit? » Eyolf déclara qu'il ne se sentait pas assez bien instruit pour en décider, et on envoya demander au président de l'Althing, à Skapte lui-même, si c'était réellement justice. Skapte répondit qu'en effet c'était conforme à la loi, bien que peu d'hommes en fussent instruits.

Eyolf ne se découragea pas : « Je récuse quatre de ces quidr,

« dit-il, parce qu'ils ne sont pas les témoins les plus voisins du « lieu du meurtre. — Vous n'êtes plus en nombre légal pour « vous prononcer, dit-il aux autres, et votre devoir est de le « déclarer quand on vous appellera devant le tribunal. » Eyolf comptait beaucoup sur ce nouvel argument, et, de bouche en bouche, on répéta dans l'assistance que la défense paraissait l'emporter sur la poursuite.

« Voyons, dit Moerd, ce que Thorhall pensera de leur nou- « veau moyen; ils ne doivent pas se réjouir prématurément; Nial « a affirmé plus d'une fois qu'il avait instruit Thorhall de telle « sorte qu'il se montrerait bien, au jour de l'épreuve, comme « le plus habile jurisconsulte. » On envoya dire à Thorhall ce qui était survenu. Sans y longtemps réfléchir, il répondit : « Nos adversaires seront bien heureux si cela ne tourne pas à « leur honte. Que Moerd prenne des témoins et qu'il affirme, « sous serment, que le plus grand nombre de ses quidr sont « nommés légalement; il produira ensuite les témoins devant « le tribunal, et, de la sorte, il aura réservé la cause; pour chacun « des quidr mal nommés, il payera trois marcs; on ne peut le « poursuivre à ce sujet dans cette session de l'Althing. » Conformément à cette réponse Moerd prit témoins, affirma sous serment que le plus grand nombre de ses quidr étaient légalement nommés, et dit qu'il avait de la sorte réservé la cause.

D'une voix unanime, l'assemblée s'écria que Moerd avançait habilement, mais de Flose et des siens on disait qu'ils ne commettaient plus qu'erreurs et qu'illégalités.

Flose demanda de nouveau à Eyolf si Moerd était dans son droit. Eyolf répondit qu'il ne le savait pas au juste, et que le président de l'Althing en déciderait. Skapte, consulté de nouveau, parla ainsi : « Il y a plus de juristes habiles que je ne le « pensais. Voilà, s'il faut le dire, un dernier argument qui

« est de toutes les façons fort légal, et nul n'y peut contre « dire. Pourtant je croyais être le seul à le connaître depuis « que Nial est mort; je savais que, de son vivant, lui seul en « était instruit. »

Moerd ayant de la sorte écarté toutes les objections qu'on avait dirigées contre les quidr par lui désignés, il les requit de déposer leur opinion devant le tribunal. Un d'eux s'avança et prononça ces paroles, que tous confirmèrent ensuite d'un commun accord : « Nous avons été convoqués ici, dit-il, par Moerd, « pour venir déclarer si Flose Thordsen a commis contre Helge « Nialsen l'agression prévue par la loi, dans le lieu du meurtre, « là où ce même Flose a blessé Helge d'une blessure de bas- « ventre ou attaquant la moelle, blessure mortelle et qui a en- « traîné la mort d'Helge. Moerd nous a requis d'employer tous « les termes légaux devant le tribunal et tels qu'il appartient à « la cause. Il nous a requis en vue de la cause qui lui a été « transmise. Nous déposons donc notre serment et notre té- « moignage d'un accord unanime. Nous témoignons contre « Flose; nous le déclarons atteint et convaincu. Nous déposons « ce témoignage devant le tribunal de l'Est sur la tête de Jón, « ainsi que Moerd nous a requis de le faire. Tel est notre té- « moignage. » Cela dit, le chef des quidr reprit et déposa encore contre Flose, en se servant de la même formule que la première fois. Ensuite Moerd se présenta lui-même, et prit des témoins comme quoi ses quidr avaient rempli leur office et condamné Flose. Prenant de nouveau des témoins, il dit : « J'invite Flose Thordsen, ou tout homme ayant accepté légale- « ment sa défense, à présenter cette défense dans la cause que « je lui ai intentée, car toutes les preuves requises par la loi « de la part de l'accusation viennent d'être produites, ainsi que « tous les témoignages nécessaires. Je me réserve les poursuites

« qui me sembleraient légales contre la défense. J'invite léga-
« lement, devant ce tribunal, à haute et intelligible voix, que
« les juges puissent entendre à travers cet espace. »

« Allons, Eyolf! dit alors Flose, je me réjouis de voir quels
« expédients imagineront mes ennemis quand tu vas leur oppo-
« ser ton argument de non-lieu! »

Eyolf se présenta devant le tribunal et prit des témoins :
« J'ai, dit-il, un argument légal contre votre accusation, et le
« voici: Vous avez à tort poursuivi la cause devant le tribunal
« de l'Est; ces deux témoins attesteront qu'il a transmis son
« *goðorð* à son frère Thorgils et qu'il s'est inscrit dans la cir-
« conscription du *goði* Askel. Je prends témoins de ce fait pour
« moi et pour quiconque aura besoin de ce témoignage, et je
« déclare, à cause de cela, cette cause non recevable. » Eyolf répéta une seconde et une troisième fois la déclaration qu'il venait de faire, et il ajouta : « Je dépose interdiction légale aux
« juges de juger dans cette cause, par suite de l'argument que
« j'ai produit contre elle. Je dépose interdiction pleine et en-
« tière conformément au droit de l'Althing et à la loi du pays. »

L'argument était valable en effet, et la cause était perdue pour le demandeur devant ce tribunal; mais il la transporta immédiatement au fimtardom, de qui ressortissaient, nous l'avons dit, les causes de corruption; il assigna Eyolf et Flose comme coupables de ce crime : Eyolf, pour avoir accepté un riche bracelet en vue de cette cause; Flose, pour l'avoir offert. Le danger était de nouveau fort grand pour ceux-ci; Moerd exposa cette nouvelle cause à peu près comme il avait exposé la première; il produisit ses témoins et ses quidr; le juge rapporteur résuma tous ses arguments. Flose se croyait perdu; il se retourna vers Eyolf : « Quelle ressource nous reste-t-il? »
Eyolf répondit : « Jusqu'ici Moerd est inattaquable; mais atten-

« dons un peu; je pense qu'il va se fourvoyer sur le nombre « des juges qu'il doit récuser. Il va rejeter six des quarante- « huit juges; nous n'userons pas du même droit; peut-être « alors oubliera-t-il d'en rejeter six autres. Or trois douzaines « seulement peuvent juger, et non pas trois douzaines et demie. « S'il commet cette omission, sa poursuite ne sera pas valable. » Moerd tomba en effet dans ce piége, dont il s'aperçut trop tard. Ses partisans et lui-même perdirent alors patience. Thorhall, le légiste qui l'avait assisté pendant tout le procès, s'élança de son siége, dit la saga, la lance à la main. Il courut au tribunal. Il aperçut Grim le Rouge, parent de Flose, et l'étendit mort. Kaare dit à Asgrim : « Voilà ton fils Thorhall qui a déjà « tué un de nos ennemis; ce serait une honte si lui seul avait « le courage de venger nos injures! — Il n'en sera pas ainsi, « répondit Asgrim; marchons contre eux! » Au même instant on entendit retentir de toutes parts le cri du combat. Flose et les siens étaient déjà prêts, eux aussi, à l'attaque; chaque parti s'excitait à bien agir, et la mêlée s'engagea.

Tel est le récit de la saga; elle nous dévoile à merveille ce qu'il y avait de rusé et de retors dans les mœurs juridiques des anciens Islandais, et elle ne sort pas non plus de la réalité en nous montrant, comme il arrivait bien des fois, un long procès terminé tout à coup par la force ouverte, à laquelle les patients efforts de la loi n'offraient encore qu'une barrière impuissante. Nous aurions pu emprunter à la saga, moins facilement toutefois, la narration d'un procès civil; les affaires criminelles y abondent davantage, et leurs débats passionnés nous offraient plus naturellement un tableau du développement à peu près entier de la procédure islandaise; les affaires civiles, sous l'empire de la coutume et des mœurs, étaient, en

général, vidées assez obscurément dans les juridictions locales; si elles arrivaient jusqu'à l'Althing, elles prenaient une importance qui manquait rarement d'exalter les passions, d'enfanter quelque guerre privée, et de les faire dégénérer ainsi en causes criminelles.

On est obligé de reconnaître que les textes qui précèdent, celui du Grágás et celui de la saga, ne dissipent pas tous les nuages pour qui aspire à comprendre la procédure suivie devant les tribunaux islandais. Par exemple, parmi les moyens de preuve judiciaire invoqués par cette procédure, il en est un qu'il est difficile de mettre complétement en lumière et de dégager de tout élément étranger, plutôt sans doute, il est vrai, par suite de la confusion où l'avaient laissé les Islandais eux-mêmes qu'à cause de la difficulté des textes que nous devons interroger. Nous voulons parler de l'institution des quidr comparée à celle des *domar* ou juges, et dont l'obscurité cache peut-être le berceau d'une grande et noble institution, celle du jury.

Comme on l'a vu par ce qui précède, les quidr islandais[1] sont désignés à l'avance par chacune des deux parties entre les voisins (*de vicineto*) pour venir au tribunal dire si l'accusé est ou non coupable. Ils n'arrêtent pas leur opinion d'après un débat contradictoire et sur l'audition de tout ce qui peut contribuer à les éclairer; mais, avant de venir au tribunal, ils peuvent avoir fait pour eux-mêmes une sorte d'enquête, après laquelle ils sont admis à déclarer leur avis. Ceux qu'a nommés le demandeur sont entendus aussitôt après que le demandeur a parlé. Ceux qu'a nommés le défendeur parlent de même après lui. Des neuf que le demandeur peut désigner,

[1] Le mot vient de l'islandais *kvéða*, « dire, prononcer, » et se retrouve dans le vieil anglais *quoth he*, dit-il.

ou des douze dans les causes importantes, le défendeur en peut récuser cinq. S'ils sont unanimes, le tribunal est tenu de se conformer absolument à leur avis.

Hors ce cas de l'unanimité des quidr nommés par les deux parties, leur verdict n'est pas souverain, par la raison qu'il apporte le oui et le non à la fois. Ici intervient le rôle des juges, *domar*. Ce ne sont pas des magistrats au sens moderne du mot. Ils sont nommés, on l'a vu, par les *goðar*, entre les habitants du district, comme les quidr entre les voisins du lieu du crime; ils sont, comme les quidr, de simples citoyens requis pour un devoir ou pour un droit temporaire; ils n'ont pas plus que les quidr fait une étude spéciale de la loi; c'est au *goði* qui préside à diriger les débats, c'est aux *juris periti* que l'on consulte à dire les formules et à révéler toutes les ressources légales; deux différences séparent seules les *domar* des quidr : les *domar* sont nommés par le *goði* qui représente la société, les quidr par les parties elles-mêmes; en second lieu, le jugement des *domar* est souverain dans tous les cas, quel qu'ait été l'avis des quidr.

Évidemment chacune des deux institutions, celle des *domar* et celle des quidr, contient quelques éléments du jury moderne. Les quidr sont pris dans le voisinage, parmi les pairs de l'accusé, et ils doivent se prononcer seulement sur la question de fait, c'est-à-dire sur la culpabilité du prévenu; le Grágás leur interdit expressément de s'enquérir de la loi elle-même, de ses dispositions particulières dans les cas dont il s'agit, en un mot des conséquences légales de l'avis qu'ils croiront devoir émettre. Ils forment, pour ainsi parler, un jury d'examen.

Les *domar*, de leur côté, sont aussi des pairs de l'accusé, des citoyens non revêtus d'un caractère de magistrature, et leur

avis est souverain; cet avis est un véritable jugement, un véritable verdict. Ils forment un jury de jugement.

Tels sont les éléments divisés qui, en se réunissant, formeront le véritable jury. S'il nous fallait décider laquelle des deux institutions islandaises nous semble avoir été le noyau principal auquel se sont agrégés les autres éléments, nous dirions que c'est l'institution des *domar* qui est devenue le jury. Les juristes, réunis au *goði*, nous ont représenté, dans l'organisation islandaise, un embryon de magistrature; les *domar* seront devenus les jurés; les quidr seront descendus au rôle de simples témoins; les témoins islandais enfin auront été remplacés, quand l'écriture sera devenue d'un usage familier, par les actes publics dont ils tenaient simplement lieu. La transformation complète ne s'est peut-être accomplie pour la première fois que sur le sol de l'Angleterre moderne.

Nous venons d'étudier dans la procédure islandaise un premier moyen de preuve judiciaire et légale. Il y en avait un autre, que les mœurs avaient introduit; nous voulons parler du combat singulier ou du duel. Fondé primitivement, comme le jury naissant, sur des sentiments tout modernes, sur la susceptibilité de l'honneur, sur le mépris de la vie, sur une confiance naïve dans une justice divine, le duel a fait, comme le jury, son chemin dans les sociétés germaniques, où il survit encore. Imposé primitivement par les mœurs à la loi, celle-ci s'en est emparée et l'a transformé d'abord en une institution, c'est-à-dire qu'elle en a fait une digue contre de plus grands désordres, jusqu'à ce qu'une meilleure discipline sociale lui permît de répudier un remède devenu lui-même un danger.

Le duel nous apparaît ainsi dans les plus anciens souvenirs du Nord comme un certain adoucissement à la rudesse générale. Alors même que, sous sa forme primitive, il semble, au

premier abord, ne reproduire que l'exercice de la force brutale, il reconnaît cependant lui-même certaines lois au nom des sentiments que nous énumérions tout à l'heure. Dès la prise de possession du sol islandais, et d'après les témoignages du Landnama Bok, nous assistons à la période informe de son premier développement : « Halkel somma Grim de lui céder son « domaine ou d'accepter le combat. Grim se battit et fut tué, « et Halkel habita désormais dans ce domaine. » — « Bioern « le Noir, dit une saga, vint trouver Are, fils de Thorkel, et lui « posa ces conditions : ou de venir se battre en duel avec lui « dans une petite île du Surnadal, ou de lui céder sa femme. « Trois nuits après ils combattirent. Are fut tué.... » Et la femme, comme tout à l'heure le domaine, devint légalement la propriété du vainqueur. Il semble bien ici, on doit l'avouer, que le droit du plus fort s'est érigé en loi au mépris de toute justice; il faut remarquer cependant que l'agresseur s'est reconnu obligé d'accepter un certain péril et de s'exposer lui-même, en s'interdisant la ruse. Bientôt, d'ailleurs, le duel revêt, chez les peuples germaniques, un caractère de générosité qu'il emprunte à un sentiment de l'honneur plus vif et plus délicat que les anciens ne l'avaient connu.

« C'était alors la loi, dit la saga de Gunlaug, en parlant du « commencement du XI^e^ siècle, que tout homme outragé par « un autre exigeât de celui-ci le combat singulier. » Certaines injures n'obtenaient pas d'autre réponse, et la loi elle-même reconnaissait pour infâme celui qui se refusait à une pareille satisfaction. Le duel était invoqué dans les causes civiles aussi bien que dans les causes criminelles. Au chapitre VIII de la saga de Nial, la femme de Hrut ayant divorcé, Moerd, son beau-père, vient à l'Althing, et, du haut de la Montagne de la loi, redemande la dot : « Tu ne la tiens pas encore, lui ré-

« pond Hrut en présence de tous ceux qui assistaient à l'Althing. « Je prends à témoin tous ceux qui sont ici présents que je te « provoque en duel, et que la dot sera l'enjeu. Bien plus, j'a- « joute une somme égale, et toutes les deux ensemble seront le « prix du vainqueur. Si tu refuses de combattre, tu n'auras plus « aucun droit sur ce que tu me demandes. » Après avoir en- « tendu ces paroles, Moerd consulte ses amis, et l'un des *goðar* « lui répond : « Tu n'as pas besoin de beaucoup de conseils; tu « sais que, si tu combats, tu perdras la dot et la vie, car la « cause de ton adversaire est excellente et c'est le plus brave « des hommes. » Cependant la multitude s'est aperçue que « Moerd refuse de combattre; de grands cris, mêlés d'injures, « viennent l'assaillir aux pieds de la Montagne de la loi, et toute « l'affaire tourne à sa honte. » Au chapitre LXVI de la saga d'Égil, vers l'année 934, Égil et Atle se disputent une part d'héritage. « Atle s'apprêtant à prêter serment devant le tribunal, Égil « l'interrompt, en disant : « Je ne recevrai pas ton serment. « J'invoque d'autres lois : nous combattrons ici tous les deux, « dans le thing même, et le vainqueur restera en possession de « l'héritage. » — « Égil avait raison, ajoute la saga; c'était un « vieil usage et une loi que tout plaideur eût le droit de s'en ré- « férer au combat singulier, qu'il fût demandeur ou défendeur. « Atle répondit qu'il n'était pas pour récuser cette offre, qu'il « aurait, dit-il, pu faire le premier. Ils joignirent leurs mains « et confirmèrent ainsi leur mutuel engagement avec la condi- « tion qu'ils avaient stipulée. »

Nous avons dit que le duel avait eu, dès les premiers temps de la civilisation du Nord, des règles qui s'étaient transformées en de véritables lois. Les sagas ne manquent pas de nous en instruire : le rendez-vous était assigné d'ordinaire trois nuits à l'avance; le lieu était une petite île, telle que les golfes, les

fleuves ou les lacs de l'Islande en offraient en grand nombre; de là le terme qui désignait les combats singuliers, *holm-ganga*, c'est-à-dire l'aller dans une île. Les défis survenus au milieu de l'Althing se vidaient ainsi dans l'île de la rivière Öxará, depuis les premiers temps de la colonisation islandaise. Si les deux adversaires arrivaient d'avance, ils élevaient des tentes et dormaient l'un auprès de l'autre, sans craindre aucune surprise. On marquait le champ du combat par des baguettes de coudrier fichées en terre ou par une peau de bête ou un tapis étendu sous les pieds des deux combattants; celui qui sortait pendant l'action de ces étroites limites avouait sa défaite; pour une espèce particulière de duel appelé *kerganga*, un vaste baquet servait de champ clos. Avant de combattre, on récitait les lois du duel; chacun visitait l'épée de son adversaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépassait pas la longueur légale, et qu'elle n'avait pas quelque vertu magique; chacun prononçait ensuite contre l'autre de terribles menaces, ou le prenait en pitié en insultant à sa faiblesse et en lui promettant le châtiment prochain qu'il avait mérité; ils essayaient ainsi de s'intimider mutuellement. Celui qui avait été provoqué portait le premier coup. Si l'un des deux voulait renoncer au duel, il livrait son épée; les braves jetaient à terre pendant le combat leurs boucliers; mais souvent, au contraire, un esclave ou un ami parait de son bouclier les coups destinés de part et d'autre; souvent aussi chaque adversaire était assisté de plusieurs combattants. Les témoins ne faisaient sans doute jamais défaut dans un temps où ces combats rapportaient de l'honneur, aux yeux mêmes de la loi, qui en acceptait les résultats, et quand les familles épousaient les querelles de leurs membres. Les sagas montrent ces témoins presque toujours présents, sans dire si leur présence était rigoureusement nécessaire. Le pre-

mier sang pouvait terminer le combat; le vaincu payait une amende ou abandonnait l'objet en litige, qui appartenait dès lors légalement au vainqueur. On voit celui-ci tantôt obligé de pourvoir à la sépulture du vaincu qu'il a tué, tantôt lui couper la tête et s'en faire un trophée. Si le combat se soutient à forces égales pendant tout le jour, on l'interrompt à la tombée de la nuit, on boit et on dort ensemble, et on recommence le lendemain. S'il persiste tout ce jour encore, et que finalement il n'y ait pas de vaincu, on conclut un accord légal, qui n'a plus rien de moins honorable que le combat lui-même, et l'on devient inséparables amis. Si, au contraire, l'un des deux est un lâche, et que, par exemple, il ne vienne pas au rendez-vous ou bien qu'il emploie la ruse, non-seulement il est traité légalement comme vaincu, mais, en outre, son adversaire élève contre lui le *nidstang* ou bâton d'infamie, tantôt représentant sa figure même sculptée dans le bois avec des runes exprimant le mépris, tantôt surmontée d'une tête d'animal, signe à la fois d'insulte et de malédiction; celui qui a été l'objet de cette dénonciation publique n'a plus qu'à fuir, car chacun a droit de le frapper.

Quelques indices peuvent nous faire penser que le duel avait eu primitivement et qu'il garda longtemps chez les Islandais un caractère religieux : la saga d'Égil (c. LXVI) et celle de Kormak ne sont pas les seules à attester qu'on amenait près du champ clos un bœuf, dont le vainqueur, aussitôt le combat terminé, abattait la tête. Ce bœuf était appelé le bœuf du sacrifice, *blót-naut*. Le tapis qu'on étendait sous les combattants était attaché par des pieux nommés *tiosnur*, dont l'extrémité représentait une tête humaine; celui qui préparait le champ clos devait se servir, pour cette cérémonie, d'un rite consacré : il devait aller d'un pieu à l'autre, en marchant à re-

culons et en prononçant les paroles sacramentelles dont on se servait dans l'espèce de conjuration magique appelée *tiosnublót*. On retrouve des détails analogues dans les nombreuses histoires de sorcellerie que les sagas rapportent. Enfin les combattants avaient souvent recours, avant le duel, aux conseils et aux expédients de ceux que les monuments écrits pendant l'époque du christianisme appellent leurs magiciens et leurs sorciers. Ils avaient même un dieu spécial, Ulr, fils de Thor, à qui, suivant l'Edda, les duellistes faisaient des vœux. Le bœuf abattu au sortir du combat pouvait être un sacrifice soit d'actions de grâces envers ce dieu, soit d'expiation envers le génie du lieu ou envers les mânes du vaincu. C'est, d'ailleurs, l'occasion de rappeler que le bœuf, suivant les superstitions islandaises, figurait au nombre des êtres dont les spectres gardaient les tombeaux.

La saga de Gunlaug nous a rapporté, dans un curieux récit, à quelle occasion l'usage du duel fut aboli en Islande. « Un « jour, pendant la session de l'Althing, Gunlaug, qui était ré- « cemment revenu de Norwége, s'avança au milieu de l'assem- « blée et demanda la parole : « Rafn, fils d'Aunund, est-il ici ? » « dit-il. Rafn lui-même répondit à son appel. « Tu n'as pas « oublié, reprit Gunlaug, qu'en acceptant ma fiancée pour « femme tu m'as offensé. En conséquence, je te provoque ici « même, pour le troisième jour, dans l'île de l'Öxará, en combat « singulier. — Je t'attendais, dit Rafn, je suis prêt et j'accepte. » « Les parents des deux adversaires furent fort troublés en en- « tendant ces paroles; mais, nous l'avons dit, c'était alors con- « forme à la loi que celui qui se croyait offensé provoquât de la « sorte son rival. Trois jours après, Gunlaug se rendit dans « l'île, accompagné de son père, Illugi le Noir, et d'une foule « armée; Rafn vint aussi avec son père et de nombreux pa-

Skapte, alors président de l'Althing, était avec lui. Dès que Gunlaug eut mis le pied dans l'île, il récita ces vers : « Je voisine de l'Althing, salut! me voici prêt à descendre dans ton arène; que l'issue soit heureuse au poëte et à l'épée flamboyante du poëte : c'est ma prière. Qu'il me soit donné de fendre jusqu'aux dents et de séparer du tronc par le tranchant du glaive la tête du monstre qui se repaît des charmes de la belle Helga. » Rafn répondit par ces autres vers : « L'esprit prophétique ignore auquel des deux poëtes la fortune sourira. La faux qui tranche est aiguisée; le glaive est tiré pour la moisson du sang. Helga la belle, destinée à pleurer, ou fiancée son fiancé, ou veuve son époux, apprendra avec admiration les grands coups du combat, dont la renommée se répandra dans l'Althing. » Hermund, frère de Gunlaug, lui devait tenir son bouclier; Sverting, fils d'Hafr-Bioern, tiendrait celui de Rafn. Le premier blessé pourrait racheter sa vie pour trois marcs. Rafn, ayant été provoqué, dut commencer. Dès le premier coup son épée, engagée dans le bouclier de Gunlaug, blessa légèrement son rival, mais échappa de sa main. Aussitôt la foule des parents d'intervenir; mais Gunlaug : « je le déclare vaincu, s'écrie-t-il, car il est désarmé. — C'est toi plutôt, s'écrie Rafn, puisque tu es blessé. » — Gunlaug furieux soutenait qu'il n'y avait rien de fait encore et qu'il fallait recommencer; mais Illugi, son père, s'y opposait. On les força de se séparer, et chacun retourna vers sa tente. Le lendemain le lögretta publia une loi nouvelle abolissant le duel en Islande, sur le consentement unanime de tous les chefs les plus puissants et de tous les hommes les plus sages du pays. Ce duel de Gunlaug et de Rafn fut le dernier qu'on vit dans l'île. » Tel est le récit de la saga de Gunlaug; il serait facile d'établir, par une comparaison avec les diffé-

rents témoignages des sagas, que cette réforme importante fut accomplie pendant l'année 1011; la loi qui introduisait les épreuves judiciaires ou ordalies, telles que le moyen âge les pratiqua suivant le droit ecclésiastique, celle du fer brûlant par exemple, fut une de celles que les Islandais reçurent sous les auspices d'Olaf le Saint, roi chrétien de la Norwége[1], peu d'années après l'abolition du duel et peut-être pour le remplacer.

Ce n'était pas que les anciens Islandais n'eussent eu, pendant le paganisme, aucune sorte d'épreuve judiciaire. Voici un curieux épisode de l'histoire du droit privé, raconté par la Laxdaela saga, au chapitre XVIII, et qui démontre qu'ils employaient aussi ce moyen de faire la preuve devant leurs tribunaux. Un riche propriétaire, nommé Thorstein, s'embarque un jour avec toute sa famille pour transporter sa demeure sur un autre point de la côte islandaise. Il fait naufrage; un seul homme, qui faisait partie de l'équipage, Gudmund, atteint le rivage et raconte le désastre. Aussitôt Torkil, qui avait épousé une parente de Thorstein et qui convoitait la totalité de son héritage, vient trouver ce Gudmund et s'entend avec lui. Le lendemain, en présence de nombreux témoins, il interroge Gudmund et l'invite à raconter comment s'est accompli le désastre. Gudmund affirme alors que Thorstein a succombé le premier, puis son gendre Thorarin; Hildr, fille de ce dernier, est ainsi devenue l'héritière; mais son tour est venu d'être noyée; Oska, fille de Thorstein, est devenue l'héritière; Oska s'est noyée après tous les autres, et l'héritage revient ainsi à Torkil, par sa femme sœur d'Oska. Tel est le récit que Torkil a dicté. Malheureusement il se trouve que

[1] V. la note 101 à la saga de Gunlaug, Hafniæ, 1775, in-4°, p. 158 sq. Cf. l'*Histoire ecclésiastique de l'Islande* de F. Johannæus.

Gudmund, avant de conférer avec lui, a parlé d'autre façon; on compare ses deux narrations, et les soupçons commencent; finalement les collatéraux de Thorstein lui redemandent moitié de l'héritage; il refuse, et offre de se soumettre à l'épreuve judiciaire. L'épreuve consistait alors, pour celui qui, étant accusé, voulait démontrer son innocence, ou bien pour celui qui voulait prouver ce qu'il avait avancé, à passer, comme on disait, sous le gazon. Une bande de gazon était découpée sur le sol; cette motte de terre oblongue était érigée en arcade, ses deux extrémités restant fixées à terre; il fallait passer sous cette arcade, d'une hauteur convenue, sans la renverser; les païens attachaient à cette épreuve autant d'importance que les chrétiens d'aujourd'hui, dit la saga, à leurs ordalies. La Vatnsdaela saga nous apprend que, pour rendre l'épreuve plus sévère, on érigeait quelquefois une série de trois arcades, l'une s'élevant jusqu'à la hauteur des épaules, la seconde jusqu'à la hanche, la troisième n'allant que jusqu'au milieu des cuisses; il fallait, en passant par-dessous, n'en faire tomber aucune. Suivant la saga de Gisle Surssoen, une lance ou un javelot d'une certaine longueur soutenait le sommet de la pyramide. Très-probablement ce genre d'épreuve, fort ancien, n'était plus fréquemment usité au temps du Grágás, puisqu'il n'en parle point, et il semble même, d'après la fin du récit de la Laxdaela saga, qu'il n'obtenait plus, de la part des Islandais, une très-naïve créance. « Torkil savait bien, dans sa con-« science, que le récit de Gudmund n'était pas conforme à « la vérité. Aussi recourut-il à la ruse. Par son ordre deux « hommes feignent de se quereller au moment où l'épreuve « commence, et, en gesticulant, ils renversent la bande de ga-« zon. Aussitôt Torkil et tous ses amis de soutenir que l'épreuve « eût, sans cela, réussi, et de réclamer l'assentiment des juges.

« Finalement Torkil resta en possession de toute la fortune, « excepté les immeubles, qui n'en constituaient pas la meil- « leure partie. » C'était ce qu'on appelait l'épreuve du *iardarmen* ou *de la bande de gazon*, fondée, sans aucun doute, sur les mêmes sentiments qui servirent plus tard de base aux épreuves du moyen âge chrétien.

Si le Grágás ne parle pas du *iardarmen*, c'est probablement parce que cet usage judiciaire commençait à disparaître de son temps, comme le duel lui-même avait disparu devant les formes chrétiennes; la ruse sceptique de Torkil, dans le récit de la Laxdaela saga que nous venons de résumer, pourrait bien être regardée comme marquant la transition entre les deux époques.

Entre toutes les preuves judiciaires enfin, le serment ne devait pas être le moins honoré chez des peuples qui, comme nous l'avons vu, avaient le sentiment de l'honneur et le respect de la dignité humaine. En dehors même des tribunaux, l'intervention du serment était fréquente chez les anciens Islandais pour consacrer soit des engagements d'amitié réciproque soit des vœux héroïques. Mais c'était en justice surtout qu'une grande place lui était réservée; il tenait lieu, en bien des cas, de dernier argument légal. Nous avons vu la loi d'Ulfliot le prescrire devant les tribunaux avec une formule et des apprêts tout religieux. La saga de Viga-Glum nous montre un prévenu obligé, pour se justifier, d'aller déposer dans les trois temples du district le serment qui doit garantir légalement son innocence. Tous ces témoignages, et beaucoup d'autres que la lecture attentive des sagas pourrait fournir, se rapportent à un temps où la justice et la religion étaient encore étroitement unies. Dans le Grágás le serment nous apparaît comme un instrument indispensable de toute procédure, de

sorte qu'une plaidoirie n'est pas valable, s'il ne l'a pas à l'avance autorisée. Bien plus, c'est une formalité que doivent accomplir et les juges et les quidr et les témoins. Nous l'avons vu appliqué de la sorte dans les citations que nous avons faites de la saga de Nial et du Grágás pour rendre compte de la procédure islandaise. Ici encore il revêt des formes religieuses; mais ces formes sont empruntées désormais au culte catholique et non plus au paganisme.

Nous avons dit que la procédure islandaise ne comportait aucun interrogatoire du prévenu, aucune tentative pour obtenir de lui un aveu. C'est dire que les moyens de preuves comme la torture et la question n'y étaient point invoqués. Le Grágás mentionne une seule fois la question : c'est contre la femme qui, devenue mère en dehors du mariage, ne veut pas nommer le père de son enfant. Encore le Grágás recommande-t-il que la question soit donnée à la coupable en présence de cinq voisins, et de telle sorte qu'il n'en résulte aucune blessure, et même que la peau n'en devienne pas noire ou livide; douceur intéressée sans doute, la famille offensée ne voulant pas que la femme meure et que son enfant reste entièrement à sa charge. Il est bien entendu, d'ailleurs, que la question et la torture étaient permises, au temps du paganisme, contre les esclaves, placés là comme partout en dehors du droit commun.

Tels sont les moyens de preuves que la procédure judiciaire employait chez les anciens Islandais, et tels sont les traits principaux qui la caractérisent elle-même. C'est la procédure d'un peuple jeune et qui ne connaît pas familièrement l'écriture, mais d'un peuple à l'esprit éristique et formaliste, et assez avancé pour substituer déjà, en beaucoup de cas, la loi à la coutume. D'une part la nécessité de recourir sans cesse

à la mémoire, de l'autre une naïveté de mœurs encore primitive et une tournure d'esprit et de langage aisément poétique ont empreint les formes de cette procédure de fortes couleurs, qu'ont reflétées à nos yeux des usages nationaux d'une originalité vive et d'éloquentes formules. Quant au fond, nous avons vu cette procédure animée des sentiments et des idées qui distinguent les fortes races. Il sera facile, en étudiant la pénalité islandaise, puis la condition de la femme et de la famille en Islande, de montrer sous un nouveau jour ce respect de la dignité humaine et ce sentiment de l'honneur dont on a pu distinguer dans les premières institutions de ces peuples l'incontestable présence.

En résumé, nous avons essayé, dans cette première série d'observations sur l'ancien paganisme islandais, qui reproduit fidèlement l'ancien paganisme scandinave, de rendre compte des idées et des mœurs sous l'empire desquelles s'est fait l'établissement de ces peuples, puis de retracer le plus ancien développement de leurs institutions politiques et judiciaires que l'histoire puisse distinguer. Sans essayer encore de comparer les institutions islandaises avec les institutions ultérieures de l'Europe occidentale, nous nous sommes proposé cependant d'offrir un tableau qui pût compléter çà et là ou interpréter certaines antiquités communes des peuples germaniques et scandinaves. C'est ainsi que nous avons saisi déjà, peut-être dans leurs formes élémentaires, et la royauté et le mâl et quelques traits de la procédure des Germains. Sans doute c'est la primitive enveloppe du duel avant que les mœurs et l'esprit modernes l'aient entièrement constitué, et c'est l'embryon du futur jury que le Grágás et les sagas nous ont laissé entrevoir. Tout au moins y avait-il un intérêt particulier à dé-

crire, sous le double point de vue politique et judiciaire, les mœurs et les institutions des peuples qui sont venus, pendant le IX^e^ et le X^e^ siècle, se mêler aux premiers développements de la société européenne.

MÉMOIRE

SUR

LE RAPPORT DES LUNAISONS

AVEC LE CALENDRIER DES ÉGYPTIENS,

SUR LA PÉRIODE D'APIS

ET SUR LA PÉRIODE DE 36,525 ANS,

PAR TH. HENRI MARTIN.

INTRODUCTION.

Dès les époques les plus reculées, le cours régulier des astres a offert aux hommes une mesure naturelle de l'écoulement du temps. Lorsque l'astronomie perfectionnée a fait connaître les anomalies de mouvements célestes qui avaient semblé d'abord uniformes, les savants se sont attachés surtout au *temps sidéral,* produit par la rotation uniforme de la terre sur son axe en regard des étoiles fixes, c'est-à-dire des soleils autres que celui qui nous éclaire. Mais, dans l'usage ordinaire et par conséquent dans le calendrier, le *temps solaire* est resté seul employé par les peuples les plus civilisés. Quant aux peuples anciens, ils ont toujours demandé principalement la mesure du temps à deux astres, savoir : au soleil et à la lune.

Dans les contrées froides ou tempérées et pour les peuples agriculteurs, la principale unité de temps, avec le jour solaire, a été la période solaire des saisons. Mais, plus on se rapproche

de l'équateur, moins la différence des saisons est marquée, et, pour les peuples nomades des contrées chaudes, elles ont peu d'importance, précisément parce qu'ils ne sont pas agriculteurs. Pour leurs courses errantes sous un ciel ardent, ces peuples aiment la fraîcheur des nuits, et la lune est leur astre de prédilection : aussi la lunaison, période qui ramène les mêmes phases de la lune, joue-t-elle dans leurs calendriers un rôle prédominant.

Les peuples de l'antiquité ont essayé de concilier ces deux unités naturelles de temps, l'année solaire et le mois lunaire. Mais, comme le mois lunaire synodique est contenu plus de 12 fois et moins de 13 fois dans l'année solaire, on a dû nécessairement renoncer bientôt à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Beaucoup de peuples agriculteurs, par exemple les Babyloniens ou du moins les Chaldéens, abandonnant les mois lunaires, ont divisé l'année en 12 mois correspondant à 12 parties égales de la course annuelle du soleil : ils ont eu un calendrier *solaire* zodiacal. D'autres peuples, par exemple les Grecs, ont gardé les mois lunaires synodiques, en essayant de les concilier avec la période annuelle des saisons : ils ont formé des cycles avec des années inégales, les unes de 12 mois lunaires, les autres de 13; ils ont eu des calendriers *luni-solaires*. Enfin, des peuples nomades, par exemple les Arabes, renonçant à l'année solaire, ont formé des années de 12 mois lunaires synodiques; ils ont eu un calendrier purement *lunaire*.

Les Égyptiens étaient agriculteurs, et la crue du Nil, ramenée par la période des saisons, était pour eux le grand événement annuel d'où dépendait la fécondité du sol. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient attaché plus d'importance au temps solaire qu'au temps lunaire. Après avoir trouvé une année so-

laire très-imparfaite de 365 jours, ils l'ont gardée pour les principaux usages civils et religieux, tout en sachant bien qu'elle était vague par rapport aux saisons. Seulement, à côté d'elle, ils ont établi, à titre d'année de concordance, une année de 365 jours 1/4, considérée comme fixe par rapport aux saisons, et en même temps comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis, et ils ont réglé cette année caniculaire par l'emploi d'une période de quatre ans, dont trois étaient de 365 jours et un de 366 jours. La période sothiaque de 1,461 années vagues, égales à 1,460 années caniculaires, leur servait à calculer dans l'année vague le roulement du lever héliaque de Sirius, et par conséquent de l'année caniculaire, dans laquelle la place de ce lever était invariable. L'année fixe et l'année vague se divisaient toutes deux en 12 mois solaires de 30 jours, plus 5 jours complémentaires; mais chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus : les 12 mois de ces deux formes d'année se distribuaient en 3 saisons de 4 mois chacune : les 4 mois d'une saison étaient désignés symboliquement comme mois de l'*inondation*, ceux d'une autre saison comme mois de la *végétation*, ceux d'une troisième comme mois des *récoltes*. Vraies dans l'année fixe, ces désignations n'étaient que fictives dans l'année vague. Bien que primée par l'année vague dans l'usage civil, l'année fixe ramenait certaines fêtes et certains usages rattachés réellement aux saisons, et non à leur commémoration fictive dans l'année vague. Tels sont les faits constatés par l'étude des documents antiques sur le calendrier solaire des Égyptiens [1].

[1] Voyez M. Letronne, *Journ. des Sav.* nov. 1844, p. 669, et Mém. (inédit) *Sur le calendrier des Égyptiens*. Comparez M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 148-221. Sur l'ordre des trois saisons égyptiennes, voyez M. Brugsch; *Nouvelles*

L'hypothèse d'après laquelle un calendrier luni-solaire aurait remplacé ce calendrier, au moins dans quelques contrées de l'Égypte, est entièrement chimérique. Cette hypothèse, développée par Lanauze dans son *IIIe Mémoire sur le calendrier égyptien*[1], allègue en sa faveur quelques expressions peu exactes des *Antiquités judaïques* de Josèphe[2] et du traité de Plutarque *Sur Isis et Osiris*[3] : ces deux auteurs identifient respectivement, l'un le mois *nisam* des Hébreux, mois lunaire vernal, et l'autre le mois *pyanepsion* des Athéniens, mois lunaire automnal, avec *pharmouti*, mois solaire vernal, et avec *athyr*, mois solaire automnal de l'année fixe alexandrine, année qui est confondue faussement, dans le traité *Sur Isis et Osiris*, de même que dans le deuxième mémoire de Lanauze[4], avec l'antique année caniculaire des Égyptiens, malgré la discordance des mois de ces deux années égales en durée, mais différentes par leur point initial. La correspondance de pharmouti alexandrin avec nisam, et d'athyr avec pyanepsion, était seulement approximative.

Cette hypothèse essaye encore de s'appuyer sur une erreur commise par Plutarque dans ce même traité : il suppose[5] que, dans l'année égyptienne telle qu'il la cite toujours, c'est-à-dire dans l'année fixe alexandrine[6], la nouvelle lune arrivait invariablement au commencement et à la fin de chaque mois, et la pleine lune au milieu. Plutarque s'est trompé, et nous expliquerons tout à l'heure la cause de son erreur.

Lanauze allègue encore, comme une autorité en faveur du caractère lunaire de certains calendriers égyptiens, le traité *De l'astrologie* faussement attribué à Lucien. Mais l'auteur de ce

Recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (Paris et Berlin, 1856, in-8°.)

[1] *Acad. des inscr.* t. XVI, p. 193-204.

[2] II, 14, n° 6, et II, 15, n° 2.

[3] Ch. LXIX.

[4] *Acad. des inscr.* t. XVI, p. 170-192.

[5] *Sur Is. et Os.* Ch. XLII, XLIII et LII. Comparez ch. XLI.

[6] *Sur Is. et Os.* ch. XIII, XXXIX, LXIX, etc.

petit traité ignore profondément les usages égyptiens[1], et d'ailleurs, dans le passage allégué par Lanauze, l'auteur grec reconnaît que l'année des Égyptiens est solaire, et il se contente de supposer, non sans raison, qu'autrefois leurs mois avaient été lunaires[2], tandis que, suivant Lanauze, ces mois seraient redevenus lunaires après avoir été solaires.

Ainsi le calendrier égyptien, tel qu'il existait dès une époque très-reculée, tel qu'il s'est conservé sous les Ptolémées, et tel qu'il a subsisté même sous l'empire romain à côté de l'année fixe alexandrine, n'était ni lunaire, ni luni-solaire, mais décidément solaire et caniculaire en même temps.

Cependant la lune avait-elle joué autrefois quelque rôle en Égypte pour la mesure du temps? et quelques traces de ce rôle primitif des lunaisons peuvent-elles être signalées dans les usages de l'Égypte? Telle est la question que nous allons examiner, et qui va nous conduire ensuite à l'étude de la période d'Apis et de la période de 36,525 ans.

§ I^er^.

SUR LE RAPPORT DES LUNAISONS AVEC LE CALENDRIER DES ÉGYPTIENS.

Non-seulement chez les peuples sémitiques, qui, pour la plupart, avaient un calendrier lunaire ou luni-solaire, mais chez tous les peuples indo-européens, et même chez ceux dont les mois sont purement solaires, le mot qui signifie *mois* a une étymologie qui rappelle la lune, et les langues sont ainsi des témoignages anté-historiques qui nous montrent qu'à l'origine le mois était considéré comme se confondant avec la lunaison.

De même, chez les Égyptiens, le croissant lunaire était resté

[1] Il croit (n° 7) que les animaux sacrés des Égyptiens sont les représentants des 12 signes du zodiaque grec. — [2] *De l'astrol.* n° 5.

le symbole du mois; il était demeuré un élément essentiel de la notation hiéroglyphique des mois de l'année égyptienne, quoique ces mois ne fussent plus lunaires[1].

Si tant d'auteurs[2] disent que l'année, chez les Égyptiens, fut d'abord d'un mois, ce doit être là un souvenir de leurs mois lunaires primitifs; car le mois solaire n'est qu'une fraction d'année, et n'est point, par lui-même, une unité naturelle de temps.

Si Censorin[3] dit que l'année égyptienne fut d'abord de deux mois, c'est sans doute un souvenir d'une antique période égyptienne de 59 jours, qu'on avait formée en réunissant deux mois lunaires synodiques de 29 jours et demi, pour avoir un nombre entier de jours.

Ensuite on dut remarquer que l'inondation du Nil durait environ 4 lunaisons, c'est-à-dire deux périodes de 59 jours réunies en une période de 118 jours; que 4 autres lunaisons donnaient à peu près la durée de la végétation après la retraite des eaux, et 4 autres lunaisons la durée de la saison des récoltes jusqu'à une nouvelle crue du fleuve. On eut donc ainsi des périodes de 4 mois lunaires, correspondant grossièrement aux phases de la vie rurale en Égypte. Telles sont évidemment les antiques années égyptiennes de 4 mois, dont parlent Censorin, Plutarque, saint Augustin[4] et Solin[5]. De plus, le sou-

[1] Voyez M. Biot, *Rech. sur l'année vague* (*Inst. Acad. des sciences*, t. XIII, p. 587), et art. *Sur les nouv. Rech. de M. Brugsch*, 1er art. p. 5 et suiv. (extr. du *Journ. des Sav.* 1857), et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 133-142.

[2] Eudoxe dans Proclus, *sur le Timée*, p. 31, F, de Bâle (72 de Schneider); Varron, dans Lactance, *Inst. div.* II, XIII; Diodore de Sicile, I, XXVI; Pline, VII, XLVIII, sect. 49, t. II, p. 49 de Sillig; Plutarque, *Numa*, chap. XVIII; Macrobe, Sat. I, 14; Eusèbe, *Chron.* I, II, § 7 (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII, p. 13); saint Augustin, *Civ. D.* XII, X, et XIV, II; le Syncelle, p. 40, D, et Suidas au mot Ἥλιος.

[3] C. XIX, p. 103 Haverc.

[4] *LL. cc.*

[5] C. I, p. 3, CD, de Saumaise (1630).

venir de l'existence de ces périodes de 4 mois comme unités de temps est conservé par la notation hiéroglyphique, dans laquelle le caractère primitivement lunaire des mois est désigné par le croissant, la saison est désignée par un seul symbole commun aux quatre mois qui la composent, et chacun de ces mois porte un nombre ordinal qui croît de 1 à 4 dans chacune des saisons, ainsi isolées les unes des autres par la numération des mois. Mais chacune de ces saisons de quatre lunaisons était trop courte : après la fin de la dernière, il fallait attendre quelques jours pour voir revenir le commencement de l'inondation. Ce rapport approximatif entre les lunaisons et les divisions naturelles de la vie rurale en Égypte ne suffisait donc pas pour donner lieu à un calendrier fixe et durable, approprié au sol de l'Égypte et aux habitudes agricoles des Égyptiens.

Des témoignages, que nous citerons tout à l'heure, s'accordent avec la notation hiéroglyphique des saisons et des cinq jours complémentaires, et avec les 12 noms différents donnés plus tard aux 12 mois rangés en une seule série continue, pour prouver qu'on réunit les trois saisons en une année de 360 jours, auxquels on ajouta après coup cinq jours complémentaires. Avant cette dernière addition, l'on avait donc donné 30 jours à chaque mois, 120 jours à chaque saison et 360 jours à l'année.

Dès lors et pour toujours, les mois de l'année égyptienne furent vagues par rapport aux lunaisons. Mais ils restèrent fictivement lunaires par leur notation hiéroglyphique, à laquelle le croissant resta invariablement attaché à travers tous les progrès du calendrier. Ainsi, de même que l'on continua toujours de fêter, aux différentes phases de l'année vague de 365 jours, la commémoration des phases correspondantes de l'année tro-

pique, avec lesquelles pourtant elles ne revenaient en coïncidence qu'à des intervalles de 1,500 ans environ, de même on continua toujours de fêter, au commencement et au milieu de ces mois de 30 jours, la commémoration de la nouvelle lune et de la pleine lune, comme si ces mois avaient été lunaires. En effet, les fêtes du commencement et du milieu des 12 mois de chaque année vague sont mentionnées, sous la douzième dynastie, dans le tombeau de Num-Hotep, à Beni-Hassan [1], et le dieu lunaire Chons [2] est nommé *seigneur de la fête du mois et de la fête du milieu du mois* dans un monument de l'époque de Ptolémée III Évergète I [3].

Ceci nous explique [4] l'erreur du savant auteur grec du traité *Sur Isis et Osiris* [5], et cette erreur, une fois expliquée, vient confirmer les données réelles dont elle a abusé. L'année fixe alexandrine, qui avait été substituée à l'année vague, était confondue à tort par l'auteur avec l'antique année fixe égyptienne. Or il savait qu'au commencement et au milieu de chaque mois de l'année fixe alexandrine on célébrait les fêtes de la nouvelle lune et de la pleine lune. Il en a conclu que la coïncidence avec ces deux phases de la lunaison était réelle, tandis qu'elle n'était que fictive et commémorative.

Revenons à l'année égyptienne de 360 jours et aux témoignages grecs qui en gardent le souvenir. Suivant Diodore de Sicile [6], un monument de cette antique forme d'année subsistait encore à Philæ : dans cette île du Nil, près du tombeau d'Osiris, 360 coupes devaient être remplies de lait, chacune

[1] Voyez M. Lepsius, *Monum.* part. 2, pl. CXXIII, et *Chronol. der Æg.* t. I, p. 154-155.

[2] Voy. M. de Bunsen, *Ægypt. Stelle,* etc. t. I, p. 460-462.

[3] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 157.

[4] Voyez ci-dessus, Introd. p. 444.

[5] Ch. XLII, XLIII et LII. Comp. ch. XLI.

[6] I, XXII, et I, XCVII.

en un jour de l'année, et, dans la ville d'Acanthe, à 120 stades au sud de Memphis, une cérémonie symbolique perpétuait ce même souvenir.

Ajoutons que, chacun des 12 mois étant divisé en 3 décades[1], les 36 décades de jours de l'année de 360 jours correspondaient aux 36 décans de l'antique sphère égyptienne[2].

Le caractère fictivement lunaire de cette année de 360 jours est exprimé de la manière la plus précise par une tradition égyptienne qu'Horapollon[3] nous a conservée. Cet auteur dit que les Égyptiens représentent l'année par un palmier et le mois par une palme, parce que le palmier produit une palme à chaque lever héliaque de la lune, c'est-à-dire à chaque nouvelle lune, de sorte que 12 palmes établissent la division de l'année; il ajoute que les Égyptiens représentent aussi le mois par un croissant lunaire avec les cornes en bas, parce que telle est la lune à son coucher héliaque, qui a lieu le trentième jour du mois. Voilà donc une année de 360 jours, formée de 12 mois tous de 30 jours, considérés fictivement comme mois lunaires, quoique chacun d'eux fût trop long de près d'un demi-jour.

Une fable égyptienne, citée par Plutarque[4], suppose qu'après avoir fait l'essai, nécessairement malheureux, de cette année de 360 jours, trop courte de plus de 5 jours comme année solaire, et trop longue de près de 6 jours comme année lunaire, les Égyptiens essayèrent l'emploi d'une année lunaire de 355 jours, et d'une année solaire de 365 jours; car tel est le sens évident de cette fable égyptienne, destinée à expliquer mythologiquement[5] pourquoi le nombre des jours de l'année

[1] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 132-133.

[2] Voyez M. Lepsius, *ibid.* p. 64-79.

[3] *Hiérogl.* I, III et IV. Comparez les notes de Leemans, p. 134 et suiv.

[4] *Sur Is. et Os.* ch. XII.

[5] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 91-92, et M. de Bunsen, *Æg. St.* t. IV, p. 74.

solaire vague surpasse de 5 le nombre de 360 jours correspondant aux 360 degrés des 36 décans de l'antique sphère égyptienne, et pourquoi le nombre des jours de l'année lunaire est inférieur d'autant à ce même nombre de 360 jours. Parmi les 12 mois lunaires de cette année de 355 jours, il y en avait 7 de 30 jours et 5 de 29 jours. Mais, de même que dans l'antique calendrier des Hébreux [1], de même il devait y avoir de temps en temps dans ce calendrier lunaire des Égyptiens, à côté des années de 12 lunaisons, quelques années de 13 lunaisons, lorsque cette addition d'un mois était demandée par les phénomènes. En effet, Censorin [2] prête aux anciens Égyptiens une année qui allait jusqu'à 13 mois. Censorin dit : 13 mois et 5 jours; mais il ne faut pas tenir compte de ces 5 jours, car ce sont les 5 jours complémentaires de l'année solaire vague que Censorin introduit ici, par une confusion évidente, dans une année de 13 mois, qui ne pouvait être que lunaire, et qui aurait cessé de l'être par cette addition de 5 jours.

On trouve même une tradition fondée sur un vague souvenir du changement opéré autrefois dans le calendrier égyptien pour passer d'une année lunaire de 354 jours à l'année solaire vague de 365 jours. Le scholiaste de Platon [3] ose citer, d'après Manéthon, c'est-à-dire sans doute d'après le *livre* apocryphe de *Sothis* [4], le nom, d'ailleurs inconnu, du roi Saïtès, sous lequel aurait eu lieu ce changement. Le scholiaste dit que, pour opérer cette transformation, l'on ajouta 12 heures à chacun des mois lunaires, et qu'en outre on ajouta 5 jours aux 12 mois.

[1] Voyez Ideler, *Handb. der Chron.* t. I, p. 490.

[2] C. XIX, p. 103 Havero.

[3] *Sur le Timée*, p. 425 de Bekker, où il faut lire ἡμέρας ε', au lieu de ἡμέρας ς'. Comparez M. Bœckh, *Manetho*, page 73.

[4] Sur ce livre apocryphe, voyez M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, 256-260, et t. III, *Urkundenbuch*, p. 56-60, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 413-445.

Ce récit suppose donc que le point de départ de cette transformation fut une année lunaire primitive de 354 jours, formée de 12 mois de 29 jours 1/2, et non une année lunaire plus inexacte de 355 jours, comme le supposerait le mythe conservé par Plutarque.

Les documents que nous avons indiqués, et dont quelques-uns remontent aux anciens temps des dynasties pharaoniques, établissent suffisamment que les Égyptiens eurent des mois lunaires avant la constitution de leur calendrier solaire. Mais ces mois avaient-ils été réunis dès lors en une année lunaire et en un cycle luni-solaire? Sur ce second point, les documents grecs et latins que nous avons cités peuvent donner une grande probabilité, mais non peut-être la certitude. Voyons donc si nous trouverons en Égypte, sous l'empire du calendrier solaire, la persistance de quelques usages qui se rattacheraient à une année lunaire et qui en confirmeraient ainsi l'antique existence.

Grâce à cet esprit de tradition par lequel, en changeant le fond d'une institution vieillie, les Égyptiens gardaient, à titre de commémoration, quelque chose de sa forme, il paraît [1] qu'ils avaient conservé, en dehors de leur calendrier civil, une année lunaire, dont le commencement était maintenu dans le voisinage du commencement de la crue du Nil par l'intercalation opportune d'une treizième lunaison. En effet, d'une part, ils célébraient par une grande fête le commencement de cette crue [2], et Héliodore [3] atteste que cette fête avait lieu vers le solstice d'été; d'autre part Plutarque [4] dit que, suivant la croyance

[1] Voyez M. Lepsius, tome I, page 154-158.

[2] Voyez Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 186, t. II, p. 126 de Sillig; Ammien Marcell. XXII, XV, § 17; Élien, *Nat. anim.* XI, X, et Héliodore, *Éthiop.* IX, IX.

[3] *Éthiop.* IX, IX.

[4] *Sur Is. et Os.* ch. XLIII.

égyptienne, la crue du Nil avait un rapport avec la lumière de la lune. Nous verrons [1] que le bœuf Apis était un représentant de la lune, en même temps que son nom était le nom égyptien du Nil. La fête du commencement de la crue du fleuve se nommait aussi *fête de la naissance d'Apis* [2]. Vettius Valens [3] parle expressément d'une forme d'année égyptienne qui, conservée par les astrologues, commençait à la dernière nouvelle lune avant le lever héliaque de Sirius, et Pline [4], suivi en cela par Solin [5], dit que, suivant les Égyptiens, la crue du Nil commençait à la première nouvelle lune après le solstice.

Ces deux indications de Vettius Valens et de Pline s'accordent ensemble, car on sait que la date du lever héliaque de Sirius à Memphis, date acceptée officiellement pour toute l'Égypte, tombait depuis quelques milliers d'années vers le 20 juillet julien, et que, depuis le XXXIII^e^ siècle avant notre ère, jusqu'au II^e^ siècle de cette ère, le solstice d'été avait avancé, dans l'année julienne, du 20 juillet au 24 juin. Ainsi, vers 3300 avant notre ère, le lever héliaque de Sirius et le solstice avaient dû tomber sur le même jour. Alors l'année lunaire égyptienne devait commencer avec la première nouvelle lune, après ce double phénomène astronomique. Mais, à l'époque de Vettius Valens et de Pline, la première nouvelle lune après le solstice était presque toujours antérieure au lever héliaque de Sirius, et réciproquement la dernière nouvelle lune avant ce lever était presque toujours postérieure au solstice. La nouvelle lune indiquée par Pline comme marquant le commencement de la crue du Nil était donc généralement la même que la nouvelle

[1] § 2.

[2] Voy. Pline et Amm. Marcellin, *ll. cc.*

[3] *Anthol.* dans Saumaise, *De ann. climact.* p. 114.

[4] V, IX, sect. 7, n° 57, t. I, p. 156, et XVIII, XVIII, sect. 47, n° 167, t. III, p. 180 de Sillig.

[5] C. XXXII, p. 43, C, Saumaise (1689).

lune indiquée par Vettius Valens comme marquant le commencement d'une forme égyptienne d'année lunaire.

Ce rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était évidemment une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était supposée coïncider avec la durée de l'inondation, et l'année lunaire dont parle Vettius Valens était une réminiscence de l'année lunaire primitive, que les Égyptiens avaient formée par la réunion des trois tétraménies lunaires. Ramenée, par l'intercalation périodique d'une 13e lunaison, à commencer vers l'époque comprise entre le solstice d'été et le lever héliaque de Sirius, cette année lunaire s'était conservée à côté de l'année vague de 365 jours et de l'année fixe de 365 jours 1/4.

M. Lepsius[1] avait cru trouver une mention de *l'année lunaire* dans le *Rituel funéraire*[2] des Égyptiens et sur un sarcophage égyptien du musée du Louvre; malheureusement c'était par une erreur d'interprétation, généralement reconnue aujourd'hui. Mais, suivant une conjecture de M. Lepsius[3], confirmée par les textes et les considérations que nous venons de présenter, c'est vraisemblablement une fête du commencement ou de la fin de l'année lunaire, qui est nommée *fête de la petite année* dans une très-antique inscription hiéroglyphique, où elle figure à côté de la *fête de la grande année*, c'est-à-dire sans doute du commencement ou de la fin de la période intercalaire de 4 ans, à côté de la *fête de l'année solaire*, c'est-à-dire du premier jour de l'année caniculaire considérée comme tropique, et à côté de la *fête du nouvel an*, c'est-à-dire sans doute du premier jour de l'année vague.

Un traité astronomique grec, rédigé en Égypte avant

[1] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 157.
[2] Ch. XXVII, n° 2.
[3] *Chronolog. der Ægypt.* t. I, p. 154 et 156.

l'époque d'Hipparque[1], mentionne[2] l'année égyptienne de 365 jours, et dit ensuite que certaines fêtes publiques des Égyptiens suivent cette année *usuelle* (*ὡς νενόμισται*), mais que les astrologues et les hiérogrammates comptent aussi *les jours d'après la lune* (*χρῶνται ταῖς κατὰ σελήνην ἡμέραις*) et célèbrent, *d'après l'ordre divin* (*κατὰ θεῖον*[3], *divinitus*), c'est-à-dire d'après les phénomènes naturels réglés par la divinité et non d'après des usages arbitraires, la fête de l'inondation (*τὰ καταχυτήρια*), le lever héliaque de Sirius (*κυνὸς ἀνατολήν*), et les *fêtes des lunaisons* (*τὰ σεληναῖα*), en supputant les jours à la manière des Égyptiens (*ἀναλεγόμενοι τὰς ἡμέρας ἐκ τῶν Αἰγυπτίων*). Le traité astronomique ajoute que, comptant 365 jours 1/4 par année solaire, on formait ainsi une tétraétéride, et que l'on comparait les jours de la lune avec ceux du soleil (*τὰς τοῦ ἡλίου καὶ τὰς τῆς σελήνης ἡμέρας*) et les jours de la tétraétéride avec ceux du mois (*κατὰ τετραετηρίδα ἀντιβάλλειν ταῖς κατὰ μῆνα*). Voilà donc bien, à côté de l'année vague, d'une part un calendrier solaire fixe avec intercalation quadriennale, d'autre part un calendrier lunaire, mais seulement pour les besoins de l'astrologie et pour l'usage de quelques fêtes des lunaisons réelles, fêtes distinctes de celles qui se célébraient, comme nous l'avons vu, pour les lunaisons fictives des mois de 30 jours de l'année vague.

Lanauze n'avait connu et employé qu'une très-petite partie

[1] *Papyrus grecs des collections du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, 1re division, papyrus 1 (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII). Comparez les *Observations* de M. Brunet de Presle, p. 42.

[2] P. 50.

[3] Voyez une date *κατὰ θεὸν* opposée à une date *κατ' ἄρχοντα* dans une inscription de l'archonlat de Nicodème, découverte à Athènes en 1860, insérée dans les *Ἐφημερίδες ἀρχ.* n° 4098, et citée par M. Bœckh, *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten* (Berlin, 1860, in-8°). Comparez l'expression *κατὰ θεῖον* dans Aristophane, *Chevaliers*, v. 147, et la nouvelle éd. du *Thes. græcæ linguæ*, v. *θεῖος*, p. 276, D.

des faits que nous venons d'étudier, et il en avait exagéré et faussé les conséquences, au point de prétendre qu'au moins dans certaines contrées de l'Égypte, le calendrier solaire avait été abandonné pour un calendrier lunaire. Son erreur est semblable à celle que commettrait un Turc qui, à cause du cycle lunaire employé par les peuples chrétiens de l'Europe pour fixer la fête de Pâques et, par suite, les autres fêtes mobiles, conclurait que le calendrier de ces peuples était devenu lunaire, comme celui de la Judée, d'où la religion chrétienne était sortie.

Mais les critiques qui, par un excès contraire, et malgré les preuves qui viennent d'être exposées, refuseraient de croire à tout usage civil ou religieux des lunaisons chez les anciens Égyptiens, commettraient une erreur pareille à celle d'un Turc qui, sachant que notre calendrier est solaire, refuserait de croire que nous consultions la lune pour fixer la fête de Pâques, dont la place détermine celles de toutes nos fêtes mobiles.

Ainsi, indépendamment du cycle d'Apis, dont nous allons nous occuper maintenant sans aucune opinion préconçue, il est établi, non-seulement par les traditions grecques et romaines, mais aussi par d'antiques documents hiéroglyphiques, que primitivement les mois des Égyptiens avaient été lunaires, et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier devenu purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie, et pour régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons.

Voyons si l'étude des documents sur le cycle d'Apis pourra nous apprendre quelque chose de plus sur ce rôle restreint des lunaisons dans les usages de l'Égypte ancienne.

§ II.

SUR LA PÉRIODE D'APIS.

Suivant des égyptologues très-distingués [1], un cycle portant le nom d'Apis a réellement appartenu à l'Égypte pharaonique, comme élément d'un calendrier religieux, où il marquait dans l'année vague le roulement des nouvelles lunes, de même que la période sothiaque marquait dans l'année vague le roulement des levers héliaques de Sirius. Examinons, sans aucun parti pris, si l'existence antique de ce cycle d'Apis est historiquement constatée, et s'il a vraiment la signification qu'on lui donne.

Il est prouvé, par les monuments, que le culte du bœuf Apis existait en Égypte dès l'époque de la IV^e^ dynastie [2], et Manéthon [3] fait remonter ce culte jusqu'au second roi de la II^e^. Mais il faut tâcher de savoir si ce culte avait dès l'origine, ou du moins avait reçu de bonne heure, une signification astronomique.

Le plus ancien et le plus constant des titres donnés au bœuf Apis par les Égyptiens était celui de *seconde vie de Ptah*, remplacé quelquefois par celui de *fils de Ptah* [4]. Cependant [5] le

[1] Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 182; M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 160-161, et M. Bunsen, *Æg. Stelle*, etc. t. IV, p. 69-71.

[2] Voyez des extraits d'une lettre de M. Mariette à M. de Rougé, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1858, 11 juin, p. 117.

[3] Voyez les fragments de Manéthon chez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, t. III, *Urkundenbuch*, p. 10 et 11. Comparez t. II, p. 53, et 103.

[4] Voyez M. de Rougé, *Notice somm. des monum. ég. du Louvre*, p. 44. (Paris, 1855, in-18.) Comparez une inscription citée par M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 98.

[5] Quoi qu'en dise M. Rœth, *Die Ægyptische und die Zoroastrische Glaubenslehre*, note 154, p. 114 (Mannheim, 1846, gr. in-8°).

bœuf Apis était considéré aussi comme le représentant d'Osiris [1], qui, de même qu'Apis, recevait son souffle de Ptah [2]. D'un autre côté, Osiris lui-même, par sa signification physique, était le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire [3], et le nom égyptien du bœuf sacré se prononçait *Hapi*, comme celui du Nil [4], bien que ces deux noms s'écrivissent toujours d'une manière différente. Il paraît donc probable qu'on établissait quelque rapport entre Apis et le Nil. Mais ce qui est bien certain, d'après les documents hiéroglyphiques, c'est que le bœuf Apis était un symbole de la lune [5], de même que le bœuf Mnévis était un symbole du soleil. Apis était consacré au dieu de la lune, c'est-à-dire à Joh-Taat (Lunus-Hermès), Taat ou Thot deux fois grand (Ἑρμῆς δισμέγιστος), surnommé *Api* ou *Hapi* (*le juge*), en sa qualité de juge infernal [6]. Ce rapport d'Apis avec la lune était bien connu des écrivains [7]

[1] Voyez Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XX, XXIX et XLIII; Diodore de Sicile, I, LXXXV, et les inscriptions hiéroglyphiques citées par M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 53, 55, etc. Comparez M. Mariette, *ibid.* p. 48, 66, 67, 85, 98, etc. Voyez aussi M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 502-503, et t. V, part. 1, p. 11.

[2] Voyez M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 98.

[3] Voyez M. de Bunsen, t. I, p. 508.

[4] Voyez M. de Bunsen, t. IV, p. 71, note 26 *b*, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 157-160.

[5] Voyez M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* juin 1855, p. 53 54, et p. 85, et M. Rœth, *Die Æg. u. die Zor. Glaubensl.* note 154, p. 113-114. Suivant une remarque que je dois à une communication bienveillante de M. le vicomte de Rougé, plusieurs Apis, sur les stèles du Sérapéum de Memphis, portent un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symbole des phases lunaires.

[6] Voy. M. Rœth, p. 147 du texte, et notes 151-154, p. 109-114. Sur Joh-Thot, dieu lunaire, identique à l'Hermès égyptien, voyez aussi M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 464-465.

[7] Hérodote, III, XXVIII; Élien, *Nat. anim.* XI, XI; Lucain, VIII, 479; Ammien M. XXII, XIV, § 7; Suidas aux mots Ἆπις et Ἆπιδες, et le mot Μνανιον dans une inscription grecque égyptienne du Recueil de M. Letronne, t. II, p. 536. Comparez Élien, *Nat. anim.* XI, X; Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XXXVII et XLIII, et *Quæst. symp.* VIII, I; Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 184, t. II, p. 125 de Sillig, et Porphyre dans Eusèbe, *Prép. év.* III, XIII, p. 117 de Vigier.

grecs et romains, qui n'ignoraient pas non plus le rapport de Thot ou Hermès avec Lunus [1].

Cela posé, passons au cycle d'Apis. Pline [2], Solin [3] et Ammien Marcellin [4] disent que les Égyptiens tuaient le bœuf Apis quand sa vie excédait un certain nombre d'années. Plutarque [5] fixe le nombre des années de la vie d'Apis, en disant que le bœuf sacré vivait 25 ans; mais il ne dit pas qu'on eût coutume de le tuer pour l'empêcher de vivre plus longtemps. Plutarque considérait peut-être les 25 ans comme la mesure de la longévité naturelle de cet animal. Lucain [6] appelle la durée normale de la vie d'Apis *lustra suæ Phœbes, les lustres de la lune, à laquelle il est consacré.* Or on sait que les Romains nommaient habituellement *lustrum* une période de cinq ans. Malheureusement Lucain ne dit pas le nombre des lustres : s'il avait pu faire entrer le mot *quinque* dans son vers, il se serait accordé entièrement avec Plutarque sur la durée de la vie du bœuf Apis, et, de plus, il aurait désigné les cinq lustres d'Apis comme un cycle lunaire.

Malgré cette omission, ces deux témoignages de Plutarque et de Lucain, ainsi complétés et expliqués l'un par l'autre, donnent certainement une grande vraisemblance à l'opinion des savants égyptologues allemands qui ont admis qu'un cycle lunaire de 25 années égyptiennes, c'est-à-dire de 25 années vagues de 365 jours, avait existé en Égypte sous le nom de durée de la vie d'Apis. Mais ces deux témoignages sont trop récents et trop isolés pour prouver que l'existence de ce cycle en Égypte remonte plus haut que l'époque alexandrine.

[1] Voyez Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XLI, et M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 462-465 et p. 486.

[2] VIII, XLVI, sect. 11, n° 184, t. II, p. 126.

[3] C. XXXII, p. 43 de Saumaise (1689).

[4] XXII, XIV, n° 7.

[5] *Sur Is. et Os.* ch. LVII.

[6] *Pharsale*, VIII, 479 et s.

L'antiquité pharaonique de ce cycle d'Apis semble gravement compromise par les découvertes que M. Mariette a faites dans le sérapéum de Memphis. Notre savant compatriote a montré que le sérapéum pharaonique, bien distinct du temple élevé à Memphis par les Grecs au dieu de Sinope, était le temple d'*Osorapis*, c'est-à-dire d'*Apis mort*[1]. Parmi les 64 Apis dont il a pu retrouver les tombeaux dans les souterrains de ce monument funéraire, il y en a beaucoup dont la vie a été très-courte; mais il y en a deux, du temps de la XXII^e^ dynastie[2], qui ont vécu un et deux ans au delà de leur 25^e^ année, comme les inscriptions le constatent. M. Mariette présume que le *maximum* imposé à la vie des Apis n'était pas de 25 ans, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris, dont Apis était, à un certain point de vue, le représentant charnel[3]. C'est possible, sans doute; mais la durée *théorique* de la vie d'Apis considéré comme représentant de la lune aurait pu être néanmoins de 25 ans, comme Plutarque le dit, et comme Lucain le confirme en indiquant qu'elle se composait d'un nombre entier de lustres.

D'un autre côté, on pourrait être tenté de dire qu'il est possible que cette XXII^e^ dynastie de Manéthon, dynastie bubastide, sous laquelle une influence étrangère et sémitique se montre très-fortement[4], n'ait pas été scrupuleuse sur l'accomplissement des anciens rites. Sans s'arrêter à cette considération, l'on peut remarquer que, sous les dynasties postérieures à la XXII^e^, on ne voit pas que le *maximum* de 25 ans ait jamais été dépassé, malgré le nombre considérable des Apis que M. Mariette a retrouvés pour les époques de ces dynasties. Lucain[5]

[1] *Bulletin arch. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 45-50.
[2] *Ibid.* p. 89-90 et p. 93-100.
[3] *Ibid.* p. 97-98.
[4] *Ibid.* p. 99-100.
[5] *Phars.* VIII, 479.

dit que, dans les derniers temps de la dynastie des Ptolémées, aucun Apis n'avait atteint la limite légitime de sa vie (*Lustra suæ Phœbes non unus vixerat Apis*), et il insinue que c'était là, pour l'Égypte, un mauvais présage. Mais les inscriptions des tombeaux d'Apis prouvent que ce mauvais présage prétendu aurait été habituel sous les dynasties pharaoniques. En effet, l'Égypte aurait été fort à plaindre, si, pour être tranquille sur son avenir, elle avait eu besoin que les Apis vécussent chacun 25 ans.

Il est nécessaire de faire intervenir ici une considération que les égyptologues ont eu tort de négliger. Quelle est la durée ordinaire de la vie d'un taureau? La zoologie répond que le taureau vit de 15 à 20 ans[1]. Une vie de 25 ans, et surtout une vie de 28 ans, aurait donc été, pour un Apis, une vie d'une longueur exceptionnelle. Une longévité de 25 à 27 ans est constatée pour deux des 64 Apis dont M. Mariette a découvert les tombeaux et les inscriptions funéraires. Il n'est pas probable qu'une mort violente ait été souvent nécessaire pour empêcher le retour d'exemples d'une semblable longévité.

Il reste donc très-probable que les Apis vivaient ce qu'ils pouvaient, quelquefois 25 ans, très-rarement plus, habituellement beaucoup moins. Les tuait-on, lorsque, par une espèce de prodige, ils allaient dépasser 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris? Peut-être faut-il le supposer, par respect pour l'autorité de Pline, de Solin et d'Ammien Marcellin; mais il est très-possible que ces trois auteurs, en parlant de la mort violente des Apis coupables de vivre trop longtemps, n'aient pas bien su ce qui se passait dans les sanctuaires égyptiens. Leur assertion pourrait bien n'être qu'une con-

[1] Voyez M. Flourens, *De la longévité humaine*, p. 86 (Paris, 1855, in-12).

jecture destinée par eux à concilier deux faits, savoir : la durée fixe que les Égyptiens assignaient à la vie d'Apis, et la durée variable de la vie des taureaux. Du reste, les meurtres d'Apis âgés de 28 ans n'auraient pu être qu'extrêmement rares.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort [1] de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariette pour transporter chez les Égyptiens notre cycle solaire de 28 ans. Ce cycle, dont l'objet unique est de trouver la *lettre dominicale*, suppose par conséquent l'emploi de la semaine, qui était certainement inconnue aux anciens Égyptiens, habitués à diviser en décades leurs mois de 30 jours. Le *maximum* supposé de 28 ans pour la vie des Apis n'aurait eu aucune signification astronomique.

Puisque les inscriptions funéraires des Apis, d'accord avec les observations des naturalistes sur la longévité des taureaux, nous apprennent que ces animaux sacrés vivaient habituellement beaucoup moins de 25 ans, les textes concordants de Lucain et de Plutarque sur les 25 ans de la vie des Apis doivent se rapporter non à un fait réel, mais à une détermination théorique et symbolique. Pour justifier à ce point de vue l'assertion de Lucain, qui dit que la vie normale des Apis était un cycle lunaire composé d'un certain nombre de lustres, et l'assertion de Plutarque, d'après laquelle cette vie de l'Apis idéal, symbole de la lune, était de 5 lustres, il nous suffit de constater que ces 5 lustres égyptiens, c'est-à-dire ces 25 années vagues de 365 jours, étaient réellement un cycle lunaire. Or il est certain que 25 années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours, donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, qui pouvaient former 16 années lunaires de 12 mois et 9 de 13 mois.

[1] *Revue archéol.* 15 décembre 1854, et *Bulletin des sociétés savantes* dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 16 décembre 1854.

Ainsi cette période devait ramener à peu près aux mêmes dates de l'année vague les lunaisons et les fêtes qui s'y trouvaient rattachées. Nous avons vu qu'une fête du commencement de l'année lunaire existait sous la XII^e^ dynastie, et que des fêtes des lunaisons réelles existaient sous les Ptolémées. Le cycle d'Apis pouvait servir à en régler le retour.

Mais rien ne prouve que ce cycle, qui implique une connaissance très-approximative du mois synodique, ait existé de bonne heure chez les Égyptiens. L'existence de ce cycle n'étant constatée par aucun document pharaonique, il serait téméraire d'en affirmer la haute antiquité et l'originalité égyptienne. Le culte d'Apis, symbole de la lune, remontait aux premiers temps de l'Égypte; mais rien n'indique que la durée de sa vie fût évaluée dès lors à 25 ans. Le cycle de 25 années vagues, dont nous ne trouvons pas de traces avant Lucain et Plutarque, pouvait être une invention alexandrine, rattachée après coup à ce culte antique. Avant cette invention, les fêtes du commencement de l'année lunaire et des lunaisons vraies pouvaient être réglées par un cycle plus court et plus inexact, dont on pouvait corriger de temps en temps les résultats par l'observation directe des phases de la lune.

Ptolémée, dans sa *Grande composition mathématique*, compte le temps par années vagues égyptiennes. En formant ses tables pour le calcul des syzygies moyennes depuis l'ère de Nabonassar[1], il divise le temps en périodes de 25 années vagues, qui ramènent ces syzygies aux mêmes dates vagues, sauf une différence d'une heure et quelques minutes, d'une période à la suivante. Ainsi Ptolémée connaissait le cycle lunaire de 25 années vagues, et il en connaissait la petite erreur, qu'il corrigeait.

[1] *Grande comp. math.* VI, II, t. I, p. 378-381, Halma.

Ideler[1], M. Lepsius[2] et M. de Bunsen[3] supposent que cette division avait été donnée à Ptolémée par une antique période d'Apis, purement égyptienne suivant eux. Mais cette supposition n'est pas nécessaire. Ptolémée, qui n'emprunte aux anciens Égyptiens aucune observation astronomique, et qui prend son ère dans la chronologie babylonienne, a pu trouver, par les données d'Hipparque et par les siennes propres, l'égalité approximative de 25 années vagues et de 309 lunaisons, et être conduit ainsi à l'emploi de cette division commode. Comme cycles lunaires, ces périodes de 25 années vagues donneraient en moins de cinq siècles et demi une erreur d'un jour sur les lunaisons, comme cela est constaté par les tables de Ptolémée, qui embrassent les neuf premiers siècles de l'ère de Nabonassar.

Il est donc très-douteux que les anciens Égyptiens, avant l'époque alexandrine, aient eu cette période lunaire de 25 années vagues. En supposant qu'ils l'aient connue, est-il permis de conjecturer qu'ils l'aient employée pour fixer les dates historiques dans leur chronologie, ou pour fixer les dates de leurs observations astronomiques, comme certains astronomes grecs dataient par années des périodes callippiques? Non; car toutes les raisons que, dans un autre mémoire, nous apporterons contre la supposition gratuite d'un usage semblable de la période sothiaque chez les Égyptiens, subsistent contre cette supposition moins justifiable encore pour le cycle de 25 années vagues. En faveur de cette dernière supposition, il n'y aurait ni motif, ni prétexte plausible. Quand bien même la pensée de la division des tables de syzygies moyennes en périodes de 25 années vagues aurait été suggérée à Ptolémée par un cycle

[1] *Handb. der Chron.* t. I, p. 182.
[2] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 160-161.
[3] *Ægyptens Stelle*, etc. tome IV, pag. 69-71.

antique des Égyptiens, il faudrait remarquer que l'usage qu'il en fait est purement astronomique et non chronologique. Il n'y a nulles traces, ni chez les anciens Égyptiens, ni chez les Alexandrins, de dates d'événements ou d'observations fixées par l'indication de leurs places dans un cycle de 25 ans, dont on donnerait le nombre ordinal à partir d'un premier cycle. Or c'est là ce qui constituerait l'emploi chronologique de ce cycle, rattaché au mythe d'Apis, mais peut-être seulement sous l'influence grecque.

Quelle que soit l'antiquité du cycle d'Apis, il paraît certain qu'à une époque quelconque il a été employé par les Égyptiens pour le calcul des dates vagues des syzygies. Les 25 années dont ce cycle se composait étaient vagues. Mais l'année vague était considérée fictivement comme solaire, et ses trois saisons étaient identifiées fictivement avec celles de l'année tropique. Les Égyptiens rattachèrent-ils aussi le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et, par conséquent, à l'année qu'ils considéraient comme tropique, c'est-à-dire à l'année caniculaire de 365 jours 1/4? et un cycle astronomique leur servait-il pour fixer ce rapport? Telle est la dernière question qui nous reste à examiner, et qui va nous conduire à l'étude d'un autre cycle plus compliqué que celui de 25 années vagues.

§ III.

SUR LA PÉRIODE DE 36,525 ANNÉES VAGUES.

Le nom du bœuf Apis rappelait *Hapi,* nom égyptien du Nil[1], et l'une des 29 marques du bœuf sacré était considérée

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron der Æg.* t. I, p. 159, note 1.

comme le symbole de la crue du fleuve [1]. D'ailleurs, par une de ses significations, Osiris représentait le Nil, et Apis était le représentant d'Osiris [2]. Les Égyptiens avaient une fête annuelle de 7 jours en l'honneur de la crue du Nil, et cette fête était en même temps celle de la naissance d'Apis [3]. Il paraît que ce n'était pas là une fête vague et simplement commémorative, mais une fête ramenée par l'année astronomique vers l'époque réelle du commencement de l'inondation [4]. L'antiquité de cet usage n'est pas suspecte. Mais, malgré la double signification d'Apis, qui le mettait en rapport avec l'année tropique en même temps qu'avec le mois lunaire synodique, les fêtes des lunaisons et celles de la crue du Nil pouvaient n'être pas liées entre elles par un cycle luni-solaire, ou bien l'être par un cycle très-imparfait, dont on pouvait corriger de temps en temps les résultats par l'observation directe des phases de la lune et des phénomènes de l'année naturelle. Le soupçon qui s'élève contre l'antiquité du cycle lunaire de 25 années vagues atteint à plus forte raison l'antiquité plus que problématique d'un long cycle luni-solaire dérivé du premier.

D'après leur erreur sur la longueur de l'année tropique, à laquelle ils donnaient 365 jours 1/4, les Égyptiens devaient croire qu'après chaque période sothiaque, c'est-à-dire après 1,461 années vagues de 365 jours, la fête de la crue du Nil et de la naissance d'Apis, et le commencement de l'inondation annuelle, revenaient en coïncidence avec la date vague de mois

[1] Voyez Élien, *Nat. anim.* XI, x.

[2] Voyez ci-dessus, § 2.

[3] Voyez Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 186, t. I, p. 126 de Sillig; Ammien M. XXII, XV, § 17; Élien, *Nat. anim.* XI, x, et Héliod. *Éthiop.* IX, IX. Comp. M. Lepsius, *Chron. der Ægypt.* t. I, p. 158, 159.

[4] Voyez Héliodore et Élien, *ll. cc.* un papyrus astronomique grec imprimé dans les *Notices et extraits des mss.* tome XVIII, part. 2, p. 50, et les textes cités par Jablonski, *Pantheon Ægyptiacum*, part. 2, p. 172-173.

et de jour considérée fictivement comme correspondante dans le calendrier civil; en même temps, depuis l'invention du cycle lunaire d'Apis, ils devaient croire qu'au bout de 25 ans cette date vague revenait en coïncidence avec une nouvelle lune. Ni l'une ni l'autre de ces deux coïncidences n'était ramenée avec exactitude. Mais, en les supposant exactes toutes deux, on devait croire qu'une période égale au produit de la multiplication des 1,461 années vagues de la période sothiaque par 25, nombre des années vagues du cycle d'Apis, c'est-à-dire une période de 36,525 années vagues, devait ramener à une même date de l'année caniculaire, supposée tropique, et de l'année vague en même temps, le commencement du cycle de 25 années vagues, et par conséquent une nouvelle lune, qui devait coïncider ainsi avec le lever héliaque de l'étoile Sirius et avec le commencement de la crue du Nil.

Mais cette période de 36,525 ans ne se trouve attribuée aux anciens Égyptiens par aucun témoignage digne de foi. Il est donc très-douteux qu'ils l'aient connue. Cette période de 36,525 années vagues de 365 jours, supposées égales à 451,449 lunaisons et à 36,500 années caniculaires de 365 jours 1/4, est peut-être le résultat d'un calcul fait par les astrologues grecs d'Alexandrie. En effet, les Alexandrins avaient pu remarquer que le nombre des 36,525 années vagues contenues dans cette période est égal au nombre des jours contenus dans 100 années caniculaires, et que le nombre de 36,500 années caniculaires contenues dans cette même période est égal au nombre des jours contenus dans 100 années vagues. Ce jeu de nombres avait pu les séduire et leur faire oublier l'inutilité et l'inexactitude de cette période.

Je dis que cette période était inutile; car, à cause de sa longueur même, elle ne pouvait être d'aucun usage dans le ca-

lendrier. Je dis qu'elle était très-inexacte; car, d'une part, elle multipliait par 25 l'erreur de 11 jours, 8 heures et plus de 34 minutes, qui se produisait au bout de chaque période sothiaque considérée à tort comme composée exactement de 1,460 années tropiques, tandis que l'année tropique vraie était plus courte d'un peu plus de 11 minutes et 8 secondes que l'année sothiaque de 365 jours 1/4. D'autre part, elle multipliait par 1,461 l'excès d'une heure et 8 minutes environ qui se produisait au bout de la période de 25 années vagues considérée à tort comme contenant exactement 309 lunaisons moyennes. De là il serait résulté, au bout d'une période de 36,525 années vagues, un excédant de plus de 280 jours sur la date vraie du solstice, et un excédant de près de 66 lunaisons au delà de celles que le cycle était supposé contenir.

Ainsi les inventeurs, quels qu'ils soient, de cette immense période ont peu de droits à nos éloges. Si les anciens Égyptiens l'ont connue, il est certain qu'ils ne l'ont pas plus employée pour la chronologie que pour le calendrier. Mais il est plus que douteux qu'ils l'aient connue; car nous allons voir qu'elle n'est mentionnée par aucun auteur un peu ancien, et que ceux qui en ont parlé l'ont fait d'une manière très-erronée.

Commençons par écarter un texte attribué à Manéthon [1], texte probablement apocryphe, et d'ailleurs étranger à la question. Suivant ce texte, il y avait 36,525 livres écrits par Hermès. Ce nombre fabuleux doit évidemment être amené par quelque analogie symbolique. Mais nous avons vu que le nombre 36,525 est celui des jours contenus dans 100 années caniculaires. Ce nombre, pour les livres d'Hermès, a donc fort

[1] Dans Jamblique (*Myst. ég.* VIII, 1), qui a peut-être tiré cette donnée du *Livre de Sothis* faussement attribué à Manéthon. Comparez Zoëga, *De origine et usu obeliscorum*, pag. 505, et M. Boeckh, *Manetho*, p. 17.

bien pu être imaginé par des hommes qui n'avaient pas la pensée d'une période de 36,525 années vagues.

Suivant le moine byzantin George le Syncelle[1], et suivant l'ouvrage grec byzantin qu'on appelle la *Vieille chronique égyptienne*[2], de même que suivant certains livres attribués à l'Hermès égyptien[3], mais fabriqués par des astrologues alexandrins et orientaux depuis l'ère chrétienne[4], ces 36,525 ans seraient la période qui ramène chacun des deux points équinoxiaux au même point des constellations zodiacales. Telles sont les données apocryphes sur lesquelles M. Lepsius[5] et M. de Bunsen[6] ne craignent pas de se fonder pour attribuer aux anciens Égyptiens la période de 36,525 années vagues à titre de mesure de la durée d'une révolution entière de la précession des équinoxes.

Les Égyptiens ignoraient la précession des équinoxes, comme nous le démontrerons ailleurs. Du reste, la période de 36,525 ans, ainsi comprise, supposerait, pour la précession des équinoxes, une valeur séculaire non pas d'un degré, c'est-à-dire de $\frac{1}{360}$ de circonférence, valeur admise par Ptolémée[7], mais d'une des parties d'une circonférence divisée en 365 parties égales et 1/4, suivant l'évaluation comprise dans une longue interpolation que Valla n'a pas craint d'insérer, sans en prévenir, au milieu d'un passage de sa traduction latine infidèle des *Hypothèses astronomiques* de Proclus[8]. Or il est vrai que les Chinois ont employé cette division du cercle : ignorant la vraie durée de l'année tropique et la précession des équinoxes,

[1] P. 35, D, Goar. Comparez p. 17.

[2] P. 51, C, 52, B, Goar.

[3] Dans le Syncelle, p. 35, D.

[4] Voyez Baumgarten Kruslus, *De librorum Hermeticorum origine atque indole*, p. 9 (Iena, 1827, in-4°).

[5] *Chr. der Æg.* t. I, p. 210.

[6] *Æg. Stelle*, t. IV, p. 76.

[7] *Alm.* VII, II, t. II, p. 13, Halma.

[8] *Exposé des hypothèses astron.* ch. II, trad. lat. de Valla, p. 342 (*Ptolemæi opera*, lat. Basileæ, 1551, in-fol.).

et croyant que l'année de 365 jours 1/4 était à la fois l'année sidérale et l'année tropique vraie, ils ont voulu que le soleil, dans son mouvement en ascension droite, parcourût en un jour une de ces 365 parties égales de la bande équatoriale, et qu'il complétât sa révolution annuelle en parcourant pendant le quart de jour le petit arc restant, égal au quart d'une de ces 365 parties. Mais les Égyptiens, qui divisaient la bande équatoriale en 36 décans de 10 degrés chacun[1], n'ont pas plus connu que les Grecs une division du cercle en 365 parties et 1/4, ni une précession des équinoxes égale à une de ces parties en 100 ans.

Quant à Proclus, si mal interprété par Valla, il dit[2] fort bien que, *suivant les astronomes grecs*, le mouvement des fixes était de 1 degré par siècle, ce qui donnerait une circonférence entière en 36,000 ans, et non en 36,525 ans. Mais Proclus lui-même n'est pas de l'avis des astronomes grecs. Ce philosophe, plus érudit que judicieux, a parfaitement raison de dire[3] que les Égyptiens et les peuples de l'Orient n'avaient point observé la précession des équinoxes, et, sur ce point de fait, on peut s'en rapporter à son vaste savoir. Son tort, consigné expressément dans deux de ses ouvrages[4], est de rejeter la précession des équinoxes, cette grande découverte d'Hipparque, par un injuste dédain pour la science humaine et neuve des Grecs, et par un respect superstitieux pour l'antiquité mystérieuse et l'infaillibilité prétendue de la science égyptienne et orientale, à laquelle il prête une origine surnaturelle et di-

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 120-121.

[2] *Comm. sur le Timée*, p. 277, D, 278, A, Bâle (p. 671-672, Schneider), et *Exp. des hypothèses astron.* à la suite des *Hypothèses de Ptolémée*, p. 150, Halma. Comparez p. 113-115, Halma. Voyez le texte, et non les contre-sens de la traduction française.

[3] *Sur le Timée*, l. c.

[4] *Sur le Timée*, et *Exp. des hypoth. astr.* ll. cc.

[illegible] qui n'a été remarqué par aucun des critiques [illegible] jour, se sont occupés des notions antiques sur [illegible] les équinoxes. Ces deux textes de Proclus, que [illegible] invoqués, sont cependant, avec le texte de Pto- [illegible] cette découverte d'Hipparque, les témoignages les [illegible] importants sur cette question capitale dans l'histoire de [illegible] ancienne. Mais laissons là cette question, trop [illegible] pour être abordée en passant, et que nous traiterons [illegible] avec toute l'attention qu'elle mérite.

CONCLUSIONS.

[illegible] résumé, primitivement les Égyptiens avaient mesuré le [illegible] sur mois lunaires; puis, après divers essais d'années [illegible] et solaires, ils s'étaient arrêtés définitivement à un ca- [illegible] solaire, qui comprenait, pour l'usage civil et religieux, [illegible] de 365 jours, dans laquelle les fêtes tant solaires [illegible] étaient vagues et fictivement commémoratives. [illegible] calendrier comprenait en même temps une année fixe [illegible] ordonnance, qui, réglée par le lever héliaque du matin de [illegible] Memphis, et par une intercalation quadriennale d'un [illegible] destinée à ramener quelques fêtes et quelques usages [illegible] saisons réelles. La période sothiaque de 1,461 années [illegible] égales à 1,460 années caniculaires supposées tropiques [illegible] temps, complétait ce calendrier solaire légèrement [illegible]

[illegible] les Égyptiens avaient gardé certaines fêtes atta- [illegible] lunaisons réelles; pour l'usage spécial de ces fêtes, [illegible] que des spéculations astrologiques où les phases de [illegible] jouaient un rôle, ils avaient conservé, en dehors et à [illegible] leur calendrier solaire, une année lunaire dont le com-

mencement était maintenu, par l'intercalation d'un treizième mois lunaire, à la dernière nouvelle lune avant le lever héliaque de Sirius, ou bien à la première nouvelle lune après le solstice.

Les dieux égyptiens Chons et Taat ou Thot étaient des divinités lunaires. Le bœuf Apis était le représentant non-seulement d'Osiris, dieu du Nil, mais aussi du dieu lunaire Thot : ce bœuf sacré avait un rapport symbolique, d'une part avec la période des saisons et la crue du Nil, d'autre part avec la nouvelle lune qui précédait cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire.

A l'époque alexandrine, on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de 25 années vagues, qui formaient un cycle de 309 lunaisons inexactes. Mais rien ne prouve que ce cycle et l'opinion qui donnait aux Apis 25 ans de vie aient appartenu à l'Égypte pharaonique. Les inscriptions funéraires des Apis, découvertes à Memphis par M. Mariette, semblent plutôt indiquer le contraire.

Il est encore plus douteux que l'Égypte pharaonique ait connu un cycle de 36,525 années vagues. Ce cycle, dépourvu d'applications pratiques, et dont l'existence, purement spéculative, n'est prouvée que pour les derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, était un cycle luni-solaire inexact et inutile par sa longueur. Ce cycle résultait de la combinaison de la période sothiaque de 1,461 années vagues avec la période lunaire de 25 années vagues.

C'est faussement que quelques écrivains byzantins, et après eux des critiques modernes, ont cru trouver dans ces 36,525 ans une antique mesure égyptienne de la précession des équinoxes, qui aurait été, par siècle, d'une des parties d'une circonférence divisée en 365 parties 1/4. Mais cette division chi-

noise de la circonférence n'a jamais été connue des Égyptiens, et la précession leur est restée inconnue jusqu'à l'époque d'Hipparque : Ptolémée, qui affirme la précession, et Proclus, qui la nie, s'accordent à attester que les Égyptiens n'en ont eu aucune notion.

MÉMOIRE

SUR

LA PÉRIODE ÉGYPTIENNE

DU PHÉNIX,

PAR M. TH. HENRI MARTIN.

En continuant de traiter dans une suite de mémoires, comme nous en avons le désir, des périodes des Égyptiens, de leur chronologie et de leur astronomie en général, il est une période énigmatique et célèbre entre toutes, dont il faut encore déblayer le terrain, celle du phénix. Larcher, dans un mémoire lu, en 1805, devant la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, et d'autres savants après lui, ont admis l'identité de cette période et de la période sothiaque ou caniculaire, dont nous aurons à traiter bientôt. Mais c'est là une des nombreuses erreurs auxquelles on est arrivé, quand on a voulu attribuer à l'intervalle entre deux retours du phénix des Égyptiens une signification astronomique. Parmi toutes ces erreurs, celle de Larcher est une des plus soutenables, parce qu'elle n'est pas dépourvue, comme tant d'autres, de tout appui dans les documents antiques; mais nous verrons que l'ensemble de ces documents la condamne. L'objet principal du présent Mémoire est de prouver que la période du phénix est étrangère à l'histoire de l'astronomie égyptienne.

Pour apprécier les hypothèses auxquelles cette période a donné lieu dans les temps modernes, et pour nous former sur cette question une opinion solidement établie, il y a une première chose à

faire, trop négligée par la plupart des auteurs d'hypothèses : c'est de réunir, de comparer et d'interpréter les témoignages antiques, qui sont nos seuls documents sur cette période.

PREMIÈRE PARTIE.

LES DOCUMENTS ANTIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES NATURELLES.

On connaît la fable égyptienne du phénix, de sa migration périodique, de sa mort, de sa renaissance. Nous n'examinerons pas les variantes nombreuses de cette fable; nous rappellerons seulement que, suivant les Égyptiens d'Héliopolis, consultés par Hérodote [1], et suivant Horapollon [2], grammairien égyptien de Panopolis, le phénix, oiseau unique de son espèce, venait en Égypte produire de son sang, par une blessure volontaire, un fils semblable à lui, puis mourir, et recevoir, à Héliopolis, les honneurs de la sépulture, tandis que le nouveau phénix retournait d'Héliopolis dans sa patrie lointaine, pour revenir, après bien des siècles, se reproduire et mourir en Égypte. Nous ne suivrons pas non plus ici les nombreux auteurs modernes [3] qui ont étudié, au point de vue de la mythologie, cette fable telle qu'elle avait cours chez les Égyptiens, les

[1] II, LXXIII.

[2] *Hierogl.* I, XXXV, et II, LVII.

[3] Voyez surtout Bochart, *Hierozoïcon*, part. II, VI, 5; Kreuzer, *Symbolik und Mythologie*, 2e édit. t. I, p. 438 et suivantes; M. Guigniaut, *Symbolique de Creuzer*, p. 412 et suiv. et p. 909, note; Münter, *Sinnbilder und Vorstellungen der alten Christen*, p. 94-97; Larcher, *Mém. sur le phénix* (*Inst. Ac. des inscr.* t. I, p. 166-307); Dalberg, *Simorg der persische Phœnix* (*Mines de l'Orient*, t. I, p. 199-208); Métral, *Le Phénix ou l'oiseau du soleil* (Paris, 1824, in-12); Henrichsen, *De Phœnicis fabula* particulæ duæ (Copenhague, 1825-1827, in-12); M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 181-186, et M. d'Eckstein, *De quelques légendes brahmaniques*, § 13, *Du Phénix d'Égypte* (*Journ. asiat.* déc. 1855, p. 473-478).

Grecs, les Romains et les Orientaux. Nous ne voulons nous en occuper que pour voir si elle intéresse, comme on l'a cru, l'histoire de l'astronomie égyptienne.

On a cherché pour le nom du phénix une étymologie copte, d'après laquelle il signifierait *siècle*[1]; mais cette étymologie a été réfutée par M. Lepsius[2]. Le nom de *phénix* (φοίνιξ, *phœnix*), donné, par les Grecs et par les Romains, à l'oiseau merveilleux, est en même temps le nom donné par eux à la nation phénicienne; mais la signification sémitique de ce nom est incertaine. Le palmier se nomme aussi en grec φοίνιξ; mais tire-t-il son nom de celui du pays? ou bien le pays tire-t-il son nom de celui de l'arbre? ou bien ces deux noms ont-ils une étymologie commune? Nous l'ignorons[3].

Quoi qu'il en soit, chez les Égyptiens, le palmier était le symbole de l'âme, et l'âme portait le même nom que la palme[4]. Le phénix réunissait aussi ces deux mêmes significations. En effet, les représentations symboliques des Égyptiens dans lesquelles le phénix joue un rôle, et les fables d'origine égyptienne sur cet oiseau, montrent bien qu'il était, avant tout, pour les Égyptiens, le symbole de l'immortalité de l'âme et de ses migrations telles qu'ils les concevaient[5]. En outre, le phénix, avec sa renaissance, était pour eux le symbole de l'astre d'Osiris, dieu protecteur des âmes immortelles, c'est-à-dire de la planète Vénus, reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir[6]. Mais, pour eux, le phé-

[1] Voyez Scholtz, *Lexicon Ægyptiacum*, p. 16; Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 184, et Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. I, p. 29.

[2] *Chron. der Æg.* t. I, p. 183.

[3] Voy. M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 181-183.

[4] Voy. M. Lepsius, *ibid.* p. 181-183.

[5] Voy. Horapollon, *Hierogl.* I, XXXIV. Comparez M. Lepsius, *loc. cit.* p. 183-184, et M. de Rougé, *Étude sur le Rituel funéraire des anc. Égyptiens* (*Nouv. Revue archéol.* 1860, t. I, p. 81, 85, 86, 87 et 90).

[6] Voy. les documents en écriture hié-

nix (en égyptien *vennou*) était en même temps, d'une part, le symbole de la longévité et des longues périodes de temps[1], d'autre part, le symbole du soleil[2], considéré comme cause de la périodicité des saisons, et le symbole de l'inondation périodique du Nil[3].

Après ces indications rapides sur les significations que les Égyptiens prêtaient au phénix, nous avons à examiner les notions qu'ils nous ont transmises sur la période à laquelle le phénix donnait son nom, et qui était considérée comme la mesure de sa vie. Mais étudions d'abord les apparitions du phénix mentionnées par les anciens, et voyons quels en sont les intervalles.

On n'a trouvé jusqu'à ce jour aucunes traces de dates historiques d'apparitions du phénix sur les monuments égyptiens. L'oiseau mystérieux y figure seulement comme symbole.

Tacite[4] énumère quatre apparitions du phénix en Égypte. La plus ancienne avait eu lieu, disait-on, sous Sésostris, c'est-à-dire sous Ramsès II Méiamoun, premier roi de la XIX^e^ dynastie, qui vivait vers le XV^e^ siècle avant Jésus-Christ[5].

La seconde avait eu lieu, disait-on, sous Amasis, qui a régné de 569 à 526 avant Jésus-Christ.

roglyphique et en écriture démotique cités et expliqués par M. Brugsch, *Nouv. Rech. sur la division de l'année, etc. suivies d'un Mém. sur des observations planétaires consignées dans quatre tablettes en écriture démotique*, p. 43 et 50; le même, *Ueber ein neuentdecktes astronomisches Denkmal aus der thebanischen Nekropolis* (*Zeitschrift der deutschen Morgenl. Gesellschaft*, t. XIV, p. 23-24), et M. de Rougé, *Note sur les noms égypt. des planètes*, p. 16-20, Paris, 1826, in-8°.

[1] V. Horap. *Hier.* I, XXXV, XXXVI, II, LVII.

[2] Voy. Horapollon, I, XXXIV; Pline, XII, t. II, p. 196 de Sillig; Claudien, *Laud. Stilic.* II, 419, et *De Phœnice*, v. 7; Lactance, *De Phœn.* v. 33. Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 185.

[3] Voy. Horapollon, I, XXXIV. Comparez M. Lepsius, t. I, p. 186-187.

[4] *Ann.* VI, XXVIII.

[5] Voy. M. de Rougé, *Notice sommaire des monum. égyptiens du musée du Louvre*, p. 13-15 et p. 22 (Paris, 1855, in-12).

La troisième avait eu lieu, disait-on, sous Ptolémée, troisième roi macédonien d'Égypte, c'est-à-dire sous Ptolémée III Évergète Ier, qui régna de 247 à 222 avant Jésus-Christ. La suite du texte prouve que Tacite ne voulait pas parler de Ptolémée II Philadelphe, qui régna de 285 à 247 avant Jésus-Christ, et qui serait le troisième roi macédonien d'Égypte, en comptant Alexandre.

Enfin, la quatrième apparition du phénix eut lieu, dit-on, sous le consulat de Paulus Fabius et de Lucius Vitellius, c'est-à-dire en l'an 34 de notre ère, vingtième année du règne de Tibère. Tacite dit que, suivant quelques personnes, ce phénix était faux, parce qu'entre Ptolémée et Tibère il y a moins de 250 ans. Cela est vrai de la fin du règne de Ptolémée III et du commencement de celui de Tibère; mais cela serait faux, s'il s'agissait de Ptolémée II. Par conséquent, c'est bien de Ptolémée III Évergète Ier que Tacite a voulu parler.

Dans le dixième livre de son Histoire naturelle, Pline[1] nous apprend que, sous le consulat de P. Licinius et de Cn. Cornelius, le sénateur Manilius, illustre, dit-il, par la science, et cité par lui comme un des auteurs qu'il a suivis dans son dixième livre[2], disait qu'on était alors dans la 215e année d'une vie du phénix, et que la vie du phénix était une période qui commençait à midi un jour où le soleil entrait dans le signe du bélier. Il ne peut être question ici que de l'illustre sénateur M. Manilius, jurisconsulte versé dans toutes les connaissances de son temps, et qui était mort avant le célèbre orateur Crassus[3], c'est-à-dire avant l'an 88 avant Jésus-Christ. Les consuls dont il s'agit sont donc bien ceux de l'an 97 avant notre ère, P. Li-

[1] X, II, nos 4 et 5, t. II, p. 196 de Sillig.

[2] Voy. Pline, *Index* du livre X, t. I, p. 33 de Sillig.

[3] Voy. Cicéron, *De oratore*, III, XXXIII, et Orelli, dans l'*Onomasticon Tullianum*, p. 375.

cinius Crassus et Cn. Cornelius Lentulus, et non ceux de l'an 14 avant notre ère, M. Licinius Crassus et Cn. Cornelius Lentulus. D'ailleurs, le texte de Pline donne, sans variantes, P. Licinius, et non M. Licinius. Le phénix dont parlait le savant Manilius dans l'ouvrage consulté par Pline avait donc dû renaître le jour de l'équinoxe du printemps de l'année 311, si Manilius écrivait après l'équinoxe vernal de l'an 97 avant Jésus-Christ, tandis que, s'il écrivait avant l'équinoxe, la naissance du phénix devrait être de l'année 312 avant notre ère. Ces deux années appartiennent au règne de Ptolémée Ier dit *Soter*.

Cornelius Valerianus, cité par Pline [1], s'accorde avec Dion Cassius [2] pour dire qu'un phénix parut en Égypte vers la fin du règne de Tibère, sous le consulat de Q. Plautius et de Sextus Papinius; c'est-à-dire en l'an 36 de notre ère, vingt-deuxième et avant-dernière année de Tibère, et par conséquent deux ans après le phénix que Tacite mentionne comme suspect pour quelques personnes.

Pline lui-même [3] ajoute qu'un phénix fut apporté à Rome sous l'empereur Claude, et présenté dans les comices en l'année 800 de Rome, et que le fait fut consigné dans les actes publics [4], mais que personne ne doutait que ce ne fût un faux phénix. Aurelius Victor [5] dit seulement qu'en la 800e année de Rome un phénix fut vu en Égypte, sans ajouter qu'il fut apporté à Rome. Cette 800e année de Rome est la 47e de notre ère, puisque Pline et presque tous les auteurs postérieurs à l'époque de Claude suivent l'ère varronienne [6], d'après laquelle la dernière année avant notre ère est la 753e de Rome, tandis

[1] X, II, n° 5, t. II, p. 196.

[2] LVIII, XXVI-XXVII. Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 188-190.

[3] X, II, n. 5, t. II, p. 196-197.

[4] Voyez aussi Suidas, au mot Φοίνιξ.

[5] *De Cæsaribus*, c. IV, n° 12, et *Epitome*, c. IV, n° 10.

[6] Voy. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, 154-155, et p. 165-166.

que cette même année est la 752e de Rome, suivant l'ère catonienne.

Solin[1], confondant deux phénix mentionnés par Pline, et altérant les noms des consuls, dit que, venu en Égypte sous le consulat de Sextius Plautius et de P. Apronius, un phénix fut pris en l'an 800 de Rome, et montré dans les comices par ordre de l'empereur Claude. Or, ni en l'an 800 de Rome, ni en aucune autre année du règne de Claude, il n'y eut de consuls ainsi nommés; des deux consuls de l'an 36, sous Tibère, ce n'était pas Plautius, mais son collègue Papinius, qui portait le prénom de Sextius, et L. Apronius est un consul de l'an 39. Laissons donc là Solin et ses erreurs.

Suidas[2] dit qu'un phénix avait paru 654 ans avant celui qui parut sous Claude. Le dernier de ces deux phénix étant de l'an 47 de notre ère, le premier se serait montré en l'an 608 avant Jésus-Christ.

En somme, voici huit apparitions de phénix mentionnées par les anciens, savoir :

Premier phénix, au xve siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

Deuxième phénix, en l'an 608 avant Jésus-Christ, suivant Suidas seul;

Troisième phénix, vers le milieu du vie siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

Quatrième phénix, à l'équinoxe vernal de l'année 311 ou de l'année 312 avant Jésus-Christ, suivant le sénateur Manilius, cité par Pline;

Cinquième phénix, dans la seconde moitié du iiie siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

[1] *Polyhist.* c. xxxiii, p. 46 de Saumaise. — [2] Au mot Φοίνιξ.

Sixième phénix, mais suspect pour quelques personnes, en l'an 34 de notre ère, suivant Tacite;

Septième phénix, en l'an 36 de notre ère, suivant Cornelius Valerianus, cité par Pline, et suivant Dion Cassius;

Huitième phénix, en l'an 47 de notre ère, suivant Aurelius Victor, et suivant Pline, qui ajoute que ce phénix était généralement considéré comme faux.

Du premier phénix au deuxième et au troisième il y a environ neuf siècles; du deuxième et du troisième, séparés par un demi-siècle, jusqu'au quatrième phénix, il y a environ deux siècles et demi ou trois siècles, et jusqu'au cinquième, environ trois siècles et demi ou quatre siècles; du quatrième au cinquième, environ un demi-siècle; du quatrième ou du cinquième au sixième, au septième et au huitième, qui se suivent de si près, environ trois siècles ou trois siècles et demi; entre le sixième et le huitième, il y a treize ans. Ainsi, entre toutes ces apparitions du phénix, ce qu'il y a de frappant, c'est l'inégalité irrégulière des intervalles. Même en supposant deux phénix omis entre le premier et le troisième, et en supprimant, comme suspects, le deuxième, le sixième et le huitième, il resterait impossible de trouver entre ces phénix des intervalles réguliers, par exemple de 300 ans, comme M. Hincks[1] le suppose. Nous allons voir, d'ailleurs, que cet intervalle de 300 ans serait en désaccord avec toutes les affirmations des anciens sur la durée de la période du phénix.

Peut-être y avait-il, d'une part un phénix théorique et symbolique dont la période était régulière, d'autre part un phénix populaire dont on pouvait simuler l'arrivée miraculeuse quand on voulait flatter un prince ou faire impression sur la multi-

[1] *On the years and cycles used by the ancient Egyptians*, p. 35 et suiv. (Dublin, 1838)

tude. Enfin il pouvait y avoir un phénix réel, oiseau de passage très-rare en Égypte, du moins sous une certaine variété de plumage, et dont on annonçait l'arrivée quand on pouvait en découvrir un qui portât la livrée voulue. De même, Apis n'était qu'un bœuf présentant certains signes rares, et la vie du bœuf Apis avait une durée théorique souvent démentie par la réalité [1].

Si le phénix était un oiseau réel, à quelle espèce pouvait-il appartenir? Georges Cuvier [2] dit que la description donnée par Pline [3] et celle qu'Hérodote [4] a tracée d'après des peintures qu'on lui avait montrées en Égypte conviennent toutes deux à un faisan doré, excepté en ce qui concerne la taille et la forme, que ces deux auteurs comparent à celles d'un aigle. M. de Rougé [5] remarque que, dans une vignette égyptienne du *Rituel funéraire*, le *vennou*, c'est-à-dire le phénix égyptien, ressemble à un vanneau. Le phénix pourrait donc être une des nombreuses variétés de plumage du vanneau ou bien du pluvier doré. Mais M. Brugsch [6] trouve, avec raison, une grande ressemblance de forme entre le *vennou* figuré sur les plus anciens monuments pharaoniques et l'aigrette (*ardea garzetta*) des naturalistes. Il est probable que les Égyptiens eux-mêmes ne connaissaient guère le phénix, et il y aurait de notre part témérité à prétendre le connaître mieux qu'eux. Du reste, quand même nous le connaîtrions, nous n'en serions pas plus avancés pour la connaissance de la période qu'on lui attribuait.

[1] Voy. M. Mariette, dans le *Bullet. arch. de l'Athenæum français*, année 1855, p. 45-50, 53-58, 66-68, 85-90 et 93-100.

[2] Dans le Pline latin-fr. de Panckoucke, t. VII, p. 367-368 (Paris, 1830, in-8°).

[3] X, II.

[4] II, LXXIII.

[5] *Étude sur le rituel fun. des anc. Ég.* (*Nouvelle Revue archéologique*, 1860, t. I, p. 85).

[6] *Nouv. Rech. sur la division de l'année égyptienne*, suivies d'un *Mém. sur les obs. planét.* etc. p. 50 (Berlin, 1856, in-4°). Comparez les figures données par M. de Rougé lui-même, *Note sur les noms égypt. des planètes*, p. 18 (Paris, 1856, in-8°).

Voyons donc quelle était, suivant les témoignages anciens, la durée de la période égyptienne du phénix, c'est-à-dire l'intervalle théorique entre deux retours de l'oiseau merveilleux, ou, ce qui revient au même, la durée de sa vie symbolique, puisqu'il venait, disait-on, en Égypte pour se reproduire et mourir.

1° Suivant une tradition attribuée à Hésiode[1], neuf générations d'hommes dans la vigueur de l'âge sont la vie d'une corneille; quatre vies de corneille sont la vie d'un cerf; trois vies de cerf sont la vie d'un corbeau[2]; neuf vies de corbeau sont la vie du phénix, qu'aucun animal, en effet, n'égale pour la longévité, suivant Horapollon[3]. Mais la vie d'une nymphe est égale à dix vies de phénix, suivant la même tradition attribuée à Hésiode. Malheureusement, l'évaluation du premier terme de cette série manque; mais les termes sont tellement liés entre eux, que l'évaluation précise d'un seul terme en années et jours nous donnerait celle de tous les autres termes de la série. Or, suivant Horapollon[4], grammairien né en Égypte au IVe siècle de notre ère et interprète des symboles égyptiens, la vie de la corneille serait de cent périodes intercalaires égyptiennes de 4 ans; de sorte que la corneille vivrait 400 ans caniculaires de 365 jours et 1/4. D'après cette donnée d'Horapollon, combinée avec la tradition hésiodique, une gé-

[1] Dans Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*, ch. XI; Ausone, Id. XVIII, *De ætat. anim. Hesiod.* et Pline, VII, XLVIII (XLIX), n° 153, t. II, p. 48 de Sillig. Comparez l'*Étymol. M.* au mot Ἀγροτέρας, p. 13, l. 36 (Leipzig, 1816, in-4°), et Tzetzès, sur l'*Iliade*, à la suite de Dracon de Str. p. 149 (Leipzig, 1812, in-8°).

[2] Afin de réduire la vie du corbeau à sa juste limite, Buffon (*Hist. nat. Oiseaux*, art. *Corbeau*, note) suppose que, dans ces textes, il faut substituer à l'*âge d'homme* une seule année. Mais ce n'est pas avec l'ornithologie moderne qu'il faut corriger les textes antiques sur la mythologie; il ne s'agit pas ici de savoir ce qui est, mais ce que disait la tradition fabuleuse.

[3] I, XXXIV.

[4] II, LXXXIX; comparez II, LVII.

nération humaine serait évaluée à 44 ans et 162 jours, une vie de cerf à 1600 ans, une vie de corbeau à 4800 ans, une vie de phénix à 43200 ans, et une vie de nymphe à 432000 ans.

2° Suivant le stoïcien Chærémon d'Alexandrie[1], autre interprète des symboles égyptiens[2], le phénix vient mourir en Égypte à l'âge de 7006 ans.

3° Solin seul[3] dit que, parmi les auteurs qui identifient la grande année avec la vie du phénix, il y en a beaucoup qui veulent que cette grande année soit de 12954 ans.

4° Tacite[4] nous atteste que quelques personnes donnaient 1461 ans à la vie du phénix. Or on sait que la période sothiaque était de 1461 années vagues de 365 jours.

5° Suidas[5] dit que, sous le règne de Claude, le phénix reparut en Égypte après 654 ans.

6° Manilius, cité par Pline[6], donnait à la vie du phénix 540 ans, suivant les meilleurs manuscrits de cet auteur; d'autres manuscrits donnent 511 ou 560, ou 660 ans[7]. Solin[8], qui copie ici Pline, donne 540 ans; et tel est, sans doute, le nombre authentique de Manilius[9].

7° Suivant Pline[10], Martial[11], Lactance[12], Claudien[13] et Nonnus[14], la période du phénix serait de 1000 ans. C'est aussi le

[1] Dans Tzetzès, *Chil.* V, VI, v. 395 et suiv.

[2] Outre Tzetzès, voy. Porphyre, *Abst.* IV, VI et VIII, p. 308 et 321 (éd. Rhoër), et dans Eusèbe, *Prép. év.* V, X, et Suidas, au mot Διονύσιος. Chærémon vivait au 1er siècle de notre ère.

[3] Ch. XXXIII, p. 45-46 de Saumaise.

[4] *Ann.* VI, XXVIII.

[5] Au mot Φοίνιξ, t. II, part. II, col. 1564, l. 15-17, éd. de Bernhardy (1853, in-4°).

[6] X, II, t. II, p. 196 de Sillig.

[7] Voy. les variantes de l'éd. de M. Sillig.

[8] C. XXXIII, p. 45-46 de Saumaise (*Exerc. plin.* 1689, in-fol.).

[9] M. Lepsius (*Chron. der Ægypt.* t. I, p. 170 et 180) veut qu'on lise dans Pline, 1461 au lieu de 540 : cette altération de texte serait inexcusable.

[10] XXIX, 1 (9), n° 29, t. IV, p. 342 de Sillig.

[11] *Epigr.* V, 7.

[12] *De Phœnice*, v. 59.

[13] *Phœnix*, v. 27.

[14] *Dionys.* XL, 394-395.

nombre adopté par les rabbins pour leur oiseau Chol, calqué sur le phénix des Égyptiens [1].

8° Tacite [2] dit fort bien que, suivant l'opinion la plus générale, la vie du phénix était de 500 ans. En effet, Hérodote [3] nous atteste que telle était l'opinion des Égyptiens d'Héliopolis, c'est-à-dire de la ville où le phénix était supposé revenir, et tel est aussi le nombre donné par Horapollon [4]. Nous le retrouvons chez Ovide [5], Sénèque [6], Pomponius Mela [7], Élien [8] Philostrate [9], Aurelius Victor [10], saint Clément de Rome [11], saint Épiphane [12], Énée de Gaza [13], Michel Glycas [14] et Apostolius [15].

Voilà donc huit traditions sur la durée de la période du phénix. Quelle est l'autorité de chacune d'elles, et quelle est la signification de la période même? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner, en nous laissant guider, non par l'imagination et par l'esprit de système, mais par les faits et par les témoignages.

Le phénix était incontestablement, pour les Égyptiens, le symbole des migrations des âmes. La grande période du phénix pouvait donc être relative aux croyances égyptiennes sur ces migrations, et la longueur de cette période pouvait être réglée par des propriétés arithmétiques et non astronomiques. Comme symbole physique, le phénix signifiait le soleil, auteur de la période des saisons et du retour périodique de l'inondation du Nil. L'année de 365 jours 1/4, considérée par les

[1] V. Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. II, p. 15-19.
[2] *Ann.* VI, XXVIII.
[3] II, LXXIII.
[4] *Hier.* I, XXXV.
[5] *Métam.* XV, 402.
[6] *Epist.* XLII.
[7] III, VIII, t. I, p. 303-304 (Leyde, 1748, 2 vol. in-8°).
[8] *Nat. des anim.* VI, LVIII.
[9] *Vie d'Apollonius*, III, XLIX.
[10] *De Cæs.* IV, XIV.
[11] *Ép. aux Cor.* ch. XXV, p. 90 (*Patr. apost.* 5e éd. Hefele, Tubingue, 1847, in-8°).
[12] *Ancorat*, c. LXXXV, et *Physiologus*, c. II, p. 42 (Rome, 1587, in-4°).
[13] *Théophr.* p. 63, éd. Boissonade.
[14] *Annales*, p. 46 c.
[15] *Centur.* XX, *prov.* 31.

Égyptiens comme tropique en même temps que comme caniculaire, pouvait donc être pour eux, en un certain sens, une petite période du phénix. En outre, le phénix renaissant signifiait la planète Vénus reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir. L'intervalle de temps entre deux levers héliaques du matin de Vénus pouvait donc être aussi, en un certain sens, pour les Égyptiens, une petite période du phénix, image physique de la grande période des migrations des âmes. Mais cette grande période avait-elle pour les Égyptiens une signification astronomique spéciale? Voilà ce qu'il n'est permis ni d'affirmer, ni de nier *a priori:* c'est là précisément ce qu'il s'agit d'examiner d'après les documents, sans avoir aucun parti pris d'avance. Entrons donc dans cet examen.

La durée de 654 ans ne s'appuie que sur l'autorité très-mince de Suidas. La durée de 540 ans, avec les variantes de 511, de 560 et de 660 ans, ne s'appuie que sur l'autorité du savant jurisconsulte romain Manilius, autorité peu considérable en pareille matière, quoi que Pline en puisse dire. Quant à Solin, qui donne le même nombre de 540 ans, il copie Pline, en retranchant seulement le nom de Manilius. Puis Solin mentionne une grande année de 12954 ans, qu'il rattache aussi à la vie du phénix, sans nommer ses auteurs. Le nombre de 7006 ans s'appuie de même sur un témoignage unique. Il est vrai que ce témoignage est celui de l'égyptologue grec Chærémon, né en Égypte; mais on peut douter que Tzetzès, seul garant de ce témoignage, l'ait copié exactement, ou qu'il l'ait trouvé dans un ouvrage bien authentique de cet auteur. Du reste, personne n'a pu découvrir, pour aucun de ces nombres de 12954 ans, de 7006 ans, de 660 ans, de 654 ans, de 560 ans, de 540 ans et de 511 ans, aucune si-

gnification astronomique plausible, soit en attribuant à chacune des années 365 jours, soit en leur donnant 365 jours 1/4.

La durée de 1461 ans, c'est-à-dire, sans doute, de 1461 années vagues de 365 jours, équivalentes à 1460 années de 365 jours 1/4, serait la durée de la période sothiaque, à laquelle la période du phénix serait ainsi identique, au moins quant à sa longueur. Mais Tacite ne nomme pas les personnes qui confondaient ainsi ces deux périodes. Il est probable que ces personnes-là, qui ne sont nullement approuvées par Tacite, connaissaient mal les croyances égyptiennes, car aucun auteur digne de foi n'a dit que le phénix partageât avec l'étoile Sothis l'honneur de présider à la période qui ramenait le premier jour de l'année vague en coïncidence avec le premier jour de l'année caniculaire. La période sothiaque s'est renouvelée en l'année 139 de notre ère, et un autre commencement de période sothiaque avait eu lieu en 1322 avant J. C. Aucune des apparitions du phénix dont les anciens nous ont conservé le souvenir ne peut se rapporter ni à l'une ni à l'autre de ces deux époques, tandis que plusieurs apparitions du phénix se placent dans leur intervalle.

On pourrait supposer, il est vrai, que la période du phénix et la période sothiaque, égales en longueur, différaient par le point de départ. Manilius[1] disait que la période du phénix ramenait les mêmes pronostics météorologiques, et qu'elle commençait vers midi, le jour où le soleil entrait dans le signe du bélier. Mais les anciens Égyptiens ne commençaient pas le jour à midi, comme les astronomes grecs d'Alexandrie[2], et ils n'avaient pas dans leur zodiaque un signe nommé *le bélier;* chez eux, la dodécatémorie correspondant au bélier se nommait

[1] Dans Pline, X, II. — [2] Voy. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 100-102.

la vie, et ils la figuraient par la *croix ansée*[1]. Il est donc bien probable que Manilius était mal renseigné sur le point de départ de la période du phénix dans l'année tropique. D'ailleurs, il donnait à cette période une durée de 540 ans et non de 1461 années vagues. Supposons cependant, si l'on veut, que, tout en se trompant sur cette durée, Manilius ait traduit en langage romain une donnée égyptienne, d'après laquelle la période du phénix aurait commencé quand le premier jour de l'année vague tombait sur le jour de l'équinoxe de printemps. Cette coïncidence a eu lieu de l'an 874 à l'an 872 chronologique avant J. C. Mais aucune apparition du phénix n'est mentionnée pour cette époque, ni pour les deux siècles qui l'ont précédée, ni pour les deux siècles qui l'ont suivie; une apparition du phénix est mentionnée pour une époque postérieure d'un peu plus de trois siècles, pour l'époque d'Amasis. Ainsi, de quelque manière qu'on s'y prenne, tous les documents antiques contredisent l'opinion de ces inconnus, que Tacite lui-même contredit sans les nommer, et qui attribuaient à la période du phénix la durée de la période sothiaque.

Il nous reste à examiner trois durées assignées à la période du phénix, savoir : 500 ans, 1000 ans, et 43,200 ans. Commençons par ce dernier nombre, qui, multiplié par 10, donne 432000 ans, nombre égal à 864 périodes de 500 ans et à 432 périodes de 1000 ans. Mais, comme nous l'avons vu, tout ce que des témoignages antiques nous présentent comme égyptien dans le nombre de 43200 ans, ce sont les 400 ans de vie attribués à la corneille par les Égyptiens, suivant Horapollon. Quant aux 108 vies de corneille, durée de la vie du phénix, sui-

[1] Voyez M. Brugsch, *sur les douze dénominations démotiques servant à désigner les douze figures du zodiaque* (*Nouv. rech. sur la division de l'année des anc. Égypt.* p. 58).

[illegible] tradition attribuée à Hésiode, rien ne prouve que cette dernière tradition fut d'origine égyptienne. Il est probable qu'elle venait de l'Asie. Car les 43200 ans, donnés par le rapprochement de ces deux nombres, sont le *sané* ou *année cosmique* des Chaldéens; ils sont le dixième de l'intervalle compté par les Chaldéens entre la création et le déluge[2], et ils sont aussi le [illegible] des Indiens, et le centième de leur *mahâ-yuga*[3]. Il est vrai que les Égyptiens pouvaient avoir reçu ces grands nombres par leurs relations avec Babylone[4]; mais ces grands nombres n'avaient par eux-mêmes aucune signification astronomique: leur usage, purement arithmétique, dans l'astronomie indienne, était de contenir approximativement un nombre entier de fois chacune des courtes périodes astronomiques. Il ne paraît pas que les Égyptiens aient employé ces grands nombres à ce même usage, ni qu'ils en aient fait un usage quelconque en astronomie. Il est même très-douteux qu'ils aient connu cette évaluation de la vie du phénix à 43200 ans, et de la vie d'une nymphe à 432000 ans. S'ils l'ont jamais adoptée, c'est sans doute en tant qu'ils considéraient le phénix comme symbole général des longues périodes.

Les durées de 500 ans et de 1000 ans sont les deux seules entre lesquelles se partagent presque tous les témoignages antiques. La première a pour elle le témoignage des prêtres d'Héliopolis cités par Hérodote, et elle est confirmée par l'égyptologue grec Horapollon, Égyptien de naissance; elle a de même

[illegible] M. Oppert, *Chronol. des Assyr.* [illegible] *Archives des missions sc. et* [illegible] cahier 5, p. 211.

[illegible] *Rerum chald.* lib. II, [illegible] ed. Richter (Leipzig, [illegible]

[illegible] *Nouvelles Notices*, I, XIII-XVII, p. 8-9, de la trad. angl. de M. Burgess (New-Haven, 1860, in 8°), ou p. 2-3 de la trad. angl. de Bapu-Deva-Sastri (Calcutta, 1860, in-8°).

[4] Voyez M. de Rougé, *Mém. sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, série V, août et sept. 1858, t. XII, p. 221-270).

pour elle les autorités les plus nombreuses et les plus graves. La longueur généralement attribuée à la période du phénix était donc de 500 ans, comme Tacite a eu raison de le constater.

Le nombre de 1000 ans, appuyé par des autorités assez nombreuses, peut d'ailleurs se concilier aisément avec le premier, puisqu'il en est le double.

Ces durées de 500 ans et de 1000 ans, assignées à la vie du phénix par les Égyptiens, n'ont pu se prêter, telles qu'elles sont, à aucune interprétation astronomique. Selon toute vraisemblance, elles se rapportaient aux migrations des âmes, représentées par le symbole du phénix. En effet, Hérodote [1] nous dit que, suivant les Égyptiens, la grande période de la migration des âmes était de 3000 ans; ce qui faisait six vies du phénix suivant les prêtres d'Héliopolis cités par Hérodote, puisqu'ils assignaient à chacune de ces vies une durée de 500 ans. Pindare [2] assigne une triple période à la migration des âmes : il sous-entend probablement que chacune des trois périodes simples est de 1000 ans. Platon [3], grand admirateur des Égyptiens, attribue expressément à la migration des âmes une durée de 3000 ans, mais pour les âmes des philosophes seulement, et il ajoute que ces 3000 ans se divisent en trois périodes de 1000 ans chacune; mais il veut que la grande période de la migration des âmes soit de 10000 ans pour le commun des hommes. Cicéron [4] a connu aussi une grande année de 3000 ans, mais sans en remarquer le rapport avec la période du phénix et avec les migrations des âmes.

[1] II, LXXIII.

[2] *Olymp.* II, 75, éd. Bœckh. Comparez M. Gardner Wilkinson, *Manners and customs of the anc. Eg.* 3e éd. t. V, p. 74 et 440-445.

[3] *Phèdre*, p. 248 *e*-249 *a*.

[4] Dans Servius, *In Æn.* III, 284.

vant une tradition attribuée à Hésio[illegible], pour les destinées
dernière tradition fût d'origine [illegible]des de 1000 ans et
qu'elle venait de l'Asie. Car les [illegible]ixième, étaient-elles
chement de ces deux nombres [illegible]on; car nous verrons
Chaldéens[1]; ils sont le di[illegible]nomique, il a fallu
Chaldéens entre la créa[illegible]nnées. Du reste, les
dixième du *kaliyouga* [illegible]du phénix sont des
youga[3]. Il est vrai [illegible]teur ancien n'a attribué
grands nombres [illegible]a l'intervalle entre ses appa-
grands nombr[illegible]e genre.
astronomiqu[illegible]la période du phénix avait, suivant les
nomie indi[illegible]e 500 ans, Élien[1] ajoute qu'ils ne savaient
entier d[illegible]aps où les 500 ans devaient finir, que les
paraît [illegible]taient partagés d'avis sur la prévision de
à c[illegible]apparition de l'oiseau merveilleux, plus ha-
e[illegible]nologie, les mettait d'accord. Je ne prétends
[illegible]une autorité bien sûre, mais il a raison de
[illegible]logie égyptienne était assez embrouillée pour
[illegible]sur la fin d'une période de 500 ans. En
[illegible]ter plus haut que la vingt-sixième dynastie,
[illegible]VII[e] siècle au VI[e] avant notre ère, on voit que,
[illegible]tte époque peu ancienne, le prêtre égyptien
[illegible]commis des erreurs chronologiques assez con-
[illegible]en évidence par les inscriptions des tombeaux
[illegible]M. Mariette a trouvées dans le sérapéum de Mem-
[illegible]a expliquées[2]. Quoi qu'en dise Élien, il est per-
[illegible]que tous les cinq cents ans un oiseau vînt à point
[illegible]rectifier les calculs des prêtres. Mais il est per-
[illegible], avec lui, que les prêtres n'auraient pas su dire

[illegible]VI, LVIII.
[illegible] de Rougé, *Mém. sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, série V, août et sept. 1858, t. XII, p. 257-260).

ment quand il y aurait eu 500 ans depuis la dernière
tion d'une apparition du phénix. Cette apparition
rte de miracle, dont les prêtres étaient témoins
du soleil à Héliopolis, comme Hérodote[1] nous
s circonstances fabuleuses. Les prêtres pou-
iracle quand ils s'étaient mis d'accord sur
larité extrême des intervalles entre les
nnées ne peut pas s'expliquer par des er-
l que les prêtres auraient commises. Il faut donc
ue, sans aucun égard pour la période théorique de
0 ans et pour la signification symbolique et religieuse qui
s'y rattachait, les apparitions du phénix étaient amenées par
le hasard, ou bien commandées par le caprice des prêtres ou
par leur désir de flatter les souverains ou d'agir sur l'imagina-
tion du peuple. Quoi qu'il en soit, le témoignage d'Élien est
contraire à la supposition d'une observation astronomique
faite par les prêtres, et nommée par eux *apparition du phénix;*
ce même témoignage n'est pas moins contraire à la supposition
d'une période *astronomique* du phénix, période dont les prêtres
auraient dû connaître d'avance le terme, si leur chronologie
avait bien pu leur permettre de découvrir cette période. Ces
deux suppositions sont d'ailleurs condamnées par l'irrégularité
des intervalles entre les proclamations historiquement cons-
tatées d'apparitions du phénix, et par le caractère non astro-
nomique des durées théoriques de 500 ans et de 1000 ans,
assignées par les Égyptiens à ces mêmes intervalles, comme
les témoignages antiques nous l'apprennent. La vraie signifi-
cation de ces apparitions et de ces périodes est donc bien celle
qui est indiquée par ces témoignages, c'est-à-dire la signifi-
cation relative aux migrations des âmes.

[1] II, LXXIII. (Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 186.)

[illegible] phénix, l'opinion qui nous pa-
[illegible] les documents anciens.

[illegible] PARTIE.

[illegible] SUR LESQUELS [illegible]

[illegible] par lesquelles on a [illegible] sur le phénix des notions [illegible] aux Égyptiens.
[illegible] moins le mérite [illegible] de ne pas attribuer aux [illegible] à celles qu'ils avaient [illegible]

[illegible] M. Wilkinson, M. Sharpe[4] et même [illegible] ans attribuée à la période [illegible] ne nomme pas, identi- [illegible] sothiaque des Égyptiens, [illegible] de 365 jours, ramenait [illegible] en coïncidence avec le pre- [illegible] de 365 jours 1/4. Nous avons [illegible] aucun appui dans les appa- [illegible] par les anciens, et qu'elle a [illegible] les témoignages antiques sur [illegible] et le silence de tous les au- [illegible]

[illegible]

[illegible] Egyptians, 3e édition, tome IV, page 307.
[4] *On the return of the phœnix and the so[thiac] period* (*Orig. papers read before the [Syro]-egyptian Soc.* 13 nov. 1849, vol. I, part. II, p. 7, in-8°).
[5] *Handb. der Chron.* t. I, p. 185.

teurs qui ont parlé de la période sothiaque. C'est là une question épuisée, sur laquelle il serait inutile de revenir.

II. Suivant Saumaise[1], la période du phénix serait le quart de la période sothiaque, et compterait, par conséquent, 365 années caniculaires ou 365 années vagues et 1/4. M. Sharpe[2] admet cette petite période du phénix, concurremment avec sa grande période du phénix de 1460 ans. Cette hypothèse, contraire à tous les documents anciens, s'appuie sur une induction tirée d'un texte de Pline cité plus haut. Au lieu de lire *Manilius* dans ce texte, Saumaise a lu *Mamilius* avec d'anciennes éditions, et il a placé par hypothèse la rédaction de l'ouvrage de cet inconnu en l'an 14 avant J. C. tandis que, comme nous l'avons prouvé, il s'agit de M. Manilius, mort avant le célèbre orateur Crassus; d'ailleurs, les consuls sous lesquels il a écrit, suivant Pline, sont ceux de l'année 97 avant J. C. et non ceux de l'année 14, comme le prouve la différence du prénom de l'un d'eux. Ensuite, de ce que l'année 14 avant J. C. serait la 215e d'une période du phénix, suivant son *Mamilius*, Saumaise conclut que l'an 139 de notre ère a été la 366e année depuis le commencement de cette période, et qu'ainsi cette année 139, qui est celle d'un renouvellement de la période sothiaque[3], a vu en même temps un renouvellement de la période du phénix de 365 ans. Cette période de 365 ans, terminée avec le 19 juillet de l'an 139 de notre ère, aurait commencé sous Ptolémée III Évergète I, au 20 juillet de l'année 227 avant J. C. et elle serait le dernier quart de la période sothiaque commencée au 20 juillet de l'an 1322 avant notre ère. La coïncidence serait remarquable, si elle n'était pas

[1] *Exerc. plin. in Solin.* p. 390 (1689, in-fol.).

[2] *On the return of the phenix, etc.*

[3] Voyez mon *Mémoire sur la période sothiaque*, Ire partie.

amenée par une fausse interprétation du texte unique sur lequel elle s'appuie, et si ce texte même de Pline ne donnait pas à la période du phénix, d'après le même Mamilius ou Manilius, 540 ans de durée, au lieu de 365 ans. Saumaise en est quitte pour assurer que Mamilius, l'unique soutien de son hypothèse, ne sait ce qu'il dit (*nugatur*). Mamilius aurait le droit de lui renvoyer son compliment. D'ailleurs, remarquons bien qu'à ce compte la période du phénix, au lieu d'être une période entière, ne serait qu'un quart de période, et que ce quart n'aurait aucun rapport avec la division de l'année égyptienne en trois saisons seulement.

Passons à d'autres savants, qui ont accepté d'abord la durée de 500 ans attribuée à la période du phénix par les autorités les plus graves et les plus nombreuses, mais qui ont modifié ensuite ce nombre suivant les besoins de leurs hypothèses.

III. Ideler[1], ordinairement plus réservé dans ses conjectures, est tenté de considérer les 500 ans comme un *nombre rond*, qu'unanimement les anciens auraient mis à la place du nombre exact de 487 années vagues de 365 jours, pendant lesquelles le premier jour de l'année vague aurait rétrogradé d'une saison égyptienne, c'est-à-dire de 4 mois, dans l'année caniculaire. Cette hypothèse a deux défauts énormes : le premier est de changer en 487 le nombre de 500 ans donné par tous les auteurs; le second est de transformer en un tiers de période la période du phénix, que tous les auteurs anciens considéraient comme une période entière (*conversio*, *ἀποκατάστασις*) ramenant le retour des mêmes phénomènes[2].

[1] *Handb. der Chron.* t. I^er^, p. 186. — [2] Voyez Horapollon, II, LVII, Pline, X, II, et Solin, c. XXXIII, p. 46 de Saumaise.

IV. Desvignoles[1] réduit de même arbitrairement les 500 ans des auteurs anciens à 487 ans; mais il veut que ce soient 487 années de 360 jours seulement. Il forme ainsi une période sothiaque entière, mais une période sothiaque d'une autre espèce, et, qui, suivant lui, plus ancienne que l'autre, se serait composée de 487 années vagues de 360 jours, équivalentes à 480 années caniculaires de 365 jours et 1/4. Ainsi les Egyptiens auraient eu de tout temps l'année de 365 jours et 1/4, considérée par eux comme une année solaire fixe en même temps que caniculaire; ils l'auraient combinée d'abord avec une année vague de 360 jours, et ils auraient eu ainsi une période sothiaque de 480 ans; puis ils auraient combiné l'année de 365 jours 1/4 avec une année vague de 365 jours, et ils auraient eu ainsi leur période sothiaque de 1460 ans, à côté de laquelle l'ancienne période sothiaque aurait continué de subsister sous le nom de *période du phénix*. Mais il est clair que cette période sothiaque, que Desvignoles croit si ancienne, et dont personne n'avait jamais entendu parler avant lui, est une invention moderne, et non égyptienne, formée en dépit de tous les documents antiques.

V. Gatterer[2] admet, pour la période du phénix, la durée de 500 ans; mais il veut absolument y trouver une signification astronomique quelconque. Or, en pareille matière, vouloir c'est pouvoir, pourvu qu'on manie les nombres à son gré, sans viser à l'exactitude et sans s'inquiéter de la vraisemblance. Seulement il est clair que les Égyptiens n'avaient jamais songé à la signification que Gatterer imagine. En 25 années vagues de 365 jours, il y a 309 mois lunaires synodiques, et il reste en plus une heure et plus de 8 minutes. Par conséquent,

[1] *Chronol. de l'Histoire sainte*, tome II, p. 161 et suiv.

[2] *Ueber die Theogonie der Ægypter*, p. 53 et suiv.

dans un intervalle vingt et une fois aussi grand, c'est-à-dire dans un intervalle de 525 années vagues, il y a 6489 mois synodiques, et il reste en plus un jour environ. Pour que les Égyptiens pussent croire que cette différence d'un jour se produisait en 500 ans, au lieu de 525, il aurait suffi qu'ils fissent le mois synodique trop court de moins d'une seconde, ce qui n'a rien d'invraisemblable chez un peuple dont le calendrier n'était ni lunaire ni luni-solaire.

Tout cela est vrai. Mais, puisque le phénix était le symbole des migrations des âmes, le symbole de la planète Vénus reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir, et, enfin, le symbole de la course annuelle du soleil et de l'inondation périodique du Nil, quel rapport le phénix pouvait-il avoir avec une différence d'un jour environ entre 500 années vagues de 365 jours et 6489 lunaisons? Il est impossible de découvrir là aucun rapport plausible. Y a-t-il un document quelconque qui nous indique que les Égyptiens aient songé à ce rapport si invraisemblable? Non; il n'y en a aucun. Cette somme de 500 années vagues, de laquelle il faut retrancher un jour pour avoir un nombre entier de mois synodiques, n'est donc pas un cycle égyptien. Elle n'est pas même un cycle. Pour fonder un vrai cycle sur la remarque de Gatterer, il faudrait multiplier les 500 ans, ou plutôt les 525 ans, par 365, afin d'avoir à retrancher du produit, non plus un jour, mais une année vague entière. On aurait ainsi un cycle de 191,624 années vagues, contenant 2,368,485 lunaisons : cycle très-inexact, parce que l'erreur primitive serait multipliée par 365; cycle inutile, d'ailleurs, à cause de sa longueur même. Les Égyptiens ont donc parfaitement fait de laisser au savant allemand du XVIII^e^ siècle le soin d'inventer ce cycle, qui n'a aucun rapport avec la période du phénix.

VI. L'hypothèse de M. Lepsius [1], approuvée par M. de Bunsen [2], est plus sérieuse et plus plausible, sans être mieux fondée. Ces savants veulent que la période du phénix, différente de la période sothiaque, résulte de la comparaison de l'année vague avec l'année tropique vraie, distincte de l'année caniculaire, et que, par conséquent, elle suppose la connaissance de la précession des équinoxes. Les documents antiques nous montrent dans le phénix, d'une part, un symbole de la course annuelle du soleil, d'autre part un symbole des migrations des âmes. M. Lepsius veut que ces deux significations fussent réunies, par l'intermédiaire de l'année vague, dans la période du phénix, et que cette période, en même temps qu'elle était supposée régir les migrations des âmes, ramenât au premier jour de la saison fictive de l'inondation dans l'année vague [3] le solstice d'été, point de départ de la crue réelle des eaux du Nil. En cela, M. Lepsius s'écarte des documents antiques, et nous allons montrer que sa supposition est non-seulement gratuite, mais certainement fausse.

Il est très-vrai que la période qui ramène réellement la coïncidence du commencement de l'année tropique vraie avec le premier jour d'un même mois de l'année vague égyptienne est de 1505 années tropiques vraies, qui font 1506 années vagues. C'est pourquoi M. Lepsius invente une grande période du phénix de 1506 ans, dont il n'est question nulle part

[1] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 187-197, et *Vorbedingungen zur Entstehung einer Chronologie*, p. 180 (Berlin, 1848).

[2] *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 75-82.

[3] MM. Lepsius et de Bunsen supposent, avec Champollion, que la saison de l'inondation était la troisième et dernière saison de l'année égyptienne, et que, par conséquent, elle comprenait les mois pachon, payni, epiphi et mésori. M. Brugsch a prouvé, au contraire, que la saison de l'inondation était la première, et que, par conséquent, elle comprenait les mois thoth, phaophi, athyr et choïac.

dans l'antiquité; ensuite, il est forcé de la modifier aux dépens de l'exactitude pour en faire une grande période de 1500 ans, période dont on ne trouve de même aucune mention chez les anciens; enfin, il est forcé de prendre le tiers de cette dernière période, pour trouver la période de 500 ans, mentionnée par les anciens comme période du phénix.

L'année vague égyptienne, si l'on met à part les 5 jours épagomènes qui la terminaient, se divisait en trois saisons de quatre mois égaux. M. Lepsius, suivi en cela par M. de Bunsen, suppose que la période de 500 ans marquait, pour les Égyptiens, un changement de quatre mois, c'est-à-dire d'une saison, pour la place du solstice d'été dans l'année vague.

Mais, pour les anciens, cette période de 500 ans concernait les migrations des âmes, et ses multiples, mentionnés dans l'antiquité avec la même signification, étaient de 1000 ans et de 3000 ans. Au lieu de cela, les deux savants égyptologues de Berlin font de la période de 500 ans le tiers d'une période astronomique de 1500 ans. Mais, alors, ce serait cette période astronomique que les Égyptiens auraient dû considérer comme la vraie et seule période du phénix, ramenant seule le retour des mêmes phénomènes. Cependant on ne la trouve mentionnée nulle part; c'est à Berlin, au XIX^e^ siècle de l'ère chrétienne, que, pour la première fois, elle a vu le jour.

D'ailleurs, l'existence de cette période astronomique de 1500 ans ne peut pas être supposée chez les Égyptiens, car des preuves certaines, que nous développerons ailleurs, établissent que la précession des équinoxes, base de cette période, était inconnue aux Égyptiens, chez qui l'on ne trouve nulle trace authentique d'une année tropique autre que leur année caniculaire de 365 jours 1/4. Ainsi l'hypothèse d'après

laquelle les Égyptiens auraient connu la précession des équinoxes, et l'hypothèse d'après laquelle ils auraient employé une période solaire de 1501 années vagues, considérées comme équivalentes à 1500 années tropiques, sont deux hypothèses gratuites, qui, par un cercle vicieux, s'appuient l'une sur l'autre, mais qui, toutes deux, ne reposent sur rien de solide et sont en contradiction avec des faits indubitables.

Nous avons vu que la durée de 1500 ans, qui serait celle de cette période solaire, ne trouve aucun appui dans aucun texte ancien sur la durée de la période du phénix. M. Lepsius est-il plus heureux, lorsqu'il cherche une confirmation de son hypothèse dans les apparitions du phénix mentionnées par les anciens? Nullement, car nous allons prouver qu'il n'y a pas une seule de ces apparitions dont l'époque soit en même temps celle d'une coïncidence du solstice d'été avec le commencement, soit de l'année vague, soit même d'une des trois saisons fictives de cette année plus courte que l'année solaire.

Quatre petites périodes du phénix, égales au tiers de la grande période de 1500 ans, suivant l'hypothèse de MM. Lepsius et de Bunsen, auraient commencé, disent-ils, la première, vers l'an 1275 avant Jésus-Christ, par l'arrivée du solstice d'été au premier jour du mois thoth vague, c'est-à-dire, suivant eux, du premier mois de la saison fictive de la végétation; la seconde, vers l'an 775 avant Jésus-Christ, par l'arrivée du solstice d'été au premier jour de tybi vague, premier mois de la saison fictive des récoltes; la troisième, vers l'an 275 avant Jésus-Christ, avec un renouvellement de la grande période de 1500 ans, par la coïncidence normale du solstice d'été avec le premier jour de pachon vague, premier mois de la saison fictive de l'inondation; enfin, la quatrième, vers

l'an 226 de notre ère, par le retour du solstice d'été au premier jour de thoth vague.

MM. Lepsius et de Bunsen suivent ici l'hypothèse de Champollion, d'après laquelle l'année égyptienne aurait commencé par la saison de la végétation, tandis que M. Brugsch[1] a prouvé qu'elle commençait par la saison de l'inondation. Mais, pour la question présente, peu importent les noms des saisons qui commençaient avec les mois égyptiens désignés par M. Lepsius; car il s'agit uniquement de savoir si une apparition du phénix est rapportée à l'époque de chacun de ces quatre passages approximatifs du solstice d'été, d'une période de quatre mois à une autre, dans l'année vague des Égyptiens.

Or la première de ces quatre dates, celle de 1275 avant Jésus-Christ, est postérieure de plus d'un siècle, probablement d'un siècle et demi, au règne de Ramsès II Méiamoun, nommé Sésostris par les Grecs, et sous lequel on signale une apparition du phénix. L'an 1275 avant Jésus-Christ appartient, suivant M. Lepsius, au règne de Ramsès III Hikpen; mais M. Lepsius est forcé d'avouer[2] que ce roi n'a jamais été nommé Sésostris par les Grecs et les Romains.

La seconde date, celle de 775 avant Jésus-Christ, est antérieure d'un peu plus de deux siècles au règne d'Amasis, sous lequel on signale une apparition du phénix, et d'un peu plus d'un siècle et demi à l'apparition placée par Suidas en l'an 608 avant notre ère.

La troisième date, celle de l'an 275 avant Jésus-Christ, date qui, suivant M. Lepsius, devrait être celle d'un renouvellement de la grande période de 15000 ans, est postérieure de

[1] *Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens* (Berlin et Paris, 1856, in-8°).

[2] *Chronol. der Ægypter*, t. I^er^, p. 186-187.

35 ou 36 ans au phénix supposé par Manilius [1]. Mais elle se rapporterait, suivant M. Lepsius, au troisième des phénix mentionnés par Tacite. Malheureusement, pour trouver cette coïncidence prétendue, M. Lepsius est réduit à fausser le sens du témoignage de l'historien latin. Tacite dit que ce phénix parut *sous le troisième roi macédonien d'Égypte*. Or c'est le troisième Ptolémée, arrivé au trône en 247 et mort en 222 avant Jésus-Christ, qui est compté généralement par les anciens comme troisième roi macédonien d'Égypte, et c'est bien certainement lui que Tacite a voulu désigner, puisqu'il ajoute qu'*entre la fin de ce Ptolémée et le commencement de Tibère il y a moins de 250 ans* [2]. M. Lepsius a donc tort de supposer qu'il s'agit de Ptolémée II Philadelphe, arrivé au trône en 285 et mort en 247 avant Jésus-Christ, 260 avant l'avénement de Tibère. Ainsi, la seule coïndence que M. Lepsius ait cru trouver entre sa période solaire et les apparitions du phénix mentionnées par les anciens n'est obtenue que par une fausse interprétation, avec laquelle cette coïncidence prétendue doit disparaître.

Quant aux autres apparitions du phénix mentionnées par divers auteurs comme ayant eu lieu en 34, en 36 et en 47 de notre ère, elles tombent entre l'an 275 avant Jésus-Christ, date du commencement de la troisième période du phénix, suivant M. Lepsius, et l'an 226 de notre ère, date du commencement de la quatrième, et elles se trouvent à une grande distance de chacune de ces deux dates.

Nous pouvons donc conclure que l'hypothèse de MM. Lepsius et de Bunsen est contraire à tous les documents anciens

[1] Elle serait antérieure de quarante-huit ans à ce phénix, suivant la fausse interprétation donnée au texte de Pline par Saumaise. (Voyez ci-dessus, II[e] partie, p. 493.)

[2] Voyez ci-dessus, I[re] partie, p. 477.

soit sur la durée de la période égyptienne du phénix, soit sur les apparitions de l'oiseau merveilleux, de même que cette hypothèse est contraire au fait bien constaté de l'ignorance des Égyptiens sur la précession des équinoxes.

VII. Suivant un mémoire inédit, mentionné par M. Gardner Wilkinson [1], la période du phénix serait la période de 575 ans attribuée par Whiston à la comète de 1680, qui, suivant lui, aurait causé le déluge universel vers 2349 ou bien vers 2926 avant notre ère [2]. Mais nul témoignage ancien n'attribue à la période du phénix une durée de 575 ans, ni un rapport quelconque avec une comète. Ajoutons que, suivant les calculs de M. Encke, plus sûrs que ceux du fantasque et aventureux successeur de Newton, la durée de la révolution de la comète de 1680 serait de 8813 ans environ [3]. En attendant la publication du mémoire inédit, ces courtes réflexions peuvent suffire pour apprécier la valeur de cette nouvelle hypothèse, fondée sur une vieille erreur de Whiston.

VIII. M. Seyffarth [4] s'est avisé de supposer que la période du phénix doit être une période de 498 à 500 années vagues, ramenant au même jour de l'année vague la conjonction de la planète Jupiter avec le soleil. Cette conjecture se fonde sur les deux raisons suivantes : 1° le phénix, suivant Horapollon [5], est le symbole du soleil; 2° le phénix doit être en même temps le symbole de la planète Jupiter; car, suivant les astrologues grecs et romains, l'aigle était sous l'empire de cette planète [6], et Horapollon était probablement du même avis [7], quoi-

[1] *Manners and customs*, etc. 3e édit. t. IV, p. 307.

[2] Voyez Arago, *Astron. populaire*, XXI, 11, t. III, p. 108-116 (Paris, 1856, in-8°).

[3] Voyez *id. ibid.* XVII, 17, § 21, t. II, p. 348; XXI, 11, t. III, p. 112.

[4] *Astronomia ægyptiaca*, p. 161 et 46, note 1 (Leipzig, 1833, in-4°).

[5] I, XXXIV.

[6] *Astron. ægypt.* p. 61.

[7] *Ibid.* p. 156.

qu'il ne l'ait dit nulle part[1]. Or, suivant Hérodote[2], le phénix, oiseau au plumage rouge et doré, ressemblait à un aigle pour la forme et pour la taille. Donc le phénix, à cause de cette ressemblance, devait être aussi le symbole de la planète Jupiter. Une pareille preuve n'a pas besoin de réfutation.

IX. Terminons par l'examen détaillé d'une autre hypothèse non moins chimérique, mais qui, présentée et développée plus tard par le même savant avec une assurance triomphante, se rattache à tout un système de rectification de la chronologie antique d'après des données astronomiques. Suivant M. Seyffarth[3], et suivant son disciple trop docile M. Uhlemann[4], le vrai phénix des anciens Égyptiens serait le passage de Mercure sur le disque du soleil vers l'époque de l'équinoxe du printemps; le faux phénix, mentionné par quelques auteurs, serait un passage semblable, mais arrivant vers l'époque de l'équinoxe d'automne; le vrai phénix serait ramené par une période de 651 ans, et le faux par une période de 540 ans; du reste, le vrai et le faux phénix, c'est-à-dire le passage de Mercure sur le disque du soleil vers les époques des deux équinoxes, se reproduiraient quelquefois, en outre, pendant le cours des deux périodes; toutes les apparitions du phénix attestées par des documents anciens coïncideraient avec des passages de Mercure sur le disque du soleil, calculés rétrospectivement d'après les tables astronomiques de Lalande, et aucune apparition du phénix mentionnée avec une date certaine ne

[1] Pas même dans les deux passages auxquels M. Seyffarth renvoie (p. 156), savoir : *Hiérogl.* II, II et XCVI.

[2] II, LXXIII.

[3] *Zeitschrift der deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, 1848, p. 63 et suiv. et *Berichtigungen der.... Geschichte und Zeitrechnung*, p. 250-260 (Leipzig, 1855, in-8°).

[4] *Thoth oder die Wissenschaften der alten Ægypter*, § 38, p. 209, et § 41, p. 235-236 (Gœttingen, 1855, in-8°).

manquerait d'une semblable coïncidence avec un passage de Mercure sur le soleil vers l'époque de l'un des équinoxes : ces coïncidences constantes, suivant M. Seyffarth, donneraient à son hypothèse une certitude mathématique, et cette hypothèse, ainsi démontrée, servirait à rectifier la chronologie ancienne.

Notre tâche serait trop longue, s'il fallait défendre la chronologie contre les *rectifications* prétendues de M. Seyffarth. Nous nous bornerons à montrer que son hypothèse sur la signification astronomique du phénix est dépourvue de toute vérité et de toute vraisemblance.

M. Seyffarth[1] a raison de dire que le phénix avait, chez les Égyptiens, une signification planétaire; mais il est prouvé, par d'antiques documents égyptiens en écriture hiéroglyphique et en écriture démotique, que cette signification planétaire du phénix se rapportait à la plus brillante des planètes, à Vénus, reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir : c'était cette planète qui était pour les Égyptiens le cinquième *astre errant* (*sev-t'a*), *le dieu du matin* (*P-Nouter-tiaou*), *le phénix d'Osiris* (*Vennou-Hesiri*)[2], tandis que la planète Mercure était le dieu *Sévek* ou bien *Sévékou*[3]. Ainsi, dès le point de départ de cette nouvelle hypothèse, M. Seyffarth a fait fausse route, en substituant Mercure à Vénus, de même que, dans son hypothèse antérieure, il avait fait fausse route en substituant à Vénus Jupiter, pour la signification du phénix.

Suivant M. Seyffarth, la vraie période du phénix est de 651 ans accomplis[4], et il allègue[5] comme autorités Tacite,

[1] *Berichtigungen*, etc. p. 250, note.

[2] Voyez M. Brugsch, *sur des obs. planét.* p. 41 et p. 43-51, et M. de Rougé, *sur les noms ég. des planètes*, p. 16-20.

[3] Voyez M. Brugsch, p. 42-44, et p. 51-52, et M. de Rougé, p. 16.

[4] M. Seyffarth (*Berichtigungen*, etc. p. 250, 251 et 259) dit 652 ans; mais il entend 651 ans révolus, comme il l'explique lui-même (p. 260), et comme ses calculs d'interralles le prouvent.

[5] P. 250.

Aurelius Victor et Suidas. Or aucun de ces trois auteurs ne donne le nombre de 651 ans : Suidas dit 654 ans; Tacite et Aurelius Victor, d'accord avec la plupart des anciens, disent 500 ans, et c'est là, comme nous l'avons vu, le vrai nombre égyptien des années comprises dans la période du phénix.

Suivant M. Seyffarth[1], la période du vrai phénix, celle de 651 ans, ramenait Mercure sur le disque du soleil dans le courant du mois qui suivait l'équinoxe du printemps, et la période du faux phénix, celle de 540 ans, ramenait Mercure sur le disque du soleil dans le courant du mois qui suivait l'équinoxe d'automne. Un seul témoignage antique a pu servir de prétexte à la désignation de l'équinoxe du printemps comme époque du renouvellement de la période du phénix : c'est celui de Manilius dans Pline. Or Manilius dit tout le contraire de ce que prétend M. Seyffarth : Manilius dit que la *vraie période du phénix* était celle *de 540 ans*, et qu'elle commençait *à midi, le jour même de l'équinoxe de printemps*, et non dans le cours du mois suivant. Quant à l'équinoxe d'automne, aucun auteur n'en a parlé à propos d'un phénix vrai ou faux : les anciens citent deux apparitions du phénix suspectes d'être *fausses*, c'est-à-dire de n'avoir pas existé, et non d'être arrivées à l'équinoxe d'automne. Le phénix de l'équinoxe d'automne est sorti de l'imagination de M. Seyffarth, comme Minerve du cerveau de Jupiter : *prolem sine matre creatam*.

Ainsi l'hypothèse de ce savant a contre elle tous les témoignages anciens. Mais comment se fait-il que l'auteur de cette hypothèse puisse alléguer en sa faveur la constance merveilleuse des coïncidences astronomiques? Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer. J'ai le plus grand respect pour les calculs rétrospec-

[1] P. 250-251 et p. 259.

tifs d'astronomie appliqués à l'interprétation des données antiques; mais c'est à deux conditions : 1° Il faut que ces données soient prises dans leur ensemble, et non choisies avec art, en vue de faire ressortir un petit nombre de coïncidences qui peuvent être fortuites; 2° Il faut surtout que les données soient bien authentiques et bien comprises, et non altérées par des falsifications téméraires ou par des interprétations erronées. Quelquefois les altérations les plus énormes sont faites de bonne foi, et ceux qui les opèrent en sont eux-mêmes les premières dupes. Il en est d'eux comme de l'expérimentateur crédule qui tient entre ses doigts le fil de suspension du *pendule explorateur,* et qui, sans s'en apercevoir, le fait osciller au gré de son imagination ou de ses désirs. Telle a été, par exemple, l'aventure de Newton avec la sphère du centaure Chiron ou des Argonautes, copiée, disait-il, par Eudoxe; telle a été l'aventure de chacun des savants qui ont fixé, d'après des indices astronomiques déclarés infaillibles, les époques, très-antiques suivant eux, représentées par les zodiaques d'Esneh et de Denderah; tous étaient mathématiquement sûrs de leur fait, mais tous étaient en désaccord entre eux, et un archéologue est venu démontrer que tous avaient également tort: dans chacune des coïncidences qu'ils signalaient comme preuves de leurs hypothèses, l'un des deux termes comparés était imaginaire. Nous allons voir qu'il en est de même pour M. Seyffarth[1] et pour ses coïncidences entre les dates des apparitions du phénix et les dates des passages de Mercure.

Ces dernières dates ont été calculées par M. Seyffarth sur les tables de Lalande : sans les examiner, nous voulons bien les supposer toutes parfaitement calculées. Mais nous allons montrer

[1] P. 250-251.

que leur coïncidence avec les apparitions du phénix marquées par les anciens est imaginaire. Reprenons les huit apparitions du phénix que nous avons rangées[1] par ordre chronologique.

1° Une apparition du phénix est mentionnée par Tacite comme ayant eu lieu sous Sésostris. M. Seyffarth y reconnaît un passage de Mercure sur le soleil, à la date du 6 avril de l'an 2555 avant J. C. Mais Ramsès II Méiamoun, le vrai Sésostris des Grecs et des Romains, a régné vers le XV^e^ siècle avant notre ère. La différence est de 1100 ans, et voilà ce que M. Seyffarth appelle une première coïncidence.

2° Une apparition du phénix est placée par Suidas en l'an 608 avant J. C. M. Seyffarth la supprime.

3° Une apparition du phénix est mentionnée par Tacite comme ayant eu lieu sous Amasis. L'époque d'Amasis est parfaitement connue : c'est le milieu du VI^e^ siècle avant notre ère, et l'on sait que ce roi appartient à la vingt-sixième dynastie de Manéthon. M. Seyffarth remplace hardiment Amasis par Amos, roi de la dix-huitième dynastie, afin de pouvoir reconnaître dans cette apparition du phénix un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 8 avril de l'an 1904 avant J. C. La différence entre l'époque d'Amasis et celle de ce phénomène astronomique est de plus de 1300 ans, et voilà ce que M. Seyffarth appelle une seconde coïncidence !

4° Le sénateur Manilius suppose qu'une apparition du phénix eut lieu à l'équinoxe vernal de l'année 311 ou 312 avant J. C. M. Seyffarth reconnaît là un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 31 octobre de l'année 310. La différence est donc d'un ou deux ans, plus six mois. Mais M. Seyffarth a peut-être voulu désigner l'an 311 chronologique, identique

[1] Voyez ci-dessus, I^re^ partie, p. 479-480.

à l'an 310 astronomique avant notre ère. En effet, les consuls qu'il nomme sont ceux de l'an 311. La différence resterait encore de six mois ou d'un an et six mois : troisième coïncidence prétendue !

5° Une apparition du phénix est placée par Tacite sous le règne de Ptolémée III, et par conséquent entre les années 247 et 222 avant notre ère. M. Seyffarth reconnaît là un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 11 avril de l'an 227 avant J. C. Cette quatrième coïncidence n'est pas fausse comme les trois précédentes; mais elle est dépourvue de toute signification, puisque l'indication de Tacite laissait une latitude de 25 ans.

6° et 7° Une apparition suspecte du phénix a eu lieu, suivant Tacite, en l'an 34 de notre ère; de plus, un phénix a paru en l'année 36, suivant Cornelius Valerianus et Dion Cassius. Quoique les consuls nommés par les trois auteurs soient bien ceux des années 34 et 36, M. Seyffarth transporte ces indications aux années 36 et 38; puis, prenant un milieu entre ces dernières, il les remplace par une seule apparition du phénix, qu'il identifie avec un passage de Mercure sur le soleil, arrivé le 13 avril de l'an 37. La différence est de trois ans avec l'une des deux dates fournies par les anciens, et d'un an avec l'autre : cinquième coïncidence !

8° Une apparition du phénix fut annoncée sous Claude, en l'an 800 de Rome; mais Pline déclare que ce phénix fut considéré comme faux par tout le monde. C'est sans doute pour cela que M. Seyffarth l'accepte comme vrai et l'identifie avec un passage de Mercure sur le soleil, arrivé le 15 avril de l'année 50 de notre ère, année qui serait, suivant lui[1], l'an 800 de Rome

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 251 et 257. C'est à tort qu'outre Pline et Aurelius Victor il renvoie à Tacite (*Ann.* VI, XXVIII), qui n'a pas parlé du phénix de Claude.

désigné par Pline et par Aurelius Victor. Cependant M. Seyffarth lui-même, dans le même ouvrage[1], avait dit que cette même année 800 de Rome, dans les mêmes passages de Pline et d'Aurelius Victor, était l'an 48 de notre ère; ce qui aurait été vrai, si ces deux auteurs avaient suivi l'ère catonienne de la fondation de Rome. Mais les nombreux passages où Pline nomme les consuls d'une certaine année de Rome prouvent que cet auteur, comme Aurelius Victor et comme la plupart des auteurs depuis l'époque de Claude, suit l'ère varronienne, d'après laquelle l'année 800 de Rome est l'année 47 de l'ère chrétienne[2]. Entre l'an 47 et l'an 50, la différence est de trois ans : sixième coïncidence!

Ainsi, des huit apparitions du phénix mentionnées par les anciens, cinq avaient des dates précises d'année : M. Seyffarth en supprime une; il en réduit deux à une seule, dont il change la date, et il change de même les dates des deux autres. Quant aux trois apparitions pour lesquelles l'année n'était pas indiquée, il y en a une pour laquelle il a rencontré un passage de Mercure sur le soleil dans un règne de 25 ans : ce qui n'a rien de surprenant, comme nous le montrerons tout à l'heure. Mais, pour les deux autres apparitions du phénix, il a changé de plusieurs siècles les époques marquées.

Pourquoi est-il allé chercher si loin ces deux passages de Mercure sur le soleil? C'est qu'il fallait justifier la fameuse période de 651 ans, obtenue en raccourcissant de trois ans celle de Suidas. Or, de l'an 2555 à l'an 1904 avant J. C. il y a 651 ans, et de l'an 1904 à l'an 50 de notre ère, il y a trois fois 651 ans. Quant aux passages de Mercure sur le soleil qui eurent lieu au printemps des années 227 avant J. C. et 37 de

[1] P. 57-58. Comparez p. 36. — [2] Voyez Ideler, cité ci-dessus, I^re^ partie, p. 478, note 6.

notre ère, ils sont tombés en dehors des époques voulues par la période prétendue de 651 ans.

Mais nous ne sommes pas au bout des inventions de M. Seyffarth. A ses six coïncidences prétendues, dont aucune, comme nous venons de le voir, ne nous présente un passage de Mercure sur le soleil arrivant à une date marquée par les anciens pour une apparition du phénix, il ajoute sept autres coïncidences de même espèce, et voici comment. De nombreuses médailles romaines, de l'époque impériale, portent l'emblème du phénix, symbole de l'immortalité. Parmi ces médailles, celles qui appartiennent à des règnes de quelque longueur, comme ceux de Trajan, de Caracalla, de Constantin le Grand, ou de ses trois fils, et qui ne portent aucune désignation d'année, se prêtent bien facilement au dessein de M. Seyffarth, qui trouve, par exemple, un passage de Mercure sur le soleil, sous Trajan, le 19 avril 109; un autre, sous Caracalla, le 24 octobre 217; un autre, sous Constantin le Grand, le 20 avril 326, et un autre, sous le règne commun de ses trois fils, le 22 avril 339. M. Seyffarth mentionne une médaille au phénix appartenant à Valentinien II, et plusieurs médailles au phénix appartenant à Adrien; mais ensuite il les néglige, sans doute parce qu'il ne trouve sous le règne de ces deux empereurs aucun passage de Mercure sur le soleil. Heureusement pour lui, il s'en trouve un, le 23 octobre 283, pendant la durée si courte du règne commun de Carin, de son père et de son frère, dont il existe une médaille au phénix. Il signale deux monnaies au phénix, l'une de la deuxième année, l'autre de la sixième, d'Antonin le Pieux. Or, comme il le dit lui-même[1], le règne de ce prince a commencé le 10 juillet 138. Accor-

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 252.

dons que, suivant la méthode égyptienne, on ait pu faire remonter la première année de ce règne au premier jour de l'année vague courante, c'est-à-dire au 20 juillet de l'année julienne précédente, 137 de notre ère; mais on n'a nullement pu faire commencer ce règne à l'équinoxe du printemps de l'année 137, comme M. Seyffarth le veut arbitrairement et contre toute raison, pour le besoin de sa cause. Ainsi, en supposant bénévolement que, sur ces médailles romaines au phénix, on ait suivi les habitudes de la chronologie égyptienne, on peut rapporter à la *deuxième année d'Antonin* le 25 octobre 138, jour où M. Seyffarth trouve, faute de mieux, un passage de Mercure *effleurant à peine le bord méridional du soleil*. Mais il est de toute impossibilité de placer en la *sixième année d'Antonin* le 18 avril 142, jour où M. Seyffarth trouve un vrai passage de Mercure sur le soleil.

Que faut-il conclure de tous ces faits ainsi rectifiés, tant de ceux qui ressortent des textes anciens sur les apparitions du phénix, que de ceux qui concernent les phénix représentés sur des médailles?

Commençons par écarter les apparitions du phénix auxquelles M. Seyffarth prête, malgré les témoignages, une antiquité fabuleuse de 1904 ans et de 2555 ans avant notre ère. Nous n'avons pas à nous occuper des passages de Mercure qui correspondent à ces dates, inventées tout exprès par l'audacieux chronologiste.

Ensuite, parmi les autres passages de Mercure sur le Soleil, identifiés par lui avec des apparitions du phénix, remarquons que les uns, échelonnés du 11 au 22 avril, et que, suivant lui, les anciens auraient appelés *phénix vrais*, sont des passages au *nœud descendant* de l'orbite héliocentrique de la planète; tandis que les autres, échelonnés du 21 au 24 octobre, et

que, suivant lui, les anciens auraient appelés *phénix faux*, sont des passages au *nœud ascendant*. Tous ces passages ont eu lieu entre les années 310 avant notre ère et 339 de notre ère. Pendant ces six siècles et demi environ, l'équinoxe de printemps s'est déplacé des 25 et 26 mars julien aux 21 et 22 mars, et l'équinoxe d'automne s'est déplacé des 28 et 29 septembre julien au 23 et 24 septembre. Or sur quoi M. Seyffarth s'appuie-t-il pour soutenir que les phénix appelés *vrais* par les anciens apparaissaient ainsi près d'un mois après l'équinoxe de printemps, et que les phénix appelés *faux* apparaissaient près d'un mois après l'équinoxe d'automne? Quoi qu'il en dise[1], il ne peut citer qu'un seul texte ancien où une apparition de phénix soit mise en rapport avec un équinoxe : c'est le texte de Pline, qui dit que Manilius faisait commencer la période du phénix *à midi, le jour même d'un équinoxe de printemps*. L'apparition du phénix n'était donc pas un passage de Mercure sur le soleil, puisque, *au jour de l'équinoxe*, ce phénomène était impossible, à cause de la position du nœud de l'orbite de cette planète[2]. Ainsi ce texte est la condamnation de cette hypothèse, qui a le malheur de n'avoir pas d'autre appui que ce texte même.

C'est, de même, bien à tort qu'en faveur de sa période de 651 ans, M. Seyffarth allègue Pline et Solin, qui donnent 540 ans, et Suidas, qui donne 654 ans pour la durée de la période du phénix. Quant aux nombres de 500 ans et de 1000 ans, qui seuls sont appuyés par des autorités aussi graves que nombreuses, M. Seyffarth n'en tient aucun compte. Enfin,

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 259.

[2] En 310 avant Jésus-Christ, la longitude héliocentrique du nœud ascendant de Mercure était d'environ 50° 32′ 44″; en 339 de notre ère, elle était d'environ 49° 47′ 14″; en 1800, elle n'était plus que de 45° 57′ 38″ : elle décroît de 782″,27 par siècle.

ce n'est pas un auteur ancien, c'est M. Seyffarth seul qui imagine d'appliquer la période de 540 ans aux apparitions du phénix signalées comme fausses ou suspectes par les anciens, tandis que les auteurs qui parlent de cette période de 540 ans l'appliquent à des apparitions du phénix considérées comme vraies.

M. Seyffarth cite neuf passages de Mercure sur le soleil arrivés au printemps, c'est-à-dire au nœud descendant; trois seulement sont ramenés par sa période de 651 ans. Il cite quatre passages arrivés en automne, c'est-à-dire au nœud ascendant : aucun ne satisfait à la période de 540 ans. M. Seyffarth lui-même [1] remarque l'irrégularité extrême des intervalles de ces passages; mais il se garde bien de nous dire que, dans les intervalles de ceux qu'il cite, il y en a eu beaucoup d'autres dont il ne parle pas.

En effet, les passages de Mercure sur le soleil sont loin d'être des phénomènes aussi rares qu'il ose le prétendre [2], pour donner aux coïncidences qu'il croit avoir trouvées une importance qu'elles n'auraient pas lors même qu'elles seraient réelles. Il cite lui-même deux de ces passages arrivés, l'un au nœud descendant, l'autre au nœud ascendant, à 3 ans 1/2 de distance, dans les années 138 et 142 de notre ère, et quatre qui eurent lieu au nœud descendant, à 13 ans de distance deux à deux, dans les années 37 et 50 et dans les années 326 et 339 de notre ère. En effet il arrive fréquemment qu'entre un passage de Mercure sur le soleil au nœud ascendant et un passage au nœud descendant, l'intervalle ne soit que de 3 ans 1/2; entre deux passages consécutifs au nœud descendant, l'intervalle est tantôt de 13 ans, tantôt de 33 ans; entre deux pas-

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 260. — [2] *Ibid.* p. VI, 10 et 250.

sages au nœud ascendant, l'intervalle est tantôt de 13 ans, tantôt de 7 ans, ou même de 6 ans. Pour un intervalle de 220 ans, depuis l'an 1674 jusqu'à l'an 1894 de notre ère, les astronomes ont calculé 31 passages de Mercure sur le soleil, savoir : 21 au nœud ascendant, et 10 au nœud descendant[1]. C'est, en moyenne, un passage de Mercure sur le soleil en 7 ans, savoir : un en moins de 11 ans au nœud ascendant, et un en 22 ans au nœud descendant. Si donc les *vrais phénix* des anciens étaient des passages de Mercure sur le soleil au nœud descendant, et les *faux* au nœud ascendant, ni les faux phénix, ni même les vrais, n'auraient dû être rares.

Pour des phénomènes dont la fréquence moyenne est d'un en 7 ans, quelques coïncidences fortuites avec des récits d'apparitions du phénix auraient pu se présenter; mais nous avons montré que M. Seyffarth a eu le malheur de ne pas rencontrer une seule coïncidence véritable sur cinq apparitions du phénix mentionnées par les anciens avec date d'année. Quand la date d'année manque, la coïncidence est insignifiante. Par exemple, il n'est pas surprenant qu'il se soit rencontré un passage de Mercure sur le soleil pendant les 25 ans du règne de Ptolémée III.

Quant aux médailles qui portent un phénix, il y en a de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Faustine, de Caracalla, de Carin, de Constantin le Grand, de ses trois fils et de Valentinien le Jeune[2]. Sous Adrien et sous Valentinien le Jeune, M. Seyffarth ne signale aucun passage de Mercure sur le soleil; en cherchant bien, il en aurait trouvé probablement, de même qu'il en a trouvé sous les autres empereurs qui viennent d'être

[1] Voy. Delambre, *Astron. théorique et pratique*, t. II, p. 518, et M. Biot, *Traité élém. d'astr. phys.* 3ᵉ édit. t. V, p. 118 et 99.

[2] Voyez M. Seyffarth, *Berichtigungen*, p. 251-258, et M. Henrichsen, *De Phœnicis fab.* part. I, p. 123-124.

nommés. Mais, si ces médailles étaient destinées à rappeler des phénomènes de ce genre, elles devraient en porter les dates précises. Aucune d'elles ne porte une date de mois et de jour, et deux seulement portent des dates d'années, savoir : celles de la 2e et de la 6e année d'Antonin. Or, en la 2e année de ce prince, suivant M. Seyffarth lui-même, Mercure effleura à peine le bord méridional du soleil. Il y eut un passage de Mercure sur le soleil le 18 avril de l'an 142; mais nous avons montré qu'il est impossible de faire entrer cette date dans la 6e année d'Antonin. Puisqu'il y a, en moyenne, un passage de Mercure sur le soleil en 7 ans, il est tout simple qu'il s'en soit rencontré un dans les 19 ans du règne de Trajan, deux dans les 23 ans du règne d'Antonin le Pieux, un dans les 6 ans du règne de Caracalla, et un dans les 31 ans du règne de Constantin le Grand. Il n'est même pas bien étonnant qu'il s'en soit rencontré par hasard un dans les 3 ans du règne de Constantin II, et un dans l'année du règne de Carin. Examinées d'un peu près et comparées avec ce que l'astronomie nous apprend sur les passages de Mercure, ces coïncidences, dont on faisait tant de bruit, s'expliquent de la manière la plus simple, et la preuve qu'on prétendait en tirer en faveur d'une hypothèse insoutenable s'évanouit.

Sur les médailles impériales, de même que sur divers monuments chrétiens, le phénix est tout simplement le symbole de l'immortalité; c'est le signe de l'éternité et de la gloire promises à Rome et à l'empereur; c'est le signe de la prospérité renaissante qu'on attribue au règne présent; les mots *αἰών*, *æternitas*, *perpetuitas*, *felix temporum reparatio*, etc. qu'on lit sur ces médailles, ne signifient pas autre chose [1]. Les empereurs

[1] Voy. Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. I, p. 23-24.

[illegible] ces médailles s'occupaient fort peu des [illegible] de Mercure sur le soleil.

[illegible]. M. Seyffarth[1] avoue que les anciens n'avaient pas [illegible] astronomiques. Or, à la vue simple, il est impos[illegible] [illegible] ces passages[2]. Lorsque, au moyen âge, on a [illegible] une observation de ce genre, on a pris pour Mercure [illegible] grande tache solaire, visible à l'œil nu[3]. Parmi les pas[illegible] de Mercure que M. Seyffarth identifie, bien à tort, avec [illegible] apparitions du phénix, il y en a probablement la moitié [illegible] eu lieu au-dessous de l'horizon de l'Égypte; mais ceux [illegible] eu lieu au-dessus n'ont pas été plus observables que [illegible] pour les Égyptiens. Cette petite planète est invisible [illegible] non-seulement pendant ses passages sur le soleil, [illegible] assez longtemps avant et assez longtemps après, à bien [illegible] degrés d'élongation; jamais Mercure et le soleil, à moins [illegible] ne soit éclipsé, ne peuvent être vus simultané[illegible] nu par un même observateur. Il était donc bien [illegible] aux Égyptiens de constater les passages de Mercure [illegible] soleil. Ajoutons que les anciens Égyptiens, et même les [illegible] alexandrins, étaient incapables de les calculer d'une ma[illegible], car ils ne connaissaient que très-inexactement [illegible] mouvements de Mercure, surtout en latitude.

[illegible] rappelons-nous que, chez les Égyptiens, le phénix [illegible] en rapport avec la planète Vénus, et non avec la pla[illegible] Mercure. C'est donc à Vénus que M. Seyffarth aurait dû [illegible] son hypothèse et ses calculs. Mais les passages de [illegible] le soleil, étant beaucoup plus rares, se seraient prê-

[1] [illegible] p. [illegible]
[2] [illegible] des lunettes astronomi[illegible] [illegible] 2ᵉ édit. t. V, p. 96). « a rendu ces phénomènes physiquement « saisissables. »

[3] Voy. Montucla, *Hist. des math.* 2ᵉ édit. t. II, p. 320-321.

tés moins facilement à l'illusion des fausses coïncidences avec les apparitions du phénix mentionnées par les anciens.

Ainsi, de point en point, dans son ensemble comme dans ses détails, la découverte prétendue de M. Seyffarth, si fièrement présentée par lui [1] comme base d'une réforme de toute la chronologie ancienne, et si facilement acceptée comme telle par M. Uhlemann [2], n'est qu'une hypothèse purement chimérique.

Il est vrai que c'était une hypothèse séduisante. Elle s'emparait du phénix en tant que symbole planétaire, de cet oiseau merveilleux mourant volontairement dans les flammes, suivant certaines traditions, et renaissant de ses cendres; et elle l'identifiait avec une des deux planètes inférieures venant se plonger, pour ainsi dire, dans les feux du soleil, et émergeant de ces feux après son passage sur le disque solaire. Il y avait là de quoi plaire à l'imagination. Mais, quand on se lance dans l'interprétation dés symboles antiques, et surtout des symboles astronomiques, avec l'imagination pour boussole et le calcul pour instrument, on risque fort d'aller se heurter aveuglément contre les faits, et d'aboutir ainsi à un triste naufrage. En fondant des systèmes historiques sur de prétendues coïncidences astronomiques, M. Seyffarth a suivi de nombreux et illustres exemples, mais dont il a étrangement exagéré les défauts. Lui-même a donné bien d'autres exemples non moins choquants du même procédé. Nous avons examiné longuement celui-ci, pour montrer ce qu'il y a d'illusoire dans la méthode qui, depuis un siècle, a embarrassé de tant de fausses hypothèses l'histoire de l'astronomie ancienne.

[1] *Berichtigungen*, p. VI, X, 10, 27, 32, 35, 36, 37, 40, 44-45, 107-108, 150-152 et 250-260.

[2] *Thoth oder die Wissenschaften der Ægypter*, § 38, p. 209, et § 41, p. 235-236 (Gœttingen, 1855, in-8°).

Puisse cette discussion, trop longue peut-être, atteindre son but, c'est-à-dire faire sentir la supériorité de la méthode prudente et sévère de M. Letronne, de cette méthode qui consiste à commencer par réunir, comparer et expliquer les témoignages en dehors de tout parti pris, et par bien discuter et établir les faits, avant d'en tirer les conséquences, au lieu de se faire d'abord une opinion d'après quelques rapprochements ingénieux aidés de savants calculs, et de violenter ensuite les textes et les faits, pour les mettre au service de l'opinion préconçue!

CONCLUSIONS.

Sur la nature comme sur la durée de la période du phénix, les neuf opinions modernes que nous venons d'examiner, et dont la dernière ne méritait peut-être pas une réfutation si détaillée, sont toutes en désaccord entre elles, et il n'y en a pas une qui, sur ces deux points, soit conciliable avec les témoignages antiques. Au milieu de leur désaccord, ces opinions ont pourtant cela de commun, qu'elles supposent toutes que la période du phénix devait être une période astronomique : supposition gratuite que rien ne justifie. Laissons toutes ces hypothèses contraires aux documents sur lesquels elles prétendent s'appuyer, et revenons aux faits constatés.

Le phénix représenté dans une peinture égyptienne montrée à Hérodote avait à peu près les couleurs du faisan doré, mais avec la forme et la taille d'un aigle; les phénix représentés sur les monuments égyptiens ressemblent plus ou moins, par leurs formes, à deux oiseaux de passage, savoir : au vanneau et surtout à l'aigrette. Quoi qu'il en soit, le phénix, oiseau réel

ou fabuleux, qui était supposé revenir en Égypte à des époques régulières, signifiait, en général, les périodes de temps et, en particulier, les périodes de la vie immortelle des âmes. Comme symbole physique, il représentait, d'une part, le soleil et le retour périodique des saisons; d'autre part, la planète de Vénus, planète d'Osiris, c'est-à-dire du dieu en qui se personnifiait la doctrine égyptienne de l'immortalité de l'âme[1]: le phénix représentait cette étoile, la plus brillante de toutes, renaissant comme étoile du matin, après avoir semblé mourir comme étoile du soir. Mais surtout, comme symbole métaphysique, le phénix représentait les migrations périodiques des âmes, d'après la doctrine égyptienne. C'était là sa signification principale, et cette signification motivait la longue période du phénix, dont les prêtres seuls, dans le désordre de la chronologie égyptienne, auraient pu, non sans incertitudes et sans débats entre eux, assigner le terme. Aux yeux du peuple, le débat était résolu par un miracle que les prêtres lui attestaient, par l'apparition de l'oiseau merveilleux dans le temple d'Héliopolis.

D'après la croyance égyptienne, du moins d'après la croyance dominante, la période du phénix était de 500 ans, et les âmes accomplissaient, dans leurs migrations, six de ces révolutions de 500 ans, qui formaient ainsi trois révolutions de 1000 ans ou une grande révolution de 3000 ans. Mais les apparitions du phénix étaient annoncées à des intervalles très-inégaux et sans égard pour la période théorique des migrations des âmes.

Tel est le résumé des faits qui résultent des documents antiques, et c'est la condamnation des hypothèses modernes, qui

[1] Voy. M. de Rougé, *Étude sur le rituel funéraire des anciens Égyptiens* (*Revue arch.* 1860, t. I), et M. Brugsch, *Saï an Sinsin* (Berlin, 1851, in-4°).

attribuent arbitrairement à la période du phénix des significations et des durées inconnues aux anciens, et qui lui font jouer, dans l'histoire de l'astronomie et dans la chronologie, un rôle imaginaire.

FIN DU TOME VI.

Carte N.° I.

L E U C I
VOSGES
Saône R.
M
Saône R.
S E Q U A N I
Gray
Ognon R.
VESONTIO
Besançon
Doubs R.
Ornans
Loue R.
Alaise
Salins
Lieues communes de 25 au degré
1 2 3 4 5 10 15

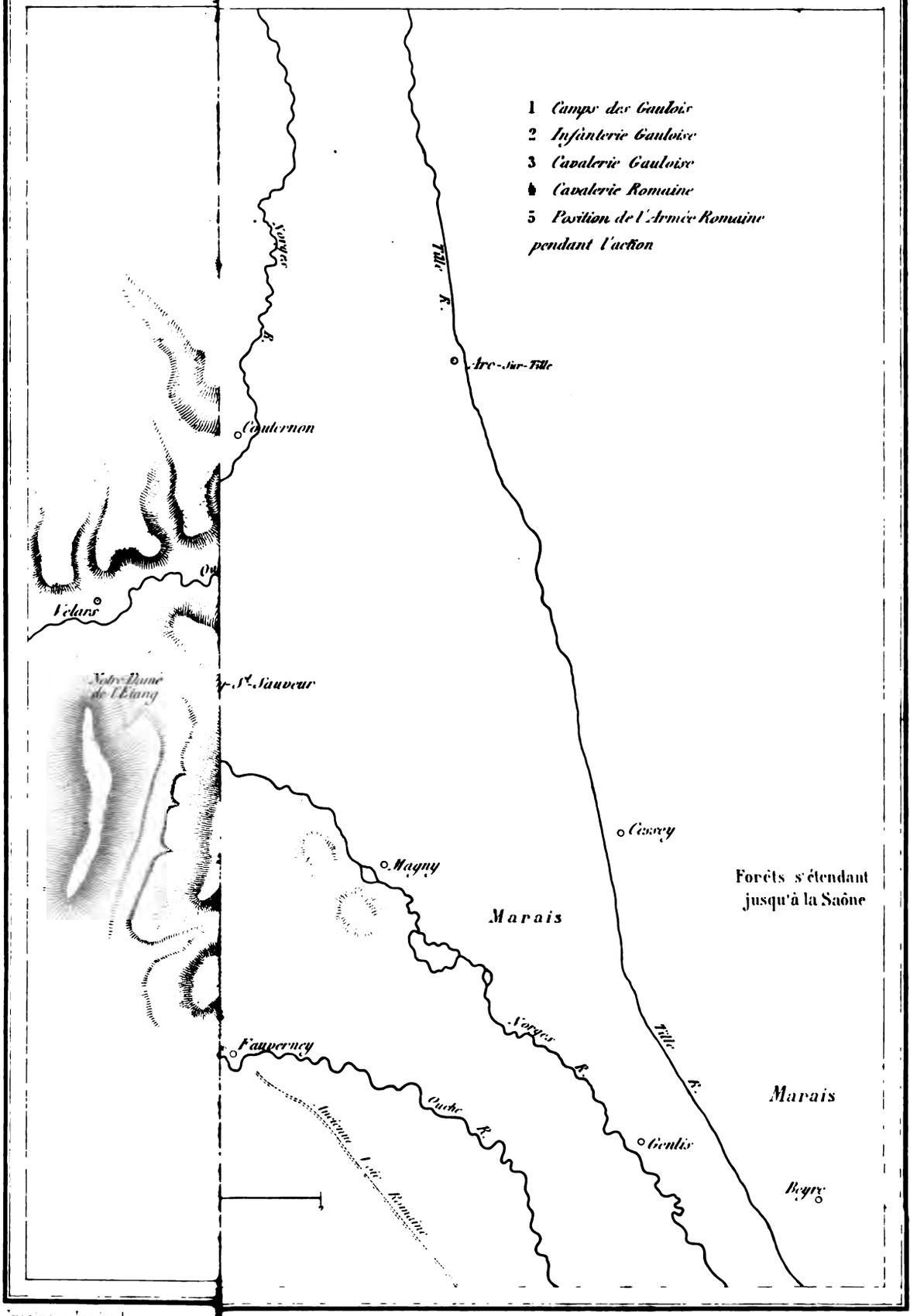

Imprimerie impériale

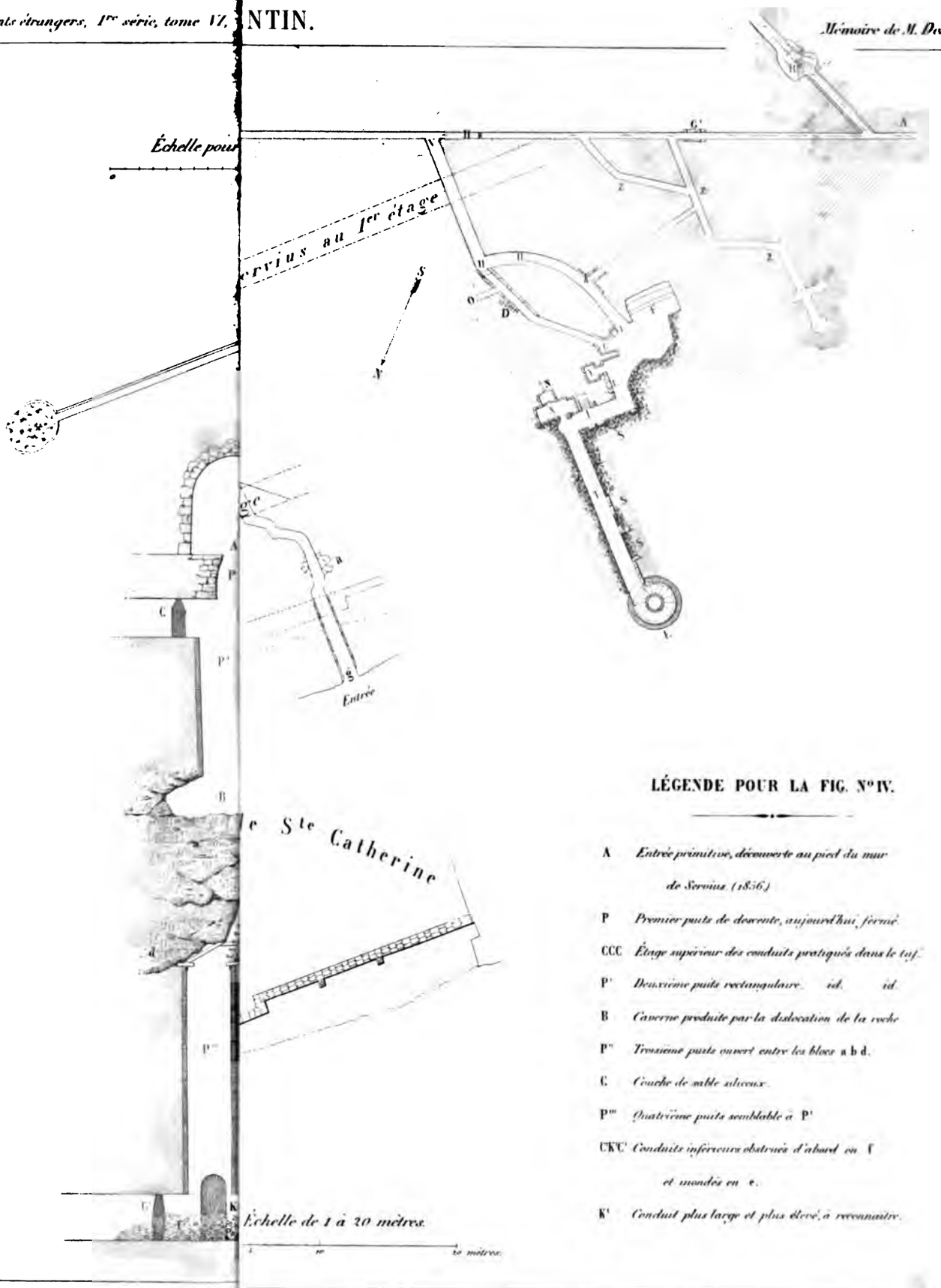

LÉGENDE POUR LA FIG. N° IV.

A *Entrée primitive, découverte au pied du mur de Servius. (1856.)*

P *Premier puits de descente, aujourd'hui fermé.*

CCC *Étage supérieur des conduits pratiqués dans le tuf.*

P' *Deuxième puits rectangulaire. id. id.*

B *Caverne produite par la dislocation de la roche*

P'' *Troisième puits ouvert entre les blocs a b d.*

C *Couche de sable siliceux.*

P''' *Quatrième puits semblable à P'*

CKC *Conduits inférieurs obstrués d'abord en f et mondés en e.*

K' *Conduit plus large et plus élevé, à reconnaître.*
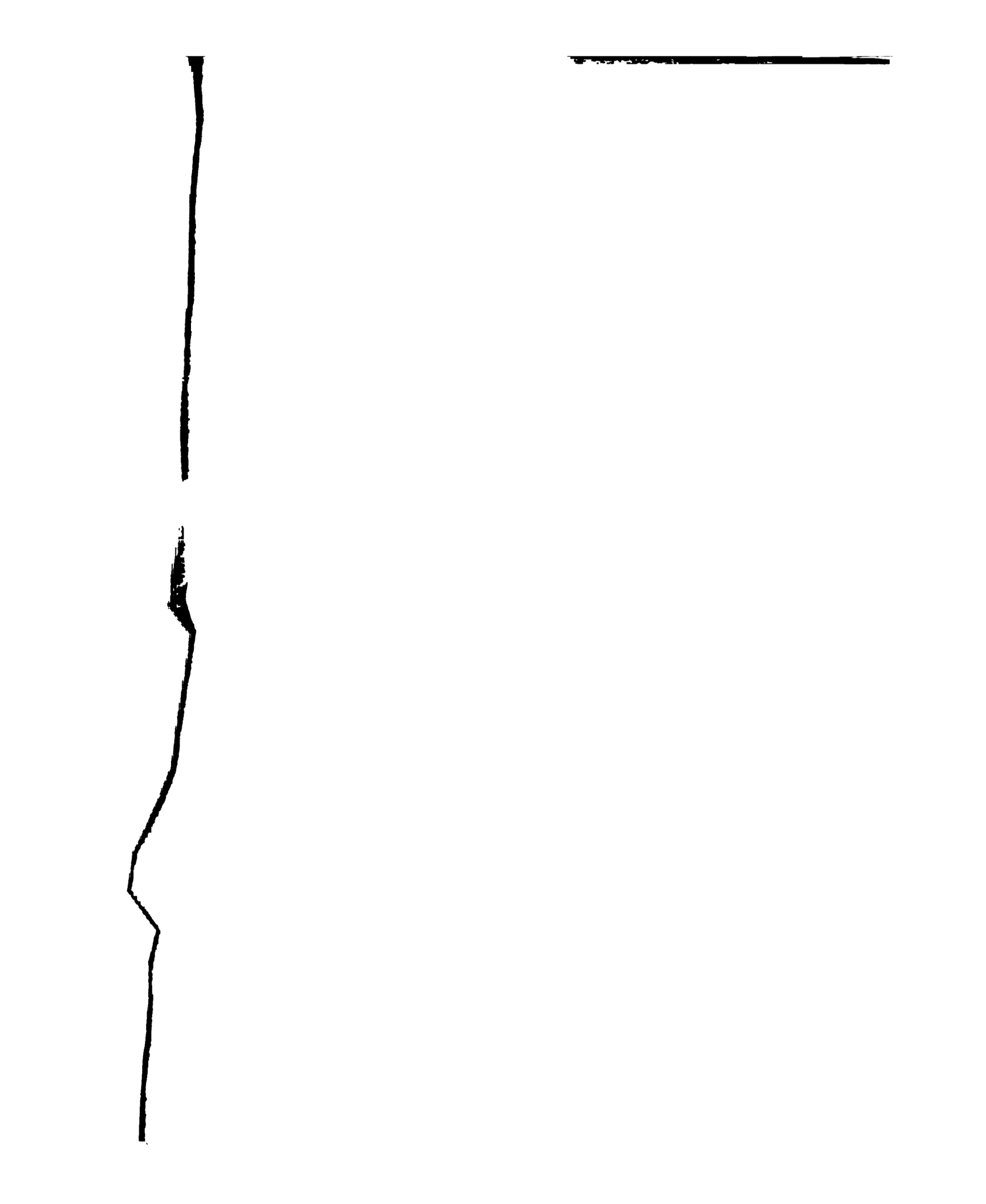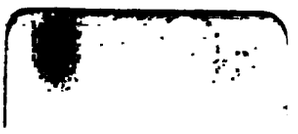
Imprimerie Impériale